

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

53e ANNÉE — 1917

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXV

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis

LXXVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 janvier 1917

Nº 1452

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 1452

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numeros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Service de santé en campagne — Ambulances. — Au cours des guerres d'autrefois, les blessés qui appartenaient au parti vaincu étaient généralement achevés et dépouillés par les vainqueurs. Quant aux blessés de l'armée victorieuse, « ils étaient, dit Suger (*Vie de Louis le* « *Gros*), emportés dans des litières, et « ceux qu'on ne pouvait pas emmener « étaient recouverts d'un peu de terre et « devenaient d'ordinaire la proie des « loups ».

Il semble que ce ne fut guère qu'à partir du règne de Henri IV que l'on commença à organiser dans l'armée un service de santé pour les blessés.

Le siège de Spire fini, dit Arnauld d'Andilly (Mémoires-Collection Poujoulat), je fis apporter à Landau, sur des échelles, tous les blessés qui trouvèrent toutes choses préparées pour les recevoir dans des cloîtres de monastères où ils furent traités comme dans Paris ; et avant de partir du dit Landau, je donnai de ma main, au nom du roi, trois pistoles à chacun de ceux qui étaient considérablement blessés, dont le nombre était de plus de 200. Ce fut alors que l'on connut l'effet que de petites récompenses peuvent produire dans le cœur des soldats, car non seulement ceux-là, mais tous les autres, dans l'espérance d'être traités de même s'ils se trouvaient au même état, s'animèrent de telle sorte à bien servir, que les maîtres de camp et les capitaines me firent de grands remercîments de ce qu'un seul de leurs sol-

dats ne leur demandait plus congé comme autrefois, quelque grande qu'eût été la fatigue de ce siège, mais qu'il n'y avait rien au contraire qu'ils ne fussent capables d'entreprendre dans la disposition où ils les voyaient. Il n'est pas croyable quelle affection pour le service cela donnera au soldat.

Faut-il voir là, comme je le crois, la création d'un service de santé en campagne, et, d'autre part, aurait-on des exemples d'ambulances volantes antérieures à celle que Larrey créa en 1792, dans l'armée de Custine ?

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les déportations de journalistes du Directoire. — On se souvient que sous le Directoire, Lacretelle, Michaud et Fontanes furent condamnés à l'exil et la prison pour leurs critiques jugées inacceptables. D'autres journalistes, au nombre de 37, avec 32 imprimeurs, furent expédiés, par simple mesure de police, à la Guyane.

Pourrait-on savoir ce qu'ils sont devenus ? Ceux qui périrent là-bas, ceux qui passèrent aux Etats-Unis et ceux qui purent revenir un peu plus tard ?

J.

—

Une proclamation de Vachot. — La Convention entretenait trois armées contre les Vendéens et les Chouans : l'*Armée de l'Ouest*, l'*Armée des côtes de Cherbourg* et l'*Armée des côtes de Brest*.

L'un des généraux de l'armée des côtes de Brest, Vachot, publia vers le 1er août 1794 une proclamation aux habitants des campagnes, promettant sûreté et tranquillité aux insurgés qui mettraient bas les armes et rentreraient dans leurs foyers.

Où trouver cette proclamation ?

F. UZUREAU.

—

Si le peuple manque de pain qu'il mange de la brioche. — Ce mot cynique a-t il jamais été prononcé ? L'Almanach Hachette de cette année (p. 246) l'attribue carrément à Marie-Antoinette en y ajoutant la date fantaisiste de 1788 ! Or, non seulement Marie-Antoinette n'a rien dit de semblable ; mais ce propos, relaté par bien des auteurs et attribué par eux à diverses princesses, a été cité, pour la première fois, je crois, par J. J. Rousseau dans ses *Confessions* écrites plusieurs années avant que Marie-Antoinette ne fût unie au dauphin. Jean Jacques ne nomme pas la princesse qui aurait prononcé ce mot. Ne serait-ce pas lui-même qui l'aurait inventé pour amuser ses lecteurs ?

J. W.

[Cette question déjà posée (1892) n'a pas reçu de réponse].

—

La maison du patriote Palloy. — Le libraire France, père de M. Anatole France, rédigeant, en 1862, le catalogue des livres du comte de La Bédoyère, dit, en note du n° 792 (environ 400 pièces relatives à Palloy), après avoir parlé des petits modèles de la Bastille : « Il se fit aussi bâtir une maison à Paris avec les pierres de cette fameuse prison ».

Existe-t-elle encore, cette maison ?

A. G

—

Prêtres morts en Espagne. — Existe-t il une liste de prêtres morts en Espagne, au cours de la Révolution ? Pour avoir communication de leurs extraits mortuaires, à qui faut il s'adresser ? Pourrait-on utilement entrer en relations avec un érudit, prêtre ou laïque, s'occupant là-bas de ces questions ?

L. C.

—

Mont-Valérien (Echange du). — Au catalogue La Bedoyère est indiquée une lettre autographe de Merlin de Thionville, du 17 fructidor an XII, « sur *une demande en échang du Mont-Valérien*, adressée en son nom à l'Empereur par Cambacérès ».

A quel propos cet échange ?

A. G.

—

Iconogaphie de Balzac. — M. Marquet de Vasselot, l'auteur du buste de Balzac qui se trouve à la Comédie-Française, disait avoir préparé une iconographie de Balzac. Pourrait-on savoir qui a hérité de ses papiers et de ses notes ?

HENRY DE BIUMO.

—

Binet-Rouartard. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques indications sur Binet-Rouartard, armurier (?) à Arras dans la seconde moitié du XIXe siècle ?

ROLL BALDRIC.

Brummel. — Qui est l'écrivain qui signait de ce pseudonyme des articles parus dans *Le Voltaire* vers 1880 ?

HENRY DE BIUMO.

—

Chambon (Roger du). — Né en Nivernais, chanoine régulier de Saint-Augustin. Guillotiné à Lassay (Mayenne) en 1794. Sur la famille de ce prêtre, sur sa vie avant sa venue au Maine, je voudrais avoir quelques détails.

L. C.

—

Le nom de Deschanel. — Ce patronyme ne serait-il qu'un pseudonyme consacré ?

Ed. Montagne, dans son *Histoire de la Société des Gens de lettres*, donne (p. 444) comme véritable nom du père du Président de la Chambre ;

Martin (Emile-Auguste-Etienne) sociétaire du 15 juillet 1868.

L. P.

—

Roger. — Louis-Salomon Roger et son frere Daniel Roger, † 1827, d'origine suisse, furent naturalises français et obtinrent de Napoléon I[er] un diplôme de baron ; le premier en 1810, le second en 1809.

Connaît on les *armes* concédées ?

Ont-ils joué un rôle en France ?

Daniel aurait éte père du *comte* Edouard Roger né 1802 † ; de qui ce dernier a t il reçu son titre ? A-t-il laissé des descendants ?

Louis-Salomon R. en a-t-il laissé aussi ?

GROLL.

—

Sollier. — On voudrait avoir quelques détails sur ce peintre de paysage.

A. DUTENS.

—

Mme Claude Vignon et la fontaine Saint-Michel. — L'archange terrassant le dragon, qui orne la fontaine Saint-Michel, est, comme on le sait, l'œuvre du sculpteur Duret ; Hubert Lavigne a exécuté les deux petits génies qui accompagnent les chimeres de bronze de Jacquemart, tandis que les quatre statues symboliques de bronze qui surmontent l'attique, ont pour auteurs : de Barre, Guillaume, Elias Robert et Gumery.

Ce que l'on sait moins, c'est que Mme Claude Vignon, la femme de lettres bien connue, la correspondante parisienne de divers journaux étrangers, qui maniait aussi le ciseau et l'ébauchoir, aurait collaboré à l'exécution de l'une des parties du monument. Quelle est la part de la future Mme Maurice Rouvier à l'œuvre commune ? Et, puisque nous sommes sur le chapitre du talent de statuaire de Mme Claude Vignon, quel est le travail que lui avait commandé Napoléon III et pour lequel, ainsi qu'elle le déclare dans les « Papiers secrets et la correspondance du second Empire », publiés en 1871, l'Empereur lui avait accordé une pension mensuelle de 500 fr. sur sa cassette particulière ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Ex-libris-Rébus anonyme à identifier. — L'aspect général de cette marque est heureux. Sa composition établit que son propriétaire était naturaliste et s'occupait en ami fervent de tous les règnes de la nature.



Mais est-ce son nom que cet original s'est complu à indiquer sous forme de rébus sur son ex libris ? Examinons, nous trouvons : Rat, Scie. Tome ..

La couronne nobiliaire qui orne cette marque bizarre inciterait, si elle était de notre époque, à chercher... le marquis. Mais, étant donné d'où elle date

(XVIIIe siècle) disons d'emblée qu'une recherche faite en ce sens aurait grande chance de ne représenter qu'une perte de temps Au moment où cette couronne fut dessinée, on usait de ces attributs avec un sans-gêne absolu.

HENRY-ANDRÉ.

—

Armoiries sur faïence à déterminer : léopard passant. — Au centre d'une assiette en faïence bleue les armes suivantes : *Deux écus accolés* : I — *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au trèfle de* .; *aux 2 et 3 d'argent a un lion ou léopard passant de*... II. — *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux croissants du même et en pointe d'un arbre aussi d argent ; au chef cousu du même, chargé de deux étoiles d'*. . Quelque intermédiairiste pourrait il nous donner le nom de la famille ayant possédé cette assiette que tout dans sa facture indique comme sortie d'une manufacture lilloise ?

Docteur E. OLIVIER.

—

Sed tantum dic verbo, etc. — Quelle peut être la traduction exacte de cette prière que le prêtre prononce quand il célèbre la messe et qui a servi d'épigraphe au *Voyage du Centurion* de Psichari : « *Sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea* ».

La seule traduction possible étant : « dites seulement une parole et mon âme « sera guérie », il semble que l'accusatif *verbum* s'impose au lieu de *verbo*.

G. DE MASSAS.

—

Le Trésor des Equivoques, Antistrophes ou contrepéteries. — Cet amusant petit volume porte la signature fantaisiste de M. Jacques Oncial, maître en l'Ecole des Chastes » et le lieu n'en est pas moins fantaisiste : « Gélatopolis, extra bibliopolas, anno lætitiœ MDCCCCIX » ; in 16° 142 p

Tire à 350 exemplaires seulement, l'ouvrage n'est pas « dans le commerce » ou ne se vend que sous le manteau.

Pourrait on savoir quel « humaniste » masque le pseudonyme de Jacques Oncial ? On m'a glissé dans l'oreille le nom d'un professeur d'une faculté de province avoisinant la Loire.

Le nom serait intéressant à connaître alors qu'il en est temps encore, ne serait-ce que pour simplifier la besogne des Barbier du prochain siècle.

P. D.

—

Renan. Décret nominatif de la Providence. — Dans quel livre ou discours de Renan paraît cette expression souvent citée ?

O. G.

—

La prédiction de frère Johannès. — Quelles précisions peuvent être fournies sur l'authenticité d une prédiction du frère Johannès (datée,dit-on,de l an 1600) paraissant s'appliquer aux temps actuels?

Comte L. BEAUPRÉ.

—

Vié Cesarini — Fabré Palaprat. — Je désirerais quelques notes sur la vie de Vié Cesarini, commandeur de Malte, lequel aurait succédé à Mgr de Salamon en qualité de Primat de l'ordre du Temple (moderne) (La collection du *Globe*, 1839-41, n'en fait pas mention) ? — Quels furent les successeurs du Grand Maître Fabré Palaprat à la tête de l'ordre ?

N.

—

Un prospectus bibliographique de Sainte-Beuve.

Lorsque l'auteur de *Cromwell* voulut, en 1829, publier, chez le libraire Charles Gosselin, une edition complète de ses œuvres, ce fut Sainte Beuve qui se chargea de rédiger le prospectus.

Edmond Biré (1) ajoute :

Il y a,écrivait il (Sainte-Beuve) longtemps après, *tel prospectus des Œuvres de Victor Hugo* (en 1829, chez Gosselin), signé Amédée Pichot, et où Wordsworth est cité sur Shakespeare, *qui est de moi*.

A t on déniché le prospectus, que le critique précité prétend avoir vainement cherché ?

A. C.

—

Empailler (S'). — On lit dans le *Bulletin des Armées* du 1er nov. 1916 :

Soudain, un 105 passe et s'empaille

Que signifie exactement ce terme ? est-ce un mot technique ou appartient il à l'argot des tranchées ?

G. F.

(1) *Victor Hugo avant 1830*, p. 463).

Réponses

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV, 338). — La question posée par M. Emile Deshays est non seulement des plus intéressantes au point de vue des recherches historiques du passé, mais de plus elle soulève une question de droit qui intéresse tous les chercheurs actuels et amateurs de bibliothèques. Il est très facile de la traiter en restant sur le terrain des textes, des documents et sans y mêler l'ombre de passion ou de politique.

Dabord, la question du passé : si l'on en croit les historiens officiels, ceux que j'appellerai, sans y mettre la moindre animosité, les historiens légendaires, il n'existe pas le moindre doute sur la trahison de Pichegru. Ils en parlent comme d'un fait patent, indiscutable. Le plus illustre, Thiers, affirme cette thèse comme un dogme. Mais nous n'en sommes plus à compter les naïvetés, les erreurs et les contradictions formelles de Thiers. Il dispose de trois preuves : la plus importante à ses yeux est le « suicide » de Pichegru Reste à démontrer que Pichegru « s'est suicidé » — et, malheureusoment pour sa thèse, Thiers affirme à jet continu sans produire un seul texte, un seul document, ou bien, à défaut de preuves écrites, un seul argument probant et profondément réfléchi de logique et de bon sens. Le second cheval de bataille du bon M. Thiers c'est ce qu'il appelle « les vices déplorables » de Pichegru. Lesquels ?Là encore, il omet de citer ou d'articuler quoi que ce soit. Il proclame et pontifie, c'est tout. Enfin le troisième argument par lequel il pense terrasser la critique dans l'éternité des siècles, c'est l'affaire des « fourgons de Klinglin ».

Ah ! les fourgons de Klinglin ! Pourquoi ce bon M. Thiers ne nous expose-t-il pas en détail ce qu'il y avait dedans? pourquoi ne nous livre t-il pas les papiers existants, les preuves irréfutables ? Hélas ! nous en sommes encore réduits à le croire sur parole, ce qui est vraiment difficile en telle matière.

Pourquoi ne croirais-je pas aussi bien les souvenirs de Charles Nodier (tome I) qui, lui, a connu personnellement Pichegru, tandis que Thiers n'a connu que ses accusateurs ?

Et si je crois Nodier, qui donc peut m'assurer que les papiers des « fourgons de Klinglin » et les racontars de police ont plus de valeur que les films du « Masque aux dents blanches » ou du « Cercle rouge » ?

Mais, dira-t-on, Thiers a vu les papiers de Klinglin, seulement on n'a pu lui communiquer des archives secrètes qu'à la condition expresse qu'il ne livrerait pas le secret au public.

Ici, nous touchons au côté actuel et brûlant de la question. Je me permets de trouver inouï que certains écrivains privilégiés obtiennent communication de pièces sans pouvoir les produire. Jusqu'à ce qu'on me lesproduise, j'ai le devoir de les tenir pour non existantes et sans aucune valeur.

La vérité ne va pas sans la lumière absolue.

Quoi qu'il en soit, les historiens scrupuleux sont fondés à affirmer qu'il n'existe aucun texte valable et produit au grand jour qui permette de conclure à la trahison de Pichegru. Donc, cette trahison n'existe pas devant l'histoire impartiale.

E. Lenient.

—

De l'authenticité des récits du « Mémorial » (LXIX ; LXX). — Je n'attache pas grande importance au livre de Lord Rosebery. On a montré, dans la *Revue Historique* de novembre 1903, qu'il fut écrit avec une négligence de grand seigneur à l'égard des faits, et un excessif parti-pris de se verser des cendres sur la tête, « pour être de son temps » plus que de son pays. Mais il semble bien que nous n'ayons pas le premier jet du journal de Las Cases, dont nous ne possèderions qu'une vision « tripatouillée ». Seaton, il est vrai, favorable à Hudson Lowe, mais assez exactement renseigné, — qui résume et complète Forsyth, affirme que le gouverneur eut en mains le véritable texte primitif ; et ce texte existe encore d'après lui au British Museum, où chacun peut consulter les passages supprimés.

Seaton même cite quelques extraits inédits, entre autres celui-ci :

Les détails de Sainte-Hélène sont peu de

choses ; c'est d'y être qui est la grande affaire.

Ainsi s'explique, en effet, une part de la comédie qui se mêlait à la trop réelle tragédie de Longwood : il fallait, cela se conçoit, récriminer sans cesse pour sortir à tout prix de cet internement. (Voir pp. 81, 93 de la 2e édition anglaise. L'ouvrage est, d'ailleurs, traduit en français).

Au surplus, nous n'avons pas davantage le vrai journal d'O'Méara, dont une moitié malheureusement est perdue, et dont l'autre se trouve aux Etats-Unis, dans la famille du défunt romancier Marion Crawford. Le *Century Magazine* en donna de longs extraits, avec fac similé, dans ses numéros de février, mars, avril 1900. Non seulement les coupures sont très importantes, mais le texte a été transposé à la charge de Hudson Lowe, par suite des démêlés du médecin avec le gouverneur Cela, M. Frédéric Masson le conjecturait, dans son premier volume *Autour de Sainte Hélène* ; mais cette conjecture étant venue longtemps après la publication du *Century*, dont M. Masson néglige simplement l'existence, perd un peu de sa sagacité.

Je choisis un passage qui montrera la différence des textes et l'utilité d'une édition nouvelle que, depuis bientôt quinze ans, on nous promet, sans nous l'avoir encore donnée, que je sache :

9 novembre 1816. — Je me suis entretenu pendant quelque temps avec Napoléon, relativement à la religion. Je lui observai qu'on avait différentes opinions sur sa croyance, en Angleterre, et qu'on l'avait supposé depuis peu catholique romain. *Ebbene*, répliqua t-il *credo tutto che crede la Chiesa* (je crois tout ce que l'Eglise croit).

(*Napoléon en exil*, 1822, t. Ier page 189).

Je lui dis, dans l'intention de lui faire déclarer de quelle religion il était, sans le lui demander directement, qu'en Angleterre on croyait, dans ces derniers temps, qu'il était catholique romain. « Eh bien ! » dit-il, « je le suis. Je crois tout ce que croit l'Eglise. *Credo tutto che crede la Chiesa* ». (Ce qu'il entendait par l'église était-ce simplement les murs, et, par conséquent, ne croyait-il à rien, ou bien autre chose, je ne le sais point). « J'allais à la messe tous les dimanches ». Bien sûr, je ne me préoccupe pas beaucoup (*non mi mischio*) de ces affaires ».

Je lui dis que s'il l'était [catholique romain], il devait croire au Purgatoire, aux saints, à la confession, etc. Il me regarda et me répondit : « Je ne m'occupe pas de toute cette *coglioneria* ». Et il répéta : *Io credo quanto credo la Chiesa*

(*Century* : avril 1900. p. 870).

Le passage est délicieux d'ingénuité. Napoléon, disciple de Rousseau, avait la religion de Mme de Warens, qui, moyennant une profession de foi sincère, ne gêne en rien, ni les actes, ni les pensées.

Mais, déjà, les renseignements que nous possédons permettraient de mettre au point bien des détails où l'on s'embrouille à plaisir : le cas de la comtesse de Loudon, que Napoléon, bien loin de l'éviter, comme le pensent tant d'historiens qui s'indignent de l'invitation de Lowe « pour rencontrer la comtesse », fut désolé de la voir partir sans qu'elle approchât de Longwood et s'en prit même au gouverneur, lui reprochant d'avoir empêché la rencontre ; — l'affaire du livre de Hobhouse, orné d'une dédicace exubérante et compromettante, reproduite par M. Masson dans l'édition illustrée de son *Napoléon à Sainte Hélène*, dédicace dont l'Empereur n'eût assurément pas toléré qu'on offrît l'équivalent à un prisonnier de marque sous ses ordres, le Pape ou le Roi d'Espagne ; — la dernière entrevue orageuse de Napoléon et de Sir Hudson, où l'amiral Malcolm assistait en tiers et en tampon, entrevue que nous pouvons reconstituer maintenant avec les gestes mêmes des acteurs, d'après le journal de Malcolm, qui concorde si bien avec celui d'O'Méara. Il est curieux que M. Masson, tout en signalant ce Journal de Malcolm parmi les documents à consulter, s'arrange pour ne lui emprunter rien absolument, et se pose même, sur l'entrevue dont nous parlons, des questions que ce témoignage l'aiderait à résoudre. Malcolm, quoique n'aimant guère Sir Hudson ne put s'empêcher plus tard de rabrouer Napoléon

Vous n'auriez jamais supporté qu'on traitât l'un de vos gouverneurs comme vous avez traité Sir Hudson en ma présence, le 18 août. Bonaparte, [déjà critiqué, ce jour-là par son interlocuteur], se retourna de nouveau vers l'amiral, en s'écriant *Bah* ! comme auparavant.

(19 juin 1817, p. 153).

Que voulez-vous ? avait-il dit précédemment à Malcolm, le gouverneur ne

comprend pas mon caractère : il ne me voit que quand je suis de mauvaise humeur, et alors je dis des bêtises, *then I spoke folly* »

(P. 118).

Il y avait de cela ; mais il y avait autre chose ; du reste, ils ne se comprenaient ni l'un ni l'autre.

Et l'on songe à ce malheureux homme, qui reste des heures entières derrière une fenêtre close, guettant à l horizon la venue de navire qui doit le ramener en Angleterre, car il refuse de croire que l'on dépense indéfiniment des sommes folles pour le maintenir sur ce rocher. Il sait que, là-bas, sa femme vit avec « ce polisson de Neipperg » ; et lui, de son côté, vit avec une femme de son entourage, qui mène son ménage à la baguette et lui change ses heures de repas, ainsi que nous le laisse entrevoir M. Masson. Tristesses atroces et comédies bouffonnes, calculées souvent pour la galerie, c'est l'histoire de Sainte Hélène, l'île de la Discorde, de 1816 à 1821. Il semble que cette discorde continue de rouler jusqu'à nous, comme la houle du grand large, et ce n'est pas encore le livre de Lord Rosebery qui aura jeté de l'huile, pour le calmer, sur cet océan de colères et de haines.

BRITANNICUS.

—

Les statues du monument de la place des Victoires (LXXIV). — Un certain Lefèvre alla plus loin encore que Lameth dans cette œuvre de vandalisme, d'après le « Procès-verbal de l'Assemblée générale des Citoyens de la Section des Filles Saint Thomas, tenue en l'Eglise de ce nom, le mercredi 23 juin 1790 ». (Bibl. nation. mss. n. acq. françaises 2661, p. 125) :

M. Lefèvre, ayant obtenu la parole, a fait une motion tendant à employer à la fabrication de monnaie non seulement les figures d'esclaves enchaînés au bas des statues équestres et pédestres de nos rois, mais encore tous les monuments d'orgueil et *même les objets de faste de cette matière qui sont dans les logements particuliers* ; et il a terminé cette motion par l'offre d'un bronze.

Cette proposition eut ce que nous appelons aujourd'hui les honneurs d'un enterrement de 1re classe. En effet

L'assemblée, après avoir voté des remerciments à M. Lefèvre pour cette nouvelle marque de son patriotisme, a ajourné sa motion à un temps indéfini.

D'E.

—

Provocation en duel adressée à une Altesse Impériale sous le second Empire (LXXIV, 195, 300, 400). La provocation a été lancée par le marquis Sigismond de Wielopolski (qui devint grand veneur du tsar Alexandre II), oncle du marquis Wielopolski qui fut envoyé récemment par la « Douma » en France L'auteur de cette provocation était le fils du célèbre homme d'Etat polonais Mis Alexandre Wielopolski, réorganisateur et vice-roi du royaume de Pologne, qui avait été offensé par un discours du prince Napoléon. — Cette provocation n'a pas eu de suite, le prince ne l'ayant pas acceptée, malgré que l'empereur Napoléon III l'eût désiré.

Comte MICHEL DE P.

—

Un hôtel des Stuart d'Aubigny (LXI, 162, 293 ; LXXIV, 345). — Je me rappelle très bien avoir vu en 1857, et année voisine de cette date, la maison de la rue Saint-Hyacinthe, qui ouvrait aussi sur la rue Soufflot, où sa porte était surmontée de l'inscription en lettres d'or : ANCIEN HOTEL DES STUART.

Sur la rue Saint Hyacinthe, cette maison hébergeait le restaurant Mignote et Troquié, dont j'ai été pensionnaire pendant l hiver 1857 58 : et sur la rue Soufflot ouvrait le magasin de M. Cujan, bottier de l'Ecole Impériale Polytechnique.

V. A. T.

—

La bataille d'Armageddon (LXXIV, 339). Voir dans le Nouveau Testament *Apocalypse* XVI, 12 16.

Et il les assembla dans le lieu qui s'appelle en Hébreu Armageddon

M. Roosevelt donna à cette expression biblique une vogue considérable en l'employant dans un de ses discours au cours de la campagne progressiste de 1912.

O. G.

* * *

Il ne s'agit pas d'une bataille déjà livrée, mais d'une bataille qui se livrera à la fin du monde. Armageddon, pour les Anglais, désigne l'endroit où doit avoir lieu la dernière bataille décisive au jour du jugement. Ce mot serait l'équivalent grec

de l'hébreu *har meggidon* district montagneux de Megiddo, et paraît avoir été adopté parce que la région en question a été à diverses reprises le théâtre de grands combats. On lit dans les *Juges* (V. 19) :

Venerunt reges et pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo.

Ces derniers mots désigneraient le torrent de Cison.

D'autres hypothèses ont été émises sur l'origine du mot Armageddon. En tout cas, c'est de l'attribution de ce nom à la grande bataille de la fin des temps que vient l'expression anglaise *an Armageddon* employée pour désigner quelque grand massacre ou défaite écrasante.

DE MORTAGNE.

* * *

Ce mot signifie en hébreu « montagne ou rassemblement ». C'est le nom d'une ville située au pied du Mont Carmel, célèbre par deux sanglants combats (*Juges* I, 27 ; — IV *Rois*, IX, 27 ; XXIII, 23). Mais ce qui a surtout rendu ce mot fameux, c'est ce qu'en dit saint Jean dans l'*Apocalypse* (XVI, 16) :

Et il (le dragon) les rassemblera dans le lieu qui s'appelle en hébreu Armagedon.

C'est là que se livrera la dernière bataille, où les persécuteurs de l'Eglise seront anéantis. L'éminent Jésuite qui a écrit ce beau livre *le Maître de la Terre* le Père Benson décrit cette bataille, dans le dernier chapitre. L'un de nos excellents confrères, Charles Vincent (*Pierre Maël*) a consacré dans la *Revue Royaliste* une très curieuse étude à la bataille d'Armagedon.

OSCAR HAVARD.

* * *

La bataille d'Armageddon est une de celles qui se sont livrées au cours de l'histoire dans la plaine de Mageddo, au sortir des défilés du Carmel, sur la grande route militaire qui mène d'Egypte en Mésopotamie. Celle-ci, fameuse dans l'histoire d'Israël (v. la Bible, *Rois*, IV, 23 ; *Paralépomènes*, II, 35), fut livrée en 608, par le roi Josias au roi d'Egypte Néchao II, qui, marchant contre l'Assyrie, avait demandé au roi de Juda de lui laisser le passage libre, et à qui Josias l'avait refusé. Josias fut battu, mortellement blessé, et ramené à Jérusalem où il mourut.

IBÈRE.

* * *

Dans la Préface d'un livre de Souvenirs militaires *De l'Aisne à la Bassée* (Plon 1916 j'ai lu cette phrase de M. Henri Gauthier-Villars :

Rien ne préparait l'Angleterre à ces apocalyptiques batailles d'Armageddon.

Interrogé par moi, l'auteur a bien voulu me donner cette réponse :

L'Apocalypse nomme *Armageddon* (c'est-à-dire ville de Mageddo — cf. le Cantique de Debora — le lieu où les rois de la terre que conduit l'Antechrist sont vaincus dans un terrifiant combat par les armées du ciel (XIX, 19, 21).

Il ne me restait qu'à féliciter Willy de son érudition biblique, quelque peu imprévue chez l'auteur de *Claudine*.

R. DE GERNYS.

* * *

Il faut se reporter au Livre de l'Apocalypse, chapitre XVI, verset 16, si l'on veut comprendre l'allusion que de nombreux écrivains anglais font à la bataille d'Armageddon. Voici le texte :

Et ils les assemblèrent en un lieu qui est appelé, en hébreu, Armageddon.

Le Voyant annonce que les rois d'Orient, après avoir traversé l'Euphrate, se réuniront en ce lieu pour combattre leur mortel ennemi l'empire romain et que là se livrera la suprême bataille qui délivrera Israël de son esclavage. Le nom est symbolique et, par là même a été expliqué de diverses manières. On a proposé Montagne de Meggido, ville voisine du Mont-Thabor comme on a aussi traduit montagne de la déroute.

Meggido, en effet, avait vu la défaite et la mort du roi Josias, mais verrait le triomphe du peuple de Dieu. Cette opposition justifierait cette dernière interprétation (*Bible de Reuss. L'Apocalypse* p. 121). Il est à présumer que les Anglais, fidèles à leur éducation biblique, ont ainsi voulu désigner la grande bataille où les alliés seront définitivement vainqueurs de l'empire allemand prêts à redire avec l'ange de l'Apocalypse : Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande

FRANK PUAUX.

* * *

Armageddon est le lieu d'une bataille de l'Apocalypse (XVI 16) dans laquelle trois esprits impurs semblables à des grenouilles et sortis de la gueule du Dra-

gon, de la gueule de la Bête et de la bouche du faux prophète, assemblent les rois de la terre au combat contre Dieu.

Le mot *Armageddon* est une déformation hellénique de l'hébreu *Haram-Mageddo*, nom d'une forteresse très ancienne située au Nord de la Samarie et qui dominait la plaine d'Esdraelon. Les Romains, en l'occupant, l'appelèrent *Legio* et ses ruines sont encore aujourd'hui nommées *Ledjdjoun*.

Le nom romain me donne à supposer que c'était là et non à Cesarea maritima, qu'était casernée la portion principale de la XIIe légion, dite *Italica*, qui tenait garnison en Palestine et avait des détachements à Tibériade, Jérusalem, Massada, etc. L'endroit était bien choisi, car cette troupe pouvait ainsi se porter indifféremment vers la Galilée ou vers Jérusalem, les deux centres du fanatisme juif.

Le fait que l'Apocalypse y place une bataille où figurent des suppôts du Dragon (Satan) et de la Bête (l'empire romain) vient corroborer cette hypothèse. C'est d'ailleurs tout ce qu'on peut en dire, car le texte a été visiblement remanié à cet endroit : le verset 15 est une interpolation.

A de Prat.

Mêmes références : A. Callet — Camille Pitollet — V. A. T G. D — Comte B de P — ABX. V Nauticus, O. G., Auguste Hamon, dont nous nous excusons de ne pas insérer les réponses très complètes et très concluantes.

—

Bénédictin de Cluny (LXXIV, 198). — A la fin du xviiie siècle les Bénédictins de l'Ordre de Cluny se divisaient en *ancienne observance* et en *étroite observance*.

L'« étroite observance » comprenait 38 maisons, 375 religieux, avec un revenu global de 450 000 livres. Ces monastères étaient situes dans les diocèses d'Amiens, Autun, Auxerre, Avignon, Bâle, Beauvais, Besançon, Chalon sur-Saône, Clermont. Condom, Lyon, Mâcon, Meaux, Nevers, Paris, Rouen, St Flour, Senlis. Soissons et Tarbes.

Cluny, abbaye chef d'Ordre, situé, comme on sait, dans le diocèse de Macon, était de l' « étroite observance » Il y avait 45 religieux en 1768 à l'abbaye de Cluny, avec un revenu de 54.000 livres. A la même époque le couvent de Sain Denis-de la-Chartre à Paris, n'avait que 8 religieux, avec 10.800 livres de revenu.

F. Uzureau.

—

Raymond d'Abzac (LXXIII, 142, 253). — Fin prématurée, certes ! Toutefois Ginisty l'enterre quatre ou cinq ans avant sa mort. Raymond d'Abzac mourut si peu en Argentine en 1889 que je l'ai connu au *Triboulet* en 1892-3 Il fut le dernier « Chicot », un Chicot qui avait la dent dure, et ne craignait pas de mordre les serviteurs du roi. Triboulet avait affranchi ses grelots ; le bonnet phrygien dansait volontiers au sommet de sa marotte Les vieux abonnés ? Ils ne lisaient pas le journal. Pourtant il m'arriva de provoquer trois désabonnements : j'avais rédigé une nécrologie élogieuse de Renan, et l'on commit l imprudence d'adjoindre à la nécrologie un portrait, qui attira l'attention. D'Abzac savoura l'incident.

Le Chicot III du *Triboulet* était en même temps le « Marzac » du *Gil Blas*. Il faillit entrer au *Gaulois*. Une condition lui déplut. Comme premier « Billet parisien » M. B... exigeait un échantillon gratuit de sa verve caustique D'Abzac donna l'échantillon .. dans le *Gil Blas*, en consacrant le billet à M. B... Il n'entra pas au *Gaulois* : sa verve était trop pénétrante.

Léon Durocher.

—

Où se trouve le testament de Bayart ? (LXXIV, 291). — Bayart, le chevalier sans peur et sans reproche, est mort en 1524. Il n'aurait pu faire une donation au Grand Bureau des Pauvres de Paris qui ne fut institué qu'en 1543 et dont les archives d'ailleurs n'ont pas été retrouvées après la Révolution. C'est une grosse perte pour l'histoire parisienne, surtout en ce qui concerne les xvie, xviie et xviiie siècles. L'on peut supposer que le grand Bureau des Pauvres dont le siège était place de Greve et qui fonctionnait avec l'autorité du Prévot des marchands et des échevins avait conservé ses papiers jusqu'à la Révolution et que cet important dépôt fut détruit avec tant d'autres papiers par l'archiviste Propiac. vers 1809.

D'autre part, l'on a trace dans les archives de l'Assistance publique d'un legs universel fait à l'Hôtel-Dieu par Jean

Bayart et qui consistait en deux maisons, l'une rue des Arcis et l'autre rue de la Tacherie. Mais cela se passait en 1654 !

L. TESSON.

—

Général Bonnet (LXXIV, 102, 218, 311). — Le général Bonet, comte de l'Empire, général de division, pair de France (1831), sénateur (1852), grand officier de la Légion d'honneur, ne doit pas être confondu avec l'officier général dont il est question au sujet de l'*Itinéraire du 18e de ligne en Russie* (1812) et qui se nommait Guillaume Bonnet. Né à Genève (1784), mort général de brigade en retraite (1861) à Valence, le général Bonnet avait servi au 18 régiment de ligne jusqu'en 1815. Il fut ensuite lieutenant-colonel, puis colonel du 7e léger et maréchal de camp en 1839.

P.

—

La marquise de Broglie, née Besenval (LXXIV, 55, 115, 266). — Le vrai nom allemand de ceux qu'on appelait en France : *Besenval* — on prononçait à la cour : *Besval* — n'est pas *Bezenval*, mais bien *Bœsenwald* (*Bosenwald*), et ce n'est point le nom primitif de cette famille, qui était originaire du val d'Aoste, où elle se nommait *Maubois*. Le nom du premier Maubois, négociant, établi à Soleure (*Solothurn*) au commencement du XVIIe siècle, y a été germanisé, suivant la coutume, sous la forme que nous venons de rappeler. (Voir *Revue des questions historiques*, avril 1910, LXXXVII, 383, n. 1).

H. DE L.

—

P. J. B. Despeaux, chanoine de Lisieux (LXXIV, 292) — La *France ecclésiastique* de 1783 donne à l'évêque de Lisieux (alors Jacques Marie de Caritat de Condorcet).

Despeaux, vicaire général.
Despeaux, offic. diocés.
Despeaux, *Chefcier* (?) du chapitre.
Despeaux, chanoine

C'était probablemeut toujours le même personnage celui auquel s'intéresse notre collaborateur Nisiar Quant aux initiales de l'ex-libris, rien ne permet d'en deviner le sens.

ARD. D.

—

Dreux le Doyen, (LXXIV, 388). — Le célèbre cabaret de la Pomme de-Pin (dans la Cité) est connu par la mention qu'en a faite Rabelais et par son propriétaire du XVIIIe siècle : Jules Crenet. Le cabaretier que put connaître l'auteur de ***Pantagruel*** se nommait Dreux Le Doyen « marchand de vins demeurant à Paris, à la Pomme-de-Pin. Le 4 décembre 1542, Dreux fit sa déclaration pour le demi-quartier de Saussaie, sis au lieu dit les Ajoux, censive de S. Marcel, que lui avait précédemment vendu Jacques Coise, laboureur aud S. Marcel et archer de la Ville de Paris du nombre des six-vingts.

Dreux appartenait à une famille fort connue à Paris et dans la banlieue-sud dès le XIIIe siècle. Son nom patronymique avait pris les formes : Déan et Doyen. Robert le Doyen était, en 1430, quartinier du quartier des Halles et c'est de lui que descendait le médecin et chanoine de Laon, Dreux Le Doyen, qui fut inhumé à S. Séverin à la fin du XVe siècle (14 ?)

Notre cabaretier, sans doute neveu et filleul du chanoine médecin, avait un proche parent, son frère peut être ?) Guillaume Le Doyen, épicier apothicaire et propriétaire, en 1540, de la maison du Mouton près Petit-Pont. Cette maison lui venait de sa femme Catherine Le Caron dont l'ancêtre, Robert Le Caron, épicier, apothicaire à Petit Pont avait été, en 1405, marguillier de l'église S. Severin où il reçut la sépulture. Le cartulaire de S. Séverin contient les fondations de Dreux Le Doyen et de Robert Le Caron.

Observons que la susdite maison « à l'enseigne du Mouton » était en 1540 contiguë à celle d'un « postier d'estaing » de la ruelle Saillant-bien (du nom de la famille Saliens in bonum — aujourd'hui c'est l'impasse Salembière). Ce potier d'étain portait un nom bien suggestif : Antoine de Bapaume.

DE VALNAY.

—

La maison de Madame Gourdan (LXXIV, 150). — Les domiciles de Madame Gourdan sont connus, en effet, de tous ceux qu'intéressent les mœurs intimes du XVIIIe siècle et l'indication que donne le marquis de Rochegude ne laisse pas de m'intriguer également.

Ancienne marchande de modes et veuve du sieur François Didier Gourdan, capitaine général des fermes, Marguerite

Stock avait d'abord établi son petit commerce rue Sainte-Anne (1759).

Puis, elle émigra rue Comtesse d'Artois (1), qui lui valut son surnom de la *Petite Comtesse* — où un rapport de Marais nous la signale en 1763

Elle n'avait point abdiqué toutes prétentions et savait s'immoler encore elle-même sur l'autel de Vénus, pour faire valoir sa maison et sa marchandise :

« M. Fauke, Anglais, augmente tous les jours ses ridicules par l'attachement qu'il a pris pour la dame Gourdan tenant lieu de prostitution, rue Comtesse d'Artois, et dont je fournis la besogne toutes les semaines. Cet Anglais non content de se satisfaire avec cette femme qui, à la vérité, peut passer encore pour être aimable et fraîche, se donne tous les soins possibles pour attirer ses compatriotes et même les Français chez elle, en leur faisant entendre qu'ils seront traités à bien meilleur marché que chez Brissault et qu'elle leur fournira d'aussi jolies filles... » (2).

Cet étranger avait vraiment de singulières... complaisances ; quant à Marais, « pour des raisons » auxquelles n'était pas étranger l' « Esculape » attaché à la maison, il préférait la Présidente, car, après la Fillon et avant Madame Sabatier, la Brissault avait porté ce surnom.

En 1774 seulement, l'établissement ayant prospéré, Madame Gourdan alla, pour cause d'agrandissement, s'installer luxueusement rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, dans un immeuble appartenant à M. François Baude, d'un loyer annuel de 2.400 livres. C'est l'actuelle rue Dussoubs, dont une partie, entre la rue Pavée et celle du Renard, avait anciennement porté le nom suggestif et très significatif de rue Gratte Cul (3).

La fâcheuse aventure de Mme d'Oppy, dont le tempérament enflammé jugeant que son grand bailli d'époux et d'épée baillait trop aux corneilles, avait recours aux bons offices de la Petite Comtesse, qui appareillait avec un égal dévouement l'un et l'autre sexes (1), fit fermer la maison et condamner la matrulle à être promenée sur l'âne.

Mais les influences dont disposait la Gourdan aussi bien au Palais qu'à la Cour, lui évitèrent cette pénible exhibition et un « non-lieu » — déjà ! — (19 août 1776) ne tarda point à faire rouvrir l'hôtel et à la rendre à ses chères études.

Pidansat de Mairobert en avait visité les merveilles, au cours de cette fermeture forcée, en compagnie du président de la Tournelle et les avait abondamment décrites dans l'*Espion anglais* (2)

Quelle meilleure reclame pour une maison qui se respecte ?

Les affaires continuèrent à prospérer, mais survint une visiteuse sur laquelle on ne comptait point et que la Comtesse ne faisait pas figurer sur la liste des clientes attachées à la maison. Elle mourut, le 28 novembre 1783, dans son hôtel de la rue des Deux Portes, et son exécuteur testamentaire, Jean-Baptiste de la Martinière, y fit apposer les scellés, ainsi qu'à sa maison de campagne de Villiers le-Bel, et dresser son inventaire. M. Gaston Capon, à qui ces détails sont empruntés (3) a reproduit ce document. Mais l'officier ministériel s'y montra, malheureusement, plus réservé dans ses descriptions que Pidansat de Mairobert.

Ses cinq sœurs, dont trois étaient bourgeoisement mariées, ne firent, bien entendu, aucune difficulté pour se partager les dépouilles de la proxénète. Ce fut une malhonnête aisance que personne ne songea à leur reprocher.

PIERRE DUFAY.

(1) Rue Montorgueil actuelle, entre la Pointe Saint Eustache et la rue Mauconseil.

(2) CAMILLE PITON : *Paris sous Louis XV. Rapports des Inspecteurs de police au Roi* Tome I, Paris, *Mercure de France*, 1906 ; in-12. (17 décembre 1763).

(3) FÉLIX et LOUIS LAZARE : *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris.* Paris, (Impr. Vinchon), 1844 ; in-8, p. 566.

(1) Outre la *Correspondance de Madame Gourdan* (Londres, J. Nourse, 1784 in-8), dont M. Octave Uzanne a donné une élégante réédition (Bruxelles Kistemaekers, 1883 ; in-8), voir dans le tome X de *l'Espion anglais*, contenant l'*Apologie de la Secte anandryne*, l'aventure de la marquise Joly de Fleury et de la demoiselle Sapho.

(2) L'*Espion anglais ou Correspondance secrète entre Mylord All Eye et Milord All Ears.*

Londres, John Adamson, 1784 ; 10 vol. in-12.

(3) GASTON CAPON : *Les Maisons closes au XVIIIe siècle*

Paris, H. Daragon, 1903 ; in-8, p. 177-194.

Rohan-Rochefort en 1808 (LXXIV, 103, 172). — Il doit s'agir dans la demande formulée au sujet d'une princesse de Rohan-Rochefort, de Marie-Henriette Charlotte-Dorothée d'Orléans-Rothelin, mariée en 1762, à Charles-Jules-Armand, prince de Rohan-Rochefort et de Montauban, né en 1729, qui, après avoir été colonel d'un régiment à son nom, mourut en 1811.

Sa fille Clémentine, dont il est parlé dans les mémoires et les lettres citées, est Clémentine-Caroline-Henriette, princesse de Rohan-Rochefort, qui naquit le 26 octobre 1786, et avait épousé le marquis de Querrieu. Elle mourut en 1850. Elle avait pour sœur Charlotte-Louise Desirée, princesse de Rohan Rochefort, née à Paris, le 25 octobre 1767 et morte en 1842, qui fut l'amie du duc d'Enghien, enlevé à Ettenheim et fusillé dans les fossés de Vincennes. Par son testament reçu dans l'étude de Me Fournier à Paris, la Princesse Charlotte desherita sa sœur et son neveu, au profit d'un prince de Rohan-Rochefort, son cousin, passé au service de l'Autriche et qui se noya en se baignant dans le Danube. Dans ce testament, elle ordonnait que sa correspondance fort touchante avec le duc d'Enghien, soit brûlée, ce qui fut fait.

La belle-sœur, dont il est question dans la note de M. Cantacuzène est Louise Julie-Constance, princesse de Rohan-Rochefort, née en 1734, qui avait bien épousé, en 1748, un prince lorrain Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne, grand écuyer de France. Aujourd'hui, toute une partie de la descendance des Rohan-Rochefort-Guemenée et Montauban est autrichienne par le mariage du prince Charles Louis Gaspard de Rohan, en 1826, avec la princesse Adelaïde de Lowenstein. Les Rohan possédaient le château et le domaine de Lissa, en Bohême. (Voir : *Almanach de Gotha* : 1836, p. 201 ; 1848, p. 179 ; 1849, p. 170. - *Les derniers Bourbons*, par Ch. Nauroy).

G. D.

—

Portraits de Vauban (LXXIV, 341). — La question doit avoir été posée et résolue ici, car elle avait été soulevée par M le colonel de Rochas lors de sa publication des « Œuvres inédites de Vauban ».

M. le colonel Carnot, actuellement au front (s. p. 36), possède une excellente étude aux trois crayons par Rigaud, qui avait été donnée en 1783 à son bisaïeul Lazare Carnot, auteur d'un *Eloge de Vauban*, par Mlle Sophie de Vauban, nièce du grand ingénieur. Ce portrait a figuré à l'Exposition militaire rétrospective de 1900 (Pavillon des Armées de Terre et de Mer).

NOLLIACUS.

—

Protocole mondain. Le titre devant le nom (LXXIV, 343). — Employé au vocatif, le titre n'a jamais été précédé de « Monsieur » dans une conversation entre gens de même rang.

— A moi, comte, deux mots... s'écrie au XVIIe siècle, Rodrigue s'adressant au père de Chimène.

Un siècle plus tard, dans *Jacques le Fataliste*, Madame de la Pommeraye parlant à des Arcis l'appellera tout simplement « marquis ».

Par contre, Bartholo, dont la nièce vient d'épouser Almaviva, dira à celui-ci « Monsieur le Comte ».

De ces exemples, qui pourraient être multipliés, il résulte que le titre précédé de « Monsieur » n'est employé soit dans la conversation, soit dans la correspondance, que d'inférieur à supérieur.

Si on accuse mes exemples d'être tirés de la littérature, je répondrai à cette objection par un lieu commun, je dirai : la littérature et plus particulièrement le théâtre et le roman sont le fidèle miroir de la réalité.

Voilà pour le passé.

Et aujourd'hui ? Eh bien, aujourd'hui est semblable à hier. A rang égal on donne encore le titre, moins qu'autrefois, c'est vrai, mais on le donne encore.

Quant au personnel, comme au temps de Figaro, il continue d'annoncer :

— Madame la comtesse est servie

A. CH. DU CH.

—

Ex libris « Chevaliers pleuvent » (LXXIV, 105, 226, 364). — Les Chauvigny ne sont pas éteints. S'adresser à M. de Chauvigny de Blot, curé d'Epinac-les Mines (Saône-et Loire).

NOLLIACUS.

—

Ex-libris bizontin (bande ondée et aigles) à déterminer (LXV, 11, 232). — Cet ex-libris est celui de Pierre François

Hugon, chanoine de Besançon, évêque de Philadelphie *in partibus*.

S... Y.

—

Ex libris à déterminer : Lion d'or (LXXIII, 288. — La devise : *Oriens exalto*, est celle de Mgr Marie Laurent Trioche, évêque de Bagdad, en 1837. (Voir *Dictionnaire des devises ecclésiastiques* de H. Tausin, p. 144.

G. D.

—

Ex libris Balzacien Lesourd (LXVIII, 626, 787). — M. Georges Gassies, professeur au collège de Meaux, nous avait adressé ce renseignement que nous nous excusons de ne publier qu'aujourd'hui :

M. Paul Lesourd, dont il est question, est mon collègue à la Société de la Brie. Il est le père d'un des élèves de ma classe de Première, et habite à Meaux rue Saint Faron. Je lui ai communiqué la note le concernant.

—

Fremont ou Fromont (LXVI ; LXVII). — Il y a deux autres vues de Fremont, gravées par Israël Silvestre.

C'est *Fromont* en Seine-et-Marne.

J'offre à M. Alb. Catel de lui soumettre le *Catalogue de l'œuvre de Silvestre*, par Faucheux. Il y verra, pages 119 et 217, d'intéressantes notes sur Frémont ou Fromont et son histoire.

A. Geoffroy.

—

Peignot (Manuscrits de Gabriel) (LXXIV, 341). — Oui, Techener a publié, dans le *Bulletin du Bibliophile*, divers travaux de Gabriel Peignot. On en trouvera la liste dans la *Table Générale* de cette revue, publiée en 1907, chez Henri Leclerc.

G. V.

—

« La Vie est un songe et la mort un réveil » (LXXIV, 9, 130). Cette citation, telle que l'a rectifiée M. H C. M , est bien le dernier vers de la traduction par Voltaire du monologue de Caton d'Utique dans la tragédie d'Addison Notre érudit confrère trouvera le monologue en entier dans la lettre XVIII « Sur la Tragédie » des *Lettres sur les Anglais ou Lettres philosophiques* (Œuvres complètes de Voltaire. Tome XXVI de l'édition E. A. Lequien, M.DCC.XXI. Mélanges historiques, tome I) Les quatre vers du début, cités par M. H C M., ne diffèrent que très légèrement de ceux du texte de Voltaire mais son excellente mémoire l'a bien servi, car le sens n'en souffre point.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Le véritable texte est celui-ci :

Cette vie est un songe et la mort un réveil.

Ce vers se trouve au dessous d'une curieuse gravure du *Magasin pittoresque* : Tome XXI. (février 1853), p 41, signée d'un simple monogramme. Ce dessin, dans le goût allemand, représente un vieillard courbé, un bâton à la main, entrant dans un caveau sombre, dont la lourde porte est ouverte. Au dessus de ce caveau, une figure d'homme dans toute la force de la jeunesse, entourée de rayons, encore agenouillée, semble prête à se lever. C'est un peu la même idée que dans le célèbre *Monument aux Morts*, de Bartholomé Au dessus de cette planche du *Magasin pittoresque*, se lit cette inscription : « Mourir, c'est renaître ».

G. D.

—

Journalisme dans les tranchées (LXXI ; LXXII ; LXXIII . — On n'a jamais mentionné ici les journaux de nos amis les Anglais. Ils sont eux aussi, légion. Voici le *Whizz Bang*, organe mensuel du *Durham Light Infantry*. Le Corps médical édite sa *Iodine Chronicle*, au titre caractéristique. Le nouveau *Battalion* canadien a son *Vics' Patrol*, qui remémore l'application récente aux *Victoria Rifles of Canada*. Le *Trench Echo*, également canadien, est écrit avec vivacité par un bataillon de Winnipeg. Il faudrait citer encore la *Listening Post*, toujours canadienne, *etc.*, *etc.*

Le *Forty-niner*, le *R. M. R. Growler*, la *Twentieth Gazette* rappellent plus strictement les régiments qui les éditent. *Now and Then*, par contre, est franchement adéquat à son caractère de périodique irrégulier. *The Brazier* est rempli de combinaisons heureuses pour les vieux habitués des tranchées. La *Dead Horse' Corner Gazette* doit être, enfin citée — *last not least* — comme étant, du moins quant à son titre, la plus pittoresque et suggestive de ces gazettes de tranchée anglaises.

C. Pitollet.

Chant patriotique suisse : « Roulez tambours ! » (LXXIII). — Le « Roulez tambours ! » est un chant de marche composé par le philosophe genevois Henri Amiel, en 1857, au moment où la Suisse s'apprêtait à défendre Neuchâtel menacé par la Prusse. C'est en quelque sorte une Marseillaise helvétique. En voici les paroles :

En route

Roulez tambours ! pour couvrir la frontière,
Au bord du Rhin, guidez nous au combat.
Battez gaiment une marche guerrière,
Dans nos cantons chaque enfant naît soldat ;
C'est le grand cœur qui fait les braves ;
La Suisse, même aux premiers jours,
Vit des héros, jamais d'esclaves !
Roulez tambours ! (*bis*)

Au bivouac

Sonnez clairons ! le grand fleuve, en son om- [bre,
De nos bivouacs a réfléchi les feux.
Chez nous, là-bas, sans doute, en la nuit som- [bre,
Au ciel, pour nous, ont monté bien des vœux.
Oui, nous veillons sur toi, Patrie !
Remparts vivants, nous te couvrons ;
Dieu voit qui veille, entend qui prie !
Sonnez, clairons ! (*bis*)

Chant du Drapeau

Flottez, drapeaux étendards héroïques !
Où nos aïeux ont inscrit maint beau nom ;
Astres de gloire au ciel des républiques :
Sempach, Næfels, Saint Jacques et Grandson !
Sous vos couleurs, saintes bannières,
Ont combattu tous nos héros ;
Les fils seront dignes des peres !
Flottez, drapeaux ! (*bis*)

Au Retour

Chants du pays, à notre âme ravie
Vous apportez les accents du bonheur.
Pays, sois fier, tu nous donnas la vie ;
Nous la donnions pour garder ton honneur !
Coteaux charmants, rive connue,
Nous revoyons vos bords chéris ;
Souhaitez-nous la bienvenue,
Chants du pays ! (*bis*)

Comte DE ROULAVE.

Même réponse : P. J.

* *

Ce chant, qui a retenti parfois en Suisse française au cours de ces derniers mois, est une manière de *Marseillaise*, dont les accents contrastent, certes, avec l'actuelle et officielle neutralité helvétique. Et si on l'a entonné au cours de circonstances récentes, c'est que vraiment il répondait au sentiment populaire, justement inquiet d'un déplorable état de choses, comme il avait répondu jadis à de graves préoccupations. Il avait été fait contre la Prusse... Il n'était point oublié.

Il faut remonter à 1856. Le roi de Prusse suscitait une querelle à la Confédération suisse à propos de la question de Neuchâtel Ce canton, on le sait, jadis principauté prussienne, s'était rendu indépendant en 1848 ; une contre-révolution fomentée par les agents de Frédéric Guillaume et par de vieux éléments conservateurs, n'aboutit pas, malgré la menace d'intervention armée. La Suisse se leva, ses troupes garnirent les bords du Rhin au milieu de l'enthousiasme général.

Un jeune professeur à l'Académie de Genève Frédéric Amiel, en proie à une émotion patriotique qui, toutes proportions gardées, n'est pas sans rappeler celle de Rouget de l'Isle improvisa, le 12 janvier 1857, les paroles et la musique d'un chant que, par une autre analogie, on aurait pu appeler aussi « Chant de guerre de l'armée du Rhin ». Ce chant, c'est le *Roulez, Tambours* ! L'auteur l'avait intitulé *la Guerre sacrée*, mais ce titre ne devait pas prévaloir contre les premiers mots, si entraînants, de la deuxième strophe, que voici :

Roulez, tambours ! pour couvrir la frontière
Aux bords du Rhin guidez-nous au com- [bat !
Battez gaiement une marche guerrière.
Dans nos cantons, chaque enfant naît soldat,
C'est le grand cœur qui fait les braves ;
La Suisse, même aux premiers jours,
Fit des héros, jamais d'esclaves :
Roulez, tambours, roulez tambours !

Il y a sept strophes La première, peu connue et abandonnée dès le principe, mérite d'être citée :

Rugis, tocsin ! pour la guerre sacrée !
A l'étranger renvoyons ses défis ;
Aux armes, tous ! Si ta perte est jurée,
Suisse, on compta sans l'amour de tes fils,
Debout ! vallon plaine et montagne,
Schwitz, Appenzell, Hassli, Tessin!
L'ouragan noir vient d'Allemagne
Rugis tocsin, rugis, tocsin !

Le poète évoque aussi les clairons, les chants du pays, les drapeaux.

Flottez, drapeaux ! Etendards héroïques,
Où nos aïeux ont inscrit maint beau nom...

Et voici la strophe où il glorifie le canon, strophe qui pourrait si bien s'appliquer au glorieux 75 :

Tonnez, canons ! Voici la rouge aurore !
Au champ d'honneur les moissons vont s'ou-
[vrir !
Jusqu'à la nuit fauchez fauchez encore !
O noirs faucheurs, s'arrêter c'est mourir !
Hourrah ! poussons le cri de guerre,
Et puis chargeons et foudroyons !
Pour voix la foudre et le tonnerre,
Tonnez, canons, tonnez, canons !

Le tout d'une inspiration noble et forte, mais la musique, qui n'était pourtant pas d'un professionnel, est meilleure que les vers — comme dans la *Marseillaise* encore — et c'est par elle surtout que le chant est resté populaire. Du reste, les paroles ont subi quelques modifications, qui ne les ont point améliorées si elles n'ôtent rien au vibrant appel du poète. On en trouvera le texte original dans une étude biographique publiée à Genève en 1886 par Mlle Berthe Vadier, p. 122 (8º MS 120, à la Biblioth. Nat.)

L'auteur n'était certes pas un guerrier, ni même un homme d'action. C'était un professeur de philosophie distingué, de complexion délicate, fort lettré, celui là même dont on a publié le fameux *Journal intime* (1883-84), qui devait lui assurer une célébrité posthume. Le *Roulez, tambours* représente, certes, un moment exceptionnel dans sa vie et dans son œuvre un moment qu'il est d'autant plus intéressant de noter qu'Amiel avait beaucoup voyagé et vécu en Allemagne.

Henri Frédéric Amiel était né à Genève, le 27 septembre 1821, il y mourut le 11 mars 1881, il descendait de réfugiés languedociens originaires de Castres.

Quant au *Roulez tambours* ! il n'eut point la fortune de l'hymne de Rouget, le conflit s'étant apaisé assez vite grâce surtout à l'intervention de Napoléon III, qui obtint de la Prusse la reconnaissance de l'indépendance de Neuchâtel (traité de Paris du 26 mai 1857). Mais il ne cessa cependant d'être chanté en Suisse française comme par un sentiment de sa constante opportunité

D'autres chants sont nés au souffle patriotique de 1856. Ainsi un *Aux bords du Rhin*, paroles et musique de F Chavanne, qui, sans valoir le *Roulez tambours* ! ne manque ni d'ardeur, ni de sincérité.

UN SUISSE QUI N'EST PAS NEUTRE.

*
* *

On lit dans le *Bulletin des Armées de la République* nº 172 du 30 janvier au 2 février 1916 :

« Au cours de la manifestation qui a suivi, à Lausanne, l'enlèvement du drapeau de l'empereur hissé au consulat d'Allemagne, la foule a entonné la *Marseillaise* et l'hymne *Roulez tambours !* Cet hymne commence ainsi :

Roulez tambours pour couvrir la frontière
Au bord du Rhin, guidez nous au combat
Battez gaiement une marche guerrière ;
Dans nos cantons, chaque enfant naît soldat,
C'est le grand cœur qui fait les braves,
La Suisse même aux premiers jours,
Vit des héros jamais d'esclaves,
Roulez tambours ; roulez tambours !

Il n'est pas hors de propos de rappeler les circonstances où il fut composé. C'était en 1857. La guerre semblait imminente entre la Suisse et la Prusse à la suite d'un conflit qu'avait provoqué l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération helvétique.

Le poète et philosophe genevois Amiel, inspiré par la Muse guerrière, improvisa l'ode dont on vient de lire la première strophe et qui prit aussitôt rang parmi les chants patriotiques de la Suisse.

L'armée fédérale, sous le commandement du général Dufour, fut concentrée pendant quelques jours dans les petits cantons, puis elle marcha résolument jusqu'à la frontière du Rhin. Arrivée à Schaffouse, alors qu'elle s'attendait à rencontrer les soldats prussiens, elle ne trouva qu'un paisible douanier, qui fumait sa pipe sur l'autre rive du fleuve..... La France, qui n'avait pas cru devoir rester neutre, était intervenue et le roi de Prusse avait dû céder.

On comprend maintenant pourquoi les manifestants de Lausanne ont chanté *Roulez tambours !* sous les fenêtres du consulat d'Allemagne. — P. »

G. A.

—

Origine des mots poilus (LXX à LXXIII ; LXXIV, 377) ; **pinard** (LXXIV, 57, 133, 186, 282, 326) ; **boche** (LXXI à LXXIII, LXXIV, 186, 283). — Quicon-

que a un peu vécu dans les milieux militaires sait que le mot poilu est antérieur à la guerre et s'employait couramment — *à peu près* dans le sens qu'on donnait vulgairement au mot « type » Un type, un poilu,etc.

Le mot boche comme on l'a déjà dit ici,est dénué de sens. C'est une simple terminaison péjorative « Ramolli » avait donné en argot « ramolboche », et allemand « alboche » etc. De même nous avions antérieurement *communard* pour communiste, *épicemard* pour épicier, etc. Il est donc aussi spirituel d'appeler un Allemand un *Boche* que d'appeler un communiste ou communard un *nard*.

Sur l'origine du mot pinard, plusieurs officiers curieux d'étymologie, assurent qu'il est préférable de ne point insister. Certaine chanson en honneur dans les quartiers de cavalerie, il y a quelque trente ans, donne au mot de poilu une origine au sujet de laquelle les développements sont également inutiles. Combien M L'Hommedé a raison de parler de ces mots sans sympathie excessive quant à l'emploi tout au moins un peu puéril qu'en font les gens de l'arrière.

Entre eux les soldats ont le droit d'employer cet argot plein de saveur et de couleur que nos pères appelaient très justement « le langage des camps », mais avec les jolies qualités françaises de mesure, de tact et de dignité qui caractérisent notre peuple, ils éprouvent parfois une certaine gêne à nous voir surenchérir sur eux. Le terme maintenant est entré dans la langue et nos soldats l'ont ennobli, mais j'ai connu bien des filleuls un peu étonnés, au début de la guerre, d'entendre une marraine les appeler « Mon cher poilu ».Poilu, pinard, etc. ne sont en harmonie — si je ne me trompe — avec la tradition française et la gravité de l'heure. On peut encourir le risque de s'entendre traiter de pédant — mais peu importe en disant que *nos poilus* méritent d'être qualifiés avec plus de respect par ceux qui ne se battent point. « Bonhomme » est charmant et tout à fait français. « Homme » vaut peut être encore mieux et dit tout dans sa simple grandeur

Baron André de Maricourt.

*
* *

L'étymologie offerte par l'« Ex-Poilu » pourrait bien être *militairement* vraie. D'après une chanson(?) dont il y a 35 ans, les couplets s'égrenaient sur notre route vers les écoles *à* feu, « un gros maine... [administrait] du « verjus .. » par un procédé excusant presque l'emploi de.. l'autre verbe dont *pinard* » ne diffère pas tant. J'étais jeune alors, mais le souvenir des phénomènes relatés dans la chanson m'est resté tel, qu'il m'est pénible d'entendre, même ailleurs qu'au salon, de gracieuses lèvres prononcer le mot « pinard ». — De grâce ! mesdemoiselles, dites « du vin », quelle qu'en soit l'appréciation de vos frères et de vos cousins !

Sglpn.

—

La force prime le droit (LXX, LXX LXXII ; LXXIIII). – J'ai lu à la page 41 de l'*Histoire secrète de la Cour de Berlin*, par Mirabeau, parue en 1789 réimprimée chez Maurice Glomeau, éditeur, 21, rue Pierre Nicole, sans date, la phrase que voici :

Le mot droit est vide de sens, lorsqu'on l'oppose à celui de force » Cela ressemble beaucoup à la phrase attribuée à Bismarck.

V. A. T.

—

L'art de mettre sa cravate, — Cravatiana (LXXIII ; LXXIV, 417). — Col. 418, ligne 18 au lieu de *Mannet*, lire *Manne*.

Un Bibliophile Comtois.

—

Auditionner (LXXIII, 386, 514). – Je crois qu'il sera bien difficile d'empêcher la création des verbes en *onner* dérivés de substantifs en *ion*, ou de supprimer ceux de ces verbes qui existent et semblent mal construits. On dit *addition*, *additionner* ; pourquoi ne pourrait on pas dire : *audition*, *auditionner* ?

G. G.

*
* *

Ce néologisme n'est pas d'aujourd'hui. En 1912, faisant répéter *La Profession de Mme Warren* de Bernard Shaw, au théâtre des Arts, à Paris, j'ai entendu maintes fois des chanteurs et des cantatrices et des employés du théâtre employer ce mot. Ils venaient « auditionner » ; ils attendaient pour « être auditionnés ». Il s'agissait d'avoir une audition par M. Rouché pour savoir s'ils seraient acceptés.

Aug. Hamon.

Enseignes de coiffeur (LXIX ; LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIV 330. — *Erratum :* LXXIV, colonne 331, ligne 18 ; lire *la Harpe* au lieu de *la Haye.*

—

L'origine de l'As, carte à jouer (LXXIV, 207, 322). — La réponse est donné par Littré. Le mot As, suivant cet auteur, vient du latin *As, assis*, qui, ayant fini par signifier l'unité en différentes mesures, finit aussi par exprimer le point seul marqué sur un dé ou une carte. On donne deux étymologies de ce mot : 1° le latin *as* ou *æs*, cuivre, parce que l'as était une monnaie de cuivre ; 2° le grec εις, un, en dorien αἵς ou ας.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Boutons et boutonnières (LI ; LXXIII). — Pourquoi boutonne-t-on les vêtements des hommes *à droite*, et les vêtements des femmes *à gauche*? Les réponses qui, à plusieurs reprises, ont été données à cette question dans l'*Intermédiaire*, ne me satisfont pas. C'est, fait remarquer avec raison M. Baudouin, une tradition. De là à supposer une tradition jadis superstitieuse, actuellement dépouillée de tout sens, il n'y a qu'un pas. Or nous savons que les peuples les plus divers, à toute époque attachent une valeur mystique à la droite et à la gauche du corps humain. Il y a souvent identification, d'une part entre les termes *droit*, — bon sacré-lumineux-fécondant-*mâle*, — de l'autre entre les termes *gauche*, — mauvais-démoniaque profane-ténèbres-mort-*féminin*. Les exemples en sont très nombreux. La symbolique des rêves, chez les Grecs, en fournit plusieurs. Hippocrate prétend que le testicule droit donne des enfants mâles, le gauche, des enfants féminins Aristote, qui conteste cette opinion, admet pourtant que dans l'androgyne, la mamelle gauche est féminine, alors que la droite est masculine. Les Indous professent des idées analogues. Hertz (*La prédominance de la main droite, étude sur la polarité religieuse*, *Revue philosophique* 1909, p. 553 sq), Weinreich (*Antike Heilungswunder*, 1909, p. 42, note 5), pour ne citer que ces deux auteurs parmi nombre d'autres, ont signalé divers exemples auxquels je renvoie. Croyances qui persistent de nos jours : en Allemagne, en Islande, on admet, suivant le vieux dogme hippocratique que connaissent aussi les Indous, que si le flanc droit de la femme enceinte est plus développé, son sein droit plus dur, ce sera un garçon, une fille en cas contraire.

Cette identification du principe féminin à la gauche, et du principe mâle à la droite, ne permet-elle pas d'expliquer la place des boutons et boutonnières dans les vêtements ? Survivance d'une vieille croyance superstitieuse. Je suis certain qu'à feuilleter les volumes de démonologie et de sorcellerie français, à scruter le folk-lore de la France moderne, on trouverait la confirmation de ce que j'avance, et des exemples analogues.

W. DEONNA.

—

Je demande à ce que (LXXIII, 526). — Il faut dire « je demande que ». Qu'à la Chambre française on ait dit « Je demande à ce que », quoi de plus naturel ! C'est l'une des réunions où on parle le plus mal.

PAUL MULLER.

***

Si l'objet de la demande est une action, il faut, après « demander », employer à : « Il demande *à* parler, il demande *à* entrer. » Lorsque l'objet de la demande n'est pas de faire une action, il faut employer *de* : « Il demande *d*'être dispensé de cette démarche. Il demande *d*'être reçu dans cette compagnie »

« Demander », neutre, régit aussi *que* avec le subjonctit : « Ils demandèrent au roi *qu*'il leur fût permis de retourner dans leur patrie. »

(D'après Laveaux, *Dictionnaire des difficultés*, édition Hachette, de 1847).

V. A. T.

—

Oui et non (LXXIV, 206, 329 378). — Incliner la tête de haut en bas est bien, à ma connaissance, le geste universelle de l'afffirmation ; mais la négation ne s'exprime pas partout en tournant la tête de droite à gauche. En effet, en Sicile les indigènes qui veulent nier quelque chose, lèvent la tête de bas en haut, en se passant la main sous le menton.

Cela tendrait à prouver que Hikse a raison de dire que le geste de la négation est le contraire de celui de l'affirma-

tion, que ce soit dans le plan vertical ou dans le plan horizontal.

Ash.

—

Le bruit du canon (LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 46 94, 330). — Je connais une sourde-muette qui entend le bruit du canon.. dans le creux de l'estomac, ainsi que certains sons. Elle perçoit toujours de la même manière la musique, et danse en mesure.

Martellière.

—

Les boules postales de Steenackers (LXXI). — On lit dans le *Courrier de la Gironde*, du 1er mars 1871 :

Le 5 décembre 1871 un traité fut passé avec MM. Bénoumen, Delor et Robert pour le transport de Paris dans des boules creuses flottantes des dépêches photographiées. On en espérait beaucoup La délégation provinciale avait même préparé, à la fin de décembre, un arrêté qui fixait les bases de ce mode de correspondance Mais vainement on attendit les sphères messagères, elles n'arrivaient point.

Un autre inventeur proposa de leur substituer de vieux bouchons, comme il en flotte constamment sur la Seine Je crois, sans l'affirmer, que ce moyen n'a pas été essayé ; il présentait cependant quelques chances de succès Peut-être nos ennemis eussent-ils dédaigné de pêcher une semblable épave que l'on voit si habituellement.

F. Girard.

—

Le plus ancien sous-marin (LXXII, LXXIII, LXXIV, 380, 421). — Trois errata rendent notre article illisible.

Il faut : « Ce serait, à en croire un curieux texte.. »

Il faut : « le long article qu'Emile Gauthier y a dédié... »

Il faut : « Cette étude, qui se clôt sur la revendication de la solution... »

C. Pitollet.

* * *

Les expériences de Fulton dans le port de New-York eurent un réel succès, mais il est intéressant de noter qu'auparavant, sous Bonaparte, premier Consul, devant une commission dont faisaient partie Volney, Monge et Laplace, et en présence de l'amiral Villaret Joyeuse, il resta sous l'eau pendant trois heures, sortit à vingt kilomètres de son point de départ, enfin alla attacher un *torpedo* contre le flanc d'un vieux navire et réussit à le faire sauter en l'air.

En 1790, un homme de génie avait prévu les sous-marins de 1914.

Maurice Guillemot.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII). — Ce n'est pas d'hier qu'en France et ailleurs, on était tombé dans le travers de ne trouver de vraie science que la science allemande. George Sand écrivait, en 1863, au sujet de la *Vie de Jésus* qui venait de paraître :

M. Renan, M. Littré et Sainte Beuve ont versé dans l'ornière allemande. Là est leur faiblesse Ils ont plus de talent et plus de génie que tous les allemands modernes, et en outre, ils sont Français. Ils sont Français, c'est-à-dire qu'ils ont de l'esprit et qu'ils sont artistes. Cette fantaisie de detruire l'immortalité de l'ame, la véritable et progressive persistance du « moi » est un péché de lèse-philosophie française. Les Allemands sont trop bêtes pour croire à autre chose qu'au matérialisme ; je regrette de voir leur influence sur ces beaux et grands génies dont la France serait encore plus fière s'ils étaient plus chauds et plus hardis.

Correspondance, Lettre DXXXVII, vol. IV, p. 368.

Et Rabelais :

Il (Gargantua) dispensoyt son temps en telle fascon que, ordinairement, il s'esveilloyt entre huict et neuf heures... Puis. . s'habilloyt selon la saison. . . après se pignoit du pigne de Almaing, c'estoyt des quatre doigtz et le poulce « (après quoi, il se peignait avec le peigne d'Allemagne, c'est-à dire les quatre doigts et le pouce.

(*Gargantua*, Liv. I, Chap. xxi).

Dans le *Nouveau Prologue* du Livre IV :

... Icy sont les Gascons... En ce coing sont les Saxons. Esterlins (habitants des villes hanséatiques), Ostrogotz et Alemans, peuples jadis invincibles, maintenant *aber Keist* (?) et subjuguez par un petit homme estropié. Ils nous demandent vengeance, secours, restitution de leur premier bon sens et liberté antique.

Rabelais fait allusion à la guerre déclarée par Henri II à l'Empereur, pour venger la liberté germanique menacée par le parti luthérien. — Qui est le « petit homme estropié », un Français, qui, en 1552, « subjuguait » les Allemands ?

Le Comte de Ronzaglie.

*
* *

« Une remarque qui n'a pas vieilli :

... Les Allemands écrivent, non pas parce qu'ils sont tourmentés par leurs idées sur un sujet, mais parce qu'ils pensent avoir trouvé un sujet sur lequel, en prenant les peines convenables et faisant les recherches nécessaires, l'on peut parvenir à imaginer quelque chose de brillant : c'est dans ce sens qu'ils lisent et méditent. A la longue, ils parviennent à quelque point de vue étrange et paradoxal ; alors l'œuvre du génie est faite ; il ne s'agit plus que de l'établir avec toute leur artillerie d'érudition et de philosophie transcendante.

Mais, dans tout ce travail courageux, ils n'ont pas à se reprocher l'ombre d'une opinion à eux ; si on les voit toujours travaillant comme des forçats, c'est pour arriver à prouver le système qu'ils trouvent brillant. Du reste, aucun sujet ne leur semble au-dessus de leur portée. Moins ils ont à dire, plus ils étalent leur grand magasin de principes logiques et métaphysiques.

... La vérité n'est pas pour eux ce qui est mais ce qui, d'après leur système, doit être.

« Ainsi s'exprimait Stendhal, dans son livre *Rome, Naples et Florence*, le 19 juin 1817. »

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Régnier au procès Bazaine. — On n'a jamais complètement éclairci le rôle de Régnier, émissaire de Bismarck auprès de Bazaine et qui joua un rôle dans la capitulation de Metz. La lettre suivante qui est inédite, permettra peut-être de jeter quelque lumière, sinon sur la manœuvre bismarkienne, du moins sur le personnage qui lui servit d'instrument.

Samedi 11 octobre,

Mon cher Alfred, j'ai trouvé hier soir ton petit mot en revenant de Marly. J'y retournerai demain pour être parrain de l'enfant et je transmettrai ton souvenir à Anne qui en sera bien touchée. Elle a beaucoup souffert, mais elle a été pleine de courage et elle est bien heureuse aujourd'hui d'avoir donné un fils à son mari qui continue à être le meilleur des maris.

C'est bien en effet à cause de Regnier que je suis cité au procès Bazaine Tu te rappelles le succès de fou rire que j'obtenais en racontant ses histoires rétrospectives. La Sicotière à qui j'avais raconté ces histoires et à qui j'avais prêté les brochures de Regnier était un des membres de la Commission chargée des premières informations sur l'affaire de Metz. Plus tard la Sicotière m'a demandé si je ne verrais pas d'inconvénients à raconter les mêmes faits au général de Rivière et à lui confier les mêmes brochures. J'y ai naturellement consenti Le général est d'abord venu en causer avec moi, puis après avoir entendu Regnier dans l'instruction qui se préparait il y a un an, le général m'a appelé à témoigner sur une seule question à mon avis bien insignifiante.

« Lorsque M. Régnier s'est présenté à vous le 18 février 1871 et qu'il vous a dit qu'il pouvait être forcé de quitter le soir même Versailles par ordre de M. de Bismarck, avez vous pensé que M. Regnier devait être un agent prussien ? »

Ce à quoi j'ai répondu que comme ce jour-là je ne savais encore rien du rôle que M. Regnier avait joué dans les événements, cette pensée ne m'était pas venue car à ce moment-là encore, c'était M. de Bismarck qui était le maître de Versailles.

— « Et plus tard lorsque vous avez revu M. Regnier après avoir lu ses brochures ? »

— « La lecture de ces brochures et surtout la conversation de M. Regnier m'ont donné la conviction que ses facultés mentales laissaient beaucoup à désirer et je crois en effet que M. de Bismarck a pu exploiter la maladive initiative du caractère de M. Regnier.

Le général de Rivière a trouvé excellente l'expression de maladive initiative, m'a fait signer ce que je viens de t'écrire à peu près et voilà.

J'ai revu Regnier dans la salle des témoins le premier jour de l'audience. Je ne sais si c'est prévention, mais l'expression de sa figure qui a beaucoup vieilli, m'a paru bien plus qu'autrefois porter les caractères de la démence tranquille.

Jusqu'à présent Regnier ne s'est trouvé que dans le tête à tête soit avec Bismarck et Bazaine, soit avec le général de Rivière. Je ne serais pas étonné qu'en face d'un nombreux auditoire, de juges, de journalistes, etc. son dérangement d'esprit n'éclatât aux yeux de tous. Cela me mettrait bien à mon aise, car lorsqu'il m'a abordé en me demandant : Par quel hasard êtes-vous cité dans ce procès ? — Je ne pouvais lui répondre : « On me cite pour manifester sur vous une opinion que, du reste, l'accusation ne m'a pas paru partager, c'est que vous n'êtes pas toujours dans votre bon sens ».

Maintenant, je te dirai, cher Alfred, que jusqu'à présent et systématiquement je n'ai rien voulu lire, non seulement de ce procès, mais de tout ce qui a été publié sur les événements depuis trois ans. Nous avions rêvé autrefois qu'il fallait voir l'humanité en beau et que le but de la vie était d'être bon.

On peut continuer ce rêve entre soi, en famille, entre amis, mais dans des temps comme ceux-ci, il ne faut pas regarder au dehors sous peine de voir tout en laid et de se sentir envahi par la haine.

Je t'embrasse, cher ami, toi et les tiens du fond du cœur.

EUDORE SOULIÉ.

—

Un neutre de l'an VI. — (Petit carré de carton imprimé en français et en anglais).

MADS SCHOUSTED

capitaine et propriétaire du navire *Danois*

LES DEUX SŒURS

autorisé par le Ministre de la Marine conformément au décret du 3 frimaire à continuer le transport des passagers et dépêches de *Calais à Douvres*, prévient le public, qu'il n'a rien négligé qui puisse contribuer à rendre le passage commode et agréable.

Il prie tous ceux qui pourraient avoir occasion de lui écrire, d'affranchir leurs lettres, et d'*éviter de parler politique.*

En ce temps-là, — c'était avant les sous-marins allemands — le métier de neutre, sur la mer, était encore assez agréable.

L. G.

—

NÉCROLOGIE

Maurice Tourneux

L'*Intermédiaire* vient de faire une perte irréparable dans la personne de son éminent collaborateur M. Maurice Tourneux, décédé à Paris, à l'âge de 68 ans.

Ce parfait lettré a consacré sa longue et laborieuse existence à la bibliographie et à la critique littéraire, érudite. Il a aimé le Livre et l'a servi avec le désintéressement le plus louable et la compétence la plus étendue.

Il a distingué, avec un éclectisme absolu, quelques écrivains illustres, ou de second plan ; mais ses choix étaient toujours originaux.

Il paracheva l'édition complète des œuvres de Diderot.

« De la glose des *Bijoux indiscrets* et de l'exégèse du *Paradoxe sur le comédien* dit le *Temps*. Maurice Tourneux passa, sans trop se soucier des transitions, à l'étude des œuvres de Prosper Mérimée. Sur l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* et de la *Guzla*, il a donné notamment un brillant essai, plaisamment intitulé : *Prosper Mérimée, comédienne espagnole et chanteur illyrien.*

« Attiré par tous les aspects du romantisme, Maurice Tourneux s'est intéressé à Gérard de Nerval, dont il a commenté les *Satires politiques*, les *Scènes de la vie orientale*, les *Contes et facéties*. Théophile Gautier l'attira. Il a donné une bibliographie complète du poète d'*Albertus* et du romancier de *Mademoiselle de Maupin.* Sa profonde connaissance de l'art romantique l'engagea bientôt à s'occuper d'Eugène Delacroix, dont il a publié une très suggestive biographie. Amateur d'autographes, il fut amené, par son goût des documents inédits, à la publication d'un très curieux manuscrit, découvert à la Bibliothèque nationale, et qui relate une série d'événements, notés au jour le jour, de 1764 à 1789, par un certain S.-P. Hardy, d'ailleurs inconnu. Sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* a été couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres *Marie-Antoinette devant l'Histoire*, essai bibliographique, les *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, publiés d'après un manuscrit des Archives nationales, une notice bio-bibliographique sur *Tamizey de Larroque*, la *Bibliothèque des Goncourt* ont occupé tour à tour ses studieux loisirs. De temps en temps, par manière de divertissement, son érudition avenante nous engageait à lire des auteurs agréables et ignorés, tels que Meunier de Querlon et les *Soupers de Daphné*. Ou bien il nous révélait la sagesse et la prudhomie du bon abbé Barthélemy Mercier de Saint Léger, bibliographe, qui fut chanoine régulier et bibliothécaire de Sainte-Geneviève... »

Discret, modeste et simple, il n'était confrère plus serviable, on pouvait faire appel à son érudition certain qu'il y répondrait galamment. Il accordait à l'*Intermédiaire* sa collaboration depuis de longues années. Il avait pour signature M. Tx.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

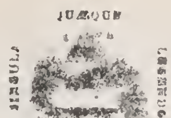
Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20-30 janvier 1917

N° 1453

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1453

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Guerre ou invasion. — M. Jules Roche, et plusieurs de ses collègues, ont déposé un projet de loi à la Chambre, pour rendre obligatoire la distinction qu'il y aurait lieu de faire entre l'invasion et la guerre.

L'invasion ce serait l'ouverture des hostilités sans les pourparlers préliminaires diplomatiques, comportant de peuple à peuple l'exposé du litige.

La guerre, comme dans un duel normal, serait la conséquence de la rupture des pourparlers relatifs à ce litige.

Les auteurs de la proposition agitent cette question, au sujet des événements actuels. La France soutient-elle une guerre, ou repousse-t-elle une invasion ? Elle repousse une invasion, disent ils.

Nous ne discuterons pas la question du point de vue des événements qui se déroulent sous nos yeux, ce qui pourrait nous entraîner au dessus de la mêlée et nous ne le voulons pas, mais du point de vue historique général.

L'invasion, dans les temps modernes, est elle toujours une conséquence de la guerre ou peut-elle s'en distinguer, par la seule manière dont les hostilités s'engagent. M.

—

Madame de Montesson. Lieu de son inhumation. — Dans son numéro du 30 décembre 1912 (LXVI, 863), l'*Inter-*

médiaire donne le texte d'une lettre, datée du 19 novembre 1806, de Portalis à l'Empereur, dans laquelle on lit :

La règle générale est contre l'inhumation dans les églises ; jusqu'ici V. M. n'a fait exception que pour les restes de Madame de Montesson.

Où serait donc inhumée Madame de Montesson, décédée le 5 février 1806 ? Son billet de décès porte invitation d'assister (seulement) à son « Convoi et service » en l'Eglise Paroissiale de Saint Roch, le 8 février 1806. A. F.

—

Académie française. L'éloge de Richelieu. Les statuts de l'Académie française contenaient, paraît-il, à l'origine l'obligation pour chaque récipiendaire de « révérer la vertu du fondateur ». Bien que Richelieu eût rayé des statuts cette obligation, les académiciens l'ont conservée longtemps dans leurs discours de réception ; Delille se conformait encore à cet usage en 1774.

J'ai lu avec l'attention et l'intérêt qu'il mérite le discours de réception de M. de la Gorce sans y rencontrer la moindre allusion au Cardinal. M. Hanotaux, il y a vingt ans, a dû être moins oublieux, mais je n'ai pu vérifier la chose, n'ayant pas actuellement son discours sous la main.

A quel moment précis et pour quelles raisons les récipiendaires ont-ils fini par s'affranchir de cette tradition ?

Un Bibliophile Comtois

—

Mgr de Bonnechose devant le notaire — Les antécédents laissent des impressions perceptibles aussi bien chez les grands dignitaires de l'église catholique que chez les sommités laïques.

Je tiens d'un très honorable et très sympathique notaire de la Haute-Normandie qui le savait d'un de ses confrères rouennais, que Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen et, je crois, déjà cardinal, ayant eu recours à son ministère d'officier public, fit dresser en minute ou en brevet — l'histoire ne précise pas — une procuration dont il avait, comme d'usage, à lui donner préalablement lecture. — Vraisemblablement elle était déjà sur timbre quand le notaire se rendit à l'Archevêché et se présenta devant le prélat

A peine avait il commencé l'invariable « Pardevant Me X.., notaire à la résidence de. . — A comparu Mgr... » qu'un signe de son aristocratique client l'interrompit pour lui faire remarquer que sa haute dignité ne pouvait s'accommoder d'une phrase, si banale et si équivoque (?) semblait il, en usage pour le vulgaire.

L'ancien procureur du roi Charles X à Neufchâtel en Bray se ressouvenait de certaines « comparutions » a son parquet et aux audiences publiques du tribunal dont il avait fait partie, et il lui paraissait ultra-choquant que, lui aussi, prélat, pût avoir à « comparaître » même devant notaire. Sans doute, à ses yeux, cela impliquait vaguement une préalable « assignation ».

Il y a bien une objection a faire a cela. Si le notaire se rendit à l'Archevêché, ce fut lui, en réalité, qui se présentait devant son client.. Il faut avoir sinon connu tout au moins vu le cardinal dans la chaire, ou à la tribune du Sénat, pour se faire une idée de ce que put être le ton, même fort modéré, plaisant (j'en doute) du redressement ; et cependant le notaire n'en gardait pas l'ombre d'un désagréable souvenir. *Peut* être même, dans la sérénité de sa conscience, était il flatté de pouvoir raconter cet incident presque plaisant mêlé à tant d'autres de sa carrière absolument honorable

Me X... ne fut pas précisément surpris de s'entendre dicter par l'ancien magistrat la rédaction qu'il entendait faire substituer à celle du notaire. La voici : « Devant Me X, notaire à. . *s'est présenté*, etc., etc »

Inutile d'ajouter que l'excellent Me X... déféra à cette réclamation.. ou remontrance.

Les grands formulaires actuels du notariat prévoient-ils de telles formules ?

F C.

—

C. J. Lepuint, XVIIIe ou XIXe siècle ? — Quelque intermédiairiste pourrait-il donner des renseignements au sujet d'un ébéniste parisien qui signait ses meubles C. J. Lepuint ?

Baron de Baye.

De qui Philibert Le Roi était-il fils? — Appartenait il à la famille si nombreuse des LeRoy, maçons ou charpentiers parisiens parmi lesquels on compte : Mar-



Plan du couvent des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Documents tirés des papiers de Victor Hugo, à la Bibliothèque Nationale.

cel Le Roy, Me maçon-juré, oncle maternel de l'architecte François Mansard (ce dernier né en 1597) — Anne le Roy † 1597, mère de Marin de la Vallée, architecte du Luxembourg ; — Nicolas Le Roy, arpenteur et mesureur juré qui fit, le 13 octobre 1616, l'arpentage du fief de St Honoré, en vue de la construction du Palais-Royal actuel — Nicole Le Roy, † 1629, femme de Nicolas Verdun clerc juré des maîtres-maçons et charpentiers de la ville de Paris.

VALNAY.

—

Le décorateur Ranson. — Je ne sais rien de ce charmant dessinateur de la deuxième moitié du XVIIIe siècle si ce n'est qu'il a publié à Paris en 1778 vingt cahiers de Trophées, cartouches, attributs, vases, fleurs etc. et qu'il a exécuté pour les Gobelins des bordures de tapisserie en 1785 et 1786. Un Abel Ranson (j'ignore si c'est l'artiste) fut chef d'atelier à la manufacture de 1801 à 1811. Ne pourrait on me documenter sur cet artiste fécond qui mériterait, aussi bien qu'une foule de médiocrités ayant exposé aux Salons de peinture, une place dans les répertoires biographiques d'artistes français?

HENRI CLOUZOT.

—

Famille Pellot. — Existait-il des liens de parenté entre la famille lyonnaise des Pellot de Sandars et Trévières et le personnage suivant, qui semble avoir vécu en Bresse.

Claude Michel Pellot, écuyer, capitaine au Régiment d'Enghien Cavalerie, décédé avant le 30 VII 1698. — Marié p. c. du du 30. VIII, 1 89 à Marie Trébillet (Franche Comté) dont une fille, Marie Thérèse, femme de François Nicolas Favre, écuyer seigneur de Dongris

Sa veuve fit enregistrer par d'Hozier (Bourgogne) des armes identiques à celles des Pellot de Lyon : *de sable à une tierce d'or en bande.*

C. B

—

Armoiries à identifier sur un volume : aigle aux ailes éployées. — Au dos d'un volume in f° concernant l'ordre de Malte, reliure ancienne, est un écusson écartelé *au 1 et 4 de . à un arbre attaché de...* (qui paraît être un palmier) ; *au 2 et 3 de... à une aigle aux ailes éployées de...*

L'écu posé sur un manteau et sommé de la couronne ducale.

H.

—

Magnifique Ex-libris d'un Ecossais, grand maître de l'artillerie en Russie au XVIIIe siècle. — Sur le plat de la reliure d'un livre allemand, publié en 1722 et contenant l'histoire du traité de Nystadt, passé en 1721, entre la Suède et la Russie, nous trouvons un superbe *ex-libris* dont nous donnons plus loin la description. Cet ex libris est celui de Jacob Daniel Bruce, et on lit, sur le titre imprimé, la signature autographe du propriétaire.

Bruce (Jacob Daniel, comte) appartenait à une branche de la famille royale des Bruce, qui s'était établie en Russie, vers 1649, après la mort de Charles Ier. Né à Moscou, en 1670 il entra dans l'artillerie russe dont il devint grand maître en 1711 Il avait contribué au succès de la bataille de Pultawa et en 1721, 10 sept, il était un des signataires du traité de paix de Nystadt qui réconcilia la Russie et la Suède. Il mourut en 1738, sans postérité. Sa biographie se trouve dans Michaux et Didot.

Il était décoré des ordres de Saint André et de l'aigle blanc.

ARMOIRIES COMPOSANT L'EX LIBRIS

Ecartelé au 1er et au 4e quartier, d'azur à une bande bretessée d'argent, accompagnée en chef d'une coquerelle ; *au 2e et au 3e d'argent à une tête d'aigle couronnée d'une couronne impériale* ; *le champ de ces deux quartiers étant flanqué en rond, de sinople, l'un à senestre, l'autre à dextre.*

Sur le tout : *d'or au sautoir de gueules et à un chef de même* (qui est Bruce).

Casque de face ; cimier : un bras armé tenant une masse ; supports : un lion et une licorne.

Devise des Bruce : FUIMUS.

Ecusson entouré du collier d'un ordre russe (diamants ou étincelles portant les lettres russes : ZAVBRYIYBRIOSI [que nous écrivons en français]) et surmonté d'une fasce bretessée, sur laquelle repose le casque déjà mentionné, accosté de deux autres casques affrontés et couronnés [baron et comte] ; ayant pour cimiers, l'un la bande bretessée, l'autre la tête d'aigle

Un aimable intermédiairiste pourrait il

nous aider à déchiffrer les armes de ce comte Bruce et la signification de l'inscription russe du collier Saint André ou aigle blanc ?

PITON.

—

Une pensée très admirée dans Pascal qui paraît être un non-sens : « La nature est une sphère infinie ». — Pascal (*Pensées*, article Ier fragments I, édition Havet) a reproduit la pensée suivante, qu'il a trouvée dans la Préface de Mlle de Gournay à l'édition de 1635 des *Essais* de Montaigne, laquelle l'a prise très probablement dans Rabelais, qui l'attribuait à Trimégiste ; qui se trouve aussi dans Gerson, qui l'avait prise dans saint Bonaventure (13e siècle), qui d'après Vincent de Beauvais et Hélinand, l'a fait remonter à Empédocle : « *La nature est une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part* ».

On a beaucoup admiré cette comparaison fameuse, quand on croyait qu'elle était de Pascal; on continue à l'admirer maintenant qu'on sait qu'il n'a fait que la copier, et qu'il l'a seulement « consacrée et rendue populaire, et en a fait un de ces traits classiques que tout le monde a appris et retenu ».

Eh bien ! j'avoue que j'ai une forte tendance à trouver que cette pensée est dénuée de sens, et je viens demander à mes collègues intermédiairistes ce qu'ils en pensent eux mêmes.

L'espace infini ne peut pas être une sphère, être limité par une circonférence, car ainsi limité, il ne serait plus infini. Son centre ne peut être partout, il ne peut être nulle part puisque s'il avait un centre, il aurait également une limite. Parler de quelque chose qui est une sphere dont le centre est partout et la circonférence nulle part, ce n'est donc pas définir ni même désigner l'infini, c'est ne rien dire du tout. Cette expression n'exprime rien, ne répond à rien, ni à un objet fini, ni à l'idée d'infini.

Il me semble qu'Empédocle aurait mieux fait de ne rien dire du tout sur la nature de l être (car c'est à l Être, c'est à Dieu qu'il appliquait sa définition, sa désignation), et que Pascal aurait mieux fait de en pas l'appliquer à la nature.

A. JY.

Carte d'Europe remaniée. — J'ai vu au debut de la guerre une carte allemande représentant l'état geographique de l'Europe après la victoire des boches et notre écrasement.

Un obligeant confrère pourrait-il me dire où je pourrais me procurer cette carte ou encore un ouvrage allemand avec carte traitant ce sujet ?

Si mes souvenirs sont fidèles, la France, d'apres ce document, perdait les 3/4 de son territoire.

LE PICARD.

—

Il n'y a pas de samedi sans soleil. — D'où vient ce dicton que j'ai déjà entendu et que j'ai retrouvé dans le nouveau livre de Jean Bertheroy, *Entre la conscience et le cœur* ?

P. H.

—

Bourreur de crânes. — Cette expression fera fortune. Elle survivra à la guerre

Le Bonhomme Chrysale dans les *Annales* en parle ainsi :

« Bourreur de crânes » ? Le sens exact de cette expression ? Vous la chercheriez vainement dans le dictionnaire. Elle y figurera plus tard, lorsque le souvenir de la guerre l'aura consacrée. Je présume que le *bourreur* est le personnage, mâle ou femelle, qui vous enfonce dans le crâne, à force d'insistance et d'aplomb, des notions propres à vous induire en erreur. Il vous égare, excite en vous des illusions décevantes, vous condamne, si vous êtes sa dupe, à de pénibles déceptions. Le bourreur de crânes est-il un menteur ? Pas nécessairement. Il peut s'abuser lui même et croire aux choses qu'il ne se lasse pas d'affirmer, bien plus dangereux alors, car la conviction qu'elles sont exactes prête à sa parole l'accent de la vérité .. En somme, pour essayer de définir le « bourreur de crânes », nous dirons qu'il est l'optimiste systématique, paradoxal, sans mesure, esclave de sa passion (si nous le supposons de bonne foi) ou (s'il joue la comédie) instrument d'abominables calculs.

Serait-il possible d'approcher aussi près que possible sinon de l'auteur de cette expression — du moins de sa première apparition imprimée ?

V.

Réponses

Un quart-d'heure de plus que les autres (LXXIV, 387). — Je suis surpris de voir attribuer, depuis trente mois de guerre, ce mot qui assure la victoire au plus endurant à Nogui ou à quelqu'autre général japonais. Je fus frappé par l'idée mère, plutôt que par la formule il y a déjà longtemps, en lisant les lettres du Prince Frédéric Charles de Prusse, (le *Prince Rouge* de 1870,) qui furent publiées traduites en français. Il y est dit :

La victoire appartient à celui qui apporte le plus d'obstination à ne pas se reconnaître vaincu.

Cette façon d'exprimer le quart d'heure de plus, n'en est pas moins belle ou véridique.

Le vaincu, c'est celui qui, le premier, abandonne l'effort. Il n'y a victoire que devant le renoncement de l'adversaire, sa dépression *manifestée*, sa retraite.

Frédéric-Charles fut un reitre sanguinaire inhumain qui eut des lueurs de philosophie des batailles. Je crois bien qu'il fut lepremier à professer la nécessité du quart d'heure supplémentaire pour affirmer le gain d'un conflit armé.

OCT. UZANNE.

—

Utilisation de prisonniers de guerre en l'an VI (LXXIV). — Il est, peut être, intéressant de rappeler que à Bellicourt (Aisne) sur la clef de voûte de l'entrée sud du canal navigable souterrain qui relie le bassin de la Somme à celui de l'Escaut, se trouve une plaque de marbre avec une inscription constatant que ce tunnel, de six kilomètres environ, a été creusé par les prisonniers de guerre faits en Espagne lors de la campagne de Napoléon.

A. LEMONNIER.

—

Le quartier du Petit-Picpus et les « Misérables » de Victor-Hugo (LXXIII, 236, 349, 459, 486). — A la suite de la petite note que j'ai publiée dans le numéro du 12 juin, j'ai pris le parti de revoir à la Bibliothèque Nationale le manuscrit original du poète. Je suis arrivé, en lisant le texte primitif sous les ratures, à en faire une reconstitution à peu près intégrale, depuis le livre IV : la Masure Corbeau, jusques et y compris le livre VIII : Les Cimetières prennent ce qu'on leur donne. L'édition de l'Imprimerie Nationale ne donne, en effet, qu'une partie de ce texte, et pour bien le comprendre, il est absolument nécessaire de l'avoir en entier sous les yeux.

Victor Hugo écrivait, le 25 janvier 1862 : « Texte non modifié, tel que je l'ai écrit dans la réalité absolue. Aujourd'hui, vu le régime et les tracasseries possibles j'ai dû dépayser le couvent, en changer le nom et le transporter imaginairement quartier Saint Antoine.

Dans cette version primitive, qui date de 1847, Jean Valjean, arrivé au carrefour formé par la rue des Postes et par la rue Neuve Sainte Geneviève, là où s'élevait alors le collège Rollin, reconnaît Javert accompagné de trois hommes. Au lieu de fuir vers la Seine, il s'enfonce dans la rue des Postes et ne tarde pas à arriver à la rue du Pot de Fer Saint Marcel. Il aperçoit à l'autre bout de la rue « un fantôme debout et immobile qui garde le passage ». En face cette ruelle, il voit bien le cul de sac des Vignes, mais il craint d'y être pris comme dans une souricière. C'est alors qu'il prend le parti de s'emparer de la corde qui faisait fonctionner le réverbère du cul de sac, grâce à laquelle il lui est possible, après avoir escaladé la muraille, d'y faire monter également Cosette. Le poète a dû, pour les besoins de son récit, imaginer le décrochement que formait la muraille avec le pignon du grand bâtiment de la rue du Pot de Fer, grâce auquel il parvient à se hisser au sommet de la bâtisse. Ce décrochement existe bien aujourd'hui, par suite de la modification qu'a subie l'alignement de la rue en vertu de l'ordonnance royale du 18 juillet 1839, mais il semble bien, d'après les plans qui sont à la Conservation du Plan, à l'Hôtel de Ville, qu'il n'existait pas alors.

Le couvent dans lequel pénètre Jean Valjean est celui des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement qui avaient à Paris deux maisons : celle du Temple et celle de la rue Neuve-Sainte Geneviève. Elle était située au n° 12 ; elle existe encore aujourd'hui et porte le n° 16 de la rue Tournefort. Elle occupe une grande partie de l'emplacement circonscrit par les rues Tournefort (ci devant rue Neuve Sainte Geneviève), Amyot (du Puits qui parle),

Lhomond (des Postes) et du Pot de Fer Saint Marcel.

Une chose m'étonne. Puisque Victor Hugo s'est évertué à dépayser le couvent et à modifier les noms des personnages du roman, pourquoi, au chapitre VII du livre VI, a t il rétabli les véritables noms de Mlles Gauvain et Drouet, les deux tantes mères vocales de Juliette, qu'il avait appelées en 1847 Mlles Garçon et Dieudé? Il doit en être de même des autres noms qu'il aura cru devoir également rétablir.

Quoi qu'il en soit, il faut maintenant considérer que Juliette Drouet n'a pas été, comme le prétendent ses biographes élevée au couvent du Petit-Picpus, mais à celui des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

A la page 764 du tome 26 *bis* du manuscrit, on trouve une description assez complète du couvent dont Victor Hugo s'est évidemment servi; elle est accompagnée d'un dessin dont je donne une reproduction photographique La voici :

La porte cochère ouvre sur une petite cour recouverte par un chassis vitré. A gauche deux portes, la première communiquant à un grand corridor blanchi à la chaux, l'autre ouvrant sur un vestibule au fond duquel est un grand escalier. A droite est la loge du portier consistant en une vaste chambre éclairée sur la rue.

La petite cour vitrée qui à vrai dire, n'est que l'allée de la porte cochère conduit à une cour assez vaste bornée à gauche par une construction en planches auprès de laquelle est un puits, à droite par un mur couvert de vigne, au fond est le mur du jardin du couvent également couvert de vigne au-dessus duquel on aperçoit les têtes de grands arbres. Une seule petite porte communiquant avec le couvent est dans l'angle à droite au fond de la cour.

Auprès de la loge du portier est un petit vestibule où donne un escalier fort étroit resserré entre deux murs badigeonnés en jaune clair avec soubassements chocolat, la rampe est une barre de fer ronde appliquée contre la muraille. Ce petit escalier, si étroit, qu'une seule personne y peut passer à la fois, a deux paliers formant un étage; il est très clair; le jour lui vient par deux fenêtres percées au dessus de la cage vitrée que touche la porte cochère; au bout de l'escalier on trouve un corridor assez long fesant un coude et toujours badigeonné; il aboutit à une petite pièce de six pieds carrés environ, car elle est lavée, tendue d'un papier nankin à fleurettes vertes (papier fort commun): en face de la porte il existe dans le mur une ouverture pouvant avoir 18 pouces de diamètre devant laquelle est scellée une grille de fer à barreaux entrecroisés dont les carreaux n'ont pas plus d'un pouce et demi d'ouverture; derrière la grille est une plaque de fer blanc piquée de petits trous plus petits que ceux d'un écumoir; au-dessous de la grille est une ouverture tout à fait semblable à la bouche d'une boîte aux lettres destinée à laisser passer la voix, car derrière la grille est la tourière qui ne doit ni voir ni être vue. On l'avertit que quelqu'un desire lui parler en tirant un ruban de fil placé à droite de la grille et correspondant à une sonnette.

La petite pièce tapissée de papier nankin étant encore dans ce monde prend jour sur la rue par une fenêtre à petits carreaux et non grillée, la fenêtre qui tient toute la largeur de la pièce est à gauche de la porte d'entrée; à droite est une porte vitrée surmontée d'un chassis également vitré; cette porte peinte en gris commune la fenêtre donne entrée sur un petit espace assez semblable à une loge de spectacle; on y voit deux vieilles chaises et un paillasson qui perd sa paille; on y est comme dans une loge grillée dont la grille serait levée, excepté que la grille que l'on a devant soi est énorme, scellée à la muraille et formée de barreaux entrecroisés qui ne sont qu'un peu moins serres que ceux de la grille de la tourière; dans l'intérieur du couvent, à environ six pouces de la grille de fer, sont placés des volets de bois noirs renforcés de barres de bois peintes en jaune pain d'épice; ces petits volets sont à jointure et ne s'ouvrent que juste de façon à laisser apercevoir le visage de la religieuse qui vient à la grille, car j'oubliais de dire que la petite loge est le parloir. La pièce du couvent qui est de l'autre côté de la grille est plongée dans une obscurité profonde, probablement afin que les yeux profanes voient le moins possible dans l'intérieur du saint lieu.

(Devant la grille dans la petite loge est placée une tablette de bois noir à hauteur d'appui).

Lorsqu'une religieuse vient au parloir, même la supérieure, elle baisse son voile noir de façon à ne laisser voir que sa bouche.

La supérieure seule peut communiquer avec des étrangers, les autres religieuses n'ont permission de voir que leur famille et très rarement leurs amies femmes, encore pour celles ci sont elles obligées de tenir les petits volets fermés de sorte qu'on leur parle sans les voir.

Le costume des dames du Saint-Sacrement est très simple, c'est une robe de serge noire à grandes manches, une guimpe de

toile plate très montante mais ne descendant que jusqu'au milieu de la poitrine qu'elle coupe carrément au-dessous de la guimpe ; la supérieure porte un petit Saint Sacrement en cuivre et argent haut d'environ 3 pouces. Pour coiffure elles ont le bandeau de toile blanche descendant presque jusqu'aux yeux et un grand voile de laine entièrement noir.

La règle est très sévère, elles font maigre toute l'année, jeûnent le carême et beaucoup d'autres tems indiqués par leur règle, elles couchent sur la paille dans des draps de serge, portent des chemises de serge, se lèvent toutes les nuits depuis une heure du matin jusqu'à trois pour dire le bréviaire et chanter matines, elles observent l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et en tous tems une religieuse prie dans la chapelle aux pieds du Saint-Sacrement. Jamais elles n'allument de feu. Le jeudi elles entendent la grand messe, vêpres et tous les offices comme le dimanche et elles doivent toujours chanter à pleine voix tout le tems du service. Elles observent en outre scrupuleusement toutes les petites fêtes presque inconnues des gens du monde dont l'Eglise est prodigue. Peu d'ordres de femmes observent aussi rigoureusement les 4 vœux des religieuses : *stabilité sous clôture, pauvreté, chasteté, obéissance.*

Cette description ainsi que le croquis qui l'accompagne, ne paraît pas être de l'écriture de Victor Hugo ; peut-être est-elle l'œuvre d'une pensionnaire qui connaissait bien le couvent ; elle n'est pas, cela est certain, de la main de Juliette Drouet. C'est en tous cas un document intéressant et qui a certainement servi de base au poète pour son roman, et c'est à ce titre que j'ai cru devoir le reproduire dans ce numéro (1).. GOMBOUST.

—

Où est à Saint-Julien-le-Pauvre, le tombeau des Ravalet ? (LXXIV, 197, 306, 347). — A propos du supplice de deux Ravalet, je copie la note suivante, que je trouve dans mes documents sur l'histoire littéraire du Forez, au mot *Coton*.

Lettres de Marguerite de Ravalet, damoiselle de Tourlaville-lés-Cherbourg, et de Messire Julien, son frère, décapités à Paris en la place de Grève, le 2 décembre 1603.

(1) Le mot : *employé*, de l'écriture de Victor Hugo, qui se trouve sur le croquis, indique, comme il l'a fait dans tout son manuscrit, qu'il en a déjà tiré parti et lui rappelle qu'il n'a plus à y revenir.

Pour copie conforme de l'édition d'Anvers, de 1619 attribués au Père Cotton (*Mémoires de la Soc. acad. de Cherbourg*, 1890-1891, p. 23 29).

Quelqu'un connaît-il cette édition d'Anvers, et y a-t-il des raisons sérieuses d'attribuer cet opuscule au P. Pierre Coton, Forézien, confesseur d'Henri IV et de Louis XIII ? O.-C. R.

* * *

Il y a toute une bibliographie au sujet de cette histoire tragique de Marguerite de Ravallet de Tourlaville et de Julien, son frère.

C'est tout d'abord *Le Journal de l'Estoile*, qui, en novembre 1603, à la date du 2, rapporte, la condamnation des deux amants incestueux et les démarches faites par la famille auprès du Roi, pour obtenir leur grâce, refusée sur les instances de la Reine « On ne devoit souffrir une telle abomination en le roïaume ».

C'est ensuite les *Lettres de Marguerite de Ravalet, demoiselle de Tourlaville-lèz-Cherbourg, en Basse Normandie et de Messire Julien, son frère*, publiées à Anvers, chez Guillaume de Tongres, en 1619, petit recueil intéressant, dont Barbey d'Aurevilly a recueilli les traits principaux.

Ces *Lettres* ont été rééditées par M. Lechanteur de Pontaumont, dans le bulletin de la « Société académique de Cherbourg ». 1890 91, avec tirage à part.

C'est encore *Les histoires tragiques de notre temps où sont contenues les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes arrivées par leur ambition, histoires déréglées, sortilèges, vols, rapines* par François de Rosset. Rouen. Veuve de Louis Béhourt, 1688, in 8°. Dans cet ouvrage, Marguerite et Julien de Ravalet sont désignés sous le nom de Lizaran et Doralice. Il existe un très grand nombre de rééditions de l'ouvrage de François de Rosset, ce qui prouve la popularité de l'histoire des jeunes amants du Château de Tourlaville : édition de Le Prévost. Rouen. 1619, deux volumes in-12 ; de Corneille Petresson. Rouen. 1633, in 8°, de 704 p. ; de Jacques Herault. Rouen, 1654, in 8° ; de Th. J. Berthelin. Rouen, 1665, petit in 8° ; de Louis Michel. Rouen, 1655, in-8° ; de Antoine Le Prévost. Rouen, 1700, in-8° ; de Jacques Ferrand, Rouen, 1700, in-12°.

Il faut encore citer quelques autres pu-

plications où est rapportée l'histoire des amants tragiques : *Le Manoir de Tourlaville*, par M de Moncel. Paris Gibart frères S. D (probablement 1850). — *Les Olim du Château de Tourlaville* parus dans les « Mémoires de la Société académique de Cherbourg », 1861, in 8° 524 p. *La généalogie des seigneurs Ravallet de Tourlaville, Franquetot, notables au XVII*e par Le Chanteur de Pontaumont, dans les « Mémoires de la Société académique de Cherbourg », 1861, p. 40. — *Histoire anecdotique du Vieux Cherbourg*, dans les « Mémoires de la Société académique de Cherbourg », 1867, p. 151 (Le Château de Tourlaville en 1600, par Lechanteur de Pontaumont). — *Une page d'histoire* par Barbey d'Aurevilly, dédiée à Louis de Ronchaud, Paris. Lemerre, 1886. — *Intermédiaire* : Une question à éclaircir : T. XIV. p. 1623 24 406.

A cette question, se rattachent encore les ouvrages suivants : *L'Abbé de Tourlaville*, dans l'*Annuaire de la Manche*, 1832, par Auguste Asselin. - *L'abbé Jehan de Tourlaville*, dans les « Mémoires de la Société académique de Cherbourg » 1904, p 465 484 par A. Drouet. Voir aussi : *Biographies normandes*, par Théodore Lebreton Rouen. Sur l'histoire et les antiquités de Tourlaville, voir : *Les Glaceries de Tourlaville*. Lettres-patentes de 1670. dans les « Mémoires de la Société académique de Cherbourg 1867 : p. 244. — *L'ancienne verrerie de Brix, transférée à Tourlaville et à St-Gobain (Aisne)* dans la « Société archéologique de Valognes », T. VII. p. 105-129. 1903 1904 — *Les pierres de Tourlaville* dans les Mémoires de la « Société académique de Cherbourg. par Rouxel, p. 97 à 104, 1904 1905 ; *L'allée couverte de Saint Gabriel à Tourlaville* dans « Société académique de Cherbourg », par Auguste Voisin 1904, p 19 à 30.

G D.

—

Jésus-Christ. Les vêtements du Sauveur (LXXIV, 10 , 309) — Au moment de la Passion. N S. devait porter les vêtements que portaient les Hébreux ses contemporains. à savoir : un manteau, une tunique, souvent par dessous une espèce de chemise, et un caleçon, ce dernier vêtement était d'obligation pour les prêtres.

En général, et surtout dans les classes riches, ou simplement moyennes, les Hébreux portaient deux tuniques : celle de dessus plus belle, celle de dessous plus modeste Quand les foules interrogeaient Jean-Baptiste lui disant : que ferons-nous, quid ergo faciemus (S Luc. III, 10). il leur répondit « Que celui qui a deux tuniques, en donne une à celui qui n'en a point et que celui qui a des aliments. fasse de même ». Chez les orientaux, à l'imagination vive, les préceptes se traduisent volontiers par des exemples concrets et pratiques Il n'est pas nécessaire de prendre le conseil à la lettre, il prêche l'amour du prochain dans toute son étendue, la nourriture et le vêtement. N. S. pouvait donc avoir deux tuniques sans manquer à la règle de la pauvreté.

Il est recommandé en St Math. XXIV, 18, qu'à l'approche du siège de Jerusalem, il ne faudra pas rentrer dans sa maison pour prendre sa tunique tant le danger sera pressant, d'où il faut conclure que cette tunique était la tunique de dessus, la belle celle que l'on revêtait pour sortir et qu'on avait enlevée pour travailler sur le toit.

On vénère deux tuniques de N.S. l'une à Treves, l'autre à Argenteuil. On suppose que celle de Trèves était la tunique de dessus, et celle d'Argenteuil celle de dessous.

E. P.

—

L'abbé Abjac de la Douze (LXXIV, 387). — Il faut lire d'*Abjac* de La Douze. Je désirerais plus de détails si possible sur cet assassinat.

SAINT-SAUD.

—

« A. de Boret La légende de M Ibor... » (LXXIV, 340). — Oui ! c'est sous le Second Empire Les éditeurs Cadar et Luquet étaient, à ce moment, rue Richelieu, près la rue Menars. Sous la raison sociale : Cadart et Luce, on les retrouve à la fin de 1871. rue de la Ferme des Mathurins, devenue rue des Mathurins.

Parmi tant d'autres eaux-fortes, (Scènes et Episodes de la Guerre) ils éditèrent une suite sous couvert. bleutée, gr in 4° d'A. de Boret : « Les Francs-tireurs de Colmar », et quelques planches, isolées du même artiste. J'ai eu cette suite

dans les mains, ainsi que les planches isolées : elles sont cataloguées dans mon Iconographie. (Guerre de 1870 71) pour l'éditeur A. Delahays, travail de dix-huit mois fait sur sa collection que nous avions formée ensemble ; il est et reste à l'état manuscrit. Je n'ignore donc point A. de Boret, et nous ne sommes que deux à le connaître. Quant à sa biographie ou un renseignement quelconque sur sa vie et sa personnalité artistique, nihil...

La maison Cadart et Luce aurait pu vous renseigner ; mais, elle a dû disparaître depuis longtemps ; l'eau forte, hélas ! n'enrichit ni les artistes, ni les éditeurs Dans leur catalogue figurent les planches de A. de Boret, mais où retrouver ce catalogue, à présent ?

Paul Klenck.
Caricaturiste 1870-71.

***

Amédée de Boret est né le 4 septembre 1837 à Jussey (Haute-Saône), d'une famille établie depuis longtemps en Franche-Comté ; il comptait Jacques Callot parmi ses ancêtres. Dès son enfance, il manifestait de grandes dispositions pour le dessin. Cependant il embrassa à dix-sept ans la carrière militaire et servit dans un régiment de lanciers. Au bout de quelques années, il quitta l'armée et alla étudier à Paris la peinture dans l'atelier de Gleyre, ainsi que la gravure à l'eau-forte ; c'est principalement dans cette dernière branche d'art qu'il s'est distingué.

Sa première œuvre fut *la Chanson de Malborough* (Cadart et Luquet, 79, rue de Richelieu, in 4°) J'ai eu, à la fin du second Empire, cet album entre les mains.

Un peu plus tard il fit paraître un autre album intitulé *Cendrillon* et collabora pendant deux ou trois ans à l'*Almanach des Aquafortistes* (in 8°).

Après son mariage, qui eut lieu en 1866, il abandonna Paris et la vie artistique et se fixa à Raincourt, près de Jussey, dans une habitation qui lui venait de ses grands-parents.

En 1870, au moment de l'invasion allemande, il s'engagea dans un corps de francs-tireurs, et l'année suivante fit paraître, toujours chez Cadart, transféré 58, rue Neuve des Mathurins, un nouvel album in-4°, intitulé les *Francs Tireurs de Colmar* dans lequel il réunit en quinze gravures à l'eau forte les souvenirs de sa campagne.

C'est la dernière œuvre qu'il ait publiée. Mais il a rempli sa maison de Raincourt, ainsi que celle de son père à Jussey, d'œuvres sculptées et peintes. Amédée de Boret était extrêmement doué au point de vue de l'art et il est fâcheux qu'il ait si peu produit. Si son bagage artistique avait été moins léger, il se serait certainement fait un grand nom parmi les artistes d'il y a cinquante ans M. Henri Béraldi, qui, dans son ouvrage sur *Les graveurs au XIXe siècle*, a donné l'hospitalité à une foule d'artistes qui n'avaient pas son talent, ne le cite pas, et c'est regrettable,

Amédée de Boret est mort le 20 avril 1916, à Raincourt ; sa famille est encore représentée par Madame de Boret, sa veuve et par Mademoiselle Irma de Boret, sa sœur, qui habite la maison paternelle à Jussey et qui a bien voulu me donner, sur la vie et les œuvres de son frère, les indications qui précèdent.

Un bibliophile comtois.

—

Boucher d'Hébécourt (LXXIV, 340). — Depuis que j'ai envoyé cette demande, je m'aperçois qu'elle répond, en partie, à une question posée en 1898 (tome XXXVIII, 126) par M. P. de B « Claude Boucher, lieu et date du décès, postérité. »

Je ne connais pas toute la descendance de Claude, mais je sais que : « Claude Boucher, chevalier, seigneur d'Hébécourt, des Gouttes, de Sainte Geneviève et autres lieux, Président à la Cour des Aydes, Intendant de Guyenne (1720-1743) » marié à N .. Petit de Passy eut pour fille Anne-Marie, mariée au dernier marquis de Beynac, en Sarladais.

Qui me donnera maintenant les armoiries des Boucher ? R. de R.

—

Dreux Le Doyen (LXXIV, 388 ; LXXV, 19) — Le fondateur du fameux restaurant est Michel Ledoyen qui prit à loyer, pour neuf années, par bail passé devant Me Raguideau, notaire à Paris, le 4 août 1791, une maison ayant pour enseigne *le Dauphin*, située aux Champs-Elysées, moyennant 1200 livres de loyer annuel. La maison appartenait alors à Richard-Marin Desmasures, marchand

de vins, rue du Petit Bourbon, qui l'avait fait construire en 1770

GASTON CAPON.

La maison de Madame Gourdan (LXXIV, 150 ; LXXV, 20). — Lefeuve si documenté sur le Vieux Paris, place également la maison de la Gourdan, dans la rue Croix des Petits Champs, soit au 26, soit au 16. Il n'est pas facile de préciser.

Au XVIIIe siècle, la rue Croix-des-Petits-Champs me paraît avoir réuni un certain nombre de maisons de ce genre

L. RIQUET.

Les Hervagault (LXXIV, 341). — Hervagault Jean Marie, né à Saint Lô vers 1783, est mort à Bicêtre le 8 mai 1812. Il n'existe plus d'Hervagault à Saint Lô.

ROLL. BALDRIC.

* * *

Le nom de Hervagault n'est pas aussi rare, du moins en Bretagne, que le croit notre confrère « d'E »

Dans les anciens registres paroissiaux de Bretagne publiés par l'abbé Paris-Jallobert et son continuateur M. du Guerny, on voit des Hervagault cités dans les communes de Châtillon en Vendelais, Dompierre-du Chemin, Vitré, Dinan, Rennes paroisse Saint Pierre-en-Saint-Georges).

On trouvera également des renseignements sur les Hervagault dans le XLIVe vol. des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, p. 234 à 240, à propos de deux membres de cette famille qui furent sénéchaux de Hédé, de 1683 à 1736.

BRONDINEUF.

Le tombeau de Jean de La bruyère (LXXIV, 291). — La question est bien posée, mais on a oublié de lire l'article consacré par Jal à l'auteur des *Caractères*. Il ne dit pas où se trouve le tombeau, mais il dit au moins qu'il est né à Paris et non à Dourdan, question résolue depuis longtemps Il est bien mort subitement à Versailles, dans l'hôtel de Condé. L'article est très long et digne du patient chercheur qu'était Jal et qui le rend si précieux pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*

E. GRAVE.

[Cette réponse est la dernière contribution de notre cher et regretté collaborateur dont nous avons annoncé le décès. Jusqu'au suprême moment sa pensée merveilleusement lucide nous aura été fidèle.]

* * *

Dans *La Grande Encyclopédie*, article « La Bruyere », signé Paul Souday, on lit :

Il fut inhumé à Versailles le 12 mai dans la veille église Saint-Julien, qui a été démolie en 1797.

Le même article date sa mort « 10 mai 1696 » et dit que Jal a

retrouvé son acte de baptême, qui établit qu'il a été baptisé le 17 août 1645 à l'église Saint-Christophe, dans la Cité.

A Versailles, rue des Réservoirs 22, le Grand restaurant de Neptune porte une plaque avec l'inscription :

Ici
Jean de Labruyère
hôte et ami des princes de Condé
a écrit son livre des *Caractères*.
On ignore le lieu de sa naissance
mais il a longtemps vécu
en cette demeure
où il a livré sa pensée aux hommes
et rendu son âme à Dieu.
† 11 mai 1696.

La Grande Encyclopédie dit :

On a longtemps cru qu'il était né dans un village voisin de Dourdan,

et semble déduire de son baptême à Paris, qu'il y est né, sans préciser si c'est indiqué explicitement dans l'acte ce qui infirmerait la 5e ligne de l'inscription copiée ci dessus. S'il n'en était pas ainsi, je le penserais volontiers natif de Seine-et Oise bien que baptisé à Paris. Son nom d'ailleurs, semble avoir subsisté dans la région versaillaise ; ainsi je viens de relire dans l'église Notre Dame, à l'ouest de l'entrée, cette inscription :

Anniversaire La Bruyère.

Madame Georgine Ducrey
Vve La Bruyère
décédée à Versailles le 18 février 1870
a légué à l'église Notre Dame
une rente perpétuelle de 100 fr.
Une messe devra être dite
le 18 février de chaque année
pour elle, son mari et leur fille.

Je remarque que dans la première inscription, le nom est écrit en un mot, et dans la seconde en deux ; mais les documents concernant le moraliste offrent la

même contradiction et l'*Intermédiaire* aussi Voir T. G. et LXXIV, 291), quelle est donc la bonne forme ?

SGLPN.

*
**

Il suffit de se reporter à l'acte de décès du grand moraliste, qui se trouve à la mairie de Versailles, sur le registre des décès de la paroisse Notre-Dame. je transcris cet acte ci après :

Ce douzième mois, mil six cent quatre vingt seize, Jean de La Bruyère, escuyer gentilhomme de Monseigneur le duc, âgé de cinquante ans ou environ, est décédé à l'hostel de Condé (1), le onzième du mois et an que dessus, et inhumé le lendemain dans la vieille église de la paroisse, par moi, soussigné, prêtre de la congrégation de la Maison de la Mission, faisant les fonctions curiales, en présence de Robert Pierre de La Bruyère, son frère et de messire Charles Laboreys de Bospesc aumônier de Son Altesse la duchesse, qui ont signé, et de M. Huguet, concierge de l'hostel de Condé qui a signé.

Signé : LABOREYS DE BOSPESC, HUGUET, DE LA BRUYÈRE, PH. CANAPLE.

La vieille église de la paroisse fut construite en 1678. Elle occupait, dans la direction de l'est à l'ouest, le nº 3 de l'actuelle rue Sainte Geneviève. Son exiguïté amena Louis XIV à construire, en 1684-1686, l'église Notre Dame ; on cessa alors de dire la messe dans la petite église, qui fut dès lors connue sous le nom de la vieille église.

En 1791, cette vieille église servit pour les séances de la Société des Amis de la Constitution. Elle fut abattue en 1797.

Plusieurs personnages célèbres y ont été inhumés.

Parmi eux : Paul Pélisson Fontanier, l'ami de Fouquet ; Jean de La Quintinie ; † *Jean de La Bruyère* ; Berryer, mort garde des sceaux ; Jacques Hardion, historien ; Quesnay, l'économiste ; le duc de la Vauguyon ; le comte de Vergennes.

Je ne saurais dire ce que sont devenus tous ces corps.

GASTON DESTRAIS.

*
**

Extrait du *Dictionnaire* de Jal (2e édit., p. 716) :

On sait que ce fut cette année (1696) que La Bruyère mourut, frappé d'une apoplexie, annoncée la veille par le phénomène étrange d'une surdité complète. La Bruyère expira à Versailles, après quelques heures de maladie soignée par Fagon et Félix. Atteint par le mal dans la journée du 10 mai, il passa pendant la nuit suivante, et fut enterré le lendemain, 12. L'acte de son inhumation, déjà imprimé dans la *Revue rétrospective*, dans l'*Histoire anecdotique des rues de Versailles*, par M. J. A. Le Roi, bibliothécaire de cette ville (1854) et dans l'édition de La Bruyère de 1854 est inscrit au registre ancien de la paroisse de Notre Dame. Il nous apprend que le 12 mai 1696 Jean de La Bruyère, escuyer gentilhomme de Monseigneur le duc, âgé de cinquante ans ou environ, décédé à l'hôtel de Condé (rue des Réservoirs) le onzième du mois et an cy dessus et fut enterré le lendemain dans la vieille église de la paroisse (l'église des Missions) en présence de Robert Pierre de La Bruyère, son frère, de messire Charles Laboreys de Bospesc, aumosnier de S. A. la Duchesse (de Condé) et de M. Huguet concierge de l'hôtel de Condé.

GUSTAVE FUSTIER.

Même réponse : PIERRE DUFAY et G. B.

—

Henry Somm (LXXIII, 476). — Henry Somm le charmant et fin dessinateur, s'appelait, de son vrai nom François Sommier. Il était né à Rouen, le 29 février 1844 et était le fils de M. Sommier, qui avec M. Moulin, dirigea longtemps la « Savonnerie des Chartreux », dans le faubourg Saint Sever à Rouen.

Entraîné par une vocation irrésistible, Henry Somm commença ses études artistiques à l'Académie de Peinture de Rouen, sous la direction de M. Gustave Morin, en même temps que le caricaturiste Alfred Le Petit, les peintres Philippe Zacharie et Rufin. Il s'y montra plutôt dessinateur fantaisiste que peintre académique, prodiguant surtout sa verve en des croquis improvisés *de chic* avec esprit.

Afin de le décourager, son père voulut le faire voyager et l'envoya au Cap Vert, chez MM. Morel et Prom, de Bordeaux, commerçants en graines d'arachides, mais Somm n'avait aucun goût pour le commerce des denrées coloniales. Il dessina le capitaine, les matelots du navire qui l'avait emmené, et revint bientôt en Europe.

Il débuta dans un petit journal illustré rouennais, *Le Tam Tam* où il adressa des croquis de la rue, des balayeurs, puis par-

(1) Aujourd'hui 14 rue des Réservoirs.

tit pour Paris, où il passa par l'Ecole des Beaux-Arts, dans l'atelier Pils. Il collabora alors à *La Charge*, que venait de fonder son camarade Le Petit et qui faisait la guerre à l'Empire à son déclin. Il publia aussi des croquis dans *L'Inutile*, un canard qui n'avait pas volé son nom et qui eut.. trois numéros.

Déjà épris de japonisme, à l'instigation de Philippe Burty, Henry Somm entra à l'Ecole des langues orientales, suivit quelques leçons et avait même obtenu une mission pour le Japon, quand la guerre de 1870 éclata, renversant tous ses projets. Après la guerre, Henry Somm collabora à un petit journal parisien, qui eut son heure de célébrité, *La Cravache*, où débutèrent Willette, Caran d'Ache, qui signait alors Poiré et où Huysmans publia la plupart de ses *Croquis parisiens*. Il envoya aussi des croquis à *La Chronique parisienne* au *Frou Frou*, au *Panurge* de Felicien Champsaur, au *Tout-Paris*, au *Courrier français*.

Entre temps, il commença à illustrer de petites planches et de vignettes spirituelles et fantaisistes, des plaquettes et des éditions de luxe : *La Rapméide*, édition introuvable de Barraud ; *Tenzaï et Neodamé* de Crebillon fils ; *Les Solutions conjugales* d'A. Saulière ; *Le Couvent du Dragon vert* de Léon de Rosny ; *Les Chansons folles* de Nadaud ; *Les Cousettes* de Louis Morin ; *La Parisienne peinte par elle-même* de Georges Montorgueil.

Devenu un pointe-séchiste charmant, un aqua-fortiste des plus habiles, Henry Somm, apres avoir fait quelques essais dans le *Paris à l'eau forte* de Richard Lesclide, tiré chez Cadard, publia sans compter, des dessins, des croquis relevés d'aquarelles, des menus, des ex-libris, des programmes, des cartes d'adresse où sa verve, toujours éveillée, se jouait à plaisir, avec une liberté et une fantaisie exquises

Parmi ses belles planches de cette époque, il faut citer sa série des *Petites Dames*, chez Delattre, en 1881 ; son *Portrait d'Anna Judic* ; un *Eventail*, édité chez Goupil ; *Potiches* ; *Japonaises* et sa suite, si délicieuse, d'*Almanachs*, de 1878, à 1891 Il y jouait des variations infinies sur les thèmes qu'il préférait : la Parisienne avenante, au nez retroussé, aux cheveux bouffants, sous l'aile de grands chapeaux de velours empanachés et la Japonaise, aux cheveux relevés, enveloppée dans un faukousa ramagée.

Dans la note parisienne, une pointe-sèche qu'Henry Somm signa pour la *Société normande de gravure* est une pure et délicate merveille

Est-il besoin de dire qu'Henry Somm, fantaisiste, fin et spirituel devait être un des collaborateurs du *Chat Noir* ? A vrai dire, c'est lui qui eut l'idée du petit théâtres d'ombres, qui, avec Henri Rivière, Caran d'Ache, Maurice Donnay, devait faire tant de bruit dans le monde. Pour le petit théâtre de Rodolphe Salis, il composa de nombreuses saynettes, paroles, musique et ombres : *L'Eléphant* ; *La Berline de l'Emigré ; Le fils de l'Eunuque ; Cythère à Montmartre* et la scie célèbre de l'*Escalier*, dont Somm a publié, du reste, une édition, illustrée par lui :

Un escalier qui n'aurait pas de marches
Ne serait pas du tout un escalier.
Un escalier il faut qu'il ait des marches
Car, sans les marches, il n'est pas d'escalier.

Pendant les derniers temps de sa vie, Henry Somm collabora longtemps au *Rire*, où il avait sa page. Il y soulignait d'une légende spirituelle les faits de l'actualité et, pour cette besogne, renouvelée de Cham, il avait trouvé des silhouettes falottes et drôles. Longtemps on se souviendra de son père Combes en rat d'église, affublé de courtes oreilles et d'une longue queue. Il est resté légendaire, comme aussi certains Fallières et Delcassé.

Dans sa jeunesse, Somm, éternellement rasé, le nez retroussé, chaussé d'un lorgnon, les yeux écarquillés, ressemblait à un de ces Japonais de paravent qu'il dessinait si bien. Aux dernières années de sa vie, Somm souffrit cruellement de crises d'asthme, qui, après une longue maladie, devaient l'emporter, le 1er mars 1907.

Après sa mort, eut lieu à Rouen, à la Salle Legrip, une exposition des œuvres de Somm, organisée par son cousin, l'architecte parisien Anatole Laquerrière. Cette exposition, qui dura du 10 au 15 juillet 1907, révéla quelques œuvres peu connues de Somm : sa première eau forte gravée d'après Buhot et signée Tahub, une *Vue de Trouville* ; toute une série d'aquarelles, *La Femme aux amours*,

Papillons, *La Femme au Corsage bleu*, *Au bord du lac*, *La Femme au boa*, qui faisaient partie des collections du peintre Albert André, grand ami de Somm, de M. A Boyer, Mme Blumenthal, Dr Lombard ; des illustrations très rares, pour *Chat Noir-Guide* ; *Mariette* de Ludovic Halévy ; *Lady Vénus* ; *Le Bizar à treize* de Mélandri ; *La Chanson des Vieux époux* ; une suite d'albums de pointes-sèches, *Mon carnet*, *Six pointes sèches* et surtout toute une collection de carnets de croquis, pris sur le vif, dans la rue, au café entassés les uns à côté des autres, pressés et serrés, d'une étonnante adresse, collection que conserve Anatole Laquerrière.

A cette petite exposition, dont le catalogue édité par M. Lucien Wolf, imprimeur à Rouen, contenait une centaine de pièces figuraient deux curieux portraits d'Henry Somm : un, par Marcellin Desboutins, à la pointe-sèche ; l'autre, par Toulouse Lautrec. C'était un dernier hommage à l'artiste, dont Willette disait dans une lettre préface du Catalogue : « Il prit par les petits sentiers de traverse « pour atteindre à l'Art — mais il y par- « vint. »

GEORGES DUBOSC.

* * *

A cette notice de M. Georges Dubosc si remarquable pour la précsion et l'abondance des détails, et la fidélité du portrait, je ne saurais rien ajouter, sinon que je garde un agréable et charmant souvenir de ma collaboration avec ce délicieux artiste. Notre livre *La Parisienne peinte par elle-même*, une de ces éditions de bibliophile qui ont assuré la réputation de Conquet, que Carteret a continué avec tant de bonheur, renferme les plus belles pointes sèches qu'ait faites Henry Somm. Il y montre la Parisienne sous ses différents aspects, et chacune de ces silhouettes est la plus fine des psychologies.

GEORGES MONTORGUEIL.

—

Pairs ecclésiastiques, évêchés (LXXIV, 200, 315). — L'Almanach Royal, année commune 1689. (Debure, gendre de feu M. d'Henry) indique à la page 149, comme je l'ai fait connaître, 6 pairs ecclésiastiques, puis parmi les pairs laïques classés par rang, année 1690, nous lisons : M le duc de St Cloud, archevêque de Paris, en son palais archiépiscopal.

P.

—

Armoiries à déterminer : deux clefs (LXXIV, 342). — Ces armoiries ont appartenu certainement à Roger Jan Schimmelpenninck, sénateur en 1810, comte de l'Empire en 1811, officier de la légion d'honneur. Né à Deventer (Pays-Bas) le 24 oct 1761, † à Amsterdam le 15 fév. 1825 ; il avait épousé Catherine Nahuis, dont un fils.

(Cf. la descendance de ce fils dans l'*Armorial du Ier Empire* du Vte Révérend, IV, p. 224, 225).

Il portait : *d'argent à deux clefs posées en sautoir d'azur* ; au franc quartier des comtes sénateurs.

BRONDINEUF.

—

Ex-libris à identifier : Saint-Aurant ? (LXXIV, 201). — Jean de St-Aurant, conseiller à la cour des aides de Montpellier, avait épousé Marie Anne Durant, fille de Jacques Durant, conseiller du roi, maire de St-Paul, etc... C'est de ce mariage que provint Jean Claude de St-Aurant, aussi conseiller à la cour des aides de Montpellier, époux de Marie Pujol de Beaufort, auquel doivent être attribués les deux ex libris, tant celui signé Tubart que celui que signale notre collègue Roderot. Jacques Durant, conseiller du Roi, maire de Valmague et de St Paul-de-cap de Joux, fit, en effet, insérer dans l'Armorial général (Monp. Mont. 52), des armes ainsi blasonnées : *d'asur à une fasce d'or, chargee d'une croix de gueules acostée de deux étoiles de même, et accompagnée en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un rocher d'argent.*

ECUODNOF.

—

L'attitude hanchée au Moyen-Age (LXXIV 86, 272, 366, 415). — Je suis obligé d'intervenir encore, puisqu'on me reproche de me contredire. Je ne me suis nullement contredit, car, dans mon esprit, la *Vierge* est toujours la *Vierge Marie* de l'Eglise, et jamais une sainte, quelconque par article de foi ! D'ailleurs, en matière de *virginité*, tout médecin a une opinion spéciale. Il n'y a pas lieu d'insister, même pour les saintes, surtout ici.

Je ne suis ni calviniste, comme Estienne, ni bouddhiste, ni. . Mais, ce que je puis affirmer, c'est que la *roue* de la statue de la sainte de Limay est SEMBLABLE aux Roues de Fortune, bien connues, de Bretagne. Elle n'a nullement l'aspect d'une *Roue à supplice* Pas l'ombre de *pointes de fer*, etc., objet parfaitement *intact* et *non brisé*, etc.).

Je persiste donc à croire qu'H. Estienne n'a pas parlé.., pour dire une bêtise ! Ce n'était pas son habitude.

Qui plus est j'affirme à nouveau que la « Roue à *supplice* » n'explique en rien le *Mythe de sainte Catherine*, tandis que celle de *Fortune* (je répète : Roue *solaire* proto historique) explique tout — Si j'osais, j'irais même beaucoup plus loin, car je ne doute que ce soit la roue d'Estienne qui ait fait « trouver » l'autre !

Mais voulant rester orthodoxe, je suis forcé d'ajouter ici que je me trompe sans doute... Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Fleurs en mie de pain (LXXIV, 392). — Je ne connais pas la date de l'origine des Fleurs en mie de pain, mais voici ce que j'ai vu :

« En 1889, lors de l'Exposition de Paris, on avait construit une reproduction de la Bastille et de la rue Saint-Antoine avec ses maisons boutiques et échoppes occupées par des personnages vivants, habillés comme on l'était en 1789.

A l'entrée de la citadelle, un individu assis devant un petit établi, vêtu et coiffé comme on l'était en 89 façonnait des « Fleurs en mie de pain ».

Cet art était donc connu au XVIIIe siècle. MNÉMOSYNE.

—

Le Connétable de Bourbon (LXXIV, 344). — *Le Connétable de Bourbon*, tragédie en cinq actes Paris, Didot l'aîné, 1786, in-8°, 74 p., porte à la Bibliothèque nationale la cote Rés Yf 4550. On trouvera au *Catalogue général*, vol. 66, la liste des nombreux ouvrages du comte Jacques Antoine Hyppolyte de Guibert, académicien, et notamment les *Œuvres dramatiques de Guibert*, publiées par sa veuve.

DE MORTAGNE.

*
* *

sur le comte de Guibert :

J'ai le *Connétable de Bourbon*, Paris 1785, in-12 (105 p.).

[Trag. en 5 a anonyme, créée en 1769, jouée à Versailles, en 1775, à l'occasion du mariage de Madame Clotilde de France, et en 1776, pour celui du comte d'Artois, tirée à 50 exemplaires].

Œuvres dramatiques de Guibert, Paris, Persan 1822, in 8° (III, 118 p.) contenant : le Connétable de Bourbon, les Gracques, Anne de Boleyn, Apelle et Campaspe, des Poésies fugitives et pièces diverses.

Les discours prononcés à l'Académie française pour la réception du comte de Guibert, le 13 février 1786

Biographie du comte de Guibert, par Forestie neveu, Montauban 1855, couronnée par la Société des Sciences et Belles Lettres de Tarn et Garonne, le 5 juillet 1855.

Discours sur la vie et les écrits du maréchal de Camp, comte de Guibert couronné le 5 juillet 1855 par l'Académie de Montauban, par Flavien d'Aldéguer, Toulouse, Paris, Saumur, 1855

Un grand homme de salon, le comte de Guibert, 1743-1790, par Pierre de Ségur, extr. de la « Revue de Paris » le 15 avril 1903.

AUGUSTE RONDEL.

—

Une édition de Paul Louis Courier (LXXIV, 155, 276). — La descendance de Paul Louis Courier n'est pas éteinte ; elle est encore représentée en Touraine et en Franche Comté.

Courier a eu deux fils. Le plus jeune, Esther Louis, né le 20 octobre 1824, est mort le premier, célibataire ; il était commandant de paquebot, dans une grande compagnie maritime.

L'aîné, Paul Etienne, né le 30 septembre 1820, était capitaine d'état-major. Il est mort à Mettray le 14 novembre 1898 et a été enterré près de son père dans le cimetière de Véretz. Il était marié à une demoiselle Laurenceot, d'Arbois (Jura) dont il a eu quatre enfants :

1° Esther, mariée à M. Combe, à Port-Lesney (Jura) ; ils sont morts tous deux, ainsi que leur unique enfant ;

2° Marianne, mariée à M. Faye, avocat à Arbois, dont un fils ;

3° Laurence, mariée à M. Rousseau-Bellesale, à Amiens ; elle est décédée ainsi que son mari ;

4° Jean Courier de Méré, qui habite le château des Berruries, près de Mettray et a épousé une jeune fille originaire de la

Somme, dont il a quatre enfants, trois fils et une fille.

Au décés des époux Combe, la maison que ceux ci habitaient à Po t Lesney a passé par héritage à M et Mme Labladinière qui la possèdent encore. Il paraît qu'il y a dans cette maison une bibliothèque bien fournie et aussi une correspondance dont il n'a pas été jusqu'ici possible d'apprécier l'intesrêt, les possesseurs actuels ayant toujours eu soin de la soustraire jalousement aux investigations indiscrètes ; on suppose qu'elle contient des lettres du conventionnel Laurenceot. Peut-être s'y trouve-t-il en outre des notes et des manuscrits provenant de Paul Louis Courier : M. Jean Courier, aurait essayé à un certain moment d'acquérir ces papiers

Tout espoir de retrouver des documents inédits du celebre pamphlétaire n est donc pas absolument perdu. Aussi les personnes admiratrices de Courier, que la question d'une édition complète et definitive de ses œuvres intéresse particulièrement, pourraient diriger leurs recherches de ce côté et tenter des démarches qui, conduites avec une habile insistance, amèneraient peut-être les détenteurs de la correspondance dont il s'agit à se départir de l'attitude peu encourageante qu'ils ont adoptée jusqu'à present

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Roule tambours », chant patriotique s is (LXX II; LXXV 27) — Nous devons mentionner une réponse signée M. B. très documentée, qui avait précédé la plupart des autres, et dont les références étaient celles qu'on a pu lire. C'est pourquoi nous ne l'insérons pas, nous excusant auprès de son auteur.

—

« Héros de la marine française » (LXXIV 148) — L'auteur de ce livre est G. Contesse (Firmin Didot, éditeur 1897).

NOEL.

—

Entente cordiale LXXIV, 290, 393). — Dans son *Annuaire de la santé et de la maladie* pour 1848 F. V. Raspail donne la formule de son elixir et c'est, je crois, à propos de cette liqueur qu'il annonce la formation d'une entente cordiale, toute française celle-ci, entre malades et gourmets.

V. A. T.

Montreuil et Montereau (LXXIII, 428, 536) — Les archéologues contemporains ont employé, qui la première dénomination, qui la seconde, pour désigner le prétendu constructeur de l'édifice actuel de N. D de Paris.

La confusion vient sans doute de ce que la dénomination latine est à peu près la même pour les deux localités. Pourtant, je lis les deux versions, mais appliquées à deux personnages distincts dans une énumération des architectes français au moyen âge, datant du XVIIIe siècle : Jean de Chèles, Pierre de Montereau, Eudes de Montreuil (P. de Monsterolo E. de Monsterolio). Quoi qu'il en soit ce n'est point Pierre de Montereau (ou de Montreuil) qui a construit la N. D actuelle. Cet édifice a été commencé seulement en 1257, conformement à l'inscription placée sur la porte latérale sud, et elle a été l'œuvre de nombreuses générations, du moins dans la forme définitive qu'on lui voit aujourd'hui.

RIEKA.

—

La houille verte (LXXIV, 392). — Cette expression est due à M Henri Bresson, ingénieur, qui l'a choisie pour titre d'un livre paru en 1906 chez Dunod et Pinat.

La houille verte c'est la rivière à pente modérée coulant entre les prairies, ayant cependant une chute suffisante pour donner de la force motrice. Le terme fut adopté comme pendant a houille blanche donnée par Bergès aux puissantes chutes alimentées par les glaciers et les neiges des Alpes.

M. Bresson a fait dans son livre une étude remarquablement documentée sur les ressources en force hydraulique de la Normandie, du Perche et du Maine. C'est une œuvre d'un très haut intérêt accru en ce temps de crise houillière

L'auteur ne verra pas le triomphe de ses idées, aujourd'hui assuré, il vient de mourir, me semble-t-il : l'annonce de sa mort a été donnée par les journaux.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Retiraison (LXXIV 107, 126). — Notre confrere Varus dit qu il ne voit pas par quel autre terme on le remplacerait. Que ferons-nous alors de retrait qui a

précisément la signification attribuée à retiraison ? Puisque nous avons un mot, il est inutile d'en avoir deux. Il n'y a aucun motif d'adopter un néologisme créé peut être par un camionneur qui ne connaissait pas le mot juste.

P. MOREL.

—

Trinquer (LXXI, 518). — Nul doute que le verbe allemand ait déteint en français en prenant la tournure triviale ou commune des mots déformés (v. g. : *hableur* de *hablar*, espagnol, signifiant *parler* ; *gosse* de *goss*, suédois, signifiant *jeune garçon* ; *rosse* de *ross*, allemand signifiant *beau cheval* ; *rêtres*, sorte de soudard, allemand, de *reiter* chevalier, etc ..) Les vieux paysans français comprennent à peine trinquer, ils disent *choquer de verre* ; comme ils disent, du reste, *toucher de main* pour donner une poignée de main, serrer la main.

OROEL.

—

Pulluper (LXXIV, 391). — Il est facile de voir que *pulluper* est une formation plaisante, qui transforme en verbe français une locution verbale anglaise, *pull up*. Maintenant, quel sens exact *pull up*, qui signifie proprement tirer vers le haut, soulever ou arracher en tirant, a-t-il pris dans le langage militaire de nos alliés ? On le devine à peu près. Quelque habitué des tranchées anglaises le précisera.

IBÈRE.

* * *

Le mot *pulluper* est une expression de course dérivée de l'anglais to *pull up* (enlever), sous-entendu *le cheval*, de to *pull* (tirer) de *up* (en haut).

Le mot *pulluper* dans la citation donnée, a le sens de *barder*, autre expression tout à fait militaire pour l'instant.

L. ABET.

—

Déclancher ou déclencher (LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 35, 90, 132, 229, 282). — Pourquoi écrit on plus volontiers et plus généralem nt *déclancher* (avec un *a*) ? Parce que tous les mots qui ont cette assonance finale prennent l'*a* et non l'*e* : *hanche*, *blanche*, *manche*, *avalanche*, etc. Deux mots seulement font exception : *penche* et *pervenche*.

G. G.

L'origine du mot « Hun » appliqué aux boches (LXXVIII, 340). — Aucun *intermédiairiste* n'a tâché d'identifier la piece de Kipling où le Boche était qualifié de *Shameless Hun* et nous sommes nous même dans l'impossibilité, depuis lors de le faire. Mais voici que nous trouvons sous la plume du collaborateur bien connu de la *Tribuna* romaine Rastignac, une précieuse citation du discours adressé par Guillaume II aux troupes du corps d'expédition boche contre les Boxers de Chine. Nous traduisons ce passage, d'après la réimpression qu'en a donnée le *Corriere della Sera* du 15 janvier 1917, dans son édition du matin :

Ne faites point de quartier, ni même de prisonniers ! Agissez à votre guise, ô mes soldats, contre les ennemis qui tomberont entre vos mains Comme il y a 1000 ans les Huns, sous leur roi Attila (Etsel), ont conquis un renom impérissable qui remplit encore le monde de terreur, l'Allemagne doit aujourd'hui se montrer si violente en Chine que plus jamais un Chinois n'ose lever les yeux vers un visage allemand.

Les boches auraient donc mauvaise grâce de se plaindre de l'emploi d'une épithète qui a paru, à leur empereur, s'appliquer — deja — adéquatement à leurs prouesses

C. PITOLLET.

—

Mutilés munis de membres artificiels (LXXIV, 244, 394). — On peut encore citer Goetz, von Berlichingen, héros d'une tragedie de Gœthe, qui, ayant perdu une main, l'avait remplacée par une main de fer — et Lanoue dit Bras de fer (1531 1591) célèbre capitaine calviniste, compagnon d'armes d'Henri IV maréchal de France en 1590 ; il est representé en sculpture au musée de Versailles.

V. A. T.

—

Papier-monnaie et monnaie de nécessité (LXXI à LXXIV). — Je ne crois pas que l'on ait signalé ici les billets d'un franc et de cinquante centimes émis par la Chambre de commerce d'Evreux, qui ont cours dans les arrondissements d'Evreux, des Andelys, de Bernay et de Louviers Celui d'un franc, émis seul au début comporte deux types qui ne diffèrent que par les dates des délibérations en autorisant la création.

MARGEVILLE.

*
* *

Un de mes parents, retour de Marseille depuis quelques jours m'a fait cadeau de deux pièces de monnaie, l'une de dix centimes, l'autre de cinq ayant à peu pres la première trois centimètres, la seconde deux et demi de diamètre. Elles sont émises par la Chambre du Commerce de Marseille, et en portent les armes à l'endroit ; à l'arvers, l'indication de la valeur et le millésime 1916. Je ne puis arriver à définir quel est le métal employé.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les femmes et l'art de la caricature (LXXIV, 208, 328). — Au nombre des caricaturistes ou plutôt des humoristes féminins,on pourrait placer Miss Kate Greenaway, dessinateur anglais, dont les dessins humoristiques, naïfs et amusants, représentaient surtout de petites scènes enfantines. Parmi les albums qu'elle publia vers 1880, il faut citer : *Mother gose* : *Theapple pie* ; *A day in a childslife*. *Topo*. *The children of the personnage* 1880. *Language of flowers*. 1884.

Parmi nos contemporaines il faut encore citer Mme la comtesse de Martel de Janville, née de Mirabeau, en littérature Gyp, qui a exposé des caricatures politiques et mondaines, très mordantes. Plusieurs dessins, signés d'elle ou de Bob, ont paru dans *Le Rire* ; ils rappelaient un peu la manière de Rowlandson.

Madame Franck-Nohain, la femme du délicieux humoriste (Madame Maurice Legrand) a aussi publié des caricatures enfantines et des albums d'une observation charmante

Rappelons en passant que Madame Ratazzi, Madame Marie de Somls a publié,en 1860, dans *La Revue d'Aix-les-Bains*, des portraits-charges amusants. G. D.

—

Tirer le diable par la queue (LXXIV, 392). — Question posée le 25 juillet 1876 et à laquelle il a été répondu la même année et aussi dans le courant de 1890. Si M. de Prapesle le désire, je serai heureux de lui communiquer les réponses reçues.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Je me rappelle avoir vu à Rochefort (Charente-Inférieure) en 1859 un magasin dans la rue de l'Arsenal, qui avait pour enseigne « Au grand diable d'argent » accompagnée d un tableau représentant un personnage nu, diabolique sans doute, et porteur d'une longue queue à laquelle un groupe de personnages se cramponnaient pour le retenir. V. A. T.

—

Donner sa langue au chat (LXXIV, 391). — Question posée le 25 sept. 1866 et à laquelle il a été répondu la même année et aussi dans le courant de 1870. Pour ne point encombrer les colonnes de notre recueil, je me mets très volontiers à la disposition de M. V. Déséglise pour lui faire connaître les réponses insérées.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

On disait autrefois, en pareil cas, « jeter sa langue aux chiens » ; l'expression se trouve dans Mme de Sévigné. Ce n'était qu'un emploi particulier de l'expression « bon à jeter aux chiens », qui s'explique d'elle-même, pour désigner les choses ou les personnes, sans valeur, ou mauvaises. Quand on ne peut répondre à une question, la langue, incapable de formuler la réponse, n'est bonne à rien, qu'à jeter aux chiens. Si le chat s'est substitué aux chiens dans cette façon de parler courante, comme dans cette autre : « n'éveillez pas chat qui dort » (au XVIIIe siècle. — V. Littré — on disait chien qui dort), cela vient peut-être de ce que le chat, dans la vie urbaine en particulier, est devenu plus habituellement qu'il ne l'était jadis, le commensal, le familier de l'homme. IBÈRE.

—

Le verre de Nicolas Ier (LXXI ; LXXII ; LXXIII). — Bien qu'ayant moi même posé cette question qui a donné lieu à de nombreuses et intéressantes réponses, je ne crois pas inutile d'y revenir pour y ajouner une note nouvelle qui tout en ne visant pas notre auguste allié Nicolas II n'en est pas moins curieuse en tant que note documentaire se rattachant à l'histoire anecdotique des environs de Paris. Inutile, en effet, d'aller jusqu'en Russie pour y découvrir l'origine de ce geste, puisque depuis fort longtemps aux portes de Paris, à Bagnolet, cette coutume était de tradition et se pratiquait dans une circonstance spéciale à la suite de la célébration du mariage de quelques jeunes filles de cette commune.

Cet acte de briser son verre était exclusivement observé par la jeune fille qui épousait un jeune homme né hors de la commune et qui, à son mariage, venait s'y fixer

A l'issue de la cérémonie du mariage contracté dans ces conditions, à la sortie même de l'église, une personne de l'assistance présentait, sur un plateau, quelques verres destinés aux jeunes mariés, aux témoins et aux parents les plus proches On trinquait au bonheur des jeunes époux.

C'est alors, qu'à son tour, la mariée se conformant au vieil usage établi trinquait de nouveau à la santé des gens de la noce, puis laissait tomber son verre qui se brisait sur le sol.

Dans son Histoire des environs de Paris, Dulaure ne mentionne pas cette bizarre coutume, mais à part cela, son ancienneté et son authenticité n'en sont pas moins indiscutables.

La personne qui vient de me relater cet original cérémonial est d'autant plus autorisée à le faire qu'elle est une des dernières qui a accompli ce geste peu banal.

C'est une de mes parentes dont le précieux témoignage m'oblige à enfreindre une indiscrète confidence : donner son nom. A titre de confirmation irréfragable, le voici : Mme Virginie Faucheux, née à Bagnolet en 1855, mariée à Alfred Durand d'une famille de Montreuil/s Bois. (Seine) le mardi 28 octobre 1873.

En me faisant part de ses prouesses de jeune mariée, mon aimable narratrice m'a de plus appris que l'action de briser son verre, s'est encore après elle pratiquée à Bagnolet jusqu'en 1875.

Pour terminer je me permets cette digression relative à une autre coutume non moins curieuse, et qui se pratique encore dans cette commune.

Après un enterrement, il est d'usage à Bagnolet que la famille du disparu offre soit à la maison, soit au restaurant une collation très substantielle, non seulement aux parents mais aussi aux amis du défunt.

Vers la fin du repas afin éviter que la chaleur communicative propres à ces sortes de banquets ne prenne pas trop d'extension, un membre de la famille se lève de table et en plein restaurant lit à haute voix le *De profundis*.

Alors le bruit des conversations animées cesse instantanément Tout le monde se lève, écoute avec attention et l'on se sépare aussitôt.

L. CAPET.

—

Pourquoi ne porte-t-on plus de chapeaux hauts de forme ? (LXXIII, 433, 555 ; LXXIV, 44). — Le mot *buse*, usité en Belgique pour désigner le chapeau haut de forme, est un mot français employé en métallurgie et en bâtisse ; il signifie entre autres le tuyau de tôle qui termine une cheminée. C'est donc un équivalent du terme *tuyau de poêle* employé en France. De même, le Belge nomme *chapeau-boule* ce que nous appelons *chapeau-melon*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

M J. W., auteur de la réponse contenue dans le n° 1413 demande pour quel motif nos amis les Belges appellent « buse » le chapeau baptisé vulgairement « tuyau de poële »

Or le mot buse vient du flamand « buis » qui veut dire tuyau, conduit.

Les deux expressions tuyau de poële et buse ont donc la même signification.

NABOR.

*
* *

Référence : *Les Etapes du Progrès. Grandeur et Décadence au chapeau haut de forme*, communication faite à la séance mensuelle du 27 octobre 1908 de la Société le Vieux Papier, par Henry Vivarez, Lille, imprimerie Lefebvre Ducrocq, 1908.

*
* *

Parbleu, parce qu'un homme élégant ne porte plus de *frack coat*, à moins d'être M. le Président de la République, ou M. le comte Boni de Castellane, qu'on a vu portant les deux tout dernièrement, Place Vendôme !

Et quoi de plus seyant pour un homme bien bâti, qui, par le service militaire, les armes, ou les sports, sait bien se tenir, qu'une redingote bien coupée par un maître faiseur ?

Surtout après la guerre, quand maint héro changera l'uniforme glorieux pour l'habillement civil le plus « cran », on reviendra sûrement à la redingote « correctement boutonnée », et avec cela re-

viendra inévitablement le chapeau de forme irréprochablement *well groomed.*

UN VIEUX DANDY.

* * *

On ne peut prétendre que « la tristesse des temps actuels ne soit pour rien dans la presque disparition du chapeau haut de forme » En effet, si beaucoup de personnes le portaient moins habituellement depuis quelques années, il n'en est pas moins vrai qu'il n'était pas permis de s'en affranchir pour une visite tant soit peu cérémonieuse, non plus que pour assister à un mariage ou à un enterrement à Paris. Il n'en est plus de même depuis la guerre. C'est donc elle seule qui a modifié le code mondain à cet égard.

J'ajoute que le haut de forme a certainement des origines plus anciennes que le *chapeau girondin* de 1792 et que ces origines sont bien britanniques (Voir les gravures de Carle Vernet représentant des scènes sportives à la fin du XVIIIe siècle et dont beaucoup remontent aux années qui ont précédé la Révolution)

J. W.

* * *

Je crois intéressant de relever l'extrait ci-dessous d'un rapport adressé par Monsieur Henri Duboc, au Comité de l'Exposition de Turin (classe des accessoires du vêtement) en 1911.

En 1797, un Anglais, peut être après une visite à la National Galery, où il avait eu l'occasion de contempler l'*Homme au chapeau* de Van Dyck et de s'inspirer de l'étrange appendice cylindrique qui coiffe le noble Flamand, annonça aux siens son intention de sortir affublé d'un tube, premier en être de tous ceux qui coiffent nos contemporains.

On était au 15 janvier, et comme il n'était point encore question du carnaval, les habitués au Cheapside, qu'il traversa pour arriver au Strand, s'ameutèrent sur son passage et le scandale fut public. Les journaux s'emparèrent de l'incident et menèrent tel tapage, autour de cette innovation que notre héros un nommé Hetherington, dut comparaître devant le lord-maire pour se justifier. Il présenta, lui-même, sa défense avec chaleur. « Déclara qu'il ne se croyait pas fautif aucune loi anglaise n'interdisant à un libre citoyen de se coiffer d'un couvre-chef, quelque ridicule que soit ce dernier ». Son argumentation n'eut pas de succès : il dut fournir caution de cent livres sterling et fut condamné à des amendes considérables.

Est-ce la disproportion de la peine qui fit le succès de l'aventure ? Ce récit vola de bouche en bouche, tant et si bien qu'un journal *le Times* lui consacra un commentaire dont l'allure prophétique est bien faite pour nous surprendre. « Cette coiffure, dite « chapeau de soie, pour révolutionnaire « qu'elle soit, finira par s'imposer tôt ou « tard à tout le monde. Aussi croyons nous « que la police en arrêtant l'initiative a été « mal inspirée. »

Cette persécution fut intempestive et produisit l'effet contraire à celui qu'on attendait; le chapeau s'imposa tellement que, depuis plus d'un siècle, malgré toutes les tentatives faites pour le détrôner, il est toujours de mode. Les régimes ont changé, l'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, la République ont vu des générations diverses mais toutes se sont coiffées du tube inélégant et disgracieux.

Les jeunes Francs de 1830 se mirent l'imagination à la torture pour corriger la cylindrique laideur du chapeau haut de forme, ce tuyau misérable, mais sans y réussir tout à fait. On en vit de gris à longs poils, de jaunes en paille et de violets en étoffe peinte.

. . . .

Pris individuellement, les élégants médisent de la mode qui leur impose le couvre-chef rigide et solennel, et prodigieusement incommode qui s'appelle le chapeau haut de forme, mais les lois de l'absurde sont les plus puissantes et ce n'est qu'en rêve que nous avons pu croire parfois à l'abolition de ce symbole de la grande toilette masculine. Nous voyons dans les musées qui pourraient être qualifiés de musées des supplices de la mode, les casques de fer, les cols larges comme des plats du XVIIIe siècle, les perruques à la Louis XV et autres *réchauffantes*, d'avant la Révolution mais ce n'est pas encore tout de suite que nous y verrons relégué parmi ces objets archaïques, le chapeau de soie.

Il est certain que nous sommes tous des moutons de Panurge et que quelle que soit notre opinion sur une mode ou sur un usage nous murmurons peut-être, mais nous nous y conformons sous peine de passer pour des originaux ou des caricatures vieux jeu

Ne voyons-nous pas constamment la femme trouver ridicule le vêtement qu'elle portait la veille, jusqu'au jour où elle trouvera ridicule celui qu'elle porte actuellement, uniquement parce que X ou Y. ont lancé ou lanceront une nouvelle mode ? Hier, rien n'était plus seyant que la jupe étroite, et la robe large était archaïque ; aujourd'hui la robe large est en

faveur et c'est la jupe étroite qui est devenue grotesque.

La réponse à la question posée se résume donc ainsi :

On ne porte plus le chapeau haut de forme parce que le chef d'orchestre mystérieux qui nous impose ses volontés en matière de mode, nous autorise à le remplacer par le chapeau melon ; mais le jour où il lui plaira d'exiger de nouveau le port de ce couvre chef dont tout le monde se plaint, je suis certain que nos collaborateurs qui fulminent avec raison contre le « tuyau de poêle » le reprendront docilement comme ils changent non moins docilement la coupe de leurs vêtements quand leur tailleur proclame : « Cela ne se porte plus. »

Hommes ou femmes, qui croyons jouir de notre libre arbitre, nous ne nous habillons pas suivant notre fantaisie, mais bien suivant celle d'un aréopage anonyme certes plus puissant que tous les gouvernements passés, présents et à venir, puisque les chefs d'Etat eux mêmes obéissent à ses lois.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Mathurin Bruneau à la prison de Saint Lô. — Mme de Saint Leger vient de publier un livre documenté : *Louis XVII dit Charles de Navarre.* Etude historique basée sur des documents conservés aux Archives publiques. Paris, Tralin, éditeur, 12, rue du Vieux Colombier 1916, 7 fr. 50. Elle veut bien nous communiquer ce document inédit qui ne se trouve dans pas son livre.

F[16] 355 A

St Lô, le 11 novembre 1821

PRÉFECTURE DE LA MANCHE
Cabinet particulier
N°
Objet
—
Police
Mont St-Michel

Monsieur
le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie du jugement prononcé contre Mathurin Bruneau tel qu'il est transcrit au registre d'écrou de la maison du Mont Saint-Michel. Vous verrez au bas de cette copie du jugement l'écrou tel qu'il se trouve sur le registre, je l'ai vérifié moi-même hier, il est parfaitement exact.

Cet homme est assez tranquille, à présent ; on l'a mis à faire des sabots. Comme c'était son ancien métier il est promptement passé maître ; cependant de temps en temps, quand on lui fait des compliments sur sa manière de travailler, il gâte le lendemain plusieurs morceaux de bois pour n'avoir pas l'air trop habile. C'est un homme rusé qui joue, je crois, l'imbécile et qui fait parfois exprès de déraisonner. La semaine dernière il se disait fils du capitaine Cook et parlait beaucoup des voyages de son père.

Il communique peu avec les autres détenus. Quand le temps permet la promenade sur le préau, il s'accroupit seul dans un coin et ne parle pas. Personne n'a fait le tentative pour le voir et les ordres les plus précis sont donnés pour qu'il n'ait aucune communications avec le dehors.

Je suis, avec une considération respectueuse, Monsieur le Directeur général,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Conseiller d'Etat,
Préfet de la Manche.
ERMANGART ?

—

Une lettre du chansonnier de la « Colonne ». Emile Debraux. On avait à tort attribué « L'art de mettre sa cravate » au chansonnier Emile Debraux. Singulière attribution : ce poète de la rue était bien le moins snob des hommes

Sa détresse, d'ailleurs, excusait chez l'auteur de la *Colonne* toute prétention à une mise soignée On nous communique le texte d'une lettre qu'il écrivait en 1831, l'année même de sa mort ; elle est navrante

Mon cher Montandon, je n'ai pas réclamé vos bons offices, qui auraient pu m'être utiles à l'époque de la Révolution parce que la maladie cruelle que vous avez vue commencer, en m'enlevant peu à peu toutes mes forces, avait fini par me rendre incapable d'occuper la moindre place. Mais aujourd'hui, je meurs ; et je vous le demande en grâce, n'y a-t-il aucun moyen d'empêcher le pauvre chansonnier patriotique de mourir à la fois de maladie et de misère ? Ne trouvera-t-on pas pour lui le denier de la veuve ? Réponse au pauvre phtisique qui s'en va !

Le Directeur-gérant

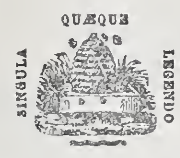
GEORGES MONTORGUEIL

[illegible]

LXXVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 février 1917.

N° 1454 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1454 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Un traité entre la Prusse et l'Amérique. — Les feuilles allemandes ont publié avec ensemble, des articles sur un traité passé le 11 juillet 1799, entre disent-elles « Franklin et Frédéric II », donnant aux nationaux des deux pays, en cas de guerre, neuf mois pour quitter leurs affaires sans être inquiétés.

Il est évident qu'il y a une erreur ; en 1799, Franklin et Frédéric II étaient morts.

Mais il y eut, à la fin de la guerre de l'Indépendance, — peut-être en 1783 — un traité passé entre la Prusse et l'Amérique.

Dans quelles circonstances ce traité fut-il passé ? Quel rapport ce traité a-t-il avec celui de 1799 ? V.

L'Ile anglo-normande de Herm. M. Henri de la Chapelle, propriétaire à Cherbourg, a publié dans les *Mémoires de la Société Académique* de cette ville en 1890 91.

Le récit de deux voyages qu'il avait faits aux îles Anglo-normandes en 1884 et en 1890

A son premier voyage, il avait visité plusieurs îles et notamment l'île de Herm.

A son second voyage, il voulut visiter à nouveau l'île de Herm ; mais l'île avait été achetée vers 1887 par un allemand, et depuis cette époque, personne n'était plus admis à la visiter.

Cet événement est-il connu du Gou-

vernement français ? le Gouvernement anglais a-t-il pris les précautions voulues pour empêcher les résultats dangereux de cette acquisition ?

ALBERO.

—

Napoléon III traité de « jésuite » par un cardinal. — Dans les *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin* d'Anatole Claveau, (Tome I). M. Claveau parle des difficultés qu'avait Napoléon III avec les catholiques italiens, et il écrit :

L'Empereur devinait l'irritation des catholiques. Il les jugeait ingrats ; ils le trouvaient fourbe. Un cardinal laissa tomber de ses lèvres augustes ce mot imprévu : « C'est un Jésuite ! »

Pourrait-on savoir le nom du cardinal dont il s'agit ?

J.

—

Terre de Cézy. — La terre de Cézy, près de Joigny, Yonne, a été, dit-on, saisie sur Jacques Cœur par Charles VII, mécontent de l'argentier royal.

Existe-t-il une preuve de ce fait dans les documents relatifs à Jacques Cœur ?

A. P.

—

Notre Dame des Ardilliers. — A Saumur et ailleurs il existait un pélerinage à Notre-Dame-des Ardilliers ? Quel est le sens de ce mot que je ne trouve expliqué dans aucun auteur ?

A. PRÉVOST.

—

Ruisseau d'Aupech. — Une des limites du privilège de la *Hanse Parisienne* sous Philippe-Auguste, est désignée sous le nom de ruisseau ou rivière d'Aupech.

Je ne retrouve aucun cours d'eau de ce nom aux environs de Paris. Toutefois, il existe un ruisseau actuellement appelé Rù de Buzot, venant de la direction de la forêt de Marly et qui se jette dans la Seine un peu en amont de la localité nommée Le Pecq, près Saint-Germain. S'agit-il du même cours d'eau ?

ROLIN POETE.

—

Les verreries de Bayel. — Les verreries de Bayel (Aube) font remonter leur origine à 1666. Elles auraient été les « cristalleries royales de Champagne ». Je serais reconnaissant à la personne qui voudrait bien me communiquer des documents relatifs à l'histoire de cette verrerie.

R. DE BOYER DE ST-SUZANNE.

—

L'Avenue Montespan à Passy. — Une rue de Passy, reliant l'avenue Victor Hugo à la rue de la Pompe et débouchant devant le lycée Janson de Sailly, porte le nom d'*Avenue Montespan*. La « Nomenclature des voies publiques et privées » de la ville de Paris (1881) nous apprend que l'avenue en question est une voie privée, ainsi dénommée en l'honneur de Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan (1641-1707), la célèbre favorite de Louis XIV.

A quelle époque a été ouverte cette avenue ? La « Nomenclature » est muette sur ce point et donne comme unique indication : « Commune de Passy », ce qui ferait supposer que la voie dont il s'agit existait avant l'annexion à Paris de cette localité suburbaine. Or, sur la carte du XVI° arrondissement publiée dans le *Nouveau Paris*, d'Emile de La Bédollière, qui date de 1860, l'avenue Montespan ne figure point ; cette voie n'a donc dû être percée qu'entre 1860 et 1880.

D'autre part, quelle est l'origine de cette appellation ? La favorite aurait-elle habité à un certain moment cette partie du village de Passy ou bien ne faut il voir dans cette dénomination qu'une fantaisie du propriétaire qui a ouvert l'avenue sur son terrain ? Dans ce dernier cas, il serait intéressant de savoir pour quelles causes ce propriétaire a cru devoir placer cette voie sous le vocable d'une femme qui n'a eu d'autre mérite que d'avoir été distinguée par le grand roi.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Un évêque de Verceil. — Quel était le nom de l'évêque de Verceil qui fut nommé, par décret du 24 ventôse an XIII (15 mars 1805), aumônier de Madame Mère ? Je serais désireux de connaître les dates de sa naissance et de sa mort et les noms de ses père et mère.

BRONDINEUF.

—

Le baron d'Eckstein ; son origine. — Dans ses *Souvenirs* (Calmann Lévy, 1877 ; in 8°. p. 340), Mme d'Agoult (Daniel Stern), parlant des habitués du salon de la duchesse de Rauzan, fille

de la duchesse de Duras, l'auteur d'*Ourika*, où elle fréquentait vers 1833, écrit ceci :

On y voyait, avec quelques reliquats du salon de sa mère, le baron d'Eckstein, *dont un certain mystère enveloppait l'existence et les origines*, le docteur Koreff, médecin du prince de Hardenberg, l'avocat Berryer, Narcisse de Salvandy, etc.

Une note placée au bas de la page ajoute au sujet du baron d'Eckstein :

On le disait fils naturel d'un souverain du nord. Il était, mais en faisait grand secret, dans nos salons, correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, où il signait avec le signe astronomique de la terre.

Je n'ai rien trouvé dans les ouvrages biographiques allemands sur le compte du baron d'Eckstein et serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui voudraient bien me renseigner sur la vie de ce personnage et notamment sur l'illustration de sa naissance.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Guieu. — Quel était ce M. Guieu qui fut nommé, par décret du 24 ventôse an XIII (16 mars 1805), secrétaire des commandements de Madame Mère ? Est-ce François-Etienne, créé baron de l'Empire en 1812, que cite le vicomte Révérend, dans son *Armorial de l'Empire*, sans parler de sa charge de secrétaire des commandements de Madame Mère, ou bien s'agit-il d'un autre ?

Que sait-on sur ce prédécesseur du duc Decazes auprès de Madame Lœtitia ?

BRONDINEUF.

—

Gallerier de Montmartin. — Sur cette famille dont un membre, prêtre, fut, croit-on exécuté à Laval, en 1794, je désirerais quelques renseignements.

L. C.

—

Gaultier de Merolles. — Un prêtre de cette famille, Mathurin, mourut exilé en Allemagne, à la Révolution. Serait-il possible d'avoir de plus amples détails ?

L. C.

Marquis de Salvo. — Où pourrait-on trouver des détails biographiques sur ce personnage bien connu à Paris entre 1830 et 1840 ?

HENRY DE BIUMO.

—

Baronne Morand, née Cardon de Vidampierre. — La baronne Morand, née Cardon de Vidampierre, décédée en 1877, la dernière de sa famille, a-t-elle laissé des descendants ? Si oui, quels sont-ils ? Si non, quels furent ses héritiers ? — Où pourraient se trouver les papiers concernant les Cardon de Vidampierre qu'elle devait posséder ?

D. V.

—

Ex libris anonyme, par François Vivarès, à identifier. — Cet ex-libris est resté jusqu'ici une énigme. L'*Intermédiaire*, la seule Revue qui, en ce moment, s'occupe encore d'ex-libris, est tout indiqué pour tenter de déchiffrer celle-ci.



La marque est signée par F. Vivarès, graveur de paysages, dont le fils, Thomas Vivarès, a laissé également un ex-libris anonyme (Cf. le Bulletin de la Société *Le Vieux Papier*, janvier 1908).

Le bibliophile pour lequel François Vivarès a composé cette marque devait assurément toucher par quelque côté à l'art fort estimable de la gastronomie : lui consacra-t-il quelque écrit ? fut-il une notoriété de l'art culinaire ? ou ne trouvera-t-on en lui qu'un simple gourmet ?...

Quel peut être son nom, figuré ici par les initiales F. P ?

Les macarons collés sur le papier de premier plan, macarons de Nancy (?), seront peut-être indication pour les recherches.

HENRY-ANDRÉ.

—

Ex-libris à identifier : Haute mer St-Michel. — *D'azur à un poisson de... nageant sur une mer agitée de...., au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce.*

Couronne de marquis. Supports : *deux ondines*.

Cri (dans un listel placé sous la couronne) : *Haute mer St-Michel.* Devise au-dessous de l'écu : *Agitatis ludit in undis.*

HENRY DE BIUMO.

—

Poids aux oreilles. Parure des dames sous Louis XIV. — Dangeau, dans son *Journal*, à la date du vendredi 7 octobre 1695, dit ceci :

L'ambassadrice de Venise, qui vouloit rendre visite à toute la famille royale, fut blessée par un de ces poids que les dames mettent à leurs oreilles en s'habillant ; la fièvre lui en a pris ..

S'agit-il tout simplement d'une boucle d'oreille ?

SIMON.

—

Brasier spirituel. — En rime française, par Jean Cossart, sieur des Ervolus, dédié au cardinal Du Perron et imprimé à Evreux, en 1607, in-12, (Brunet, II, 320). — Un exemplaire de ce petit volume a passé en 1877 à la vente du baron Taylor (3e partie, n° 1969), mais l'acquéreur est inconnu ; on ne le trouve dans aucune bibliothèque de Paris, non plus que dans le catalogue du Musée Britannique. Peut on en signaler un exemplaire dans quelque collection publique ou privée ?

H.

—

Paul Féval. Galimatias et boursouflures. — Dans un article du *Temps* (29 janvier), M. Paul Souday cite cette phrase qu'il attribue à Paul Féval :

J'oppose à l'averse de vos injures le parapluie de mon indifférence.

Cette phrase est-elle bien de Paul Féval, où se trouve-t-elle ?

On a aussi attribué à Paul Féval cette autre phrase :

Il s'avançait un pistolet dans chaque main et un poignard dans l'autre.

Peut-on dire dans quel roman Paul Féval s'est ainsi oublié ?

JEAN-BERNARD.

—

Hélia. — Pourrait-on me dire où se trouvait en Italie, je crois, la villa *Hélia* qu'habita le comte de Chambord dans ses jeunes années ?

Une romance royaliste publiée vers 1850, parle de cette *Hélia*, sans en préciser la situation.

Mais M. Laurentie, dans son *Histoire du Comte de Chambord*, pourtant très complète, n'en dit mot...

A. D'E.

—

Idéals ou Idéeaux. — On peut employer l'une ou l'autre expression. Littré préfère *Idéals*.

En général, c'est le pluriel dont on use.

Sur quelles raisons peut-on se fonder pour faire un choix ?

Dr L.

—

Bismarks au bout d'un fil... — Dans le *Paris-Guide*, paru en 1867, on peut lire, à la page 1412, à propos du Square des Arts et Métiers, que les enfants qui s'y ébattent font un gros succès aux joujoux et douceurs qu'on y débite sous les éventaires des marchandes.

M. Jules Claretie, signataire de ces lignes, cite, comme ayant le plus de succès, après les bonshommes en pain d'épices, polichinelles et autres pantins ; « les Bismarks au bout d'un fil » (*sic*).

De quoi pourrait il donc s'agir ?

A. D'E.

—

Reprendre du poil de la bête. — Quelle est l'origine de l'expression « Reprendre du poil de la bête », ce qui veut dire reprendre courage ? Cette expression ne viendrait-elle pas de ce que, lorsqu'on monte à cheval, on reprend une plus forte poignée de crins si celle qu'on a prise tout d'abord est insuffisante pour permette de se mettre facilement en selle.

NABOR.

Réponses

—

Les traités prussiens (LXXIV, 386). — Il me semble qu'on pourrait fort bien, en guise de préambule à la démonstration que demande aux « vieux collaborateurs » M. Jean-Bernard, mettre un bref résumé de l'*Anti-Machiavel*, où Frédéric II a consigné les théories de la politique prussienne sans scrupules. Et, au lieu de s'arrêter « au traité de Francfort 1871 », ne pourrait-on pas aussi bien, en guise de conclusion, pousser jusqu'en janvier 1916 et citer l'ultime et si caractéristique cas de Herr Dernburg, prétendant, dans le *Berliner Tageblatt* — le journal le plus sérieux de Berlin — que Gladstone (cité par lord Grey dans son discours du 4 août 1914) admettrait qu'il y eût des atténuations au non accomplissement d'un traité, lequel non accomplissement pouvait, en particulier, dériver « des circonstances particulières ou se trouve une puissance à un moment donné ? »

Car il existe une « traduction allemande » courante de ce discours de lord Grey ! — Gladstone s'est borné — l'on était à l'époque de la guerre franco-allemande — à affirmer que, selon l'opinion des experts en politique extérieure, une puissance signataire d'un traité de garantie de neutralité d'un Etat, n'était nullement obligée d'entrer en guerre pour imposer le respect de cette neutralité. C'est ce qu'a répété lord Grey. Dernburg, au contraire, prétend sciemment que Gladstone justifie Bethmann-Hollweg et qu'il a affirmé qu'il n'était nullement obligatoire de respecter un pays dont on avait garanti la neutralité ! Neutralité spécifiquement prononcée, dont la mauvaise foi, en matière de traités, n'est qu'une des variantes historiques...

CAMILLE PITOLLET.

—

Un quart d'heure de plus que l'autre ; aphorisme militaire japonais (LXXIV, 387 ; LXXV, 49). — M. Albert Milhaud écrit dans le *Rappel* :

Décidément, ça doit aller fort mal en Allemagne.

Nous allons subir vraisemblablement une nouvelle offensive « pacifique » de l'ennemi. Nous approchons peut-être du fameux « quart d'heure » du général Nogi. C'est le moment de penser à tous nos sacrifices, aux douleurs des familles, aux charges de la nation. C'est le moment de sentir qu'il ne faut pas que tout cela que *nous*, *nous n'avons pas voulu*, nous l'ayons subi en vain.

—

L'Humanité se compose de plus de morts que de vivants (LXXII, 385 ; LXXIII, 78, 173). — Dans son *Discours sur l'ensemble du Positivisme*, publié en 1848, et reproduit en 1851, comme prélude de sa *Politique Positive*, Auguste Comte a dit, au dernier tiers d'un alinéa :

La noble émulation excitée par la glorification continue de nos divers prédécesseurs poussera chacun à mériter aussi cette irrévocable incorporation à l'*être immense et eternel qui se compose beaucoup plus de morts que de vivants.*

En y remplaçant « l'être immense et éternel » par l'*Humanité*, on retrouve, mieux exprimée, la citation de Brunetière et de M. Poincaré (V. *Polit. Posit.*, 1851, I, 346).

En 1852, dans son *Catéchisme positiviste* (p. 79, 2e éd., 1874), Auguste Comte a ainsi précisé et développé sa pensée :

Notre Grand'Etre (l'Humanité) *se compose beaucoup plus de morts* d'abord, puis de personnes à naître, *que de vivants*, dont la plupart ne sont même que ses serviteurs, sans pouvoir actuellement devenir ses organes.

Les idées fondamentales de cette conception se trouvent dans son traité de *Philosophie positive*, terminé en 1842, et dans son *Discours sur l'Esprit positif* (1844). On y voit que « l'ensemble total du développement humain », en général, consiste « à faire de plus en plus ressortir les facultés caractéristiques de l'humanité, comparativement à celles de l'animalité ».

« Cette vaste expansion sociale » où l'homme se développe collectivement dans l'Humanité, donne une « satisfaction normale » à « cette tendance de s'éterniser, qui ne pouvait d'abord être satisfaite qu'à l'aide d'illusions » ... « Ne pouvant plus se prolonger que par l'espèce, l'individu sera ainsi entraîné à s'y incorporer le plus complètement possible, en se liant profondément à toute son existence collective »..

« Cette grande identification » devient « plus intime et mieux sentie » dans cette évolution individuelle et collective vers une « idéale prépondérance de notre humanité sur notre animalité ».

(*Philosophie*, IV et VI, leçons 51ᵉ et 59ᵉ ; *Traité philosophique d'astronomie populaire*, 1844, pp. 60, 75 et 76.)

Depuis l'âge de 24 ans, en 1822, Auguste Comte avait déjà rejeté l'aphorisme de Leibnitz, qui faisait *le présent gros de l'avenir*... Il faut concevoir d'abord l'avenir par le passé, et ensuite

on peut revenir utilement sur le présent, qui n'est qu'un point, de façon à saisir son véritable caractère.

(*Polit.*, IV, app 100).

Et toute la vaste élaboration sociologique d'Auguste Comte consacre « l'empire continu du passé sur l'avenir et le présent » ou « l'entière subordination de l'homme à l'Humanité » (*Synthèse*, 1856, pp. 17, 31).

Le passé est donc la partie principale de l'Humanité, et, de plus en plus, les morts s'y incorporent par leurs actions méritoires, par leurs qualités susceptibles d'assimilation. Ainsi, on conçoit comment les morts associables ou assimilables *composent principalement l'Humanité.* Dans leur vie mortelle, ils étaient des vivants utiles, qui produisaient des résultats incorporables. Epurés par la mort et revêtus de leurs meilleurs attributs, ces dignes serviteurs passent à revivre dans l'ensemble du passé, par le souvenir, — par l'affection et la pensée. Ce sont les éternels vivants, qui se perpétuent subjectivement dans la composition de l'Humanité tout entière. Ce sont de véritables immortels qui prévalent de plus en plus, en nombre et en durée, sur les vivants et sur nos successeurs, pour lesquels nous travaillons sous l'immodifiable domination de ces ancêtres...

Voilà *les morts qui composent l'Humanité* et qui sans cesse gouvernent les vivants. Dans ce terrible moment historique, cette conception est une vraie consolation, un noble réconfort à tous ceux qui meurent héroïquement en défense de la civilisation humaine. Ils ne seront point subjectivement associés aux manes égarés de leurs ennemis, qu'un orgueil monstrueux a métamorphosés en barbares inhumains. Ces âmes éperdues ne sont pas inspirées (dit M. Clémenceau) par

cette lumière d'invincible espérance, cette ardente volonté de faire au delà de la mort qui donnent à nos soldats une vie d'humanité supérieure à la mort elle-même, parce qu'il se transmet d'homme à homme un flambeau de survie.

(L'*Hom. ench.* du 13 mars 1916).

Auguste Comte a formulé en principe cette irrésistible domination des morts assimilables et assimilés. C'est par ce gouvernement des morts immortalisés que les vivants corrigent leur versatilité. Ils établissent leur fixité mentale en assimilant des conceptions et des sentiments irrévocables, auxquels ils prêtent une volonté agissante, d'autant plus efficace qu'elle est mieux inspirée.

L'ensemble des morts gouverne directement les pensées et les affections des vivants.

conclut Auguste Comte (*Polit. Posit.*, 1854, IV, 77).

Nous trouvons dans ses ouvrages d'autres formules exprimant toujours « cette irrévocable incorporation », qui nous fait « prolonger librement notre vie dans le passé et dans l'avenir, pour la mieux développer dans le présent » (*Polit.*, I, 347).

En voici quelques-unes :

1°) Les vivants sont toujours et de plus en plus, dominés par les morts.

(*Polit.*, II, 61).

2°) Les vivants sont toujours et de plus en plus gouvernés essentiellement par les morts.

(*Idem*, 363).

3°) Les vivants sont sans cesse, et même de plus en plus dirigés par les morts.

(*Ibid.*, 455).

4°) Les vivants sont toujours, et de plus en plus, gouvernés nécessairement par les morts : telle est la loi fondamentale de l'ordre humain.

(*Catéchisme*, 1874, p. 68).

5°) ... les vivants se trouvent doublement placés sous le patronage croissant des morts, qui sont à la fois leurs protecteurs et leurs modeles.

(*Polit.*, 1854, IV, p. 36).

6°) ...les morts gouvernent de plus en plus les vivants, en introduisant leur fixité caractéristique au-dessus de la versatilité propre à l'existence directe.

Idem, 106).

7°)...« le principe de l'Humanité » systématise la domination nécessaire que les morts exercent de plus en plus sur les vivants.

(*Appel aux conservateurs*, 1855, p. 28-29).

Finalement, dans la *Politique* et la *Synthèse subjective,* Auguste Comte rattache son principe à la « plus haute antiquité connue » et spécialement au régime catholico féodal. (Je me permets cette digression pour compléter l'observation de M. Desvoyes, dans une réponse antérieure). Le moyen-âge consacra le principe de la « subordination continue de la raison à la foi », de même qu'il a prescrit « la soumission de l'examen à la tradition », ou « la juste subordination des pensées individuelles aux traditions collectives. »

Auguste Comte inscrivit au titre de son dernier ouvrage ce principe catholique (*De Imitatione Christi*, IV, 18) : — *Omnis ratio et naturalis investigatio fidem sequi debet, non præcedere, nec infringere.* Et il y ajouta sa maxime, « essentiellement équivalente » : — « *l'homme doit, de plus en plus, se subordonner à l'Humanité.* »

Ramenée au sens positif, dit A. Comte, la règle catholique constitua, malgré la révolte moderne, la première ébauche de la loi fondamentale qui soumet les vivants aux morts. C'est de l'Humanité que doit toujours procéder l'enseignement normal, qui conduit à nous mieux lier à l'ensemble de nos ancêtres. Les tentatives pour faire prévaloir le raisonnement individuel sur la raison collective, constituent autant d' « émeutes des vivants contre les morts ». Et la religion positive sanctifie l'abstraction, en la vouant à systématiser la domination spontanée des morts sur les vivants.

(V. *Synthèse subjective*, 1856, pp. 31, 92 et 278 à 280, et *Polit.*, III, 439).

Pour mieux démontrer cette filiation, Auguste Comte adopte et adapte le principe catholique,— *l'homme s'agite et Dieu le mène*, attribué au grand Bossuet et que j'ai retrouvé dans un sermon de Fénelon.

Puisque les vivants sont sans cesse, et même de plus en plus dirigés par les morts, le vrai sacerdoce pourra constamment dire aux plus orgueilleux tyrans : *L'homme s'agite et l'Humanité le mène.*

(*Polit.*, II, 455).

On ne pourrait trouver un principe mieux adapté aux temps actuels, qu'un monstrueux tyran a criminellement bouleversés. Sous sa double forme, c'est un réconfort aux âmes croyantes, qui n'ont jamais discontinué leur foi et leur espérance dans une impérissable civilisation.

Les morts élus, par leur idéale Humanité, guident les vivants actifs et réduisent les mortels rebelles.

José Féliciano de Oliveira.

—

Descendance de Rouget de Lisle (LXXI ; LXXII, 513, 214). — Existe-t-il encore des descendants directs de Rouget de Lisle ? Je ne saurais ni l'affirmer, ni le nier. Mais la question est assez intéressante pour qu'on s'y attache quelque peu, tout ce qui se rapporte à l'auteur de la *Marseillaise* ayant, naturellement, le don de nous toucher et de nous émouvoir. En tout cas, s'il existe encore de ses descendants, ils sont assurément très peu nombreux ; ce qui peut sembler extraordinaire, Rouget de Lisle étant l'aîné d'une famille de huit enfants, dont cinq mâles et trois femelles (je demande pardon de cette expression, le Dictionnaire n'en mettant pas d'autre à ma disposition). Voilà la liste de ces huit enfants, dont le père, Claude-Ignace Rouget, avocat au parlement à Lons-le-Saulnier, avait épousé Jeanne-Madeleine Guillande ;

1° Claude Rouget, l'auteur de la *Marseillaise*, né le 10 mai 1760 ;

2° Marguerite-Claudine Rouget (1761-1812), non mariée.

3° Théodore-Hippolyte Rouget (1762-1817), qui fut commissaire de marine à Saint-Servan ;

4° Simonne-Christine Rouget (1763-?);

5° Jeanne-Monique Rouget (1766 1802) ;

6° Théodore Rouget (1768-?) ;

7° Claude-Pierre Rouget, dit le Batave (?), qui fut maréchal de camp, chevalier de Saint Louis et officier de la Légion d'honneur (1770-1833);

8° Marie-Joseph Rouget (1774-?).

Rouget de Lisle, quoique l'aîné, fut le dernier survivant de ses sept frères et sœurs ; et de ses quatre frères, il semble que deux seulement étaient encore vivants en 1817 ; je m'appuie à ce sujet sur une lettre de Rouget de Lisle adressée à M. Camuset, avoué à Lons-le-Saulnier, le 24 novembre 1817, lettre ainsi analysée dans un catalogue d'autographes :

Très belle lettre. Il y est question de la vente du domaine de Montaigu (qui appartenait à Rouget père) et des différends qui existent à ce propos ente lui et ses deux frères, le général Rouget et Théodore.

Quatre ans après, il semble que Mme

Rouget mère vient de mourir, et que le général Rouget reste, avec Rouget de Lisle, le seul survivant mâle de la famille ; ceci m'est encore indiqué par l'analyse d'une autre lettre de ce dernier, du 27 avril 1821, adressée, comme la précédente, au même avoué Camuset, à Lons-le-Saulnier : « Lettre toute relative à la succession de sa mère et à des démêlés à ce sujet avec le général Rouget, son frère. Il parle de ses dettes et demande un à-compte sur la part qui lui revient ». On voit qu'il n'est plus ici question que du général Rouget Tous les autres mâles seraient donc disparus ?

Le seul descendant de Rouget de Lisle qui ait fait parler de lui est Amédée Rouget de Lisle, son neveu, qui intenta un procès victorieux à Fétis lorsque celui-ci, dans les sixième et septième volumes de sa *Biographie universelle des musiciens*, publiés en 1864, eut la malencontreuse et singulière idée d'attribuer la musique de la *Marseillaise* à Navoigille et d'en enlever la paternité à son véritable auteur. On sait le bruit qui se fit autour de cette affaire. Amédée était bien le neveu de Rouget de Lisle, mais qui était son père ? c'est ce que je ne saurais dire. En tout cas, il n'avait pas, je suppose, le droit légal de porter le nom de de Lisle (je n'entends soulever ici aucune question, et me tiens au seul point de vue du fait), aucun membre de la famille, autre que l'auteur de *la Marseillaise* ne s'étant fait appeler ainsi, on verra tout à l'heure pourquoi. Amédée Rouget de Lisle, ingénieur civil distingué et l'un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire des arts et manufactures*, mort aujourd'hui depuis longtemps déjà, avait une fille, Antoinette Mathilde Rouget de Lisle, née à Paris le 6 Février 1841, qui, après avoir fourni au Conservatoire une carrière scolaire brillante, après avoir obtenu les premiers prix de solfège, de piano et d'harmonie, devint elle-même, à peine au sortir de l'école, professeur d'une classe de clavier, qu'elle abandonna en donnant sa démission en 1874. Elle avait épousé en 1866 M. Philippon, et plus tard, en secondes noces, devint Mme Hoflman. Avait-elle un frère ? Je ne saurais le dire, ce que je sais, c'est que lorsque, le 14 juillet 1881, on inaugura avec une certaine solennité, à Choisy-le-Roi, une plaque commémorative sur la maison où mourut le chantre de *la Marseillaise*, les journaux signalèrent la présence à la cérémonie de M. François Rouget de Lisle, dernier descendant de l'auteur de *la Marseillaise*. Quant à Mademoiselle Mathilde Rouget de Lisle devenue Mme Hoffmann, j'ignore si elle est encore vivante.

Certains ont dit et cru que le père de l'auteur de *la Marseillaise* avait porté lui-même le nom de Rouget *de Lisle*. Ceci est inexact, et j'en vais donner la preuve. Me trouvant, il y a quelque trente ou quarante ans, à Lons-le-Saulnier, à l'occasion de je ne sais plus quel concours ou cérémonie, j'eus l'honneur de recevoir l'hospitalité, une hospitalité vraiment écossaise, chez un homme charmant, avec qui je passai toute la soirée à causer de Rouget de Lisle, et d'une façon d'autant plus intéressante, que sa famille avait été liée jadis intimement avec la famille Rouget. Et pour me le prouver, il me fit très obligeamment un cadeau précieux, lequel consistait en un recueil de *Chansons et airs sérieux et à boire des meilleurs auteurs modernes*, comme il s'en faisait tant au XVIIIe siècle, un beau volume in-quarto oblong, dans sa reliure du temps, avec, sur la garde, cet *ex-libris* en un petit cartouche rectangulaire :

> A M.
> Rouget
> Avocat du Roi
> à Lons-le-Saunier

ce qui prouvait, entre parenthèse, que le père de Rouget avait une bibliothèque soignée et qu'il était amateur de musique, mais qu'il ne portait pas le nom de Rouget *de Lisle*.

Et voici comment mon hôte plein d'amabilité, me fit connaître la tradition qui se rapportait au nom adopté par l'aîné des fils de Rouget. Son père possédait aux environs de Lons-le-Saunier, à Montaigu (comme on l'a vu par les fragments de lettres citées plus haut), un domaine qu'on appelait le domaine de l'Isle, parce qu'il était traversé par un cours d'eau au milieu duquel se trouvait une sorte de petit îlot. Or, on sait qu'au XVIIIe siècle, c'était une coutume assez répandue, que l'aîné d'une nombreuse famille fît une adjonction à son nom pour le différencier

de ses frères plus jeunes. C'est ainsi que, se conformant à l'usage, Claude Joseph Rouget, adoptant le nom du domaine paternel, le domaine de l'Isle, se fit appeler Rouget de l'Isle, dont on a fait depuis, sans doute à tort, Rouget de Lisle. Je répète que je tiens ce récit d'un habitant de Lons-le-Saulnier, dont la famille était dans le pays depuis plus d'un siècle et était liée d'intimité avec la famille Rouget. Je n'en saurais dire davantage.

ARTHUR POUGIN.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV, 338 ; LXXV, 9). — Pour ce qui est du fond de la question posée, je suis porté à croire vrais la trahison et le suicide de Pichegru. Mais mon opinion personnelle, je prie M. Lenient de croire cependant qu'elle repose sur un peu plus qu'une impression littéraire, importe ici peu. Je n'ai pas non plus à prendre parti pour ou contre la méthode historique et la documentation de M. Thiers. Seulement, je dois avouer que toutes choses pesées et contrepesées si j'avais à invoquer une autorité et un témoignage de poids, ce n'est pas chez cet aimable esprit, mais combien léger en matière d'histoire, Charles Nodier, que j'irais les chercher.

H. C. M.

—

La statue de Pichegru (LXXIV, 32, 123, 162, 252). — Pour répondre à l'un des points d'interrogation de M. Nauticus, le cimetière Sainte Catherine occupait l'emplacement exact de l'actuel amphithéâtre d'anatomie et de prosection, *vulgo* : Clamart (le cimetière des Suppliciés), rue du Fer-à-Moulin (V^e).

HECTOR HOGIER.

—

Régnier au procès Bazaine (LXXV, 37). — La lettre de M. Eudore Soulié, qu'a publiée l'*Intermédiaire* du 10 janvier 1917, est intéressante à plus d'un titre.

M. Soulié écrit : « J'ai revu Régnier dans la salle des témoins le premier jour de l'audience. » Dans le compte-rendu *in-extenso* du procès de Trianon (Librairie du *Moniteur Universel*), séance du 6 octobre 1873, page 2, on trouve en effet la mention suivante :

Témoins assignés par le parquet militaire, qui répondent à l'appel de leurs noms :... Régnier, rentier à Beaulieu.

Il y a lieu de se demander pourquoi Régnier ne s'est pas tenu jusqu'au bout à la disposition du conseil de guerre du ministère public et de la défense. Lorsqu'à l'audience du 19 novembre 1873, l'huissier de service a clamé, dans la salle des témoins : « témoin Régnier », personne ne s'est avancé. Le compte rendu, page 547, contient ceci :

M. le Président appelle le témoin Régnier (le témoin ne répond pas à l'appel de son nom).

En second lieu, M. Eudore Soulié estime que Régnier n'était pas trop dans son bon sens et que sa figure avait une expression qui revêtait « les caractères d'une démence tranquille » ; mais il ajoute que son opinion ne lui a pas paru partagée par l'accusation.

L'étude approfondie, à laquelle nous nous sommes livré, de la question, nous a, depuis longtemps, conduit à nous ranger à l'avis, sur ce point, de M. le général instructeur Séré de Rivières et de M. le général Pourcet, commissaire du gouvernement.

Sans doute, lorsqu'on a sous les yeux la brochure, dont Régnier s'est reconnu l'auteur, *Quel est votre nom?* on se demande si ce n'est pas un toqué, un hurluberlu qui l'a conçue ; et quand, à la page 31, on rencontre cette phrase : « Ma pensée que notre resuscitation (sic) peut tout modifier », on ne peut pas admettre que l'auteur eût conquis presque tous ses grades de médecine (il a été officier de santé).

Mais si l'on a la patience de parcourir jusqu'au bout ces élucubrations et qu'on arrive au texte (page 61) de la lettre qu'il adressa au *Standard*, on doute que le rédacteur de cette lettre soit aussi le rédacteur de la brochure, tant cette lettre a de la fermeté dans l'allure et du brillant dans la dialectique.

M. le général Séré de Rivière avait interrogé Régnier ; si mes renseignements sont exacts, je préciserai qu'il l'a, pendant quelque temps, retenu en prison ; il a donc pu prendre sa mesure. La déposition de Régnier, à l'instruction de l'affaire, révèle un esprit adroit, dénote une intelligence souple. On sait que quand Régnier a été conduit au grand quartier général à Metz, il tenait à la main, comme lettre d'introduction, une vue des bains

d'Hastings, sur laquelle (avec le consentement de sa mère), le jeune prince impérial avait inscrit ces mots : « Mon cher papa, je vous envoie ces vues d'Hastings ; j'espère qu'elles vous plairont. Louis-Napoléon. »

On relève, dans la déposition de Régnier devant M. le général Séré de Rivières (ou le magistrat commis par lui) le fragment de dialogue que voici (compte-rendu page 548) :

Demande. — Comme les notes écrites au bas de la photographie dont il s'agit sont complètement insignifiantes, cette pièce ne pouvait avoir de portée auprès d'un homme sérieux que par la déclaration de celui qui en était porteur. Lui avez-vous dit (au Maréchal) que vous aviez une mission ?

Réponse. — Je réponds encore à cette dernière question : non ; mais je ne suis pas d'accord avec vous. Auprès d'un homme politique sérieux, c'était justement l'insignifiance apparente de cette pièce, qui devait lui donner une grande importance.

Pour moi, Régnier, après avoir joué en 1870, un rôle non éclairci, fut un simulateur.

En 1874, il a été condamné à mort ; il l'a été, il est vrai, par contumace ; et l'arrêt n'a jamais été exécuté. Régnier est mort paisiblement dans son lit.

Pourquoi n'a-t-il pas formé opposition à cet arrêt ? S'il s'acheminait, comme le croyait l'honorable M. Soulié, vers un doux gâtisme, peut-on supposer que son défenseur n'eût pas sollicité l'examen médico légal de son client ? C'était la maison de santé plutôt que le peloton d'exécution qui eût attendu le prévenu si les juges avaient eu la preuve de la matérialité des faits que l'accusation lui a reprochés.

Le Figaro du 23 août 1903 avait inséré un article de M. Emile Berr, d'où nous détachons ce qui suit :

La veuve de Régnier défendait sa mémoire, affirmait qu'il n'avait point mérité le déshonneur dont l'avaient frappé ses juges.

M. Roger de Beauvoir me disait : J'ignore si Régnier fut vraiment coupable de trahison, mais je me souviens que Bourbaki ne le pensait pas.

En reproduisant ces lignes au cours d'une brochure parue il y a près de treize ans, nous ajoutions : « Nous nous permettons de nous étonner, dans ce cas, que les héritiers de Régnier laissent la mémoire de ce personnage mal connu sous le coup de ce déshonneur. »

Nous n'avons pas varié d'opinion là-dessus et nous demanderons, en terminant, si quelqu'un de renseigné pourrait répondre à cette triple question :

1° pourquoi Régnier n'a-t-il pas voulu déposer à Trianon ?

2° pourquoi Régnier n'a-t ilp as formé opposition à l'arrêt de 1874, qui le condamnait à mort par contumace ?

3° pourquoi ceux qui croient à son innocence n'ont-ils pas encore adressé au gouvernement français une requête en révision du jugement intervenu ?

Elie Peyron.

—

Guillaume II est-il venu à Paris ? (LXXIII ; LXXIV). — Il me semble assuré qu'on peut répondre par l'affirmative à cette question. — Dans le cours de 1900, lors de notre dernière Exposition Universelle, m'étant attardé dans la partie rétrospective réservée aux souvenirs napoléoniens, un des gardiens de cette section, brave homme, très intelligent, que j'avais connu jadis dans une imprimerie, vint me tendre la main et échanger quelques propos. C'était en septembre, je crois bien. Ce gardien me parlant de ce fait comme d'une chose toute normale, me raconta que, deux jours auparavant, Guillaume II était venu, entouré de nombreux personnages civils, et agents en bourgeois, visiter ce département historique, prenant plaisir à l'examen de toutes les reliques napoléoniennes qu'il considérait avec une sorte de piété. — Il aurait même parlé au dit gardien, dévoilant presque volontiers sa personnalité impériale, au grand scandale des agents qui veillaient sur ce groupe de visiteurs mystérieux. Le Kaiser parlait tour à tour français et allemand, selon ses interlocuteurs.

J'envoyai vers cette date un écho anonyme au *Cri de Paris* relatant cette visite, — le récit du gardien concordait, d'ailleurs, avec de multiples révélations faites sur le Kaiser, — incognito à Paris, dans le monde renseigné des boulevards. J'imagine, encore aujourd'hui, qu'il n'y a point de doute sur la réalité de la venue de Guillaume II à notre dernière foire mondiale. Octur.

—

Le front de Giulie (LXXIV, 290, 395). — Un lecteur de l'*Intermédiaire*

nous demande de lui citer un ouvrage moderne décrivant la *Venetie Julienne*, ce malencontreux « front de Giulie » de la version officielle française du communiqué italien.

Le meilleur que nous connaissions est l'opuscule publié par E. Silvestri à la maison d'éditions *La Scolastica*, à Ostie, en 1916, sous le titre : *La Venezia Giulia* (*Friuli Orientale, Trieste e il Carso, l'Istria*). Ce ne sont que de simples « indications géographiques à l'usage des écoles élémentaires », vendues 1 lire, mais il y en a assez pour contenter la curiosité du Français...

C. Pitollet.

—

Badière (LXXIV.4,265). — Je remercie sincèrement l'aimable intermédiairiste de m'avoir fourni les données qu'il possède sur la famille de Badière. Je me permettrai de rectifier sur un seul point ses notes très précises et, autant que je puis en juger, très exactes par ailleurs. Ce n'est pas M. Adrien de Lestapis que Mlle Poumiès a épousé, mais M. Pierre de Lestapis, ancien directeur des Contributions Directes des Basses-Pyrénées. M. Adrien de Lestapis, qui fut pendant de longues années receveur général à Pau, était son fils aîné.

Mon très érudit correspondant me permettra-t-il de lui demander si, dans sa documentation sur les familles du Béarn, il pourrait retrouver quelques renseignements sur les ascendants de Pierre Poumiès, notaire royal, ainsi que sur la famille de Formalaguès, alliés, à la famille de Lestapis par le mariage de Pierre de Lestapis-Casenave, procureur au parlement de Navarre, avec Judith-Marie de Formalaguès en 1749 ? Je lui offre d'avance mes meilleurs remerciements.

R. L.

—

Brummel (LXXV, 5). — Ce pseudonyme est celui du journaliste Gérard, qui, au *Constitutionnel* et au *Gaulois*, signait Bachaumont, Gérard d'Eau à la *Gazette des étrangers*, Panoptès au *Mercure de France*, sorte de *Lanterne* blanche, créée, en 1861, par Oscar de Poli et qui a disparu en 1863, et encore Santillane, la Princesse, etc. Ce publiciste a créé, en 1868, une *Revue de Paris* qui n'a eu que quelques numéros.

Nauticus.

Le nom de Deschanel (LXXV, 5). — La signature Des, en caractères grecs, placée au bas d'un grand nombre de feuilletons de l'*Indépendance Belge*, y servait de pseudonyme à l'écrivain Martin-Deschanel (Emile Auguste-Etienne), que certains biographes appellent Deschanel (Emile-Auguste-Etienne-Martin), né en 1819. Ce célèbre publiciste, conférencier éminent, avait abordé la carrière potitique en 1876, époque, où il devint député de la Seine. Il avait ensuite été élu sénateur inamovible, en 1881. Son fils est le président actuel de la Chambre des députés.

Nauticus.

***

Conformément à ce qu'on lit dans l'*Histoire de la Société des gens de lettres* d'Edouard Montagne (p. 444), le véritable nom d'Emile Deschanel, père du président actuel de la Chambre des Députés, semble bien être Martin. Trouvant sans doute ce nom de Martin trop répandu, trop banal, Emile Deschanel a pris, très probablement, le nom de sa mère.

Lorsque Emile Deschanel entra à la Chambre des Députés, en 1876, et qu'il s'agit de valider son élection, on constata que son acte de naissance avait été brûlé durant les incendies de la Commune, et l'on s'en rapporta aux palmarès du Concours général de 1831 à 1838.

Or, le palmarès de l'année 1833 donne cette indication :

Martin-Deschanel (Emile Augustin-Etienne), né le 14 novembre 1819 à Paris, élève du collège royal de Louis-le-Grand.

Ce nom de Deschanel ne serait donc pas, à vrai dire, un pseudonyme, mais — très probablement encore une fois — le nom de la mère de ce savant et éminent critique, qui a été un de nos meilleurs conférenciers et le modèle des citoyens.

Albert Cim.

—

P. S. B. Despeaux, chanoine de Lisieux (LXXIV; LXXV, 19). — Notre collaborateur M. Ard. D. en citant la *France ecclésiastique* de 1783, met en italique la qualification de *Chefcier* du chapitre, donnée à un Despeaux, et fait suivre ce mot d'un point d'interrogation, sans doute pour en signaler l'orthographe défectueuse.

Ce mot se retrouve dans le chant I du *Lutrin* de Boileau, vers le milieu duquel se lisent ces deux vers :

Et son rare savoir, de simple marguillier
L'éleva par degrés au rang de chèvecier.

Ce dernier mot, comme nous l'apprend une note de Boileau, désigne celui qui a soin des chapes et de la cire, tandis que le marguillier est celui qui a soin des reliques. V. A. T.

—

Mme Sabatier. — Portrait d'Alophe à identifier (LXXIV, 388). — C'est le portrait de la chanteuse ; il accompagne dans *La Sylphide* (1843, pp 254-256) un article que G. Guénot-Lacointe consacre à celle-ci.

J'ai recueilli de nombreuses notes sur la *Présidente* — l'autre Mme Sabatier — afin de donner quelque jour un pendant à mon livre sur Alice Ozy. Puisque l'*Intermédiaire* reparle d'elle, je saisis cette occasion de rectifier les indications d'état-civil données ici même par Alfred Bégis en 1896 (XXXIV, 741).

Aglaé-Joséphine Savatier, fille de André Savatier et de Marguerite Martin, son épouse, naquit à Mézieres le 7 avril 1822. Par la suite, elle changea son nom et son prénom pour devenir Aglaé-Apollonie Sabatier. Elle mourut 48, rue de Chézy, à Neuilly, le 3 janvier 1890, à neuf heures et demie du matin, dans sa soixante-huitième année.

LOUIS LOVIOT.

* * *

Je possède le portrait publié par le journal *La Sylphide*, de Mme Sabatier, lithographié par Menut Alophe, d'après son tableau exposé au Salon de 1843. Mais il n'y a pas à l'attribuer à la Présidente de Théophile Gautier, car je possède deux titres de romances sur lesquelles le portrait de Mme Gaveaux-Sabatier figure et tous les deux sont lithographiés par le même Menut Alophe et les morceaux portent comme dédicace : A Madame Gaveau Sabatier, chanteuse de salons et de concerts fort en vogue sous le règne de Louis-Philippe et au commencement du second Empire. L'une de ces romances a pour titre : *Ma brunette*, musique d'Etienne Arnaud et l'autre : *Faut il que je l'oublie* ? musique de Ch. Larsonneur.

L. LAMBERT DES CILLEULS

* * *

L'excellent dessinateur Alophe s'était fait une sorte de spécialité de portraits d'artistes, surtout femmes, appartenant au théâtre et à la musique ; j'en possède un grand nombre dans les quelques milliers dont la série forme comme une annexe à ma bibliothèque, et je citerai au hasard ceux de l'Alboni, de Pauline Garcia (Mme Viardot), de Carlotta Grisi, de Mlle Félix Miolan (Mme Carvalho), etc. Il publiait ces portraits dans *l'Artiste*, *l'Entr'acte*, *le Monde dramatique*, *le Courrier des spectacles*, ailleurs encore. Il est certain que la collection est nombreuse et non sans intérêt.

On y peut faire entrer celui de Mme Sabatier, dont les succès brillants appelaient tout naturellement la portraicture. Mme Sabatier était une jeune femme charmante, pleine de grâce et de distinction, douée d'une voix délicieuse et conduite avec goût, à laquelle on reprochait seulement de manquer un peu d'émotion. Elle était à cette époque l'une des étoiles, et la plus lumineuse peut-être, des concerts parisiens, partageant les faveurs du public avec Mme Iweins d'Hennin, Mme Lefébure-Wély et quelques autres. C'était encore le beau temps de la romance, cultivée par Masini, Mme Loïsa Puget, Paul Henrion, Hippolyte Monpou Mme Sabatier y brillait tout particulièrement, et à ce point qu'un critique, en 1843, parlait d'elle en ces termes : « Parmi les cantatrices d'élite que le public des concerts accueille avec une juste faveur, il faut citer la gracieuse Mme Sabatier, dont la voix fraîche, la méthode élevée, la diction aussi vraie qu'expressive, obtient de nombreuses et légitimes applaudissements. Quel dommage que l'Opéra Comique ne se soit pas encore approprié un talent aussi distingué ! ». Ledit Opéra-Comique ne répondit point à cet appel, mais ce qui peut donner une idée de la valeur artistique de Mme Sabatier, c'est que, vers cette époque, Félicien David la choisit pour remplir le rôle féminin de son *Christophe Colomb*.

Aux environs de 1850, Mme Sabatier, évidemment devenue veuve, se remariai et reparaissait devant le public sous le nom de Mme Gaveaux-Sabatier, continuant le cours de ses succès, faisant des tournées brillantes en province et se faisant applaudir jusque dans les fameux concerts de Bade J'ignore l'époque de sa mort, mais je sais qu'elle vivait encore en 1880. ARTHUR POUGIN.

*
* *

Il n'y a pas eu seulement deux Madames Sabatier, comme le pense l'aimable et érudit Bibliophile comtois, il y en a bien eu... trois. Tout d'abord la Présidente, la Présidente de Théophile Gautier, dont Baudelaire fut l'amoureux secret, la Présidente, du *Journal* des Goncourt et du *Second rang du Collier*, de Mme Judith Gautier Deux portraits d'elle sont l'un de Ricard et l'autre de Meissonnier. En réalité, elle ne s'appelait pas Sabatier, mais Apolonie Aglaé-Savatier, née à Strasbourg en 1821 et morte, le 3 janvier 1890.

Il y a eu ensuite Mme Gaveaux Sabatier, née Bénazeth. Celle-là, née presqu'en même temps que la Présidente, en 1822, fille d'un violoncelliste, étudie le piano, puis le chant et se fait entendre surtout dans les salons. Pour la première fois, elle paraît dans un concert public, en 1842, où elle chante le duo du second acte de *Guillaume Tell*, avec le ténor Poultier. Elle interprète alors les romances à la mode, mais n'entre point au théâtre.

Est-ce cette Madame Sabatier, que le peintre et lithographe Alophe dit Menut, aurait portraicturée et exposée au Salon de 1848 et dont il aurait fait une lithographie ? Ce n'est point à penser, Mme Sabatier-Gaveaux n'ayant qu'une réputation intime, peu répandue.

Mais il y a une troisième Madame Sabatier. C'est la grande cantatrice viennoise, Caroline Ungher, qui devint Madame Sabatier et chanta sous ce nom. Mais elle est plus vieille que ces deux homonymes. Née en 1804, à Vienne, élève de Dominique Ronconi, de Milan, elle débute dans le rôle de Chérubin des *Noces de Figaro*, en 1819.

Engagée par Barbaja, elle parcourt l'Italie et chante à Naples, à Milan, à Turin. En 1833, Caroline Ungher vient à Paris aux Bouffes, mais ne remporte pas de grands succès et rentre en Italie. En 1840, elle épouse M. Sabatier et se retire du théâtre. C'était une femme, grande, imposante, chantant avec un sentiment très dramatique, avec une voix belle dans le registre grave, mais facilement stridente à l'aigu.

Ce qui ferait penser que la lithographie du Bibliophile comtois est son portrait, c'est que la *Bio-Bibliographie et iconographie des Femmes célèbres*, par un vieux bibliophile, Paris, Nilson 1892, à l'article de Mme Ungher-Sabatier, cite cette lithographie d'Alophe.

Comme portraits de Mme Sabatier, il indique en effet les suivants :

1° Anonyme, sc. d'après B. Rondoni. — 2°. Panebianco, délin. — 3°. Barentzen, lith. Kriebuher, délin. — 4° Buttoraz, litho, d'après Gallico. — 5° Dall' Ongara lith. — 6° Brand lith. — 7° Cornient. G. sc. David. lith. — 8° Deye lith. — 9° Elias, lith. — 10° Kriebuher lith. et Alophe, lith.

Reste à savoir si le vieux bibliophile qui a écrit cette iconographie n'a point fait quelque confusion ? Et cependant toutes ces gravures ou tous ces dessins d'italiens ou d'allemands indiquent qu'il s'agit bien de Caroline Ungher, qui en 1843, avait tout au plus la trentaine. Elle est morte en 1877. Si le Bibliophile comtois veut se renseigner sur cette belle Caroline, voici quelques ouvrages écrits sur elle : Anonyme. *Trionfi melodrammatici di Carolina Ungher ni Vienna*. Vienna, 1839, in-8. — Lewald F. Zwolf. *Bilder nach dem Leben*. Berlin, 1888, in-8. — Thurner. A. Carolina Ungher. *Les reines du Chant*. Paris, 1883. — Jarro. *Mémoires d'un impressario* et Descraux. *Notices sur Lenau*, en tête de la traduction française de ses poëmes.

Georges Dubosc.

—

Protocole mondain. Le titre devant le nom (LXXIV ; LXXV, 24). — Comme suite à la note parue sous la signature A. Ch. du Ch., je me permets de citer l'anecdote suivante :

J'ai reçu récemment la visite d'une dame qui venait pour affaires.

— Bonjour, Madame.

— Pardon, reprit-elle d'un ton hautain, Madame la comtesse de L...

Indisposé par cette insolence, je lui répondis :

— Pardon, vous faites erreur. Si j'étais votre valet de chambre, vous seriez pour moi « Madame la comtesse ». — Si j'étais votre intime, je vous dirais « comtessse », mais comme je ne suis ni votre valet de chambre, ni votre intime, vous êtes pour moi simplement « Madame ».

D'après la note de notre confrère intermédiairiste je crois comprendre que j'étais dans le vrai.

A. Daniel.

Ex-libris à déterminer : Fortis ut Samson. — Un ex-libris armorié du XVIIIe siècle porte la devise suivante : « Fortis ut Samson ». L'écusson est surmonté d'une couronne de marquis.

ROLL BALDRIC.

—

Ex-libris-Rébus anonyme à identifier (LXXIV, 69). — Le « meuble » situé au bas de l'écu, et que M. Henry André croit être un *tome*, enlève évidemment beaucoup de possibilité à ce que ces armes « chantent » le nom de Jean Racine — mais enfin, elles en approchent singulièrement, si l'on en croit cette lettre du poète à sa sœur Mme Rivière :

Je sais que les armes de notre famille sont *un rat* et *un cygne*, dont j'avois seulement gardé le cygne parce que le rat me choquoit ; mais je ne sais point les couleurs du chevron sur lequel grimpe le rat ; j'ai ouï dire que feu notre grand-père avoit fait un procès au peintre qui avoit peint les vitres de sa maison à cause que ce peintre, au lieu d'un rat, avoit mis un sanglier.

Les armes exactes de Jean Racine étaient : *d'azur à un cygne d'argent becqué et membré de sable.* GEO. MAUR.

—

Dieu et mon droit (XXXVI ; XXXVII ; LXXIII ; LXXIV, 81). — A ce propos, je me souviens qu'il y a longtemps les antiquaires gallois ont élevé une tempête de protestation contre l'usage de la devise boche ICH DIEN (« je sers ») dans les armoiries de nos princes de Galles. Ils maintinrent qu'Edouard Ier présenta son fils (Edouard II) aux Gallois rassemblés au château de Carnavaron, en disant le gallois ICH DYNE (« votre prince »). Le *Nat. Dict.*, *Biog.* qui est vieux, et donc positif, le contredit. Certes, Edouard le Noir porta la devise flamande HOUMOUT (« grand courage ») à la bataille de Crécy, et son prisonnier, l'aveugle roi Jean de Bohême ne connaissait pas un mot allemand ! Quelle que soit la vérité, je suis sûr que la devise boche ne doit plus maculer l'écusson royal gallois, puisque la barbarie tudesque a été déchaînée contre la civilisation.

EDWARD WEST.

—

Un portrait de Louis XVII par Isabey (LXXII; LXXIII). — Consulter l'ouvrage suivant :

Isabey (Jean-Baptiste), sa vie, son temps. 1767-1855, par Mme de Basily-Callimahi. Un vol. (26 × 34) d'environ 450 pages, orné de 3 héliogr. en couleur et d'environ 250 héliogr. portraits et documents divers, Publié au prix de 300 fr. (500 fr. sur japon).

Voir aussi la *Revue universelle des Arts*, publiée par Paul Lacroix de 1855 à 1866. Il s'y trouve, entre autres travaux utiles, un détail de l'œuvre lithographié de J. Isabey.

MON.

—

Un prospectus bibliographique de Sainte-Beuve (LXXV, 8). — Le prospectus de Sainte-Beuve pour les œuvres de Victor-Hugo (1829), signé E. T., et non *Amédée Pichot*, a été publié, en entier, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul dans la *Revue hebdomadaire* du 21 avril 1900, pp. 379-400. M. de Lovenjoul a reimprimé son travail dans *Sainte-Beuve inconnu*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1901, in-8, pp, 141-185. Le fameux prospectus que recherche M. Henri de Biumo s'y trouve reproduit en fac-simile et intercalé entre les pp. 164 et 165.

Un exemplaire de l'original est conservé dans la collection Spoelberch de Lovenjoul.

G V.

***

Dans la *Bibliographie* de Sainte-Beuve, publiée dans *Le livre d'or de Sainte-Beuve*, (Paris, aux bureaux du *Journal des Débats*, 1904, in-4°). nous avons décrit, sous le n° 21, ce prospectus, in-8° de 16 pages, d'après l'exemplaire que M. Georges Vicaire avait bien voulu nous communiquer, et qui lui appartient. Le texte de ce prospectus a été reproduit par M. de Spoelberch de Lovenjoul dans *Sainte-Beuve inconnu* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1901, petit in-8°), pages 165-179.

J. Ct.

***

Mon cher confrère,

L'*Intermédiaire* a posé la question suivante : A-t-on déniché le prospectus bibliographique de Sainte-Beuve sur les œuvres de Victor Hugo ?

Vous trouverez tous les renseignements et le prospectus lui-même dans l'historique que j'ai publié sur *Les Orientales* (édition de l'Imprimerie nationale en 1912) le prospectus a paru dans quelques rares exemplaires de l'édition originale des *Orientales* ; il est signé E. T. — probablement la dernière let-

tre d'Amédée E... et la dernière lettre de Pichot T... Victor Hugo avait demandé que le prospectus fût signé de deux lettres quelconques.

GUSTAVE SIMON.

Même réponse : P. D.

—

Sed tantum dic verbo (LXXV, 16). — Nous ajournons au prochain numéro les réponses nombreuses qui ont été faites à cette question.

—

Montreuil et Montereau (LXXIII, 428, 536). — La note placée à la fin de la question posée par notre collaborateur Buron indique que le sujet a déjà été traité à deux reprises dans l'*Intermédiaire*. Je ne sais si, des communications faites, l'on a pu tirer une solution satisfaisante, mais j'en doute fort, car aux époques où ces communications ont paru, mon savant ami Henri Stein, conservateur aux Archives Nationales, auteur d'un ouvrage sur les *Architectes des cathédrales gothiques*, n'avait pas encore fait connaître au public les découvertes de documents qu'il a faites touchant Pierre Montereau. Deux études de lui sur ce personnage parues dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de France* en 1902 et 1912, ont mis au point cette question controversée : Pierre, le constructeur de monuments religieux au XIIIe siècle, était-il originaire de Montreuil-sous-Bois (Seine) ou de Montereau Fault Yonne (Seine et-Marne) ? (Je ne cite que pour mémoire l'opinion de l'abbé de Launay, qui, contre toute vraisemblance, opine pour un Montreuil-les-Versailles).

Henri Stein est formellement d'avis que Pierre est né à Montereau-Fault-Yonne. Si les arguments qu'il fournit à l'appui de sa thèse ne sont pas de ceux devant lesquels il faut s'incliner sans réserve, ils forment tout au moins une présomption très forte qui a toutes les chances possibles d'être la vérité ou de la serrer de très près.

L'unique argument qui a fait rompre avec la tradition et opter pour Montreuil-sous-Bois d'abord l'abbé Lebeuf (*Histoire du diocèse de Paris*) et, après lui, Adolphe Lance (*Dictionnaire des architectes*) est basé sur l'emploi du mot Montereul dans l'épitaphe d'Agnès, femme de Pierre. Or, cet argument est sans valeur, puisque au moyen âge la forme Montereul s'appliquait aussi bien à Montereau qu'à Montreuil (1).

Dans un article sur la même question paru dans *Le Petit Journal* du 29 septembre 1897, mon compatriote Paul Quesvers, pour démontrer la faiblesse du principal argument de l'abbé Lebeuf, écrivait : « Je pourrais fournir vingt textes du « moyen âge dans lesquels Montereau-« Fault-Yonne est appelé *Montereul* et « même *Montreuil* ».

Aussi, Emeric David, dans le tome XIX de l'*Histoire littéraire de la France*, dit-il avec beaucoup de bons sens que « tous « les rapprochements de l'abbé Lebeuf, « fussent-ils justes, n'offriraient pas une « raison suffisante pour faire rejeter la tra-« dition suivie jusqu'à aujourd'hui ». c'est-à-dire, cette tradition six fois séculaire qui fait naître à Montereau-Fault-Yonne l'illustre architecte de la Sainte-Chapelle.

ALBERT CATEL.

—

Usiner (LXXIII ; LXXIV, 136, 231, 374). — Il est souvent difficile de rechercher l'intention du législateur, et c'est ici particulièrement délicat. Il est fort possible et même probable que j'aie mal interprété le texte de M. Delahaye.

Toutefois une énumération qui ne comporte que deux termes, peut être à bon droit tenue pour limitative — et il serait surprenant qu'un auteur qui se tient dans les généralités n'ait indiqué que des legs frappés de modalités particulières. Il est infiniment probable que l'usuelle expression : *dons et legs* a entraîné l'écrivain à employer les mots donateurs et légataires, par une trompeuse apparence de symétrie.

Une confusion dans les termes n'est pas un crime. Nous sommes tous exposés à en commettre, et tandis, par exemple, que M. Delahaye semblait employer le mot légataire aux place et lieu de testateur, nous voyons M. L'Hommedé employer le même mot dans le sens de donataire. Légataire n'a pas de chance. Le plus élémentaire rudiment de droit distingue cependant clairement *donner* de *léguer*. Mais nous n'avons aucun titre,

(1) A cet égard, voir notamment les *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, par Auguste Longnon.

ni aucune envie de donner des leçons de droit, non plus qu'aucune autre leçon, et l'on sait que notre communication tendait à toute autre chose que relever une faute de français.

PLUS OU MOINS.

* * *

Notre collègue écrit :

On doit définir ce mot ainsi : Appliquer à des matières premières, et spécialement aux métaux, un travail mécanique préparatoire.

Or, quelle définition Littré donne-t-il du mot « fabriquer » ? Il dit :

Faire certains ouvrages par des procédés mécaniques.

L'Académie donne la même définition.

Quant à Darmesteter, voici ce qu'il dit :

Faire, avec des matières premières qu'on met en œuvre, certaines catégories d'objets, destinés à être livrés par quantités au commerce.

Ainsi nous avons depuis longtemps un mot qui, par définition correspond exactement au sens attribué à usiner. Gardons le.

P. MOREL.

—

Etymologie du mot Joie (LXXIV, 207, 420). — Je ne sais pas, je le répète, si *Joie* vient de *Gaudium*, par l'intermédiaire du provençal et du vieux français ; mais je suis bien sûr que le Breton moderne et le Grec n'ont rien à faire en l'espèce !

Je soutiens seulement ceci. L'expression bloquée « *Feu de Joie* » ne peut venir, en bloc, que de *Focus Jovis*. — Sinon, elle ne signifierait rien, car un « feu de gaîté » ou un « feu de réjouissance », etc., n'a rien à voir avec un FEU DE JOIE, opération *cultuelle païenne*, à *rites* très complexes et bien spéciaux ; extrêmement *ancienne*, puisque je puis prouver que ces feux existaient à l'âge de la Pierre polie [*Héliopyrées* de Vendée]

J'ajoute, pour répondre à M. Abet, que le *Dieu Soleil* néolithique, auquel je faisais allusion, n'est pas tout à fait le Dieu-Soleil *Gaulois* ou le *Jupiter Gallo-Romain*, quoi qu'il en pense. En effet, le Dieu-Soleil néolithique fut celui de l'*Equinoxe de Printemps* (Feux de Joie préhistoriques et Chinois historiques (1) ; etc.), tandis que le Dieu-Soleil Gaulois fut celui du *Solstice d'Eté* (Preuves : *Statue du Dieu Gaulois*, trouvée à Saint-Dizier (H. M.), avec 9 *signes zodiacaux* en bandoulière (2) ; Statue du *Soleil enchaîné* du Musée de Moscou, à *deux signes zodiacaux* ou *solsticiaux* dans le dos.

MARCEL BAUDOUIN.

(1) Cf. Schlegel (Uranographie chinoise, 1875 : *Héliopyrées*).

(2) Il présente une *roue solaire* type.

—

Maximum (LXXIV, 250). — *Maxima* s'emploie comme le pluriel de *maximum*. On ne dit pas *thermomètre maxima*, *thermomètre minima*, mais bien *thermomètre à maxima*, *thermomètre à minima*.

NAUTICUS.

* * *

La Compagnie d'Orléans a certainement raison de dire poids *maximum* et non pas poids *maxima*, car *maximum* est ici pris adjectivement et signifie poids extrême ; tandis que si l'on dit *thermomètre maxima* ou *minima*, c'est abusivement alors qu'il faut dire *thermomètre à maxima* ou à *minima*, comme je l'ai d'ailleurs généralement lu et entendu.

L. ABET.

* * *

Je ne pense pas que l'on doive dire « poids *maxima* », mais j'estime que thermomètre *maxima* » est justifié ; car il est sous-entendu qu'il s'agit d'un thermomètre donnant *la température* maxima et *la* température minima.

Le mot « poids » est masculin, l'adjectif doit donc s'accorder. Poids maximum. Température minima. D'ailleurs l'expression « thermomètre minima » est fautive. Même en tenant compte de l'élision citée plus haut on devrait au moins dire « thermomètre *à* minima (s/ entendu : température), ou *à* maxima.

Combien de gens disent : « Bœuf mode » au lieu de « Bœuf à la mode ».

A. L.

—

Tout le premier (LXXIV, 203, 367). — Dans sa fable *L'âne et ses maîtres*, La Fontaine emploie une locution qui est absolument semblable :

Et sur l'état d'un charbonnier
Il fut couché tout le dernier

Ce tout dans un cas comme dans l'autre accentue l'expression et me paraît d'une énergie heureuse.

H. C. M.

Moiteon (LXXIV, 156). — *Moyton, moiton, miton* est une mesure de capacité pour les grains. On trouve le mot, sous la forme française, souvent cité dans différents textes :

VIII *moiteons* de froment. Février 1252. Lettre de Simon, sieur de Chastevilain (Sep fonds. (*Arehives dép. de l'Allier*)

Le cheval paiera 5 *moiteons* de blé, moitié fourment, moité aveine. 1271. (*Arch.* JJ. 72. pièce 188).

Six *moiteons* de froment et six *moiteons* de orge, novembre 1336. (*Archives dép. de la Côte d'Or*. B. 404).

Le cheval paiera cinq *moiteons* de blé, moitié fourment et moitié aveine (*Charte de 1321* dans le Registre, 61 ch. 17).

Dix *moiteons* et dix *moiteons* d'avene. (*Charte d'Odon, duc de Bourgogne*, en 1337, dans le Regist. 74 ch. 464. *Coutume de Châtillon-sur-Seine* Cod. rég. 98982, cité par Ducange : *Glossaire de la langue du Moyen-âge*).

Icelle Ysabelle prit larrechineusement en l'hôtel dudit Guillaume, trois *mitons* de froment. (*Lettre de rémission*, 1366, Arch. JJ. Regist. 97 ; charte 643).

Une escuelle pour bichot et demi, pour demi bichot, qu'est un *moiton* ou deux boisseaux et rien ne doivent pour un boisseau. 1486. (Terrier du Roi. *Archives municip. d'Avallon*, II, 1).

Ou muid de grains à douze stiers ou stiers, quatre quarteaux ou quartault, deux *moitons* ou *moiton*, deux mesures ou trois boisseaux. (*Coutume de Bourgogne*. Nouvelle coutume générale : II. 1189).

Le *moiton* est parfois assimilé au boisseau, comme l'indiquent les textes suivants :

Nulle peuvent vendre le sel à *moiteons* ne a boisseaux. (*Ancienne coutume de Champagne*. Nouvelle coutume générale III. 220).

Vendre à *moiteons* ni à boisseaux. (Pithou. *Coutume de Troyes*, 466).

Une sachée d'environ cinq moitons ou boisseaux de froment que le suppliant porte à Chaalons. (Lettre de remission de 1422. Ex. Regist. 172. ch. 122).

Dans le bas latin, *moiton* se traduit par *mitonnus, moitonus* et *moiteonus*.

Moitonus se trouve employé dans le sens de mesure de terre, mesure agraire dans la phrase suivante :

Item, unum *moitonnum* terrœ vel circiter, ante dictam masuram ; qui quidem *moitonnus* terrœ a quadam via publica prœbet iter et aditum dictis hospitio... (*Libert. vil'œ de Vendeuvre*. 1271, in Regist. 72, ch. 188).

Mitonnus se trouve dans le texte suivant :

Quilibet focus debet quinque *mitonnos* avenœ (Charte du monast. de Vezelay. 1378. in Regis. 113. Chartrier royal. ch. 142).

Enfin voici encore la forme *Moiteonus* dans les deux textes suivants :

Debet censualiter dom. Jacobus de Valle, quinque *moteonos* avenæ ad, mensuram dicti loci (Chart. anno 1278 in *Cartul, Ecclesiœ Lingonis*. Ex Cod. regia 5188 f° 224). — Debet censualiter dominus. Guillelmus Fatui, unum *moteonum* frumenti ad comblum, unum moteonum siliginis ad comblum. (Idem. f° 225r°).

Quelques textes français, indiquent par comparaison quelle pouvait être la capacité du *moiton*.

Les deux mesures font un moiton ; les deux moitons font un bichot ; les deux bichots font une éminée ; les deux éminées font un setier ; douze setiers font un muids de blé. (*Coutume de Châtillon-surSeine*. mss. 9898²).

La grandeur de la mesure de blé doit tenir justement six pintes au minot : les deux mesures font un *moiton*, les deux *moitons* font un bichot

G. D.

*
* *

Il me semble que moiton est le masculin de moyette, que nous employons encore, et que la donation de 1215, devait être faite en blé non battu en gerbes ou javelles entassées pour ne pas être mouillées.

J'ai construit, en mon jeune temps, des moyettes ; chacune contenait huit ou dix gerbes ; j'évaluerais l'aumône citée à *environ* un quarteron vingt six.

SGLPN.

*
* *

Godefroy se borne à définir ce mot : certaine mesure de grains. Il cite entre autres textes les deux suivants :

Une escuelle pour bichot, et demie pour demi bichot, qu'est un moiton ou deux boisseaulx, et rien ne doivent pour ung boisseaul.

(1486, *Terrier du roi*, Archives municipales. Avallon, II, 1).

Ou muid de grain a douze stiers, ou stier quatre quarteaux, ou quartault deux moitons, ou moiton deux mesures ou trois boisseaux.

(*Cout. de Bourgogne*. Nouv. Cout. gén., II, 1189).

P. c. c. De Mortagne.

Huguenot : origine du mot (T. G 436). — *Journal de Genève*, 19 octobre 1916.

Le rapport du mot français *huguenot* au beau mot suisse *Eidgenosse* a fait déjà l'objet de mainte discussions. M. Tappolet, le savant romaniste de l'Université de Bâle, reprend et confirme minutieusement l'hypothèse déjà soutenue par M. Eugène Ritter (1). Pour lui, *huguenot* est bien originairement le génevois *eidgenot* (prononcé *eiguenot* et même, ce qui est est plus surprenant, *ingnot*), qui sert, dès avant la Réforme, à désigner les partisans des cantons suisses opposés au duc de Savoie. Ce qui, entre autres, le confirme, c'est qu'on trouve ici et là, en France, notamment en Poitou, le mot *Fribourg* : des *Fribours*, employé (qui l'aurait cru ?) dans le même sens qu'*huguenot*. On sait que les Fribourgeois étaient, aussi bien que les Bernois, les amis des compagnons de Besançon Hugues. Une pareille étymologie, pour le dire en passant, met bien en lumière le rôle des Eidguenots comme préparateurs de la Réforme.

Sur l'origine de la forme *huguenot*, M. Tappolet, sans être aussi affirmatif, penche en faveur de l'opinion déjà émise par Sismondi, à savoir qu'il s'agit encore ici de l'influence directe de Besançon *Hugues*, le chef des Eidguenots genevois. Cette forme, qui n'est attestée qu'assez tard dans les textes et seulement en France, a dû être employée à Genève même, concurremment avec l'autre. Ce qui tendrait à le prouver — en attendant d'autres découvertes — c'est un passage de l'*Histoire de Genève* de Michel Rozet, où il est dit : « Et estoyent appelez des mamelus *Eugenots*, parce que les Ligues s'appellent Eidgenossen qu'est à dire particippans du serment ». *Eugenots*, pour un docte écrivain comme Roset, c'est *Huguenots*, pour la même raison, et pour la raison inverse qui fait que pour le peuple *Eugène* c'est *Ugène*. Du moins M. Tappolet l'estime-t-il ainsi. Et sa démonstration est assez piquante pour que nous fassions quelque peu crédit à sa profonde expérience linguistique.

A. F.

—

Dessalé (LXXIV, 206). — Dessalé avec le sens de « déniaisé » n'existe pas que dans le *Georges Dandin* de Molière : le mot existe dans bien d'autres excellents auteurs français. Il apparaît dans Cotgrave, en 1611 et dans l'édition de 1632. On le retrouve ensuite dans *Les Recherches italiennes et françaises* de César Oudin, qui le traduit par : *furbo scaltro*, rusé, fourbe. On le retrouve encore, en 1649 dans le *Dictionnaire servant de bibliothèque universelle* de Paul Boyer. Voici quelques exemples, du reste, du terme *dessalé*, dans son acceptation moderne.

Ce nouveau venu estoit *dessalé* comme le commis du banquier (Bonaventure des Périer *Le moyen de parvenir* : ch XXVII). Les valets qui étaient plus *dessalés* que ses jambons, en pouvaient dérober tant que bon leur sembloit. (Le P. Garasse *Doct. Cur.*, 1624, p. 746). Tu es bien *dessalé* (Conte de Cramail *Comédie des proverbes* : II, 3). — J'aurais, morgué bien le demander, à Parette elle ne l'avoueroit jamais, elle est trop *dessalée* ! (La Fontaine : *La Coupe enchantée*. T. VI. p. 456, scène VI).

Souvenez-vous toujours, beauté trop *dessalée*
Quand on reçoit l'argent que l'on est enrôlée

(Regnard et Dufresny. *Foire St-Germain*). Le Monsignor me paraît bien *dessalé*. Je me forme beaucoup avec lui. (*La Parodie de Lucrèce*. Scène 2).

G. D.

—

Chiquenaude (LXXIII, 48, 123). — La réponse d' « un Bibliophile comtois » est si judicieuse et suggestive qu'elle permet déjà d'entrevoir certains rapports d'origine entre *chiquenaude* et *pichenette* qui se dit *pikenote* en Picardie et *pichenaude* en Champagne.

Pour le moment je veux seulement le remercier et lui dire que le mot *croquignole*, synonyme des deux précédents, apparaît chez nous à la fin des guerres d'Italie au XVIe siècle. Il me paraît être une adaptation de l'Italien *crocchiolo* (papotage et primitivement criquètement, petite tape), diminutif de *crocchio* (causerie et primitivement craquement, tape) de *crocchiare* (tapoter).

De sorte, soit dit en passant, qu'au delà comme en deçà des Alpes, l'expression *une bonne tapette* est devenue synonyme d'une langue bien pendue.

Si j'ajoute que le mot *crocchiolo* se prononce *croc-quiolo* avec appui sur l'*i*, on comprend comment entendu par une oreille française le mot italien *crochiolo* a pu devenir *croquillole* puis *croquignole*.

Comment de ce sens particulier et restreint de tape le mot est-il parvenu à celui de pâtisserie sèche ? Certainement par le sens intime de *craquement*, car les... allemands donnent le nom de *krack gebac-*

(1) E. Tappolet *Zur Etymologie von Huguenot* extrait de l'*Anzeiger für schweizerische Geschrchte*, Berne 1916.

kenes (biscuit qui craque) tte sorte de *delikatessen*.

Ct L. ABET.

***

Ménage dit qu'on trouve en bas-breton *Chiquanaden* d'où nous aurions tiré chiquenaude.

En tout cas, Rabelais a dit *chinquenaude* liv. 4, chap, 14. Edit. de 1553. « Les paiges joueront à la mourre à belle chinquenaudes ».

Or, jouer à la mourre (micare digitis) consistait à étendre rapidement les doigts et en faire deviner le nombre, d'où, pour les 5 doigts le mouvement brusque de la chiquenaude.

Le Duchat prétend que chinquenaude viendrait du latin *quinque nodi* parce que les nœuds des cinq doigts jouent pour appliquer la chiquenaude.

E. FYOT.

***

« Coup que l'on donne du doigt du milieu lorsqu'après l'avoir plié et roidi contre le pouce, on le lasche sur le visage, sur le nez, etc. » (*Dict. de l'Acad.* 1694). « Mot du XVIe siècle que Palsgrave (1530) écrit *chicquenode*. C'est un emprunt fait au provençal : *chicanaudo*, forme amplifiée de *chico*, même sens » (Note de M. Lazare Sainéan, dans l'édition en cours de publication des *Œuvres de Rabelais*, t. I, p. 212)

(Cf. M. Psichari, *Les jeux de Gargantua*, Revue des études rabelaisiennes, 1909, p. 64).

D'HEUZEL.

—

Etymologie de Bilial (LXXIV, 203). — A ne considérer que les formes secondes de ce nom (*Ulliaux Hulliax*, *Huillaux*, on serait tenté de croire qu'il signifie les *hulots* ou les *hulottes*, en flamand *wil*, en allemand *eule*, en gothique *ula*, *wila* (hibou, hulotte).

Mais M. de la Bèbre a pris soin de nous dire que *Bilial* est la forme primitive, et je vois qu'elle est aujourd'hui restituée ; il nous fait en outre un exposé topographique si clair qu'il faut chercher une autre explication.

Il convient donc de combiner d'une part les formes anciennes et modernes du mot, de leur trouver des éléments communs et d'adapter le tout aux exigences locales.

Or *Bilial* se compose probablement de deux éléments : *Bili* équivalent de *uli*, *hulli* ou *huilli* et *al* terminaison qui peut avoir un sens propre.

Le premier élément représente à mon sens le scandinave *vil*, *hvili* (temps, arrêt, repos), quelque chose comme le latin *villa* ou la finale de *tranqvillus*. La seconde partie serait le scandinave *boll*, *boell* (enceinte palissadée, cour, salle), en Germano celtique *hall*, *all*, en Breton *al*, *als* (m. sens) en Latin *aula*. La forme bretonne aurait l'avantage d'expliquer la finale intermédiaire *ax*, *aux*. De sorte qu'en fin de compte *Bilial* signifierait exactement l'*enceinte du repos*, de la halte : nom suffisamment justifié par la présence de la motte fortifiée et voisine de la rivière.

Resterait à exposer comment une dénomination scandinave peut avoir été donnée à un lieu du centre de la France. Il ne faut pas oublier que du IXe au XIe siècle les Normands ont remonté tous nos fleuves, se sont fortement établis aux points favorables, y ont subi de longs assauts. *Bilial* est-il dans ce cas, comme *Biesse* en face de Nantes, comme *Jeufosse* sur la Seine ? C'est ce que M. de la Bèbre pourra mieux que moi vérifier. Il est certain cependant qu'ils sont allés assez loin et jusqu'en Bourgogne.

Ainsi pourra t-il constater s'il est admissible que les Normands se soient implantés à *Bilial*.

Un mot pour finir. La forme *urial* paraît n'être qu'une variante rude de *Ulial* et peut, d'ailleurs s'expliquer par le scandinave *ur* qui, lui aussi, signifie temps.

L. ABET.

—

Le mot boche (LXXI à LXXIV ; LXXV, 30). — D'un joli article de M. Maurice Donnay dans le *Figaro*, 3 avril 1915, sur les mots de guerre, ce passage sur le mot Boche :

Il semble bien que ce mot boche est l'abréviation d'une contraction. Par contraction violente, Allemand et caboche donnent Alboche ; de même automobile et omnibus donnent autobus. C'est bien dans le génie de la langue, dans son esprit de vitesse, dans son goût du raccourci.

En France, nous ne nous montrons pas amis de l'agglutination et des longs mots composés. Pour dire gens-à-tête-carrée-et-dure-qui-habitent-l'Allemagne, le peuple dit Al-

boches ; bien plus, cela lui semble encore trop long, et il dit Boches tout court. Ainsi, il a trouvé un mot parfait, qui satisfait à la fois l'œil et l'oreille, qui fait image et onomatopée, Boche ! c'est le bruit que produirait un homme trop gras sautant à gros pieds joints dans le sang et la boue. Il y eut autrefois le monde germanique : Alamans, Narcomans, Chérusques, Chanques, Quaetes, Hermundures, les Barbares qui, dans cette appellation même, ont toutes les excuses de leurs cruautés et de leurs rapines ; puis il y eut des Prussiens, des Bavarois, des Wurtembergeois, des Hessois, des Badois ; enfin il y eut la confédération de tous ces peuples, de tous ces duchés, de tous ces royaumes autour de la Prusse rude et militaire : une Allemagne bismarckienne, kaisérienne. Avec un instinct très sûr, une claire intelligence, le peuple de France a senti qu'à partir de cette confédération, il fallait aux peuples de cette Allemagne nouvelle un nom nouveau.

Boches, ce sont les Barbares savants, diplômés, les cuistres assassins, les pédants espions, les professeurs conquérants et les docteurs sanguinaires ; Boches (Ah ! relisons sans cesse les enquêtes sur la Belgique et sur les départements martyrs), ce sont des soldats et des officiers qui tuent les femmes, les enfants et les vieillards ; qui mutilent, torturent, incendient, pillent, salissent, violent, volent, cam riolent dans une large vague de soûlerie, de stupre, de sadisme et de scatologie ; ce sont des chefs qui emmènent les populations en captivité, ou les placent, comme un rideau protecteur, devant leurs troupes ; ce sont des généraux qui, de n'avoir pas réussi, se vengent sur des cathédrales, des hôtels de ville ou des hôpitaux, sur tout ce qui est beauté ou pitié ; Boche, c'est un von Heeringen qui, à chaque fois qu'une de ses attaques ou contre-attaques a été repoussée, fait bombarder la cathédrale de Reims, comme un pauvre enfant rageur, après une correction méritée, va dans le salon de ses parents, et pour se venger, brise quelque objet de prix ; Boches, ce sont les guerriers qui achèvent les blessés, lancent du vitriol au visage de leurs ennemis ou du liquide enflammé dans les tranchées ; Boches, ce sont les aviateurs qui attentent sur Notre-Dame de Paris ; dernièrement encore, ce sont les marins qui ayant coulé le *Falaba*, rient et accablent de leurs lourds sarcasmes des femmes et des enfants qui se noient. Sur terre, sur mer ou dans l'air, les Boches, ce sont les auteurs des pires forfaits.

Un de mes amis, chargé récemment d'une mission en Suisse, me racontait qu'un matin, en traversant le blanc paysage des Alpes bernoises, il s'était trouvé dans un wagon avec une jeune femme allemande assez jolie. Nous savons être justes. Soudain, la jeune femme lui avait dit, le prenant pour un Genevois : « Monsieur, vous qui êtes de Genève et qui, par conséquent, connaissez bien le français, savez-vous ce que veut dire le mot Boche ? — Boche, répondit mon ami, je ne sais pas. C'est un mot qui plaît aux Français et qui déplaît aux Allemands. — Oh ! repartit la dame, ça m'est bien égal qu'on nous appelle Boches. (Elle prononçait *poché*). Oui, ça m'est bien égal ! (Elle tremblait un peu). Boches, Boches, cela ne veut rien dire. Alors ! Si vous rencontrez des Français, vous pouvez bien leur dire combien ça nous est égal qu'on nous appelle Boches ! » Elle était devenue rouge de colère et tapait du pied en répétant : « Nous nous en moquons pas mal, ça nous est bien égal ! »

Continuons donc à les appeler Boches.

Ah ! si l'Académie, dans une séance exceptionnelle, pouvait revenir à la lettre B (mais nous en sommes déjà à la lettre F), je demanderais volontiers que ce mot Boche figurât dans le dictionnaire, et tous ses dérivés : *Bochie*, que les petits enfants ont formé avec leur logique simple, serait le pays des Boches ; *bochisme*, serait l'ensemble des méthodes, des théories et des doctrines de la kultur boche ; *bocheries*, et, dans certains cas, *bochonneries* seraient les applications et les procédés, mensonges, espionnage, traités déchirés, viols, assassinats et autres delikatessen auxquels mènent forcément ces théories et ces doctrines.

*
* *

Beaucoup se sont déjà occupés afin de trouver l'étymologie vraie du mot « boche », mais jusqu'à présent aucune interprétation semble rationnelle et logique.

Je vais donc, avec mes faibles moyens, essayer d'exposer le véritable sens de ce charme énigmatique ; peut être servira cette esquisse à engager d'autres plus compétents en cette matière à suivre cette nouvelle voie jusqu'à présent restée pour ainsi dire inexplorée.

Tout sentiment de joie ou de douleur, de satisfaction ou déception se traduit par l'intermédiaire de l'intelligence et au moyen du système nerveux, du cerveau et des organes vocaux en une expression *conforme* et *caractéristique* que nous appelons mot.

Ainsi le mot, la forme rendue du sentiment éprouvé, de l'idée conçue par l'intelligence, ne vient qu'en dernier lieu. — Or ceci nous mène à la conclusion que chaque mot présuppose une idée qui le détermine un sentiment quelconque éprouvé avec lequel il est en rapport intime et

qu'il faut par conséquent pour trouver l'étymologie vraie d'un terme remonter jusqu'à son origine *intellectuelle, sentimentale, spirituelle, métaphysique.*

[Jamais on ne peut se baser sur des exceptions et des interprétations tout à fait arbitraires qui ne remontant non seulement pas à la souche du mot sont encore ultérieures quant à sa forme expressive].

En faisant cette opération pour le mot « boche », nous nous trouvons, au début de cette horrible calamité qui désole encore aujourd'hui nos pays, au moment où l'envahisseur pénétra sur notre sol, en dévastant tout ce qui se trouva sur son chemin et alors l'esprit français, toujours fécond trouva ce terme *caractéristique, interprétation fidèle de sa noble indignation*, « bosche » terme provenant de l'hébreu et qui signifie en son plein sens « Avoir Honte ! Rougir ! » en faisant par cela même, appel à l'état moral, au bon sentiment de son agresseur.

Le mot boche a aussi beaucoup d'analogie avec le terme anglais [qu'on trouve encore dans quelques vieux dictionnaires anglais] *bosh* s. sign. emblème, figures etc. — La honte ne peut se montrer que sur la figure.

Le terme « bosch » peut être de la même famille, vu, que le sens se rapproche — il signifie pustule, ulcère comme subst. — choses dont on a honte — massacrer, mutiler en étant employé comme verbe act. *To bosch.* — donc *action honteuse.*

R. P. H.

—

Balances pour se peser en public (LXXIII ; LXXIV). — Sous le second Empire, il existait déjà, dans les Champs-Elysées, des bascules publiques à l'usage des promeneurs. Elles étaient utilisées surtout pour le pesage des jeunes enfants ; mais les recettes des concessionnaires n'étant pas brillantes, les bascules furent remplacées par des jeux de palets ou des jeux de toupies.

Vers 1880, M. Dujour, inspecteur au chemin de fer de Lyon, inventa une bascule sans poids intitulée « La Romaine automatique » dont le principe est aujourd'hui appliqué dans les gares pour la pesée des colis.

C'est de cette époque que date l'apparition sur la voie publique des balances automatiques, puis peu après de tous les appareils dits « à sous » ou plutôt des distributeurs automatiques.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Le Dr Cabanès nous communique à ce sujet les pièces curieuses suivantes, qui sont aux Archives Nationales.

ARRÊT DU CONSEIL

Sur la requête présentée au Roi en son Conseil par Hugues Blaisot, sieur Desbordes, tendante à ce qu'il plût à Sa Majesté lui accorder le privilège exclusif pour lui, ses héritiers et ayans cause, d'établir des balances hors les portes et sur les boulevarts de la ville de Paris, ainsi que dans les principales villes et foires du royaume pour y peser seulement les personnes qui voudraient se faire peser.

A quoi Sa Majesté désirant pourvoir, et traiter favorablement le suppliant, ouï le rapport du sieur Dodun, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur-général des finances ;

Sa Majesté, en son Conseil, ayant égard à ladite requête, a accordé et accorde audit sieur Desbordes, et à ses hoirs et ayans-cause, le droit et privilège exclusif d'établir des basances pour peser les personnes tant sur les boulevards et hors les portes de la ville de Paris, que dans les principales villes et foires du royaume, pendant le temps de vingt années, avec faculté de recevoir, pendant ledit temps un sou de chaque personne qui voudra se faire peser, sans que, pour raison de ce le suppliant ou ayans-cause, soient tenus de payer à Sa Majesté aucun droit ni finance, soit pour confirmation ou autrement, dont, elle les a dispensés, à la charge que lesdites balances ne serviront à d'autre usage que peser les personnes seulement, et non les marchandises, ni autres choses que ce puisse être, à peine contre les contrevenans, de trois cents livres d'amende, applicable aux plus prochains hôpitaux des lieux où la contravention aura été commise, de confiscation des balances et de déchéance dudit privilège.

Fait Sa Majesté, defense à tous particuliers et autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'établir ou faire établir des balances pour peser les personnes sans la permission expresse et par écrit du suppliant ou de ceux qui auront droit de lui, sous pareille peine de trois cents livres d'amende et de confiscation des balances. Et sur le présent arrêt, toutes lettres nécessaires seront expédiées.

A Versailles, le seize mai mil sept cent vingt-quatre. FLEURIAU DODUN.

Blaisot, sieur Desbordes, reçoit des lettres patentes, le 14 juin 1724. Elles sont enregistrées, le 11 juillet ; mais le prévôt des marchands émet un avis défavorable.

Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, marquis de Châteauneuf et de Marolles, conseiller d'Etat, prévôt des marchands, et les échevins de la ville de Paris.

Vu au bureau de la ville, les lettres-patentes du Roi, données à Versailles, le seizième jour de mai mil sept cent vingt-quatre, signées Louis, et plus bas : *par le Roi*, PHELYPEAUX, et scellées du grand sceau de cire jaune, obtenues par Hugues Blaisot, sieur Desbordes, par lesquelles, pour les causes y contenues, Sa Majesté a permis et accordé audit impétrant, ses hoirs et ayans-cause, le droit et privilège exclusif d'établir des balances pour peser les personnes pendant vingt ans, ainsi que plus au long le contiennent lesdites lettres à la cour adressantes ; l'arrêt de ladite cour du onze du présent mois de juillet, par lequel, avant procéder à l'enregistrement desdites lettres-patentes, la cour ordonne, entre autres choses, qu'elles nous seront communiquées pour donner notre avis sur le contenu en icelles ;

Nous disons (sous le bon plaisir de la cour) que nous ne connaissons aucune nécessité, ni utilité, d'établir des balances pour peser les personnes sur les remparts et hors les portes et barrières de la ville de Paris ; même, après avoir fait attention aux inconvéniens qui pourraient résulter de pareilles assemblées publiques et tumultueuses, des paris ou gageures, et des rixes et querelles que ces assemblées pourraient causer à ce sujet sur lesdits remparts ; sous ces observations.

Notre avis est qu'un pareil établissement ne doit point être permis, nous en rapportant néanmoins à la cour d'ordonner ce qu'elle jugera à propos.

Fait au bureau de la ville le dix-septième jour de juillet mil sept cent vingt-quatre.

CHATEAUNEUF.

Cette première tentative de balance destinée à renseigner chacun sur son poids parait donc avoir avorté.

On ne mettait pas encore en pratique cette sentence qui figure sur nos balances à peser les gens : « Qui souvent se pèse bien se connait ; qui bien se connaît bien se porte ».

Ce qui a une grande part de vérité.

—

Usage de trinquer (LXXI ; LXXV, 71). — D'après l'abbé Tuet, auteur des *Matinées Sénonaises* (chez la veuve Tarbé, à Sens, 1789), chez les Grecs, à la fin du repas, on apportait sur une table, une coupe pleine de vin. Un des convives la prenait en main, et après y avoir bu, il la présentait à son voisin qui faisait de même. La coupe passait ainsi à la ronde.

Les Allemands, dit Erasme, font encore la même chose. Quelque mauvais traitement qu'un homme ait reçu, il est tenu de tout oublier quand il a pris des mains de son ennemi la coupe de réconciliation.

Cet usage était également en vigueur en France, mais la crainte de la lèpre, maladie contagieuse et fort commune alors, le fit tomber. On le remplaça par celui de choquer les verres les uns contre les autres.

Quant au mot trinquer, Tuet dit qu'il vient de l'allemand *trinken* qui signifie boire, mais il n'en donne pas autrement l'explication.

Je relève celle que donne Timmermans dans son étude sur « l'*Argot Parisien* ».

« La *drogue*, en anglais *druck*, est de la racine que *to drink* boire, to be *drowned*, être immergé, se noyer et que l'allemand *drinken*, boire. Le cabaretier s'appelle le *trinckmann*, mot composé d'éléments allemands, le *mannestringue* est le cabaret, le bar ; *mannestringuer* veut dire boire et *mannezinguer* veut dire la même chose.

Dans une autre partie de son étude, Timmermans veut voir dans le mot trinquer une onomatopée :

Dans *trinquer*, dit-il, c'est la déglutition de la boisson qu'on exprime, en confondant la prise d'air, la *trachée* avec l'œsophage. Le *r* et le *g* qui marquent l'intervention de la gorge, nous allons trouver à peu près avec *g* tous les phomènes formés par *tr*. Il se trouve que le son *t*, en allant se répercuter un peu dans la gorge peut s'associer avec toutes les onomatopées que cet organe a fournies pour son propre compte et ne former avec elles qu'une seule et même expression.

J'avance, pour mon compte, que cette explication me paraît bien touffue, quoique savante, et je me borne à l'enregistrer à titre de curiosité. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Un précurseur de l'Aviation : Pierre Besnier (LXXI ; LXXIV). — J'ai dit, en effet, que Besnier ne pouvait pas être considéré comme un des précurseurs

de l'aviation. C'est là une façon de voir ; une opinion personnelle émise et que je maintiens en dépit de la citation de notre confrère M. Marcel Baudouin.

Il est certain que Besnier s'est livré à des recherches ayant pour but la possibilité de pouvoir se maintenir dans l'air et que ses efforts l'ont conduit à l'invention de son appareil — ce dont je le loue — et à des essais qui lui ont permis, étant placé sur le toit d'une habitation, d'effectuer quelques descentes en vol plané.

Mais son appareil à voler n'a jamais éveillé pour cela l'esprit des inventeurs qui, après lui, se sont passionnés d'aérostation ou d'aviation et, toutes les découvertes faites dans cette branche de la physique diffèrent et délaissent entièrement la machine du serrurier de Sablé.

A mon appréciation, ne peut être considéré comme précurseur d'un système d'invention quelconque, que l'auteur d'un projet ou d'une découverte qui soit susceptible de recevoir des modifications ou des perfectionnements qui aient pour résultat la réalisation d'une première idée émise. Besnier n'est pas dans ce cas. Du reste, il est notoire qu'aucune des pièces essentielles qu'il employa dans la confection rudimentaire de sa machine à voler, n'est employée dans la construction d'un aéroplane. Elle diffère donc entièrement du merveilleux appareil moderne.

L'aéroplane, c'est le planeur de Chanute modifié et actionné par une force ; tandis que l'autre n'est qu'une paire d'ailes que d'autres expérimentateurs avaient déjà imaginé et dont l'application donnait toujours le même résultat : se casser le cou.

D'autres que Besnier et pas plus précurseurs que lui, ont aussi été inspirés du désir d'imiter le vol des oiseaux. Dans l'historique de l'aérostation on voit que Simon le Magicien (46 ans après J. C.) a inventé une machine capable de le soutenir dans les airs. Devant Néron, s'étant lancé d'une tour, soutenu par l'appareil qu'il avait imaginé, il se maintint un instant, tomba et se cassa la cuisse.

Un essai de ce genre fut tenté par un Sarrasin à Constantinople, au temps de l'empereur Comène. Les expériences de celui-ci étaient basées sur le principe du plan incliné : il descendait suivant une route oblique en se servant d'une longue robe aux rebords fort larges retroussés avec de l'osier. Il se tua en tombant. Un mécanicien de Péronne, nommé J. B. Dante, à la fin du xve siècle, construisit des ailes artificielles avec lesquelles il réussit, dit on, à s'élever devant le général vénitien Alviano (allié de François Ier à la bataille de Marignan). Il tomba et se brisa la cuisse. On peut encore mentionner, les exploits d'un nommé Allard qui en présence de Louis XIV, partit armé d'ailes, du haut de la terrasse de St Germain et tomba au pied même de la terrasse.

Tout ailé aussi, le marquis de Bacqueville, en 1780, se lança d'une fenêtre de son hôtel, situé sur le quai et alla se casser la jambe dans un bateau de blanchisseuses.

Par contre; on peut signaler le grand artiste et savant Léonard de Vinci pour les précieux documents de recherches scientifiques dans lesquels il a exposé ses études sur le vol des oiseaux et la possibilité pour l'homme de s'élever dans les airs. (Lire sur ce sujet le très intéressant article de M. J. de Launay, paru dans *La Nature* du 29 mai 1909).

Roger Bacon dans son *Traité de l'admirable puissance de l'art et de la nature*, émet aussi l'idée « qu'il ne serait pas difficile de construire une machine dans laquelle un homme étant assis au centre tournerait quelque manivelle qui mettrait en mouvement les ailes faites pour battre l'air à l'instar des oiseaux »

Ces deux ancêtres de l'Aviation — je n'ose pas les appeler les précurseurs — ne peuvent être confondus avec la pléïade d'inventeurs que je viens de citer. Savants, ils avaient tous deux le sentiment de la recherche scientifique. Et, tout en ayant une complète et très compréhensible ignorance du moteur et de l'hélice, ils avaient un soupçon de la possibilité de la navigation aérienne et ont l'un comme l'autre deviné l'aéroplane.

L. CAPET.

*
* *

On lit dans le *Royaume de l'air* par L. de Saint-Pégor (Juven, édit), page 22 :

Un serrurier de Sablé, S. Besnier, épris d'invention, fit le projet et peut-être expérimenta un appareil d'aviation. Cette machine, dit un document publié par le *Journal des Savants*, consiste en deux bastons qui

ont, à chaque bout, un chassis oblong de taffetas, lequel chassis se plie de haut en bas comme des bastons de volets brisés. Quand on veut voler on ajuste les bastons sur les épaules, en sorte qu'il y ait deux chassis devant et deux derrière. Les chassis de devant sont remués par les mains et ceux de derrière par les pieds en tirant une ficelle qui leur est attachée.

(*Journal des Sçavans* du 12 décembre 1678). B.

—

La prédiction de frère Johannès (LXXV, 8). – L'auteur de la question serait fort aimable de nous donner les passages qu'on croit se rapporter aux temps actuels et surtout de nous dire s'ils ont été imprimés — et où — avant 1914. Ces mots « datés, dit-on, de l'an 1600 » sont trop vagues. Sur quoi s'appuie t-on pour les prononcer ?

M. le comte Beaupré a-t-il vu quelque chose d'*imprimé* à ce sujet ?

SAINT-SAUD.

* * *

Cette ingénieuse prédiction, dont la première partie est parue dans le *Figaro* du 10 septembre 1914, sous le titre : l'*Antéchrist* (*sic*, avec un *e* accent aigu) est entièrement due à l'imagination de M. Joséphin Peladan (sans accent aigu) bien que celui-ci assure l'avoir trouvée dans les papiers de son père ; ce dont nous mettons au défi M. Peladan de fournir la preuve.

Si M. *Adrien Peladan*, père de l'ex-Sar, avait eu en sa possession un document d'un pareil intérêt, il n'y a pas à douter qu'il l'eût inséré dans un des deux tomes de son œuvre : *Dernier mot des Prophéties*, dont le dernier, que nous avons sous les yeux, fut édité en 1880, à Nîmes, chez l'auteur, rue de la Vierge, 10

La vérité est que, telle qu'elle est, telle que nous la voyons se ratifier tous les jours, cette « prophétie » fait le plus grand honneur à M. Joséphin Peladan — et que des gens sont déclarés prophètes pour en avoir dit moins. Quoi qu'il arrive, elle restera « la grande prophétie de la guerre ».

Nous pouvons ajouter qu'il existe dans le *Dernier mot des Prophéties*, (tome II, p. 207) une très singulière prédiction dont personne, sauf celui qui écrit ces lignes, n'a encore fait état.

Pour récompenser un certain M. de N... (Nédonchel), qui avait fait à un couvent du Carmel un don de vingt mille francs — nous conte Adrien Peladan — une religieuse de ce couvent, qui possédait un don surprenant d'extra-vision et de prophétie, lui fit les révélations suivantes (copie textuelle) :

1° *Un nouvel* envahissement de la France *projeté par les Prussiens*, puis de l'Italie.

2° Une alliance *de la France*, *de l'Angleterre*, *de la Russie* (*de l'Italie*, par conséquent) et des Etats-Unis (*sic*) contre l'Allemagne.

3° La défaite et, en quelque sorte, l'anéantissement de l'armée allemande sur le sol italien.

Il y a bien encore une quatrième révélation, mais, comme elle est purement de politique réactionnaire, la censure la couperait certainement si nous la reproduisions. Aussi bien, ceux qui la veulent connaître n'ont qu'à demander à la Bibliothèque Nationale, où il doit être, le recueil du père de Joséphin Peladan.

Sur ce, après l'injonction de saint Paul : « Ne méprisez point les prophéties ; retenez-en ce qui est bon », rappelons-nous la parole de Pascal : « On n'entend les prophéties que quand on voit les choses arrivées ».

GEO. MAUR.

—

NÉCROLOGIE

M. Edouard Drumont

M. Edouard Drumont est décédé à Paris, en arrivant dans la clinique où l'appelait l'état de sa vue fatiguée.

Le puissant journaliste, dont les polémiques ont retenti sur toute la politique, depuis trente ans, était un amateur de beaux livres, un historien qui a laissé deviner sa mesure dans de délicieux chapitres, et notamment sur le Vieux Paris dont il fut un amoureux fervent.

C'est à ce titre que nous l'avons compté à l'*Intermédiaire*. Il y collabora dans le domaine de la pure érudition. Sa sympathie nous fut fidèle Il la manifesta souvent dans ces articles vigoureux et brillants de la *Libre Parole* qui ont consacré, dans la presse française, la moitié de son talent.

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond *Le Directeur-gérant* : G. MONTORGUEIL

LXXVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-28 février 1917.

N° 1455

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1455

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côte de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Est-ce un boulet ou une balle qui a tué Nelson ? — « Une balle, écrit Thiers, partie des hunes du *Redoutable*, vint frapper Nelson a l'épaule et se fixer dans les reins ».

Cependant au Musée d'armes du roi, à Londres, on montre le boulet qui tua l'amiral à Trafalgar.

A-t-il été tué par un boulet ou par une balle ? J'incline pour la balle : mais qui m'expliquera le boulet ? Dr L.

—

Légion de l'Alouette. — Date de sa création. — Ferrero (*Grandeur et décadence de Rome*, 16e édition, II 143) dit que vers la mi-mars de 52 av. J.-C. César se trouvait a *Agedincum* à la tête de toute son armée, composée de 11 légions « y compris la légion de l'Alouette ». Aux pages 90 et 148 du même volume, il parle encore de la légion de l'Alouette, qui selon lui aurait été formée « au cours de la guerre des Gaules ».

D'autres auteurs placent-ils la création de cette légion « avant » la fin de la guerre ? Où Ferrero puise-t-il son opinion, contraire à celle de la plupart des auteurs ? S. X. T.

—

Régiment de Champagne. — Existe-t-il un historique détaillé de ce régiment ? Où tenait-il garnison de 1710 à 1714 ? T. V. M.

Amaury (Jacques-Lazare). — Chanoine régulier de Saint-Augustin, né à Blois, mort à Coïmbre (Portugal) Je désirerais, avoir sur sa famille et sa vie quelques détails. L. C.

—

Dejean et Dejean. — Je voudrais bien savoir si l'architecte parisien Dejean, dont on voit le buste sur le terre-plein de l'ancien Cirque d'Hiver (devenu — actuellement ! — un « Cine ») s'apparentait avec M. Dejean qui, précisément fut directeur de ce cirque (alors *Napoléon*) avant les Franconi ?

Est-ce une illusion ? Il semble que les regards de l'architecte Dejean, sculptés dans la pierre, se tournent avec mélancolie vers le monument polygonal où débuta le gymnaste Leotard et où, plus tard, se trouvaient les concerts Pasdeloup... Peut-être y a-t-il des affinités familiales entre les deux ornements du boulevard des Filles-du-Calvaire ?

M. Octave Dejean (qui fut député des Landes et, je le crois, conservateur des Archives, mort il y a quelques années), et M. Oscar Dejean, qui a écrit une *Histoire d'Arcachon*, étaient-ils parents des deux Dejean précités ? A. D'E.

—

Bénoni Glador, poète du Chat-Noir. — Auteur de *La Chemise de la bien-aimée* (2 mai 1891). Quelques notes ? P. D.

—

Baron Denois. — Où trouver des détails biographiques et des dates sur ce personnage qui fut consul général de France à Milan en 1837 et s'y trouvait encore en 1848 ? HENRY DE BIUMO.

—

Le bandit Hamar. — Je demande quelques détails sur le bandit Hamar, surnommé Catinat, qui vivait dans les environs de La Flèche au début de la Révolution. UN CHERCHEUR.

—

La mort de Salomé. — Dans l'*Echo de Paris* du 6 janvier dernier, et sous le titre *La Revanche de Jean le Baptiseur*, M. Maurice Vaucaire nous raconte comment Salomé mourut à Lyon, en l'an 33 de notre ère.

Chassés de Galilée, éconduits à Rome, le Tétrarque Hérode, sa femme Hérodias, et Salomé se réfugièrent à Lyon (*Lugdunum*).

C'était en plein hiver. Voulant danser devant les chevaliers qui s'exerçaient sur l'autre rive du Rhône, Salomé traversa le fleuve, pris par les glaces.

« Mais alors qu'elle était dessus, la glace se « rompit tellement qu'elle tomba dans l'eau « et sa méchante tête, gelée par la froidure, « fut séparée du corps, non par un glaive, « mais par les croûtes de glace, représentant « ainsi à Hérode et Hérodias, accourus à son « cri, un spectacle qui leur rappela aussitôt « la mémoire de son crime. »

L'histoire est curieuse et joliment racontée. Il serait intéressant de savoir si elle est authentique et à quelle source l'a puisée M. Maurice Vaucaire ? EMILE DESHAYS.

—

D'Abzac et Mlle de Bonneval. — Une des plus anciennes familles du Périgord, d'Abzac, et une des non moins anciennes du Limousin, de Bonneval, existantes encore de nos jours, viennent d'être nommées, de romanesque façon, dans une nouvelle publiée l'an dernier, sous le nom de *Fils de Madame Sans Gêne*, dans les *Lectures pour Tous*.

Il serait très intéressant de connaître les motifs qui ont déterminé l'auteur de cet intéressant et spirituel récit, M. Guillonet, à prendre ces deux noms appartenant à d'anciennes familles connues. Y a-t-il un fond de vérité dans l'histoire de cet aventurier étranger, qui usurpa, voulant assassiner Napoléon, le nom d'Abzac, avec, en outre, le désir de séduire une demoiselle de Bonneval ? PETRACORENSIS.

—

Correspondance de la comtesse de La Poëze. — Parmi les personnes qui accompagnèrent l'Impératrice Eugénie en 1869 à l'inauguration du canal de Suez, se trouvait la comtesse de La Poëze, une des dames du Palais. M. Gustave Clément Simon écrit à ce propos dans sa très attachante biographie de la comtesse de Valon, sœur de la comtesse de La Poëze (1) :

Mme de la Poëze, qui aime à écrire, comme toute personne qui écrit aisément e

(1) Gustave Clément-Simon. *La comtesse de Valon. Appolonie de la Rochelambert* Paris, Plon et Nourrit, 1909 ; in-8° p. 186 et suiv.

d'un style agréable, communiquait assez régulièrement ses impressions à sa famille, favorisant tour à tour son mari, sa mère, ses sœurs. Ses lettres circulaient, étaient lues aux intimes. Elles font mémoire, en leur forme familière, de menus faits, d'incidents curieux qui n'arrivaient pas jusqu'à la presse. Elles seraient bonnes à publier.

Sait-on ce que sont devenues ces lettres et croit-on que les différentes personnes — parents ou amis — qui les détiennent actuellement, auraient l'intention de réunir et de livrer au public une correspondance qui, autant qu'on en peut juger par les quelques extraits qu'en donne M. Clément-Simon, ne pourrait manquer d'offrir aux lecteurs, sous une forme attrayante, un journal exact de cette croisière que l'on ne connait guère que par les récits nécessairement froids et insuffisants qui en ont été faits par les feuilles officielles ou officieuses de l'époque ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Comtesse Richard Guidoboni-Visconti — La bru de l'amie de Balzac. Restée veuve en 1875. Sauf erreur elle était née Davidoff.

Pourrait-on avoir des détails biographiques sur cette dame? Les Sebastiani et les Gramont n'étaient-ils pas alliés des Davidoff ?

HENRY DE BIUMO.

—

Armes de la Louisiane. — A quelle époque furent-t-elles concédées ?

T. V. M.

—

Armoiries à déterminer: coq d'or tenant en son bec un épi. — *De sinople au coq d'or tenant en son bec un épi de blé du même, au chef d'argent chargé d'un croissant de gueules accompagn molettes d'éperon du même.*

—

Armoiries à détermier : hermine au sautoir. — A quelles familles appartenaient les armes suivantes? Ces familles devaient être du Dauphiné ou de la Savoie, ou de provinces voisines, ou avaient eu des alliances avec des familles de ces contrées.

D'hermine au sautoir de gueules (ou d'argent), au sautoir de gueules cantonné de 4 mouchetures d'hermine de sable.

X.

—

Armoiries espagnoles (XVII[e] siècle) à identifier. — Les armoiries ci-dessous, soutenues par deux sauvages, timbrées d'un casque couronné et d'un dragon, comme cimier, décorent un retable d'autel du commencement du XVII[e] siècle d'origine espagnole.



J'ai vainement cherché à les identifier.

Pourrait-on me dire à quel personnage, ou tout au moins à quelle famille, ce blason appartenait ?

BERGERAC.

—

Ex-libris à déterminer : Chevron accompagné avec chef. — A qui appartient l'ex libris moderne (XIX[e] siècle) aux armes suivantes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois hures de sanglier d'argent ; au chef cousu de gueules chargé d'un senestrochère d'argent tenant une épée du même.* Tortil de Baron. Légende : Bibliothèque du château de La Ragotterie. En quelle province se trouve ce château et quel est son propriétaire ?

Docteur EUGÈNE OLIVIER.

—

Svastica et Sauvastica. — Pourrait-on donner quelques explications sur ce symbole religieux de l'Inde (le *Grand Larousse*, 1[re] édition, est muet), qui consiste en une croix gammée dont la branche est tournée à droite et même à gauche? Est-il exact que le motif de sculpture suivant qu'on trouve au moyen

âge et jusque dans des meubles récents en soit une déformation : groupe de 4 fleurons posés en croix et en forme de flammes ou de plumes, dont la partie supérieure plus renflée incline à droite ST-SAUD.

—

Un portrait à identifier « Odes ». — Je possède un portrait du XVIIe siècle, portrait d'homme, que je voudrais identifier. Le personnage est représenté à mi-corps et tient un volume au dos duquel on lit difficilement : « Odes ». La peinture rappelle le genre et la manière de Mignard, mais si elle a Mignard pour auteur, le portrait est loin d'être un des meilleurs du peintre.

Ce n'est certainement pas celui de Boileau. Parmi les auteurs d'*odes* il y a Saint-Amand. Un intermédiairiste pourrait-il me dire quelle était la physionomie de Saint-Amand et quels sont les meilleurs portraits connus de ce dernier.

MARTIN EREAUNÉ.

—

Editeurs qui ne datent pas leurs livres. — Cette mauvaise habitude se répand et au point de vue bibliographique ne laisse pas d'avoir de graves inconvénients. Tandis que tous les anciens volumes de Michel Lévy étaient datés, que ce fussent les Gérard de Nerval, les Murger, voire *Madame Bovary* ou *Le chevalier des Touches*, il y a belle lurette que son successeur a renoncé à cette indication, se bornant même à indiquer sur la couverture l'indication du tirage Flammarion suit ce mauvais exemple et Fayard fait de même.

Quand il s'agit d'un vingtième ou cent-vingtième mille (?) cela importe peu : par contre, il y aurait intérêt à ce que les éditions originales portent leur date : *Les dieux ont soif*, *L'Entrave*, *Le Feu* de Barbusse ou le *Gaspard* de R. Benjamin, éditions originales qui deviendront rares — portent des titres bibliographiquement incomplets, puisque la date en est omise.

L'*Intermédiaire* s'est déjà élevé contre cette fâcheuse tendance, (XLV, 393, 536, 716). P. D.

—

Le Dictionnaire des Métaphores de Victor Hugo, de Georges Duval. — Mon exemplaire, alors que le titre porte la firme de l'éditeur réel, Alphonse Praget, 16 rue des Vosges, (1888 ; in-12, de VI — 326 p.), donne par sa couverture une indication contraire ; Paris, Léon Vanier, 19 quai Saint-Michel, 1888.

Faut-il conclure de là que le dit Praget ayant fait de mauvaises affaires — ce qui est, hélas ! très présumable — Léon Vanier aurait acheté l'ouvrage en feuilles et l'aurait écoulé en lui adjoignant une couverture par laquelle il se substituait au *de cujus* ?

Ce sans-gêne n'aurait rien de très surprenant de la part du « bibliopole ». Un papillon à son nom, recouvre, méfait plus grave, celui de l'éditeur Alphonse Lemerre, sur la couverture de mon exemplaire de *La Bonne Chanson*, de Paul Verlaine, l'édition originale, s'il vous plaît, qui a aujourd'hui son prix. J. D.

—

Les fables de La Fontaine illustrées par des artistes du monde entier. — Feuillet de Conches eut le projet de faire illustrer les fables de La Fontaine par les artistes du monde entier. L'exemplaire a été en voie d'exécution. A-t-il été achevé ? Qu'est-il devenu ? V.

—

Aviation. — A qui faut-il attribuer l'origine de ce mot ? où est-il employé pour la première fois ? Par qui ?

A. B. X.

—

Chamarande. — Je voudrais savoir l'origine de ce nom qui est celui d'un petit village des environs d'Etampes (Seine-et-Oise) et d'une grande villa des environs de Bordeaux, à Pessac.

A. D'E.

—

Culs-de-jatte. — Comment nomme-t-on les appareils qu'emploient, pour se mouvoir, ces pauvres estropiés : un petit chariot à roulettes et deux espèces de patins dont leurs mains sont armées ?

Quelle est l'expression technique par laquelle, en langage médical, serait désigné un cul de-jatte ? SEEKER.

—

Le coquecigrue. — On a longtemps dit que le coquecigrue était un oiseau aquatique, nommé par les anciens *clyster* parce qu'il aurait enseigné aux hommes à se donner des lavements.

D'où vient cette légende et en quoi consistait-elle ? J.

Réponses

—

Carte d'Europe remaniée (LXXV, 48). - Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'en Prusse on s'amuse à tracer sur le papier des projets de démembrement de la France. Voici une carte qui date de 56 ans, du lendemain de la campagne d'Italie, bien avant Sadowa et Sedan, et intitulée : *La France en 1861 selon le vœu des Allemands*. Cette carte fut distribuée à l'époque dans toute l'Allemagne, mais nous ignorons où elle a été imprimée. L'édition française avec traduction des commentaires explicatifs qui encadrent l'original sur deux larges colonnes, a été tiré par Lemaître, lithographe, 6 rue Brûlée à Strasbourg, et mise en vente à Paris, 44, rue des Dames et 19, rue Bonaparte.

Suivant la glose du commentateur teuton la France doit être transformée en « un Etat moyen occidental auquel manque la faculté d'agression ». Elle sera sommairement limitée suivant une ligne partant de la baie d Avranches, au pied de la presqu'île du Cotentin, et allant jusqu'aux environs de Châlons sur-Marne, en face de Nancy, et descendant de là vers la Saône et le Rhône jusqu'à Vienne (Isère), pour se diriger horizontalement de là vers Bordeaux. On peut se figurer aisément ce parallélogramme régulier réduisant notre pays des deux cinquièmes.

A la Suisse on donne la Savoie et Nice, le Dauphiné, la Provence, une moitié de la Franche-Comté et la partie de la Bourgogne bornée à l'ouest par le Rhône et la Saône et au nord par une ligne reliant Châlon-sur-Saône à Bâle par Besançon.

L'Espagne est aussi bien partagée : on attribue toute la Gascogne, la Guyenne, luiQuercy, le Vivarais et le Languedoc en le tier, jusqu'au Rhône.

enL'Angleterre a toute la Normandie et le-de-France sauf Paris, réservé à Abdel-l'Iader, et destiné à prendre le nom de K Sérail d'Abdel-Kader, pour des motifs «rop puissants pour pouvoir être développés ici ». Dans le même ordre d'idées la lCorse est donnée à l'impératrice Eugénie.

La Belgique a la Picardie, l'Artois la Flandre française et le nord de la Champagne.

Quant à l'Allemagne « sa modération naturelle doit se montrer satisfaite par la restitution des pays allemands », l'Alsace, la Lorraine et le nord de la Franche-Comté qui seront réunis au Palatinat.

Les auteurs anonymes de ce beau projet n'indiquent pas comment on arrivera à ce résultat. Le caractère particulier de ce partage platonique est l'oubli complet de l'Italie. Evidemment les politiciens berlinois, auteurs ou inspirateurs de cette carte dont la modestie ferait rougir les reptiles de MM. Bethman-Holweg et de Bulow, moins pangermanistes que gallophobes, plus généreux pour la Suisse et pour l'Espagne que pour eux-mêmes, redoutaient surtout de voir se créer une Italie forte et lui refusaient non seulement la restitution de la Savoie et de Nice, mais encore l'octroi de la Provence assez inconsidérément donnée à l'Helvétie, qui promue au rang de grande puissance méditerranéenne, avec Marseille, Toulon et Nice eût été sans doute fort embarrassée du cadeau

On trouvera la carte en question, extraordinaire témoignage de la folie boche, à la bibliothèque de la Chambre des Députés sous la cote S. 3375.

MARCELLIN PELLET.

—

Heimatlos (LXVIII, 628; LXXII, 230; LXXIV, 324). — Le mot « heimatlos » s'applique à deux catégories de personnes : en premier lieu aux individus qui n'ont ni feu ni lieu, aux nomades, aux gens qui, ne possédant pas de domicile fixe, parcourent les différents pays en exerçant certains métiers ; en second lieu à ceux qui par suite de certaines circonstances, ont, volontairement ou non, quitté leur patrie en perdant leur nationalité d'origine et ont été s'établir dans une contrée étrangère sans acquérir la nationalité du pays ; c'est le cas de nombreux réfugiés politiques, d'émigrants, etc Nous ne nous occuperons que de cette seconde catégorie que vise particulièrement la question posée.

Autrefois, cette situation se rencontrait assez fréquemment en Europe. Il n'y a pas encore bien longtemps, les ressortissants allemands établis à l'étranger, qui étaient restés plus de dix ans sans revenir en Allemagne, étaient présumés s'être expatriés sans esprit de retour et perdaient la qualité de sujets de l'Empire; s'ils avaient

négligé d'acquérir la naturalisation dans leur pays d'adoption, ils se trouvaient « heimatlos ». La fameuse loi Delbrück a aboli ces dispositions draconiennes et, tombant dans un excès contraire, a accordé aux Allemands naturalisés à l'étranger, la faculté de conserver la nationalité allemande, de sorte qu'ils ont deux patries à la fois.

Actuellement, depuis que les législations de la plupart des pays civilisés ont défini et règlementé les conditions de la nationalité de leurs sujets respectifs, les cas d'« Heimatlosigkeit » sont devenus beaucoup plus rares. Cependant la législation anglaise en présente encore un exemple : l'étrangere qui épouse un sujet britannique, n'acquiert pas la nationalité de son mari, de telle sorte qu'une Française qui se marie avec un Anglais et perd, par suite de cette union, la nationalité française, ne devient pas Anglaise ; elle n'est ni Anglaise, ni Française, elle est donc *heimatlos*. En revanche, l'Anglaise ne perdant jamais sa nationalité, même si elle contracte mariage avec un étranger, il en résulte qu'une Anglaise qui épouse un Français, devient Française aux yeux de la loi française et reste Anglaise, suivant la législation de son pays d'origine. Elle peut, suivant son intérêt, invoquer tour à tour l'une ou l'autre de ces deux nationalités.

J'ai eu l'occasion, il y a une quinzaine d'années, de rencontrer à Munich deux personnages qui, à la suite d'événements politiques, se trouvaient, au point de vue de la nationalité, dans une situation tout à fait indéfinie.

L'un était un gentilhomme italien, le comte B., attaché à la personne de la duchesse de Modène, sœur du prince-régent de Bavière, Luitpold. Resté fidèle à ses souverains, il les avait accompagnés en exil après l'annexion du duché au nouveau royaume d'Italie et se trouvait sans nationalité.

Le cas du second était plus compliqué : c'était un baron de Th., originaire du Schleswig-Holstein, qui était en 1864 chambellan du roi de Danemark. Lorsque les duchés furent annexés par la Prusse, il ne voulut pas devenir prussien et entra, avec les mêmes fonctions, au service du duc de Nassau dont les états subirent deux ans plus tard le même sort. Il s'attache ensuite au duc de Brunswick qui mourut sans postérité et dont les états passèrent à leur tour, sous l'administration prussienne. L'infortuné chambellan alla rejoindre alors à Vienne son ancien souverain et demeura pendant plusieurs années dans une situation indéterminée jusqu'au jour où le duc Adolphe devint souverain du Luxembourg ; il reprit alors auprès du nouveau grand duc ses fonctions de chambellan, mais il ne paraît pas qu'il soit devenu sujet luxembourgeois, car, lorsqu'il m'a raconté son existence accidentée, il m'a avoué qu'il ne savait pas au juste à quelle nationalité il appartenait, ni même s'il en avait une.

Je crois devoir ajouter que le mot qui nous occupe ne s'orthographie plus « heimathlos, » mais « heimatlos », le radical qui le forme ayant perdu la lettre *h* depuis la réforme de l'orthographe décrétée en Allemagne en 1880 et acceptée docilement peu après par l'Autriche et la Suisse alemanique.

Quant à l'orthographe « heimatshlôs », relevée dans un roman d'Erckmann-Chatrian, elle est absolument incorrecte ; d'ailleurs la plupart des mots germaniques qui se rencontrent ça et là dans les œuvres de ces deux écrivains, procèdent plutôt du patois alsacien et ne doivent point être pris pour de l'allemand pur.

Un bibliophile comtois.

—

Guerre ou invasion (LXXV, 42). — En bonne conscience, je ne vois pas l'intérêt qu'il peut y avoir à différencier une guerre d'une invasion ; poser une telle question dont l'utilité m'échappe absolument, c'est ouvrir le champ à des discussions académiques propres à occuper beaucoup de place à l'*Intermédiaire*, mais le résultat, l'enseignement où sont-ils en dehors du plaisir non négligeable, il est vrai, d'une conversation la plume à la main ?

H. C. M.

Les auteurs de la proposition M. Jules Roche et ses collègues de la Chambre soutiennent que le mot « guerre » ne peut s'employer que dans le cas où la guerre a été engagée selon les règles édictées, après rupture de pourparlers.

Ce n'est pas le cas pour l'Allemagne soutiennent-ils, on doit donc dire, non la guerre allemande, mais l'*invasion alle-*

mande, comme on dit l'*invasion des Huns*, et non la guerre des Huns.

Papier monnaie et monnaie de nécessité (LXXI à LXXV). — A propos de ma récente communication (LXXV, 72); sur les pièces de monnaie émises par la Chambre de Commerce de Marseille, notre collaborateur, M G. Saffroy, a bien voulu m'adresser le billet suivant : « Le métal est l'aluminium. Les villes de Castres et d'Auch l'ont également employé et ont ajouté la pièce de 0.25 centimes. Alger, Bône et Bougie (Chambre de Commerce) ont aussi des pièces d'aluminium de cinq et dix centimes ».

GUSTAVE FUSTIER.

Les cendres de Marceau (LX ; LIX). — On nous demande des précisions. Il y a des cendres de Marceau, au Panthéon, à Chartres, à Coblentz.

Un procès fait au duc de Talleyrand nous a fourni un inventaire qui mentionne de ces cendres dans une urne d'albâtre. Voici les quelques passages de l'assignation :

Attendu que, en date du 3 septembre 1900, le requérant a vendu au prince de Sagan reliques et documents relatifs au général Marceau ; que le prix a été fixé d'accord entre les parties à la somme de trente mille francs ; qu'une somme de 14.200 francs a été, en plusieurs versements, payée au requérant ; mais que le surplus, soit 15.800 francs, est resté impayé ;

Attendu que ces documents et reliques comprenaient :

1° *Une urne en albâtre, renfermant les cendres du général Marceau ;*

2° Le plumet que portait le général, lors de sa blessure mortelle, à Altenkirchen, ce plumet, enfermé dans un étui de verre, en même temps qu'une lettre d'Emira Marceau, sœur du général, racontant la mort de son frère et son incinération à Coblenz, par l'armée de Sambre et-Meuse, dont il commandait l'aile droite, et disant qu'elle tenait du général Bernadotte, *les cendres fraternelles*

3° Le sceau du général Marceau ;

4° Le testament de M. Sergent Marceau, beau-frère du général et mari d'Emira, par lequel il déclare donner les reliques et documents à son fils adoptif M. Sergent ;

5° Ordre du général Marceau au général Bernadotte ;

6° Ordre du ministre de la guerre donnant à Marceau le commandement de l'armée des Ardennes ;

7° Lettres du consul de France à Nice adressées à M. Sergent au sujet des reliques ;

8° Lettre de M. Escherman, officier municipal, adressée au général Marceau ;

9° Ordres de retraite écrits par Marceau au général Vernot ;

10° Lettre du maréchal Jourdan faisant connaître la mort de Marceau ;

11° Promotion de Marceau au grade de colonel ;

12° Mémoires du général Marceau écrits par lui et adressés à Mlle Agathe Le Prêtre, comtesse de Châteaugiron ;

13° Note par laquelle il est démontré que les propos tenus par Kléber contre Marceau sont mensongers ;

14° Biographie du général Marceau, de sa naissance à sa mort ;

15° Derniers adieux de Marceau au général Jourdan et ordre de ce dernier pour que Marceau fût enterré à Coblentz ;

16° Mémoires historiques et authentiques du général Marceau ;

17° Lettre du maréchal Jourdan à Emira Marceau ;

18° Biographie de M. Sergent, mari d'Emira Marceau ;

19° Testament d'Emira ;

20° Lettre adressée au journal le *Siècle* pour communiquer à M. Dumas, au sujet d'un passage sur son voyage aux bords du Rhin ;

21° Lettres de la mairie de Chartres, remerciant M. François Sergent Marceau du don qu'il fit au musée de cette ville du sabre et autres objets ayant appartenu à Marceau ;

22° Lettre de M. de Montmorency à Emira ;

23° *La mort du général Marceau* (drame historique ;)

24° *Hommage à Emira Marceau* (en vers), par Agathe Vassorno ;

25° Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq Cents autorisant le citoyen Schaller, à chanter la *Mort de Marceau*, ainsi que d'autres pièces.

Que ces reliques et documents sont venus en la possession du requérant des mains de M. Ludovico Sergent-Marceau, descendant d'un fils de la sœur cadette du général Marceau, mariée au conventionnel Sergent et habitant Treviglio, près Milan (Italie) ;

Que ce dernier, pour répondre au pieux désir transmis par tradition dans sa famille, de voir ses souvenirs d'une des plus pures figures de la Révolution installés au Musée de l'Armée des Invalides, les avait tout d'abord présentés à cet effet, à M. le général Vanson, alors directeur de ce Musée ;

Mais que le Musée ne pouvait lui offrir que deux vases de Sèvres et la perspective d'être décoré de la Légion d'honneur ;

Que malgré son désir de ne point tirer profit de ces reliques, la situation de M. Ser-

gent-Marceau et les dépenses qu'il avait faites ne lui permettaient pas d'accepter ces indemnités platoniques, et qu'il fut obligé de s'adresser à un Mécène assez fortuné et généreux à la fois pour les lui acheter et les offrir au Musée.

—

Prêtres morts en Espagne (LXXV, 4). — Voir dans les *Etudes* des Pères Jésuites de 1891 un travail de Delbrel sur *Le clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution.*

Pour avoir communication d'extraits mortuaires, un hispanisant, Monseigneur Alfred Baudrillart, indiquerait certainement un correspondant local. S'adresser aussi au couvent de Montserrat où se réfugièrent beaucoup de prêtres.

ARTHUR PRÉVOST.

* * *

J'ai souvenance d'avoir trouvé naguère quelque chose sur ce sujet à l'*Archivo Historico Nacional* de Madrid dans les documents de la 3me section, dite *Estado* parce que provenant originairement de la secrétairerie du bureau d'Etat, appelée à partir de 1714, première secrétairerie d'Etat, puis, en 1833, *Ministerio de Estado*), autour des cotes 3927-3660, M. *L. C.* pourrait s'adresser à ce propos à M. Miguel Lasso de la Vega, auteur d'une récente thèse sur *Le Duc de Havré et sa mission en Espagne comme représentant des émigrés pendant la Révolution* (*1791-1798*), qui a paru dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, numéro de mars août 1916. Il obtiendra son adresse en écrivant au secrétaire de la *Revista*, D. Francisco Navarro Santin, avocat, *Biblioteca nacional, 10, Paseo de Recoletos*, Madrid.

C. PITOLLET.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXXII à LXVI ; LXXIV, 110, 229). — Les hasards de la vie publique ayant fait de l'un de mes oncles un sous-préfet de l'Empire, je me rappelle d'une façon très précise le petit fait suivant :

Il y a — hélas ! — plus d'un demi-siècle de cela ! — l'Empereur vint visiter Dunkerque où il fut reçu par le sous-préfet, mon oncle, dont mes parents étaient les hôtes à cette époque (juillet 1864). Le souverain parla aimablement de la belle ville de Dunkerque, qu'il prononça « *Don*kerque » comme j'eusse dit, par exemple : *mon on*cle et comme si le radical du nom fût orthographié : « *Don*kerque », or, Dunkerque, on le sait, signifie : Eglise des Dunes.

Ce petit fait, entendu par mes oreilles de bambin, peut apporter une contribution au point en question.

HECTOR HOGIER.

—

Montreuil ou Montereau (LXXIII, 428, 536 ; LXXV, 70, 109). — Je relève une inadvertance dans la communication signée Bieka, LXXV, 70. La belle inscription de 1257 gravée sur le pignon méridional de la croisée à Notre-Dame de Paris, donne seulement, avec le nom du maître des œuvres, Jean de Chelles, la date de la reconstruction par allongement d'une travée du transept primitif. Et le pignon septentrional de même style, mais non daté, ni signé, a sans doute la même origine.

Quant aux corps mêmes de la cathédrale parisienne, d'après le moine d'Auxerre, la première pierre fut posée en 1163, Maurice de Sully étant le soixante-douzième évêque de Paris, par le pape Alexandre III alors réfugié en France.

En 1182, quatre jours après la Pentecôte, le grand autel était consacré par Henri, légat du Saint Siège, et en 1185, le patriarche de Jérusalem, Héraclius, venu à Paris pour prêcher la croisade, officia dans le chœur terminé.

Les travaux continuèrent sous le successeur de Maurice, Eude de Sully, 1197-1208, mais la grande façade occidentale fut commencée seulement vers la fin de l'épiscopat de Pierre de Nemours qui occupa le siège de 1208 à 1219, et n'était pas terminée à la mort de Philippe-Auguste, en 1223.

On notera que Notre Dame ne fut « dédiée », cérémonie fort différente de la bénédiction, et plus solennelle, que sous le second Empire, après l'achèvement de la restauration générale due à Viollet-le-Duc.

H. C. M.

—

Emplacement de la prison de St-Martin à Paris (LXXIV). — La prison de St Martin se trouvait à l'angle de la rue du Vertbois et de la rue Saint Martin. Elle était incorporée dans les bâtiments du monastère de St-Martin des-Champ, mais elle avait une entrée particulière.

Son bâtiment qui était très ancien me-

naçait ruine ; il fallut le reconstruire. Les alignements nouveaux furent donnés par le Bureau de la ville le 20 juin 1725, et les nouvelles constructions furent élevées au même endroit tout contre la tour dans laquelle fut installée la fontaine dite du Vertbois en 1740. L. TESSON.

—

Le quartier du Petit-Picpus et les « Misérables » de Victor-Hugo (LXXIII ; LXXIV ; LXXXV, 49). — On me demande si le couvent des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement est bien l'ancien couvent de Sainte-Aure. Assurément, et du reste, le poète, en dépaysant le couvent, a laissé subsister le passage suivant qui ne laisse pas le moindre sa véritable identité : « L'ancien couvent doute sur des dames de Sainte-Aure occupait dès le commencement du XVIII[e] siècle, précisément cette même maison du Petit-Picpus qui appartint plus tard aux bénédictines de Martin Verga. » Or, les dames de Sainte Aure n'ont jamais eu qu'une seule maison à Paris, celle de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, que Victor Hugo changea plus tard en couvent du Petit-Picpus.

GOMBOUST.

—

Le remboursement des maîtrises (LXXIV, 387). — L'art. 3 du décret du 2 mars 1791 supprimant toutes les maîtrises et jurandes spécifie que :

Les particuliers qui ont obtenu des maîtrises et jurandes... remettront au commissaire chargé de la liquidation de la dette publique leurs titres, brevets et quittances de finance, pour être procédé à la liquidation des indemnités qui leur sont dues.

L'art. 4 que :

Les particuliers reçus dans les maîtrises et jurandes depuis le 4 août 1789 seront remboursés à la totalité des sommes versées au trésor public. A l'égard de ceux dont la réception est antérieure à l'époque du 4 août 1789, il leur sera fait déduction d'un trentième par année de jouissance.....

Voir encore un décret du 15 sept. 1792 relatif au mode de liquidation et remboursement des indemnités dues pour les jurandes et maîtrises.

DE MORTAGNE.

—

Mutilés munis d'un membre artificiel (LXXIV ; LXXV, 72). — Il me souvient d'avoir rencontré dans un de ces opuscules où M. Héron de Villefosse, de l'Institut, met tant d'érudition aussi rare que condensée, le menu fait suivant qui me paraît de nature à intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire*. Burrhus, le Burrhus de Tacite, de Suétone et de Racine avait perdu une main à la guerre ; c'est un signe particulier que négligent messieurs les sociétaires de la Comédie Française. Cette main perdue avait-elle été remplacée par un appareil postiche ? Nous n'en savons rien, mais étant donnée la haute situation de l'homme il est probable que l'art s'était épuisé pour lui rendre ce qu'il se pouvait du membre laissé sur le champ de bataille.

Le fait me paraît d'autant plus digne d'être noté que Burrhus — le vrai n'est pas tout à fait aussi pur que celui de Racine — était notre lointain compatriote, un Gaulois de l'ancienne province des Gaules, de Vasio aujourd'hui Vaison, si je ne me trompe, une ville importante aujourd'hui déchue, mais où se rencontrent encore des restes de son passé romain.

H. C. M.

—

L'abbé Abzac de la Douze (LXXIV; LXXV, 56). — Il faut lire *Abzac* et non *Abjac*. ST-S.

***

Il convient d'orthographier Abzac et non Abjac.

Voir à ce sujet la vérification faite par d'Hozier : Nationale, manuscrits français : 32.088, preuve 46. — Voir aussi Lachesnaie-Desbois.

VARTA.

—

Deloire (LXXIV). — Le *nœud Gordien* peut provenir d'un membre de la famille de Loire éteinte depuis trente à quarante ans et à laquelle j'étais lointainement apparenté. Mobilisé, et ayant hélas laissé mes archives en pays envahi, je ne puis donner beaucoup de détails, mais les armes décrites se rapprochent de celles de la famille Blanc de Molines et de Loire (la branche aînée de Molines est éteinte, elle aussi) originaire du Vivarais et qui a eu de nombreuses relations en Dauphiné qu'habitaient ses derniers représentants.

Le chef de la maison portait *d'azur à un soleil d'or accompagné de 4 roses d'argent*, mais les cadets modifiaient ces armes.

Sous Louis XV un Baron de Loire

épousa une Piolenc, c'était un officier, me semble-t-il, ce qui expliquerait l'existence de la croix de Saint-Louis sous l'écu. Cette alliance avec une famille de Dauphiné augmenta les rapports des Loire avec cette province, particulièrement avec Gap où habitait le Marquis d'Hugues, colonel d'Infanterie qui avait épousé la sœur de Madame de Loire. Il importait de le rappeler au point de vue de la question parce que Gap comptait alors un grand bibliophile, homme de la finance, parvenu à la noblesse à l'extrême fin de l'ancien Régime, Jacques Martin de la Pierre (1699-1788), qui avait réuni 16 000 volumes dispersés sous la Révolution. C'était l'ami intime du marquis d'Hugues et il portait *d'azur au soleil rayonnant d'or au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* Il y a des variantes d'ailleurs, mais toujours le chef est cousu (gueules sur azur ou réciproquement) chargé d'étoiles Le livre trouvé par notre collègue peut donc provenir de cette magnifique bibliothèque gapençaise dont l'aîné des petits-fils de Jacques Martin de la Pierre (il portait le nom d'un des fiefs de celui-ci) devait hériter éphémèrement. Il émigra, les ouvrages furent dispersés avant son mariage, survenu sous le Consulat après sa radiation des listes, avec une Piolenc, recueillie par son oncle le Marquis d'Hugues devenu le citoyen Dhugues; il était ainsi le neveu du Baron de Loire par cette alliance.

Je viens de faire surtout des hypothèses, mais elles guident parfois. Une étude des travaux des frères d'Entrevaux sur le Vivarais et les ouvrages (il y en a de restés manuscrits de Joseph Roman, le grand érudit Dauphinois, pourraient fournir d'intéressantes explications par des détails d'armoiries.

Mereuil.

—

Job (LXXIV, 341). — Le caricaturiste qui, sous ce nom de Job, remplaça parfois André Gill, dans les premières pages de l'*Eclipse* et dont la facture s'inspire très vraisemblablement de celle du célèbre dessinateur, était Hadol, qui signait alors la *Semaine Comique*, une série de petits dessins à la plume, publiés à la quatrième page, dans le goût de ceux d'Henriot actuellement.

Il n'y a qu'à comparer les dessins de la *Semaine Comique* avec certains dessins de première page de l'*Eclipse*, comme *Le Jeu des couteaux* (1er décembre 1872) et comme *Un bon père*, M. Thiers tenant dans ses bras une République qui vient de naître, signés par Job, pour se rendre compte qu'ils sont du même auteur. Agrandis, ce sont la même exécution, le même trait de plume un peu arrondi, les mêmes dispositions. les mêmes taches de noir. Hadol, collaborateur ordinaire de l'*Eclipse*, remplaçait André Gill dans l'*Eclipse*, quand le dessin avait été supprimé au dernier moment par la Censure, ou quand André Gill était souffrant ou absent.

Hadol était connu depuis longtemps. Il avait débuté, vers 1857, comme dessinateur humoristique dans de petits journaux illustrés de Rouen, où il était employé dans l'administration des Douanes. On trouve encore de lui, certains portraits-charges de particuliers et d'acteurs. Il a collaboré longtemps à *La Vie parisienne*, à l'*Eclipse*, à l'*Esprit follet*, au *Monde Comique*, au *Charivari*, à l'*Histoire tintamarresque* de Touchatout. Il a publié aussi en placard : *Paris sous la Commune*; *La Parade au Théâtre Badinguet* et signé quelques affiches pour Le Cercle fantastique, Le Gaulois, Le Théâtre du Châtelet et un portrait-charge de Chailler, le petit bossu parisien, le chanteur de café-concert.

G. D.

* * *

C'est Paul Hadol. « Il exécutait — dites-vous, cher confrère — en première page des caricatures dans la manière de Gill, qu'il s'efforçait visiblement d'imiter ». Hadol, de l'aveu même de Gill, avait sa manière à lui, et avec son talent tout personnel, il était affranchi de l'imitation. La vérité est que durant l'ophtalmie dont fut atteint Gill, Polo chargea, le plus souvent, Hadol de la première page l'astreignant à la formule; mais, voilà tout.

Que l'on examine les *Revues comiques* ou de la *Semaine*, signées : « H » en tête de la quatrième page de l'*Eclipse*.

Voir aussi : *La Ménagerie impériale*, 31 p. et un titre, signées : « H ». — 1870-71.

Durant la Commune, ou à la fin de 1871, vint Job (Frédéric) auteur de grandes lithographies étranges de conception et de facture. — Imp. Lemercier.

Sous le second Empire, dans la Chromo-Lithographie, il existait un *Jope*, nommé le plus souvent par corruption : Job. C'était un dessinateur-chromiste remarquable, à ce point qu'habitant la Champagne, la Maison Nisson lui expédiait les pierres à exécuter.

Je ne mentionne ce dernier que par coquetterie d'iconographe et pour éviter toute confusion.

Le Job de la *Caricature* de Robida, c'est Jacques Onfroy de Bréville, c'est-à-dire J. O. B.

Paul Klenck, *caricaturiste.*

—

Macret, graveur (LXXIV, 151, 314). Le hasard vient de me faire découvrir, chez un libraire-antiquaire, un fascicule des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, qui contient une biographie par M. Henri Macqueron des deux frères Charles-François-Adrien Macret (1751-1783) et Jean César Macret (1768-181...), graveurs Abbevillois, avec le catalogue raisonné de leur œuvre gravé.

Cette étude fort bien faite et très complète m'ayant donné toutes les indications que je désirais obtenir, ma curiosité se trouve amplement satisfaite. C'est pourquoi je prie ceux de mes confrères qui auraient l'obligeante intention de répondre à ma question, de ne pas y donner suite, les renseignements qu'ils pourraient communiquer à l'*Intermédiaire* sur les deux artistes dont il s'agit, risquant de faire double emploi avec ceux que donne l'ouvrage de M. Macqueron

Un bibliophile comtois.

* * *

Il y a bien eu deux Macret. Dans ses *Recherches sur les graveurs d'Abbeville*, parues dans le bulletin de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements* (T. X). 1886, pp. 505, 537, 542-43. M. Emile Deslignères l'indique bien. Charles-François-Adrien Macret est né à Abbeville, le 12 mai 1751. Il fut élève de Dupuis, de Littret, d'Aliamet, qui, lui aussi, comme tant d'autres graveurs, était d'Abbeville. Il est mort jeune, en 1783, en laissant des œuvres appréciées. M. Emile Deslignères cite lui aussi : *Les Prémices de l'Amour-propre* d'après Gonzalès ; *La Prière à l'amour* ou *L'Offrande à l'Amour*, d'après Greuze ; *La faute à dessein*, avec Couché, d'après Fragonard.

Béraldi, dans ses *Graveurs du XVIIIe siècle*, indique d'autres pièces, comme faisant partie de l'œuvre de Charles-François-Adrien Macret : *La Méprise*, d'après Mouchet, terminée par Anselin ; *La Fontaine enchantée*, terminée sur une eau-forte de St-Aubin ; *L'arrivée de Rousseau aux Champs-Elysées*, d'après Moreau ; *La réception de Voltaire aux Champs-Elysées par Henri IV*, d'après Fauvel ; *La vue de l'Explosion du magasin à poudres d'Abbeville*, en 1773 ; les portraits de *Joseph Legros*, de l'Académie de musique ; de l'occuliste *Degravers*, dessiné et gravé en 1777 ; du médecin *Antoine Petit* (1775). Comme vignettes, il cite les vignettes d'un *La Fontaine*, in-8° pour la contre-façon ; les vignettes pour *Les épreuves du sentiment* et *Les Epoux malheureux*, de Baculard d'Arnaud ; *Jérémie*, poëme de Desmarais, (1771) et des vignettes pour les œuvres de Le Sage, Pope, Crébillon, d'après Marillier et pour le *Voyages de St-Non*.

Leblanc dans ses *Peintres-graveurs* énumère d'autres œuvres qu'il attribue à Charles-François-Adrien Macret : *Samson et Dalila*, d'après Adrien Van der Werff, du cabinet Poullain ; *Silène entourée de Bacchantes*, d'après Jordaëns, du même cabinet, comme aussi *La Charité*, d'après Mattioli et une figure d'*Homme à mi-corps*, d'après A. de Voys, faisant aussi partie de cette collection Poullain. Enfin il signale : *Léonard de Vinci mourant dans les bras de François Ier*, d'après J. W. Ménageot ; *La laitière hollandaise*, d'après Gérard Dow ; *La Sultane reconnaissante*, d'après Eisen ; planches d'après Taunay, pour la *Journée d'amour* ou *Les heures de Cythère*, par la comtesse de Turpin. Guide 1766.

Voici les prix de quelques œuvres de Macret dans les ventes : *La faute à dessein*. Vente 17 mai 1894 : 17 fr. — Vente Gerbaut : avant la dédicace : 705 fr. — Vente Ligaud : 110 fr. — Vente Ouachée ; 155 fr.

L'autre Macret était, suivant M. Emile Deslignères dans ses *Recherches sur les graveurs d'Abbeville*, Jean-César Macret né, dit-il, le 1er mars 1768, qui fit surtout des vignettes pour des ouvrages.

Ce fut un marchand de tableaux, suivant un billet d'adresses dessiné et gravé par lui-même En 1744, il demeure rue de Thionville à Paris, « vend des tableaux

et donne des leçons de dessin. » Il aurait gravé, en 1789, un portrait de Marie-Antoinette ; puis, *Mme du Châtelet*, gravure au pointillé ; *Dupont-Dutertre*, lavis ; *Le Satyre et la Bacchante endormie*, et la *Joyeuse Bacchante*, deux gravures au pointillé d'après Caresme. Il aurait aussi gravé pour le *Racine* de Moreau en 1811, et pour un *Boufflers*, en 1813.

Quel est aussi le Macret, ébéniste des Menus-Plaisirs du Roi, demeurant rue St-Honoré qui, de 1765 à 1771, fournit des bureaux, des commodes, des tables de quadrilles ? (Voir Archives nationales o[1]3011, o[1]3014, o[1]3017).

GEORGES DUBOSC.

—

Alice Ozy descend-t elle du chancelier Maupeou ? (LXXIV, 200, 314). — Je suis très reconnaissant à M. Louis Loviot des indications complémentaires qu'il a bien voulu donner à l'*Intermédiaire*, en réponse à ma question, sur l'ascendance d'Alice Ozy. Et, puisqu'il me fait l'honneur d'associer sa curiosité à la mienne, je prendrai la liberté de lui faire observer que la prétention émise par Alice Ozy dans sa lettre à Roger de Beauvoir d'être la petite-fille d'une Montmorency me paraît ne se concilier qu'imparfaitement avec l'origine que lui attribue le passage des *Souvenirs d'un Journaliste* reproduit par M. Loviot lui même dans son ouvrage. Villemessant donne en effet comme femme au grand-père de l'artiste, non une descendante du « premier baron chrétien , mais une dame d'honneur d'une reine de Portugal, qui portait le nom fort honorable, mais très roturier de Dupont ; il est vrai que ces Dupont descendaient, d'après lui, du chancelier Maupeou, mais malheureusement il oublie de nous dire de quelle façon. Un obligeant généalogiste de l'*Intermédiaire* pourrait sans doute nous apprendre si la mésalliance doit être mise sur le compte d'une Maupeou ou d'une Montmorency.

D'autre part, en feuilletant dernièrement un ouvrage devenu assez rare, intitulé *Les belles femmes de Paris* (1839-1840), j'ai relevé une notice anonyme, consacrée à une cantatrice de dix-sept ans, du nom de Caroline Ozi, petite-fille du basson Ozi, professeur au Conservatoire. L'article, rédigé dans un style assez ampoulé, nous apprend que cette jeune artiste unissait le talent à la beauté. Le portrait lithographié — peut-être infidèle — qui accompagne le texte, ne justifie guère, à mon avis, cet enthousiasme. En outre, je n'ai rencontré cité qu'une fois, dans les comptes-rendus musicaux de l'époque, le nom de Caroline Ozi, à l'occasion de ses débuts dans la *Chaste Suzanne* de Monpou, donné en 1840 à la Renaissance ; encore ne fut-ce qu'un succès d'estime.

Si les indications biographiques contenues dans cette notice sont exactes, il est hors de doute que cette autre « demoiselle Ozi » ne peut être que la cousine germaine de Julie-Justine Pilloy ; son prénom de Caroline, qui était aussi celui de la mère de cette dernière, confirmerait, d'ailleurs, cette parenté Il est assurément piquant de constater que le nom d'Ozi est devenu plus célèbre par le fait d'Alice, qui n'avait aucun droit de le porter, même avec un y, que par celui de la cantatrice de 1840, si bien oubliée aujourd'hui.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Je retrouve un reçu du théâtre du Palais-Royal signé Caroline Ozi. Celle-ci doit être la mère d'Alice, selon M. Louis Loviot.

Caroline Ozi devait avoir une situation modeste dans le théâtre ; car ses appointements étaient de 75 fr. par mois.

C'est peu pour la fille d'une Montmorency.

E. H.

—

Mariages précoces (LXXIV, 108, 237, 329, 421). **Le marquis d'Oyse**. — En 1720, un contrat fut passé entre le Marquis d'Oyse, fils et frère cadet des Ducs de Villars Brancas, et la fille d'André « le Mississipien », lequel était fils d'un peaussier de Montélimar.

La fièvre de la spéculation est alors dans toute sa force ; le Duc d'Antin accapare les étoffes, le Duc d'Estrées, le café et le chocolat, le Duc de la Force, les chandelles. Le Prince de Carignan loue pour un prix énorme ses vastes jardins de l'Hôtel de Soissons à l'agiotage public, qui se trouve à l'étroit sur la place Vendôme. La maison de Bourbon le dispute en avidité à la maison de Savoie ; les Condé, les Conti se gorgent de millions.

On compte les personnes qui pouvaient avoir des actions du Mississipi au prix d'émission et qui les ont refusées ; il s'en trouve jusqu'à six : le Chancelier d'Aguesseau, le Maréchal de Villeroy et son fils, le Duc de la Rochefoucauld, le Maréchal de Villars et Saint-Simon. C'est à ce moment que l'agiotage matrimonial atteint aussi son comble.

Le Marquis d'Oyse, âgé de 33 ans, épouse la fille d'André, âgée de 2 ans, aux conditions qui suivent : André donnera 100.000 écus sur l'heure, 20.000 livres par an jusqu'à la célébration du mariage, un bien immense estimé à des millions le jour du mariage, sans parler des largesses de toutes sortes prodiguées en attendant, aux Ducs de Brancas, père et fils. A ce compte, la fille à marier ne pouvait être d'un âge trop tendre, et la patience ne coûtait rien aux Brancas, bien au contraire. Ils avaient de plus, soigneusement stipulé que si Mlle André mourait avant l'âge de 12 ans, qui était celui fixé pour le mariage, ils conserveraient tout ce qu'ils auraient reçu. Ce contrat fit du bruit à la cour et à la ville. Les gens d'esprit y virent une belle matière à quolibets : « Toutes les petites filles, écrit Mathieu Marais, ne veulent plus avoir de poupées et demandent des marquis d'Oyse pour jouer. »

Les gens de cœur s'indignèrent et rougirent pour leur temps : « Que ne fait point faire « auri sacra fames » ? Mais l'affaire avorta avant la fin de la bouillie de la future épouse, par la culbute de Law. Les Brancas. qui s'en étaient doutés, le père et les deux fils, s'étaient bien fait payer d'avance ; le comble fut que les suites de cette affaire produisirent des procès plus de 15 ans après, qui furent soutenus sans honte. Ces Brancas-là n'y étaient pas sujets. »

Il se rencontra, paraît-il, un poète pour célébrer ce projet d'alliance, et André goûta ce plaisir d'entendre exalter par cette muse vénale sa générosité, ses grâces, ses vertus ; ce fut l'unique bénéfice qu'il retira de cette maladroite opération.

Ce passage est emprunté au si intéressant ouvrage d'Ernest Bertin : *Les mariages dans l'ancienne Société Française* (Hachette et Cie, 1879).

CAVILLE.

***

Le Marquis d'Oyse, âgé de 33 ans, épousa la fille du nommé André.

Cette jeune personne était âgée de 2 ans.

André donna cent mille écus immédiatement et fit une rente annuelle de vingt mille livres au fiancé jusqu'à la célébration du mariage.

Des largesses furent faites aux Brancas.

On sait que le marquis d'Oyse était le fils du Duc de Villars-Brancas.

Il fut stipulé que si Mademoiselle André mourait avant l'âge de 12 ans toutes les sommes reçues demeureraient acquises au fiancé.

La fortune du futur beau-père était considérable Il avait spéculé en Amérique ; on l'appelait « André le Mississipien ». Il était le fils d'un peaussier de Montélimar.

L'affaire avorta « avant la fin de la bouillie de la future épouse », dit Saint Simon, t. XI, p. 289-326 ; voir aussi : Addition à Dangeau 11 Mai 1720 et Mathieu Marais, Juin 1720.

Un poète célébra ce projet de mariage dont l'échec eut pour suite quinze années de procès.

LÉO CLARETIE.

—

Fabré Palapart (LIX, 165, 298 ; LXXV, 8). — Les relations qui ont pu exister entre l'ordre de Malte et les Templiers depuis le XIVe siècle jusqu'au commencement du XIXe ne me semblent pas faciles à établir. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Dr Fabré Palaprat n'a succédé à personne dans le titre du grand-maître de l'ordre du Temple, attendu qu'après avoir été en 1804 un de ceux qui ont prétendu ressusciter cet ordre il en a été le premier grand-maître. L'*Intermédiaire* (LIX, 298) a cité plusieurs ouvrages qui pourront peut-être fournir un peu plus de détails sur ce personnage, mort en 1858.

ROLIN POETE.

—

Famille Pellot (LXXV, 45). — Peut-être trouverait-on les renseignements cherchés, dans les *Mémoires* sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant et premier président du parlement de Normandie (1619-1683, par E. O'Reilly. — Paris Champion, 1881, 2 vol. in-8°). Sur

le titre figure un blason assez semblable à celui indiqué dans la demande.

PRIMOGUÉ.

*
* *

Que l'on veuille bien m'excuser de répondre d'une façon un peu imprécise, je n'ai pas sous la main le livre de M. le Curé de Montravers.

Ce prêtre a publié, il y a 7 ou 8 ans, la monographie de sa paroisse des Deux-Sèvres (canton de Cerizay ; bureau de poste idem). dont un ancien fief appartenait aux Pellot, famille de l'Intendant de Bordeaux. Il a donné dans cet opuscule une petite généalogie des Pellot. Je serais surpris, vu surtout les prénoms de Claude-Michel, que l'officier recherché n'appartînt pas à la famille de l'Intendant.

Nul doute que l'érudit curé, très aimable, ne réponde à la demande de notre collaborateur.

SAINT-SAUD.

—

Roger (LXXV, 5). — Salomon-Louis Roger, né à Genève, le 29 nov. 1765, mourut le 4 octobre 1845. Son fils aîné, Jean-Louis, n'eut que deux filles jumelles mariées aux deux barons Schickler. Le second, André, eut de Carolina-Adélaïde Leroux, veuve du marquis de Massa, le baron Roger actuel marié, en 1895, à Mlle Drouilhet de Sigalas. Le troisieme fils de Salomon, Alfred-Octave, fut autorisé par décret du 26 décembre 1854 à ajouter son nom à celui de sa femme Bourelle *de Sivry*. Ce dernier a deux enfants.

Les armes concédées à Salomon-Louis, avec titre de baron de l'Empire, le 17 mai 1810, sont : *écartelé au 1 de sable au casque taré de profil, panaché de 3 plumes, le tout d'argent* ; *au 2 des barons maires* (il était modeste maire de Velleron) ; *au 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'une quintefeuille d'argent ; au 4 d'azur au lion d'or traversé en barre d'une flèche d'argent*

Dans l'écu concédé à son frère Daniel, avec titre de baron, le 10 février 1809, le premier et le troisième quartiers sont semblables. Le second est des barons membres du collège électoral (*de gueules à la branche de chêne en bande d'argent*, alors que celui des maires est : *de gueules à la muraille crénelée d'argent*). Le quatrième est *d'azur au lion d'or, au comble de gueules chargé de 3 étoiles d'or.*

Daniel fut modeste président du canton de Gonesse. Né à Genève en 1770, il mourut à Paris en 1829. Il eut en effet un fils, *Edouard*-Léon, baron Roger (du Nord) autorisé par ordonnance royale du 16 juin 1830 à relever le titre de comte de son beau-père, le baron Armand-Charles Guilleminot, lieutenant général, ambassadeur, créé d'abord *comte* en 1824, puis *baron-pair* en 1829.

Edouard fut ministre plénipotentiaire, député et sénateur du Nord (1875 à 1881). Il est décédé à Paris le 11 juin 1881. La date de son mariage n'est pas connue. L'ordonnance du 16 juin 1830 ne fut pas régularisée ni suivie de lettres d'investiture.

SAINT-SAUD.

*
* *

Salomon-Louis Roger, baron de l'Empire sur institution de majorat par lettres patentes du 17 mai 1810 ; maire de Velleron ; né à Genève (Suisse), 29 novembre 1765, mort le 4 octobre 1841 ; marié et père de trois fils :

I. Jean Louis, baron Roger ; né le 20 juin 1802, mort le 8 juin 1848 ; marié à Malvina-Christine-Henriette Thuret, dont deux filles.

II. André Hélène, baron Roger, né le 23 décembre 1804, mort à Paris le 19 mai 1880 ; marié à Caroline-Adrienne-Adélaïde Le Roux, morte à Paris le 17 mai 1874, dont un fils.

III. Alfred Octave Roger de Sivry, autorisé par décret impérial du 26 décembre 1854, à ajouter à son nom celui de « Sivry », né le 22 mai 1800, mort... ; marié à Louise-Marie-Eugénie-Bourrelle de Sivry, dont un fils et une fille.

Les armes de cette famille sont : *Ecartelé : au 1er de sable au casque panaché de trois plumes et taré de profil, le tout d'argent* ; *au 2e, des barons maires* ; *au 3e d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe, d'une quintefeuille, le tout d'argent* ; *au 4e, d'azur au lion d'or, traversé en barre d'une flèche d'argent.*

Daniel Roger, baron de l'Empire, sur institution de majorat par lettres patentes du 10 février 1809 ; président du canton de Gonesse, membre du collège électoral de Seine-et-Oise ; né à Genève (Suisse) en 1770, mort à Paris le 24 mars 1829 ; frère cadet du baron de l'Empire Salomon-

Louis Roger ; marié à Albine Hélène Le Vassal, morte au château de Crousille, le 15 décembre 1861, dont un fils :

Edouard-Léon baron Roger (du Nord), comte par ordonnance royale et lettres patentes du 16 juin 1830 ; secrétaire d'ambassade, ministre plénipotentiaire, député du Nord (1834-48-1849-1871), sénateur du Nord (1875-81), officier de la Légion d'honneur ; né à Paris le 20 novembre 1803, mort à Paris le 11 juin 1881 ; marié à Aimée-Henriette Guilleminot, morte à Paris le 20 novembre 1882, fille du baron de l'empire, dont un fils et une fille.

1° Charles Ferdinand-Edouard, vicomte Roger, lieutenant de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1832, mort le 12 juillet 1855 à Sébastopol.

2° Marie-Roger, née en 1835, morte le 1er octobre 1858 ; mariée le 8 mars 1854 à monsieur Huddleston.

Les armes de cette famille sont : *Ecartelé : au 1er de sable au casque grillé et panaché d'argent* ; *au 2e des barons membres du collège électoral* ; *au 3e d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quintefeuille, le tout d'argent; au 4e d'azur au lion rampant d'or, au comble de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Voir : Vicomte A. Révérend : *Armorial du premier empire*, tome IV, page 159-160.

p. c. c. NISIAR.

—

Madame Claude Vignon et la fontaine Saint-Michel (LXXV, 5). — Peut-être s'agit-il des hauts-reliefs qui ornent le plafond de l'escalier de pierre du ministère des Finances (porte C) au Louvre : si ma mémoire est exacte, en 1889, M. Maurice Rouvier, président du Conseil, fit poser de grands échafaudages dans cet escalier afin que Mme Claude Vignon pût apposer sa signature sur ces sculptures, restées précédemment anonymes.

CH. GÉHELLE.

—

Abus de la particule (T. G. 681). Sur ce sujet et sous ce titre : « De la particule et de la particuléomanie », M. Georges Maurevert publie dans le *Mercure de France* une importante étude très documentée, véritable critique des mœurs dont les aperçus sont à méditer et sur laquelle nous appelons l'attention de nos collaborateurs, avec une insistance grande.

—

Armes des Blot l'Eglise Chauvigny (LXXIV, 342). — Notre confrère « Lach ». outre les explications fournies col. 366 du n° 1450 de notre *Intermédiaire*, trouvera des renseignements assez complets sur les deux familles distinctes *de Chauvigny de Blot*, du Bourbonnais et Auvergne, et *de Chauvigny de Blot*, du Berry, dans un ouvrage non mis dans le commerce, mais dont un exemplaire existe à la B. N. — *Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle*, par C. d'E.-A., tome X. p. 199 à 205. Il y verra, condensé en 5 pages d'un texte serré, tout ce qu'il peut être intéressant de savoir sur ces deux maisons, surtout sur celles des Chauvigny, seigneurs de Blot-le-Château, de Blot-l'Eglise, du Vivier, etc.

BRONDINEUF.

***

Les deux auteurs : Paillot et La Chesnaye ont raison, car il y a deux familles, non de Blot, mais de Chauvigny.

L'une : Chauvigny la Brosse, barons de Suze, avait pour armes : *d'argent à cinq fusées de gueules rangées en fasce.* (Paillot).

L'autre : Chauvigny, barons de Blot-l'Eglise, en Auvergne, d'où Claude, gentilhomme de Gaston d'Orléans, portait : *Ecartelé : aux 1 et 4 de sable au lion d'or* (qui est de Blot) ; *aux 2 et 2 d'or à trois bandes de gueules* (qui est Chauvigny) (La Chesnaye).

FRANCOPOLITANUS.

—

Ex-libris-Rébus anonyme à identifier (LXXV, 86). — Le « meuble » situé au bas de l'écu et que M. Henry-André croit être un *tome*, enlève évidemment beaucoup de possibilité à ce que ces armes « chantent » le nom de Jean Racine — mais enfin, elles en approchent singulièrement. Si l'on en croit cette lettre du poète à sa sœur Mme Rivière :

Je sais que les armes de notre famille sont *un rat* et *un cygne*, dont j'avois seulement gardé le cygne parce que le rat me choquoit; mais je ne sais point les couleurs du chevron, sur lequel grimpe le rat; j'ai ouï dire

que feu notre grand père avoit fait un procès au peintre qui avoit peint les vitres de sa maison, à cause que ce peintre, au lieu d'un rat, avoit mis un sanglier.

Les armes exactes de Jean Racine étaient : *d'azur à un cygne d'argent becqué et membré de sable.*

GEO MAUR.

—

Le Chien d'or (LXVII ; LXXIV ; 319). — Il a bien été question à deux reprises du *Chien d'or* dans le tome LXVII ; col 2.243 et 468 (et non 478, comme l'indique à tort la table semestrielle).

Antérieurement une question avait été posée, relativement au *Chien d'or*, enseigne, (XLIX : 730).

Quant aux tomes LIV et LVI, il s'agit, sans doute, du *Bulletin des Recherches de Québec*, et non de l'*Intermédiaire* : aucune fiche ne me signale la rubrique *Chien d'or*, dans ces deux volumes de notre recueil.

P. D.

—

Rasoirs aux effigies (XLIV, 168. — Dans le numéro du 10 août 1901 de l'*Intermédiaire* M. Léon Brunschvigg posait une question au sujet d'un rasoir aux effigies de Voltaire et d'Adraste. Je possède également un rasoir manche corne blonde jaspée sur les faces duquel sont en relief : d'un côté Montesquieu et Voltaire avec des attributs musicaux surmontés de la mention : Londre ; de l'autre côté Preble et Washington, avec les armoiries des Etats-Unis d'Amérique, la devise « E Pluribus Unum » et dans une couronne de lauriers « Libertas ».

Je renouvelle la question : qui était *Adraste* et j'ajoute qui était *Preble*, quel rôle ont joué ces personnages ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Objets et meubles de toilette (XXVI ; XXXIV ; XXXVI). — On consultera avec avantage le *Dictionnaire de l'Ameublement* de H. Havard aux différents mots : cuvette, psychée, bidet et en particulier à garde-robe.

Pour le bidet on verra que ce meuble fut mentionné pour la première fois par le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires* vers 1710, c'est-à-dire quarante-deux ans avant la date indiquée par J. N.

GASTON HELLEVÉ.

Une pensée très admirée dans Pascal, qui paraît être un non sens « La nature est une sphère infinie... » (LXXV, 47). — « La nature est une sphère (infinie, étonnante) dont le centre est partout et la circonférence nulle part » (Brunschviecg, II, 72). Evidemment si on examine cette pensé isolée du contexte et au point de vue mathématique elle paraît « dénuée de bon sens ».

Mais si on lit ce contexte, on considèrera cette pensée non comme une définition, mais comme une image de l'infini tendant à nous faire sentir l'incapacité de notre intelligence à embrasser l'univers.

En rhétorique, elle est le trait de la fin exprimant par une image sensible l'idée abstraite développée auparavant. En effet, au point de vue mathématique, cette pensée est contradictoire mais c'est précisément cette contradiction qui prétend démontrer le caractère inimaginable de l'infini pour l'esprit humain.

L'infini est quelque chose qui ne se peut concevoir par nos habitudes rationnelles. Chaque fois que nous tentons de le concevoir nous nous contredisons. Il apparaît comme un élément hétérogène auquel se heurte notre pensée sans pouvoir se l'assimiler.

Dès lors, la pensée de Pascal s'éclaire : La circonférence n'est nulle part. C'est la définition de l'infini. Réciproquement un centre absolu n'existe que par rapport à une circonférence finie. Or, puisque la limite de cette circonférence peut se reculer à l'infini, le centre aussi peut se placer à l'infini et par suite se trouver partout. Aussi « l'imagination se lassera plutôt de concevoir que la nature de fournir. »

Tout ce monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'en approche. Nous avons beau enfler nos conceptions au delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses. Et Pascal voit là « le caractère sensible de la toute-puissance de Dieu. »

Je ne prétends aucunement donner la version authentique de cette pensée de Pascal et c'est sous toute réserve que je propose ce commentaire. Nous ne saurions d'ailleurs être surpris de trouver des passages si « obscurs » dans les « Pensées »,

car comme le remarque M. Léon Brunschviecg à propos de cette œuvre troublante : « Les abréviations et les incorrections abondent comme il était naturel dans des notes intimes ».

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

*
* *

La pensée est un paradoxe, je l'avoue, mais elle me paraît pas être un non-sens. Car, si l'univers est illimitable, la distance d'un point quelconque dans l'univers aux limites extrêmes en tous sens est une ligne infinie, et si, par convention toutes les ignes sont égales, eh bien ! le centre est partout et la circonférence nulle part, puisqu'on n'y arrivera jamais.

EDWARD BENSLY.

—

Michel, roman de Gavarni (LXXIV, 391). — Le roman de Gavarni était un roman vécu, une série de lettres écrites par le dessinateur à la suite d'une rencontre en omnibus avec une grande dame du noble faubourg.

Sainte-Beuve, auquel ce roman d'amour et de métaphysique sentimentale rappelait son *Arthur*, a publié la plupart des lettres qui composent ce roman. Edmond et Jules de Goncourt dans leur *Gavarni, l'Homme et l'Œuvre*, Plon. 1873, ont donné (p. 202 203) la dernière lettre et le dernier mot du roman de Michel.

G. D.

—

Le Français : Un homme qui fume des cigarettes et ne sait pas la géographie (LXXIV, 156, 320). — Je crois, comme le lieutenant E. R., que Bismarck n'est pas l'auteur de ce mot ironique que j'ai généralement entendu en Allemagne formuler ainsi : « Un monsieur décoré, qui ne sait pas la géographie » Je serais plutôt disposé à admettre que le jugement attribué au chancelier de fer sur nos diplomates a été réellement prononcé par ce dernier.

Dans le même ordre d'idées, je me permettrai de rappeler une amusante boutade de Henri Heine. Dans un passage de ses œuvres que je ne saurais préciser, il raconte qu'un jour, sur les bords du Rhin, une servante d'auberge lui aurait dit : « Je sais bien distinguer les Français des autres voyageurs : ce sont des messieurs qui ont quelque chose de rouge à leur boutonnière et réclament toujours du mouton » Pour comprendre le sens de cette dernière remarque, il faut se souvenir que la chair du mouton est peu estimée en Allemagne et, par suite, se rencontre rarement sur les cartes des « restaurations ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Bourreur de crânes (LXXV, 48). — De qui l'expression ? je l'ignore. Quant à ses premières apparitions imprimées il faut, je crois, remonter au *Gaspard* de René Benjamin :

> Faudra pus qu'les députés ils m'bourrent le crâne...

et aussi aux *Poilus de la 9e* d'Arnould Galopin :

> Il va commencer par nous bourrer le crâne avec ses discours...

Ces deux romans ont dû paraître en 1915.

Dans un article intitulé : *Le Poilu tel qu'il parle* (*Echo de Paris*, 23 décembre 1915) M. Baurice Barrès écrit :

> Que pas un ne s'avise alors d'exagérer, de bourrer le crâne, d'en f...lanquer plein la vue aux autres...

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Cette expression qu'un article signé V... dans le numéro de janvier 1917 semble donner comme née de la guerre, est, à ma connaissance, bien antérieure.

Il y a plus de dix ans que je l'avais entendue de la bouche d'un employé de bureau, enfant du peuple, qui se servait de formules très pittoresques.

En créait-il ? Je ne sais, mais son bagoût était très amusant.

Il qualifiait de « bourreurs de crânes » les agents électoraux, les journalistes sans scrupules, en somme tous les gens qui, par parole ou écrit, essaient de tromper sérieusement le public.

Il qualifiait aussi les filles publiques de « voleuses de santé. ».

Cette seconde expression me paraît avoir la même saveur de terroir.

L. B.

—

Le mot Boche (LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV, LXXXV, 30). — Voici bientôt trois ans que, dans la presse parisienne, on raisonne et souvent déraisonne à perte de vue sur l'origine de ce sobriquet mé

prisant ; on a invoqué successivement, pour expliquer ce vocable, l'ethnographie, la géographie, le folk-lore, la linguistique et même la paléontologie. Après avoir lu attentivement à peu près tout ce qui a paru sur cette question, j'en suis arrivé à cette conclusion que l'étymologie la plus vraisemblable du mot *Boche* est celle que donne notre confrère « Quœrens » (LXXI, 29), à savoir que c'est tout simplement la corruption argotique du mot *Allemand*, qui, transformé péjorativement en *Almoche*, puis en *Alboche*, a fini par se fixer dans la terminaison *Boche*.

Dans tous les cas, il est certain que « Boche » ne saurait venir de *Buchenschaft* pour cette raison que ce dernier mot n'est pas allemand ; il faut dire *Burschenschaft* (avec un *r*). Ce terme indique une association d'étudiants (Burschen) qui s'est formée en Allemagne au moment de la guerre de l'indépendance (Befreiungs Krieg) contre Napoléon Ier en 1813, en se séparant des anciennes corporations universitaires (Landsmannschaften) qui survécurent néanmoins à cette scission et subsistent encore sous le nom de *Korps*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Notre dernière note sous cette rubrique inspire à un rédacteur de la *Presse* (20 avril 1916) les judicieuses réflexions suivantes :

PIÈTRES TROUVAILLES. — Nos lauriers linguistiques les empêchent de dormir.

Il est certain que le succès mondial du mot *Boche* pour désigner l'Allemand, au sens péjoratif qu'il mérite si bien, agace les intellectuels d'outre-Rhin. Ils voudraient bien trouver, dans leur langue, un mot nous affublant d'une disgrâce équivalente ! mais voilà ! ils ne le trouvent pas.

Un *Herr Doktor* de Darmstadt, le professeur K. Berckmann, le constate avec mélancolie dans un article intitulé : *La langue des soldats dans la guerre moderne des mondes*. Il reconnaît que les Boches n'ont pas encore pu décocher aux Français un digne pendant allemand au mot *Boche*.

Tout ce qu'après des mois de tranchées ils ont pu inventer à notre adresse, c'est, nous apprend l'*Intermédiaire*, l'épithète : *Tuhlemung* parce qu'ils ont entendu nos officiers crier l'ordre : « *Tout le monde dehors !* » Ce *Tuhlemung*, vocable grossièrement forgé d'après un son de paroles mal perçu, nous rappelle un autre mot qu'un *Herr Doktor* avait imprimé jadis dans un factum sur la Légion étrangère *Les légionnaires*, écrivait-il, *n'ont qu'une joie et qu'un désir après l'exercice de la manœuvre ; « faire la Pump ! »*

« C'était « *faire la bombe* » que ce Teuton voulait dire *Bombe = Pump* ! C'est ainsi que ces gens-là comprennent tout et le prononcent l· *Tuhlemung* durera certainement moins que *Boche*.

Comme nous l'écrivions dans un de nos *Echos* du *Mercure de France* (16 avril 1916, p. 767), il y aura, un jour, un travail à faire « pour apprécier à quelle profondeur d'abjection est tombé le *Witz* allemand » depuis qu'il a entrepris de concurrencer l'esprit français...

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Le mot Boche ne vient certainement pas de Buchen ou Buschen, car ni Buchen ni Buschen n'existent si je ne me trompe, en allemand, si ce n'est avec l'ü infléchi, et alors l'un veut dire hêtre et l'autre buisson, ou bocage. M. T. de B. a été trompé par une faute d'impression ou d'inattention qui a défiguré, dans l'article qu'il cite, le mot qui l'a frappé. Il faut y lire *Burschen* et *Burschenschaft*. *Bursch*, dont le sens est « garçon, gars », sert en particulier à désigner les étudiants allemands, et *Burschenschaft* leurs corporations.

IBÈRE.

*
* *

Grossière erreur, résultant d'une erreur typographique. Ne pas lire *Buchensehaft*, *Buchen*, (d'où viendrait Boche), mais *Burschenschaft* (association d'étudiants) ; *Burschen* (étudiants, camarades).

W. D.

—

L'origine de l'as, carte à jouer (LXXIV ; LXXV, 33, 207, 322). — Lttré, ainsi qu'on l'a signalé, indique l'étymologie *as*, *assis*, qui ayant fini par signifier l'unité en différentes mesures finit aussi par indiquer le point seul marqué sur une carte. Il indique également l'italien *asso*. On peut compléter ces renseignements en faisant remarquer qu'autrefois on écrivait en Français *asse* qui vient en réalité de l'ancien latin *assus*, *a*, *unc*, qui a, en effet, donné *asso* en italien.

Varron, dans un ouvrage disparu et qui nous est révélé par Nonius Marcellus, *Traite*

de la vie du Peuple Romain, faisait remarquer que l'usage était que dans les repas on fît chanter aux enfants les louanges des aïeux, « et assa voce et cum tubicine » (tantôt à voix seule, tantôt avec accompagnement de flûte).

Les italiens disent dans le langage familier : « laciare in asso » ce qui signifie laisser quelqu'un dans la position d'un as aux cartes ou aux dés, c'est-à-dire isolé.

P. H.

—

As en aviation (LXXIV, 193, 322, 376). — Comme l'a dit M. Eugène Lorgnon, un *as* est un terme consacré dans le monde de l'aviron depuis au moins cinquante ans.

En France, il désigne le n° 1 des équipes à 2, 4, 6 et 8 rameurs. L'*as* est, presque toujours, le meilleur rameur de l'équipe, c'est l'âme du bateau C'est, d'ordinaire, l'homme qui a le meilleur style, le plus d'endurance, le plus d'énergie et le plus de tête. — C'est lui qui donne la cadence du coup d'aviron, l'allonge ou le raccourcit, l'accélère ou le ralentit, suivant les phases de la course.

Cet *as* étant un aviron exceptionnel prenait généralement part aux courses à un seul rameur qui, à cette époque, se faisaient dans des yoles (francs-bords ou à clins) — aujourd'hui ces courses se font dans des autriggers dénommés improprement skiffs — que, par extension, les programmes indiquaient *as* (1° course en *as*; 2 course à 2 rameurs ; 3° course à 4 rameurs, etc.)

Il était d'usage alors de désigner sur les programmes des noms de bateaux et non des noms de rameurs si bien que sur les programmes des courses en *as* des années 1883, 1884 et 1885, on peut y relever le nom d'*Epami*. D'où, souvent, ce dialogue :

— Pourquoi *Epami* ?

— Parce qu'*Epami nom d'as !*

R-V. S.

—

Pulluper (LXXIV, LXXV, 71). — Est-ce qu'il n'en est pas de ce mot nouveau comme de *afnaf* déjà larcé par Maurice Donnay? N'est ce point une locution anglaise francisée : *to pull up* ? Tirer en haut, arrêter un cheval dans sa course. Mais ce sens ne semble point d'accord avec le contexte.

G. D.

Fouetter un chat (LXXIV, 58, 136). — Dans sa piquante *Dissertation sur la prééminence des Chats*, Moncrif a écrit :

A examiner les axiomes de morale, on découvre que ceux qui ont une forme proverbiale, sont le plus généralement établis dans les esprits mais ce qui est bien à la louange des chats est l'attention qu'on a eue de les choisir pour former le corps de la plupart de ces judicieuses maximes (Lettre VI, p. 84).

Et Moncrif cite de nombreux proverbes, où figurent les chats. Il ne cite point cependant l'expression : *Fouetter un chat*; *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*, dans le sens de : « c'est une bagatelle, une faute légère » ou encore dans la phrase : *Il a d'autres chats à fouetter*.

Sans être très anciennes, on trouve cependant ces locutions dès le XVI[e] siècle, sous cette forme, dans les *Curiositez françoises* de Oudin. « Esveillé comme un « chat qu'on fouette. Fort fin, fort rusé ; « qui prend bien garde à ses affaires ».

D'Alembert écrit aussi dans une Lettre à Voltaire, (4 février 1773) « Raton n'a « rien à craindre pour ses pattes et il n'y « a pas de quoi fouetter un chat dans la « petite espièglerie qu'il vient de faire ».

On dirait aussi dans le même sens « Il n'y a pas de quoi fouetter un page », qui se comprend mieux, et qu'emploie Voltaire, dans une lettre à la duchesse d'Euville, (26 novembre 1774).

« *Fouetter un chat*, dont aucun lexique « n'indique l'origine, vient-il de ce que « fouetter un chat », est une besogne inutile, étant donné le caractère libre et indomptable du chat ? Est-ce une allusion à ces peines et à ces châtiments que le Moyen-Age infligeait aux animaux coupables, aux chiens, aux taureaux, aux porcs, aux limaces même et aux chenilles ? Mais les chats étaient plutôt brûlés et rôtis dans les feux de joie de la St-Jean que fouettés ?

Comme proverbe, Tabourot des Accords cite encore « fouetter un chien enfermé », fouetter cruellement. Au surplus, on ne trouve guère cette expression : *Fouetter un chat,* dans d'autres langues que la langue française. L'expression même « Il a d'autres chats à fouetter » prend d'autres formules pittoresques dans les langues étrangères.

To have other fish to fry. Il a d'autres poissons à frire, dit l'Anglais, marin et

pêcheur. *Hay otros pénitentes que confesar.* « Il a d'autres pénitents à confesser », dit l'Espagnol, religieux et catholique.

G. D.

*
* *

Cette expression qui, prise à la lettre, ne veut rien dire, ne serait-t-elle pas une déformation de l'expression anglaise, bien plus précise : *Not room enough to swing a cat.* C'est à-dire : pas assez de place pour faire tourner un chat ? Il s'agit ici, non pas du vulgaire matou, mais du fouet surnommé le chat à neuf queues, instrument de correction qui a été longtemps en usage chez nos voisins et amis, qui l'est peut-être encore et qu'il serait bien utile d'adopter chez nous pour des méfaits d'une certaine classe.

Quant au mot *swing* que, faute de mieux je traduis par « tourner », il s'agit de l'action de tourner horizontalement, comme pour donner un certain élan au martinet. En anglais l'expression est courante pour désigner un endroit fort étroit, par exemple : une cabine de navire.

PIETRO.

—

Arpète (LXX ; LXXI). — Voici que je rencontre le nom d'Alpette appliqué non seulement aux lieux-dits, mais employé pour nom commun d'habitants en Savoie; tels les sieurs François et Félix d'Alpette syndics de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne en 1629 et 1630.

Cette appellation et cette origine paraissent confirmer ma thèse, de provenance et d'origine.

Sus.

—

Houille verte (LXXIV ; LXXV, 70. — Voir une communication à l'Académie des Sciences faite le 12 Décembre 1904, pour une Note sur la gazéification des combustibles *végétaux* et la génération d'une force motrice économique en agriculture, par M. Bordenave, ingénieur des arts et manufactures.

C'est ce qu'on a appelé aussi le gaz pauvre ou gaz Riché, prenant son origine par le traitement des produits végétaux, les uns verts tels que les foins, les joncs, roseaux, mousses, les autres multicolores comme les pailles, les feuilles tombées, les sciures, frisures et déchets de bois : assimilation avec la houille blanche provenant de l'eau des glaciers.

Ce mot ayant fait fortune, on en a peut-être abusé en l'adaptant d'abord à la houille *bleue* puisée dans les lacs d'azur, puis à la houille *verte* empruntée à la couleur habituelle des plantes. A mon sens, il y a perdu sa principale originalité de contraste, qui a certainement contribué à son succès ; à vouloir continuer, on y fera entrer toute la gamme des couleurs, mal à propos.

Sus.

*
* *

Il y a plusieurs dénominations métaphoriques, donnés à la houille, considérée comme source d'énergie. 1° La *houille noire*, 2° la *houille blanche*, ou force donnée par les chutes d'eau, les cascades des régions montagneuses ; la *houille bleue*, ou force fournie par le vent, par les courants atmosphériques.

La *houille blanche*, comme désignation date de 1900, environ. Le terme très répandu se retrouve dans les titres de nombreux ouvrages. *Au pays de la Houille blanche* par Bougault — *Au pays de la Houille blanche* par Desautoy, in-8°.1901. — *Le congrès de la houille blanche* (septembre 1902) à Grenoble, Annecy, Chamonix. *La Houille blanche*, étude de droit français par G. Cristeno. 1902. *La houille blanche et l'art des mines*, par Lecomte-Denis, 1904. — *La houille blanche et son utilisation*, par L. Mahl, 1902. *La houille blanche* par Busquet 1905 et bien d'autres !

La houille verte est une désignation nouvelle, qui a été surtout propagée par un volume *La houille verte*, publié sous les auspices du ministère de l'Agriculture en 1906 par M. Henri Bresson et qui a rapport à la mise en valeurs des moyennes et basses chutes d'eau en France.

Si l'on se rallie, dit M. H. Bresson, à l'opinion de ceux qui ne séparent pas l'idée de *houille blanche* de l'origine des rivières torrentielles des Alpes ou des massifs montagneux, pourvus de glaciers permanents, il est logique de consentir aussi à l'énergie des cours d'eau de plaines, ou issus des massifs secondaires que couronnent les verdoyantes forêts la dénomination plus moderne de *houille verte*.

Et M. H. Bresson passe en revue la statistique des chutes d'eau de rivière ou ruisseaux fournissant de la force, dans les départements de l'Orne, d'Eure et-Loir, de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-

Loire, de la Manche, du Calvados, et de l'Eure

Il semble que le terme de *houille blanche* avait été créé et propagé, par le précurseur de l'utilisation des grandes chutes d'eau montagneuses, Aristide Bergès. Aussi bien, dit M. Henri Bresson, la force hydraulique pourrait prendre tous les qualificatifs : la *houille blanche* a son origine parmi les neiges et les glaciers ; la *houille verte*, quand elle s'épand à travers les prairies et les forêts ; la *houille jaune*, quand elle coule avec les limons des grands fleuves, la *houille bleue* quand elle vient se confondre avec la mer. G. D.

—

Réceptionner (LXXII ; LXXIII; LXXIV, 127, 179, 420). — Le directeur d'usine dont nous parle notre confrère Jacques Morland, n'avait qu'à répondre :

Si nous n'avons pas commencé le montage, bien que nous ayons reçu les ressorts, c'est qu'il n'ont pas encore été *acceptés*.

Ce mot correspondait bien mieux que réceptionner au sens qui lui est attribué.

P. MOREL.

* * *

On ne saurait approuver trop énergiquement l'opinion du baron de Nanteuil. Ces néologismes, inventés par des primaires supérieurs, sont odieux. Récemment toute la presse a reproduit une dépêche d'agence parlant du parti *populiste* de Berlin. Il s'agissait de la Volksparteir, le mot allemand signifie parti du peuple. Je profite de l'occasion pour déclarer qu'on devrait en pareille matière garder le mot étranger. Ne disons-nous pas le *Times*, le *New-York-Herald* ?

PAUL MULLER.

—

La prédiction de frère Johannès (LXXV, 8). — Comme réponse à la question posée je ne crois mieux faire, que citer ce que dit l'abbé Coubé dans son intéressante revue l'*Idéal*, du mois d'août 1916. A propos de la prophétie de sainte Odile publiée par M. Stoffler : après avoir trouvé la prophétie de sainte Odile impressionnante, mais suspecte, étant dénuée de toute référence, M. l'abbé Coubé ajoute :

On se rappelle que vers le milieu de septembre 1914, M. Peladan fit paraître dans un journal de Paris (*Le Figaro*) la prophétie de l'Antechrist ou l'apocalypse de frère Joannès. L'éditeur donnait une vague référence, impossible à contrôler. C'était une simple fumisterie, ou du moins une vieille vaticination sans valeur, mise au point et cuisinée par M. Peladan, pour impressionner les esprits après la bataille de la Marne.

Je ne dis pas que la Prophétie de sainte Odile a une origine semblable, mais je dis *qu'elle se présente encore plus mal* puisqu'elle ne donne même pas la plus vague référence.

L'article de l'*Idéal* se termine ainsi :

La guerre semble entrée, avec l'offensive de la Somme, dans une phase nettement favorable aux alliés. Le vent est à la victoire. C'est le moment de prophétiser sans risques et avec profit. Prophétisons, mais donnons nos titres, sans quoi, gare aux invectives d'Ezechiel contre les faux prophètes.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

* * *

La prophétie de frère Johannès a eu pour berceau deux colonnes du *Figaro* du 10 et du 17 septembre 1914 où M. Joséphin Peladan a raconté qu'il tenait cette prophétie de son père M. Adrien Peladan, qui la tenait d'un moine de Frigolet, près Tarascon, qui la tenait d'un abbé Donat, de Beaurecaire, qui la tenait on ne sait de qui, mais qui la faisait remonter à un frère Johannès, vivant en 1600. M. Joséphin Peladan ajoutait qu'il l'avait remaniée et en avait « un peu serré l'expression ».

Or, un Jésuite anglais, le père Thurston a fait remarquer dans le *Month* que la limite des précisions et des exactitudes de la prophétie est la limite même des faits connus à la première quinzaine de septembre 1914. Frère Johannès a minutieusement décrit les événements du premier mois de la guerre, mais il ignore ceux qui ont suivi.

Pour plus de précision, consulter l'opuscule du Père Yves de la Brière, *Le Destin de l'empire allemand*. Paris, Gabriel Beauchesne, 1916. PIERRE DE CARNAC.

—

Prophéties sur la guerre actuelle (LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 45). — Dans la *Rivista del Touring*, deux membres du conseil du Touring-Club italien, MM. L. V Bertarelli et l'ingénieur Riva, viennent de donner en phototypie, en illustrant d'un commentaire, le texte latin — d'après l'original des XVIe, XVIIe siècles entre les mains de Don Sante Monti, directeur du *Museo Civico* de Come et président de la *Società Storica*

de cette ville — de la fameuse prophétie attribuée à Saint-Malachie (1469) et dont voici la traduction du passage concernant la guerre actuelle :

Quand le chiffre un rencontrera le chiffre 9 et que l'un et l'autre s'uniront aux chiffres un et 6 (1916) au 6e mois (c'est à-dire en août, en suivant le comput de l'incarnation), alors que serait révolues deux fois quatre et deux fois dix jours (28 août), surgiront les nouveaux peuples appelés du nom de Romulus (la Roumanie) et feront alliance avec des peuples puissants. Alors cette bete féroce qui, depuis 2 ans et un mois (ce qui correspond exactement à la date initiale de la déclaration de la grande guerre) a rempli de sang et de carnage, de massacre et de mort toute la terre, cernée de partout et blessée, en vain rugissante, cherchera qui dévorer, mais ne le trouvera. Il y aura de grandes hécatombes pendant tout le temps où de nouvelles lunes verront eur naissance et leur déclin durant trois et dix fois. Puis le cinquième jour, quand le soleil sort du signe du lion, la bête mourra d'une mort affreuse et une Vierge, dont le nom est deux ïota, deux alpha, avec un tau et un lambda (c'est-à-dire : Italia), brisera sa tête et les peuples latins s'en partageront les dépouilles. Un seul point ne s'écoulera pas tant que n'arriveront les choses sus-écrites.

La moitié des précisions de cette plus ancienne des prophéties sur la guerre actuelle s'est déjà avérée. En sera-t-il de même de la seconde ? *Videbimus infra.*

C. PITOLLET.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La crise de la petite monnaie sous la Révolution. — On se demande souvent pourquoi, depuis l'ouverture des hostilités, en 1914, on a manqué de petite monnaie, et que l'on en manque par moment et dans certaines régions, malgré la frappe continue de petite monnaie de bronze et d'argent.

Il paraît difficile de s'expliquer cette pénurie, qui a obligé de créer dans plusieurs départements et quelques villes, des jetons en carton et métaux divers, de 0,05 et 0.10 centimes et des coupures de 0 50, 1 fr. et 2 fr.

Un exemple frappant de cette pénurie de petite monnaie, s'est déjà produit en France On en trouve les traces et explications dans les comptes-rendus et décrets de l'Assemblée Nationale et la Constituante, de 1790 à 1793, en 1796 et du Directoire en 1799

Un an après le 14 juillet 1789, des difficultés, concernant la petite monnaie, avaient provoqué de nombreuses plaintes, dont les suites sont indiquées dans le Procès-verbal du 5 Décembre 1790, où il est dit :

Il a été fait, au nom du Comité des Monnaies, un *rapport sur la nécessité de frapper de la petite monnaie,...*

Les observations et opinions exposées, ont été suivies par ce projet :

1° Quelle est la somme de petite monnaie dont il paraît convenable d'ordonner la fabrication dans les momens actuels ?

2° Ordonnera-t-on de fabriquer de la monnaie billon, ou se bornera-t-on à une monnaie rouge et à une monnaie d'argent d'un titre bas ?

3° Adoptera-t-on la division décimale ?

Le Comité des Monnaies se concertera sur cet objet avec le Comité des Finances et indiquera les moyens d'exécution touchant la petite monnaie qui paraît nécessaire à la circulation.

Le 12 décembre on reprit cette discussion, et un Membre propose de :

..... rechercher les moyens qu'on pourrait employer pour prévenir, tant l'extraction (la sortie) par les Etrangers de la petite monnaie d'argent qui serait nouvellement fabriquée, que les inconvénients... des anciennes pièces de 24, 12 et 6 sols, altérées.

L'Assemblée invite M. Mirabeau et M l'Evêque d'Autun (Talleyrand) à assister aux discussions... au Comité des Monnaies, lequel est chargé d'examiner les avantages et les inconvénients du plan qui propose de tirer des cloches la quantité de cuivre dont on aura besoin pour la fabrication des Monnaies de moindre valeur.

Le 10 avril 1791, soit 4 mois après, un Décret crée une commission chargée de surveiller la fabrication des Monnaies et le 15 avril, un Décret indique les Empreintes : Effigie du Roi Louis XVI, Roi des Français, au revers : Règne de la Lo et sur la tranche : La Nation, La Loi, Le Roi.

Le 20 mai 1791, il y avait 5 mois et demi, que cette question avait commencé à être examinée. Elle ne faisait que s'aggraver, et l'on en trouve trace dans le Décret suivant, de ce jour :

Art 1er. — Le Roi sera prié de donner les ordres LES PLUS PROMPTS pour faire fabriquer... la quantité de *monnaie de cuivre suffisante pour satisfaire aux besoins du royaume*, et faciliter l'échange des petits assignats.

Deux jours après, le 22 mai 1791, un nouveau Décret dit :

Que le Roi sera prié de donner des ordres pour *faire monnayer* IMMÉDIATEMENT avec les anciens coins, les flaons existant actuellement...

Un mois se passe, et le 24 juin 1791, un autre Decret décide :

Il sera INCESSAMMENT fait une même monnaie en sous et demi-sous, coulée avec le métal des cloches étant à la disposition de la nation, et elle charge son comité des Monnaies de lui présenter demain, les moyens d'exécuter le présent décret.

En effet, le lendemain 25 juin 1791 un Decret, en 13 articles, relatif à la fonte des cloches supprimées dans le département décide :

Article premier. — Les cloches des églises supprimées dans le département de Paris seront fondues et coulées en monnaie... à raison de 24 pièces d'un sou à la livre et de 48 demi-sous.

. . . .

Art. 11. — Aussitôt que le Pouvoir exécutif aura fait choix de quelques entrepreneurs.

Le 6 août 1791, soit après un 1 mois et demi, un Decret, en 6 articles, dit :

Article premier. — La fabrication d'une menue monnaie avec le métal des cloches, aura lieu SANS DÉLAI.

Deux mois après, dans un Décret, du 12 octobre qui ordonne la fabrication des flaons de cuivre. qui sont ou seront déposés à l'Hôtel des Monnaies de Paris, par le sieur Delessert il est dit :

« ... composant 43.000 marcs, seront SANS DÉLAI, mis en fabrication. »

Et le 8 janvier 1792, un Décret concernant la fabrication des assignats de petite valeur, indique à la fin :

Le Ministre des Contributions rendra compte tous les 15 jours à l'assemblée des progrès, de la fabrication desdits assignats et de la fabrication et *distribution de la monnaie de cuivre ou de cloche*.

Il avait donc fallu un an, pour commencer à lancer une certaine quantité de nouvelle monnaie de cuivre.

Le 27 janvier 1792, un Décret, en 5 articles précise :

Article premier. — Les flaons provenant du métal des cloches fabriquées dans les villes de Besançon, Clermont-Ferrand, Arras, Dijon et Saumur, y recevront sans déplacement l'empreinte monétaire, au coin des nouvelles empreintes.

Art. 3. — Le Ministre des Contributions publiques fera parvenir, DANS LE PLUS COURT DÉLAI, aux établissements ci-dessus, les ustensiles nécessaires.

Le 22 avril, nouveau Décret, en 20 articles, concernant la Fabrication de la Monnaie provenant du métal des cloches.

Le 6 juillet, un Décret indique les dispositions pour la mise à la disposition des divers payeurs de la Trésorerie nationale, suivant l'exigence du service public, des espèces de cuivre ou de métal de cloche.

Le 18 septembre 1792, un Décret ordonne la fabrication des pièces de deux sous et de quatre sous — aux lieu et place de pièces de cinq sous et de trois sous, (qui avaient été autorisées par un Décret du 25 août 1792 et frappées par des artistes réunis, de la ville de Lyon, et exécutés SANS DÉLAI...

Enfin le 2 juillet 1793, un Décret spécifie que *le transport des monnaies de cuivre, qui doivent être distribuées dans les départements*, sera fait aux frais du Trésor public, et ne seront pas retenus aux municipalités et aux citoyens auxquelles elles doivent être distribuées, en échange des assignats...

Le 24 août 1793, un Décret, en 11 articles :

Art. 4. — Ordonne la fabrication de pièces de un décime, cinq centimes et un centime.

Enfin, le 12 septembre 1793, un autre Décret en 4 articles dit :

Article premier. — Il sera fabriqué en bronze, des pièces de cinq décimes, en nombre suffisant, pour SATISFAIRE AUX ÉCHANGES DE PETITES VALEURS.

L'adoption totale du système décimal monétaire ne fut décidée que le 15 août 1795, 28 thermidor an III par une loi, relative à la Fabrication des Monnaies d'or, d'argent et de la petite monnaie, avec

unité monétaire du nom de franc, décime et centime.

A partir de ce moment, il semble que la situation s'était améliorée car le 4 janvier 1796, un arrêté fut pris pour régler l'emploi de la monnaie de cuivre, dans les paiements à faire aux différentes caisses publiques :

Il ne pourra être admis en paiement de tous les droits et contributions... payables en numéraire que le quarantième en monnaie de cuivre.

Mais pour comprendre tous les motifs de l'affluence de la monnaie de cuivre, aux caisses de l'Etat, il faut connaître les motifs de la loi, en 4 articles du 10 mars 1796, enumérant les peines contre ceux qui decrieraient ou refuseraient les monnaies métalliques frappées au coin de la République.

Article premier. — Ceux qui, par leurs discours et leurs écrits, decrieraient les monnaies metalliques frappées au coin de la République, seront poursuivis...

Art. 2. — Ceux qui refuseront de recevoir en paiement les monnaies métalliques... seront punis...

Il faut croire que toute la monnaie de cuivre ne pouvait plus convenir, car une nouvelle loi, qui la concerne fut édictée le 24 octobre 1796, qui prescrit des dispositions pour retirer de la circulation les pieces de métal en bronze fabriquée en exécution de la loi du 28 Thermidor an III (15 août 1795) et ordonne la fabrication d une nouvelle monnaie de cuivre, jusqu'à concurrence DE 10 MILLIONS en pieces d'un et cinq centimes et d'un décime, soit 1 million en pièces de un centime.

4 millions en pièces de cinq centimes.

5 millions en pieces de un décime (10 centimes).

Deux ans après, le 17 février 1799, une nouvelle loi ordonne la fabrication d'une monnaie de cuivre, jusqu'a concurrence de 10 millions, dont 5 millions en pieces de cinq centimes.

L'émission de cette monnaie ne devait se faire qu'au fur et à mesure de la rentree dans les caisses publiques, de la monnaie de métal de cloches.

Mais le 26 août 1799, une dernière loi ordonne encore la fabrication de 10 millions de monnaie de cuivre, qui était destinée aux fonds du service de l'an VIII.

Par contre, l'article 3 dit :

Les dispositions de la loi du 17 février 1799, qui suspendaient l'émission sont rapportées.

Il semble donc que l'on a ordonné en l'espace de 6 mois, la frappe de 20 millions de monnaie de cuivre, à ajouter aux 10 millions frappés en exécution de la loi du 24 octobre 1796, soit en 3 ans, 30 millions de monnaie de cuivre.

En 1807, par décret du 25 septembre, des pièces de 10 centimes, en billon, furent frappées au type de une N, couronnée d'une couronne impériale avec la légende « Napoléon Empereur ».

Tous ces décrets et lois, indiquent donc bien dans quelles conditions peut se produire une crise de monnaie de cuivre.

GABRIEL ROGER.

—

NÉCROLOGIE

M. Albin Body

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Albin Body, l'homme de lettres spadois qui a consacré toute sa longue et laborieuse existence à faire et à refaire l'histoire de sa ville natale. Outre son titre d'historiographe de Spa, M. Body était un folkloriste dont les travaux et communications étaient hautement appréciés, ainsi que ses collaborateurs de l'*Intermédiaire* ont pu, durant de nombreuses années s'en convaincre.

—

M. Adolphe Paupe

Les stendhaliens viennent de faire une perte qui leur sera infiniment sensible dans notre collaborateur M. Adolphe Paupe. Beyle, l'homme et ses œuvres était son domaine d'élection.

M. Aldophe Paupe, qu'avait frappé cruellement le deuil d'un fils tombé glorieusement à l'ennemi, est mort en quelques jours, le 20 février dernier, à l'âge de 63 ans, à son domicile de Montmartre.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL.

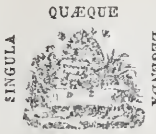
Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond.

LXXVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Mars 1917.

No 1456 — No 1456

31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDA — *Il se faut entr'aider*



31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer leur rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

La pierre de Charlemagne à Gérardmer (Voges). — Ozanam (*Œuvres complètes*, tome IV, page 378), dit que la tradition a consacré, à Gérardmer, près du Saut-des-Cuves, un énorme bloc de granit sous le nom de *Pierre* de Charlemagne, parce que ce monarque l'avait choisi pour ses haltes de chasse et y dînait souvent avec ses preux. Cette pierre existe-t-elle encore ? Quand, après la victoire définitive, les Vosges seront visitées par de nombreux voyageurs, elle devra devenir un quasi-pèlerinage. PAUL MULLER.

—

La Prusse est-elle toujours propriétaire de la Roche-Tarpéienne à Rome ? (T. G., XXVI). — Dans un numero de l'*Intermédiaire* (30 août 1892), nous trouvons cette curieuse question :

> Un article de la *Revue Bleue* (1865-1866, L. III) prétend qu'à cette époque les Prussiens étaient propriétaires de la Roche Tarpéienne à Rome. La possèdent-ils encore ?
>
> ALPHA.

On n'a pas répondu ; on pourrait reprendre la question. On sait, — et l'Allemagne est la dernière aujourd'hui, à l'ignorer, — que la Roche Tarpéienne est près du Capitole. Dr L.

—

« La France a une agonie folâtre ». — Un journal légitimiste de province a prêté ce mot à Bismark après la

fête du 30 juin 1878, qui fut une magnifique manifestation de notre renaissance. Ce mot se rencontre-t-il ailleurs avec un caractère d'absolue authenticité ? Il serait, à propos, de le dire.

Dr L.

(V. T. G., XI, question déjà posée et non suivie de réponse).

—

Un colonel des guides devenu un des princes de l'Eglise. — On trouve dans le second volume des *Salons d'autrefois* de la comtesse de Bassanville (Edition Victorion, 4 rue Dupuytren), dans le chapitre concernant Madame Campan, à la page 293 et suivantes, une anecdote relative à un colonel des guides sous Napoléon Ier, lequel serait devenu « un des premiers princes de l'Eglise ».

Je serais désireux de savoir quel était ce colonel.

B.

—

L'enfant adoptif du peintre Redouté. — Dans le même chapitre, quelques pages plus loin, (301 et suiv.) il est longuement question d'un enfant, contemporain du Roi de Rome, qui aurait été secouru par l'impératrice Joséphine et l'impératrice Marie-Louise, lesquelles se seraient même rencontrées pour la première fois dans la pauvre mansarde qu'habitait sa mère, qui aurait été, à la mort de celle-ci, adopté par le peintre Redouté, et serait devenu une « de nos gloires artistiques »

Quel est le nom de cet enfant ?

B.

—

Gambetta substitut — M. Paul Dormoys, dans *La Comédie politique*, p. 51, assure que vers 1865 ou 1866 une place de substitut de magistrat impérial était le but de l'ambition de Gambetta.

Nous avons lu, par ailleurs, que Gambetta avait effectivement présenté une demande dans ce sens au Ministre de la Justice de l'Empire. Cette demande n'avait pas été accueillie. En marge, le ministre aurait écrit cette annotation : « Manque de tenue ».

Pourrait-on élucider ce point d'histoire anecdotique ?

Si la demande avait été accueillie, elle n'aurait nui en rien à la mémoire de Gambetta, il aurait été seulement le collègue de M. Ribot et de M. de Marcère qui tous deux furent procureurs impériaux à la fin de l'Empire.

J.

—

Rue des Corps-nuds-sans-Tête, à Amiens. — J'ai vu jadis à Amiens une vieille petite rue qui ne présentait en elle-même rien de remarquable, mais portait le nom bizarre de *Rue des Corps-nuds-sans-Tête.*

A la suite de quelles circonstances la rue en question a-t-elle reçu cette appellation à la fois indécente et macabre ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tapisseries d'imitation au XVIe siècle. — Dans son *Choix des tapisseries décoratives du Garde meuble*, E. Guichard reproduit deux très curieuses planches d'imitation de tapisseries sur toile provenant du château de Chenonceaux. Il en décrit avec sagacité la technique probable, où entre une application de « tontisse » ou laine hachée. Il les date de la fin du XVIe siècle. C'est possible, puisqu'on en fabriquait d'analogues sous Henri IV. Mais j'aimerais à retrouver la note publiée à ce sujet en 1869 par Daniel Wilson, alors propriétaire du château.

Que sont devenues ces toiles, ancêtres de tous les papiers peints et toiles peintes connues, et le bois qui servait à les imprimer ?

HENRI CLOUZOT.

—

Signature humoristique. — Je possède, venant d'un membre de ma famille, aquarelles, dessins et correspondance, de *1838 a 1847*, d'Eustache Bérat, frère de Frédéric, l'auteur de la romance *Ma Normandie* et de Hyacinthe, l'auteur de *J'ai perdu mon coutiau.*

Toutes les lettres d'Eustache Bérat ont, en dehors de leur tour spirituel, ceci de particulier qu'à la suite de la formule de politesse finale, son nom ne figure pas. Il est remplacé par un dessin à la plume fait de chic, le représentant tantôt en buste, tantôt en pied ; parfois la tête seule figure. Dans certaines lettres la charge est joyeuse, dans d'autres le dessin est d'un sérieux naturel ; mais toujours on sent parfaite la ressemblance de l'artiste qui a même eu la scrupuleuse conscience de suivre la courbe des années sur sa propre effigie.

Pourrait-on me dire s'il s'agit là d'une particularité personnelle ou si, à l'époque, les artistes du genre d'Eustache Bérat avaient l'habitude de mettre, comme signature de leurs lettres, leur portrait ou leur charge ?

G. A.

—

Hélène de Cotentin de Tourville. Hélène de Cotentin de Tourville, abbesse en 1667, mourut le 12 décembre 1715, âgée de 82 ans, à Paris, rue de Grenelle, dans son monastère de Panthemont qu'elle avait transporté de Saint-Symphorien (Oise) et pour lequel elle avait obtenu des lettres patentes du mois d'août 1672.

Sait-on les noms de ses père et mère ?

Sarot, dans son travail historique et généalogique, ne la mentionne pas. Il ne parle que de Lucie et de Françoise, filles de César de Cotentin de Tourville et de Jeanne Le Sauvage, dame de Vauville, qui devinrent Mmes d'Argouge et de Chateau-Morand.

G. A.

—

Harcourt. Harcourt-Lorraine. — Comment la maison d'Harcourt actuelle se rattache-t-elle à l'ancienne maison princière d'Harcourt-Lorraine, qui portait entre autres les titres de prince d'Harcourt, comte d'Armagnac, de Brionne, duc d'Elbeuf, prince de Lambesc, etc. ? On désirerait également savoir comment, et à quelle époque, la maison normande d'Harcourt, descendant des anciens ducs de Normandie, se fondit avec celle des Lorraine.

CAVILLE.

—

Le Royer de Forges. — Sur cette famille et spécialement sur Joseph-Philippe Le Royer de Forges, ecclésiastique, abbé de Valmont, mort à Jersey en 1799, je désirerais avoir des renseignements.

L. C.

—

Montagu (Marie-Camille Flore de). — Abbesse des Vignots, au diocèse de Seez, vers 1785. A quelle famille appartenait-elle ? Que devint-elle pendant la Révolution ?

L. C.

—

L'abbé Nivose Merda. — Je vois dans les *Loisirs d'un banni* de Victor Arnault (Bibliothèque nationale, Impri. Z 40203, T. II p. 31) que l'abbé Nivose Merda demanda, sous la Restauration, l'autorisation de changer le vocable, quelque peu désobligeant, de son état-civil, contre celui de *Lesueur*. Il l'obtint, au dire des journaux du temps.

Ce prêtre était-il un parent du fameux gendarme qui fracassa, d'un coup de pistolet, la mâchoire de Robespierre, à l'Hôtel de Ville, dans la nuit du 9 thermidor ?

FLANGONZO.

—

Siochan de Kersabiec (de). — Sur cette famille et spécialement sur Joseph-Marie Charles de Siochan de Kersabiec, abbé de Vaas, au diocèse du Mans, mort en Espagne, en 1801, je sollicite des détails biographiques.

L. C.

—

Un prétendu portrait de Sophie Monnier. — Un portrait qui prétend représenter Sophie Monnier est fixé en tête d'un volume de B. Gastineau, intitulé : *Les amours de Mirabeau et de Sophie Monnier.*

N'y a-t-il pas là une erreur d'attribution ?

V.

—

« Le Foyer de l'Odéon », d'Hippolyte Lazerges. — Un confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur un tableau d'Hippolyte Lazerges : *Le Foyer de l'Odéon un soir de première représentation* ?

Ce tableau fut reproduit dans *La Chronique illustrée* en juillet 1869.

E. H.

—

Tableau de P. Lafaye. — Je possède une reproduction photographique (éditée chez A. Block à Paris) d'un tableau de P. Lafaye intitulé « Découverte de la Photographie » représentant le salon de M. Irisson.

Cette épreuve presque complètement effacée par le temps, ne permet pas de distinguer les traits des 34 ou 35 personnes dont les portraits figurent dans ce tableau et parmi lesquels, dans la légende explicative, on lit les noms de Horace Vernet, Paul Delaroche..,etc... etc.

Je désirerais savoir : 1° où se trouve l'original de ce tableau ; 2° s'il en existe des reproductions ; 3° des détails sur ce

M. Irisson qui devait, vers 1840, tenir une place importante dans le monde artistique, à en juger par ce tableau.

P. du C.

—

Dom Juan. — A qui devons-nous la bizarrerie déconcertante du titre de *Dom Juan* imprimé sur les affiches de la Comédie-Française et pourquoi a-t-on infligé au type légendaire de l'homme à bonnes fortunes une qualification jusqu'ici réservée aux Bénédictins ? Cruelle énigme.

Autre question. Le *don* espagnol comme le *sir* anglais ne s'emploie jamais que devant un prénom. Y a-t-il dans quelque autre pays un titre quelconque qui ne puisse également être mis devant un nom patronymique ?

O. S.

—

L'Opéra-Comique « genre éminemment national ». — Je m'étais toujours demandé d'où et de qui pouvait bien provenir cette formule — devenue aujourd'hui un cliché — quelque peu ironique, à l'adresse d'un genre musical qui charma tellement nos grand'mères et qui... charme encore nos petits enfants, quand je trouvai dans une lettre de Voltaire à Damilaville (*Correspondance générale*, 27 janvier 1764), cette phrase très caractéristique :

La mode de l'Opéra Comique subsistera longtemps : *C'est là le vrai génie de la nation.*

La phrase n'est pas moins sarcastique, que celle signalée par notre question ; mais elle visait alors, non pas l'Opéra-Comique, tel que l'avait réalisé, en 1762, la fusion du « Théâtre de la Foire » avec la « Comédie-Italienne », mais les spectacles forains, dont le répertoire parodiait impunément les tragédies de Voltaire, pour la plus grande exaspération de l'irritable philosophe.

Reste à savoir quel est l'auteur de la boutade beaucoup plus moderne : « l'Opéra-Comique genre éminemment national. »

D'E.

—

« Chacun se rase », dans Mme de Sévigné. — Les *Débats* (23 février 1917) dans un article charmant demandent le sens de l'expression « chacun se rase » dans ce passage d'une lettre de Mme de Sévigné :

Le 9 mai 1680, la marquise de Sévigné, qui avait quitté Paris l'avant-veille, se rendant aux Rochers, par la Loire, s'arrêtait à Blois pour y passer la nuit. Elle était partie d'Orléans à six heures du matin par le plus beau temps du monde, et avait fait un agréable voyage, avec son oncle l'abbé de Coulanges, sur de bons coussins, dans le corps de son grand carrosse, placé sur le bateau de telle manière que le soleil n'incommodât point les passagers. La marquise avait fait baisser les glaces et prenait plaisir à admirer le paysage, sans rien redouter du passage des ponts, qui n'était pas dangereux le long de la sage et majestueuse Loire. Enfin, les deux voyageurs débarquent à Blois : « Nous sommes arrivés ici de bonne heure, écrit la marquise à Mme de Grignan ; chacun tourne, chacun se rase, et moi j'écris romanesquement sur le bord de la rivière où est située notre hôtellerie ; c'est la Galère, vous y avez été. »

Faut-il entendre « se raser » la barbe ? — mais les femmes étant sans barbe ne se rasaient pas ? Faut-il entendre : « chacun s'ennuie » ? — Mais l'expression serait bien familière. Date-t-elle même du XVIIe siècle ?

V.

—

Epitter. — Quelque intermédiairiste serait-il assez aimable pour me donner la signification exacte du mot *épitter* ?

Dans un acte notarié du 22 novembre 1711, « Institution d'un Régent » à Auzay, Vendée, il est dit :

Il (le régent) pourra exiger scavoir pour les enfans quy commenceront a apprendre à lire 5 sols, pour ceux quy aprendront à lire et à écrire 10 sols et pour ceux quy avecq cela aprendront à *epitter* 12 sols et pour ceux quy voudront apprendre l'arithmétique et le plainchant outre à lire écrire et *epitter* 15 sols.

DENIS.

—

Eymologie de Langé. — Il existe, dans l'Indre, une commune de ce nom. La terminaison *gé* se retrouve d'ailleurs dans l'orthographe de certains noms de la Touraine et de l'Anjou (Baugé, Sougé, Lingé, Gée...). A noter que, dans certains ouvrages du XVIIe siècle, on trouve l'orthographe Langez, Langès... Quelle est la vraie étymologie ?

GÉMÉTICUS.

Réponses

Un traité entre la Prusse et l'Amérique (LXXV, 82). — Le 10 septembre 1885 fut signé à La Haye un traité d'amitié et de commerce entre S. M. le Roi de Prusse et les Etats-Unis d'Amérique. Les plénipotentiaires étaient pour la Prusse le baron Frédéric Guillaume de Thulemeyer, pour les Etats-Unis, John Adams.

Le 11 juillet 1799, Jean Quincy Adams, ambassadeur à Berlin, et le comte Charles de Finkenstein, le baron Philippe Charles d'Alvensleben et le comte Henri Kurd de Haugwitz, signèrent à Berlin un nouveau traité,

Ces deux documents figurent notamment dans le *Recueil* de Martens : t. II, p. 566-579 et t. IX (2e du suppl.) p. 227-251.

Le second débute comme suit :

S. M. le Roi de Prusse et les Etats-Unis d'Amérique désirant maintenir sur un pied solide et durable les relations de bonne intelligence qui ont subsisté si heureusement jusqu'ici entre les deux Etats, sont convenus à cette fin de renouveler le traité d'amitié et de commerce conclu à La Haye, le 10 septembre 1785, entre les deux puissances, pour le terme de dix ans.

Une note de la page 235 fait ressortir comme suit ce qui différencie les deux traités :

En comparant le présent traité avec celui de 1795, on voit que cet article 12 (commerce neutre) et les articles 14 (Preuve de neutralité), 16 (Embargo aura lieu), 21 (Guerre commune) sont nouveaux, tandis que les précédents et les autres qui suivent conviennent presque de mot à autre avec les articles du traité de 1785, si ce n'est que l'article 23 (cas de rupture) de 1785 a été en partie supprimé en 1799.

P. c. c. De Mortagne.



M. Aulard, dans l'*Information*, 21 février 1917, dit :

Il s'agit d'abord du traité d'amitié et de commerce entre Sa Majesté le Roi de France et les Etats-Unis de l'Amérique signé à La Haye le 10 septembre 1785.

On lit à l'article 23 de ce traité de 1785 « S'il survient une guerre entre les parties contractantes, les marchands de l'un des deux Etats qui résideront dans l'autre auront la permission de rester encore neuf mois, pour recueillir leurs dettes actives et arranger leurs affaires ; après quoi, ils pourront partir en toute liberté et emporter tous leurs biens sans être molestés ni empêchés ». Voilà pour les « marchands » ; voici pour les autres : « Les femmes et les enfants, les gens de lettres de toutes les facultés, les cultivateurs, artisans, manufacturiers et pêcheurs qui ne sont point armés, et qui habitent des villes, villages ou places qui ne sont pas fortifiés, et, en général, tous ceux dont la vocation tend à la subsistance et à l'avantage commun du genre humain, auront la liberté de continuer leurs professions respectives, et ne seront point molestés en leurs personnes, ni leurs biens incendiés ou autrement détruits, ni leurs champs ravagés, etc.

... Ce traité n'avait été conclu que pour dix ans. Un second traité de commerce fut signé à Berlin, le 11 juillet 1799 ; il reproduisait textuellement cet article 23, et c'est pourquoi les Allemands l'invoquent également.

Ratifié en 1800, et conclu également pour dix ans, ce traité ne fut pas renouvelé en 1810. Un troisième traité de commerce et de navigation fut conclu à Washington le 1er mai 1828 Il y fut dit expressément que l'article 23 était maintenu.

Ces traités étaient bien oubliés, surtout depuis que les relations commerciales de l'Allemagne et des Etats-Unis ont été réglées par le traité de réciprocité de 1892 et par l'arrangement commercial de 1907.

Mais les Allemands ont tant d'intérêt au fameux article 23 qu'ils s'époumonnent à crier que les traités en question sont valables, admirablement valables, non pas chiffons de papier à jeter au panier, mais beaux parchemins précieux et sacrés. Sans doute le traité de 1828 n'était conclu que pour douze ans, mais avec un certain article 15 qui semble former clause de tacite reconduction.

—

Chiffon de papier (LXXI ; LXXII). — *L'Information* 17 février 1917. D'un article de M. A. Aulard :

Ce qu'on ne sait pas, — ou ce qu'on a oublié — c'est que ce n'est pas la première fois que les traités ont été appelés chiffons de papier dans une conversation entre diplomates anglais et diplomates allemands.

C'est au temps de ce grand Frédéric, qui fut autant l'élève que le contradicteur de Machiavel.

Dans la période d'intrigues diplomatiques qui suivit la mort de l'empereur Charles VII, Frédéric chercha à se faire payer sa voix et

son concours pour l'élection du successeur. Ce fut un marchandage du roi philosophe avec l'Angleterre et la France. Allié à la France par le traité de Francfort du 22 mai 1744, Frédéric proposa aux Anglais de nous lâcher pour s'allier à eux, s'ils y mettaient le prix. Lord Chesterfield, en mission à La Haye, eut, en février 1745, une conversation avec Podewils, envoyé prussien en Hollande. Cette conversation est relatée dans une dépêche de Chesterfield à sa Cour, dont l'original se trouve au *Record Office* et dont le duc de Broglie a donné des extraits dans ses *Etudes diplomatiques*.

Podewils ayant fait comprendre que le roi de Prusse voulait garder ses conquêtes, faites en violation des traités : « J'entends, dit Chesterfield en souriant ; en réalité, vous demandez tout, et vous n'offrez rien, car la Silésie n'est plus à vous depuis que vous avez vous-même déchiré le traité qui vous la donnait ; et Grotius, s'il revenait au monde, penserait, j'en suis sûr, comme moi, que des craintes bien ou mal fondées, des rumeurs plus ou moins certaines ne peuvent servir de raison suffisante pour rentrer à main armée chez le voisin. Les traités les plus solennels ne seraient que des *chiffons de papier*, si de tels motifs autorisaient à les rompre ».

C'est, je crois, la première fois que le « chiffon de papier » fait son apparition dans l'histoire diplomatique, et c'est dans une conversation anglo-prussienne.

—

Les marraines de guerre (LXXIV, 145, 311, 382). — Un Jesuite lillois, mobilisé à Calais en 1914, s'occupa des soldats du Nord séparés de leurs familles par l'invasion et intéressa à leur sort bon nombre de Calaisiennes charitables.

Il leur avait proposé d'être chacune « marraine » d'un « filleul » d'adoption, pendant la guerre. Le mot fut accepté très volontiers, et on en trouverait des échos dans la presse locale (le *Phare de Calais*) qui publia des appels aux « marraines » de bonne volonté. La presse parisienne, à laquelle le même Père Jésuite s'adressa, fit d'abord grise mine, trouvant l'appellation « un peu enfantine et trop confessionnelle » ! On proposait plutôt « cousins et cousines à la mode de France », les « amis de guerre » etc. Ce sont les soldats eux-mêmes qui firent triompher le mot *marraine* ; les « filleuls » premiers servis ayant provoqué chez leurs voisins la légitime envie d'être eux-mêmes adoptés, ceux-ci réclamèrent des « marraines » aux bureaux de rédaction de différents journaux. Le mot est revenu ainsi du front à l'arrière. On connait sa fortune... moins édifiante parfois que n'eût souhaité le R. P. Il ne supposait pas qu'un illustré demi-mondain publierait chaque semaine deux pages d'annonces très payantes pour amorcer des « marrainages » aussi peu recommandables que possible. Mais il y en a tant d'excellents ! C J. s. J.

Collège du Saint-Esprit. Beauvais.

—

Le roi de Rome fut-il un enfant substitué ? Aiglon ou Aiglonne ? Un problème historique. — (LXXIV, 332, 393). — En visitant la crypte du couvent des Capucins à Vienne, j'avais été frappé par un petit détail qu'expliquerait l'hypothèse de substitution proposée par l'*Intermédiaire*.

Dans cette catacombe sont alignées de splendides sépultures des membres des familles régnantes.

Ce sont de superbes tombeaux surmontés de statues, entourés de grilles ornées.

Cependant, dans un coin, déposé au pied du mur comme une valise, on voit un simple coffret carré en fer, semblable à une malle. Aucune inscription, aucun ornement : c'est le Roi de Rome.

Il est possible que la cause de cette dédaigneuse négligence soit autre chose que la haine de Napoléon et que l'on ait été persuadé à Vienne que le Roi de Rome n'avait pas Marie-Louise pour mère.

Il serait curieux que le même dédain ait poursuivi pour les mêmes causes les dépouilles de deux dauphins : Louis XVII et le Roi de Rome.

Je livre à nos érudits collaborateurs cette petite observation que j'avais rapportée de la Crypte des Capucins.

LÉO CLARETIE.

—

Les fresques de la Saint-Barthélémy (LXXIV, 106, 366, 408). — Les six colonnes consacrées dans le n° du 20-30 décembre aux « fresques de la Saint-Barthélémy » pourraient se résumer en ce mot de Stendhal : « Ainsi, il est un lieu en Europe où l'assassinat est publiquement honoré. » Est-ce juste ? je ne le crois pas. Comment a-t-on compris à Rome l'acte du 24 août 1572 ? Comment a-t-il été rapporté ? Le sieur de Beauvillier, envoyé immédiatement à Rome par Char-

les IX, a dû, à n'en pas douter, exposer à Grégoire XIII la version officielle de la cour de France : « le complot calviniste écrasé juste à temps ».Une lettre écrite par Louis de Bourbon affirme que l'amiral de Coligny préparait le meurtre du Roi, de la famille royale, des principaux seigneurs catholiques. Cette lettre, datée du 26 août, fut remise au sieur de Beauvillier qui la remit au pape.

Les démonstrations de joie que multiplia Grégoire XIII à la nouvelle de la Saint-Barthélémy ainsi expliquée, sont choses aussi normales que les félicitations échangées par les chefs d'Etat de nos jours lorsque l'un d'entre eux échappe à un attentat.

N'oublions pas que le télégraphe n'existait pas, et qu'il n'y avait guère que le roi qui pût se permettre d'envoyer un courrier de Paris à Rome.

M. Vesnitch, ministre de Serbie, rapportait dernièrement, et sans nous en vouloir, que « la France avait fait chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, un jour de septembre 1389, en l'honneur de ce qu'on croyait être « notre victoire de Kossovo, erreur d'information, hélas, car nous étions battus ».

Pourquoi n'y aurait-il pas eu erreur à Rome sur la Saint Barthélémy, comme il y avait eu auparavant erreur à Paris sur Kossovo ? E. P.

—

La maison du patriote Palloy (LXXIV, 4). — Le libraire France n'aurait-il pas fait erreur? La maison que Palloy se serait fait construire avec les pierres de la Bastille qu'il contribua à détruire avec la collaboration des architectes Jaillier, de Savault, la Poize de Montizon et Poyet, ne serait-elle pas, tout simplement, la fameuse colonne de la Liberté dont il proposa le plan à l'Assemblée législative, en mars 1792, et dont la première pierre fut posée le 14 juillet 1792, anniversaire de la prise de la Bastille ? On sait que ce projet ne fut complètement réalisé que sous Louis Philippe et que la Colonne de la Liberté est devenue la Colonne de Juillet.

GEO MAUR.

—

La légende de l'Illuminisme (LXXIV, 196, 304, 401). — A propos de l'Illuminisme, quelques-uns de nos confrères semblent protester contre l'opinion qui voudrait absoudre la franc-maçonnerie du XVIIIe siècle de toute influence directe sur la Révolution Française. On invoque les hommes compétents, mais il est très difficile d'être compétent dans les questions maçonniques et parmi les collaborateurs habituels de l'*Intermédiaire* je n'en vois qu'un dont les écrits, ici et ailleurs, aient montré une compétence réelle bien que limitée encore.

Je n'ai pas l'intention de prendre part au débat, mais je remarque le post-scriptum (col 401) du dernier numéro de notre journal et si je l'ai compris, il pourrait tendre une fois de plus à faire intervenir la franc-maçonnerie comme une des causes de l'invasion allemande, comme on avait essayé de le faire à la suite de la guerre de 1870. L'accusation ridicule à laquelle je fais allusion avait même éte reproduite dans notre journal d'après un ou deux journaux politiques de l'époque.

ROLIN POETE.

*
* *

La thèse de M. Le Forestier, qui a été le point de départ de cet échange de vues sur les origines *illuminées* de la Révolution française, a donné lieu à une manifestation publique qui mérite d'être signalée. « M. A. Aulard, Seignobos, Andler, Lichtenberger, Debidour et Denis, composant le jury d'examen de M. Le Forestier, déclaraient à l'envi, en pleine Sorbonne, que la *Franc-maçonnerie n'avait été pour rien dans la Révolution.* Ils faisaient remarquer au récipiendaire qu'au contraire, si l'action de certaines loges a pu être constatée durant la période révolutionnaire, cette action s'exerça dans le sens royaliste. J'ai entendu ces messieurs tenir ce langage écrit un auditeur de marque spécialement qualifié pour rendre témoignage en pareille matière (1). A quand la thèse démontrant, avec l'approbation du même jury, l'incompatibilité historique du régicide avec la franc-maçonnerie et la campagne des Loges pour sauver Louis XVI ?...

Sans vouloir remettre aujourd hui sur le tapis une question que les discussions antérieures de l'*Intermédiaire* me parais-

(1) Copin-Albancelli, *Une correspondance adressée à M. Clémenceau*, 2e lett. p. 24, à la *Renaissance française*.

sent avoir épuisée (v. année 1898-99, 1910-12), je trouve piquant d'opposer à l'autorité de la Sorbonne, l'autorité non moins respectable de la Chambre des Députés, (séance du 1er juillet 1904).

M. le marquis de Rosambo ayant dit : « La Franc maçonnerie a travaillé en sourdine, mais d'une manière constante, à préparer la Révolution », provoqua les trois réponses suivantes :

M. Jumel. — C'est en effet, ce dont nous nous vantons.

M. Alexande Zevaës. — C'est le plus grand éloge que vous puissiez en faire.

M. Henri Michel. — C'est la raison pour laquelle vous et vos amis la détestez.

M. de Rosambo répliqua : « Nous sommes donc parfaitement d'accord sur ce point que la maçonnerie a été le seul auteur de la Révolution, et les applaudissements que je recueille de la gauche, et auxquels je suis peu habitué, prouvent, messieurs, que vous reconnaissez avec moi qu'elle a fait la Révolution française,

M. Jumel. — Nous faisons plus que le reconnaître. NOUS LE PROCLAMONS.

(*Journal Officiel*, 2 juillet, page 1799).

A MM. Jumel, Zevaés et Henri Michel de s'entendre maintenant avec MM. Aulard, Seignobos, Andler, Lichtenberger, Debidour et Denis.

A. G.

*
* *

Dans ses Mémoires, le Conventionnel Baudot insinue qu'il existerait un lien entre le communisme de Babeuf et l'illuminisme.

Jaurès dit (dans son *Histoire socialiste*) que cette note « suggérera sans doute à ceux qui veulent retrouver les galeries souterraines par où cheminent d'abord les idées, le désir d'étudier l'action secrète des loges allemandes de Weishaupt et de ses disciples sur la France ; les liens de l'illuminisme allemand et du communisme français ».

Plus loin, il semble indiquer un « Lange » émissaire Wesphalien de Weishaupt auprès de la France.

NÉNAOS.

—

L'Avenue Montespan à Passy (LXXV, 84). — L'avenue Montespan, à Passy, voie privée, a été créée en 1856, par Arsène Houssaye, qui lui a évidemment imposé ce nom en raison de sa prédilection pour l'époque de Louis XIV.

Dr DESARCHIVES.

*
* *

Voici ce que dit Doniol dans son *Histoire du XVIe arrondissement e Paris*, page 127 :

« L'*avenue Montespan*, qui va de l'avenue Victor Hugo à la rue de la Pompe, a été formée, en 1856, par Arsène Houssaye ; c'est une voie privée de 7 m. 50 de largeur, fermée pendant la nuit à ses deux extrémités par des grilles. Le nom de cette avenue rappelle celui de Françoise-Athénaïs de Rochechouart, qui épousa, en 1663, Henri Louis de Pardaillac, marquis de Montespan. Arsène Houssaye, à qui sa *galerie de Portraits du XVIIIe* siècle, a valu la décoration, en 1846, a été administrateur de la Comédie Française de 1849 à 1856. Il a publié beaucoup d'ouvrages, dont plusieurs se ressentent de sa prédilection pour l'époque de Louis XIV et de Louis XV, pour ses arts, ses mœurs et sa littérature, et rappellent, avec beaucoup d'esprit, d'ailleurs, les grâces raffinées de ce temps. »

Je dois ajouter que je me souviens fort bien, ayant eu souvent, dans mon enfance, l'occasion de passer avenue de Saint-Cloud, devenue plus tard avenue d'Eylau et enfin avenue Victor Hugo, d'avoir remarqué l'avenue en question à des dates bien antérieures à celles que donne le Bibliophile comtois.

GOMBOUST.

—

L'île Anglo-Normande de Herm (LXXV, 82). — L'Allemand qui avait acheté cette île est le prince Blücher.

Au moins de 1900 à 1906, une société guernesiaise de navigation fit plusieurs excursions à Herm. Moyennant une rétribution (de soixante centimes par tête, je crois), le prince Blücher autorisait les excursionnistes à visiter *certaines* parties de l'île.

ANDRÉ D'AVRANCHES.

—

Les verreries de Bayel (Aube) (LXXV, 83). — Jamais dans aucune pièce officielle, (administrative ou judiciaire), la verrerie de Bayel n'a porté le titre de « Cristalleries royales de Champagne. »

Le *Journal de Verdun* (numéro de mars

1728, page 221) qualifie la verrerie de Bayel de « Manufacture Royale en cristaux » mais sans autorité légale.

Jamais il n'y eut à Bayel de portier à la livrée royale, ni d'apposition des armes de France sur la porte d'entrée de la verrerie.

Finot (*L'Aube et ses bords*) raconte, d'après les récits oraux, qu'avant la Révolution, on voyait sur la porte d'entrée une inscriptinn ainsi conçue : « Manufacture en cristal et en verre ».

Je m'occupe depuis une quinzaine d'années de préparer une histoire des verreries de l'ancienne province de Champagne, et sans la guerre, certaines parties de mon labeur auraient déjà paru.

VICTOR BRUNET.

—

Despeaux (P.-J.-B.), chanoine de Lisieux (LXXIV, 292 ; LXXV, 19, 102). — Il semble que l'on devrait compléter ainsi la légende de l'ex-libris :

P. J. B. DESPEAUX

P[*resbytère*] A[*mbianensis*], Sacræ] F[*acultatis*] P[*arisiensis*] D[*octor*] T[*heologus*], S[*ocius*] N[*avarricus*].

Originaire du diocèse d'Amiens, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison et société de Navarre, Pierre-Jean-Baptiste Despeaux, pourvu le 25 avril 1775 des canonicat et prébende de Villers, en la cathédrale de Lisieux, vicaire-général sous trois évêques (1756-1787), fut encore élu l'un des vicaires capitulaires, pendant la vacance du siège, après la mort des deux premiers de ces prélats.

Official diocésain depuis le 6 mai 1773, il est, à deux reprises, chargé de remplir ces mêmes fonctions dans l'exemption de Saint-Samson sur Risle, relevant de l'évêché de Dol.

Prieur commandataire du prieuré simple de Saint-Côme du-Mont, ordre de Cluny, au diocèse de Coutances, il le résigna le 4 janvier 1777, avant de recevoir le titre de chevecier (le chevecier ou chefcier, à Saint Pierre-de-Lisieux, était le quatrième des dignitaires du Chapitre).

Le 25 octobre 1786, P.-J. B Despeaux, accablé d'infirmités, se trouvant malade, à Lisieux, en sa maison canoniale, place du Friche-aux-Chanoines (aujourd'hui place Le Hennuyer), donne sa procuration pour résigner sa prébende de Villers qu'il avait possédée durant près d'un tiers de siècle. Il se réservait toutefois une pension de 600 livres, dont il ne garda pas longtemps la jouissance, étant mort vers la fin de l'année suivante.

QUÆSITOR.

—

Colonels de Caylus-Rouairoux (LXV, 757, 852). — Il n'a pas été répondu d'une façon exacte à la question posée par le collaborateur Zweirot dans le numéro du 10 juin 1912.

Je viens un peu tard mettre les choses au point et satisfaire chacune des questions posées.

1°) La maison de *Caylus Rouairoux* descendait en ligne directe de Raymond de Caylus, quatrième fils de Deodat III et de Hélène de Castelnau-Caumont. (Vers 1360).

Cette maison de Caylus paraît être la deuxième de ce nom ; elle serait un rameau de la maison d'Anduze, qui posséda, comme on l'a dit, la terre de Caylus près Saint-Affrique. La branche dite de Rouairoux, bien que cadette, est la seule qui se perpétua par filiation directe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Cinq maisons se substituèrent en effet successivement à la branche aînée et en portèrent le nom. Savoir : en 1465, les Lévis-Caylus — en 1607, les Pesteils-Caylus — en 1636, les Tubières Caylus — en 1765, les Lignerac-Caylus — et enfin plus récemment les Rougé (11 fév. 1905) *duque* de Caylus.

2°) *Rouairoux* appartenait primitivement à la maison de *Bernon*, ce fut elle qui l'apporta aux Caylus par alliance (1538). Elle fut érigée en baronnie des Etats en janvier 1680 en faveur de Jean de Caylus, Seigneur de Colombière, Saint-Martin, etc. — Elle était située dans l'Albigeois et était mouvante du Comté de Castres

Son propriétaire eut donc le droit d'entrée aux Etats de Languedoc ; c'est à ce titre que les armes des Caylus-Rouairoux figurent dans l'*Armorial des Etats*. de Gastellier de la Tour (1767).

En août 1749, Joseph-François, marquis de Caylus, demanda et obtint, par l'entremise du ministre Maurepas, des lettres patentes « portant changement du nom de *Rouairoux*, titre de sa baronnie, en celui de *Caylus*.

C'est sous ce nom qu'elle échut, dans la suite, à Antoine Vicomte de Beaumont, capitaine de vaisseaux (neveu du célèbre archevêque de Paris), qui épousa Amable Elisabeth-Françoise de Caylus, dernière de sa branche. Caylus passa ensuite à la maison de Mac-Carthy (17 mars 1775) puis à la maison d'Urre (9 déc. 1786).

3°) Les deux colonels de Caylus pouvaient fort bien appartenir à la branche de Rouairoux.

En effet nous trouvons :

A) Pierre-Joseph-Hyacinthe, baron de Rouairoux, Seigneur de Colombière, etc...

Fils aîné de Jean II de Caylus, vicomte de Vaillan, seigneur de Colombière, St-Martin du Larzac, Castelnau etc., et de Marie de Benzi (contrat du 23 janvier 1670).

Capitaine de Cavalerie dans le régiment de Noailles 1688.

Colonel des dragons de Languedoc 1694.

Brigadier en 1704 Maréchal de Camp en 1709.

Lieutenant Général des armées du Roi, octobre 1718.

Grand Croix de l'ordre de Saint-Louis, 1722.

Il commanda en Provence l'an 1720 pendant la peste.

Député de la noblesse aux Etats de Languedoc de 1735, il mourut à Perpignan le 2 avril 1736,

Il avait épousé, le 7 févier 1708,

Elisabeth Brunet de Pujols, sa cousine germaine, fille de Louis Brunet de Pujols de Lévis, marquis de Villeneuve, baron de Montredon, Lieutenant du Roi en Languedoc

et d'Elisabeth Lacroix de Castries.

dont cinq enfants. L'aîné fut

B) Joseph-François de Caylus, baron de Rouairoux, marquis de Caylus, baron des Etats de Languedoc, né le 19 septembre 1716.

Il fut Colonel d'Infanterie, puis quitta l'armée pour entrer dans la marine. Capitaine de vaisseaux en 1727. Chevalier de St-Louis en 1744.

Gouverneur général de la Martinique en 1745.

Chef d'escadre en 1746, il prit sa retraite près de Toulouse où il mourut le 21 mai 1778.

Il avait épousé Amable Elisabeth Jeanne de Beaumont, le 29 août 1751.

Fille de François de Beaumont de Verneuil, dit le Comte de Beaumont de Pompignan

et de Marie-Anne-Louise de Plaibault de Villars-Lugein (contrat du 27 septembre 1733).

de ce mariage une fille Amable-Elisabeth.

Françoise de Caylus, mariée, comme nous l'avons dit, à Antoine vicomte de Beaumont, capitaine de vaisseaux.

Joseph-François était un bibliophile éclairé, il frappait les reliures de ses livres d'un fer à dorer à ses armes, ou faisait usage de quatre ex-libris différents ; trois d'entre eux ont été reproduits par les « Archives des Collectionneurs d'Ex-libris » (1912, p. 45), le quatrième signé Tubert est moins connu.

4°) au commencement du XVIIIe siècle un membre de la branche de Tubières fut aussi colonel de cavalerie

Anne-Claude de Tubières-Grimoard de Pestels de Lévis, comte de Caylus, marquis d'Esternay, baron de Landorre, de Privezac, de Montlaur, etc...

Né le 31 octobre à Paris.

Fut *colonel d'un régiment de dragons de son nom* en 1711.

Après une belle carrière militaire, il s'adonna aux belles-lettres, aux sciences et aux arts. Décédé sans postérité le 5 septembre 1765, il laissa son nom et ses biens au marquis Achille Robert de Lignerac, son cousin, tige des Lignerac-Caylus.

De ce qui précède, il est facile de constater qu'il y avait bien au commencement du XVIIIe siècle deux *Caylus Rouairoux*, colonels l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, le père et le fils — qu'il existait un troisième *Caylus* colonel, lequel n'était pas Rouairoux et commandait le régiment de dragons de Caylus.

Ouvrages à consulter : « Histoire Généalogique de la maison de Beaumont, en Dauphiné » cabinet du Roi 1779, les ouvrages de M. de Barrau, du baron de Gaujal, du Vicomte de Bonald sur les familles du Rouergue, l'*Armorial du Languedoc*, généralité de Toulouse, par L. de la Roque, etc...

Capitaine DE ROTON.

Gaston Sécot (LXXIV, 292). — De son véritable nom « Cosset », était employé au Ministère de la Guerre. Je l'ai connu, en 1892, au cabaret : « La Butte », et « Le Tambourin » et, enfin « Les Quat'Zarts ». Il avait donc 35 ans à cette époque. Parlant à un habitué de cet établissement, où je fréquentais alors, je disais, observant sa physionomie, « il a des yeux qui n'ont jamais dormi », et en effet, il personnifiait le noctambule.

Sécot « dans ses Œuvres » — terme consacré — et dans ses poches les mains, — un genre admis dans ces endroits, mais qui toujours m'a choqué — chantait avec le plus délibéré j'menfoutisme. Son répertoire ne variant jamais, je cite de mémoire la plus connue de ses fantaisies : l'histoire d'une fille lui ayant fait d'étranges tours, et chaque fois ce refrain : « ah ! il m'en souviendra, larira, de ma première maîtresse. »

Si « 1901 » est bien l'année, il serait donc mort à 44 ans ; étant donné son genre de vie, il ne pouvait fournir une plus longue carrière ; et ses yeux, enfin ! dorment, non du dernier, mais du *premier* sommeil.

PAUL KLENCK.

***

Jules Costé, né à Paris probablement rue St-Georges — avait pour tante Mme Versigny, femme d'un journaliste connu...

A fait ses études au lycée de Versailles.

Licencié en droit.

A fait son service aux chasseurs à pied ; conditionnel.

Rédacteur au Ministère des Finances.

A toujours habité Montmartre, très longtemps 51, rue Blanche, puis 104, boulevard de Clichy.

Jouait du violon et du trombonne à coulisse.

A chanté au Chat Noir.

A fondé le Cabaret de la Butte, Direction Durand Olbach. Dans le local des 4. z' Arts qui succédèrent sous la gérance d'un nommé France, puis François Trombert de 1890 à 1898.

En décembre 1898, a fondé le cabaret des Arts, avec D. Bonnaud, X Privas, J. Varney, G. Baltha. Mort en 1902 ou 1903. A été incinéré au Père-La-Chaise, et ses cendres transportées au cimetière Montmartre.

E. H.

***

Chansonnier né à Paris le 18 Mai 1858, mort le 6 septembre 1901, également à Paris.

A. PATAY.

—

Famille Joffre (LXXI). — L'origine de la famille du maréchal Joffre excite depuis quelque temps, la curiosité des chercheurs.

Sous le titre de « Contribution à l'histoire du maréchal Joffre » une note parue dans le journal *La Croix* (n° du 7 janvier 1917), revendique pour le Limousin l'origine de la famille du vainqueur de la Marne.

Nous la reproduisons textuellement :

On a dit que la famille du général Joffre était originairement noble. La branche à laquelle appartient notre généralissime aurait, un temps, émigré en Espagne, d'où elle serait revenue, au début du XIXe siècle, s'établir dans le Roussillon.

Or, notre distingué confrère M Léon Gosset, dont les lecteurs de notre supplément littéraire n'ont certainement pas oublié les jolis articles et qui, parti comme engagé volontaire et blessé sur le champ de bataille, occupe ses loisirs à l'hôpital temporaire de Tulle à fureter dans les Archives, vient d'y faire une trouvaille heureuse.

Les Cartulaires de Tulle et d'Uzerche mentionnent dès 980 un Geoffre et les anciens recueils héraldiques citent une illustre famille limousine du même nom. Indifféremment orthographié Jouffre, Joffre ou Geoffre de Chabrignac.

Il semble de prime abord que ce serait curiosité pure — et au fond assez vaine — de savoir si le généralissime se rattache à cette famille. Mais, remarque M. Gosset, là où la recherche devient piquante, c'est lorsqu'on apprend que la devise parlante des Joffre donnée, dit-on, par Louis XV lui-même est « Joffre tout à la patrie ! » Le vainqueur de la Marne n'aura pas besoin plus tard d'en chercher une autre à graver sur son bâton de maréchal de France.

Il nous paraît intéressant d'ajouter les détails suivants.

La famille Geoffre de Chabrignac est une des plus anciennes et des plus considérables du Bas-Limousin.

Le château de Chabrignac, commune de Noailhac, dont on aperçoit à droite de la route de Meyssac à Brive, au-dessus de ses terrasses, la grosse tour en ruine, appartint dès le temps des Croisades à

cette famille. Il en fut probablement le berceau. Celle-ci essaima dans nombre de localités du bas-pays à Beynat, Ligneyrac, Chabrignac, Sainte-Ferréole, Jugeals.

Il est remarquable que les Geoffre de Chabrignac étaient « d'épée ». Quatorze officiers de cette famille seraient tombés, dit-on, dans les guerres de Louis XIV ; elle aurait eu dans le passé deux maréchaux de camp et, de nos jours, on lui a connu le général de division Raymond Charles de Geoffre de Chabrignac mort en avril 1897.

C'est à la branche des Geoffre de la Pradelle (1) qu'appartient Guillaume de Geouffre de Leyrat, capitaine au régiment de Piémont en 1674, commandeur d'Aigrefeuille en 1685 et de Guebwiller en 1687 à propos duquel on cite cette curieuse anecdote :

En 1693, à la première promotion des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, le roi conféra cette dignité à Guillaume de Jeouffre de la Pradelle. Louis le Grand, afin de donner plus d'éclat à la cérémonie, voulut recevoir lui même les nouveaux chevaliers dans la grande galerie du château de Versailles. A son arrivée, tous les récipiendaires, sauf un seul, mirent un genou en terre. Le roi en demanda la raison au maréchal de Navailles qui était à ses côtés.

« Sire, répondit le maréchal, c'est le commandeur de la Pradelle, un de vos braves officiers et qui n'a qu'une jambe ». Alors le roi se tournant vers les autres : « J'aime à croire qu'il n'en est aucun parmi vous, messieurs, qui ne fut bien aise d'être en ce moment comme M. de la Pradelle » (2).

Les Joffre ou Geoffre du Limousin et les Joffre du Roussillon ont une même parenté de gloire, sinon une parenté au sens propre du mot.

Il convient toutefois de remarquer : 1° que dès le haut Moyen-Age le mouvement d'émigration auvergnate limousine vers la Catalogne fut important ; 2° qu'en langue romane Joffre avec ses variantes Gaufre, Jaufre, Gaufred est un prénom synonyme du prénom français de Godefroy ou Geoffroy. On connait deux troubadours de ce prénom : Jaufre de Pons et Jaufre Rudel.

L'ascendance occitane du nouveau maréchal est certaine. AMÉDÉE MUZAC.

(1) A Sainte-Ferréole où l'on voit dans une maison du bourg l'écu de cette famille : *à trois pals avec un chef chargé d'une fasce.*

(2) *Dictionnaire historique et biographique des hommes célèbres et de tous les illustres de la Corrèze*, par de Bergues la Garde.

—

La pension turque de Lamartine (LXXIV ; 245, 360). — Se reporter au tome LXII de l'*Intermédiaire*. La question a été posée... et traitée (col. 54, 138, 191, 300 et 466). P. D.

—

Adolphe Paupe (LXXV, 176). — Sous ce titre « La mort du disciple », le *Temps* publie ce touchant article sur notre sympathique et regretté collaborateur :

M. Paupe, le père Paupe, Paupe le stendhalien, vient de mourir. Comment laisser partir cet homme excellent et singulier sans un hommage ? C'était un religieux : entendez qu'il avait consacré toute sa vie au culte d'un homme ou plutôt d'une œuvre. Il était stendhalien comme on est chartreux ou même spirite. Il était l'exégète savant d'Henri Beyle, en même temps que le conservateur de sa mémoire. Il veillait sur le temple du « Milanese » avec ferveur et jalousie. Et il répandait la parole du maître avec la foi d'un apôtre.

Sa vie était humble. Chef de bureau dans une compagnie d'assurances, il habitait une « bourgeoise » et modeste maison de la rue des Abbesses. Ses journées étaient toutes consacrées à ses devoirs de bureaucrate, mais ses soirées étaient vouées à sa mission littéraire. Il a dressé ces monuments à la gloire de son dieu : l'*Histoire de l'œuvre*, la *Vie littéraire*, la *Correspondance de Stendhal*.

Sa vue, devenue faible, l'obligeait à porter de grosses lunettes, et il examinait les manuscrits nouveaux avec l'attention d'un savant penché sur le microscope. Il savait tout de l'œuvre immense de Beyle et les moindres ébauches de l'écrivain lui étaient familières. On lui doit non seulement de mieux connaître cette œuvre, mais encore de l'aimer davantage.

M. Edouard Champion, qui l'a salué au cimetière, nous a appris que le beyliste illuminé avait souffert de douleurs tout humaines : « Au cours des dernières années, la mort de son ami Remy de Gourmont, qui l'appréciait particulièrement, l'avait bien durement frappé, et plus durement encore la mort glorieuse d'un fils chéri, un grand beau gars au regard clair et dont la timidité était, sous les armes, devenue bravoure. » Ainsi, la guerre n'avait même pas épargné la tour d'ivoire où le père Paupe vivait en communion constante avec le dieu de sa curiosité.

J. L.

Famille Pellot (LXXV, 45, 154). — Originaire du Milanais, son nom primitif était Pellotti. Elle s'établit à Lyon au XVIe siècle et fit le commerce des soies et de banque en société avec les Mascarini qui lui étaient alliés.

Claude Pellot, sieur de la Bussière, puis de Sandars, fut trésorier général à Lyon, prévôt des marchands de la ville de Lyon et conseiller d'Etat. Il mourut en 1642. — Son fils, Claude Pellot, seigneur de Port-David (environs de Cléry, Loiret) fut maître des requêtes, intendant et premier Président du Parlement de Rouen. Il mourut en 1683. De lui descendent tous les Pellot De Claude Le Camus, tante du cardinal de ce nom, évêque de Grenoble, il eut 10 enfants, entre autres :

1° Claude Michel, né le 28 janvier 1653, capitaine de chevau-légers au régiment d'Enghien, qui épousa après contrat du 30 août 1689 Marie Trébillet, dame de la Charnée et d'Aveisne. Veuve, Marie Trébillet fit enregistrer ses armes en 1698; et liquider ses droits dans la succession du seigneur de Gondal son père par sentence du baillage de Chalon du 14 décembre 1719. Elle habitait alors à Saint-Amour. Elle eut deux enfants : 1° Philippe-François Pellot, chevalier, seigneur de la Charnée, décédé sans postérité, et 2° Marie-Thérèse Pellot, qui épousa, après contrat du 1er juin 1723, François-Nicolas Favre Longry, écuyer, seigneur de Longry, né à Bourg le 24 septembre 1675, petit-neveu de Antoine Favre, premier président du sénat de Savoie. En 1723, Marie Trébillet habitait à Roissiat.

2° Etienne Girard, Pellot, 1661 † 1726, fut brigadier des armées du roi.

3° Claude François Pellot, comte de Trévières (environs de Bayeux) † 1732. fut conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes. Son fils, Claude Pellot, comte de Trévières, seigneur de Port-David, etc... 1693 † 1759, fut conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris : rapporteur du procès du chevalier de La Barre.

Armes : *de sable à une tierce d'or en bande.*

VARTA.

—

Auguste Poulet-Malassis (LXXIV. 246). — Voir sur la vie du fameux imprimeur les ouvrages suivants :

1° la notice biographique écrite par Ph. Burty en tête du catalogue intitulé : « Bibliothèque, portraits, dessins et autographes de feu Poulet Malassis » (J. Baur. Paris. 1878) :

2° Charles Monselet, « Curiosités littéraires et bibliographiques » (Librairie des Bibliophiles. Paris, 1890) Pp 69-70. « Un libraire... d'Alençon ;

3° Maurice Tourneux. « Auguste Poulet-Malassis. Notes et souvenirs intimes ». (Aux bureaux de l'*Artiste*. Paris. 1898) ;

4° Comte G. de Contades « Portraits et fantaisies » (Quantin. Paris. 1887). Pp. 97 134, Auguste Poulet-Malassis.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Bien qu'il soit toujours un peu ridicule de répondre à une question que l'on a posée, j'y joins deux références. — ne serait-ce que pour éviter à nos collègues l'ennui d'avoir à les rechercher :

Auguste Poulet-Malassis, (par le comte G. de Contades) *le Livre* 1884 ; p 73 86. — portrait

Auguste Poulet Malassis — Notes et Souvenirs intimes, 1892 ; p. 155-170, 408-420. — Portrait gravé par J. Courboin, d'après A. Legros.

Il existe de cette étude un tirage à part à 50 exemplaires — Les fiches de la Nationale, consultées un peu hâtivement, ne m'ont pas semblé le mentionner.

Dans son *Charles Baudelaire* (Paris, Lemerre. 1869 ; in-12), Asselineau fait bien l'éloge de Poulet-Malassis... mais ces éloges sont vagues.

P. D.

—

Gaston de Raimes (LXXIV, 292, 407). — C'est un excellent poète normand, qui doit être compris dans le groupe des écrivains honfleurais, comme Albert Sorel, Henri de Régnier, Alphonse Allais, Mme Delarue-Mardrus. Il est né à Equemauville, dans le Calvados, le 29 décembre 1859. Il débuta par un volume de vers, *Les Croyances perdues*, en 1881, puis il publia un autre volume de poésies, l'*Ame inquiète*. (Paris. 1884), et ensuite, *Ode à Corneille*, en 1885, et un autre à-propos, *Pour l'asile de Ville d'Avray*. Avec André Alexandre, comme collaborateur, il aborda le théâtre avec une comédie en un acte, en vers, *Le Sac*, publiée en 1888. Dans son théâtre, il faut encore compter : *Le*

roi Charlot, un drame en 5 actes, publié à Bruxelles en 1892, une saynette *Le Médium* et une comédie héroïque, en 5 actes, et en vers, sur *Jean Doublet*, le célèbre corsaire honfleurais. Notons encore : *La revanche du rêve*, en 1900, *Les Veillées heureuses*, en 1899 et un volume charmant de vers : *A la gloire du bibelot*, 1911, où il chante les vieilles assiettes, les antiques statues, et aussi toutes les gloires de sa petite patrie normande, ses marins, ses prosateurs, ses poëtes, ses peintres, en vers sonores, alertes et colorés. Il faut faire encore une place à part à quelques proses de Gaston de Raimes, à ses *Marins de France*, illustrés par Eugène Le Mouël, à ses *Soldats de France*, trois volumes qu'illustrèrent, l'amusant Henri Pille et Eugène Chaperon et qui furent couronnés par l'Académie française, en 1894 ; à *L'Epave*, un volume de nouvelles, publié chez Flammarion. Enfin, docte et érudit commentateur, Gaston de Raimes a réédité, en 1911, pour Ernest Courbet, l'éditeur des grands classiques français — si je ne me trompe — *Les Aventures du Baron de Feneste*, d'Agrippa d'Aubigné, avec préface, notes et glossaire.

Modeste, simple, un peu désillusionné par la vie, Gaston de Raimes est un des meilleurs parmi les poëtes et les écrivains du terroir normand. G. D.

—

Descendance de Rouget de l'Isle (LXXI ; LXXII ; LXXV, 94). — L'article si intéressant et si documenté que M. Arthur Pougin consacre dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1917, à la descendance de Rouget de l'Isle et dans lequel il rapporte la tradition courant à Lons le-Saulnier relativement au nom de fief de l'Isle, m'amène à lui poser les questions suivantes :

A-t il la généalogie ascendante de Rouget de l'Isle ?

Y a-t-il rapport entre sa famille et celle des Rouget de Niort qui a donné 3 maires, un échevin et 4 conseillers municipaux à cette ville ?

Au milieu du XVIIIe siècle, une branche de cette famille assez importante portait le nom de Rouget de l'Isle. J'ai notamment sous les yeux la signature de Maître Thomas Rouget de l'Isle dans un contrat de mariage du 20 juin 1768.

Cette famille Rouget porte comme armoiries : *d'argent à l'aigle de gueules, couronnée, becquée et membrée d'or.*

J. F.

—

Henry Somm (LXXII, 476 ; LXXV, 62). — A propos de Henry Somm, je signalerai au confrère qui s'y intéresse l'offre figurant au dernier catalogue du Bibliophile Niçois, reçu il y a quelques jours, de 13 carnets de poche de format in 12 ayant appartenu à cet artiste. Les 90 à 100 pages de chaque carnet sont couvertes d'études et de croquis au crayon ou à la plume. La plupart sont consacrés aux types féminins tels que Henry Somm les a campés dans ses œuvres. Certains sont assez poussés ; d'autres ne sont que de simples esquisses. Le tout s'entremêle de quelques courtes notes manuscrites.

Après la parfaite notice de M. Georges Dubosc, trouvera t-on quelque intérêt à l'énumération suivante d'autres œuvres de Somm :

1° croquis pour les journaux le *High-Life* (disparu le 21 octobre 1871), le *Monde Parisien* (1878 à fin 1883), la *Vie Militaire* (décembre 1883 à août 1884).

2° pointe-sèche pour l'alphabet de l'imperfection et malice des femmes par J. Olivier (Barraud 1876) :

3° illustrations pour le Musée artistique des grandes industries françaises (Delloye 1878) :

4° eaux-fortes et vignettes pour les « Leçons conjugales », de A. Saulière (Dentu 1879) ;

5° eaux fortes et dessins à la plume pour le « Livre des baisers » de V. Billaud (Royan, Billaud 1879) :

6° vignettes et eaux-fortes pour les « Histoires conjugales » de A. Saulière (Dentu 1881) :

7° vignettes et eaux fortes pour « Ce qu'on n'ose pas dire », par A. Saulière (Dentu 1884) :

8° illustrations pour « Entrée de clowns » par F. Champsaur (Levy 1886).

9° illustrations pour « Sérénités » d'Albert Tinchant (Marpon s. d. (1886).

10° dessins pour « Toute la gamme », par Marcel Legay (Brandus 1886).

11° eaux fortes pour « Trois coups de foudre », par L. Halévy (Conquet 1886).

12° gravure pour eau-forte, pointe sèche

et vernis mou par A. Delâtre (Lanier 1887) :

13° compositions pour le « Journal d'un nègre à l'exposition de 1900 » par G. Bergeret (Carteret 1901).

Rappellerons nous aussi les aquarelles originales dont, pour de nombreux bibliophiles, Somm enrichit, peut-être du meilleur de son talent, les exemplaires devenus ainsi uniques, d'ouvrages particulièrement goûtés ? Tels l'exemplaire de « La Famille Cardinal », de L. Halévy, figurant à la vente de Mme D*** en 1883 — la vente Werlé (1908) l'exemplaire d' « Yvette » par Guy de Maupassant, celui de « Trois coups de foudre » par L. Halévy — à la vente Bordes (1908) ; les exemplaires de « Princesse », « Un grand mariage », « Trois coups de foudre ». « Mon camarade Mussard, par L. Halévy, de l' « Immortel » par A. Daudet.

A l'exposition des Arts-Incohérents en 1882, l'artiste envoyait un éventail « Méfiez vous de l'assassinat, il conduit au vol ».

Le 10 décembre 1907 eut lieu à l'hôtel Drouot une vente posthume d'aquarelles et de dessins, pour laquelle fut rédigé un catalogue avec une préface.

On trouve des portraits de Henri Somm : 1° par A. Le Petit — les caricaturistes à la douzaine, reproduit par Grand-Carteret. Les « Mœurs et la caricature en France », p. 655) — 2° dans le catalogue-album de l'exposition du « Courrier français » à la Tour Eiffel en 1891) — 3° dans « Raphael et Gambrinus », par Grand-Carteret (p. 94) où figure son portrait-charge au Chat-Noir, plaisamment attribué à A. de la Gandara.

S'il en faut croire un article de Robert Caze sur notre artiste, publié dans l'*Eveil* et reproduit dans l'*Estampe* du 17 décembre 1882 (p. 3), Somm n'eut pas toujours le visage imberbe que nous lui voyons sur ces portraits. Il avait, vers 1870, « la barbe fauve, le crin hérissé ; très myope, sympathique, il vivait suivant la bonne loi naturelle ».

Ce précurseur de la mode féminine des grands chapeaux, toujours encombrants, parfois ridicules, mais généralement seyants, disait : « J'ai toujours peur de vieillir. Ma préoccupation, c'est de tenir compte de la mode, de la fantaisie du jour. Sans vanité aucune, je crois avoir préparé pour l'avenir une série de documents utiles ».

Il semble bien qu'il y ait réussi.

Cf. Bayard. *La caricature et les caricaturistes* p. 379 — P. Eudel *L'hôtel Drouot et la curiosité* 1882 p. 437 — *Le Rire* 7 décembre 1907. C. Dehais.

—

Mme Claude Vignon et la fontaine Saint-Michel (LXXV, 5, 157) — Je ne sais pas si celle qui devint la femme de M. Maurice Rouvier a collaboré à l'exécution de la fontaine Saint-Michel, mais ce que je sais bien, c'est qu'il s'élève à Saint-Jean-Cap-Ferrat, au terminus du tramway, en face de la mer, une charmante petite statue, représentant un jeune pêcheur nu, raccommodant ses filets, qui fut donnée à la commune par M. Maurice Rouvier — comme une inscription, d'ailleurs, le commémore — et qui est l'œuvre exclusive de Mme Claude Vignon, dont une voie de cette commune porte le nom. Geo. Maur.

—

Armoiries espagnoles (XVIIe siècle à identifier (LXXV, 134). — Le cliché doit être retourné, car le blason, tel qu'il a été mis en page, se trouve à l'envers.

—

Sceaux de l'Empire. Coffret (LXXIV ; 389). — Question déjà posée : LXII : 615. P. D.

—

Ex-libris à identifier : Haute-Mer Saint Michel (LXXV, 87). — Le *Dictionnaire des Devises* attribue à la famille de Geissonel la devise :

Agitatis Ludit in Undis

Nozirod.

—

Sed tantum dic verbo, etc. (LXXV, 7, 109). — La phrase latine dont le commencement sert de titre à la question posée par notre confrère G. de Massas, figure dans *Sequentia sancti Evangeli secundum Matthaeum*. Matth. 8, qui fait partie de la messe du troisième dimanche après l'Epiphanie.

La voici telle que je la trouve dans le *Missale romanum*, édition de Malines (*Mechliniae*), 1893, par H. Dessain :

Et respondens centurio, ait : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum ; sed tantum dic verbo, et sanabitur *puer meus*.

Je laissse à des latinistes plus compétents que je ne le suis le soin d'expliquer pourquoi le mot « verbo » est employé, au lieu de l'accusatif « verbum » qui, d'après la remarque de l'auteur de la question, semblerait devoir lui être substitué.

Nauticus.

*
* *

Si, d'une part, comme je l'ai déjà indiqué, le *Missale romanum*, édition de 1893, *Mechliniae* (à Malines), donne : *dic verbo*, et le *Novum Testamentum graecè* de Nestle : εἰπὲ λόγῳ, il y a lieu, toutefois de faire remarquer que les *Lectiones Evangeliorum et Epistolarum ebraicè, graecè latinè.germanicè* (Nuremberg, 1601), par Elias Hutterus (Elie Hutter) portent, au contraire : *dic verbum* et : εἰπὲ λόγον.

Nauticus.

*
* *

Il convient de traduire comme dans le passage de l'Evangile où se trouve cette parole qui est celle du centurion priant le Christ de guérir son fils :

« Je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais *dites le d'un mot* et mon enfant sera guéri ».

Léopold Olivier.

Dans l'Evangile selon saint Luc, 7, 7, on lit :

Il y avait un centenier dont le serviteur était *moriturus* et ayant entendu parler de Jésus, il lui envoya des serviteurs pour le prier de venir le guérir...

Comme Jésus n'était pas loin de la maison, il envoya ses amis pour lui dire de sa part :

« Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum ; sed tantum *dic verbo* et sanabitur puer meus. »

Traduction

Dites seulement un mot (*Dic*)... et par une parole (*Verbo*) mon serviteur sera guéri.

D. H.

*
* *

Les mots de la prière sont empruntés de l'évangile de S. Mathieu, viii, 8 (Vulgate), « Sed tantum dic verbo et sanabitur puer meus » La version suit le grec, λόγῳ μόνον εἰπὲ Ἀλλὰ...

Edward Bensly

*
* *

La phrase de la prière que cite notre collaborateur M. G. de Massas semble calquée sur la prière du centurion, rapportée dans *saint Mathieu*, chap. VIII, verset 8.

Seigneur, dis seulement une parole, et mon serviteur sera guéri.

(Version J. F Ostervald).

V. A. T.

*
* *

« Sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea ». M. G. de Massas ne croit-il pas que cette prière pourrait se traduire ainsi : « Parle seulement et mon âme sera guérie » (en mot à mot : mais parle seulement par (ton) verbe et mon âme sera guérie) en considérant verbo comme un ablatif de moyen et en lui donnant le sens qui lui est attribué dans l'*Evangile de saint Jean* :

In principio erat Verbum ?

R. de Boyer de Sainte Suzanne.

*
* *

Vraiment heureux fut le choix de cette épigraphe mise en tête du livre de Psichari, puisque le texte l'*Ordo missæ* est une adaptation de la Parole de foi et d'humilité qu'adressait au Christ un « centurion » de Capharnaüm (*Matth.* VIII, 8 ; *Luc.* VII, 6 7) : « Seigneur,.. je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri ».

Quant au *dic verbo*, l'explication s'en trouverait dans l'emploi de l'ablatif pour un complément circonstanciel marquant la manière, le moyen, l'instrument, ou dans le bref commentaire de L.-Cl. Fillion sur ce verset du premier évangile : « *Dic*, hébraïsme, pour signifier *impera* ; *verbo*, par une parole, en grec λογῷ, au datif instrumental. La *Recepta* porte λόγον mais les meilleures autorités sont contre elle. — Le centurion a mérité que sa belle réponse, insérée dans les prières liturgiques, fût répétée chaque jour au Saint-Sacrifice avant la communion du prêtre et des fidèles ».

Quæsitor.

*
* *

Il semble, dit-on, que l'accusatif *verbum* s'impose au lieu de *verbo*. Non. « Dic » est un hébraïsme, il signifie « impera » « verbo » par une parole... en grec λογῷ au datif instrumental.

Le contexte explique ce *Dic*.

Quand Notre-Seigneur répond au centurion (St. Math. 8, 8), qui lui demandait

la guérison de son serviteur : J'irai et je le guérirai. Le centurion lui dit : Je ne suis pas digne que vous veniez chez moi. « Sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. » J'ai sous moi des soldats et je dis à celui-ci : Va ! et il va, et à un autre : Viens, et il vient et à mon serviteur : Fais ceci, et il le fait... et cependant je ne suis qu'un homme soumis à la puissance d'un autre homme... Vous qui êtes tout puissant *Dic*, commandez, ordonnez, *verbo*, d'un mot, mon serviteur sera guéri, sans que vous ayez à vous déranger.

E. P.

*
* *

Ce texte est tiré de saint Mathieu, ch. VIII, verset 8. Il faut d'abord remarquer que le mot *verbo*, d'après le grec et l'hébreu que l'on conserve aujourd'hui, sous une forme plus ou moins exacte, est non au datif, mais à l'ablatif. Il ne signifie donc pas « dites à votre parole », mais « dites par votre parole », c'est-à-dire prononcez une parole, car la locution de l'évangéliste est un hébraïsme. Le sens est, Seigneur, il n'est pas besoin que vous vous dérangiez et veniez chez moi, j'en suis indigne, mais commandez et mon enfant sera guéri. La traduction française, dites une seule parole et mon enfant sera guéri, est parfaitement exacte et traduit la valeur de la locution hébraïque sans en reproduire l'idiotisme.

Bien d'autres locutions, souvent employées dans la chaire chrétienne, sont de purs hébraïsmes, mais on ne s'est pas donné la peine d'en traduire la vraie signification, et on a reproduit en français l'hébraïsme biblique. Un des exemples les plus connus est la parole de Notre-Seigneur, parlant de saint Paul : li est un vase d'élection qui doit porter mon nom, etc. Le mot *vase electionis*, est un hébraïsme inintelligible en français sous cette forme. Vase veut dire instrument, objet dont on se sert, élection signifie choisi. Le sens est donc que Paul : sera un instrument choisi, un instrument de choix pour porter le nom du Christ jusqu'aux extrémités du monde. Mais presque tous les prédicateurs parlent du vase d'élection, que ne comprennent certainement pas la centième partie de leurs auditeurs.

Il n'en a pas été de même pour le texte qui nous occupe ; et la traduction française a bien rendu la force de l'hébraïsme. Commandez par votre parole seulement, et mon enfant sera guéri.

Dr A. B.

—

Auteur latin à retrouver. (Parisios stolidum...) (LXVII). — Nauticus cherche l'auteur du distique latin suivant :

Parisios stolidum si quis transmittit asellum,
Si fuit hinc asinus, non ibi fiet equus.

(*Hinc* doit être *hic*). Mais je crois que c'est presque toujours impossible de retrouver les auteurs des proverbes, et celui-ci existe dans plusieurs langues et dans les formes les plus diverses. Le savant hollandais Dr Suringar en donne un grand nombre dans ses éditions des *Disticha* de Jean Glandorp (Leide, 1874-1876), et des *Proverbia Germanica* de Bebel (Leide, 1879). Voici des exemples :

Taurus revertetur taurus, etiamsi Parisios [ducatur

H. Bebel, *Prov. Germ.* n° 296.

Parisios stolidum... *Loci communes Proverbiales de Moribus*,

Bâle, 1572, p. 189.

Qui chael net a Rome, chin se reuent.
Et catulus versus Roman, canis inde reversus
Hinc male transibit ; malus est, pejorque re- [dibit.

Proverbia Rusticorum... ex cod. ms. Voss. Lat. 31 F.

Men drijf een vere te Mompelier,
Comt hi weder, hi blijft een stier.

Proverbia communia, 483.

Schick' den Esel nach Oxford, Nimmer wird [ein Pferd er dor.

Wegeler, *Philosofia Patrum* n° 206c.

Qui fol enuoie, fol attent.
Qui stultum misit, stultum exspectare requ i- [vit,

Proverbia Gallicana, 1519, p. 61.

Horace dit la même chose,

Cœlum non animum mutant qui trans m re [curru t.

Epîtres, I, 11, 27.

EDWARD BENSLY.

—

Patard, patac, pataque, patache et patagon (LXXIV, 391). — Hécart, dans son *Dictionnaire Rouchi-Fançais* (3e éd., 1834), donne :

Patacon, s. m., écu, pièce de monnaie valant 48 patars ou 60 sous tournois.
Patar, monnaie fictive ou de compte qui vaut 15 deniers tournois ; il en fallait 20 pour un florin, valant 25 sols. Ce mot est fort usité en Hainaut, en Cambrèsis, en Flandre et en Brabant ; il commence à se perdre. Bas latin *patarus*... Richelet dit que le patar vaut un sou, ce qui n'est vrai que du patar ou sou du Brabant, qui vaut quatre liards du pays, près de deux sous de France.

J. Sigart, dans son *Dictionnaire du Wallon de Mons*, enregistre :

Patard, s. m. vingtième partie du florin de Brabant, environ neuf centimes

Et Grandgagnage (*Dictionnaire de la langue wallonne*), après avoir défini le mot patâr : sou, pièce de cuivre valant 4 liards, ajoute :

Selon Roquefort et Corblet patâr vient de *Petrus* ou plutôt du flamand Peter, parce que disent-ils, le patar porte sur une de ses faces l'effigie de St-Pierre.

Il faudrait donc, dit cet auteur, démontrer que cette monnaie est d'origine flamande, et c'est ce qu'on ne fait pas. Il fait ensuite allusion à un texte de 1428 où le *patac* est donné comme une monnaie du pape. Il ajoute en note que patar est une difformation (*sic*) de patac qui est le primitif de patacon.

On lit en effet dans Corblet (*Dict. du patois picard*) :

Le patar ou pater était une monnaie fictive du Brabant qui valait 15 deniers tournois, c'est-à-dire environ six centimes. Le patar porte sur une de ses faces la figure de saint Pierre. Patard est donc probablement une corruption de *pater*. En 1432, Jean de Luxembourg fit forger des *patars* valant un sou, à Noyon. C'est peut-être à cause de cela que le *Dict* de Roux avance que le *patar* est une monnaie d'origine picarde...

Enfin, Godefroy cite notamment les extes suivants :

Patac (petite monnaie des régions méridionales) : Un patac ou deux deniers (à Riom, 1455).
Patacon : La somme de 800 dalers de l'empire appelée vulgairement patacons (à Liège, 1625).

Les deux colonnes dont il est question dans la demande doivent être les colonnes d'Hercule (Emblème adopté par Charles-Quint).

DE MORTAGNE.

*
* *

« Patagon, dit en 1694 le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille, monnaie de Flandre faite d'argent, qui a valu d'abord quarante huit sols, et ensuite cinquante-huit. Elle était cornue et mal fabriquée, et avait pour légende *Albertus et Elisabetha, Dei gratia*, avec une manière de croix de Saint-André, au milieu de laquelle il y avait une couronne. Ces mots faisaient la légende de l'autre côté : *Archiduces Austriæ, duces Burgundiæ et Brabantiæ*, avec un écusson couronné, au-dedans duquel étaient de petits lions. M. Ménage croit que ce mot vient de Patac, petite monnaie d'Avignon valant un double. Borel le dérive de Patard ». Furetière, en 1690, ajoutait à des indications analogues celle-ci : « On le confond avec les richedales d'Allemagne, et les monnaies espagnoles qu'on appelle réaux, et autres pièces cornues et mal fabriquées dont il est venu un grand nombre du Pérou ». Il dit aussi que le patard *vaut* un sou, que ce mot vient du flamand patar qui a le même sens, et qu'il est en usage en Picardie. En 1680, le dictionnaire de Richelet (Th. Corneille a fait son article en combinant ceux de Richelet et de Furetière) disait : « Mot qui vient de l'espagnol *patacon* » et ajoutait que cette pièce était « grande comme un écu blanc » ; le *Trésor des deux langues française et espagnole* de César Oudin, dans la 2e édition (1616), donne dans la partie espagnole le mot *Patacon* avec ces deux traductions : « sorte de monnaie, doubles quadruples » ; puis : « monnaie de cuivre au Portugal, qui vaut environ deux liards ; c'est enfin la grande réalle d'argent de Castille de huit, c'est-à-dire quarante sols, qui se met en France pour quarante-six ».

Toutes ces indications s'accordent avec celle du savant orientaliste M. Devic, qui dans son supplément à Littré donne à *patacon* comme origine l'arabe *ba taqui*, désignant des piastres ou réaux d'Espagne à la marque des colonnes d'Hercule. Passé, comme tant d'autres, d'arabe en espagnol, le mot y aura pris un emploi plus étendu, et aura désigné des monnaies diverses, les unes analogues à celles qui d'abord avaient par leur marque inspiré cette appellation, les autres de moindre valeur. D'Espagne, peut-être par le sabir parlé

dans tous les ports méditerranéens, le mot sera passé en Italie, en Provence ; et il est fort naturel de le trouver aussi désignant surtout des monnaies analogues aux monnaies espagnoles, dans les régions flamandes ou comtoises, qui ont été longtemps sous la domination de l'Espagne.

Quant à patache désignant un bateau, existant en Espagnol, en Italien, en Français, en Arabe sous la forme *betoça*, en Dalmate (d'où M. Devic pense qu'il est venu à l'arabe) sous la forme *bastasia*, ce doit être un mot de sabir ; il vaut au moins la peine de noter que sous sa forme dalmate il ressemble singulièrement au verbe grec *bastazein*, porter, transporter ; nous appelons « transports » certains vaisseaux ; y aurait il là une lueur jetée sur son origine ? IBÈRE.

—

Firme (LXXIV, 294). — Nous allons donc présenter la défense de *firme* après celle d'*usiner*. Nos arguments seront les mêmes — et nous ne laisserons pas de nous montrer surpris des inconséquences que peuvent commettre de parfaits lettrés lorsque se présente à eux un mot venu du lexique des affaires et qui veut prendre sa place dans l'usage courant.

Tout d'abord nous disons que *firme* ne nous semble pas une adaptation à la manière boche, mais que nous voyons au contraire en lui un mot anglais logiquement gallicisé. (Il serait heureux par exemple que film ait subi transformation analogue.)

Nous reconnaissons toutefois qu'il nous revint d'Allemagne, mais nous ne voyons pas là un motif pour le rejeter. Nous ne sommes pas de ceux qui trouvent risibles que les Allemands essaient d'éliminer ce que contient leur langue de mots venus du français, pour préconiser une opération identique mais inverse.

En second lieu, nous ne voyons pas que le mot *firme* fasse courir aucun danger à raison sociale ni à maison de commerce. Si raison sociale est une chose, que maison de commerce en soit une autre, firme en est une troisième qui n'est ni l'une ni l'autre, et l'on s'étonne de voir donner la chasse à un mot qui a déjà chez nous une existence si complexe.

Dans son premier sens allemand, *firme*, si je ne me trompe, détermine quelque chose comme une marque commerciale. Par exemple, *l'Ancre aux Dauphins* des Alde, *la Sphère* des Elzevier, *la Main au Compas* des impressions plantiniennes sont des firmes et de belles firmes. Elargissant un peu son sens, *firme* vient à exprimer toutes sortes de vignettes commerciales, en-têtes de lettres, de factures, etc. Du sens de symbole typographique il arrive ensuite à exprimer le contenu du symbole — savoir, le nom ou le titre sous lequel se fait connaître l'établissement commercial qui l'utilise. C'est en quelque sorte l'enseigne d'un commerçant qui n'aurait point pignon sur rue.

A ce moment il pénètre dans la langue française. C'est l'époque des grandes sociétés anonymes. *Firme* s'applique à la dénomination par laquelle ces nouvelles personnes morales entrent en rapport avec leur public. C'est autre chose que *la raison sociale*, dont le propre est d'indiquer des responsabilités — (ici il faudrait une petite dissertation juridique que l'on me saura gré d'omettre) et l'on ne pourrait sans excès de langage ni sans faire une faute de droit, confondre une société gérante avec une maison ou fonds exploité.

A ce moment de sa vie française, par une curieuse réaction, *firme* se charge des sens qu'il avait tout d'abord en allemand et que nous avons indiqués plus haut. Peut être cette observation ne pourrait-elle être relevée que dans les milieux d'artistes, d'étudiants et de gens d'affaires, où l'on fréquentait des allemands. Mais on n'a jamais nié que les importations et exportations de mots ne se fassent aux points où les indigènes et les étrangers sont en contact.

Ce choc en retour ayant eu lieu, le mot continue à vivre normalement, c'est-à-dire que sa signification perd en netteté et gagne en extension. Les grands établissements auxquels il s'adaptait lui ont donné un certain lustre, et il n'y a point de petit épicier à Montrouge qui ne pense en faire rejaillir l'éclat sur lui en disant *ma firme* au lieu de *ma signature*.

Il serait donc téméraire de vouloir proscrire un mot qui n'est pas seulement adopté par l'usage, mais qui rend en outre des services.

Voici en effet une notice que je ne me souviens pas avoir vu exprimée ailleurs, et que je n'ai clairement reçue que depuis

peu : Les mots comme les hommes ont droit à certains égards, par considération pour les services qu'ils rendent et pour leur utilité. En voici deux, par exemple, que je tiens pour d'affreux barbarismes et que je communique à ceux de nos confrères qui se plaisent à dénoncer ces sortes de coupables : *alerter* v. a. gouvernant l'accusatif, qui signifie *donner l'alarme à.* et *livrancier* adj. qui s'applique principalement à un établissement auprès duquel quelqu'un prend livraison de quelque chose. Ils n'ont rien d'argotique (on sait que l'argot bénéficie de mille indulgences) sont condamnables, mais sont actuellement employés peut-être trente mille fois par jour, le premier tout le long du front, le second dans les intendances. Quelle force pourrait avoir contre eux n'importe quel congrès de grammairiens ? Il n'y a point jusqu'à l'affreux *survoler* sorti tout cru, je crois, du cerveau d'un académicien, et que je m'étais toujours interdit, envers lequel je ne me sente aujourd'hui plein d'indulgence, en considération de sa commodité.

Tout ceci dit — bien longuement sans doute, mais avec un soin qui empêchera que l'on pense que les questions de cet ordre ne m'intéressent pas — je propose à notre directeur, puisque l'I. C. C. souffre évidemment de la crise du papier, de supprimer purement et simplement ces controverses sur les néologismes et barbarismes. Elles sont d'une monotonie fastidieuse.

Les néologismes hasardeux sont de deux sortes. Ceux contre lesquels il n'y a rien à faire : ils sont viables. Aucune proscription ne leur fera tort. Ceux contre lesquels il n'y a lieu de rien faire : ils ne sont pas viables, et disparaissent en même temps qu'ils paraissent. A quoi bon leur accorder dans notre gazette une attention et une durée qu'ils ne peuvent obtenir par ailleurs ? Ils nous favorisent quand nous les rencontrons. Taisons-le. Quand un maladroit nous a marché sur le pied, proclamons nous qu'un pied nous a blessé ?

PLUS OU MOINS.

* * *

Je crois avoir déjà protesté contre cette expression étrangère et barbare et en même temps contre le mot « filiale » d'une origine analogue.

PIETRO.

* * *

Comme il y a tout lieu de croire que ce mot vient de l'anglais *firm* (raison sociale ; signature sous la responsabilité de laquelle une maison de commerce fait ses affaires) et non du boche *firma*, je ne vois pas *a priori* de motif patriotique d'en prohiber l'emploi.

NAUTICUS.

—

Auditionner (LXXIII ; LXXV, 32). — Auditionner paraissait déjà suffisamment avancé comme néologisme signifiant donner une audition à quelqu'un, lui donner audience pour l'entendre, mais voici un collègue trop accueillant qui ne craint pas de produire ce vocable avec la signification de « se faire entendre » : venir auditionner voulant dire venir se faire entendre. Pour le coup, du barbarisme nous tombons dans le sauvagisme. Si l'on adopte, à propos du sens de l'ouïe, le mot « auditionner », il n'y a, aucune raison de ne pas admettre aussi dans le sens de la vision, le mot « spectaculer » pour « se produire en spectacle », se montrer. Un chanteur auditionnera et un acrobate spectaculera. Il faut convenir qu'un mot, dont la signification est si peu fixée, et prête à tant de confusion, est un « indésirable » dans la claire langue française. Quant à rapprocher auditionner d'additionner, cela ne peut être qu'un jeu de rime. Ce sont deux verbes dont la physiologie grammaticale est toute différente. Notre confrère doit être poète.

Comte DE ROULAVE.

—

Bourreurs de crânes (LXXV, 48, 162). — *Le Bonhomme Chrysale*, dans les Annales (n° 7153).

Depuis six mois, vous n'ouvrez pas un journal, vous n'écoutez pas une conversation familière entre militaires ou civils, sans qu'une certaine locution s'insinue en vous par les yeux et les oreilles. Dès qu'elle a impressionné votre cerveau, elle s'y incruste, elle n'en bouge plus et vous impose son obsession... *Bourrer le crâne... Bourreur de crâne.* On ne lit, on n'entend que cela... Et naturellement on le répète, l'homme subissant, à peu près au même degré que le perroquet et le singe, l'attrait d'imiter autrui. Ces trois vocables, chacun les accommode à sa guise, les tourne et retourne de cent façons, les applique à tort et à travers, selon les cas, à la manière d'une plaisanterie amicale ou d'une injure...

Mon vieux, tu n'es qu'un bourreur de

crânes. As-tu bientôt fini de me bourrer ? Tu sais, ça ne prend plus.

Ceci, c'est la bonne petite blague courante. Parfois elle s'envenime, comporte une part d'agacement, d'irritation...

Monsieur, je vous prie de ne plus me bourrer le crâne. Me prenez-vous pour un imbécile ?... »

Quelquefois aussi cette épigramme est accolée, par la malveillance, l'envie ou la haine politique aux noms d'écrivains patriotes.

« *Un tel nous assomme avec ses boniments. Ce n'est qu'un bourreur de crânes* ! »

« Bourreur de crânes » ? Le sens exact de cette expression ? Vous la chercheriez vainement dans le dictionnaire.

—

La chanson de « l'Alphonse du Gros-Caillou » (LXXIII, 193, 360). — Cette pièce datait, je crois, de l'année 1873. L'auteur de la chanson, Lacombe, était un ancien pensionnaire de M. Macé-Montrouge à l'Opéra comique. Ce fut en 1888 que le procès en police correctionnelle intenté au vieil artiste dramatique (il était alors âgé d'environ 75 ou 78 ans) se déroula à la neuvième chambre.

QUÆSITOR.

—

Le « Sans-Culotte » par Alfred Le Petit (LXXI, 181). — D'après M. Grand-Carteret (*Les Mœurs et la Caricature en France* p. 599), « Le Sans-Culotte » d'A. Le Petit, a eu 30 numéros, du 8 octobre 1878, au 8 mai 1879.

C. DEHAIS.

—

Huguenot (T. G., 436 ; LXXV, 115). — On lit dans les *Etudes historiques sur le département de l'Indre-et-Loire*, par M. R. C. de Croy, publiées à Tours et à Paris chez Chameny en 1838, le passage suivant :

Rue Porte-Hugon. Vers la Loire. C'est l'une des plus anciennes de Paris. *Hugon* ne méritait pas cet honneur. C'était une espèce de pirate, de despote.. dont les vieilles chroniques nous ont conservé le souvenir.

E. M. de Croy ajoute :

André Duchesne, dans ses *Antiquités de la ville et du Duché de Tours* raconte que ce roi passait pour un Lutin (*sic*) après sa mort et que, par corruption de Hugon, le peuple créa le mot *Huguenot.*

Ce serait donc un qualificatif défavorable, avec le suffixe : *ot* rappelant assez celui de *Parpaillot*, souvent décoché, également, par les catholiques contre les protestants. C'est possible...

J'ai lu, ailleurs, que « Huguenot », était une corruption de *Haguenau,* vieille ville protestante d'Alsace.

Je n'ose choisir : je réponds simplement !

HECTOR HOGIER.

—

Etymologie de Boy-Scouts (LXXIII ; LXXIV, 136, 326). — C'est bien en Angleterre que les Boy-Scouts ont pris naissance. Ils furent révélés pour la première fois au public français en août 1909 par un petit groupe de journalistes invités à assister aux manœuvres de l'armée territoriale anglaise et dont je faisais partie. Il y avait là le général Langlois, le lieut. col. Rousset, Reginald Kahn, Ernest Judet et Ludovic Naudeau. Nous avons signalé cette organisation de la jeunesse comme une nouveauté quand on fit défiler les boy-scouts en tête des troupes dans une des revues auxquelles nous avons assisté, au camp de Hill Tidmouth près de Salisbury. On nous remit alors une petite brochure sur laquelle je ne puis remettre la main, elle était l'œuvre du général Sir Baden Powels et consacrée à l'institution des Boys-Scouts.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Garulance (LXXIV, 250). — Le vocable « garulance », qu'il aurait fallu écrire « garrulance », employé par M. Barthou, me paraît être un néologisme inutile, puisque notre langue possède déjà le mot « garrulité » (du latin garrulitas, babil, caquet, qui a aussi « garrulus », causeur, bavard). Dans son *Institution chrétienne,* Calvin dit :

Une telle *garrulité* est pour se jouer avec Dieu comme un petit enfant.

« Garrulus » a pour synonyme « loquax, » dont nous avons tiré loquace, et « garrulitas, loquacitas », qui a donné loquacité.

NAUTICUS.

* * *

Vient du latin « garrulare, garrire, garritidare », babiller, jaser, causer, badiner, plaisanter ; — d'où « garrulitas, garritus, garritudo », babil, caquet ; — d'où encore « garrulus, garrulosus », babillard, causeur, jaseur, discoureur, grand

parleur, indiscret. — De là les termes de l'ancien langage : « garuler » babiller ; « garulement, garulité », babillage, bavardage : « garuleux » bavard, babillard. (F. Godefroy : *Lexique de l'ancien français* publié par Bonnard et Salmon).

Dans ses *Etymologies françoises* (Paris, Benard, 1661) le P. Philippe Labbe reproduit un « Dictionnaire latin françois tiré d'un ancien manuscrit » où on lit : « garrulare », « iangloier ». Et si l'on revient au *Lexique* de Godefroy, on y trouve : « jangloier, jangoillier, jangleter, jangler », jaser, bavarder, caqueter, hâbler, médire, mentir ; « janglois, janglerie, jangler, janglement, jangleïs, jangle », bavardage, caqueterie, hâblerie ; — « janglos, jangleor, janglart, jangleur (fém. jangleresse), bavard, hâbleur, médisant ; — « janglanment, jangleusement », en bavardant, en plaisantant.

Dans le *Glossaire françois* de Du Cange on rencontre pareillement :

Jangler, jaser, *jangle* (de *jangularia*), « mauvais discours, bavarderie » ;

et dans le *Dictionnaire du Vieux langage françois* de Lacombe :

Jangle, *janglée*, cri, huée, *clamor* ; *janglerie*, bavardage, babillage, *inepta loquacitas*.

Après toutes ces citations précises et identiques comme sens, il est inutile d'insister sur la véritable origine et la signification exacte du mot « garulance » et même de son dérivé « garulier » : des lunettes « garulières » sont celles qui — à l'instar des bavards, menteurs et médisants qui, grossissant les faits outre mesure, trompent leur écouteur et faussent son jugement — troublent la vue, faussent la vision des yeux livrés à leurs illusoires effets de mirage. PIERRE.

***

Garulance ou *Garrulance* est rare, mais *garrulité* dans le sens d'envie de bavarder, est employé par quelques auteurs. En voici des exemples :

Une telle *garrulité* est pour se jouer avec Dieu, comme avec un petit enfant. CALVIN De Insti. 708.

Mais une folle en moy trop capiteuse,
Dissimulant par force inconscience
M'a fait trop pis, c'est sensualité,
Car elle m'a, par sa *garrulité*,
Faut nuyt que pour en infidélité,

JEAN BOUCHER. *La noble Dame*, édition de 1536 : f° 2.

On pourrait bien me reprocher que je tombe un peu dans la *garrulité*. BRILLAT-SAVARIN. *Physiologie du Goût*. Préface. Le *Dictionnaire* de l'ancienne langue de Godefroy et Thomas ne cite *garrulance*, qu'en le faisant suivre de la mention : *impropre*.

Dans la langue ancienne, plusieurs mots français proviennent de cette étymologie latine : *garrulus*, bavard ; *garrulitas*, bavardage, du grec *garuein*, parler. Ce sont, par exemple : *garrulement*, cri aigu aigre, partant : « le *garrulement* de la pie », dans le *Pèlerinage de la vie*. (Mss. Bibli. de l'Arsenal : 2323. f° 84.) et, sous une autre forme : *garreruliement*, cri d'oiseau, employé pas Nicolas Oresme.

Voici encore les formes : *garuler*. *guerreler*, pousser des petits cris d'oiseau. « Ne permets point en ta maison, *garuler* l'arondelle ». (*Violier des Histoires romaines* XXXIII. Biblioth. elzévirienne et l'adjectif *garuleux*, *garruleux*, qui ressemble à la forme *garulier*, citée par notre correspondant : « *Garuleuses* complaintes » (Symon de Hesdin. *Traduction de Valère-Maxime* : f° 85 d ; édition de 1485) « Plus decoyt la *garuleuse* « hactivité de porter qu'elle ne profite. » (Ferget. *Mirouer de la Vie Humaine* : f° 117 ; édition de 1482).

Dans le langage scientifique actuel : *garrulax* sert à désigner une sorte de passereau, du genre des grives rieuses ; de là aussi : *garrule* ou *garrulus* et *garrulinés*, genres de l'espèce du geai.

G. D.

—

Reprendre du poil de la bête (LIV ; LV ; LXXV, 88). — Décidément ce sont souvent les mêmes questions qui périodiquement reparaissent à l'*Intermédiaire*.

Cette fois, notre collaborateur est excusable, car sa question ne figure pas à la Table générale parue en 1896, étant d'une date bien plus récente.

Mais l'explication qu'il propose ne semble pas être la meilleure. Parmi celles déjà présentées, il faut, je crois, s'en tenir à celle du *Dictionnaire du langage populaire* (Paris 1886), cité vol. LIV, 831 : « Chercher un remède dans la chose même qui a causé le mal. »

P. c. c. PIETRO.

Solutionner (LXXIII ; LXXIV, 373). — Je crois qu'un écrivain a toujours le droit, et même le devoir, d'enrichir sa langue en essayant d'y introduire des néologismes. Certains mots nouveaux sont quelquefois bien venus, formés avec soin et... meurent dans leur verte nouveauté ; d'autres,formés au hasard et malbâtis, vivent cheminent et... font fortune.

Solutionner fait-il partie de la première catégorie ou fait-il partie de la seconde ? réussira-t-il à s'imposer ? réussira-t-il, un jour, à désigner clairement *autre chose* que ce qui est désigné par *résoudre* ?

En ce dernier cas, je me résignerais à l'employer — puisque — les auteurs consciencieux le savent — il n'y a qu'*un* mot pour satisfaire pleinement à la traduction exacte d'une idée.

Quant à présent je juge, pour ma modeste part, qu'il n'est pas utile de rérépandre « solutionner » synonyme de « résoudre », d'oublier un agréable et vieux mot au profit d'un intrus sans personnalité, d'aspect médiocre et de qualité nulle. On condamne *solutionner* aujourd'hui, je le condamne, certes ; mais, de là à prononcer sa condamnation pour demain, à « le vouer aux gémonies », comme on a dit ici, la distance est encore appréciable.

L'exemple de cet auteur qui, au cours d'une étude de 500 pages, emploie le verbe *résoudre*, puis les verbes *élucider*, *éclaircir* et enfin *solutionner* « pour ne pas se répéter », ainsi que le laisse entendre son commentateur, — l'exemple ne me paraît point excellent. Les trois verbes éclaircir, élucider, résoudre ont des emplois quelque peu différents et faciles à déterminer, ils ne peuvent être écrits l'un pour l'autre : ils n'expriment pas la même idée. Seul *solutionner* ne me paraît contenir rien autre que *résoudre*.

Et je pose ce dilemme : ou l'auteur a cru employer, pour une même idée, des mots de même signification, et il se trompe ; — ou l'auteur a employé sciemment des mots différents par des emplois particuliers, et il a raison. Alors, en vue de mon propre éclaircissement, je demande comment on définit *solutionner*.

CHARLES FEGDAL.

—

Oui et non (LXXIV, 206, 329, 578 ; LXXV, 34). — Les Grecs modernes, quand ils veulent exprimer la négation, ne tournent pas non plus la tête de droite à gauche. A l'exemple de la plupart des Orientaux, ils lèvent la tête de bas en haut en faisant claquer la langue contre le palais ou en disant : ὄχι ! (non !).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Dans ma note parue sur cette question dans *l'Intermédiaire* du 20-30 novembre 1916, p. 329 ; j'ai dit que les Arabes et les Turcs exprimaient la négation par un signe de tête de bas en haut, et j'indiquais les mots qui accompagnaient leur geste.

Par contre, j'exprimais l'opinion qu'incliner la tête de haut en bas était en effet un geste d'affirmation qu'on pouvait considérer comme universel.

Il paraîtrait que je suis dans l'erreur, ainsi que nos confrères intermédiairistes, Hikse et Ash.

Car ayant eu récemment l'occasion de causer avec un ami qui a voyagé en Asie Centrale, je me suis laissé dire que les Mongols exprimaient l'affirmation par notre signe usuel de négation, et la négation par un mouvement balancé de la tête dans le sens vertical.

Venant de Chine, cela ne peut nous étonner !

A. DANIEL.

—

« Bismarck au bout d'un fil... » (LXXV, 83). — J'ai connu alors, des Bismarck en carton découpé dont un fil placé entre les jambes faisait lever ou descendre le casque à pointe couvrant la tête du chancelier allemand ; dans ce mouvement de va-et-vient quelques rares cheveux simulés par des crins végétals s'agitaient plaisamment sur le crâne dénudé.

« Demandez ! la joie des enfants, la tranquillité des parents » disaient les camelots de cette époque.

P. K.

—

« Il n'y a pas de samedi sans soleil » (LXXV, 48). — Il y a dans notre bas-Languedoc, une vieille légende qui dit que, un samedi, la Vierge Marie lavait à la fontaine de Bethléem les langes et drapeaux de l'Enfant-Jésus ; il pleuvait à

torrents ; le ciel semblait se fondre en eau sur la Judée ; le paquet de linge n'était pas lourd ; elle n'en avait pas davantage, la pauvre mère ! elle se dépêchait, car son enfant, à la crèche tout nu attendait son maillot, — le linge est propre ; mais qui le sèche, avec l'averse ?

Soudain, au grand étonnement des juifs qui étaient là, les nuages fuyant vers la plaine, laissent jaillir sur la terre mille rayons de soleil, et Marie put sécher son linge et aller vite retrouver son cher enfant. En mémoire de ce jour et de la Sainte Vierge, il n'est pas dans l'année un seul samedi où l'on ne voit dans la journée le joyeux éclat du soleil, ne ferait-il qu'une apparition ?

Cette légende très répandue dans le bas Languedoc et le Midi de la France, a été iconographiée et chantée, entre autre par un félibre distingué et fécond : M. Louis Roumieux de Nîmes qui l'a publiée dans un de ses recueils de vers languedociens paru en 1894 ; la poésie a pour titre : *Lou dissate* (le samedi) ; elle est accompagnée d'un dessin par E. Marsac, de Montpellier — ; je la tiens à la disposition de M. P. H., si cela peut lui être agréable.

J. SOULET.

—

Boutons et boutonnières (LI ; LXXIII, 432, 555 ; LXXV, 33). — Je me hasarde à proposer l'explication suivante qui, si elle n'est pas probante, est du moins plausible.

Si les femmes boutonnent leurs vêtements à gauche et non à droite, comme le font les hommes, ne serait-ce point tout bonnement par un esprit naturel de contradiction ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXIII ; LXXV, 36).

Monsieur le Rédacteur en chef,

En relisant ces jours derniers les Colloques d'Erasme, j'ai été frappé par une phrase du chapitre final : De l'utilité des colloques.

Dans ce chapitre, Erasme explique ce qu'il a entendu stigmatiser dans chacun de ses colloques. Or, parlant de celui qui est intitulé : Le chevalier sans cheval, ou la fausse noblesse (ιππευς ανιππος, sive ementita nobilitas), il s'explique ainsi :

« In *Ementita nobilitate*, depingo genus « hominum, qui sub umbra nobilitatis exis« timant sibi nihil non licere ; quæ præcipua « pestis est germaniæ », que M. Victor Develay traduit ainsi :

« Dans *la Fausse noblesse*, je dépeins une « espèce d'hommes qui, sous ombre de no« blesse, s'imaginent que tout leur est per« mis. Cette peste est particulière à l'Alle« magne. »

Les Colloques ont paru en 1518. Depuis quatre siècles cette peste continue à sévir.

Ne pensez-vous pas que vous pourriez rappeler ce vieux texte qui pourrait intéresser nos collègues.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'impression de mes sentiments distingués.

PAUL BASSET.

—

La réquisition en l'an II.

Réunion-sur-Oise 14 Floréal an II·
(3 mai 1794).

Les représentants du Peuple à l'armée du Nord, rendent les Administrateurs de Chauny responsables de l'infraction à la loy sur la réquisition des jeunes français de 18 à 25 ans commise par le citoyen Babeuf qui, sous leurs yeux et leurs auspices, est resté attaché à ses anciennes fonctions. La conduite desdits administrateurs sera ultérieurement examinée. Ils sont chargés d'envoyer de brigade en brigade au Tribunal de l'armée de Réunion-sur Oise le Citoyen Babeuf pour être puni suivant la rigueur des lois.

A Réunion-sur-Oise le 14 Floréal an II de la République Française, une et indivisible.

LE BAS.
ST-JUST.

AA 35. N° 1122.

Communication L. GRASILIER.

—

Octave Mirbeau. « Sébastien Roch ». — On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Un livre célèbre d'Octave Mirbeau est intitulé : *Sébastien Roch*.

A-t-on remarqué que le nom du héros du livre est emprunté aux deux premiers prénoms de Chamfort (*Sébastien-Roch*-Nicolas) ?

Agréez, etc...

DE MEUSE.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL.

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Mars 1917.

N° 1457 N° 1457

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Les cuivres des cartes d'état-major en 1870-71. — On sait qu'en 1914 il y eut des difficultés à se pourvoir de cartes d'état-major. En 1870, un simple rédacteur à la Chambre, d'Hormoys, plus tard préfet de Corse, para à la difficulté en faisant photographier à grand tirage la carte. Il eût, certes, été plus simple de se servir des planches. Mais on les croyait (à Tours, où était le gouvernement) dans Paris assiégé. Elles se trouvaient en réalité en province et elles finirent par apparaître — trop tard — en rade de Cherbourg... sur un bâtiment ! M. Jean Bernard, qui consacre à l'incident un de ses *Billets parisiens*, ne donne pas la bibliographie de cette minime, mais cependant intéressante question d'histoire.

Pourrait-on la fournir ici ? C. PITOLLET.

—

Y. — *Excelsior* du 21 mars signale parmi les communes récemment reprises à l'ennemi, celle de Y, arrondissement de Péronne, canton de Ham.

« D'où peut venir ce nom étrange ? » se demande *Excelsior*.

Est-il permis de poser la même question à l'*Intermédiaire* sans craindre de heurter personne, cette fois ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Homme préhistorique. — Dans son dernier discours au Parlement italien,

M. Sonnino, d'après les journaux, parlant des crimes allemands, aurait dit :

Tout cela nous reporte aux temps les plus féroces de l'homme sauvage préhistorique.

Que sait-on de la férocité de l'homme préhistorique ?

Aurait-il été capable de couler des pirogues chargées de femmes et d'enfants ?

Sur quelles données scientifiques Monsieur Sonnino fait-il à nos ancêtres inconnus l'injure de les comparer aux Boches ?

NISIAR.

—

Gaultier Laguionie (Jean-Baptiste-Marcelin). — Pourrait-on me dire qui épousa cet avocat, qui fut imprimeur et libraire à Paris vers 1820, où et quand il mourut et quels furent ses enfants ? Il aurait eu un fils, Antoine, marié. Sur ce dernier je désirerais aussi les mêmes détails. Jean-Baptiste eut un frère, Romain, qui fut sous-préfet de Nontron

PETRACORENSIS.

—

Mme Montensier. — M'étant, depuis longtemps, sérieusement et à plusieurs reprises, occupé de la Montansier, j'ai, pendant longtemps aussi, cherché un portrait de cette femme étonnante, si curieuse et, à tout prendre, si vraiment intéressante à étudier sous bien des rapports. Après de si longues et si vaines recherches, ma conviction est faite aujourd'hui qu'il n'existe aucune effigie de cette créature extraordinaire. Un jour pourtant, trouvant annoncé sur un catalogue de marchand d'estampes un portrait de *Mme Montensier* (par un *e*), je fis venir ce portrait par curiosité, bien persuadé que ce n'était pas celui de mon héroïne En effet, ce portrait lithographié et sans signature, en buste, généreusement décolleté, montrant, avec la naissance de la gorge, de fort belles épaules et un col bien attaché, est celui d'une jeune femme, fort jolie et distinguée, de 25 à 28 ans, qui semble être en toilette de cour, coiffée en poudre à la Louis XVI, dont la perruque est surmontée d'un petit toquet avec plume entouré d'une guirlande de perles. Ce n'était assurément pas là mon affaire. Cependant, un écrivain sérieux, mort récemment, Hippolyte Monin, ayant publié, dans la *Revue historique de la Révolution française*, une notice sur *la Montansier, femme galante et femme d'affaires, directrice et fondatrice de théâtres*, n'a pas hésité à placer, en tête du tirage à part de cette notice, une reproduction dudit portrait, (en ayant soin de remplacer l'*e* par un *a*), procédé qui me semble moins sérieux que son travail, fait avec conscience quoique trop écourté.

Je demande à un de nos confrères intermediairistes qui serait au courant de la société de ce temps, de me renseigner, si possible, sur cette *Mme Montensier* (telle est l'inscription exacte du portrait), qui n'était pas noble, on le voit, mais qui, certainement, n'en faisait pas moins partie du grand monde, ce que prouve suffisamment ce qu'on peut voir de son costume.

ARTHUR POUGIN.

—

Agathe du Pré de Saint-Maur. — Possédant toute la correspondance — très curieuse pour l'histoire des mœurs — échangée avec une de mes ascendantes pas ses deux plus intimes amies, de 1798 à 1845 environ, je serais reconnaissant à l'aimable collaborateur qui pourrait me renseigner sur leur descendance « actuelle » :

La première se nommait Agathe du Pré de Saint-Maur, et elle avait épousé M. de Ménardeau dont elle eut un fils non marié et deux filles, la baronne de Rothiacob et la vicomtesse de Tarade.

Les Tarade ont dû relever le nom de Ménardeau. Je trouve leur nom dans des *book* mondains.

Baron A. DE MARICOURT.

—

Adèle de Montlaur. — La seconde était Adèle de Bonnecarère de Montlaur, mariée à M. Green de Saint Marsault, au château de Mortagne en Saintonge (frère du maréchal de camp sous la Restauration). Elle en eut plusieurs fils et deux filles mariées : Mme de Villedon et Mme de Saint-Estève.

Je demande la descendance « directe » actuelle. Je suis fixé quant aux Saint-Maur et aux Montlaur.

Baron A. DE MARICOURT.

Le dernier regard des morts. — Je ne pense pas que cette question, malgré ce quelle a de macabre, s'écarte de notre programme.

Il s'agit de ce dernier regard, de ce regard suprême des morts, lorsque, sortant de la torpeur et du coma, presque tous, à la minute suprême, ils ouvrent tout grands leurs yeux, des yeux qui ne voient plus les choses de ce monde, l'iris immensément dilaté, étrangement fixes et comme emplis de terreur.

Je ne demande pas à chacun de nous qui surveillèrent, angoissés, l'agonie d'êtres chers, des souvenirs qui restent leur secret. Mais si des savants, des physiologiste, des médecins, ont écrit sur ce phénomène mystérieux, frappés par sa constance V.

—

Les « Contemporains » de Gavarni. — Les Goncourt, *L'Homme et l'œuvre,* p. 401, écrivent en note :

Cette série (*Les Contemporains*) devait contenir cent portraits lithographiés. Il n'y a eu de terminé que le prince Napoléon, Decamps, Alfred de Musset, Sauvage, inventeur de l'hélice, M. de Belleyme, Halévy père ; les portraits de mademoiselle Georges et mademoiselle Rosa Bonheur ont été seulement ébauchés. Du reste, l'idée d'une galerie des célébrités contemporaines remontait chez Gavarni à l'année 1835, où il voulait publier une première livraison ainsi composée : Jules Simon, homme de lettres ; Harold, compositeur ; Madame Delphine Gay, poète ; Achille Devéria, lithographe ; Delaroche peintre ; Dantan, statuaire ; Bocage, acteur ; Madame Malibran, cantatrice.

N'y eut il vraiment d'exécutés dans cette série que les portraits dont parlent les Goncourt ? Il nous semble avoir vu des portraits qu'ils ne citent pas. M.

—

Le Téléiconographe. — Les *Annales Archéologiques* de Didron signalent à la page 355 du tome XXVI, en l'année 1869, une intervention de M. Henri Revoil, architecte à Montpellier. Cette invention qui portait le nom de *Téléiconographe* consistait en un appareil permettant de dessiner de loin les objets avec une grande précision.

Je ne pense pas qu'il soit ici question de la chambre noire ou de la chambre claire qui étaient déjà bien connues à cette époque. Viollet-le-duc lui-même se servait de la chambre claire inventée par Wollaston et perfectionnée par Amici et Chevalier.

Je serais curieux de savoir, en tout cas, sur quel principe reposait le Téléiconographe, et si cet appareil est encore en usage.

E. FYOT.

—

Ex-libris héraldique anonyme à identifier : Croix d'or sur écartelure. — A qui peut avoir appartenu cet ex-libris gravé par Papillon (Jean-Michel, probablement) ? Il a bien le caractère des marques de la première moitié du XVIIIe siècle, où le parti décoratif se tient entre l'ordonnance du fer à dorer et celle du cachet.



Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à la tête de Maure de sable liée d'argent, aux 2 et 3 d'argent; aux 2 et 3 d'azur à une tête de lion arrachée d'argent et à une croix d'or posée sur l'écartelure.*

Nous omettons volontairement d'énoncer le 1 et 3 comme meubles contournés, car, vraisemblablement, il y a là une fantaisie du graveur Papillon.

HENRY-ANDRÉ.

—

Le tréma, usage abusif. — Un confrère philologue pourrait-il nous dire pourquoi, en France, les écrivains, traducteurs ou autres, s'obstinent, pour la plupart, à orner d'un tréma (et par conséquent à en fausser la prononciation), certains noms anglais tels que Poe, Monroe, Joe, de Foe, etc.? Le tréma n'est jamais usité en anglais. Alors pourquoi nous inciter à prononcer Poé, Monroé, ce qui se prononce Pô et Monrô, etc. ?

L. A.

« Aurait » pour « a ». — Quel est l'arrière-sens grammatical protocolaire ou juridique de cette expression? Par exemple (le cas en est assez rare dans les *Annales*) dans le procès-verbal du greffier Lemazier (affaire de Rohan ; 1674) :

« Nous nous sommes transportés, sur les huit heures du matin au château de la Bastille... et étant entré dans la seconde cour du château, M. de la Grisolle, lieutenant, nous *auroit* prié d'attendre quelque temps dans une salle basse où nous *serions* entré... » — « et à l'instant *seroit* descendue dans la chapelle la dame de Villars, à laquelle ayant dit que nous étions fâché que le devoir de notre charge nous obligeât de lui annoncer une aussi méchante nouvelle que celle de la mort, elle nous *auroit* dit qu'elle venait d'apprendre sa condamnation, que nous ne devions pas avoir de peine de la lui prononcer... » — Après, M. de Rohan *auroit* aussi dit à l'exécuteur : Mon ami, je te pardonne ma mort ; me pourrois-tu bien couper le cou sans ôter mon justaucorps? à quoi l'exécuteur *auroit* répondu qu'il y tâcheroit. »

Encore une fois c'est là un procès-verbal authentique ; — et le conditionnel y fait figure très curieuse. (Voir plus au large les *Archives de la Bastille*, de Ravaisson).

P. S. : A propos de Rohan, je remercie l'exquise corporation de l'*Intermédiaire* et en particulier M. G. D. de m'avoir fixé sur la famille Rohan en *1808* et sur Rochefort : c'est précisément, d'ailleurs, dans cette localité que s'est éteinte vers *168...* la mère du Chevalier de Rohan dont on a l'honorable plaisir de parler plus haut.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

« Vous vous battez pour de l'argent » mot historique — J'ai été fort surpris de voir, ces temps derniers, mettre en cause, dans un journal pourtant sérieux, Napoléon Ier à propos du mot fameux :

Vous vous battez pour de l'argent ; nous, nous nous battons pour l'honneur.

Je croyais que l'on attribuait à Robert Surcouf la fière réponse : « Chacun se bat pour ce qui lui manque », et que cette réponse s'adressait à l'officier qui venait de capturer le célèbre corsaire.

Suis-je dans l'erreur, ou bien le grave journal?

CAMILLE PITOLLET.

—

La chanson du roi Dagobert (T.G. 257). — La comtesse de Bassunville dans ses *Salons d'autrefois*, écrit ceci : (Tome I, page 16).

Un des fidèles du salon de la princesse de Vaudemont était le comte Joseph d'Estourmel... M d'Estourmel a, du moins à ce qu'il assure, un titre de plus à l'immortalité : il prétend être l'auteur de la célèbre chanson *Le bon roi Dagobert.*

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion?

ALBERT GATE.

—

Camoufler. — Ce terme s'emploie fréquemment en ces tristes temps de guerre pour désigner l'action de déguiser des canons, des abris, des emplacements de pièces et autres choses militaires. Il vient de *camouflet*, vieux mot français signifiant chandelle et fumée (traînée d'une fumee de mine). Le grand Larousse n'en parle pas. Lorédan Larchey, dans son « Dictionnaire de l'Argot français » le cite avec le sens de déguiser.

Pourrait-on donner quelques explications intéressantes sur cette expression originale?

LA COUSSIÈRE.

—

Origine du mot pilori (T. G. 205). — Un mot très à la mode : On clouera Guillaume II au *pilori* de l'histoire ; les soudards allemands sont voués à l'infamant *pilori*...etc. mais d'où vient ce mot?

J'ouvre les Dictionnaires ; pas un n'en donne une explication assurée. Presque tous admettent sous forme dubitative que l'origine pourrait bien être, comme l'indique Diez, dans le bas latin *pilare* (pilier). Pourtant de *pilare* à *pilori* il y a une distance qui n'est remplie par aucun document, grave lacune. D'autre part :

Littré et Larousse signalent les formes du bas-latin *spilorium* et du provençal *espillori* qu'ils ne parviennent pas à comprendre. Par surcroît, Littré donne la version, fautive selon moi, du provençal *espillori*. Et ils passent. Or c'est très probablement dans ces dernières formes *spilorium*, *espillori* que réside l'origine du mot.

Car qu'était le *pilori* ? Un *pilier* ? oui, je le veux bien ; mais ce pilier n'était que l'axe de tout un *système tournant* qui permettait de faire apercevoir le patient successivement de tous les points de la place publique où il était exposé. C'est ce qu'indique très nettement *Chéruel* au tome 2 des « Institutions, mœurs et coutumes de la France ».

La partie essentielle de ce *tourniquet*, c'était une roue horizontale percée de trous dans lesquels étaient engagées la tête et les mains du criminel, et deux heures chaque jour, de demi-heure en demi-heure, il était astreint à tourner sa roue autour du pilier.

Cette explication donnée, l'origine du mot est facile à trouver : elle est, non pas dans *pilare* (pilier), mais dans les formes *spilorium* et *espillori*, simple maquillage de l'ancien allemand *spilerei*, *spilleri* ; allemand moderne *spielerei* ; vieux flamand *spilerie* ; hollandais *speelerij*, qui signifient *jouet*, proprement *jouet qui tourne*, du germanique *spielen* (jouer primitivement osciller, se mouvoir, carillonner), qui dérive lui-même de *spiel* (jeu et spécialement instrument de musique, carillon, carrousel).

En résumé, la *spielerei* était à une certaine époque un *carillon* placé dans un petit édifice semblable au *pilori* : ce fut aussi tout instrument tournant, comme certains jouets, tels que les manèges et les carrousels, qui, en même temps qu'ils tournent, font entendre une mélodie Ces jouets, un peu désuets à présent, étaient fort prisés de la génération dont je suis et nous venaient de la Forêt Noire. Qui d'entre nous, je parle des vieux, ne se souvient de ces moutons en bois blanc tournant sous l'œil placide d'un berger tyrolien, durant qu'un petit cylindre denté égrenait ses petites notes .. harmonieuses ?

Que pensent nos confrères de cette explication ?

(Voir l'*Intermédiaire* tome III, LXXIII, XXIV). L. ABET.

—

Chateaubriant, terme de cuisine. — D'où vient ce terme de cuisine ? Littré le donne dans son *Supplément*, mais sans indiquer l'origine. Il dit :

Morceaude filet de bœuf coupé, épais et grillé, servi sur une sauce brune, et garni de pommes de terre frites, de champignons ou de truffes.

Il écrit avec un t, et non avec un d, comme le nom de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Les mauvais plaisants s'amusent cependant à déclarer qu'on ne lit plus Chateaubriand, qu'on ne le connait plus qu'aux pommes.

PAUL MULLER.

—

Lignes à copier : punition scolaire. — A quelle époque remonte l'usage de donner des lignes à copier comme punition aux écoliers ? Sont-ce les Jésuites qui ont inventé ce pensum ?

P.

—

Chapeau de quaker. — Dans son roman le plus connu, Balzac décrit ainsi l'habillement du père Grandet :

Toujours vêtu de la même manière, qui le voyait aujourd'hui, le voyait tel qu'il était depuis 1791... Il portait en tout temps des bas de laine drapés, une culotte courte de gros drap marron..., un large habit marron à grands pans, une cravate noire et un *chapeau de quaker*.

Quelles étaient la forme, les dimensions, la matière et la couleur, en un mot l'aspect exact de ce couvre-chef dont les sectateurs de Georges Fox et de William Penn, qui professaient le suprême mépris de l'élégance dans l'habillement, ont négligé de nous laisser la description et l'image ?

J'aurais un intérêt très sérieux à être renseigné sur le *chapeau de quaker* et serais par conséquent, très reconnaissant à ceux de mes confrères qui auraient l'obligeance de me donner à cet égard toutes les indications désirables.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'ancien château de Brienne. — Le château actuel de Brienne le-Château (Aube) a été construit entre 1770 et 1780, sur l'emplacement d'une ancienne forteresse féodale. On cherche une vue de cette ancienne forteresse.

PAUL.

Réponses

—

La mort de Salomé (LXXV, 131). — Cette historiette est fausse pour la raison suivante :

En l'an 33 de notre ère, Hérode Antipas était encore dans sa tétrarchie de Galilée, puisqu'en l'an 39 environ il devait livrer aux Arabes, cette bataille de Gamala dont la perte fut l'une des causes de sa disgrâce et de sa rélégation à Lyon. Hérodiade était encore à Julias avec son premier mari Hérode Philippe, Quant à Salomé, elle était, soit en Abilène avec son mari Hérode Lysanias, soit avec ses parents ; elle épousa plus tard son cousin Hérode Aristobule, roi de la petite Arménie en l'an 54 et elle mourut reine de Chalcis (Syrie) vers l'an 72. Elle n'est donc jamais allée à Lyon.

Au surplus, dans les évangiles qui avaient cours au IVe siècle, le rôle de Salomé n'existait pas. C'était Hérodiade elle-même qui dansait devant Antipas et qui demandait la tête de Joannès. Nous en avons deux témoignages irrécusables. Parlant des évêques ariens qui l'avaient déposé à Tyr en 335, St. Athanase dit :

L'empereur Constance leur renouvelle la promesse d'Herode *à Hérodiade* et ils reprennent la danse de leurs calomnies (Histoire des Ariens) — S. Jean Chrysostome dit de l'impératrice Eudoxie : « Hérodiade demande encore la tèse de Joannès et c'est pour cela *qu'elle danse* » (Homélies).

Le texte d'Athanase est la plus ancienne allusion au récit évangélique de la décapitation du Baptiseur ; il est postérieur à l'année 335, mais antérieur à 373, date de la mort de ce Père de l'Eglise. L'homélie de S. Jean Chrysostome contre Eudoxie est de 403. Il y eut donc un laps de temps, qui était déjà commencé en 373 et qui durait encore en 403, pendant lequel la décapitation de Joannès figurait déjà dans les évangiles, mais avec Hérodiade comme danseuse.

L'introduction de la jeune Salomé fut sans doute motivée par quelque objection tirée de l'âge d'Hérodiade à ce moment-là. Elle daterait de la dernière révision des évangiles, opérée sous l'empereur Anastase I, à la fin du Ve siècle. Elle a laissé une trace dans la façon dont la danseuse fixa son choix : dans Mathia XIV 8, Salomé a été endoctrinée *auparavant* par sa mère ; au contraire dans Marc VI 24, elles sort pour consulter celle-ci *après* la proposition d'Hérode. Il y a là une petite contradiction.

Mathia XIV 11 appelle Salomé « cette fille ». Il oublie qu'elle était femme ou veuve de son oncle Lysanias.

Que ce soit la mère ou la fille, il est très invraisemblable qu'une princesse hérodienne ait dansé, dans un festin solennel, devant la Cour d'Hérode. Ce serait, dans toute l'antiquité, le seul exemple d'une femme de qualité jouant un rôle qui était laissé à des danseuses à gages. Si quelqu'un de l'*Intermédiaire* peut m'en citer un autre cas, je lui en serai reconnaissant.

A. DE PRAT.

***

Où M. Maurice Vaucaire a-t-il trouvé l'histoire si curieuse et si joliment racontée de la mort de Salomé dans l'*Echo de Paris* du 6 janvier dernier ? le plus simple serait de le lui demander. En attendant voici quelques renseignements.

On trouve cette légende dans Calliste Nicéphore, historien grec qui mourut vers 1350 . Il a un chapitre qui a pour titre : *De turpissima filiæ Herodiadis morte.* περὶ του αισχιςτου μορου τῆς Ηρωδιαδος, c'est écrit en grec naturellement, en voici la traduction latine, ce sera peut-être plus facile à comprendre et à imprimer.

... filiæ autem ejus (dignus enim est qui memoriæ commendetur) talis fuit obitus. Eundum ei quopiam brumali tempore erat, et fluvius trajiciendus : qui cum glacie constrictus coagmentatusque esset, pedes eum transibat. Glacie autem rupta (idque non sine Dei numine) demergitur illa statim capita tenus : et inferioribus corporis partibus lasciviens, molliusque se movens saltat, non in terra, sed in undis : caput vero scelestum frigore et glacie concretum, deinde etiam convulneratum, et a reliquo corpore, non ferro, sed glaciei crustis resectum, in glacie ipsa saltationem lethalem exhibet : spectaculoque eo omnibus præbito, in memoriam ea quœ fecerat, spectantibus revocat.

Il n'est pas question de Lyon, ne serait-ce pas de Eundum qu'on aurait fait Lugdunum.

Si vous voulez le grec, je vous le copierai. Col. Migne, vol. 145, col. 692.

Il est bon d'ajouter que si le style de

Nicéphore est élégant, son histoire est mêlée de récits fabuleux et tout à fait invraisemblables, comme celui ci par exemple, auquel personne ne croit.

E. P.

*
* *

M. Maurice Vaucaire nous adresse les lettres suivantes :

Monsieur,

J'ai écrit cette nouvelle en m'aidant d'une étude sur *Salomé à travers l'art et la littérature* que la *Nouvelle Revue* me publia le 15 mai 1907.

Salomé accompagna bien ses parents exilés à Lugdunum en l'an 33, mais elle mourut — de cette même mort — dans l'île de Négrepont où elle fut reine. C'est à la Bibliothèque Nationale que j'ai trouvé ce document dû à l'imagination d'un moine du xve siècle.

Flavius Josèphe parle aussi de Salomé, mais seulement de ses extraordinaires mariages.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

MAURICE VAUCAIRE.

Monsieur,

Je puis compléter ces renseignements sur la mort ou la quasi-mort de Salomé. La fiction de la décapitation par la glace se trouve dans l'histoire ecclésiastique du moine byzantin Nicéphore Calliste (xive s.) traduite par Gillot (1567).

A tout hasard je vous fais mention d'une thèse sur Salomé de Mme Drweska (édit. Montpellier) et d'un mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions par M. Révillout.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

M. VAUCAIRE.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV ; LXXV, 9, 97). — Il est très probable que l'auteur de la question n'a pas pris connaissance de l'ouvrage de M. G. Candrillier, docteur ès-lettre, ancien professeur d'histoire, sans cela il eût été, croyons-nous, très largement éclairé. En effet, cet important travail qui a pour titre *La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant fructidor*, est fort concluant. M. Candrillier a démontré, en Sorbonne, la culpabilité du général La trahison ne saurait être mise en doute par ceux qui, comme l'auteur, ont étudié sur les documents authentiques cette grave affaire.

Traiter de légende ce point d'histoire, c'set créer une légende à côté.

Après le très remarquable travail de M. Candrillier, je ne me permettrai pas de reprendre la question de la *trahison*, mais je suis prêt à traiter celle du *suicide*.

J'ai longuement étudié tout ce qui a trait au général Pichegru dans la conspiration de Cadoudal, je crois en avoir donné un commencement de preuve dans ma brochure : *Par qui fut livré le général Pichegru* et j'ai préparé un volume sur ses derniers jours. J'avoue ne pas m'être fié à Charles Nodier, et en cela j'ai l'avantage d'avoir été précédé par Sainte Beuve et Mérimée dont j'ai rapporté les opinions dans *Un secrétaire de Robespierre*. La légende de Napoléon ordonnant de *suicider* Pichegru ne tient pas devant les documents d'archives, devant le raisonnement de l'historien et devant les diagnostiques du médecin. Notre très érudit confrère, le Dr Cabanès, sera certainement de notre avis sur ce dernier point. Il dira comme nous, je pense, que les fameuses ecchymoses dont le corps du général était couvert, ne provenaient pas d'une lutte entre celui-ci et ses prétendus bourreaux ; car, pour que ces ecchymoses fussent apparentes, colorées, il leur fallait plus de vingt-quatre heures d'existence. Si donc *les bleus* étaient si apparents, c'est qu'ils n'étaient pas de fraiche date ; ils provenaient, en effet, des coups que Pichegru avait reçus dans la chambre de la rue de Chabannais, lors de son arrestation, quand, en chemise, adossé au mur, il se défendit furieusement contre les gendarmes envoyés par Murat sous la conduite de Blanc-Montbrun, dit Leblanc.

Enfin, quel intérêt Napoléon avait-il à suicider Pichegru ? Tandis qu'il en avait un très grand à l'opposer à Moreau, son ennemi, son antagoniste de la veille. Pichegru a préféré se soustraire à une confrontation, Moreau en a bénéficié et Napoléon a dû certainement en éprouver une déception. On a voulu voir dans les ecchymoses le contraire de la vérité, comme on a voulu voir dans les incorrections de l'écriture du fameux billet, des preuves d'inauthenticité de la trahison ; mais ces incorrections la corroborent au contraire. Si l'écriture diffère de l'ordinaire, c'est que la main du général n'était pas dans un état normal ; si sa conscience n'agitait pas sa main, si l'émotion ne le trahissait pas lui-même, les suites d'un bon repas, les effluves fémini-

nes, peut-être l'acte bref, imprimèrent à la main de Pichegru, les mouvements fébriles qui dénaturèrent son écriture; mais pas au point de la rendre meconnaissable dans ses caractère graphologiques essentiels, particuliers et habituels.

Voilà, en quelques mots trop rapides, pourquoi je suis contre ceux qui les nient, pour la trahison et pour le suicide du général Pichegru.

LÉONCE GRASILIER.

* * *

Je suis très reconnaissant à M. H. C. M' d'insister sur la question documentaire. Mes reflexions n'aboutissaient en somme qu'à un point d'interrogation. Si les historiens et critiques qui croient à la trahison de Pichegru nous apportent des preuves, il est bien évident que toute personne de bon sens et qui ne s'entête pas dans une idée préconçue, devra s'incliner. Mais 1° ces preuves existent-elles? 2° si elles existent, pourquoi ne les a-t-on encore jamais produites? Admettons que Ch. Nodier soit parfois fantaisiste. Il y a toutefois dans la question des rapports entre lui et Pichegru quelque chose de touchant, qui fait réfléchir. Il a connu personnellement Pichegru, et les détails qu'il donne sur sa vie intime et son caractère s'accordent avec l'opinion qui ressort des débats et du procès.

La question est extrêmement grave, non seulement pour le passé, car le procès de Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, se rattache à celui du conquérant de la Hollande; mais de plus, il s'agit de savoir si, pour des faits qui remontent à cent vingt ans, nous serons toujours privés des documents secrets existant, paraît il, dans les bibliothèques et archives. Si ces documents existent, pour quel motif n'en permet-on pas la publication?

E LENIENT.

—

Est-ce un boulet ou une balle qui a tué Nelson. (LXXV, 130). — Voir les *Mémoires* de Robert Guillemard, sergent en retraite (Paris, 1826) Guillemard était à bord du *Redoutable*. Il atteste que, conduit à bord du *Victory*, après la bataille de Trafalgar, il y apprit la mort de Nelson, tué par une balle reçue à l'épaule droite et qui, « pénétrant obliquement, avait brisé l'épine du dos ».

Mais doit-on le croire quand il s'attribue l'honneur de ce brillant coup de feu? Ceci est plus problématique bien qu'il déclare avoir toujours eu la « conviction intime que l'amiral était mort de sa main ».

CLAUDE.

* * *

Le *Dictionary of National Biography*, de Sidney Lee, et l'*Encyclopédie Britannique* disent que ce fut une balle. On lit dans le premier que Nelson fut atteint

by a musket-shot from the Redoutable's mizentop,

et dans la seconde que

a musket-shot from the top of the « Redoutable » struck him...

DE MORTAGNE.

—

La maison du patriote Palloy (LXXV, 4, 189). — Palloy s'est bien fait bâtir une maison avec les pierres de la Bastille, mais est-ce à Paris, et M. France n'a-t-il pas fait confusion?

Toujours est-il qu'à Sceaux où il était venu se fixer vers 1784, Palloy se fit construire, rue des Imbergères, avec les pierres provenant de la célèbre prison, une maison qui a servi, par la suite, d'Hôtel pour la Sous-Préfecture.

C'est à cette propriété que, ruiné dès 1793, il se trouvait reduit, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (Troisième lettre de Palloy à ses frères de la Commune et Société républicaine de Sceaux l'Unité, le 1er Germinal, an II, époque du rétablissement des mœurs).

La maison existe encore.

Pierre de CARNAG

Même réponse : GÉO.

—

Les traités prussiens (LXXIV; LXXV, 89). — Dans notre note du n° du 10 février, nous recommandions la lecture de l'*Anti Machiavel* de Frédéric II comme traité de la « politique prussienne sans scrupules ». Dans le dernier *Bulletin* de la Société de Législation comparée, M. Joseph Barthélemy, professeur à la Faculté de Droit de Paris, apporte une très precieuse contribution, strictement documentaire, à la responsabilité des professeurs allemands de Droit public dans la déformation de l'âme allemande moderne. Nous y relevons ce détail : que le

professeur Schœnborn (Université de Heidelberg), glorifiant la violation de la neutralité belge, est surtout ferme sur cet argument *que l'observation des traités ne s'impose que si elle ne compromet pas l'existence de l'Etat.* Nous rejoignons,ainsi à un siècle et demi de distance, le despote de Potsdam ! Et combien il avait raison, ce collaborateur de feu Ch. Péguy, qui dans les premiers *Cahiers de la quinzaine*, commit le fascicule sur le professeur allemand *eine Nationalkrankheit*, *(une maladie nationale)* !

C. PITOLLET.

—

P.-S. — La dernière phrase de ma note est rendue inintelligible du fait d'un double erratum. Il faut lire : « *Mentalité* spécifiquement *prussienne* (et non : *neutralité* spécifiquement *prononcée*), dont la mauvaise foi, etc. ».

C. PITOLLET.

—

Carte d'Europe remaniée (LXXV, 48, 137). — Sous ce titre : *La Chimère allemande,*si *l'Allemagne avait pu vaincre*, on trouvera dans les *Cahiers de la guerre* fasc. 1. *Pourquoi nous serons vainqueurs* (édités par Delandre, 41 boulevard Haussmann), une carte d'Europe remaniée d'après le rêve germanique

GUSTAVE FUSTIER.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII à LXVI ; LXXIV ; LXXV, 143). — Il me semble que l'accent est un fait d'hérédité et de naissance,non d'éducation. A la vérité, il peut y avoir des exceptions, mais j'ai peine à croire que le futur empereur, né de parents français et en France, élevé seulement en Allemagne, y eût pris l'accent qu'on lui attribue. Après tout, n'ayant jamais entendu parler Napoléon III, je n'affirme rien par moi-même ; toutefois, je rapporterai le fait suivant. Quand le 1er juin 1851, au banquet de Dijon, le président prononça le fameux discours qui fut le tocsin avertisseur du 2 décembre, un assistant en parla le lendemain devant moi qui avais alors quinze ans, et nota le ton décidé de l'orateur sans faire la moindre allusion à un accent germanique. J'ajoute que ce convive, royaliste décidé, n'était nullement favorable au prince-président pas plus qu'il ne le fut jamais à l'empereur.

Quoi qu'il en soit de cette observation de seconde main, je me demande si le fait d'avoir prononcé Donkerque au lieu de Dunkerque est un fait confirmatif de l'accent attribué à Napoléon III. J'en doute un peu ayant entendu des gens parlant fort bien, notamment une institutrice qui fut plus tard professeur,et distingué, dans un grand lycée de filles parisien, prononcer Donkerque. Je cite ce fait sans prendre parti ; mais j'aimerais à savoir comment prononcent les gens du pays J'estime, en effet, qu'il y a des chances pour qu ils soient dans le vrai. Ainsi, nous prononçons volontiers Lyon alors que les Lyonnais disent nettement Li yon, ce qui accentue l'articulation en deux syllabes comme dans le mot lion.

On sait, d'ailleurs, avec quelle minutie étaient préparés dans les moindres détails les voyages impériaux Qui sait si Napoléon III n'avait pas eu la coquetterie de prononcer à la manière du lieu le nom de la ville qui l'hospitalisait momentanément ?

H C. M.

—

Service de santé en campagne (LXXV, 2) — Si la question posée relativement aux ambulances et au service de santé en campagne ne concerne pas que la France seule, il est facile de lire ce qui suit dans le *Compendio de Historia de Espana* de Moreno Espinosa, (Cadix 1903), ouvrage qui indique aussi les sources bibliographiques de l'histoire de cette nation :

1491, Siège de Grenade (ville de quatre cent mille âmes, flanquée de mille trente tours).

« Isabelle 1re (la Catholique) vint également au camp et y mérita le titre de *Mater Castrorum*. ....

..... C'est elle qui commença à organiser le corps de Santé Militaire ; car elle dota chaque compagnie d'un médecin, d'un chirurgien, d'un pharmacien, et d'aides, et créa les hôpitaux de campagne.

(Page 241, note 2).

G. DE FREZAL.

—

Le remboursement des maîtrises (LXXIV ; LXXV, 145). — Les maîtres ou maîtrises des communautés d'arts et métiers devront remplir les formalités suivantes pour se procurer de la nation le

remboursement de leurs maîtrises : 1) Le brevet de maîtrise ; 2) la sentence de réception à la police ; 3) la quittance du paiement des impositions pour 1789 1790, et 1791 ; 4) le certificat de paiement du don patriotique ou constatant qu'il n'avait pas la fortune ni les facultés d'en payer aux termes de la loi ; 5) un certificat constatant sa résidence en France depuis plus de six mois.

Cette dernière pièce ne fut exigée qu'à partir de septembre 1792.

Dans leur n° du 28 juillet 1792, les *Affiches d'Angers* donnent l' « Etat des maîtrises liquidées » savoir : Landrie, boulanger ; Cotin, cabaretier ; Besnard, Genest, Guignon et Bellanger, merciers ; Charon, cordonnier ; Massonneau bou-langer ; Gaffard, tailleur ; Verron, boucher, etc. F. UZUREAU.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXIII ; LXXV, 36, 223). — Don Quichotte qui, dans son discours aux villages se battant entre eux (« Moi, Messieurs, je suis chevalier errant, etc. » IIe partie, chapitre XXVII) a donné une grande leçon aux auteurs responsables de la guerre, a offert, aussi à Cervantès l'occasion de parler (IIe partie, chap. LIV, passim) des pélerins allemands allant chaque année à Compostelle : « Guelt, Guelt » (de l'argent) demandent ils ; « Espagnoli y tudesqui, tuto uno, bon compagno » ; « les sanctuaires, ils les regardent comme *leurs Indes* » ; ils sortent de chaque vil-« lage ayant mangé et bu », et d'Espagne « avec cent écus en trop ». Etc.

L'érudit Julian Judérias, dans son petit livre (texte espagnol, Madrid 1914) intitulé : « La légende noire et la vérité historique (contribution à l'étude de l'idée qu'on se fait de l'Espagne en Europe) » blâme « Das moderne Spanien » von Gustav Diercks (Berlin 1908). Afin de ne pas encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, on ne saurait reproduire ici cette analyse, à rapprocher de « The Spanish Pioneers » de Charles Lummis (texte anglais, Chicago 1912 et traduction espagnole, Barcelone, Traluce 1916) et d'autres volumes tels, par exemple, que « Le fédéralisme argentin » (texte historique espagnol, Buenos-Aires, Lajouane, 1889) de Francisco Ramos Méjia.

G. DE FRÉZALS.

Hugo (Victor). Le quartier du Petit Picpus et « les Misérables » (LXXIII ; LXXIV ; LXXV ; 49, 145). — Dom Félibien, t. II, p. 1446 :

Il se fit aussi dans ce même temps un nouvel établissement de religieuses dont la reine mère se déclara la principale fondatrice : ce sont les filles du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Trous percés en cette ville de Rambervilliers en Lorraine, d'où les guerres les avaient obligées de sortir en 1640. L'abbaye de Montmartre servait d'abord de refuge à quelques-unes de ces religieuses du nombre desquelles était la mère Catherine de Bar, autrement appelée Mecthilde du Saint-Sacrement. La Comtesse de Chasteauvieux, Marie de la Guesle à qui elles se firent connaître contribua plus que personne à leur subsistance. Dieu inspira en même temps à plusieurs personnes le désir de réparer les outrages que les hérétiques et les impies faisaient au Saint-Sacrement et la marquise de Beuves, Anne Courtin, fut la première qui s'en ouvrit à la mère Mecthilde pénétrée depuis longtemps du même désir et lui promit de contribuer d'une somme de 10.000 livres au nouvel établissement qu'elle l'engagea de faire pour ce sujet. La Comtesse de Chasteauvieux, la marquise de Sessac et quelques autres firent de semblables propositions à la mère Mecthilde. Le contrat de fondation était passé dès le 14 août 1652 entre la mère Mecthilde, la marquise de Beauves et les autres que nous avons nommées. Au mois de mai suivant le roi Louis XIV leur accorda ses lettres patentes qui ont été enregistrées au Parlement. La Croix ne fut posée sur la Porte que le 12 mars de l'année suivante La reine mère voulut honorer cette cérémonie de sa présence. Après avoir mis la première pierre de l'église elle donna un exemple de sa piéte en prenant le flambeau devant le Saint-Sacrement en réparation des irrévérences commises contre ce gage de notre rédemption.

Hugo, Liv. VI, ch. X, écrit : marquise de Boucs. C'est évidemment une mauvaise lecture de Boves.

Cette dame, morte le 10 déc. 1653, était veuve en premières noces de Bénigne Bernard, baron de Boves, et en secondes de Nicolas de Moij, marquis de Riberpré. Elle transportait curieusement le titre de son second mari sur la terre que lui avait léguée le premier. S. R.

—

Notre Dame des-Ardilliers (LXXV, 83). — Voici une réponse qui donnera, je le crois, toute satisfaction au confrère M. A. Prévost :

On sait que la grotte d'Absalon était près d'une belle fontaine, qu'on a nommée des Ardilliers, parce qu'elle est au pied d'un coteau couvert d'argile que le peuple du canton nomme *ardille* ; c'est à cause de cela que l'on confond souvent, même dans les actes écrits en latin, *ecclesia argilliensis* avec ecclesia *ardilliensis*.

Ceci est extrait de l'ouvrage de J. F. Bodin, intitulé : « Recherches historiques sur la ville de Saumur, ses monuments et ceux de son arrondissement. »

Bodin a puisé lui-même ces renseignements dans un livre très rare, imprimé à Saumur en 1715, intitulé : « Histoire de l'origine de l'Image de Notre-Dame-des-Ardilliers. »

J'ajoute que, vieux saumurois, ayant vécu dans ma jeunesse aux environs de Saumur, j'ai souvent entendu, en effet, les paysans appeler l'argile de l'*ardille* et aussi de l'*ardrille*. Si bien que, par voie de conséquence, ces mêmes paysans appellent l'église aussi bien Notre-Dame-des-Ardilliers que Notre-Dame des Ardrilliers.

L. L.

***

Ardilliers est le nom du terroir abondant en ardille ou argile.

F. U.

***

La chapelle consacrée près de Saumur, en 1553, sous le vocable de N. D. de Pitié, fut, dit Célestin Port (*Dict. Hist.* de Maine-et-Loire) dénommée « populairement *des Ardilliers*, nom du terroir abondant en ardille ou argile. » Etymologie bien probable. Toutefois un texte manuscrit indique que « L'an 1534 Pierre *Hardil* fit bâtir la chapelle des Ardilliers auprès de Saumur et y mit la première pierre le 1er jour d'août. »

René Villès.

—

Ruisseau d'Aupech (LXXV, 83). — Pour démontrer que le véritable nom du village appelé Le Pec est Aupec, l'abbé Lebeuf (*Réimpr.*, III, 126-128) cite notamment les anciennes coutumes des marchands d'eau de Paris, confirmées par Louis VII en 1170, qui fixant les bornes jusqu'où les marchands d'eau de Rouen pourront remonter la Seine sans l'aide de ceux de Paris, mettent jusqu'au ruisseau d'Aupec, *usque ad rivulum Alpeci* (*Chartul. Phil. Aug.*, p 65).

P. c. c. De Mortagne.

***

Comme il n'apparaît pas qu'on puisse identifier d'autre cours d'eau que le rû de Buzot, avec « le ruisseau d'Aupech » désigné comme limite de *la Hanse Parisienne*, il n'est pas douteux que ledit rû représente le ruisseau en question.

Le Pecq qui est l'*Alpicum* de l'époque gallo-romaine, vocable dont la forme normale est *Aupec*, ce nom s'est trouvé déformé dans la suite des temps, et la première syllabe a été confondue avec la proposition *à* ; entr'autres exemples on peut citer, *Aluntiacum*, jadis *Aulonzac*, et devenu *Le Lonzac* actuel (Char. Inf.).

P. le Vayer.

—

Un évêque de Verceil (LXXV, 84). — L'*Almanach impérial* de 1806 appelle cet évêque Canavery, et Gams (*Séries épiscop.*) Canavari.

Ne le 25 septembre 1753 à Borgomaro où son père exerçait la première magistrature, J. B. Canaveri fut promu à l'évêché de Verceil le 1er février 1805 et mourut le 11 (Gams) ou le 13 (Michaud) janvier 1811. Il a une notice dans la *Biographie Michaud*, et le *Moniteur* de 1811 (111) a parlé de sa mort et de ses funérailles.

De Mortagne.

***

La question n'est pas très claire. S'agit-il d'un membre de la famille française de Saint-André-de-Vercel, dont un évêque du Couserans, mort en 1779? Ce n'est pas probable. Je pencherais plutôt pour un « archevêque de Vercelli », (province de Novare). Comment un archevêque italien put-il être nommé en 1805 aumônier de Madame Mère ?

Saint-Saud.

***

Il doit s'agir de Monseigneur Canaveri ou Canavari Jean Baptiste, évêque de Bielle le 24 juillet 1797, transf. à Verceil le 1er février 1805 et mort sur ce siège le 11 février 1811. Il était oratorien Je n'ai pas d'autres renseignements.

D'A. B.

***

Le 1er février 1805 Gio Battisti Canaveri de Borgo Maro, de la congrégation de l'Oratoire de S. Filippo fut transféré de l'archevêché de Biella à celui de Vercelli. Il mourut le 11 janvier 1811. Il eut pour successeur Carlo Tardi que le pape ne reconnut pas.

Curiosus.

* * *

Cet évêque est Mgr de Villaret, auparavant évêque d'Amiens. Notre confrère trouvera une notice bien faite dans l'ouvrage : *L'Epis opat français pendant la période concordataire*, publié par la Société Bibliographique, 5 rue Saint-Simon.

P. J.

—

L'abbé Auzou (LXXIII ; LXXIV, 72, 355). — D'après l'*Annuaire du département de Saône-et Loire* de 1843, M. Auzou était alors directeur de la poste aux lettres de Montcenis.

Bibl. Mac.

—

P. S. B. Despeaux, chanoine de Lisieux (LXXIV ; LXXV, 19, 102, 193). — Voici encore une question qui a dévié et qui, en déviant, s'est élargie et il n'y a aucun mal à cela. Le chanoine Despeaux s'efface et on discute maintenant sur les attributions du chefcier et du marguillier.

Le marguillier n'était pas nécessairement chargé du soin des reliques ; c'était un employé d'église, préposé à l'origine au soin du temporel, le *matricularius*. Il y a eu des marguilliers prêtres et des marguilliers lais. Leurs fonctions n'ont pas été fixes ; tantôt c'étaient celles de gérant des intérêts matériels de la fabrique ; et tantôt celle d'un gardien inférieur, analogues à celles que remplissent aujourd'hui les suisses, huissiers, bedeaux, chaisiers et donneurs d'eau bénite. Dans la première moitié du xixe siècle, la littérature anticléricale s'en servait pour désigner tout homme allant à la messe.

Le chefcier (ou chèvecier) était un employé supérieur des grandes églises, *capicerius*, qui rappelle le *cabécilla* catalan, ou, si on veut, le capitaine du corps des serviteurs de l'église. Il était prêtre et avait la haute main sur le temporel. A Notre-Dame de Paris, il passait avec les prêtres sacristains et le prêtre trésorier, ainsi nommé parce qu'il avait la garde du Trésor et des reliques. Cette fonction a existé à Notre-Dame jusqu'aux environs de 1830.

Quant à l'étymologie donnée par Boileau, je fais toutes mes réserves. Boileau était un homme d'esprit ; il y a des gens qui disent qu'il était poète, mais certainement pas un philologue. Il vivait au temps où on croyait que cadaver venait de CA (*ro*) DA (*ta*) VER (*mibus*).

P. J.

* * *

Dans la réponse signée Quæsitor, les corrections ont été oubliées. On a rétabli le texte de la légende qu'il faut lire ainsi :

P. J. B. Despeaux.

P[*resbyter*] A[*mbianensis*]. S[*acræ*] F[*acultatis* P[*arisiensis*] D[*octor*] T[*heologus*], S[*ocius*] N[*avaricus*].

—

Le baron d'Eckstein ; son origine (LXXV, 84) — *Doctus cum libro*, je puise, pour répondre à la question de notre collègue « Le Bibliophile Comtois », une partie de mes renseignements dans l'*Armorial spécial de France*, d'Aimé d'Agnières (Paris, Quantin, 1877) ; non que j'aie des raisons quelconques d'attribuer, à l'ensemble de cet ouvrage, une valeur spéciale, mais parce que l'exemplaire qu'en met à ma disposition une bibliothèque amie provient des livres du dernier marquis d'Eckstein et contient, reliée dans le texte, une lettre établissant la collaboration non douteuse de l'ancien propriétaire à l'article le concernant.

La famille d'Eckstein dont la devise *Sicut lapis angularis semper firmus et constans maneo* jouait sur les deux monosyllabes de langue allemande qui composaient son nom, portait *écartelé au 1 d'or au griffon contourné de sable, armé et lampassé de gueules, tenant de la patte senestre une étoile de sable à cinq pointes* ; *aux 2 et 3, coupés le premier de gueules à deux bandes d'argent, le deuxième de gueules au cygne d'argent ; au 4 d'azur, au griffon d'argent couronné et lampassé de gueules ; sur le tout d'or à la tête de Maure de sable, contournée et tortillée d'argent.*

Elle était originaire de la basse Autriche et possédait, dès l'an 1280, le château fort d'Eckstein situé sur une montagne près du Danube.

Un Georges d'E. fut gouverneur de l'Italie sous Charles Quint, son fils Albert obtint, le 3 octobre 1616, le titre de chevalier d'Ehrnegg, Christophe fut au xviie siècle confirmé dans la noblesse équestre du Saint Empire romain et dans le titre de Conseiller impérial [11 juin 1641].

Les descendants de ce dernier s'établirent à Naples où une couronne de marquis vint au siècle suivant timbrer leur écusson, puis Jean-Jacques d'E. s'établit en

1760 en Alsace où il épousa une française, Anne Marie de Lignac.

Deux branches de cette famille aujourd'hui eteinte étaient encore représentées au cours du XIXe siècle. Le dernier survivant de la cadette fut le baron Ferdinand qui fait l'objet des recherches actuelles.

Né à Altona en 1790 et non à Copenhague, comme on l'a souvent écrit à tort, il se convertit au catholicisme, guerroya contre Napoléon dans le corps franc de Lutzow et se trouvait chef de la police de Gand quand Louis XVIII se réfugia dans cette ville. Il vint en France à la suite de ce monarque, fut nommé commissaire général à Marseille, puis inspecteur en chef au ministère de la police, puis historiographe au département des Affaires Etrangères et enfin créé baron.

Après la chute de Charles X, le baron d'Eckstein qui n'avait cessé de consacrer ses loisirs aux lettres, collaborait déjà au *Drapeau blanc* et avait fondé en 1826 le recueil *Le Catholique* dont le titre seul indique le tour de ses idées, devint, comme le rapporte fort exactement Madame d'Agoult, correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*.

Ami des premiers romantiques et homme du monde fort répandu, il mourut à Paris en 1861, sans qu'aucune des cours du Nord ait eu la plus vague raison de s'en émouvoir.

Notre collègue trouvera le résumé de son [*curriculum vitæ*] et le détail de ses travaux dans n'importe quelle *Encyclopédie* moderne où les articles à lui consacrés voisinent avec ceux qui concernent l'écrivain allemand Ernest Eckstein et d'autres Eckstein encore qui n'ont rien avec lui de commun que le nom.

Le dernier représentant de la branche aînée, celle de Naples et d'Alsace, fut Jean-Baptiste Léopold, marquis d'Eckstein d'Ehrnegg né en 1830 à Mulhouse et professeur agrégé de l'Université. Son parent tenta dès sa jeunesse de le lancer dans la vie parisienne, mais ses goûts ne l'y attiraient point et ses idées n'avaient guère, semble-t-il, de rapport avec celles du vieux baron.

La plus grande partie de sa vie se déroula à Saintes où le hasard d'un mouvement universitaire l'avait fait nommer en 1854, c'est-à-dire à 24 ans, professeur au collège qu'il ne consentit jamais à quitter, même quand une chaire au lycée de Versailles lui fut offerte à la suite de ses examens d'agrégation.

Il mena dans la calme petite ville une vie fort retirée ; tout à ses fonctions modestes qu'il remplissait avec une admirable conscience et un désintéressement absolu. Il y fut nommé en 1870 capitaine adjudant-major au deuxième bataillon de la garde nationale mobilisée de la Charente-Inférieure, et il y fournit, jusqu'à ses dernières années, un travail considérable bien fait pour expliquer son érudition qui, surtout en matière de philologie, était des plus vastes.

La misanthropie, qui avait toujours formé le fond de son caractère et qui s'accrut sur la fin, ne le porta jamais aux confidences. Il se taisait sur l'antiquité de sa race qui devait, du reste, lui être parfaitement indifférente ; mais cependant il parlait quelquefois du baron Ferdinand qu'il appelait son oncle et dont il possédait le portrait et les œuvres.

Nul ne se souvient du reste qu'il ait jamais attribué à ce personnage la royale et mystérieuse origine que Madame d'Argoult nous rapporte.

La Société des archives historiques de Saintonge ordinairement friande de généalogie, mentionna sa mort en ces termes dans son bulletin du mois d'avril 1908 :

Le 13 mars 1908 est décédé à Saintes M. Ecktein (*sic*) Jean-Baptiste, professeur au collège, âgé de 77 ans.

C'était vraiment peu, eu égard aux services rendus et aux souvenirs laissés par un tel défunt.

Sa tombe, au cimetière Saint-Vivien de Saintes, porte son nom, ses armes et sa devise à laquelle il avait, à tous points de vue, strictement conformé sa vie.

CHAMPVOLANT.

—

Baronne Morand, née Cardon de Vidampierre (LXXV,86) — Notre confrère D V. trouvera une notice sur la famille Cardon de Vidampierre dans *Le Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle* par C. d'E.-A. VIII, p. 268. — Cette famille de Lorraine serait originaire des confins de l'Aragon et de la province de Catalogne, d'après de Courcelles, dans son *Dictionnaire Universel de la Noblesse de France*, II, où l'on verra p. 454 à 460 une

notice assez longue sur cette maison M. D V. pourra également trouver des renseignements sur cette famille aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, notamment dans le volume 152 des *Carrés d'Hozier* f. fr. 30. 381) où existe une copie des preuves de Noblesse d'Anne-Joséphine-Claudine Cardon de Vidampierre pour son admission, en 1770, à la Maison royale de St-Louis à St-Cyr.

En ce qui concerne la famille du Baron Morand, l'auteur de la question pourra consulter les ouvrages du vicomte Révérend :

Armorial du premier Empire, III, 277 à 279.

Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, V 181.

Titres et confirmations de Titres (1830-1908), p. 102 et 619.

BRONDINEUF.

—

Un portrait à identifier — « Odes » (LXXV, 135). — Il n'existe pas de portrait de Saint-Amant et cependant il a été peint par Sébastien Bourdon, comme le constate le quatrain suivant de Salomon de Priezac, sieur de Saugues (Les Poésies de..... Paris, 1650) :

Qu'importe qu'un climat estranger et sauvage
Ait ravy de nos yeux le docte sainct Amant ;
L'ingénieux Bourdon l'a peint si tendrement,
Que c'est le posséder que d'avoir son image.

Le titre « Odes » mis au dos du volume est certainement celui d'un ouvrage du personnage portraituré. C'est de ce côté, qu'il faut orienter les recherches.

LACH.

*
* *

Il se pourrait fort bien que ce portrait fût celui du bon gros Saint-Amant. Et ce serait une très heureuse trouvaille car, malgré les recherches les plus longues et les plus tenaces, on n'a jamais rencontré aucune représentation, portrait, dessin, gravure, buste, statue, médaillon du brave poète rouennais. Rien, absolument rien !

Le poète s'est bien décrit :

Se voyant plus frisé qu'un gros comte alle-[mand,
Le teint frais, les yeux doux et la bouche [vermeille.

Maintes fois, il a parlé de sa large bedaine, de ses cheveux qui grisonnent, de ses moustaches, voire même de sa pipe. Mais tout cela ne vaut pas un portrait.

Et pourtant, il en exista un par Sébastien Bourdon, si on en croit un érudit amusant du XVII° siècle, Salomon de Priezac, sieur de Saugues, qui dit dans ses *Poésies*, paraphrases, sonnets, épigrammes, stances, parues en 1650 :

Qu'importe qu'un climat estranger et sau-[vage
Ait ravi, de nos yeux le docte Saint-Amant,
L'ingénieux Bourdon l'a peint si tendre-[ment
Que c'est le posséder que d'avoir son image.

Ce Salomon de Priezac entr'autres volumes le *Campestre, Galliæ miraculum, seu fons Bellantius* (Fontainebleau), paru en 1647 ; La *Lætitia publica*, parue en 1649 ; l'*Icon asini*, paru en 1659, a publié, la même, année que ce quatrain sur le portrait de Saint-Amant, une *Histoire des éléphants*, qui est un rarissime ouvrage recherché des bibliophiles.

En 1912, si on s'en souvient on voulut, après de longues années d'oubli élever à Rouen un monument à l'auteur de *La Solitude* et du *Melon*. Une souscription fut ouverte ; une enquête littéraire fut instaurée auprès de tous les écrivains qui... découvrirent Saint-Amant. Raoul Ponchon lui dédia même quelques strophes charmantes. Mais l'auteur du monument, le sculpteur Fernand David, l'auteur du *Violoniste*, des *Mains*, fut bien embarrassé pour représenter le poète St-Amant. Il s'en était tiré tant bien que mal, en modelant la figure du poète, en bas-relief, un peu noyée parmi les attributs et en surmontant la stèle, d'une statue charmante de Bacchus enfant. Le projet, du reste, ne fut jamais exécuté. Si le portrait signalé pouvait être identifié ; s'il était bien celui du « bon gros » Saint Amant, il tirerait d'embarras les sculpteurs du monument... futur.

GEORGES DUBOSC.

—

Alice Ozy descend-elle du chevalier de Maupeou ? (LXXV ; LXXV, 151).

Provins, 12 mars 1917.

Monsieur le Directeur,

Puisque vous avez publié quelques lignes sur Alice Ozy, permettez moi de vous apporter mon contingent.

Alice Ozy, née Pilloy, est née à Sainte-

Ménéhould. J'ai connu son père, bijoutier en cette ville en 1889.

J'ai très bien connu Alice quand elle venait passer l'été à Sainte-Ménéhould. Elle descendait à l'hôtel trouvant sans doute la demeure de son père trop petite : une grande dame, qui a laissé 500 000 francs à la Société des artistes dramatiques.

J'ai connu d'elle une gravure dont il est impossible de donner l'analyse tellement elle est indécente.

Je me rappelle encore qu'à l'hôtel, elle se montrait d'une pudeur exagérée. Elle était la grand'tante du capitaine Menier qui a assassiné sa maîtressse.

Salutations empressées.

Daage.

—

Protocole mondain. Le titre devant le nom (LXXIV, LXXV, 24, 106), — M. A. Daniel est parfaitement dans le vrai pour le protocole français. Mais les Boches, essentiellement vaniteux, émettent la prétention de se faire appeler par le titre nobiliaire. Un de mes amis, jeune chimiste avant 1870, eut l'idée de travailler quelques mois dans un laboratoire allemand ; il se fit inscrire à l'université de Munich. Il se présenta au professeur, le célèbre Liébig, et lui dit : « Monsieur le Professeur », ce qui est l'usage quand un élève s'adresse a un maître. Liebig lui répliqua : « Sachez qu'on m'appelle Monsieur le Baron ». Cette prétention dans le cas particulier était réellement grotesque. Liebig était bien devenu le freiherr von Liebig ; mais il battait monnaie avec sa couronne, il faisait afficher sur les murs son nom avec son titre au dessus d'une tête de bœuf pour la vente d'un soi-disant extrait de viande qui ne renferme nullement les substances alimentaires de la viande, à la manière de l'extrait d'opium qui contient les alcaloïdes du suc du *papaver somniferum;* son produit est un simple condiment pour fabriquer des potages et des sauces.

Paul Muller.

*
* *

Il me semble que la discussion a un peu bifurqué. Notre confrère A. Ch. du Ch. cite Corneille et Beaumarchais. Mais ce n'est pas dans la littérature, *ce n'est pas au théâtre surtout* (comme je l'ai déjà indiqué) qu'il faut emprunter d s exemples en cette matière. Mieux vaut consulter des correspondances pour nous rendre compte des usages de la vie courante. Or, si nous ouvrons les *Mémoires d'Outre-tombe*, par exemple (je cite au hasard) nous constaterons que Chateaubriand n'écrivait jamais à un personnage titré sans lui donner du « Monsieur le Comte ou Monsieur le Marquis », etc. C'était donc l'usage mondain à cette époque. Je demande simplement *quand cet usage a cessé*, car il est certain que, si Chateaubriand vivait de nos jours, il n'emploierait plus ces formules respectueuses vis-à-vis de personnages qui étaient souvent ses inférieurs.

Ignotus.

*
* *

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les usages varient suivant les pays. Je ne parlerai pas des Allemands dont le formulaire cérémonieux n'est pas à donner comme exemple : « Ces gens-là, a-t-on dit, sont trop polis pour être honnêtes ». Les bons Belges n'étaient pas sans s'être laissé contaminer par le voisinage tudesque et j'ai entendu donner du « Mademoiselle la comtesse » à une gamine de quinze ans.

En Italie, on est généreux de titres ; il suffit d'être décoré d'un ordre quelconque, papal ou autre, pour être « Signor Cavaliere ». Le grand de Rossi n'a été fait commandeur qu'à la fin de sa carrière et il était déjà illustre que nous ne le connaissions que comme chevalier de Rossi, parce qu'il avait une vague croix de Saint-Grégoire. La langue italienne se prête d'ailleurs aux sonorités protocolaires, Commandeur et Excellence font admirablement bien devant un nom même roturier.

En France, on est plus parcimonieux ; ceux qui disent (au vocatif) « M. le Comte » ou « M. le Baron », sont les subalternes, les fournisseurs ou les ecclésiastiques, ceux-ci par humilité, ou par défaut d'éducation.

J'ai connu un prêtre, de noblesse très authentique, que l'obséquiosité de plusieurs de ses confrères horripilait. Il disait : « Nous ne sommes pourtant pas des valets de pied ! » Mais cet homme si ferré sur les convenances faisait deux exceptions : « on dit Monsieur le Duc et Madame la Duchesse, toujours, et Monsieur le Marquis, quand on parle à un homme âgé et respectable. »

Pourquoi ? Peut-être parce qu'un duché

et un marquisat ne se ramassent pas n'importe où, mais aussi parce que c'est l'usage.

Quem penes est et jus et norma loquendi.

P. J.

—

Ex-libris à déterminer : Fortis ut Samson (LXXV, 107). — Cet ex-libris est celui d'un membre de la famille mancelle de Samson. J'en possède un exemplaire dans ma collection, avec de nombreuses notes sur cette famille. L'Ex-libris lui-même a été étudié par M. de Farcy dans son étude sur les *Ex libris manceaux*, parue dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.* L'éloignement de ma bibliothèque ne me permet pas de plus amples renseignements pour l'instant.

Louis Calendini.

—

Etoile d'Italie (LXXIV). — Le 7 janvier 1797 les représentants des villes italiennes qui acceptèrent la « République Cispadana » créée par Napoléon Ier, réunis dans la ville de Reggio proclamèrent le tricolore français « drapeau italien » et les envahisseurs français se bornèrent à changer le bleu en vert, comme Napoléon, du reste, a fait dans toute l'héraldique du « royaume lorsqu'il se déclara Roi d'Italie.

Comte Passini-Frassoni.

—

Swastika (LXXV, 134). — Le « swastika » est une figure symbolique, qui n'est nullement originaire de l'Inde. C'est un symbole du culte stello-solaire préhistorique, bien connu des Palethnologues, qu'on trouve en France sculpté sur les rochers, dès l'époque de la Pierre Polie, et qu'on retrouve encore, plus facilement, à l'âge du Bronze en Europe. Ce symbole est répandu dans le monde entier : du Japon chez nous, en passant soit par les Indes, soit par les Amériques ! Il est né partout à la fois, sur la terre, quand l'homme « a eu la circonvolution cérébrale » adéquate à son invention. . C'est le symbole du Soleil de l'Equinoxe de Printemps, parcourant la voûte céleste de son Lever à son Coucher C'est une Roue solaire à 4 rayons, dont certaines jantes ont été « sensément » enlevées, toujours dans le même sens : celui de la marche de l'astre dans le Ciel (de l'Est à l'Ouest (1) ou de gauche à droite), pour indiquer le mouvement de l'astre.

Je possède une collection, unique au monde, de moulages en plâtre de Swastikas et de Roues solaires, sculptés sur des rochers immobiles (pointements de roches) des Vosges, des Deux-Sèvres, des Bouches-du-Rhône, etc , etc., qu'il est facile de dater par la Précession des Equinoxes, puisque l'une des branches de la Roue ou du Swastika correspond à la ligne Etoile Polaire-Terre [ligne que j'ai appelée Méridienne céleste], et puisque son orientation précise n'a pu varier depuis l'époque de fabrication.

Ces recherches originales sont la base de la théorie du Culte stello solaire, à laquelle on doit désormais rattacher tout le Culte de la Pierre polie (Dolmens, Menhirs, Alignements, Cupules. Bassins, etc.), et, qui plus est, comme je l'ai indiqué tout récemment, tout le Culte du Paléolithique supérieur (Art des Cavernes, etc., etc.)..

La détermination de la signification réelle du Swastika (2), ébauchée depuis longtemps par les archéologues de tous les pays, a pu être faite précisément par la trouvaille de sculptures où ce symbole est associé à d'autres, de sens connu (C'est à-dire par le procédé des inscriptions bilingues , dont l'une est classique).

Dr Marcel Baudouin.
Soc. gén. *Soc. préhistorique française.*

—

Editeurs qui ne datent pas leurs livres (LXXV, 135). — La *Renaissance*, 17mars 1915 :

Datez les livres

Ce conseil, d'une parfaite sagesse, est donné par l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, aux editeurs français. Pourquoi pas ? Il n'y a aucun inconvénient et nous n'y voyons que des avantages. Une date, cela compte en matière de propriété littéraire et cela compte encore pour affirmer, s'il y a lieu, l'antériorité d'une idée

(1) Quand, du moins, on regarde le Sud ! C'est le contraire, quand on regarde le Nord, bien entendu.

(2) Le *Swastika* s'est perpétué jusqu'au moyen âge. — A l'époque actuelle, on s'en sert encore, en Vendée, pour *protéger* (?) du mauvais sort les maisons, en peignant à la chaux cette figure sur les *murailles*.

Bibliographiquement, un livre sans date est un livre incomplet. Les éditeurs qui, de plus en plus, deviennent les amis des écrivains qu'ils éditent et des livres qu'ils publient, voudront sans doute y réfléchir un instant : nous sommes sûrs du résultat.

—

Pêche de longévité (LXXIV, 107, 370). — Je reçois la lettre suivante de M. Dautremer, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes :

Le court récit sur Lao Tseu, donné par M. A. G. de M., est exact, mais non l'opinion donnée sur la pêche. Ce n'est pas de Lao Tseu que date l'idée d'immortalité attribuée par les Chinois au pêcher, puisque l'on en trouve déjà la marque dans le Li Ki ou *Manuel des rites*, bien antérieur à Lao Tseu. Les disciples de Lao Tseu ont donné à leur patron la pêche comme signe distinctif parce que, ayant fait dégénérer la doctrine du Maître en une sorte de culture hygiénique conduisant à une très longue vie et ensuite à une vie supérieure dans les Iles fortunées situées à l'est de la Chine, la pêche devenait forcément son attribut étant, de toute antiquité, le signe de l'immortalité.

Lao Tseu est donc *après* la pêche, dont le symbole existait bien avant lui. Quant au pêcher qui n'avait de fleurs qu'au bout de trois mille ans, c'est le pêcher tortueux qui était près du palais de Si wang mou, la reine des génies ; et c'est primitivement de ce pêcher que date le symbole de la longévité. Donc Lao Tseu n'a rien à voir dans la question qui nous occupe. J. DAUTREMER.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Fables de La Fontaine illustrées par les artistes du monde entier (LXXV, 136). — Le collaborateur V. trouvera la réponse à sa première question dans les *Souvenirs de première jeunesse d'un curieux septuagénaire* (s. l. 1877, 2e éd. p. 375 et suiv.) ouvrage anonyme de Feuillet de Conches.

Ces *Souvenirs* sont dédiés par l'auteur à ses deux filles, dont l'une au moins s'est mariée, car j'ai eu l'occasion, il y a une trentaine d'années, de rencontrer dans la société parisienne un petit fils de Feuillet de Conches, dont j'ai malheureusement oublié le nom. L'unique et précieux exemplaire illustré des *Fables* doit vraisemblablement avoir été conservé dans la famille.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le Bandit Hamar (LXXV, 131). — Voici la note qui parut dans les journaux au mois de février 1790, et reproduite dans les *Affiches d'Angers* du 20 février :

On mande de La Flèche, que le brigand dont la troupe infecte le Maine et l'Anjou, ce redoutable Hamard, connu sous le nom de Catinat, vient d'écrire au prévôt général de Touraine pour solliciter amnistie. Ce bandit promet de se retirer et de vivre en honnête homme, s'il obtient le pardon de ses exploits et sûreté pour sa personne.

Les fermiers généraux, ajoute la lettre, s'estimeront encore heureux de capituler avec ce chef de brigands, que des légion de commis, de détachements de cavalerie, des brigades de maréchaussée n'ont pu réprimer, et dont les métamorphoses, les détours, les refuites et les ruses ont continuellement égaré sur sa piste trois ou quatre cents hommes envoyés pour l'arrêter. F. UZUREAU.

—

Les femmes et l'art de la caricature (LXXIV ; LXXV, 73). — Je dois tout d'abord adresser mes remerciements à ceux de mes obligeants confrères qui ont bien voulu me signaler plusieurs caricaturistes féminins.

Le nombre, il est vrai, n'en est pas très grand et doit encore être réduit si l'on élimine miss Kate Greenaway qui, à proprement parler, n'est pas une caricaturiste ; c'est une artiste bien sage qui représente, avec agrément, des petites bonnes femmes également bien sages, uniformément attifées, à la mode de leurs grand'mères, de chapeaux-capotes et de fourreaux à taille courte L'art de miss Greenaway est réel, mais son genre se rapproche davantage de celui de Caldecott, dans ses albums coloriés pour enfants, que de la manière de Cruikshank ou de du Maurier.

J'ai le regret de ne point connaître les albums de caricatures de Mme Lamy, non plus que les portraits charges de Mme Rattazzi et ne puis, conséquemment, me prononcer sur leurs mérites. D'autre part, j'ai eu l'occasion, il y a trois ou quatre ans, de feuilleter un ouvrage de M. Frank-Nohain, dont le sujet était l'histoire d'un petit garçon et qui était illustré dans le texte de petites vignettes fort bien exécutées ; elles étaient vraisemblablement de Mme Maurice Legrand, mais je ne me souviens plus si elles portaient sa signature, ni même si elles étaient signées,

Reste Mme Gyp, que je ne me pardonne pas d'avoir oubliée lorsque j'ai posé ma question ; car, ainsi que tout le monde, j'ai vu et apprécié comme elles le méritent, les silhouettes exécutées par le jeune Bob, qui accompagnent si spirituellement les réflexions étourdissantes dont s'effare le pauvre abbé. Je reconnais que Mme Gyp a un vrai tempérament de caricaturiste ; mais je dois avouer, dussè-je contrister notre confrère G. D., que je ne retrouve pas, dans ses dessins, la manière de Rowlandson, le plus grand artiste anglais, dans le genre qui nous occupe, après Hogarth et avant Gillray. Elle a sa manière à elle, qui est celle du petit Bob et dans laquelle elle se renferme, d'ailleurs, obstinément. Aussi, pour juger complètement son talent, faudrait-il qu'elle voulût bien abandonner un instant ses charges d'une puérilité voulue d'exécution, qui sont parfaitement admissibles quand elles encadrent les faits et gestes du petit héros qu'elle a créé, mais qui paraissent moins à leur place lorsqu'elles s'appliquent à des scènes politiques ou mondaines, et qu'elle consentît à adopter une manière plus adéquate à ces derniers sujets.

En somme, à part quelques très rares exceptions, il faut reconnaître que les femmes sont, en général, inaptes à l'art de la caricature ; c'est pourquoi je me permets d'insister sur ma seconde question et de demander encore une fois pour quels motifs d'ordres divers les femmes font-elles montre, en cette matière, d'une aussi indéniable capacité.

Un Bibliophile comtois.

—

Robida. — Un caricaturiste prophète, bien avant la vie au xxe siècle et avant la guerre de 1870-71, Robida, publia dans « la Charge » d'Alfred Le Petit en 4e page un dessin fort curieux prophétisant la guerre actuelle ; on y voit des ballons armés de canons et guerroyant dans les airs.

P. K.

—

Chanson du Déserteur (LXX ; LXXIII ; LXXIV). — « C'est J. Bugeaud qui a indiqué le premier que cette jolie légende avait été signalée par H. Murger », dit Marcel Baudouin. Hum ! Murger a plus que signalé la légende, et Bugeaud pourrait bien avoir recueilli la chanson dans... le texte de Murger, qui lui-même pourrait bien avoir touché des droits d'auteur. J'ai en effet sous les yeux : « *Un pioupiou malheureux*, lamentation militaire, chantée par M. Mathieu au Pavillon des Champs Elysées. Paroles de Henry Murger, musique recueillie par A. de Villebichot. » Or, cette lamentation militaire est à quelques mots près, la chanson dont l'*Intermédiaire* a cité divers couplets.

L'éditeur F. Gauvin (qui l'a introduite dans sa très précieuse collection *Chansons de nos Pères*) à propos du *Pioupou malheureux* m'avertit que la 1re édition de cette chanson a pour titre : *La chanson du capitaine*, et porte comme indication :

Couplets recueillis et complétés par Henry Murger, intercalés dans *Les Vacances de Camille*, musique arrangée avec accompagnement de piano par L. Abadie.

Recueillis et « complétés » par Henry Murger, qui l'a romancé ! Sa version et celle de Bugeaud (qui a suivi) s'éloignent forcément de la version primitive, de celle qu'entendit peut-être Gérard de Nerval. La romance de Murger est un drame de jalousie, qui met aux prises un soldat et un capitaine. La chanson indiquée par Gérard de Nerval est essentiellement une « chanson de déserteur », de déserteur qu'on fusille pour avoir « mis son congé sous ses souliers ». Rien de cela dans les couplets de Murger, qui a mis son congé... dans sa poche, et ses pieds... dans les souliers du poète populaire — mais en les agrandissant à sa mesure !...

Léon Durocher.

—

M. **Lebureau** (LXXIII ; LXXIV, 319). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 novembre 1916, M. Eug. Grécourt s'étonne de ce que cette question n'ait pas reçu de réponse. Les lignes suivantes extraites de la *Liberté* du 12 août 1916, qui relatives à l'origine de ce nom, synonyme de *rond de cuir*, pourront, j'espère, le satisfaire :

Un juge de paix a décidé dernièrement que désigner un fonctionnaire sous le vocable de Monsieur Lebureau implique une injure.

Cependant ce mot est d'origine illustre. Le terme *bureau* désignait sous Henri IV, une étoffe de laine foncée qui devint la *bure*. Cette étoffe, du qualificatif latin *burrus* (rouge, roux) devait son nom à sa couleur. Olivier de

Serres requit les bourgeois de mêler quelque peu de laine blanche à la bure « afin de confectionner les habits de ménage. »

Boileau parle d'un poète (1).

... qui n'étant vêtu que de simple *bureau*
Passait l'été sans linge et l'hiver sans man [teau.

Puis les tables de bois ayant été recouvertes de *bureau*, devinrent des bureaux, et par extension baptisèrent les pièces où elles se trouvaient. Vraiment on ne voit pas ce qu'il y a d'offensant dans l'expression *Monsieur Lebureau*.

De plus, en parlant des pauvres gens vêtus de bure, J.-B. Rousseau a dit quelque part :

Un ordre de la nature
Soumet la pourpre et la *bure*
Aux mêmes sujets de pleurs.

Rappelons aussi cette vieille locution proverbiale : « N'avoir ni bure, ni buron ». N'avoir même pas l'habit le plus pauvre, le logis le plus humble.

L. CAPET.

—

L'origine du mot « Huns » appliqué aux Boches (LXXIII ; LXXV, 72). — Tout se paie, ici bas. Il y a 17 ans, comme nous le rappelions dans notre précédente note, Guillaume II, envoyant ses hordes en Chine pour y venger l'assassinat de l'ambassadeur Ketteler — et surtout pour y faire de la « politique » coloniale — prononçait ces paroles désormais historiques :

Pas de quartier ! Pas de Prisonniers ! Faites comme les Huns !

Cet ordre impressionna la tranquille Allemagne d'alors. Et l'on sut, peu après, que dans plus d'un cas les soldats boches avaient exécuté à la lettre le commandement impérial. Tant de temps s'était, cependant, écoulé depuis la répression des Boxers ! Et voici que, le 28 février dernier, répliquant à la sortie de Bethmann-Hollweg contre Wilson, le socialiste minoritaire Ledebour a dit à la lettre, lui aussi :

Seule une cervelle fêlée et bornée peut nous traiter de Huns. Pourtant ce vocable est aujourd'hui d'un usage universel en Angleterre. Mais à qui en sommes-nous redevables ? A ce monsieur qui, lors de l'expédition de Chine a commandé de se conduire en pays ennemi comme des Huns. Le peuple allemand doit à l'auteur de ces paroles de s'entendre présentement injurié par cette épithète. Je vois que vous connaissez cette histoire.

En vérité, Ledebour se trompe en attribuant à ce seul ordre lointain la diffusion du vocable. Le plus intéressant de toute cette affaire, c'est pourtant de constater que de telles choses peuvent être dites impunément au Reichstag. Car ce n'est qu'à la fin du discours de l'intrus que le président eut recours à un rappel à l'ordre global pour les « outrages » proférés par l'orateur contre l'institution monarchique, telle que la pratique Guillaume. Quant à ce que sont capables de faire les rejetons des Huns dans leur propre patrie, nous prions qu'on veuille lire à ce sujet le livre du Dr Albert Hellwig, juge boche : *Der Krieg und die Kriminalitat der Jugendlichen*, fort bien analysé par Th. F. A. Smith, Ph. D., dans le *Daily Mail* (édition de Paris) du 3 mars dernier.

C. PITOLLET.

—

Boche (LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV ; LXXV, 30, 118, 162). — On a donné dans nos colonnes de bonnes et de médiocres choses sur l'origine de ce mot. Le *Gaulois* du 12 février (colonne 2) publie, sous la signature Baguena, une curieuse note, de laquelle il ressort que ce mot est usité dans la langue castillane. Il est certain que *boche*, qui en bon espagnol signifie *fossette*, creux que les enfants font en terre pour jouer à qui y lancera le plus de sous, de garbanzos (du mot *bocha* qui signifie *boule* du jeu de boules), veut dire bourreau en argot *gitano*, c'est-à-dire *bohémien*.

OROEL.

***

Comme le dit notre érudit confrère Le bibliophile comtois, Boche n'est que la corruption argotique d'Alboche.

Oscar Méténier, dans *Madame la Boule*, œuvre parue vers 1888, parlant d'une bataille entre souteneurs disait : Il sonna l'Italboche sur le trottoir.

ACEITE.

***

« Depuis trois ans que l'on raisonne et déraisonne sur ce mot » — comme le dit « Le Bibliophile comtois » en commen-

(1) D'après le *Larousse*, Damon, est le nom du poète que Boileau vise dans ces vers.

çant son commentaire du n° 1455 de février 1917, il me semble que l'on cherche bien loin une explication toute simple.

Dès mon enfance et surtout après la guerre de 1870, notre région de Nancy a été envahie par une population d'origine alsacienne et particulièrement par des gens de service écorchant le français avec cet accent allemand que chacun s'accorde à trouver... désagréable. Dans l'argot populaire, ces immigrés étaient traités d'Albeuches ». On entendait couramment dire : « C'est encore un ou une « albeuche » — ou bien « Quelle fatigue d'entendre « albeucher ». Comme ça ! »

D'Albeuche et albeucher » à « boche », y a-t-il si loin ?

Comte L. B.

—

Chamarande (XLII ; XLIII ; LXX ; LXXV, 136). — Je copie dans une brochure, *Origine des noms de communes de la Haute-Marne*. Langres 1908, page 21 :

Chamarandes (canton de Chaumont) *Chamarandœ* en 1175. Ce nom de lieu semble reproduire un mot de notre curieuse langue qui, en 1423, se présente avec le sens de *Chambranle* sous la forme *Chamerende*, dérivé du latin *Camera*, bâtiment voûté. Le village de Chamarandes tire peut-être son appellation de bâtiments voûtés qui, existant en ce lieu au début du moyen âge, dataient sans doute de l'époque romaine.

La brochure, signée E. Leclerc, est donnée comme le résumé des conférences de M. Longnon à l'Ecole des Hautes-Etudes (1904-1906).

H. A.

*
* *

Question posée et répondue. Voir : XLII, 724, 830 ; XLIII, 107, 398.

P. Cordier.

—

Coquesigrues (LXXV, 136). — Question posée et répondue. Voir : LVI, 224, 315, 367, 533, 935 ; LVII, 151 ; LXIII, 870.

P. Cordier.

—

Chiquenaude (LXXIII, 48, 123 ; LXXV, 116). — Puisqu'après un an, la question de l'origine du mot *chiquenaude* paraît encore intéresser certains de nos confrères, je pense leur être agréable en reproduisant à leur intention la notice suivante que j'ai rencontrée dernièrement dans le numéro de l'*Illustration* du 31 décembre 1853, à la page 446, sous la signature de F. Génin, le philologue connu.

Chiquenaude se compose de deux racines, dont la première se retrouve dans plusieurs autres mots : Chicot, « chicoter, contester sur des bagatelles » (Furetière). Chiquet, chiqueter, déchiqueter, chiquer du tabac, jouer aux chiques, en termes d'enfants, c'est-à-dire aux billes, etc.

Tous ces mots sont la postérité du mot *cicum*, qui, dans le latin du moyen âge, signifiait un grain de grenade. Un glossaire latin-italien, manuscrit cité par Ducange, dit : — « *Cicum* lo granello del pomo granato. » C'est de ce *cicum*, terme populaire sans doute, que l'espagnol a fait l'adjectif *chico*, petit et son diminutif *chiquito*. Les mots français que j'ai cités plus haut se rapportent tous à l'idée de petitesse ou de division par petites parties.

La seconde racine, *naude*, est moins apparente ; toutefois il semble que *nasus* y est encore reconnaissable. *Naude* pourrait être une contraction de *nazarde*...

Par conséquent, *chiquenaude* serait une petite nazarde, un léger coup sur le nez. Vous remarquerez que c'est exactement la composition du mot *pichenette* employé familièrement pour chiquenaude. *Pichoum* en provençal est notre adjectif petit, *piccolo* en italien ; *nette* vient de *né*.

. . . .

Ménage dérive *chiquenaude* du bas-breton *chiquenauden*. Furetière, à ce propos, se moque de lui avec raison, sans toutefois proposer d'autre étymologie...

P. p. c. Un bibliophile comtois.

—

Réceptionner (LXXII; LXXIII; LXXIV).

R	Je vois là une hypoténuse
Re	à pente bien dangereuse
Rec	pour la langue française !
Rece	O Presse ! ô Parlement !
Recep	ô Académie ! ô Ad-
Recept	mi - nis - tra - tion !
Recepte (1)	ô Industrie ! ô roua-
Recepter	ges divers, compli-
Recepteur	qués, embrouillés.
Reception	
Receptacle	
Receptionner	
Receptionnaire	

d'un soi-disant progrès ! et vous donc, pauvres sténographes ! est ce que, vraiment, il est « nécessaire » que nous glissions sur ce plan vertigineux, pour nom-

(1) Que le diable brûle *recette* !

mer des choses, exprimer des idées qui, paraissant nouvelles, ne sont peut-être que tirées d'un millénaire oubli ? Car il n'y a pas que « réceptionner »!...

Moi aussi, j'ai dit : « Pourquoi l'un et pas l'autre ? à propos des verbes en « ionner » (LII, 427) ! Cela m'a causé des remords cuisants (LXIV, 653 ; LXV, 385) et persistants : je ne me pardonnerai pas d'avoir « réceptionné (!) solutionner », oubliant que Rabelais conjuguait alertement un synonyme moitié moins encombrant.

Ah ! lisons nos vieux auteurs ; conservons leurs bons vieux mots (LXIV, 606 ; LXV, 487) ; ne les allongeons, ou ne fabriquons de mots nouveaux, que bien assurés de ne pouvoir faire autrement quand le « languaige usité » (Rabelais; II, 6) jadis ou aujourd'hui, nos vocabulaires techniques, nos patois, les langues mortes ou vivantes, l'argot, ne peuvent fournir le terme « indispensable... » aussi court que possible ! Sinon, de néologisme en néologisme, nous arriverons dans quelques années a laisser inutilisées les combinaisons de peu nombreuses lettres (les meilleurs vocables), et à n'employer que des mots longs à écrire, lents à prononcer, lourds à entendre. Nous avons « inspecter, respecter... » pourquoi ne faisons-nous rien de « récepter ? » Pourquoi, auparavant, n'avons-nous rien fait de tous les assemblages faisables avec les lettres « recept ? » Pourquoi prodiguons-nous le « re » qui devrait, strictement, n'être adjoint que pour indiquer « réitération... » (d'où réitérationner (!) », bientôt, je le crains).

Heureusement, « Populo » ne croit pas ces allongements inévitables, il réagit et élague Demain, ré-qui-si tion-né par un « fonctionnaire administrativement commis-sion-né pour ré-ception-ner. . » ou pour « pro cé-der à la récep ion... » ou pour « diriger les opérations du réceptionnement... » — j'ai « lu » des choses comme cela !... personne, j'espère, n'osa les « dire » ! — demain, dis-je, « Populo » quittant un copain, dira : « l'vas à le récepto « ou « fair' la r'cet' » comme hier : « Viens au cinéma .. prenons l'métro... n't'en fais pas ». Et les jeunes donc ! Elle, allait au « caté' » ; Lui, prend part à des « compot' » ; Leur cousin consulte le « dico » ; Cela ne tarira pas. C'est à « Populo » qu'il faut nous abandonner, pauvres chercheurs et curieux que nous sommes ! c'est lui, non l'*Intermédiaire*, qui... « étouffera » les mots mal fichus, colossaux, monstrueux, et fera vivre les autres.

Nous, à l'apparition de chaque néologisme, ne pouvons que le « dater » ; et, quant au reste, appliquer le grand principe, populaire aussi, que rappelait récemment un conférencier : « c'qu'on n'peut pas faire... on l laisse ». A quoi bon rééditer — je le fais bien trop en ce moment ! — les discussions déjà entendues jadis à propos de « solutionner » (LII, LIII, LXIV, LXV), à propos des vieux mots devant l'Académie (LXIV, LXV), et à propos d'autres rubriques qui m'échappent ? Gargantua, devenu en même temps veuf et père, ne savait « s'il « debvoit plorer pour le deuil de sa « femme, ou rire pour la joie de son fils. « D'ung costé et d'aultre il avoit argu- « ments sophisticques qui le suffocquoient, « car il les faisoit très bien « in modo et « figura », mais il ne les povoit souldre « (Excellent Rabelais !) Et par ce moyen « demouroit empestré comme la souris « empeigée, ou ung Milan prins au las- « set. » Rabelais, liv. II, ch. III.

L'*Intermédiaire* doit-il rire à la naissance des barbarismes ? ou pleurer de l'agonie de la langue française ? Chacun ayant, de parti pris, l'un accepté, l'autre refusé « réceptionner », ou quelque produit de même qualité (avionner, mutationner..., que sais-je ?), il ne sera ni plus, ni moins « reçu » et « viable » qu'avant la controverse... que la Direction ferait peut-être aussi bien de nous interdire.

SGLPN.

—

Reprendre du poil de la bête (LXXV, 88, 220). — Nabor ne s'est pas trompé dans l'explication qu'il donne de l'origine de cette expression. Tout cavalier débutant, que le trot de son cheval déplaçait de façon incommode, s'est raccroché à la crinière de sa monture pour se remettre d'aplomb. Les chevaux de manège, même lorsqu'ils ont la crinière tondue, conservent en général une mèche de crins près du pommeau de la selle, auxiliaire précieux d. ceux qui ne se sentent pas très solides Cette poignée de crins sert évidemment

aussi à monter sur le cheval, mais quelle est le centaure novice et timide pour qui, dans un temps de trot un peu prolongé, elle ne fut pas le commencement de la sagesse et la bouée de sauvetage? ASH.

*
* *

Nabor semblerait bien avoir répondu lui-même à sa question.

Je dis, semblerait, car l'abbé Tuet, dans les *Matinées Senonoises*, donne une autre explication. Reprendre du poil de la bête, c'est, dit-il, « se guérir par la chose même qui a causé le mal ; comme si un homme qui aurait trop bu, retournait le lendemain à la bouteille. Cette expression vient de ce que, sur la morsure faite par certains animaux, le peuple applique du poil de la bête dont on a été blessé ». Et, de fait, on trouve dans Rabelais (*Pant.*, V, 46) cette phrase : « Reprendra-t-il du poil de ce chien qui le mordit ? »

GUSTAVE FUSTIER.

—

Pourquoi ne porte-t-on plus de chapeaux hauts de forme ? (LXVIII ; LXXIV ; LXXV ; 76). — Dans le *Temps*, du 17 février 1917, M. G. Lenôtre consacre à « Un mort » — le chapeau haut de forme —, une délicieuse chronique, documentaire et philosophique à la fois, qui se termine sur ces mots :

Le chapeau haut de forme est mort ! Il est oublié ! Sa résurrection est bien improbable. Le tourmente finie, ce seront les poilus qui feront la mode ; or, il est à prévoir que leurs libres allures se plieront mal aux caprices d'un compagnon aussi délicat. Je sais bien que les vieux de la vieille, à peine sortis des glaces de la Bérézina cu de l'ouragan de Waterloo, n'eurent rien de plus pressé que de coiffer d'étonnants castors, à l'attitude belliqueuse desquels ils se reconnaissaient, et dont les bords enroulés, l'évasement, le pelage hérissé leur servaient, en quelque sorte, de signes de ralliement. Mais nos grognards d'aujourd'hui en auront vu bien d'autres que leurs pères de la garde impériale : ils ne nous auront pas délivrés de la tyrannie boche pour faire revivre celle du tube de Hetheringbon, et rien que la pensée de voir l'un des héros de Verdun, de la Somme ou de l'Yser couvert d'un huit reflets nous choque déjà comme un grossier anachronisme. Décidément IL est bien mort !

*
* *

Parmi les explications fournies par nos lecteurs sur l'étymologie du mot *Bus ou Buse* appliqué au chapeau haut de forme il ne me semble pas avoir trouvé la suivante.

Il n'y a pas encore longtemps qu'on désignait couramment le haut de forme par l'appellation, un *Gibus* qui était, je crois me souvenir, un chapelier de la rue du 4 septembre, inventeur, m'a-t-on dit, du haut de forme à soufflet. L'abréviation Bus s'en déduit naturellement suivant la règle des simplifications du vulgaire. Le Métro, l'Auto, le Bus, même pour l'Autobus, etc... Qu'en disent vos lecteurs?

C. A. L.

—

Il n'y a pas de samedi sans soleil (LXXV, 48, 222). — Il semble qu'on peut expliquer ce dicton par une coutume pieuse qui consiste à consacrer le samedi à la Sainte Vierge, comme le vendredi à la Passion, le jeudi au Saint-Sacrement, le mercredi à saint Joseph, le mardi aux saints Apôtres, le lundi aux saints Anges. D'autre part, une croyance populaire veut que le samedi, la Sainte Vierge aille délivrer des âmes du purgatoire.

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

*
* *

Si on m'avait demandé dans mon enfance une chose pareille, j'aurais fermement répondu qu'en effet tous les samedis il y avait tôt ou tard une éclaircie, ne fût-ce que de quelques minutes. Du jour où nos maîtres chrétiens nous dirent que c'était dû à une faveur particulière de la Sainte Vierge, à qui le samedi est consacré dans l'Eglise catholique, nous observâmes que le phénomène se produisait invariablement.

Le dicton doit avoir une origine religieuse.

LÉOPOLD OLIVIER.

—

Mutilés munis de membres artificiels (LXXIV ; LXXV, 72, 145). — Il existe au musée de Sigmaringen une main articulée en fer, du seizième siècle : elle est attribuée à Gœtz de Berlichingen. Quatre doigts rigides et d'égale longueur adhèrent par des charnières au métacarpe muni d'un pouce. On en trouvera le dessin dans le guide des Amateurs d'Armes de Demmin, p. 475.

Une main pareille se trouve au musée national de Munich.

E. FYOT.

Balance pour se peser en public (LXXIII ; LXXIV, 238 ; LXXV, 121). — Dans le tome Ier de son ouvrage *Paris de 1800 à 1900*, à la page 478, M. Charles Simond donne la reproduction d'une amusante lithographie de la Bibliothèque de la Ville de Paris relative à la *Balance de la place Saint-Germain-l'Auxerrois*. Cette estampe, qui fait partie de l'œuvre de Marlet intitulée *Tableau de Paris*, représente une balance surmontée d'un cadran et munie d'un fauteuil dans lequel se fait peser une forte personne, en costume du temps de la Restauration, dont le poids paraît provoquer l'admiration des assistants Dans le fond on aperçoit la colonnade du Louvre.

Un bibliophile comtois.

—

Origine de l'as, carte à jouer (LXXIV ; 207, 322 ; LXXV, 33, 164). — Je remercie les collègues qui ont bien voulu, en répondant à ma question, donner l'étymologie du mot As. — Mais ce n'est pas cela que je désirais connaitre, le sachant déjà, ayant consulté Littré.

Je demandais en réalité : « Pourquoi l'as est-il tantôt supérieur, tantôt inférieur à une carte à figures ? Pourquoi est-il parfois supérieur au neuf et au dix, quand le jeu de cartes comporte un dix ? Pourquoi, dans certain jeu, y a-t-il des Double-As ? — Il me semble même qu'il a dû jadis y exister des Triple-As ! » — Je ne trouve nulle part aucune indication à ce sujet.

Marcel Baudouin.

—

Bismarck au bout d'un fil (LXXV, 88, 222). — Je me rappelle avoir eu entre les mains, vers 1883 ou 1884, un jouet qui m'amusa fort.

C'était une tête de Kroumir, en fonte probablement, suspendue à une ficelle.

La mâchoire inférieure était mobile et laissait ouverte la bouche dans laquelle on plaçait une amorce. Sans lâcher la ficelle, on laissait tomber le Kroumir à terre ; la bouche se fermait et, naturellement, l'amorce éclatait. Une traction sur la ficelle faisait, ensuite, quitter le sol à l'image dont la mâchoire retombait. Il n'y avait plus qu'à recommencer.

Les Bismarcks vus par Claretie, en 1867, ressembleraient-ils aux Kroumirs de 1883 ?

Edmond L'Hommedé.

—

Prophéties sur la guerre actuelle (LXXI à LXXV). — En voici une authentique, datée de 1698, que tout visiteur de Saint-Pierre de Rome pourra examiner dans la célèbre basilique. Elle est sculptée en bronze sur les fonts baptismaux et est due à Carlo Fontana. Ce relief représente l'Italie, ses mers, puis la rive orientale de l'Adriatique comme en faisant partie. A gauche, le Christ étend sa main sur le *Trentin* et la région de *Trieste*, à droite le Père Eternel fait un geste désespéré, geste digne du Vieux-Dieu allemand. Les Italiens, eux, y voient un geste de bénédiction. La colombe du Saint-Esprit domine le sujet.

Cette sculpture a inspiré à Gabriele d'Annunzio des vers superbes intitulés :

Dio segnò i confini d'Italia (Dieu détermine la frontière italienne). Ils commencent ainsi :

L'amor di Christo, con la man che appampa
Rivendica in eterno il nostro suolo.
Or nel nome del Padre e del Figliulo
Quel sacro cenno il nostro ferro stampa.
Arde sur noi come pennata lampa
Lo Spirito de Dio sospeso a volo.

J'ajoute que le sujet a été reproduit en carte postale chez Cesare Calderoni à Milan.

Saint-Saud.

—

Un prétendu portrait de Sophie Monnier (LXXV, 182). — Le portrait placé en tête du livre *Les amours de Mirabeau et de Sophie Monnier*, de Benjamin Gastineau, n'est pas celui de Sophie, mais de Mme de Nehra.

Ceci a été établi par M. Dauphin Meunier qui a eu cette précieuse miniature sous les yeux. Il la tenait de Lucas de Montigny, qui l'avait héritée de l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, son grandpère.

Mme de Nehra fut une amie de Mirabeau, fille d'une française obscure et de Guillaume van Haren poète et publiciste, longtemps ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles. Elle avait été envoyée en France vers sa quatorzième année, et placée sous le nom de Nehra. (Anagramme de Haren) comme pensionnaire au couvent des Petites-Orphelines à Paris. Elle n'avait pas

dix-neuf ans quand elle fit la connaissance de Mirabeau, sous les auspices de la marquise de Saint-Orens, maîtresse de Mirabeau.

Elle habitait un petit appartement à Paris. Elle fut une conseillère prudente, sage, peu écoutée, au moment où Mirabeau céda aux intrigues de Madame Le Jay.

Elle mourut à Paris en 1818.

Une lettre, que M. Dauphin Meunier a publiée le premier, est tellement indispensable pour la psychologie de cette intéressante femme, que nous croyons utile de l'insérer dans ces colonnes — en rappelant que l'*Intermédiaire* s'est déjà occupée de cette Mme de Nehra — que Mirabeau dans l'intimité nommait sa *Yet-Lie*.

Ce mois de juillet où je dois payer mon loyer me force de vous écrire pour vous prier d'être un peu exact et de vous souvenir de moi. Je fais des dettes, parce qu'il est impossible de vivre à Paris avec cinq louis par mois, surtout en prenant des bains. Je ne vous en demande pourtant pas davantage, tant que vos affaires ne seront pas arrangées. Avec un peu plus d'aisance, jamais je n'aurais été aussi heureuse que je le suis. Je mène une vie innocente et tranquille, parfaitement conforme à mes inclinations. Je ne sors que pour aller aux bains chinois ; le peu de gens qui viennent me voir sont mes anciens amis, et je suis d'autant plus sensible à leurs visites qu'à présent elles sont pour moi, et non pour vous faire une espèce de cour ou pour vous rencontrer. — Je voudrais vous savoir sage et heureux. Votre position me fait de la peine ; je désirerais de tout mon cœur vous voir réuni à Mme de Mirabeau, ou lié à une femme honnête.

La liaison que vous avez vous déshonore ; vous êtes en d'exécrables mains. Vous n'entendez pas comme moi tout ce que l'on en pense. Moins on a besoin de femme, plus on a besoin d'une compagne et plus il est dangereux de faire un mauvais choix. Je tremble toujours que vous ne vous trouviez enlacé dans quelque grande affaire d'escroquerie dont le profit ne soit pour d'autres et dont l'odieux ne tombe sur vous. Ne peut-on même se servir de votre nom sans que vous le sachiez ? Je crains encore que l'on n'abuse de votre facilité en vous faisant signer des billets et faire faire de mauvaises affaires. Enfin je crains tout de la part de ces gens-là. — Croyez-moi, mon ami, *on n'est pas aussi généralement méprisé lorsqu'on est estimable*. Vous avez vos ennemis, j'ai les miens, eux (les Le Jay) n'en ont pas ; ces *Français, Hollandais Genevois*, tous tiennent le même langage. Si autrefois l'on avait dit de moi que je cherchais votre ruine, que j éloignais de vous la bonne compagnie, que par ma langue je vous compromettais à tout moment et qu'enfin je vous brouillais avec vos amis, assurément l'on aurait ri au nez de celui qui aurait dit une pareille absurdité. Ici, l'on est persuadé, trop persuadé Qui n'a pas été témoin des indiscrétions commises pendant le temps de Versailles ? Vos amis frémissaient — Ils auraient dû vous avertir Moi j'aurai toujours ce courage. Je ne sacrifierai pas à quelques raisons d'intérêt l'honneur et la réputation de mon ami. Qu'il se fâche, qu'il me retire encore *les dernières marques de son amitie*, n'importe, je ferai mon devoir, je lui dirai de quel œil on voit son extrême faiblesse. Le mieux serait sans doute de retourner à Mme de Mirabeau. Mais si cela était impossible, qui pourrait vous reprocher de choisir une jeune fille fraîche et honnête dont les enfants ne seraient pas équivoques, qui aurait soin de votre ménage et de Coco qui s'attacherait à lui comme je l'ai fait, car il n'y a qu'un monstre qui puisse ne pas aimer Coco.

Franklin n'a jamais été marié. Quelle tache ne serait-ce pas à sa mémoire si cet homme illustre, oubliant sa supériorité et ce qu'il se devait à lui-même, avait été l esclave d'une femme vile et corrompue ? Heureusement la mère de ses enfants n'était pas une coquine et personne n'a trouvé à redire que Franklin eût une maîtresse. Qui ne connaît et n'admire la mémoire de celle de Voltaire ? On aime tendrement l'excellente Thérèse de Rousseau ; pourquoi ne peut-on pas nommer l'amie du comte de Mirabeau que l'on ne vous réponde : *Fi donc, c'est de la canaille* ! Comment un homme comme M. Mirabeau peut il vivre *en pareille société* ? Ensuite on en dit tant et tant que je voudrais que vous entendiez seulement les plus modérés. — Non je ne suis pas méchante, car cela me fait de la peine, je suis *trop cruellement vengée*. Adieu, Mimi ; les protestants aiment à prêcher, je suis furieusement de ma secte, et je protesterai toujours contre ce qui peut vous nuire et vous compromettre.

N'est-ce pas l'excès de la faiblesse de n'avoir pas envoyé une seule fois Coco chez moi, n'est-ce pas lui donner de bonne heure des leçons d'ingratitude ?

NEHRA.

Cette lettre a été recopiée pour que vous la lisiez.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Avril 1917.

N° 1458 — N° 1458

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA



Il se faut entr'aider

31bis r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Le groupe de Rude — Y a-t-il un projet plus couvert ? — Le diplôme aux morts comporte, on le sait, la reproduction du groupe de Rude que nous appelons la *Marseillaise*.

L'éphèbe du premier plan est nu ; sa virilité s'accuse en toute sérénité. Ce détail, si visible dans la vignette, a choqué quelques familles ; le diplôme aux morts devant avoir à chaque foyer la place d'honneur.

On a dû obéir à ces scrupules. On a couvert la nudité du jeune homme. Pour justifier cet habillage, on a donné comme raison qu'il existe un croquis de Rude dans lequel une légère draperie ceint les reins du volontaire adolescent.

Connaissait-on déjà ce croquis ? Où se trouve-t-il ?

M.

—

Chevalier de la Barre. — Dans sa lettre du 26 juin 1766 au Procureur général Joly de Fleury (lettre publiée par M. Cruppi : *Linguet*, page 119), Mgr de la Motte écrit :

Nous travaillons à obtenir du Roy que la peine de mort (prononcée contre le chevalier de la Barre) soit changée en prison perpétuelle.

Sur ces démarches de l'Evêque, qui furent soupçonnées par les contemporains, subsiste t-il des documents ? ou au moins des traditions précises ?

Quelles personnes, notamment à la Cour, y furent mêlées ?

Et quelles personnes sont désignées, en même temps que Mgr de la Motte, par le *nous* de la lettre épiscopale ?

M. Chassaigne.

—

Triboulet (Origine du nom).—Dans les comptes des ducs de Bourgogne, je trouve :

« en novembre 1464 : 12 livres tournois pour cause d'un cheval donné à *Triboullet*, fou du roi de Sicile.

M. V.

[Cette très intéressante mention permet de rouvrir la controverse établie sur l'origine du nom de Triboulet.

Nous trouvons dans ce compte le nom de *Triboullet* donné à un fou de roi, antérieurement au Triboulet du « Roi s'amuse ». Comment expliquer que deux fous se soient appelés Triboulet, nom propre peu commun, encore qu'il y ait eu des Triboulet en Bourgogne ?]

—

Les tapisseries emportées en campagne. — Un collaborateur de l'*Intermédiaire* serait aimable de me renseigner sur les tapisseries que pouvaient emporter avec eux les rois et les grands capitaines d'autrefois, lorsqu'ils guerroyaient. Je connais bien celles de Charles le Téméraire prises lors du butin de Nancy (5 janvier 1477), mais je ne sais rien des autres.

M. V.

—

Géo. — Depuis quelques années — depuis quelques mois surtout la mode sévit — presque tous les Georges font précéder leur nom de famille de *Geo*. A qui faut-il imputer cette abréviation singulière ? Elle doit avoir été lancée par quelque écrivain et a séduit les Georges. Il me semble que l'un des premiers à utiliser Geo fut un député, que n'a pas suivi notre directeur.

Ard. D.

—

Folie furieuse de Victor Hugo.— Qu'y a-t-il de vrai dans ce passage d'une lettre de Balzac à Mme Hanska, 8 avril 1842 :

Il arrive un grand malheur à la France. Victor Hugo est dans une maison de santé, après avoir été atteint de trois accès de folie furieuse.

et le 17 avril :

Les uns disent que Victor Hugo a été pris de trois accès de mélancolie furieuse en lisant les articles écrits en Allemagne contre le *Rhin* : d'autres disent qu'il n'en est rien. On dit que sa fille et sa femme ont eu le courage d'aller et de venir, gaies comme à leur ordinaire, et de recevoir pendant ces jours de folie. Sans savoir encore ce qui en est, je viens de voir Hugo au spectacle, absolument comme à son ordinaire.

Le génie confine parfois à la folie, mais de là au cabanon...

Jef.

—

R. P. Le Mennicier. — Je saurais gré à l'aimable chercheur qui pourra me renseigner sur le R. Père Le Mennicier, prêtre de la Congrégation de la Mission en 1695. Lieu et date de naissance, famille, *travaux*, sa mort.

Roll Baldric.

—

Le salon de Madame de Mirbel. — Existe-t-il un ouvrage contenant la biographie de Mme de Mirbel, la portraitiste à la mode sous la Restauration et la Monarchie de juillet ? A l'exemple de Madame Vigée-Lebrun, Mme de Mirbel ouvrait volontiers son salon aux célébrités artistiques, littéraires et mondaines ; j'aurais intérêt à recueillir des indications détaillées sur les personnes qui fréquentaient habituellement chez elle.

M. Georges Dubosc, ordinairement si bien renseigné sur toutes choses, sera sans doute en mesure de me donner, sur le salon de la célèbre miniaturiste, des informations aussi intéressantes et aussi complètes que celles qu'il nous a récemment fournies sur celui de Mme Ancelot.

Un bibliophile comtois.

—

Ex-libris anonyme à identifier : « Mon amour est en pennes ». — Je trouve dans un lot d'ex-libris une pièce anonyme qu'il m'est impossible d'identifier. Elle porte la signature de la maison Agry, de Paris : c'est donc un ex-libris contemporain. En voici la description succincte : au milieu de deux cercles concentriques, se trouve une tête de faucon encapuchonnée ; le capuchon est surmonté d'une touffe de plumes ; autour de la tête de l'oiseau se déroule la devise : « Mon amour est en pennes ».

L'Intermédiaire étant, comme l'a très bien fait observer M. Henry-André, la seule revue s'occupant en ce moment d'ex-libris, j'espère qu'un de ses aimables et érudits collaborateurs voudra bien m'aider à chercher le propriétaire de cette marque.

V. de S.

—

Un tableau : trois femmes. Sujet à traduire. — Je possède un tableau d'environ 1 m. 50 sur 1 mètre dans un très beau cadre de bois doré Louis XIII. Mais la toile paraît beaucoup plus ancienne.

En haut du tableau les lettres suivantes :

Nos arabes flammas
collicvlos Gilsu nominat
scopulos neptunia pubes
arma dares.

Le tableau représente 3 jeunes femmes réunies par le cou au moyen d'une chaîne, mais assez distantes les unes des autres.

Celle du milieu : ailée, couronnée de feuillage tient un miroir (?) de la main gauche.

La robe est parsemée d'yeux ouverts, à ses pieds deux chiens fantastiques et un petit nain masqué qui joue du fifre.

La femme placée à gauche du tableau tient d'une main une tête de mort et de l'autre paraît étrangler un oiseau. A ses pieds un bœuf et 4 petits personnages, deux couchés horizontalement et deux verticaux se tenant par la main.

Tout à fait à gauche du tableau, un arbre au pied duquel un homme lève les bras en signe d'admiration ; dans le tronc de l'arbre une logette dans laquelle on aperçoit 5 têtes d'hommes.

La femme à droite du tableau, couronnée de feuillage comme les 2 autres, tient d'une main un serpent et de l'autre un bouquet de plumes de paon.

A ses pieds les mêmes 4 petits personnages, deux couchés, deux debout.

Que signifie ce tableau allégorique et comment traduire l'inscription latine ?

Docteur Poisson.

—

Le « Moyen de parvenir », Béroalde de Verville et Henry Estienne. — Le hasard d'un rangement de bibliothèque a placé sous ma main une brochure in-18 intitulée : *Le Moyen de parvenir, étude historique et littéraire* par Blavignac, architecte, seconde édition revue et augmentée, Genève, J. B. Chanard éditeur, 1872. Cette brochure de 128 pages se compose de deux parties, dont la première fut imprimée en 1864 dans les *Mémoires* de l'Institut de Genève. La seseconde parut pour la première fois en 1872.

M. Blavignac cherche à établir qu'Henry Estienne est l'auteur du « Moyen de parvenir ». Il prouve que seul un habitant de Genève a pu écrire ce livre fameux. Mais cette preuve n'apporte aucun appui à sa thèse, car Béroalde de Verville avait également résidé à Genève où son père remplit les fonctions de pasteur. Du reste, M. Blavignac ne donne aucun argument sérieux pour enlever à Béroalde la paternité de son œuvre. Il se contente de prétendre que Béroalde écrivant en Touraine (ce qui est faux) n'a pu retracer des scènes de la vie familière à Genève ou dans les environs, en employant le patois local.

Cette thèse a-t-elle été soutenue par d'autres écrivains avec plus de sérieux et de bonheur ?

M. P.

—

« Monsieur » dans La Fontaine. — Prononciation — Dans la fable : *Le Corbeau et le Renard*, La Fontaine fait rimer *monsieur* avec *flatteur*, ce qui est tout au plus suffisant pour l'œil et pas du tout pour le son. J'avais toujours pensé que nous avions là une preuve que dans la prononciation du XVIIe siècle on ne faisait pas sonner l'r de flatteur ; ainsi l'on disait un flatteux comme un porteux de chaise et un piqueux ; ce qui, si je ne me trompe, est encore usité pour piqueur dans le langage de la haute vénerie. En revanche, dans monsieur on ne fait pas sonner l'r finale, tandis qu'elle compte dans sieur.

Mais voilà que dans sa 5e conférence sur La Fontaine, donnée à l'Université des Annales, le 17 janvier 1917, et publiée dans le journal spécial, n° du 15 mars dernier, M. Jean Richepin propose une autre explication. Selon lui, il faut entendre que pour se mieux moquer de sa dupe le renard prononce emphatiquement le mot monsieur en faisant rouler l'r final, à la provençale, ce qui fait rimer les deux vers, non seulement pour l'œil, mais encore pour l'oreille.

C'est assurément fort ingénieux, fort

joli et je conçois les rires, les applaudissements qui ont accueilli cette saillie. Mais malgré tout mon respect, toute mon admiration pour Jean Richepin, un incomparable diseur, sans compter le reste — je l'ai entendu dans des conférences en province — malgré l'émerveillement, le mot n'est pas trop fort, que m'a causé la lecture de ses si fines et si profondes leçons sur La Fontaine, je me permets de douter. Et comme toujours quand je suis embarrassé je fais appel à mes camarades et amis de l'*Intermédiaire*. Que pensent-ils de l'explication de Jean Richepin et de la mienne ? H. C. M.

—

« Corysande de Mauléon ». — Pourrait on me fixer sur l'auteur de ce roman oublié ? PLUS OU MOINS.

—

« Le cardinal Dubois » de Marcellin Desboutin. — Ce graveur célèbre, aux œuvres magistrales duquel les amateurs ne s'intéresseront que lorsque quelques spéculateurs voudront bien le leur signaler, a écrit un drame : *Le cardinal Dubois* qui, si je ne me trompe, était à l'étude à l'Odéon en 1870, — ou fut même représenté une fois ou deux. Ce drame a-t-il été publié ? Si non, sait-on qui en possède le manuscrit ? Est-il dans les archives de l'Odéon ?

Il paraît que c'était une œuvre remarquable. NISIAR.

—

Une prière à Dieu. — Dans un livre très curieux intitulé : *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, et publié à Lausanne et à Genève, en 1747, chez Marc-Michel Bousquet et compagnie, sans nom d'auteur, mais d'après des documents provenant de l'un des fils de Jean Racine, je lis ceci (pages 198 et 199) : — « Un morceau d'éloquence qui le mettait dans l'enthousiasme (Jean Racine) était la prière à Dieu qui termine le livre contre Monsieur Mallet. Il aimait à la lire, et, lorsqu'il se trouvait avec des personnes disposées à l'entendre, il les attendrissait, suivant ce que m'a raconté Monsieur Rollin qui avait été présent à l'une de ses lectures. »

J'aurais une vive gratitude à qui pourrait me faire savoir, comment s'intitulait ce livre « contre M. Mallet », quel en etait l'auteur, et me fournir le texte de cette prière qui mettait dans « l'enthousiasme » un homme tel que Racine et, quand il la lisait, attendrissait, entre autres auditeurs, un homme de la valeur du bon Rollin. EDMOND THIAUDIÈRE.

—

« Quand vous croyez être loin de moi, souvent c'est alors que je suis le plus près de vous ». — L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* fait dire cette phrase à son divin Maître : « Quand vous croyez être loin de moi, souvent c'est alors que je suis le plus près de vous » (*Imitation*. éd. Lamennais, III, 30). De même dans son étrange et pathétique *Mystère de Jésus*, Pascal suppose que le Christ lui dit : « Console toi, tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé ». Et encore : « Tu ne me chercherais pas si tu ne me possédais » (*Pensées et opuscules de Pascal*, éd. Brunschviccg, VII, 553 et 555). De nos jours, Mme de Noailles dans son beau poème « Mon Dieu je ne sais rien » (*Les Vivants et les Morts, Les Elévations*), dit à Dieu :

Un grand désir suffit à vous faire renaître,
Je vous possède enfin, puisque vous me [manquez !

Ernest Psichari dans son *Voyage du Centurion* (ch. VII) entend Jésus lui dire : « Tu me cherches et je suis là pourtant, dans ce dégoût de toi même qui t'es venu, dans cette lourdeur de ton âme captive et jusque dans le cauchemar affreux de tes péchés ». Enfin Paul Bourget termine son *Sens de la Mort* en évoquant cette idée.

Ainsi, d'un siècle à l'autre, les âmes inquiètes se répondent, et la pensée, malgré ses nuances, est la même de l'*Imitation* à Psichari Elle doit exister dans d'autres textes que ceux qui sont cités ici. Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait bien m'en indiquer.

R. de BOYER DE STE-SUZANNE.

—

Quos vult perdere... — Dans le titre du chapitre XVI de la *Révolte des Anges*, Anatole France parle de « cette pensée d'Euripide que Jupiter prive de sagesse ceux qu'il veut perdre ».

Or, on avait toujours prétendu introuvable l'origine de la forme latine de cette pensée, le fameux *Quos vult perdere Jupiter dementat* : Dans quelle œuvre d'Euripide apparaît la pensée ?

O. G.

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. — A quelle occasion Guillaume d'Orange a-t-il prononcé cette parole tant citée ? Quelle est la première autorité qui la mentionne ? O. G.

—

Taverne. — Quand le mot s'est il répandu à Paris ? Je lis les lignes suivantes :

Pendant bien des années, nous nous retrouvions pour déjeuner dans une taverne qui a entendu de nous beaucoup de discussions sur les sujets économiques et sociaux qui nous passionnaient.

Ainsi s'exprime M. Eugène d'Eichthal dans une notice sur Paul Leroy Beaulieu (*Revue des sciences politiques* 15 février 1917).

Une maison fréquentée vers 1865 par des fils de famille tels que deux futurs membres de l'Institut était évidemment bien tenue. Or, il y a cinquante ans le mot « *taverne* » était d'après Littré, employé dédaigneusement comme « *cabaret* ». En Angleterre il désignait depuis longtemps les établissements où l'on vend à manger. Aujourd'hui, dans le *Bottin*-Paris 1916 1917, la rubrique « *Restaurateurs* » qui prend près de six pages ne donne qu'une taverne, et la rubrique « cafés limonadiers, 8 pages » seulement 23 tavernes.

PAUL MULLER.

—

Signalisation. — Décidément l'autorité militaire continue à nous affliger de mots déplorables et peu compréhensibles. Que veut dire *signalisation* ? J'ai vu un timbre humide portant : *Le capitaine commandant de la* signalisation *militaire.* Il est possible qu'il s'agisse de l'armée belge ; peu importe. OROEL.

—

Muter. — On trouve dans la planche 372 du tableau d'honneur de la guerre publié par l'*Illustration* la citation suivante :

Muté pour le 8e tirailleurs quelques jours avant la mobilisation et devant rejoindre son régiment... a obtenu de rejoindre le 146e sur ses emplacements de couverture, afin de participer aux opérations...

Quand je dis néologisme en parlant de muter, ce n'est point tout à fait exact puisqu'on trouve dans le supplément de Littré *muté*, marqué d'ailleurs d'une croix, comme terme d'administration, s'appliquant à une chose qui a changé de propriétaire : des parcelles de terre mutées. Mais appliquer *muter* à une personne, voilà qui me semble excessif.

GASTON FUSTIER.

—

Retraiter. — De son côté, Polybe, dans le *Figaro* du 20 mars dernier, écrit : « Si la ligne vers où *retraitent* les Allemands... » ; *retraiter* pour opérer la retraite.

Retraiter, muter, que pense-t-on ici de ce nouveau venu ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Fringuer. — Quelle est l'acception de ce mot (qui veut dire danser, sautiller en dansant) dans cette phrase de Jouvin « Voyage de France »... *On boit ordinairement à la glace, qui est la coutume du pays, comme à chaque fois qu'on sert à boire de fringuer le verre.* Docteur DÉSARCHIVES.

—

Notre-Dame des Anges, forêt de Bondy. — Il s'agit ici d'un antique pélerinage de la Sainte Vierge, situé sur la commune de Clichy en l'Aunoy, aux portes de Paris. Dès le XIIIe siècle, il apparaît dans l'histoire qui a enregistré la sombre renommée de la forêt de Bondy, avec les noms de Chilpéric et d'Aubry de Montdidier.

La chapelle fut reconstruite plusieurs fois et l'affluence de milliers de pélerins se produisit dans l'espace des siècles. La statue miraculeuse échappa heureusement aux dévastations des Prussiens pendant la guerre de 1870 ; on dit qu'elle fut conservée à Paris pendant le siège (P. Drochon, *Pélerinage de la Sainte Vierge*). Une source ou fontaine existait non loin de la chapelle, on venait invoquer la Vierge, surtout pour la guérison de la fièvre.

Sur une petite pierre qui a servi de *témoin* ou *d'ex-voto*, j'ai trouvé mentionné le fait suivant :

En 1632, une femme malade de la poitrine, nommée *Marie Bigault*, native de Maincourt, se présenta devant la statue de Notre-Dame des Anges, conduite par le Curé de Coubron, M. Julien le Breton, et recouvra aussitôt la santé. Le miracle fut constaté devant témoins, et reconnu exact.

La pierre constate le décès de M. Cormenin, curé de Coubron, successeur de M. le Breton, âgé de 76 ans, année 1649, natif de Rennes.

Coubron est un village voisin de Clichy en l'Aunoy.

Existe-t-il un historique de la chapelle ?

H. H.

Réponses

La première victime de la guerre actuelle (LXXII ; LXXIII). — L'auteur anonyme d'un livre qui vient de paraître sous ce titre : *Le mensonge du 3 août 1914*, (Payot, éditeur), a consacré une étude d'un extrême intérêt à l'affaire de Joncherey où succomba la première victime de la guerre, le caporal Peugeot, assassiné, par le lieutenant Mayer, car la guerre n'était pas déclarée. Il a pu, grâce aux plus sérieuses recherches, reconstituer le drame dans ses détails les plus précis. On peut dire qu'il a chronométré ce récit, tant l'exactitude de la documentation est remarquable. Il n'a pas consacré moins de cinquante pages (243 à 293) à l'historique d'un événement qui prouve d'une manière irréfutable la responsabilité écrasante de l'Allemagne dans la guerre par cette agression volontaire comme par une violation criminelle de la neutralité. L'auteur a pu mettre en pleine lumière le mensonge allemand qui voulut, par la bouche du Chancelier, prétendre qu'il ne s'agissait que d'une affaire à laquelle l'état-major était demeuré étranger. Rien n'est plus intéressant que de le voir, par la méthode la plus rigoureuse, s'appuyant sur la documentation allemande, réduire à néant les échappatoires des historiens ennemis. Ajoutons qu'il a pris à tâche de ne laisser subsister aucun des nombreux mensonges que, pendant les premiers jours, le gouvernement allemand fit publier par la trop célèbre agence Wolf. Le service rendu est très grand, car il n'a rien été écrit de plus décisif et de plus probant sur la duplicité allemande dès les premiers temps de la guerre. Le portrait du caporal Peugeot, la reproduction de ses lettres écrites peu d'instants avant sa mort, les vues de Joncherey, une carte ajoutent encore à l'intérêt d'un récit qui fixe, d'une manière définitive, la responsabilité de l'agression allemande.

FRANK PUAUX.

—

L'Ile Anglo-Normande de Herm (LXXV, 82, 192). — Voici ce que m'écrit à ce sujet, un vieil ami jersiais :

Herm était, avant la guerre, loué au Prince Blücher. Il l'occupait à long bail du gouvernement Britannique et je crois que cette location datait de 1900 ou même avant. Blücher était un original, fâché à mort avec la Cour d'Allemagne, et qui se livrait, dans Herm, à l'élevage des kanguroos (strictement exact). Son fils avait, longtemps avant la guerre, renoncé à sa nationalité d'origine et s'était fait naturaliser sujet britannique ; il était même, dit on, officier dans l'armée anglaise, mais je ne suis pas sûr de ce dernier fait. Je crois cependant avoir entendu dire qu'à l'occasion de sa nationalité d'origine on l'a envoyé servir en Egypte et aux Indes ; mais ceci est sous toute réserve. Le Prince Blücher est mort l'année dernière (1916) et ses biens en Prusse et en Allemagne ont été confisqués en raison du fait que son fils et seul héritier s'était fait citoyen Anglais.

Tout cela n'a pas empêché..... de prétendre que Herm, entre les mains de Blücher (qui n'y habitait même pas) était un centre de ravitaillement pour les sous-marins allemands. Toujours est-il que, l'année dernière, on a annulé son bail et loué Herm à une Société guernesiaise qui va mettre toute l'île en culture.

Je peux ajouter que, dès les premiers jours de la guerre, une garde d'une vingtaine de soldats a été placée à Herm d'une façon permanente.

On a dit que Chausey, les Ecrehou, les Minquiers, Sercq, etc , étaient, pour les Allemands, de véritables arsenaux Le fait est que ces îlots ont été fouillés plus de mille fois par les autorités et sans aucun résultat. L'importation des huiles et de l'essence dans les Iles de la Manche est si strictement contrôlée, la garde de nos côtes est si bien faite que, même s'il y avait un Boche en liberté dans nos îles, il serait fortement gêné d'être utile à ses compatriotes.

J'ajoute que les recherches auxquelles il est fait allusion ci-dessus avaient été, en partie, provoquées par une question posée au Parlement anglais. Elles n'ont donné, on le voit, aucun résultat.

A. L.

—

La pierre de Charlemagne à Gérardmer (LXXV, 178). — Tous les touristes qui sont allés de Gérardmer à la Schlucht connaissent la *pierre de Charlemagne*, qui se trouve dans un bois de sapins, à gauche, avant d'arriver au Saut des Cuves, à environ 50 mètres de la route. C'est un énorme bloc de granit, ayant plus ou moins la forme d'une table sans pied. D'après la tradition, en 1805, l'empereur Charlemagne étant venu chasser dans le pays, prit un repas champêtre sur cette table.

Il n'y a pas de raison pour que cette pierre n'existe plus aujourd'hui : seule, une bombe malencontreuse, aurait pu la détruire au cours des événements actuels.

YSEM.

—

Les cuivres des cartes d'état-major en 1870-1871 (LXXV, 226). — Le fait est raconté avec détails par M. Dhormoys lui-même (qui avec un de ses parents prit part à l'opération) dans la *Comédie politique* (Souvenirs d'un comparse). Paris, Paul Ollendorff, 1887, p. 29 et 31.

Il est confirmé par les circulaires du ministère de la guerre 1870 ; et par le relevé de la Cour des Comptes — compte-rendu de 1874. Il y a aussi trace dans les comptes de la Défense Nationale présentés à l'Assemblée Nationale en 1872

JEAN-BERNARD.

*
* *

Monsieur C Pitollet pourra sans doute se documenter auprès de l'archiviste du dépôt des cartes au Ministère de la guerre.

Ct L. ABET.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV ; LXXV, 9, 97, 237). — Voilà une de ces questions, comme celle du Masque de Fer ou de la mort de Louis XVII, sur lesquelles on discutera à perte de vue et à coups de colonnes de l'*Intermédiaire*, sans parvenir à d'autre résultat qu'à plonger dans un cruel embarras son aimable et érudit directeur. Et il faut vraiment une certaine méconnaissance des recherches historiques de ce genre pour réclamer le *document*, la *preuve*, établissant irréfutablement la trahison de Pichegru. Ce document unique, *rara avis*, n'a pas encore été exhumé, pour la bonne raison, qu'en des circonstances aussi délicates, le général Pichegru sut prendre ses précautions. Le formidable dossier réuni par M Caudrillier et signalé à juste titre par M. Léonce Grasilier à MM. Lenient et Deshays, n'a peut-être pas épuisé toutes les sources, mais il a produit des documents assez nombreux et convaincants pour fournir à tout lecteur non prévenu des preuves impressionnantes de la trahison de Pichegru comme général en activité.

Il n'a pas épuisé toutes les sources, disons-nous, et la récente publication d'un historien anglais, Sir John Hall (*General Pichegru s'treason*, Londres, Smith Elder et Co, 1915) vient confirmer cette appréciation, puisque Sir John Hall a découvert dans les archives anglaises, pourtant explorées par M. Caudrillier, de nouveaux documents inédits, tout aussi compromettants pour la mémoire du conquérant de la Hollande. Il cite en particulier un journal inédit du ministre Windham, qui apporte des précisions curieuses.

Fatalement, en touchant à la trahison de Pichegru, on en vient à traiter la question de sa mort à la prison du Temple. C'est là l'inévitable danger et l'inconvénient de pareils sujets auxquels nous faisons allusion plus haut. M'excusera-t-on de rappeler aux lecteurs de l'*Intermédiaire* que, dans une étude documentaire publiée il y a quelques années (*La mort de Pichegru*, Paris, Perrin), j'ai pris parti, après un mûr examen, pour la version du suicide. M. Grasilier et tout récemment Sir John Hall sont arrivés aux mêmes conclusions.

L'*Intermédiaire* s'est occupé l'an dernier de *La statue de Pichegru* (LXXIV, 32, 122, 162, 252). On trouvera dans mon travail un chapitre entier consacré à ce sujet.

FRÉDÉRIC BARBEY.

—

Le roi de Rome fut-il un enfant substitué ? (LXXIV, 332, 393 ; LXXV, 188). — Il n'y a dans la crypte du couvent des Capucins de Vienne que peu de superbes tombeaux surmontés de statues, entouré de grilles ornées. Une centaine d'entre eux consistent en de grands cercueils de bronze, plus ou moins ornés et portant l'indication des princes dont ils contiennent les restes.

Je ne me rappelle pas si le tombeau du duc de Reischatdt est moins orné que les autres, mais il porte certainement une inscription. Le fait qu'il ne descendait que par les femmes de la famille impériale, et l'antipathie que sa famille paternelle inspirait aux Autrichiens, expliquent que le tombeau soit moins splendide que ceux des archiducs, sans qu'on puisse prétendre qu'il était absolument étranger à la famille de Lorraine-Habsbourg.

A. E.

—

Est-ce un boulet ou une balle qui a tué Nelson ? (LXXV, 130, 239). — Le Dr L. est-il bien sûr que l'on montre au Musée du roi, à Londres, le boulet qui

tua Nelson ? Si on y a exposé le projectile qui causa la mort du grand amiral, ce ne peut être que le *bullet* ou *musket-ball* de plomb dont on se sert pour le chargement du fusil, parti de la hune d'artimon du *Redoutable*. Ce mot « bullet », traduit inexactement par « boulet », ne serait-il pas l'origine de l'erreur commise à cet égard ?

Nous avons sur ce point un témoignage décisif, que nous fournit le *Narrative of the death of Lord Nelson*, par William Beatty, M. D., chirurgien du *Victory*, qui avait conservé la balle dont la blessure fut mortelle pour le commandant en chef des forces navales anglaises à la bataille de Trafalgar. Voici (p. 89 de son *Narrative*) ce qu'écrit le docteur Beatty :

COURSE AND SITE OF THE BALL AS ASCERTAINED SINCE DEATH. — The ball struck the fore part of his Lordship's epaulette, and entered the left shoulder immediately before the *processus acromion scapulae*, which it slightly fractured. It then descended obliquely into the thorax, fracturing the second and third ribs ; and after penetrating the left lobe of the lungs, and dividing in its passage a large branch of the pulmonary artery, it entered the left side of the spine between the sixth and seventh dorsal vertebrae, fractured the left transverse process of the sixth dorsal vertebra, wounded the *medulla spinalis*, and fracturing the right transverse process of the seventh vertebra, made its way from the right side of the spine, directing its course through the muscles of the back ; and lodged therein, about two inches below the inferior angle of the right scapula. On removing the ball, a portion of the gold lace of the epaulette, together with a small piece of his Lordship's coat, was found firmly attached to it.

Je juge inutile de traduire cet extrait du rapport médical du docteur Beatty, qui est des plus faciles à comprendre pour tout lecteur un peu au courant de la langue de nos chers alliés d'outre-Manche.

NAUTICUS.

—

Régiment de Champagne (LXXV, 130). — Le régiment de Champagne dénommé ainsi en 1585 est actuellement le 7e régiment d'infanterie.

Ce régiment a très probablement un historique complet : en 1770-1771, il tenait garnison à Metz qu'il quitta en octobre 1772 pour aller à Lindau.

CH. PINAUD.

***

Pour l'historique de ce régiment, on peut consulter : ROUSSEL, *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons. Champagne*, Paris, 1766, in-12. — ROUX DE ROCHELLE : *Histoire du régiment de Champagne*, Paris, 1839, in-8°. — DÉSIRÉ LACROIX : *Notice sur le régiment de Champagne* (1561-1877), Paris, imprimerie Schiller, 1877, in-8°, 39 p. LE R.P. MUNIER, de la compagnie de Jésus. *Le régiment de Champagne*. Discours prononcé à Reims à l'école libre de Saint-Joseph, le 1er août 1792, Lille, 1893, in 8° de 15 pages. — EMERY, *Une chanson du régiment de Champagne*, dans le *Carnet de la Sabretache*, 2e série, t. V, 1906, p. 553.

Ces renseignements sont extraits de la *Bibliographie des historiques des régiments français*, par le capitaine JEAN HANOTEAU et EMILE BONNOT, Paris, 1913, in-8° (Champion éditeur). R. B.

—

La légende de l'Illuminisme (LXXIV, 190, 304, 401 ; LXXV, 189). — Pour savoir si la Franc-Maçonnerie a joué un rôle dans la Révolution française, le plus simple serait peut-être d'interroger les contemporains des événements.

Les deux documents ci-dessous semblent indiquer que l'opinion émise par M. Aulard et les autres membres du jury d'examen, devant lequel M. Le Forestier a soutenu sa thèse en Sorbonne sur l'Illuminisme de Weishaupt, n'est pas conforme à la réalité des faits.

FRANCHE-MAÇONNERIE
Liberté, Egalité

St-Quentin, 14 germinal, an 7 de la R.F.N.D.
Colliette-Mégret, juge de paix
à St-Quentin, au citoyen François,
(de Neufchâteau) ministre de l'Intérieur

Citoyen Ministre,

La Franche-Maçonnerie a prodigieusement contribué à la révolution. Après le 17 juin 1789, on aurait cru être en loge à l'assemblée nationale.

La maçonnerie semblait dormir depuis 10 ans : elle se réveille. Les loges semblent se reconstruire de toutes parts.

Les principes de liberté et d'égalité dont la théorie était seulement connue au milieu de leurs travaux, ainsi que ceux de soumission aux lois, de respect pour tous les cultes,

d'amour de la patrie, d'union et de fraternité, y sont aujourd'hui en pleine activité. On n'y reçoit que des citoyens éprouvés par leur haine à la Royauté et à l'anarchie, par leur fidélité et attachement à la République et à la Constitution de l'an III.

Tout membre qui varierait à cet égard le moins du monde serait chassé et proscrit ; et un traître, tel masque qu'il pût prendre, n'y resterait point 24 heures sans être reconnu.

Citoyen ministre, il me semble que les associations maçonniques sont au nombre de vos attributions ; c'est ce qui m'a déterminé à vous rendre le compte ci-dessus.

Salut et respect .·.
COLLIETTE-MÉGRET .·.

(Arch. Nat. F7 7566 (R1 630).)

Liberté Egalité
Paris, le 26 Germinal an 7 de la République.
Le Ministre de l'Intérieur
au ministre de la police générale.

Mon cher Collègue,

Le citoyen Colliette-Mégret, juge de paix de la commune de St-Quentin, département de l'Aisne, vient de m'adresser des observations sur le rétablissement des loges de franche-maçonnerie. Quoiqu'il annonce qu'on y voit régner l'amour de la patrie, l'union et la fraternité, je crois devoir, mon cher collègue, vous transmettre cette lettre dont l'objet vous paraîtra peut-être réclamer votre surveillance.

Salut et fraternité
FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU)

(Arch. Nat. F7 7566 (R1630).)

Communiqué par la direction de la Revue Internationale des Sociétés Secrètes.

* * *

Selon M. Le Forestier (pp. 551 et suiv.).

La dissolution de l'ordre des illuminés avait été pour Weishaupt une catastrophe dont il ne se releva jamais.

D'autres auteurs « paraissent croire et répètent à l'envi que Weishaupt... s'enferma définitivement dans le silence après sa condamnation par la cour électorale de Bavière et sa fuite auprès du Prince de Saxe-Cobourg... »

Les documents publiés par M. Benjamin Fabre en 1912 semblent établir le contraire.

En 1808, Weishaupt aurait été le conseiller secret du Grand-Orient, dans la querelle que cette puissance maçonnique entretenait alors avec le marquis de Chefdebren, ex-Philalèthe, au sujet de la reconnaissance du rite Primitif des Philadelphes de Narbonne

NENAOS.

—

La Roche Tarpéienne (LXXV, 178). — D'abord il faudrait savoir exactement où elle se trouvait et l'on est réduit sur ce point à des hypothèses. Il est probable que l'emplacement devait en être vers la Via de Monte Tarpeo, c'est-à-dire dans cette partie de la colline capitoline qui donne sur la vallée de Vélabre, en face de l'église San Teodoro, ou mieux de l'église de la Consolation. Or le Palazzo Caffarelli, qui appartient à l'Allemagne et où se trouvait l'Institut allemand, est sur l'autre versant tourné vers la Via Tor de Speechi.

Cependant la légende allemande affirmait que la fameuse roche faisait partie du Palais Caffarelli.

CURIOSUS.

—

Où est à Saint-Julien-le-Pauvre le tombeau des Ravalet ? (LXXIV ; LXXV, 53). — A propos de la question posée par l'*Intermédiairiste* O.-C. R. (LXXV, 53) je ferai remarquer que les lettres de Marguerite de Ravalet (!) damoizelle de Tourlaville-lez-Cherbourg (!) et de Massire Julien, son frère, lettres écrites en *1594*, doivent être *apocryphes*. Voici quelques-unes des raisons qui tendraient à le prouver.

Les 3e et 9e lettres sont datées de « Ravalet-Tourlaville » (!)

Nous savons qu'à Tourlaville, dès *1579*, il n'y avait plus de *Ravalet*, mais rien que des de *Tourlaville*.

Dans la 7e lettre, Marguerite cite Messire *Le Faucolnier* des finances du roy par devers Caen comme étant celui que son père veut lui imposer pour mari. — L'arrêt, rendu en 1603, a fait connaître le nom et la personnalité de son époux, *Jean Lefebvre*, receveur des aydes et tailles de Vallongues — (D'où, comme je l'ai déjà dit, erreur chez les historiens qui ignoraient les quelques pièces du procès conservées aux Archives Nationales).

Comment Marguerite a-t-elle pu, dans la 9e lettre, écrire à son frère Julien que « leur père, estant gentilhomme de la chambre du roi de Poullogne, ne pouvait garder sa charge des forêts de Normandie

et que cette charge lui appartenait de droit et avant leur beau cousin de Guillotte » ! — 1° Dès *1583* les *Guillotte* avaient commué leur nom en celui de *Franquetot*. — 2° Antoine de Franquetot fut, *de cette famille*, le *premier parent* des de Tourlaville, ayant épousé, en 1623, Catherine de Varroc, fille unique de Jacob de Varroc, seigneur de Liesville et de Guillemette de Tourlaville, cette dernière l'une des six sœurs de Julien et de Marguerite. — 3° Jean II de Tourlaville était encore en fonction, en *1601*, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant : « L'an de grâce, mil six cents et un, le jeudy quinziesme de novembre, à Cherbourg, par devant nous Laisney, escuier, sieur des Maillières....... .... pour procéder à la vendue et adjudication des biens meubles demeurés du décèps de noble damoyselle Jeanne d'Yvetot lors de son décèps veufve de noble homme Jacques de Tourlaville, vivant sieur du lieu, et ce, instance de noble seigneur Jehan de Tourlaville, sieur du lieu, d'Arreville et du Rozel, conseillyer du roi, maître des eaulx et forêsts du baillage de Costentin, fiis........ (L'original de cet acte fait partie du chartrier de M. Le Navetier). G. A.

—

Hugo (Victor) Le quartier du Petit Picpus et les « Misérables » (LXXIII ; LXXIV ; LXXV, 49, 145, 244). — Ce n'est pas moi qui fais dire à Dom Félibien des futilités que « le malheur des guerres » n'excuserait même pas ! il faut lire :

Ce sont les filles du St Sacrement de la rue Cassette, *transférées* en cette ville, etc.

Dom Félibien n'était pas Rabelais.

S. R.

—

Un colonel des guides devenu un des princes de l'Eglise (LXXV, 179). — Il doit s'agir du duc de Rohan-Chabot (1788-1833) qui, après avoir été chambellan de Pauline, Caroline et Napoléon, fut officier de cavalerie. Devenu veuf de Mlle de Sérant, morte brûlée dans un bal, il entra dans les ordres, fut créé cardinal, en 1830 étant archevêque de Besançon.

A. E.

***

L'expression prince de l'Eglise s'applique généralement à un cardinal. Dans le cas présent, il s'agit d'un simple évêque d'Amiens. Marc-Marie de Bombelles, né à Bitche le 8 octobre 1744; fut ambassadeur, *colonel*, chevalier de Saint-Louis et du Mont-Carmel et Saint-Lazare. Il avait épousé Mlle de Mackau, dont il devint veuf le 30 septembre 1800. C'est alors qu'il se fit prêtre. Il fut sacré évêque d'Amiens à Paris, le 30 octobre 1819, dans la chapelle des sœurs de la Charité. Il décéda à Paris, à l'Elysée, le 5 mars 1822.

Saint-Saud.

—

L'enfant adoptif du peintre Redouté (LXXV, 179 — Notre confrère B. a négligé, dans la question qu'il a posée, de reproduire quelques indications qui ont cependant leur importance. La comtesse de Bassanville donne, en effet, le prénom et l'initiale du nom de l'enfant adoptif de Redouté et fait connaître le genre d'art que cet enfant aurait plus tard exercé.

Grâce à elle, nous savons que l'enfant s'appelait Charles B .., qu'il était né le même jour que le roi de Rome, soit le 20 mars 1811, et que Redouté « en fit *un grand peintre....* qui est *aujourd'hui* une de nos gloires. » La comtesse de Bassanville écrivait ces lignes en 1862.

J'ai cru utile de donner ces détails complémentaires en vue de faciliter les recherches de ceux de nos confrères qui auraient la curiosité d'identifier le personnage en question.

Un Bibliophile comtois.

—

Un évêque de Verceil (LXXV, 84. 246). — M. Curiosus et moi avons fait erreur en disant que Vercelli (en français Verceil) était archevêché en 1805 — Ce siège épiscopal ne devint archevêché (métropole) que le 17 juillet 1817. — Dans une réponse il est dit que Mgr de Villaret est le sujet de la question. C'est une erreur qui n'est pas imputable à l'*Episcopat Français*. Mgr de V., nommé en 1805, évêque d'Alexandrie dans la Pouille, devint évêque de Cazal, quand on y transféra le siège d'Alexandrie. Il s'en démit quand le Piémont fut rendu à la Maison de Savoie. Il fut aumônier non de Madame Mère, mais de Joseph, roi d'Espagne.

St-Saud.

***

Absent de Paris, je me suis trop fié à ma mémoire et j'ai induit nos correspondants en erreur. Monseigneur Villaret, ancien évêque d'Amiens, a été transféré en 1804, non pas à Verceil, mais à Casal, dans le Montferrat. Démissionnaire en 1814, il est mort à Paris en 1824. L'*Ami de la Religion* a publié sur lui une notice au tome XL, pp. 24 et 25.

P. J.

—

Bourgogne et Bourguignon (LXXIV, 107, 283, 374).

A ajouter : *Borgogno.*

De ce nom j'ai connu à Nantes, en 1854, un garde d'artillerie du château de cette ville, originaire probablement de Bourgogne, mais je n'assure rien à ce sujet. L'un de ses enfants a été longtemps commerçant à Nantes passage Pommeraye, rue d'Orléans, décédé sans enfant.

L'autre était, je crois, officier d'artillerie et sortait de l'Ecole polytechnique.

DEHERMANN.

—

Dejean et Dejean (LXXV, 131). — M. Dejean qui fut directeur du cirque était le beau-père du compositeur Emmanuel Chabrier. M A. d'E. pourrait questionner à ce sujet la famille Chabrier ou l'éditeur de musique M. Monvoisin, cousin des Chabrier-Dejean. Il obtiendrait, je crois, une réponse prompte et satisfaisante.

EREAUNÉ.

—

Despeaux (P.-J -B.), chanoine de Lisieux (LXXIV; LXXV, 102, 193, 247). — Il serait utile de rétablir plus correctement la légende de l'ex libris, un peu défigurée par des fautes d'impression :

P. J. B. DESPEAUX

P[*resbyter*] A[*mbianensis*].S[*acræ*] F[*acultatis*], D[*octor*], T[*heologus*], S[*ocius*], N[*avarricus*].

On sait que la Faculté de Théologie se qualifiait : *sacra* ou *sacrosancta* ou *sacratissima Facultas.* Pour chacune des autres Facultés, il y avait également des épithètes consacrées par l'usage : *praeclara, Artium Facultas, saluberrima Medicinae Facultas*, etc.

QUÆSITOR.

—

Gambetta substitut (LXXV, 179). — C'est une plaisanterie déja ancienne, imaginée par les ennemis de Gambetta. Il me semble que l'*Intermédiaire* a déjà traité la question et a expliqué les origines de ce bruit.

O. S.

Voir tome XXX.

—

Harcourt (LXXV, 181). — La maison d'Harcourt ne s'est pas fondue dans celle de Lorraine, puisqu'elle subsiste, mais la terre d'Harcourt qui donna son nom aux descendants d'un compagnon de Rollon passa en 1417 à Antoine de Lorraine (tige des L Habsbourg) par son mariage avec Marie d'Harcourt dont le frère éteignit la branche aînée de ces seigneurs. Henri d'Harcourt, d'une branche cadette, obtint l'érection en duché, sous le nom d'Harcourt, du marquisat de Thury, en 1700. Il y a donc depuis lors deux terres d'Harcourt. Certains Lorraine furent connus sous le titre de Prince d'Harcourt, mais ces deux maisons et ces deux terres sont bien distinctes.

S. R.

***

La branche aînée des comtes d'Harcourt et d'Aumale s'est éteinte au XV[e] siècle dans la personne de Jean VIII. Sa sœur Marie morte en 1476 apporta le comté d'Aumale, et non celui d'Harcourt, comme le prétendent certains auteurs, à son mari le comte de Vaudémont, aïeul des ducs de Lorraine. C'est sa sœur Jeanne, épouse de Jean III, seigneur de Rieux, qui devint comtesse d'Harcourt. Ce comté appartint ensuite à ses descendants François, Jean IV fils et Claude I. Claude II, de Rieux, fils de ce dernier, étant mort sans postérité, le comté d'Harcourt passa à son neveu, Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, fils de Louise de Rieux, aïeul des princes d'Harcourt.

La terre de Thury fut érigée en duché d'Harcourt en faveur du marquis de Beuvron, descendant d'une branche cadette des d'Harcourt.

A. E.

***

L'illustre maison d'Harcourt ne s'est pas fondue, à proprement parler, avec celle de Lorraine, mais une branche Harcourt s'éteignit dans les maisons de Lorraine et de Rieux. Voici comment :

Jean VII, comte d'Harcourt, mort le 18 décembre 1452, eut, de son mariage avec Marie d'Alençon, deux filles : Marie et Jeanne.

Marie épousa Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont; Jeanne épousa Jean III de Rieux, sire de Rochefort, baron d'Ancenis, d'une très grande maison de Bretagne.

A la succession de leur père, les deux sœurs ne s'entendirent pas, chacune voulant posséder le comté d'Harcourt ; on résolut donc de le partager Restait à savoir s'il était divisible. La question, portée d'abord devant l'échiquier de Normandie, trouva ensuite solution devant le Parlement de Paris, qui, en 1480, répondit affirmativement.

Les représentants de la comtesse de Vaudémont eurent le comté d'Aumale et et les seigneuries d'Elbeuf et de la Saussaye, détachées du comté d'Harcourt, ainsi que la seigneurie d'Arschot, en Brabant ; les Rieux eurent le comté d'Harcourt, moins les seigneuries d'Elbeuf et de la Saussaye.

Les descendants des deux sœurs portèrent légitimement le titre de comte d'Harcourt.

En 1550, René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, 8e fils de Claude de Lorraine, duc de Guise,et d'Antoinette de Bourbon, épousa Louise de Rieux, comtesse d'Harcourt, dame d'Ancenis, et de Rieux, fille de Claude de Rieux et de Suzanne de Bourbon-Montpensier. Le comté d'Harcourt entra de la sorte dans la maison de Lorraine.

(René de Lorraine fut père de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et grand-père d'Henri, *comte d'Harcourt*, dit *Cadet-la-Perle*) (Claude de Rieux était arrière petit-fils de Jean III de Rieux et de Jeanne d'Harcourt).

La maison d'Harcourt restait toujours représentée par deux branches, connues sous les noms d'Ollonde et de Beuvron. Durant un laps de temps, elles figurèrent peu ; mais, un jour, vers le règne d'Henri IV, sortant de cette ombre momentanée, les Harcourt reprirent tout leur éclat primitif et occupèrent de grandes charges.

La terre d'Harcourt resta dans la maison de Lorraine jusqu'en 1739, puis entra, par les femmes, dans les maisons de Bouillon, de Beauvau et de Noailles, qui n'en portèrent pas le titre.

La princesse de Poix, née Beauvau, morcela cette terre après la Révolution.

Vicomte DE NOAILLES

Origines d'Alphonse Karr (T. G., 475 ; LXXII ; LXXIII, 535). — A-t-on consulté les différentes rubriques, concernant Alphonse Karr qui figurent à la table générale de l'*Intermédiaire*. Le prénom de son père était bien Henri.

Je lis de temps en temps les *Guêpes* et j'y trouve les vers suivants, de Virgile, qui pourraient être adressés par un de nos alliés actuels au plus enragé de nos ennemis :

Maturate fugam regique hæc dicite vestro
Non illi imperium pelagi sævumque triden-[tem
Sed mihi sorte datum. . . . .

Alphonse Karr les cite avec la traduction suivante :

Sauvez-vous, et dites à votre roi que c'est à moi qu'appartiennent le trident et le sceptre des mers.

P. c. c. PIETRO.

—

Le miniaturiste Nateisse (LXXIV, 103). — **Antoine-Etienne Masson de Puitneuf.** — Une question posée dans l'*Intermédiaire* des 10-20-30 septembre 1916, mais non encore résolue, demandait des renseignements sur le miniaturiste Nateisse dont on ne connait qu'une belle petite œuvre, peinte sur ivoire, signée, datée, classée, qui est le portrait d'un personnage bien connu de la Restauration.

Ce personnage, Antoine Etienne Masson, n'étant pas commun, le peintre auquel il confia, en 1810, le soin de faire passer son image à la postérité, ne dut pas l'être non plus : il est même permis de supposer que cet artiste fut une femme ignorée jusqu'ici.

Une courte biographie de Masson se lit dans un volume (1) épuisé, qui fut présenté à l'Académie des Beaux-Arts, en 1900, avec son Supplément ; mais il m'est permis d'ajouter aujourd'hui quelques détails à ceux donnés sur lui à cette époque.

Né dans une condition modeste, beau comme un Adonis (des amoureuses de nos jours se troublent encore à la seule vue de son portrait) ; élégant à l'instar d'un dandy de son temps ; intelligent, spirituel, prodigue, débrouillard, peu sentimental ; habile en l'art si déli-

(1) *Famille d'artistes Les Thénards*. In-8° de 320 p. E. Leroux. Prix : 23 fr.

cat de rapprocher les distances, il faut croire que Masson fut brave et qu'il se conduisit vaillamment lors de la défense de Paris contre les alliés, en 1814, puisqu'il fut alors officier des Volontaires du Roi, décoré de l'Ordre du Lys, et qu'il mérita de figurer sur le piédestal de la statue de la « Place-Clichy », où il est vu debout, à côté du général La Fayette, recevant des ordres du maréchal de Moncey.

C'est peut-être à ses qualités, à son courage qu'il dut d'être attaché, comme huissier, à la Chambre de S. A. R. Mgr le duc de Berry ; puis d'être agréé pour mari d'une actrice déjà célèbre de la Comédie-Française, qui débuta très jeune, dans le rôle de Joas, où elle s'était fait remarquer lors des fêtes données au Palais de Saint-Cloud, sous Napoléon Ier, en compagnie de Mars, de Talma, Raucourt et Saint-Prix, le 3 germinal an XIII.

« Plus gâtée par sa mère que ne le furent ses deux frères ; flattée d'avoir été mentionnée dans la presse, elle fut, dès son enfance, capricieuse, volontaire, indifférente, égoïste, et ses défauts ne firent qu'augmenter à mesure qu'elle avançait en âge.

Au Conservatoire, elle obtint, en 1810, un premier accessit ; en 1811, 1812, un deuxième prix de comédie.

Malgré les conseils que lui donnait, de Russie, son père, elle débutait, en 1813, dans les rôles de soubrette à la Comédie, épousait, à Saint-Eustache, le lundi, 18 novembre 1816, Masson, sus-désigné, qui dès lors put ajouter à son nom celui « de Puitneuf », et obtint que sa femme abandonnât le théâtre, au moins momentanément.

De cette union naquirent quatre enfants : en 1817, Antoinette, dite Marie-Jeanne ou Jenny, devenue le type de beauté ravissant que nous a montrée son portrait, peint par Rouvière, et assez bien douée pour devenir une des grandes cantatrices de son temps ; en 1823, une autre fille, morte en bas-âge ; en 1820, celui qui devint le célèbre chanteur, graveur, ciseleur, caricaturiste, inventeur, etc., Ferdinand Thénard ; enfin en 1831, un second fils, Alexandre, mort devant Sébastopol.

Si Masson de Puitneuf était peu sentimental, il faut avouer que les exemples qu'il avait sous les yeux n'étaient pas faits pour lui inspirer le goût de la fidélité conjugale, et que son habileté en l'art de rapprocher les distances fit de lui un des beaux-frères..., de la main gauche, du prince royal assassiné par Louvel, le 13 février 1820, puisque tous deux fréquentaient alors chez les sœurs Caroline et Laure Brocard, brillantes étoiles du corps de ballet.

Le coup de poignard de Louvel fut fatal pour Masson qui perdit, ce jour là, un très haut protecteur lui ayant donné maintes preuves d'attachement, et sur le dévouement duquel il se plaisait à compter.

C'est alors qu'il se lança dans des spéculations devant lui être peu favorables, étant donné, et ses goûts fastueux, et son esprit peu organisateur.

Celle qui mérite surtout de rester attachée à son nom fut, au point de vue artistique « la création des grands concerts, tant en plein air qu'en des salles spéciales, concerts qu'il voulut faire réussir quand même, parce qu'il en prévoyait tous les développements et les succès futurs, mais qui finit par engloutir une situation de fortune aisée et bien assise ».

Il dépensa, en 1832, quarante mille francs de mise de fonds pour la fondation du premier concert des Champs-Elysées ; choisit Musard comme chef d'orchestre ; lui donna des appointements égaux à ceux que recevait alors le chef d'orchestre de l'Opéra ; confia l'emploi de caissière à Mme Musard dont l'éclatante beauté devint, avec le talent musical de son mari et le luxe de l'établissement, une des causes du succès de leur entrepreprise.

Mais les difficultés survinrent, suivies de rupture d'engagements purement verbaux ; « Musard voulut avoir son concert, administré par lui seul ; Masson de Puitneuf transporta le sien dans l'ex-bazar de la rue Saint-Honoré ; de là, dans l'église française, où il réalisa un bénéfice annuel de cent mille francs ; puis dans l'Hôtel de la rue Laffitte, décoré avec richesse et élégance et dont le loyer était de trente mille francs par an, où il continua jusqu'au 1er février 1837. »

Prise de la nostalgie de la scène, Mme Masson de Puitneuf rentra en 1823 à la Comédie, où elle obtint, dans nombre de rôles, des succès rarement mieux mérités.

Le 14 octobre 1836, un jugement de séparation de corps et de biens intervint entre les époux.

« Hautaine, ironique, sarcastique, satirique, mordante à l'excès, Mme Masson, plus connue, depuis, sous le nom de Thénard, eut pour ainsi dire à cœur de se montrer telle qu'elle était, non seulement envers ses camarades, et la critique, mais aussi dans son testament que nous avons décrit.

Après avoir eu sa représentation à bénéfice, dans laquelle elle ne figura pas, le 20 juillet 1855, elle quitta la Comédie, le 30 mars 1857, et mourut le 2 mai 1877.

A partir de 1837, Masson de Puitneuf n'occupa plus que des situations de second ordre, dont la dernière fut celle de caissier du journal *Le Figaro*, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Je ne sais ce qu'il advint de Caroline Brocard, après la mort de son royal, mais peu constant admirateur, qui fit construire pour elle l'hôtel que l'on voit encore à l'angle des rues de Sèze et Caumartin.

Laure, sa sœur, contrairement à des « usages anciens, même modernes, » conserva son affection au galant homme ayant eu peu à se louer de celle de sa femme : elle se souvint qu'il l'avait connue pauvre ; lui avait fait abandonner sa fatigante, souvent peu agréable profession ; le consola, le soutint dansses déboires ; redoubla de soins pour lui, à mesure qu'il avançait en âge ; lui ferma les yeux quand il mourut, 4, rue des Martyrs, le 8 février 1861, à 72 ans ; puis l'accompagna à sa dernière demeure, où il repose dans une concession à perpétuité, au « Cimetière du Nord », à peu de distance, et sur la même ligne, où fut enterrée la première des enfants qui porte son nom, morte à Paris, le 5 mars 1873.

Du livre précité, ainsi que de ce qui précède, je crois pouvoir, aujourd'hui, tirer une conclusion affirmative, tandis qu'elle n'était encore que dubitative, lors de ma première entrevue avec M. le vicomte de Reiset.

Si cet aimable, consciencieux historien croit devoir nous donner une deuxième édition d'un de ses intéressants ouvrages, je pense qu'il pourra, sans la moindre crainte d'être accusé d'hérésie, ajouter deux unités aux nombre des « Enfants du duc de Berry », qu'il nous a si bien fait connaître, tant ce prince me semble avoir hérité d'une bonne part de succession dans le titre de « Vert-Galant », légué par Henri IV à ses descendants.

J.-C. ALFRED PROST.

—

Alice Ozy descend-elle du chancelier Maupeou ? (LXXIV, 200, 314 ; LXXV, 151, 252). — Les Pilloy n'ont jamais eu, que je sache, la prétention de descendre des Montmorency. Ils étaient enfants de la balle. Le cadet, Léon Pilloy, comique d'opérettes, finit par échouer à Buenos-Aires. Il jouait les ganaches au théâtre des Variétés de cette ville sous le nom de « Léon ». Ce vieil artiste très consciencieux est mort dans la République Argentine il y a quelque dix ans.

ACEITE.

—

Descendance de Rouget de Lisle (LXXI ; LXXII ; LXXV, 94, 203). — J'ai cantonné en 1915, dans un village de l'Artois nommé Habarcq. Mon hôte, un marchand de vin en gros, nommé Rouget, m'a dit être de la famille de l'auteur de *La Marseillaise*. P. DES AUBIERS.

—

Armes des Blot l'Eglise Chauvigny (LXXIV, 342 ; LXXV, 158). — Je remercie mes deux aimables confrères qui ont répondu à cette question. Malheureusement Francopolitanus s'est trompé : Paillot donne comme armes aux Chavigny-Blot (et non aux Chauvigny La Brosse) : *d'argent à cinq losanges de gueules mises en fasce au lambel de sable à quatre pendans*. — Ce *lambel de sable* correspond bien à la *brisure* qui fut imposée par Just de Tournon, sénéchal d'Auvergne, le 11 avril 1607, aux armes de Claude de Chauvigny, baron de Blot l'Eglise par son cousin Gilbert de Chauvigny, baron de Blot le Château, chef de la branche aînée.

Quoi qu'il en soit, les armes ci-dessus ne correspondent pas du tout avec celles de la famille Chauvigny de Blot : écartelé : *aux 1 et 4 de sable au lion d'or...*, etc. Où est la vérité ? LACH.

—

Ex-libris anonyme, par François Vivarès, à identifier (LXXV, 86, 158). — Au n° 91 du catalogue de l'œuvre de

François Vivarès, Ch. Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) signale, sous le titre « Fleurs et fruits », 6 pièces in-4°, très rares, qui auraient été gravées d'après F. Parizet.

N'y aurait-il pas lieu de rapprocher ce nom des initiales F. P. ?

F. Pariset n'aurait-il pas fourni lui-même au graveur le dessin de son propre ex-libris, dont la composition semble bien être l'œuvre d'un peintre de fleurs et de fruits ?

Mais, qui est ce F. Pariset ? Je ne trouve son nom dans aucun répertoire des peintres, pas même dans celui de Mme I. Errera.

IVAREF.

—

Ex-libris à identifier : chevron accompagné avec chef (LXXV, 134). — La Ragotterie, Sarthe. Baron de la Borde.

NISIAR.

—

Amoiries espagnoles à identifier (LXXV, 134 : *L'écu a le chef en bas*. Et comment lire le 8e quartier ?

NISIAR.

—

Les fresques de la Saint-Barthélemy (LXXIV, 106, 366, 408 ; LXXV, 188). — Il est parfaitement exact que dans le récit envoyé à Rome par Charles IX, le crime royal du 24 août 1572 fut présenté sous l'aspect d'un complot protestant déjoué, réprimé d'une manière un peu « acerbe », comme disait Barrère, mais après tout légitime et à peu près conforme aux mœurs violentes du temps. Que Grégoire XIII ait d'abord pris les choses ainsi, on le peut admettre. Mais les fresques de la salle royale n'ont nullement pour sujet le péril couru par le roi et contre lequel il se serait défendu en opposant la force à la force : elles représentent uniquement la tentative d'assassinat commise sur Coligny par Maurevert vendredi 22 août, et l'assassinat même perpétré deux jours après. Il me paraît bien difficile, en vérité, de voir autre chose dans le choix de ces deux sujets qu'une glorification d'un meurtre utile, préventif, sans doute, dans l'opinion suggérée à Grégoire XIII, mais tout de même c'était bel et bien un assassinat. Et la mort d'un vieillard blessé, couché et sans défense ne se peut, je ne dirai justifier, mais expliquer par aucune raison de préservation personnelle.

On pourrait s'étonner que les papes qui se sont succédé depuis Grégoire XIII, n'aient pas remplacé ces peintures fâcheuses, détestables, d'ailleurs, et que personne, il est vrai, ne regarde. Mais les souverains n'aiment pas à donner tort à leurs prédécesseurs, et, je ne voudrais blesser personne, les papes moins encore que les empereurs, rois et princes laïcs.

H. C. M.

—

Rasoirs aux effigies (XLIV, 168 ; LXXV, 159). — Adraste était ce roi d'Argos qui accueillit Polynice, chassé de Thèbes par son frère Etéocle. Adraste entreprit contre ce dernier, en faveur de Polynice, la guerre dite des Sept Chefs, dans laquelle les deux frères ennemis s'entretuèrent. Ces chefs épuisèrent leurs efforts devant Thèbes, périrent tous, à l'exception d'Adraste, et furent vengés plus tard par leurs fils, les Epigones, qui prirent Thèbes et la dévastèrent

Adraste était le frère d'Eriphyle, épouse du célèbre devin Amphiarüs ; elle fut tuée par son fils Alcméon. Le nom d'Eriphyle sert de titre à une tragédie de Voltaire, représentée pour la première fois le 7 mars 1732.

Le nom de Preble, si mes souvenirs sont exacts — ce que je n'ai pas le moyen de vérifier en ce moment — est celui d'un personnage important de l'époque de l'Indépendance des Etats-Unis Ce nom a été donné à un comté de l'Etat d'Ohio, dont le chef-lieu est Eaton, et à un contre-torpilleur de la marine américaine, lancé à San-Francisco en 1901.

NAUTICUS.

—

Artiste ayant signé Marie (LXXIV, 56). — 1° Marie d'Orléans, la seconde, fille de Louis-Philippe, faisait de la sculpture, et signait : « Marie ».

2° En outre, j'ai encore connu un nommé : « Marie » de son nom de famille, ainsi que l'avocat, son contemporain. A l'atelier de Pradier, on le surnommait Lavierge, et j'ai vu en 1863, environ, un buste de jeune fille très remarquable signé : « Lavierge ».

PAUL KLENCK.

« Le foyer de l'Odéon. » (LXXV, 182). — Dequelle sorte sont les renseignements que Monsieur E. H. désire obtenir sur ce tableau? Il se trouve actuellement dans la galerie d'un très aimable collectionneur qui, je n'en doute point, le laisserait voir volontiers, et chez qui je pourrais introduire notre confrère.

PLUS OU MOINS.

* * *

Ce tableau, signé Hyppolyte Lazerges pinx^t 1869, fut exposé en 1889 au théâtre d'application, rue Saint-Lazare, appelé souvent la Bodinière.

A cette exposition de portraits d'auteurs et d'acteurs, il figurait sous le titre « Le Foyer de l'Odéon, un soir de première, en 1868 ».

Il appartenait, dit le catalogue, à M. Tubeuf.

Le catalogue illustré de cette exposition (Paris, Aron frères, 1889), de format gr. in-8, donne en page double une assez bonne reproduction de ce tableau. Au dessous figurent 64 noms des personnages représentés, disposés de façon à ce qu'on puisse facilement les appliquer à leurs titulaires. Tous ces portraits paraissent bien ressemblants. C. DEHAIS.

—

La « Peinture » de Boucher (LXXIV, 56). — A la vente Letailleur j'ai vu passer « l'original » ; et à ce propos il n'est pas juste, ou peu précis, d'écrire « l'original de ce dessin » ; dire : l'original, serait plus clair. Il a été poussé par Edmond de Goncourt, mais acquis par un inconnu qui discrètement a passé sa carte, ainsi que cela se fait à l'Hôtel. L'acquéreur il m'en souvient, avait une physionomie de yankee.

PAUL KLENCK.

—

Dom Juan (LXXIV, 183). — Pourquoi l'on écrit maintenant *Dom Juan* et et non *Don Juan* ? Parce que la forme *Dom* était la plus usitée au XVIIe siècle, et parce que les premières éditions de cette pièce de Molière portent pour titre *Dom Juan*. Voir à ce sujet, l'édition de Molière des Grands Ecrivains (Hachette), t. V, p. 7, et *passim*.

ALBERT CIM.

* * *

C'est l'orthographe adoptée du temps de Molière, comme on peut s'en rendre compte en feuilletant les premières éditions, ou plus simplement la réimpression du *Théâtre complet* avec la préface de 1682, annotée par G. Monval.

Le cas n'est pas unique. Dans *Dom Garcie de Navarre*, par exemple, les personnages ne s'appellent-ils pas Dom Alphonse, Dom Alvan, Dom Lopez, Dom Pèdre ? Ouvrons à présent le *Registre de Lagrange*. Nous y verrons, page 28, que le 23 novembre 1660, la troupe de Molière joua *Dom Japhet* devant le Roi, à Vincennes, etc.

Reste à savoir quelle était la nécessité de ressusciter l'ancienne orthographe, car si l'affiche annonce *Dom Juan*, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne nous présente pas d'autres jours l'*Escole des femmes*, les *Fascheux*, etc. En d'autres termes, devons-nous sur une affiche écrire les titres des pièces comme au XVIIe siècle ou au XXe ?

Dom Juan ne m'effarouche pas, mais je me demande, comme mon confrère O.S., pourquoi cette particularité que personne ne réclamait ?

HENRY LYONNET.

* * *

Le qualificatif « Messire » précède toujours un prénom. Encore aujourd'hui en Flandres, on annonce les décès : « Messire Jean Van der ...X, écuyer, ou chevalier »,

SOULGÉ-RIORGES.

* * *

Dom et *Don* sont le même mot ; l'un est la forme française (et portugaise aussi), l'autre la forme espagnole, du dérivé direct de *dominus* (ou plutôt de son accusatif *dominum*), seigneur. Dans l'ancien français, le mot se trouve sous des formes, ou avec des orthographes, diverses : *Danz*, *Dans*, *Dannes*, *Dam*, *Dame*, (qui reste dans *vidame*, vice-seigneur), *Damp* (avec le même *p* parasite qui s'est introduit dans *dompter*, de *domitare*), enfin *Dom*, qui prévaut au XVIe et au XVIIe siècles. Le mot, alors, n'étant plus guère en usage que pour qualifier des religieux de certains ordres, on croyait parfois (c'est ce que Furetière s'imagine), qu'il n'était qu'un emprunt à l'espagnol, où avec l'orthographe *Don* il avait conservé un emploi plus étendu. Et on l'écrivait d'habitude *Dom*, avec un *m*, aussi bien devant les noms espagnols que devant les noms de religieux. C'est seulement plus récemment

que dans le premier cas on a pris l'orthographe même de l'Espagne, et établi ainsi une distinction que le XVIIe siècle a ignorée. L'affiche de la Comédie-Française ne fait donc que se conformer — par un souci d'archaïsme qu'on peut du reste trouver un peu puéril — à l'usage du temps où Molière a écrit sa pièce.

IBÈRE.

* * *

« A qui devons-nous la bizarrerie déconcertante du titre de *Dom Juan* imprimé sur les affiches de la Comédie-Française ? » — Tout simplement à Molière.

[Car] ce grand maladroit, qui fit un jour [Alceste,

a écrit le mot avec une *m*.

Le Festin de Pierre (c'était le titre à la mode) joué pour la première fois le 15 février 1665, fut représenté au Palais-Royal jusqu'à la clôture du théâtre le 20 mars suivant ; mais la pièce ne fut imprimée que dix-sept ans plus tard, dans les deux volumes d'*Œuvres posthumes* qui complètent *Les Œuvres de Monsieur de Molière* publiées, en 1682, par les libraires Denys Thierry, Claude Barbin et Pierre Trabouillet. En voici le titre (tome VII, page 129) :

DOM JUAN,

OU

LE FESTIN DE PIERRE.

La liste des « Personnages » (page 130), mentionne : Dom Juan, fils de Dom Louis ; Dom Carlos et Dom Alonse, frères d'Elvire ; Dom Louis, père de Dom Juan, etc.

Dom est la forme usitée au XVIIe siècle et qui se retrouve chez Molière dans *Dom Garcie de Navarre, ou le Prince jaloux* ; et dans *Le Sicilien, ou l'Amour peintre* : « Je vous donne ma parole, seigneur, Dom Pèdre... » ; chez Thomas Corneille Scarron, etc. Dorimond : *Le Festin de Pierre, ou le Fils criminel* (Lyon, Offray, 1659) ; de Villiers : *Le Festin de Pierre, ou le Fils criminel* (Paris, Charles de Sercy, 1660) ; Rosimond : *Le Nouveau Festin de Pierre, ou l'Athée foudroyé* (Paris, P. Bienfait, 1670) ; tous écrivent Dom Jouan ou Dom Juan.

Cette orthographe s'est maintenue pendant la première partie du XVIIIe siècle : l'édition de Molière de 1734 porte *Dom Juan*, celle de 1773 : *Don Juan*. Dans le dernier tiers du XIXe siècle, les érudits, remontant aux éditions originales, ont remis en honneur le titre *Dom Juan*. Citons notamment : Alphonse Pauly (*Les Œuvres* de Molière, Paris, A. Lemerre, (1872-74), Victor Fournel (*Les Contemporains de Molière*, tome III, Paris, Firmin-Didot, 1875), D. Jouaust (*Théâtre complet* de Molière, tome III, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1878), Adolphe Régnier (Œuvres *complètes* de Molière, tome III, Paris, Imprimerie nationale, 1878), Paul Mesnard (*Œuvres* de Molière, tome V, Paris, Hachette, 1880), Anatole France (*Les Œuvres* de J.-B. P. Molière, tome III, Paris, A. Lemerre, 1881), Anatole de Montaiglon (*Dom Juan, ou le Festin de Pierre*, Paris, E. Testard, 1889) et Georges Monval (*Dom Juan*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1891).

J. Ct.

—

Le Connétable de Bourbon (LXXIV ; LXXV, 67).

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de transmettre mes remerciements aux collaborateurs de Mortagne et Auguste Rondel pour leurs réponses à ma question : « Le connétable de Bourbon » LXXIV, 344 ; LXXV, 67

J'ai exprimé le désir d'avoir en communication « le Connétable », M. Rondel me répond simplement qu'il l'a. J'en conclus qu'il craint les risques d'un voyage pour sa plaquette. Je ne l'en blâme pas et je le prie de vouloir bien compléter sa communication par une réponse aux questions ci-dessous :

1° Guibert prononce-t-il son jugement de militaire sur la défection du connétable ?

2° Donne-t-il quelques détails sur les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent sa fuite du royaume ?

3° Y a-t-il quelque part une indication sur les motifs qui ont poussé le comte de Guibert à étudier la figure du connétable ?

Enfin je pose une dernière question à notre cher Directeur. Verrait-il un inconvénient à ce que je demande l'opinion de nos confrères sur le point de la trahison du connétable ? Y a-t-il eu trahison au sens où nous le comprenons. C'était certainement l'opinion de Bayard, mais cependant les premiers juges chargés de l'enquête ont eu de l'hésitation, puisqu'ils ont été dessaisis. Le connétable n'avait-il pas le droit de se considérer comme l'égal de François Ier ? Et en traitant avec Charles-Quint, n'usait-il pas du droit de prince souverain ?

LABRUYÈRE.

« Chacun se rase », dans Mme de Sévigné (LXXIV, 183). — D'après le contexte de la lettre écrite de Blois le jeudi 9 mai 1680 (V. Edit. des Grands Ecrivains, VI, 388) il paraît bien certain que Mme de Sévigné a employé *raser* au sens de faire la barbe. Mme de Sévigné ne voyageait point seule ; il y avait notamment avec elle ce « bon abbé qui, à soixante et treize ans s'embarqua encore sur la terre et sur l'onde pour mes affaires », écrit-elle. Je note, en passant, que M. Sommer a omis de faire figurer raser dans son *lexique de la langue de Mme de Sévigné.*

Le bas langage *raser* au sens d'ennuyer ne semble pas remonter au delà de la première moitié du XIXe siècle. Quant à son synonyme *barber* et à la si vulgaire expression : *La barbe* ! leur emploi est encore bien plus récent.

GUSTAVE FUSTIER.

⁂

Il paraît difficile de prendre au sérieux l'hypothèse de Mme de Sévigné parlant argot, et argot de nos jours, encore. Pourquoi, du reste, tous ses compagnons de voyage seraient-ils plongés dans l'ennui ? — « Les femmes ne se rasaient pas » — évidemment, sauf exception, qu'il n'y a pas de raison de supposer ici. Mais Mme de Sévigné ne dit pas qu'*elle* se rase ; et « chacun », qui s'applique aux autres voyageurs, peut, dans sa pensée, désigner seulement ceux qui ont des barbes à rafraîchir, et tout d'abord son oncle, qui fait peut-être sa toilette pour être propre au dîner. « Chacun tourne, chacun se rase » signifie évidemment : les uns tournent, c'est à-dire s'agitent dans l'hôtellerie, les autres se rasent. Un correspondant des *Débats* a fait une hypothèse ingénieuse, et supposé là une faute d'impression, qui se serait, comme tant d'autres, transmise d'édition en édition Ne faudrait-il pas pas lire, a-t-il demandé, « chacun se case » ? Ce serait fort naturel : chacun s'agite et s'installe dans la chambre où il a été logé. Je vois seulement à cette conjecture une difficulté, qui n'est peut-être pas une objection absolue : à en juger par les dictionnaires du XVIIe siècle, « se caser » ne serait pas de la langue d'alors, et le verbe *caser* n'aurait existé à cette époque que comme terme technique du jeu de trictrac,

IBÈRE.

Sed tantum dic verbo (LXXV, 7, 109, 206). — Je ne vois pas à quel propos on invoque l'hébreu au sujet de l'expression *dic verbo*, littéralement traduite de λόγῳ εἰπέ... Outre que λέγειν (auquel εἶπον sert d'aoriste) signifie souvent ordonner dans le grec le plus classique, λόγῳ εἰπεῖν, dire une chose d'un mot ou d'un seul mot, est également une expression du meilleur grec, qui se rencontre déjà dans Hérodote.

IBÈRE.

—

Huguenot (T. G., 436 ; LXXV, 115, 217). — Sans vouloir prolonger la discussion sur l'origine de ce mot, je me bornerai à faire observer qu'il n'a pas le moindre rapport avec le nom de la ville de Haguenau. Cette ville, bien loin d'être « une vieille ville protestante d'Alsace », a toujours été de celles qui, avec tout le territoire environnant, sont restées exclusivement catholiques. Au milieu du siècle dernier, elle comptait encore, sur une population de plus de 10.000 âmes, à peine 3 pour cent de protestants.

Du reste, depuis la Réforme jusqu'au milieu du XVIIIe s., la plupart des localités de l'Alsace, villes, ou villages, — étaient exclusivement catholiques ou protestantes suivant le culte adopté ou conservé par leurs autorités. Haguenau, comme Schlesdat, Saverne, Altkirch, Thann-Guebwiller, etc., n'a jamais cessé d'être essentiellement catholique.

PAUL.

—

Origine du mot pilori (T. G. 205 ; (LXXV, 232). — Les lecteurs n'ont pu certainement s'expliquer la contradiction qui apparaît dans ma question.

D'un côté je donne comme origine probable du mot pilori les mots *spilorium*, *espillori* ; d'un autre côté on me fait indiquer comme fautive la forme *espillori.*

En réalité, Littré cite *espillori* et *espitlori* (par un t). C'est cette seconde forme que je crois seule fautive.

L. ABET.

—

Etymologie de Langé (LXXIV, 184). — Ce n'est pas *gé* ou *gey*, c'est *é* ou *ey* qu'il faut détacher comme terminaison dans les noms cités ; et cette terminaison *é* ou *ey*, ou *ay*, qui naturellement se trouve dans un grand nombre de noms de loca

lités précédée d'une même consonne, soit *g*, soit *c*, soit *r*, ou d'autres, a pour origine, comme souvent la terminaison *i* ou *y*, comme en d'autres régions la terminaison *ac*, comme d'autres terminaisons encore, une désinence celtique, qui ajoutée le plus souvent à un nom de personne, a servi, à l'époque gallo-romaine, à former en France d'innombrables noms de lieux en *acum*. Toutes les fois que les documents subsistants le permettent, c'est d'ailleurs à leur forme latine, conservée au Moyen âge, et non à leur forme moderne, qu'il convient de s'adresser pour avoir un point de départ dans la recherche de leur etymologie. Si j'en crois le savant traité de Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*. Langey se serait appelé Angeliacum ; le nom actuel serait identique, avec une déformation différente, à celui de L'Angely.

IBÈRE.

—

Tirer le diable par la queue (LXXIV, 392 ; LXXV, 73). — Consulter la collection de l'*Intermediaire*, T. G. ; 883 ; LVI, 895 ; LVII, 83, 544.

P. D.

—

Reprendre du poil de là bête (LXXIV, LXXV, 226). — Je n'ai pas sous les yeux le vol. LIV, mais l'explication n'est pas douteuse et relève de la médecine populaire. On croyait qu'en appliquant sur la morsure quelques poils de la bête qui l'avait causée, la guérison s'en suivait. Comme pour avoir du poil, il fallait courir sus a la bête, l'acception métaphorique en découla : « revenir à la charge ». Il me semble qu'A. Paré note le remède pour la rage.

JEF.

—

La Chanson de « l'Alphonse du Gros-Caillou » (LXXIII, 193, 360 ; LXXV, 217). — J'ignorais que l'auteur de cette chanson — que je ne connais pas du reste — fût H. Lacombe, mais je puis donner quelques renseignements biographiques sur cet artiste que je vis jouer aux Folies-Marigny et a l'Athenee. D'abord, une petite rectification. Il n'y eut pas de Monsieur Macé-Montrouge à l'Opéra-Comique. Il y eut Montrouge, le joyeux compère des Délassements, devenu directeur des deux théâtres cités plus haut, et qui épousa Mademoiselle Macé, d'où le nom de Madame Macé-Montrouge.

Revenons à Lacombe, le seul en cause : Lacombe, Stanislas-Hippolyte-Severin avait débute au Théâtre Comte. Soldat pendant sept ans, on le retrouve acteur à Toulouse vers 1852-55, à Strasbourg en 1856, à Lille en 1857, premier comique à Rouen 1859-64. C'est alors qu'il devient pensionnaire de Montrouge aux Folies-Marigny. Grand et mince, l'air d'un employé des pompes funèbres, Lacombe était un comique froid, très amusant. Il composa quelques piécettes, et employait son talent de peintre à barbouiller les décors du théâtre. Il passa par les Bouffes, le Palais Royal, le Châtelet, le Théâtre Historique, après avoir suivi Montrouge à l'Athénée.

Bien plus, il devint directeur des Folies-Marigny le 1er octobre 1879, où il reprit les *Forfaits* de *Pipermans*, une de ses meilleures créations. En 1888, il avait à son actif 49 ans de théâtre. Il reçut une pension de 500 francs de la Société des artistes Puis ses facultés mentales s'affaiblirent, et il mourut à l'asile Sainte-Anne (Rapport de la Société des artistes, 1890). Deux fois veuf, Lacombe avait perdu huit enfants, et adopté un orphelin. Un jour, il avait sauvé la vie à sept personnes. Très brave homme, en somme, mais peu chanceux.

HENRY LYONNET.

—

Les femmes et l'art de la caricature (LXXIV ; LXXV, 73, 258). — Puisque notre si erudit biblio-comtois nous accorde, ce dont je ne saurais trop le remercier, que notre art « considéré — à tort selon lui — comme inférieur par beaucoup de gens » est un art qui, devant son judicieux jugement, compte, j'ose lui développer succinctement mes petites raisons sur la question qu'il pose.

Non ! il n'a jamais existé, et il ne peut exister de femmes s'adonnant à « l'art de la caricature », parce que la femme n'est pas frondeuse. Entièrement prise par l'admiration de la beauté, du joli, de l'aimable et de l'ajustement, elle se préoccupe peu — et d'ailleurs elle n'a point cette vision — des verrues de l'humanité.

Si parfois, elle « s'est distinguée et à

même excellé dans la plupart des branches d'art », il est facile de constater que c'est toujours dans le joli, plus rarement dans le beau. Pour ce qui est de l'invention, de l'imagination, de l'observation, du rire devant une plaie sociale, ce n'est point sa partie.

La Caricature, selon moi, est œuvre virile et courageuse ; quelle est donc la femme qui consentirait à s'aliéner la société ; à sacrifier sa beauté, sa situation, son avenir et sa vie ? je vous le demande... Et bien plus encore : affronter le mépris des philistins, risquer la prison et autres inconvénients..... y songez vous ? cher et très estimé confrère.

Paul Klenck.

ex-pensionnaire de Sainte-Pélagie (délit de presse).

—

Voëvre-Voivre (LXII ; LXXIV). — Ces noms, donnés à des bois, signifieraient, d'après M. Ardouin-Dumazet, « infestés de vipères » (LXXIII, 283). — Dans l'Est, où les bois qui portent les noms de Voivre, la Voivre sont fréquents, il est possible que des vipères se trouvent dans certains de ces bois, mais il est sûr aussi que d'autres, du dire de vieux forestiers, en sont indemnes. Pourquoi Voivre, Vaivre signifieraient-ils « infestés de vipères » ? Serait-ce que *vipera* qui, en dehors de la formation savante « vipère » a donné « guivre », aurait pu aboutir à Voivre-Vaivre ? Je ne le crois pas et serais heureux d'avoir sur ce point l'avis d'un intermédiairiste.

A. Bz.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII à LXXIV). — Voici quelques textes qui viendront s'ajouter à ceux déjà publiés.

Pour un philosophe qu'il y a dans Berlin, que de corps sans âme ! Je vous défie de vivre avec ces Allemands des bords de la Sprée, sans devenir ce qu'était un habitant de la Béotie.

Voltaire, *Correspondance*, tome III.

Il vit des aigles coiffées d'or, et il frissonna d'horreur, car, il le sait, ces aigles impériales trempent souvent leurs becs et leurs serres dans le sang des peuples.

Jean Paul Richter, *la Mort d'un ange.*

Heureux homme que je suis ! Je me suis échappé du bagne germanique. Paris, salut ! France, sois ma seconde mère, celle près de laquelle je vivrai et je mourrai. Terre de la liberté, des arts, de l'élégance, du champagne, de l'esprit ! Ne sois pas inclémente pour moi, terre de France ! Je suis un *Prussien libéré*

Henri Heine, *l'Europe littéraire*, 1883.

—

Chapeau de quaker (LXXV, 234). — J'ai toujours eu du chapeau de quaker cette idée, prise autrefois dans des gravures dont je ne saurais retrouver l'indication, que c'est un chapeau bas, plat, et à larges bords. Voltaire, dans son poème sur la *Loi Naturelle*, dit : « Le quakre au grand chapeau. » Dans les *Lettres philosophiques*, Lettre 1re, il décrit ainsi la tenue d'un quaker : « Il était vêtu comme tous ceux de sa Religion, d'un habit sans plis dans les côtés et sans boutons sur les poches ni sur les manches, et portait un grand chapeau à bords rabattus comme nos ecclésiastiques ». D'autre part, M. Lanson, dans son édition des *Lettres philosophiques*, cite un passage du *Tatler* décrivant un musée de cire où la figure du quaker « portait un chapeau dont les bords étaient exactement parallèles à l'horizon » (M. L. renvoie à une gravure, p. 361 des *Addison's Works*, éd. de 1854 in 8°, t. II.) Dans la lettre 2e, où Voltaire décrit un office de quakers, on lit : « Les hommes étaient couverts de leurs larges chapeaux ».

Ibère.

—

Le dernier regard des morts (LXXV, 229). — Jules Claretie a mis la théorie en œuvre dans un roman l'*Accusateur* (Charpentier 1897), dédié à Lombroso.

Je me souviens que le célèbre écrivain m'avait dit avoir réuni sur ce phénomène des observations curieuses qui lui avaient été fournies par des médecins réputés. J'ai recherché ces documents dans les papiers assez copieux que Jules Claretie m'avait fait tenir un an avant sa mort ; je n'ai rien trouvé. Peut-être le dossier est-il entre les mains de sa veuve, Mme Vve Jules Claretie.

Jean-Bernard.

Boche Origine du mot (LXXI; LXXV,30,118,162,262). — C'est beaucoup plus simple que tout çà. Mon Dieu ! pourquoi tant d'érudition, un tel examen minutieux de linguistique pour le cas peu grave de ce mot ?

Je n'empilerai point Littré sur Quicherat ; Larousse sur Dupiney de Vorepierre, pour donner, non l'étymologie, mais, son emploi dans les ateliers parisiens où ce mot a pris naissance sous le second Empire. Je m'explique : Bien avant la Guerre de 1870-71, l'épithète : « Boche » était appliquée aux Lorrains, et surtout aux Alsaciens : « Hé ! va donc... tête de boche !... » La plupart des ouvriers, c'est triste à dire, ignoraient que ces deux provinces faisaient partie de la France ; mais n'empêche qu'après l'incursion des Allemands, ils furent les premiers à chanter à tue tête : « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine ; et malgré vous, nous resterons Français... etc. ; »

Les intermédiairistes, tous gens fort distingués, ne connaissent guère de l'argot qu'Eugène Sue, Alfred Delvau, et Lorédan Larchey ; ils n'ont point fréquenté chez les ouvriers, et ignorent par conséquent l'argot de consommation.

PHILOSAÊ.

—

Patard, Patac, Pataque, Patache et Patagon (LXXIV, 391 ; LXXV, 210). — Personne ne me semble avoir cité jusqu'à présent, un autre sens pour le mot PATAGON. — Sur la côte atlantique et en particulier, à Croix-de-Vie (Vendée), petit port de pêche voisin de St-Gilles-sur-Vie, on désigne, sous le nom de PATAGON (mais parfois aussi de PATAGAU (1), un mollusque de plage de sable vaseux du littoral, qui, en zoologie, s'appelle la *Mya arenaria* (*La Mye des sables*, bien connue.

On a raconté que ce nom avait été *importé* d'Amérique du Nord et de Terre-Neuve par des marins au long cours (pêcheurs de morue) de St-Gilles-sur-Vie au XVIIe siècle (1670) en même temps qu'ils *apportaient*, des Etats-Unis, un chargement de ce mollusque, à l'état *vivant*, pour l'acclimater à l'embouchure de la *Vie*, fleuve de Vendée (E. Serpeau, — Delidon). Cette histoire me paraît invraisemblable, car la *Mya arenaria* est *spontanée* sur les côtes de l'Atlantique, du Finistère (Louis Bureau) (1) au Golfe du Poitou (2).

Pourtant, elle a été sérieusement écrite, avec preuves historiques à l'appui !

Ce nom de *Patagon* ou *Patagau*, qu'il soit vendéen, breton, ou américain, n'en reste pas moins pour moi incompréhensible. J'ignore ce qu'il veut dire en réalité et quelle est son étymologie.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

(1) « Le *Patagon* » est connu depuis 1814 (Fleuriau de Bellevue, La Rochelle) (*An. soc. Emul. Vendée*, 1884, p. 58, note 2).

(1) Je l'ai récoltée à Lorient.

(2) On la trouve dans les Canaux de Maillezais [Letourneux].

—

Corps Nuds en Bretagne (LXXV, 180, 314). — Je pose une question parallèle à celle du Bibliophile Comtois en ce qui concerne « Corps Nuds », nom d'une commune d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes.

Peut-être est-ce un souvenir populaire qui a fait donner ce nom à la rue d'Amiens et à la commune Bretonne et ce souvenir a peut-être pour origine un massacre de guerre suivi du dépouillement des cadavres à la manière Boche.

DEHERMANN.

*
* *

Cette rue, où le 8e Bataillon de chasseurs à pied, auquel j'appartenais, avait son cercle, est toute petite et fort laide, tirant son nom de ce que, jadis, en remaniant les fondations d'une de ses maisons, l'on trouva de très anciens squelettes sans crânes. Du moins c'est l'interprétation que j'ai toujours entendu donner à ce vieux nom.

A. N.

—

Prophéties sur la guerre actuelle (LXXI à LXXIV, LXXV, 170, 270). — Un libellé défectueux de notre note du n° des 20-28 février nous fait dire sèchement que la « fameuse prophétie attribuée à saint Malachie », serait de 1469. Il n'est que trop évident que l'auteur de l'autre prédiction — qui, sous forme de devises et d'emblèmes symboliques, a caractérisé le règne des différents papes et l'ordre de succession au siège de Pierre, — étant né en Irlande en 1094 et mort à Clairvaux en 1148, ne saurait être rendu responsable d'un texte qui date tout au plus du XVe siècle.

C'est, en somme, ce qu'entendait dire notre rédaction abrégée et les initiés l'auront, sans doute, bien compris.

Il est, d'autre part, évident que la mise au clair du comput des lunes est assez embrouillée. Le cours de chaque lune étant de 28 jours, 13 lunes — sauf erreur — fixeraient la fin de la grande guerre au 364e jour après l'intervention roumaine, c'est-à-dire au 27 août prochain.

D'autre part, le soleil sort du signe du Lion le 24 août pour entrer dans celui de la Vierge. Le 5e jour à partir de cette date serait donc le 29. Il y a là un léger désaccord. Mais, 27 ou 29, il y aurait quelque mauvaise grâce à chicaner un prophète qui, à 4 siècles de distance, ne se tromperait que... de 48 heures, pas même le temps d'une permission de détente.

C. PITOLLET.

—

Les marraines de guerre (LXXIV, LXXV, 187).

Le Figaro, 31 mars 1917.

Soyons justes.

Les marraines, ces délicieuses marraines de guerre, ne sont pas — et c'est dommage — une invention française Pendant la guerre russo-japonaise, raconte *The New Magazine* dans un intéressant article sur la famille du général Broussilof, la femme du général se mit à la tête d'un mouvement très important dans la haute société russe et créa les « marraines », telles que nous les connaissons aujourd'hui. Dès les débuts du conflit actuel, les marraines russes se remirent à l'œuvre, et aujourd'hui il n'est, paraît-il, pas un soldat russe qui ne connaisse Mme Broussilof :

Le magazine anglais rappelle que la femme du vainqueur des plaines galiciennes est la nièce de Mme Blavatski, la fameuse « Aadda-Bai », la fondatrice du mouvement théosophiste, dont les cendres sont conservées avec vénération à Londres, à New-York et à Madras.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La crise du chauffage, de l'éclairage, de l'alimentation, de la petite monnaie, de l'enlèvement des ordures, du service postal sous la Révolution Les embusqués et l'emploi des femmes en 1794. — On dit souvent que l'histoire est un perpétuel recommencement; la comparaison entre la vie parisienne actuelle et la vie parisienne sous la Révolution en est une nouvelle preuve.

En 1794, non seulement notre territoire avait été libéré, mais nos armées occupaient à leur tour les pays ennemis, et la France disposait à la fois des ressources de son propre sol et de celles des pays envahis ; la situation économique aurait donc dû être meilleure qu'elle ne l'est à notre époque.

Mais, en compulsant les mémoires, les journaux du temps, en lisant surtout attentivement les rapports des observateurs ou inspecteurs de police, rapports qui reproduisent très exactement la physionomie quotidienne de la vie à Paris, on est surpris de constater que, s'ils n'étaient datés de l'an II ou de l'an III, ils sembleraient être écrits de nos jours.

Voici, par exemple, des rapports de police concernant la crise du chauffage :

6 fructidor an II. — Les citoyens et citoyennes s'assemblent dès 9 h. du soir au charbon pour y prendre place ; ils passent ainsi la nuit en attendant l'ouverture des ports. Il y avait, ce matin, vers 3 heures, environ 300 personnes assemblées au port de la ci-devant vieille Place aux Veaux Les patrouilles ont beau dissiper les queues, elles se reforment un instant après...

Première sans-culottide an II. — Dans les chantiers, les queues sont toujours considérables. Le public se plaint continuellement des charretiers qui demandent des prix exorbitants...

Gazette française. 12 Brumaire an III. — On se plaint beaucoup de la disette du bois qui devient tous les jours plus effrayante à mesure que nous approchons de l'hiver. On attribue cette disette aux persécutions qu'on a fait essuyer aux marchands de bois, et surtout à l'innombrable quantité de bureaux dont Paris se trouve rempli et qui mettent tout en réquisition, mais il ne s'agit pas tant aujourd'hui de découvrir les causes de la disette que d'y apporter un prompt remède, car nous sommes menacés d'éprouver le même sort qu'on éprouva sous le règne de Charles VII ; on manquait de bois et les parisiens n'en avaient même pas pour faire cuire du pain. Pendant que le peuple éprouve la disette, des forêts immenses appartenant à la nation *sont abandonnées aux dilapidations et aux brigandages*. On aurait pu chauffer tout Paris pendant un mois du bois qui a été enlevé dans ces forêts.

Courrier républicain. 12 Brumaire an II. — Il n'y a absolument pas de bois dans les chantiers. Chaque citoyen, pour en avoir une seule voie, est obligé d'aller *à la queue*, comme on dit, attendre au bord de la rivière,

un, deux et quelquefois trois jours qu'on en ait retiré de l'eau pour lui en fournir, de sorte que le bois est acheté et brûlé à mesure qu'il arrive.

D'où vient cette effrayante pénurie? Elle vient d'abord de la cessation des travaux dans les forêts et le long des eaux destinées au transport des bois pour Paris, puis des vexations que l'on a fait essuyer aux marchands dans la Nièvre.

Comme le chauffage, l'éclairage laissait à désirer :

Rapport de police. 5 Vendémiaire an III. — Il s'est distribué, dans beaucoup de sections, de la chandelle, mais en si petite quantité que la majeure partie des citoyens n'ont pu en avoir et que ceux qui peuvent s'en procurer en ont si peu qu'elle ne suffit pas pour la consommation d'un jour.

L'on ne peut se procurer d'huile, vu la disette *factice* et son prix exorbitant.

Passons, maintenant, à l'alimentation :

Rapport de police du 9 Brumaire an III. — Le peuple ne peut retenir ses justes plaintes sur la mauvaise qualité du pain. Son étonnement est de voir nos armées triomphantes occuper les pays ennemis les plus abondants en blés, et une récolte dont il n'y a pas d'exemple, et, au milieu de tous ces avantages, de se voir forcé de manger un pain qui devrait être meilleur.

7 Fructidor an II. — Des femmes de campagne ont été surprises vendant leur beurre jusqu'à 40 sols la livre.

Le beurre arrivé aujourd'hui à la Halle n'etait *qu'à destination* ce qui a causé une grande fermentation. L'inspecteur voyant les esprits s'échauffer a fait approcher un tonneau de beurre salé pesant 500 livres. Cette petite distribution a ramené le calme.

Chacun murmure de ne pouvoir s'approvisionner.

25 Vendémiaire an III. — Les plaintes portent particulièrement sur la mauvaise qualité du pain, sur les entraves que le commerce éprouve dans ses différentes parties, ce que les citoyens attribuent ouvertement au mode de réquisition adopté par le gouvernement. On assure que, par suite de ces mesures nos ports regorgent de toutes sortes de marchandises *qui ne peuvent en sortir et qui finissent par se gâter*

2 Ventôse an II. — La disette de viande va toujours en croissant. Il faut se morfondre 3 ou 4 heures à la porte des bouchers incertains même d'en avoir au bout de ce terme. Voilà la plainte des malheureux sans-culottes ; elle a même entièrement manqué aujourd'hui dans plusieurs étaux.

27 Fructidor an II. — Le port aux vins est assez garni, mais cette boisson est si chère qu'il est impossible aux sans-culottes de s'en approvisionner.

4 Vendémiaire an III — L'agiotage est poussé à son comble. Les gros marchands écrivent, s'agitent, se tourmentent, font des voyages pour accaparer toutes espèces de marchandises, vendre leurs os a très gros intérêt.

9 Vendémiaire an III. — En général, on paraît très mécontent de ce que les séances de la Convention s'ouvrent si tard et de voir que, dans la crise où nous sommes, il règne si peu d'harmonie dans la représentation. Le peuple se lasse, se fatigue d'aller jour et nuit aux portes des marchands de subsistances et souvent infructueusement.

M. Herriot n'a même pas le mérite d'avoir créé le régime des deux plats :

18 Ventôse, an II. — On se plaint que les traiteurs sont toujours bien servis par les bouchers. On dit qu'il est urgent de les empêcher de servir plusieurs mets en viande aux mêmes citoyens. Au moins, il en resterait davantage pour nos braves sans-culottes, tandis que les lâches sont toujours les mieux servis ou partagés. J'ai vu des restaurateurs servir jusqu'à 3 et 4 mets de viande...

Les petits jardins potagers que l'on vient de concéder autour des fortifications ont des ancêtres :

4 Ventôse, an II. — L'assemblée populaire de la section de l'Arsenal était peu nombreuse On s'est occupé longtemps des certificats de civisme et des moyens qu'il fallait prendre pour planter des pommes de terre et des légumes dans les endroits non cultivés aux environs de l'Arsenal.

La petite monnaie avait disparu comme aujourd'hui et notre confrère M. Roger a publié à ce sujet (LXXV, 171) un travail fort intéressant, auquel je joins les rapports ci-dessous :

25 Vendémiaire an III. — Il paraît que les abus de l'agiotage existent plus que jamais sous toutes les formes. La rareté de la monnaie de cuivre prouve qu'elle est devenue un des grands objets de la spéculation, et que les gros sols s'achètent et se vendent en papier 3 fois leur valeur. On prétend même que les chaudronniers les achètent au poids pour les convertir en ouvrages ; ce qui peut le faire croire, c'est qu'on estime davantage les monerons dont le cuivre est très pur, à tout autre cuivre en circulation. Les chaudronniers achètent jusqu'à 5 livres 5 sols ou 10 sols la livre de cuivre, et 40 gros sols font une livre pesant. Demain, disent les officiers de paix, nous aurons de

l'Hôtel des monnaies, un provès-verbal constatant le poids de la monnaie de billon et le prix du cuivre, d'après quoi, on fera de sérieuses recherches.

8 vendémiaire an III. — La petite monnaie disparaît et le commerce est entravé par cette pénurie, source de querelles. On ne sait à quoi attribuer cette pénurie. On présume que c'est encore une spéculation de malveillants qui gagnent sur le poids en changeant le cuivre de nature.

Journal de Perlet. 30 vendémiaire an III. — Pendant quelque temps, on a été surchargé de petite monnaie de sols et de deux sols. Aujourd'hui ils ont disparu presqu'entièrement. Quelle est la cause de ce changement ? Accapare-t-on les gros sols ? Non, ce serait folie de le croire. Mais le cuivre est devenu rare et se vend à un prix si excessif qu'on trouve du profit à fondre de gros sols pour en extraire du cuivre. Voilà le motif de cette rareté. C'est à la Convention à juger s'il ne serait pas nécessaire de modifier les nouveaux sols que l'on fabrique de manière que les spéculateurs ne trouvassent pas avantage à les fondre.

L'enlèvement des ordures était aussi négligé, mais l'on ne connaissait pas les Kabyles :

Rapport du 9 fructidor an II. — On accuse de négligence, pour ne pas dire plus, les entrepreneurs de l'enlevement des boues dans les divers quartiers de Paris, et notamtamment, dans la rue Michel Le Peletier, les ordures n'ont été enlevées qu'à midi, moyennant 4 livres que les conducteurs de tombereaux ont exigées. On se plaint aussi de la malpropreté et de la puanteur des rues des Vieilles-Etuves et de la Corroyerie.

Quant à la poste, elle donnait également lieu à des réclamations et, cependant, les lettres arrivaient le lendemain, alors qu'elles ne nous parviennent, que plusieurs jours après :

Rapport du 2 Ventôse an II. — Il s'élève de toutes parts des plaintes contre le service de la poste de Paris. On lui reproche beaucoup d'inexactitude pour la distribution des lettres et des journaux. Plusieurs personnes ont assuré qu'il était très ordinaire de ne recevoir les lettres que le lendemain de leur mise à la poste, souvent le surlendemain, quelquefois, point du tout. . . . . . .

La Révolution a connu, elle aussi, les embusqués que l'on pourchasse aujourd'hui :

Rapport du 16 vendémiaire an III. — ... L'on se plaint beaucoup que des citoyens employés dans les bureaux *sont dans l'âge de la réquisition*, et, d'autres ignorants à l'extrême, occupent des places qu'ils ne peuvent remplir.

. . . .

Les notaires et faux mécaniciens employés dans les usines ont eu des précurseurs :

Rapport du 28 vendémiaire an III. — ... Tout le monde se plaint de la grande quantité de jeunes gens prétendus mis en réquisition pour la fabrication des armes, qui n'ont jamais touché ni marteau ni lime.

Enfin ce n'est pas aujourd'hui que l'on emploie pour la première fois, la main-d'œuvre féminine dans les administrations publiques. Mais nos grands ancêtres étaient encore très arriérés puisque, loin de célébrer l'envahissement de toutes les professions par le sexe faible ils estimaient que le rôle de la femme consiste surtout à être la compagne de son mari, à s'occuper de son intérieur, à élever et à soigner ses enfants :

Rapport du 16 vendémaire an III. — ... On ajoute qu'à l'administration des armes portatives de la République, une femme y tient la place d'un commis-expéditionnaire au lieu d'être à la tête de sa maison, au lieu de coudre et de filer. . . .

Quelque temps après, cependant, d'autres femmes furent attachées dans les ministères, notamment Mme de Rivarol, et, si l'on en croit les mauvaises langues de l'époque, des filles elles-mêmes devinrent, grâce à leurs charmes, sous-cheffesses de bureau ! (1)

EUGÈNE GRÉCOURT.

(1) Cf. Archives nationales F. Ire III Seine, 13. 14, 15, 16, et AF IV. I. 471.

Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris (Schmidt).

Paris en 1794 (C. Daubau).

La Société française sous le Directoire (de Goncourt).

Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire (A. Aulard).

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXV° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Avril 1917.

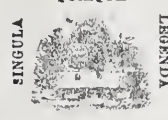
N° 1459

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA



Il se faut entr'aider

N° 1459

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Le millième jour de la guerre ? — Les journaux ont souligné le 1000e jour de la guerre mais ils n'ont pas été d'accord sur le point de départ. Les uns ont pris pour point de départ, le jour de la mobilisation, en France, le 2 août ; les autres le 3 août, jour de la déclaration de la guerre de l'Allemagne, et d'autres le 4 août, jour de l'ouverture des hostilités.

A quel jour faut-il s'arrêter ? Quel est le premier jour de la guerre ?

M.

—

Etre en retard d'une armée, d'une année et d'une idée. — J'avais toujours entendu dire que c'était à propos de l'Autriche. ce grand corps inorganique, qu'avait été prononcée cette phrase et que Napoléon en était l'auteur.

Or dans la troisième série de ses *Promenades littéraires*, Remy de Gourmont attribue ce mot à Rivarol qui, mécontent de l'insuccès de ses tentatives auprès des membres de la noblesse française pour amener ceux-ci à accepter les faits accomplis par la Révolution, aurait dit d'eux : « Ils sont toujours en retard d'une armée, d'une année et d'une idée. »

Rivarol, qui était l'esprit fait homme, était trop riche de son propre fonds pour avoir emprunté une épigramme à qui que ce soit. Si, comme il est permis de le supposer, il est bien l'auteur de cette réflexion désobligeante à l'adresse de la no-

blesse de son époque, à quelle occasion a-t-on, pour la première fois, appliqué à l'Autriche la boutade en question que cette puissance, il faut le reconnaître, n'a que trop fréquemment justifiée, principalement pendant les cinquante dernières années ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le pain de pomme de terre. — Voltaire écrivait, le 21 janvier 1771, à Imbert :

Votre peuple de Paris, Monsieur, est fort plaisant : il lui faut l'Opéra-Comique et du pain blanc. Je ne lui donne point d'Opéra-Comique : mais je soutiens que mon pain, moitié pomme de terre et moitié froment, est tout aussi blanc et plus nourrissant et plus savoureux que son pain de Gonesse. Quand on n'y mettrait qu'un tiers de ces pommes de terre, ce serait toujours un tiers de farine épargné ; mais cela demande un peu de peine pour le bien pétrir, et peut-être les boulangers n'ont pas voulu prendre cette peine...

Il semble résulter de la lettre de Voltaire qu'en 1770 on avait tenté, à Paris, de fabriquer du pain contenant une certaine proportion de pomme de terre, tubercule connu, comme chacun sait, depuis un certain nombre d'années, avant que Parmentier n'en vulgarisât l'emploi.

Parmentier tenta, lui aussi, de panifier la pomme de terre : mais ses expériences n'eurent aucun succès. Quoi qu'il en soit, il dut échanger à cet effet, une correspondance avec Voltaire ; car je trouve cette réponse du « Vieillard de Ferney » à Parmentier datée du 1er avril 1775 :

J'ai reçu, Monsieur, les deux excellents mémoires que vous avez bien voulu m'envoyer, l'un sur les pommes de terre, déposé du gouvernement, l'autre sur les végétaux nourrissants, couronné par l'Académie de Besançon. Si j'ai tardé un peu à vous remercier, c'est que je ne mangerai plus de pommes de terre, dont j'ai fait du pain très savoureux, mêlé avec moitié de farine de froment, et dont j'ai fait manger à mes agriculteurs dans un temps de disette, avec le plus grand succès. Mes quatre vingt et un an, surchargés de maladies, ne me permettent pas d'être bien exact à répondre ; je n'en suis pas moins sensible à votre mérite, à l'utilité de vos recherches et au plaisir que vous m'avez fait. J'ai l'honneur de

Est-il possible de boulanger un pain de pomme de terre, comestible et de digestion facile, dans ces conditions et avec les proportions indiquées par Voltaire ?

SIR GRAPH.

—

Allemagne et Fleury-sur-Orne. — On a vu qu'un gentil village du Calvados et de l'arrondissement de Caen, qui portait bizarrement le nom d'*Allemagne*, dont il était bien fâché, vient de demander et d'obtenir le changement de cette appellation en celle, plus souriante et plus élégante, de Fleury-sur-Orne. Peut-on savoir quand, comment et en quelle circonstance ce premier nom d'*Allemagne*, véritablement singulier en France, lui avait été donné ?

A. P.

—

Les Guides avant 1789. — Les vieux almanachs de Versailles du libraire Blaizot mentionnent, dans la Maison du Roi, la charge de *Capitaine général des Guides des Camps et armées du Roi*, qu'occupait, aux dernières années de la Monarchie jusqu'en 1789, M. d'Ailhaud, baron d'Entrechaux.

Dans les registres paroissiaux de Saint-Germain-en Laye des années 1690, 1691, on relève le nom de Jacques Lhuillier, sieur de la Chapelle, *capitaine des Guides des Gardes du Roi*.

Le général Thoumas, dans sa notice biographique sur le Maréchal Bessières (*Grands cavaliers du Ier Empire*, 3e série), rapporte les circonstances de la création du corps des Guides en 1796, mais il ne rappelle pas qu'une troupe de ce nom avait existé jusqu'en 1789. Le général Susane n'a point parlé non plus des Guides de la Maison royale dans les pages qu'il a consacrées à la Maison du Roi (*Histoire de la cavalerie française*).

Existe-t il un ouvrage contenant des renseignements sur les origines, l'organisation, la tenue et l'effectif du corps des Guides de la Maison du Roi aux XVIIe et XVIIIe siècles ?

A. CR.

—

Voyage du comte de Chambord en Orient. — Dans ses *Souvenirs de Jeunesse* (Lechevalier. Paris, 1895 ; in-8°), le marquis de Belleval a consigné les impressions que lui ont laissées ses séjours

à Frohsdorf et à Venise auprès de M. le comte de Chambord à la personne duquel il avait été attaché de 1858 à 1870.

Il nous apprend, entre autres choses, que le prince avait entrepris d'écrire une relation très étendue d'un voyage qu'il avait fait en Orient, en Palestine et en Egypte, dans l'automne de 1861, et il ajoute à ce propos :

je sais qu'il mena l'entreprise à bonne fin. Pour un moment, il fut même question de publier cette relation ; j'ignore ce qui y mit obstacle ; en tous cas, ce fut très regrettable, car outre que c'était un livre curieux à tous les titres, c'eût été une œuvre admirablement écrite.

Sait-on si, depuis l'époque où le marquis de Belleval traçait ces lignes, la relation en question a été publiée ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'église Saint-Jean à Dunkerque en 1696. — Quelle église portait en 1696, le titre de Saint-Jean (*Nouveau voyage en France*, chez Saugrain l'aîné, Paris 1710) Charles Le Herrier se fit enregistrer dans l'*Armorial général* comme étant curé de Saint-Jean, or, la paroisse actuelle de ce nom ne date que du Concordat. L'état des villes et paroisses des Flandres ne cite qu'une paroisse : Saint-Eloy. Peut on trouver quelques notes sur le personnage ?

CUGNY.

—

Clémence Royer. — Délégué par les héritiers testamentaires de Clémence Royer, pour toutes recherches concernant sa succession, nous vous serions obligé de répondre aux questions ci-dessous :

1° Il paraît que les *manuscrits* inédits de Clémence Royer, légués par elle à la *Bibliothèque Nationale*, et jadis en possession de l'exécuteur testamentaire décédé, ne se trouvent pas au Département des Manuscrits. Où seraient-ils actuellement ?

2° Qui, lors des ventes aux enchères des objets divers laissés en déshérence par sa mort et celle de son fils, a racheté les tapisseries à l'aiguille exécutées par elle, ses *livres*, ses papiers (notes, brouillons, documents de toutes sortes) ses architectures de billes, ses meubles, ses robes, etc.

3° N'avait elle pas deux cousines de Bretagne présentes à Paris lors de ces ventes aux enchères publiques, ainsi que des parents du côté paternel dans la Mayenne (Saint-Pierre-la-Tour).

4° Qu'est devenue la succession de Pascal Duprat qui fut son ami ?

ALBERT PRÉAU-MILICA.

—

A quelle époque fut béatifié le bienheureux Bonaventure Bonaparte ? — Dans le cours de mes déplacements militaires j'ai eu l'occasion de voir un arbre généalogique de la famille de Bonaparte. Mon attention a été attirée sur un membre de la branche aînée de cette famille : « le bienheureux Bonaventure Bonaparte, capucin, béatifié par la cour de Rome ».

Je serais curieux de savoir à quelle époque remonte la béatification ?

Dr Paul BARUTAUX.

—

Diderot plagiaire. — Dans le *Chansonnier historique du XVIIIe siècle*, par Emile Raunié, p. 203, on lit cette note :

Diderot eut une querelle littéraire avec P. Bertier ; il y mit beaucoup d'aigreur et ajouta à sa mauvaise cause la honte d'être confondu et prouvé plagiaire.

Le plagiat est-il si prouvé que cela ?

Pourrait-on résumer en quelques lignes précises ce procès littéraire oublié, mais non négligeable ? J.

—

Le miniaturiste J. Doré. — Je possède une miniature signée J. Doré 1848. Connaît-on d'autres œuvres de ce peintre ? Est-il de la famille de Gustave Doré ?

LABÉDA.

—

Famille de Ruffec. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il m'indiquer si la famille « de Ruffec » existe encore, où il serait possible d'en trouver la généalogie, ainsi que celles en général des anciennes familles de l'Angoumois ?

NAY.

—

Ex-libris à identifier : Vue de Saint-Etienne du Mont. — Je viens d'acquérir, dans un volume des Mémoires

de Samson, de la Comédie Française, un curieux ex-libris qui me semble fort beau et dont j'avais déjà vu un exemplaire dans une Table de Deparcieux.

La composition est une eau-forte dans laquelle il semblerait qu'on ait voulu imiter le trait à l'encre de Chine passé sur du crayon.

Deux ogives accouplées laissent voir celle de gauche, une vue de Saint-Etienne du Mont (?) avec des maisons en bordure du quai ; celle de droite, le chevet de Notre-Dame.

Au pilier médian, est accroché un écusson portant le monogramme Diane-Henri, deux D entrelacés réunis par une barre transversale.

Ce médaillon est flanqué, au premier plan des ogives, à gauche, d'un vapeur à 2 cheminées et 2 mâts ; à droite, d'une branche de houx (?)

D'où l'on peut se demander si les figures de premier plan appartiennent à chacune des vues ou si, au contraire, elles se rapportent aux initiales de l'écusson. Auquel cas le nom propre pourrait être Houx ?

Au-dessous de la composition, un listel porte la devise Bien ou PaS.

Enfin, sous le listel, à gauche, se trouve le mot Paris ; à droite, les dates 1834 — 19...34?

Serait-il possible de connaître le nom du propriétaire de cet ex-libris et d'avoir sur lui quelques détails biographiques ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Le « Soleil » en héraldique. — En lisant une description d armoiries, j'ai relevé cette expression : *Soleil rayonnant*. Est ce là une simple redondance, puisque le Soleil en héraldique doit briller de dix-sept rais : — c'est une véritable figure triomphale — ou au contraire l'adjectif rayonnant indique-t-il une modification du meuble héraldique ?

Ce soleil rayonnant figurait aux armes d'un receveur de grenier à sel ; n'y aurait-il pas un rapport entre le blason concédé et la fonction exercée ? Il me semble avoir lu quelque part, peut être à l'article *Gabelles* du Vieux Répertoire Guyot et Merlin, que les véhicules transportant le sel sous l'ancienne Monarchie étaient ornés de l'image du soleil : il y avait peut-être là un à peu près étymologique, assez curieux au point de vue de l'étude du Soleil en héraldique.

MEREUIL.

—

Formats (Dénomination archaïque des formats). — On peut défendre parfois les néologismes, sans cesser d'être cependant attaché aux archaïsmes.

Je vois avec regret que parmi les vœux du *Congrès du livre* s'en trouve un tendant à *l'Abandon des dénominations archaïques des formats*.

J'aimerais savoir si mes confrères partagent ou non mon sentiment, et connaître leurs raisons peut-être contradictoires.

PLUS OU MOINS.

—

Poésies érotiques de Lamartine. — D'après M. Proal (*Crime et suicide passionnels*, p. 663), Lamartine aurait commis, dans sa jeunesse deux volumes de poésies érotiques, qu'il aurait brûlés. Le fait a-t-il été signalé par d'autres ?

ALIQUIS.

—

Chanson sur Victor-Hugo : « Je Golgothe ». — Où a été publiée cette chanson de Pothey sur Victor Hugo ? Y a-t-il plusieurs versions ? Et, en ce cas, quelle est la première ? V.

—

Une citation de Hertsen. — Hertsen solebat dicere : « Trois nations ont une mission en Europe ; L'Allemagne, l'émancipation religieuse par la Réforme. La France l'émancipation politique par la Révolution.

« La mission de la Russie est de faire l'émancipation sociale par la fondation de la première république socialiste. »

Ces paroles étaient-elles de son cru, ou citait il un de ses contemporains ?

SOULGÉ-RIORGES.

—

La Bourbonnaise à Nogent-le-Rotrou. — Qu'est-ce que cette fête de la Bourbonnaise qu'on célébrait à Nogent-le-Rotrou ? A. B. X.

—

« Il ira loin si les cochons ne le mangent pas en route ». — Je lis dans le *Paris-Midi* du 26/2-17 :

On causait :

— Savez-vous, dit quelqu'un, l'origine du

proverbe : « Il ira loin, pourvu que les cochons ne le mangent pas en route »?

Chacun confessa son ignorance.

— Ce proverbe, dit l'érudit, date de Robespierre qui avait eu l'idée de faire suivre les armées par des porcs dont le rôle était de manger les cadavres.

Il y eut un froid et l'on parla d'autre chose.

Si peu sympathique que soit la mémoire de Robespierre, est-il bien certain que l'assertion ci-dessus soit exacte ? J'ai depuis cherché en vain une autre origine au proverbe précité.

Quelque confrère sera-t-il plus heureux ?

C. Q. F. C.

—

Contingenté. — Les puristes, qui rejettent tout néologisme, ont dû bien souffrir en lisant le compte-rendu de la séance du Sénat du 26 janvier 1917.

Au cours de l'interpellation sur le blocus, M. Denys Cochin, sous-secrétaire d'Etat, s'est exprimé ainsi :

Pour 250 articles, l'importation en Suisse est *contingentée*, c'est-à-dire limitée à un minimum.

—

« Contingenter ». — J'ai lu tout récemment dans un grand journal parisien :

Et cette question me ramène aux conclusions que la Chambre a bien voulu approuver, que le gouvernement a acceptées. C'est à savoir qu'il faut « contingenter » exactement les besoins des neutres, afin d'éviter des phénomènes dont la réalité ne peut être niée.

C'est à tête reposée, puisque ma citation est tirée d'une lettre écrite au journal dont il s'agit, que le signataire, un député qui vient de recevoir du gouvernement une haute mission à l'étranger, a jugé impossible de se faire comprendre sans employer le verbe aussi nouveau que baroque, qui fait l'objet de ma question, verbe qui me semble avoir peu de chances d'être adopté. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ?

NAUTICUS.

—

Carpe à la Chambord. — Dans les *Souvenirs*, cités col. 324 l'auteur déclare, sans ambages, qu'à la table du comte de Chambord la chère laissait quelque peu à désirer : « Les vins étaient fort ordinaires » — écrit-il, — « et il s'en fallait de beaucoup que le cuisinier fût l'émule d'un Vatel ».

Cependant, chacun sait que le dernier de la branche aînée des Bourbons a laissé son nom à un plat de poisson accommodé d'une certaine façon, et, puisqu'aussi bien l'*Intermédiaire* s'occupe en ce moment de rechercher pourquoi Chateaubriand a donné son nom à une espèce de beefsteak, il me sera peut-être permis de demander d'où vient la dénomination de « carpe à la Chambord ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le Jeu de Loto et les Tirailleurs. — Nos tirailleurs sont passionnés pour le jeu de loto, et il n'y a guère d'escouade où l'on ne trouve sur un sac la boîte aux jetons et aux cartons. Mais ce qui est particulier, c'est que pour jouer, les numéros sont toujours énoncés en français et non en arabe. En outre, chacun est accompagné d'une épithète pour ainsi dire traditionnelle. Pourrait-on en former la liste ? Deux ou trois seulement sont celles que ne manquent guère d'énoncer nos enfants en France comme 7 la pioche, 13 ma sœur Thérèse, etc. Mais beaucoup sont spéciales aux tirailleurs. C'est la liste de celles-ci qui je désirerais reconstituer.

EL. KANTARA.

[Si la liste était trop longue ou impubliable, nous la ferions parvenir directement à l'auteur de la question].

—

La société Chaptal. — Nous trouvons mention d'une société Chaptal qui était, au début du siècle dernier, une Société d'amateurs de théâtre. — En a-t on écrit l'histoire ? Nous ne la connaissons que par une note très courte, mais elle semble avoir eu une certaine notoriété.

L. D.

—

Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique, par A. de Barthélamy, le comte E. de Barthélémy, etc. Paris, 1882.

A quelle Revue périodique appartient ce volume, imprimé à Angers chez Lachèse et Dolbeau, et qui renferme une étude non terminée sur l'ordre de Saint-Michel ? Ce volume a-t-il seul paru ?

NISIAR.

Réponses

—

La pierre de Charlemagne à Gérardmer (Vosges) (LXXV, 178, 284). La *pierre* de Charlemagne existe encore dans le bois de sapin de la vallée de la Vologne, à gauche de la route qui va de Gérardmer au col de la Schulcht, avant d'arriver au pont du Saut des Cuves. C'était une des curiosités légendaires visitées par les touristes avant la guerre. On remarque même sur ce bloc de granit l'empreinte produite, dit la légende, par le sabot du cheval de l'empereur.

Je possède dans ma bibliothèque des détails sur cette tradition, détails que j'ai recueillis lors de mes excursions scolaires dans les Vosges. Malheureusement mes livres, documents et souvenirs de voyages sont, à l'heure actuelle, dans les caves, sous le bombardement de Reims.

GUSTAVE LAURENT.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV ; LXXV, 9, 97, 237, 285). — Je demande que la question soit réservée pour l'après-guerre, simplement parce que les papiers de Moreau conservés au château de Pinon, dans l'Aisne, et soigneusement cachés jusqu'ici par ses descendants (Dubois de Courval et de Noailles) ont quelque chance de se retrouver dans une bibliothèque allemande, et d'être enfin connus. Le livre, tiré, paraît-il, de cette source et publié par M. Ernest Daudet sur *le procès et la mort de Moreau*, est très loin de répondre aux curiosités très légitimes des historiens. Puissent ces papiers, de même que les drapeaux autrichiens de Hohenlinden, qui étaient leurs voisins à Pinon, avoir échappé au vandalisme et revenir à nos archives publiques.

NOLLIACUS.

* * *

Pas plus que dans ma première communication, je n'ai l'intention de me lancer dans une dissertation historique sur un point qui me semble de plus en plus acquis, et me bornerai à faire remarquer à notre très distingué et courtois collaborateur, M. E. Lenient que me paraissaient très significatifs les hommages rendus de tout temps par les Bourbons à la mémoire de Pichegru.

On peut admettre, si l'on veut, et j'y incline moi-même, que le général en trahissant la République croyait servir la France. Je ne discuterai pas ce point de vue moral qui est à peu près celui des émigrés, et me borne à noter que Pichegru identifiait peut-être trop facilement l'intérêt national avec celui de son ambition et de ses rancunes.

Quant à l'autorité de Charles Nodier, un Comtois parlant d'un Comtois, ne l'oublions pas, je maintiens qu'elle est nulle en histoire. Il y a vraiment par trop de fantaisie, de romantisme, si l'on veut, chez l'aimable conteur qui a inventé, de toutes pièces, le dernier banquet des Girondins et fait le portrait à peu près imaginaire de son Oudet.

Je le récuse donc, même quand il s'agit de fugitives impressions personnelles et de lointains souvenirs arrangés pour l'effet du récit non comme une contribution loyale à la vérité historique.

H. C. M.

* * *

La preuve cherchée peut se trouver, en dehors du livre de M. Caudrillier, dans les lettres du comte d'Artois adressées au général de Vioménil. L'importance de cette correspondance est signalée dans l'*Amateur d'autographes*, 1914, p. 245 et suivantes On y rencontre, entre autres, le passage suivant :

Londres, ce 25 mai 1800.

. . . .
. . . .

Il y a près de trois semaines que j'ai envoye ordre au général Pichegru de se rendre près de moi. Cet ordre, convenu avec les ministres britanniques, expédié de concert avec eux, va être promptement exécuté et j'attends Pichegru dans le commencement du mois. Mes vues relativement à lui sont entièrement conformes à celles que vous m'indiquez dans votre lettre, et je m'y attaache d'autant plus que Georges [Cadoudal] et les autres chefs royalistes sont parfaitement disposés à obéir à Pichegru.

La lettre est entièrement reproduite en fac-similé. Que faut-il de plus pour prouver la trahison de Pichegru ?

R. B.

—

Est-ce un boulet ou une balle qui a tué Nelson ? (LXXV, 130, 239, 286). — Thiers a raison. C'était une balle.

En anglais le mot *bullet* veut dire balle

de fusil, pas boulet de canon. Boulet, c'est *cannon-ball*, et on disait musket-ball pour balle de mousquet. On ne montre pas au musée le boulet qui tua Nelson, mais la balle, bullet.

E. BENSLY.

—

Entente cordiale (LXXIV ; LXXV, 69). — Dans les *Mémoires* de Metternich (VII, 27), on lit, à la date du 29 août 1844 :

A la suite de la révolution de juillet le mot *alliance* entre les deux puissances maritimes a servi, des deux côtés de la Manche (*je ne finis pas la phrase, crainte de dame Anastasie*) M Guizot a remplacé le mot alliance par celui d'*entente cordiale*. Il a suffit en 1844 de la querelle des missionnaires dans l'Océan Pacifique... pour réduire *cette entente* à sa juste valeur ..

Une *entente cordiale* ne peut exister entre puissances comme entre individus que relativement à des cas spéciaux et alors définissables. Généralisés, les deux mots ne marquent qu'*une disposition morale*.

N.-B. — Les mots en italiques le sont dans le texte. Les critiques du célèbre chancelier continuent sur l'Entente jusqu'à la page 32.

ST SAUD.

—

Service de santé en campagne (LXXV, 2, 242). — Dans la très intéressante, amusante, si l'on veut, *Histoire de la conquête de Grenade* par Washington Irving, tr. de l'anglais par J. Cohen ; Paris Timothée Dehay, août 1829, 2 v. in-8°, il est souvent question des tentes installées en hôpitaux et ambulances, qui suivaient l'armée espagnole et étaient des créations de la grande reine Isabelle-la-Catholique.

Une observation au sujet de ce que dit l'historien Moreno Espinosa cité par le collaborateur G de Frezal.

Je connais la Grenade moderne et doute qu'elle ait pu autrefois contenir 400.000 habitants et que le périmètre de son enceinte, facile à déterminer encore, ait jamais été armé de 1030 tours. L'historien me semble avoir vu plus que double ; après tout, c'est une question que je pose plutôt qu'une affirmation.

H. C. M.

—

Le remboursement des maîtrises (LXXXIV ; LXXV, 145, 242). — Je copie à la page 457 du n° 111 de la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, du jeudi 21 avril 1791, seconde année de la Liberté, le décret suivant relatif à la question posée :

Article premier. — Dans un mois à compter de la publication du présent décret, les syndics des corps et communautés créés par l'édit d'août 1776 et autres subséquents, formeront un état qui contiendra le nom et l'époque de la réception des particuliers qui composent le premier tableau desdits corps et communautés, ou qui exercent en vertu de brevets, dont la finance a été versée au trésor public, en observant de n'y point comprendre les maîtres qui ont renoncé à l'exercice de leur profession ou commerce avant le premier août 1789 ; cet état sera remis aux officiers municipaux qui, après l'avoir certifié, l'adresseront au commissaire du roi chargé de la liquidation de la dette publique.

Art. II. — Les particuliers qui ont obtenu des maîtrises et dont la finance a été versée dans la caisse de l'école gratuite de dessin, à la décharge du trésor public, seront remboursés dans les formes et suivant les proportions déterminées par les articles III et IV du décret du 2 mars, qui abolit les jurandes.

Art. III. — La réduction du trentième par année de jouissance sur le prix des jurandes et maîtrises dont le remboursement est ordonné par l'article IV du décret du 2 mars, n'aura lieu que jusqu'au 4 août 1789.

Art. IV. — Les particuliers habitant le faubourg Saint-Antoine de la ville de Paris qui étaient autorisés à payer le prix de la maîtrise dans le cours de dix ans, seront remboursés des à-comptes qu'ils justifieront avoir payés, en se conformant aux dispositions de l'article IV du décret du 4 mars.

Voir aussi le n° 48, du 17 février 1791, du même *Moniteur universel*.

NAUTICUS.

—

Homme préhistorique (LXXV, 226). — J'ai publié, au début de la guerre actuelle, plusieurs articles, pour démontrer que l' « Homme préhistorique » n'avait jamais connu la « Guerre » organisée, telle que nous la comprenons aujourd'hui, quoiqu'on en ait dit (1) !

La Guerre, je l'ai montré, n'est qu'une « maladie » de la « Civilisation métallur-

(1) *La Préhistoire de la Guerre.* — *Homme préhistorique*, Par., 1914, XII, n° 12, p. 370.

gique », inventée au début de l' « âge du Bronze » et plus spécialement en Orient [Expéditions préhistoriques des Argonautes, Guerre de Troie, etc.].

A la Pierre polie, et a fortiori à la Pierre taillée, « la Guerre n'existait pas ». Les prétendues preuves fournies (Enceintes défensives; Blessures dites de guerre » ; Armes; etc.) s'expliquent bien mieux par la lutte contre les animaux !

En tout cas, M. Sonnino a eu tort de parler des « temps les plus féroces de l'Homme sauvage préhistorique ». — Rien, absolument rien, ne prouve que l'Homme préhistorique était « féroce » (même celui du début de la pierre taillée : Chelléens, Acheuléens et Moustériens) !

Le « Cannibalisme » n'existait pas, quoi qu'on en ait dit, à ces époques ; et celui que nous connaissons n'est qu'une « Maladie de la civilisation néolithique » dégénérée.

Les Paléolithiques supérieurs (Aurignaciens, Solutréens, Magdaléniens) et les Néolithiques étaient déjà des « Civilisés », des « Artistes », et des êtres profondément « religieux » (ou « superstitieux » si l'on veut). — Ils n'étaient donc plus des « Sauvages ».

Mais, tant que la Préhistoire ne sera pas officiellement enseignée dans nos Universités, et comme il convient, par des « Compétences », on continuera ainsi à raconter des balivernes, même aux Conseils des Ministres...., relativement aux Hommes primitifs. — Tout cela ne peut que faire sourire — pour ne pas dire pleurer — les spécialistes...

Dr MARCEL BAUDOUIN,
Secr. gén. *Soc. Préhistorique française.*

—

Le tragédien Brizard peintre (LXXIV, 244). — La plupart des biographes du tragédien Brizard, de son vrai nom J. Baptiste Britard, né à Orléans en 1721 rapportent que dans son enfance, il montra de réelles dispositions pour le dessin. Il serait ainsi devenu l'élève de Carle Vanloo, aurait, à dix-huit ans, concouru pour le grand prix, et se serait fait connaître à cette époque, par quelques tableaux estimés des amateurs. Tout à coup, il aurait abandonné la peinture pour l'art dramatique et se serait engagé au Théâtre de Lyon.

Le fait doit être exact, car il n'était pas rare au XVIIIe siècle. Il en advint pareillement, pour un autre comédien, Colson, dit Bellecourt, fils d'un peintre de porcelaine, placé chez les Oratoriens, où il fit de bonnes études, entré chez Carle Vanloo, ui aussi, et qui laissa là les pinceaux, pour entrer au théâtre.

Dans son *Salon de 1765*, Diderot, cité par les de Goncourt, dans leur étude sur Chardin, rappelle dans quelles conditions se produisaient ces abandons de la carrière picturale, souvent trop nombreux. Il y cite justement le cas de Brizard.

L'élève, dit-il, est âgé de dix-neuf à vingt ans, lorsque la palette lui tombant des mains, il reste sans état, sans ressources et sans mœurs, car, d'avoir sans cesse sous les yeux la nature toute nue, être jeune et sage, cela ne se peut. Que faire? Que devenir ?

Il faut se jeter dans quelques-unes de ces conditions subalternes, dont la porte est ouverte à la misère, ou mourir de faim ? On prend le premier parti et, à l'exception d'une vingtaine qui viennent ici, tous les deux ans, s'exposer aux bêtes, les autres, ignorés ou moins malheureux peut-être, ont le plastron sur la poitrine dans une salle d'armes ou le mousquet sur l'épaule dans un régiment, ou l'habit de théâtre sur des tréteaux.

Ce que je vous dis, est l'histoire de Bellecourt, de Lekain, de Brizart, mauvais comédiens, de désespoir d'être médiocres peintres.

Il existe un portrait de J.-B. Britard, dit Brizard, dans le rôle du roi Lear, par Jean-Louis Ducis, peintre, neveu du poète Jean-François Ducis. Dans ce portrait, Brizard est représenté, à mi-corps, tête de profil, à droite, les yeux fermés, le visage empreint d'une expression de douleur, les bras nus, levés au ciel, vêtement rouge, manteau gris. Ce portrait de Brizard se trouve au Théâtre-Français, antichambre du comité. H. 1 m. 5. L. 879 (Voir sur ce tableau : *Jean-Louis Ducis*, par Charles de Beaumont. *Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, T. XXIV).

GEORGES DUBOSC.

—

Foucault de Mondion (LXXII ; LXXIII). — Il n'est pas l'heure, ce nous semble, de parler de ce bon serviteur de la France, comme l'appelle, avec juste raison, notre confrère Jean-Bernard. Il ne serait pas opportun, en effet, d'évoquer cette curieuse figure, pour deux raisons : la pre-

mière d'ordre purement privé serait suffisante ; la seconde d'ordre politique amènerait à parler de choses qu'il conviendrait mieux de traiter plus tard.

Ce serait assurément « un des chapitres les plus intéressants de la diplomatie occulte de la Troisième République » que l'histoire de l'auteur de ces livres : *La Belgique livrée à l'Allemagne* ; *Bismarck démasqué* et d'articles si pleins de clairvoyance publiés dans la *Nouvelle Revue* de Madame Adam sous le pseudonyme de Charles de Maurel.

Toutefois, nous répondrons à un passage de la question de Jean-Bernard-Foucault de Mondion ne fut jamais arrêté ni emprisonné (1). Ce qui a pu induire notre confrère en erreur, c'est, à n'en pas douter, l'attaque violente, injustifiée et mal-à-propos, du procureur général Quesnay de Beaurepaire dans une audience de la Haute-Cour de Justice. On n'a qu'à relire le compte-rendu in-extenso des débats.

Mais, Foucault de Mondion est mort au moment où il allait publier un livre assez violent intitulé : *La lettre de cachet en République.*

Sur cette mort presque subite a plané un certain mystère qui n'a pas été dissipé. Les journaux de l'époque, 14 juin 1894, fourniront aux curieux d'intéressants détails et on relira avec grand intérêt notamment les articles de Rochefort et même d'autres journalistes boulangistes ou indépendants.

Sans sortir de la réserve que je réclame au début de cette note, je ne crois pas outrepasser les bornes que je me suis imposées, en citant la première page de ce livre de 300 pages qui, bien qu'entièrement composé, *n'a jamais été imprimé* ; il n'en a pas été davantage pris d'empreintes avant distribution. Voici cette page d'après la copie que j'en avais faite sur les épreuves corrigées de la main de Foucault de Mondion; le lecteur appréciera lui-même et tirera telle déduction qu'il lui plaira.

Léonce Grasilier.

Tout le monde se rappelle ce reçu de 32.000 fr. qui portait ma signature et qui fut publiée à l'occasion du procès de la Haute cour de Justice.

Ce reçu était ainsi libellé :

Reçu de M. le général Boulanger, la somme de trente-deux mille francs pour les diverses missions que j'ai remplies, pour le compte du ministère de la Guerre en Allemagne et en Belgique.

Paris le 31 mai 1887.

(*Signature illisible* ; mais la mienne)

Le ministre de la guerre m'avait, en effet, à la fin de novembre 1886, chargé d'organiser un service d'informations spéciales en Belgique et en Allemagne. Qu'il m'ait remis cette somme et qu'il m'ait demandé un reçu : c'est dans l'ordre. Le devoir élémentaire d'un ministre, d'un ministre de la Guerre, surtout quand il prend son rôle au sérieux, est de surveiller les projets suspectés des ennemis que les armées qu'il commande auront à combattre dans un avenir plus ou moins rapproché, mais certain. C'est l'A BC du métier de la guerre ; c'est l'A B C du patriotisme.

L'Allemagne a organisé depuis 1875 sa politique et ses armées en vue d'une agression qui s'est proposé l'anéantissement de la puissance militaire et politique de la France. Les manœuvres du prince de Bismarck n'ont pas cessé un jour de préparer la solution de ce problème. On ne saurait donc blâmer un ministre de la Guerre d'avoir voulu être renseigné sur les ressources de cette diplomatie secrètement offensive de l'Allemagne et d'avoir estimé qu'il fût nécessaire de réaliser une organisation spéciale, grâce à laquelle les secrets de ces préparatifs menaçants pourraient être découverts.

J'ai eu l'honneur d'être choisi par le ministre pour l'organisation de ces services, et j'ai accepté de grand cœur la mission qu'il me confiait, parce que j'espérais être utile à mon pays.

Je ne me suis pas préoccupé des conséquences qui pouvaient résulter de cette détermination, encore moins des désagréments qu'elle pouvait m'attirer. Ce sont choses accessoires.

L. G.

—

Harcourt, Harcourt-Lorraine (LXXV, 181, 294). — A consulter *Science du Blason*, 1675. — Le P. Anselme : *Palais de la Gloire et de l'Honneur.* — Perrault, *Hommes Illustres*, 1696 (Henri de Lorraine, comte d'Harcourt)? — La famille d'Harcourt actuellement existante — Notre collaborateur A. Troyon, à Baba Hassen (s'est occupé de la généalogie de cette famille). — Le livre de notre collaborateur „Léo

(1) M. Jean-Bernard avait écrit empoisonné « Empoisonné » est une coquille (note de la Rédaction).

Claretie *Cadet La Perle.* — D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.* Paris 1860. — Ravold, *Histoire des Pays de Lorraine.* Paris, 1889. — Vicomte de Mazières de Mauléon, *La Revue Héraldique* — Nous recommandons surtout *La Science du Blason.*

M. Caville y trouvera les renseignements qu'il demande. Nous ne pouvons publier ici la généalogie des d'Harcourt-Lorraine. Ce serait un tableau qui prendrait plusieurs pages.

HÉRALD.

—

Adèle de Montlaur (LXXV, 228). — Voici une réponse bien incomplète. Le Baron de Maricourt m'excusera. « La plus belle fille de Paris. . » (et encore qu'une fois, ne dit pas le proverbe). Le comte Alexandre Green de Saint Marsan et et Adèle de Montlaur eurent : 1° Henriette Clémence mariée à Antoine de Villedon, décédée en 1855 ; — 2° Marie-Cécile, mariée à Victor de St-Estève, décédée en 1854 ; — 3° Gustave tué à Malakoff, — 4° Adèle, morte sans alliance ; — 5° Alexandre, qui épousa Pauline de Vasselot de Régné, dont une fille, Marie (postérité inconnue). 6° Frédéric, mort en 1871 sans alliance.

Les Saint-Estève et les Villedon existent en Poitou, en Angoumois et en Saintonge

ST-SAUD.

—

Auguste Poulet-Malassis (LXXIV, 246 ; LXXV, 201). — Aux ouvrages déjà cités, ajouter :

Comte de Contades, *Auguste Poulet-Malassis.* — Bibliographie descriptive et anecdotique des ouvrages écrits ou publiés par lui. Paris, Rouquette 1883. In-8°.

et Louis Duval *L'Imprimerie et la Librairie à Alençon.* Parue d'abord dans la « Revue normande » et « Percheronne » illustrée. Alençon, 1898. Gd in-1°. Voir le Chap. XXII avec portrait d'Auguste P. M. qui concerne particulièrement la période de sa carrière à Alençon, de 1853 à 1861 (Il existe un tirage à part. Alençon, Herpin, 1900).

Qu'il me soit permis de signaler à l'*Intermédiaire* le récent décès de l'auteur, archiviste honoraire du département de l'Orne, où son long séjour lui a permis de fonder des Revues très estimées, d'y insérer de nombreux travaux historiques et même de correspondre avec notre recueil, sous les initiales L. D. Les journaux d'Alençon ont annoncé son décès dans cette ville en janvier 1917, à l'âge de 76 ans, et je ne doute pas qu'un article nécrologique important lui soit consacré prochainement par les sociétés historiques locales, où il tint si longtemps une place éminente.

SUS.

—

Siochan de Kersabiec (LXXV, 182). — La famille de Kersabiec a encore des représentants à Nantes. J'en ai connu un vers 1890, qui était percepteur aux environs de cette ville.

Une demoiselle Stylite de Kersabiec se trouvait avec la duchesse de Berry dans la maison de Nantes, rue Haute du Château, au moment de l'arrestation (Voir pour plus de détails l'ouvrage du général Dermoncourt qui procéda, avec beaucoup de courtoisie du reste, à cette opération.)

En ce qui concerne l'abbé de Voos Marie Charles Siochan de Kersabiec. Monsieur L. C. pourrait utilement, je crois, s'adresser au très érudit et aimable archiviste de Nantes.

DEHERMANN.

*
* *

La famille *Siochon de Kersabiec*, sans particule devant le premier nom, est l'une des plus éminemment respectables des vieilles familles bretonnes, qui pourtant sont légion. Elle est encore représentée par de nombreux descendants. Elle fait ses preuves directes depuis Hervé Siochan, écuyer, qui accompagna le duc de Bretagne Pierre Mauclerc à la première croisade de Saint-Louis en Egypte en 1248-1249. Son histoire généalogique se trouve dans tous les nobiliaires de Bretagne, notamment dans *Dom Morice,* et, encore, dans *Lainé. Archives généalogiques et historiques de France,* IX (notice de 20 p.) et dans *Saint-Allais. Nobiliaire universel de France,* II, 282, 284.

Joseph Marie-Charles Siochan de Kersabiec, ou mieux, de Keradennec, prêtre, docteur en Sorbonne, prieur de Vaas, au diocèse du Mos et de X... en Dauphiné était fils de Jacques Siochan, seigneur de Keradennec et de Marie-Joséphine Mayor-

que. Il fut baptisé en l'église de Saint-Melaine de Morlaix, le 15 septembre 1745. On trouverait sans doute des détails sur lui, dans l'ouvrage de *Dom Piolin*. *L'Eglise du Mans et la Révolution*. De nos jours, la famille de Kersabiec est surtout célèbre par son admirable dévouement à la duchesse de Berry, mère de Henri V. Un de ses membres a publié un important ouvrage à ce sujet, intitulé : *Madame et ses amis*.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Henry Somm (LXXIII ; LXXV, 62, 204). — A cette *Iconographie d'Henry Somm*, déjà si complète, il faut ajouter : 1° une carte d'Exposant aux *Arts Incohérents* représentant une sarabande de nos grands peintres où figurent Meissonier, Bonnat, Carolus Duran, etc. ; 2° une carte ou Invitation au Bal de cette Société : jeune femme élégante et assise. — Je cite de mémoire, ne possédant plus ces deux pièces.

P. K.

—

Maurice Tourneux (LXXV, 39). — M. Aulard écrit dans la *Révolution française* (janvier-février 1917) un article qui fait le plus juste éloge de notre éminent et regretté collaborateur :

Supérieur à Quérard ou à Brunet, par sa culture, Maurice Tourneux égalait ses devanciers par l'exactitude de son soin et de sa probité. Peut-être même le surpassait-il par son scrupule à n'esquiver jamais aucune difficulté. Sa loyauté d'érudit était méticuleuse.

Son chef-d'œuvre, c'est sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, dont la publication fut décidée par le Conseil municipal en 1886, et dont les six volumes parurent de 1890 à 1915. Ce grand répertoire est peut-être le plus riche et le mieux aménagé de tous les magasins de littérature historique française. Les services qu'un tel instrument de travail a rendus ne sont rien auprès de ceux qu'il rendra quand les historiens, non seulement de l'histoire politique, mais de l'histoire sociale, économique, religieuse, littéraire, artistique, auront compris quelle source c'est non seulement pour la Révolution française, mais pour toute une partie du XVIIIe siècle avant 1789 et pour le début du XIXe siècle.

L'autre grand service que Tourneux a rendu a été de bien faire connaître Diderot, soit par son livre : *Diderot et Catherine, II* publié en 1899, soit (et surtout) pour l'achèvement de la grande édition des *Œuvres*, entreprise par Assézat, et dont il publia les tomes XVII à XX. La suite naturelle de ce travail a été la publication de la *Correspondance littéraire* de Grimm (1877-1882), 16 vol. in-8°) enrichie de parties inédites empruntées aux fonds de Gotha, de Stockholm et de Moscou. Une bonne table alphabétique facilite la consultation de ce recueil, dont tous les historiens du XVIIIe siècle ont besoin.

Bibliographe de Mérimée et de Théophile Gautier, ce furent ses débuts, il fut le biographe d'artistes : Péronneau, La Tour, Delacroix.

On se rappelle avec quel soin, il avait édité dans notre collection, les procès-verbaux de la Commune de Paris (1792-1793). En 1912, il publia avec M. Vitrac, le tome Ier de *Mes loisirs*, par le libraire Hardy : je crois que c'est la seule de ses publications qui soit restée inachevée.

Un de ses plus utiles travaux, c'est *Marie-Antoinette devant l'histoire, essai bibliographique*, surtout dans la seconde édition (1901) si complète et si riche.

En 1910, M. Henri Maistre a fait imprimer une *Bibliographie des travaux de Maurice Tourneux*, contenant non seulement les volumes mais, les articles, au total 413 numéros. Quoique Tourneux écrivait avec un soin lent, comme il passa sa vie à travailler, il se trouva finalement à avoir écrit beaucoup, mais il n'a jamais écrit que des choses utiles.

On sait qu'il était entré par son mariage dans une famille lettrée : il était le gendre de M. Vapereau.

Maurice Tourneux signait à l'*Intermédiaire* M. Tx, qui était sa signature abrégée, ordinaire.

—

Mme Claude Vignon et la fontaine Saint-Michel (LXXV, 5, 157, 206). — M. Louis Vignon veut bien nous faire l'honneur de nous adresser les renseignements suivants :

La part de ma mère, madame Claude Vignon, dans la Fontaine Saint-Michel est le bas-relief qui décore le haut du monument : enfants jouant dans des rinceaux.

Pour les hauts-reliefs qui ornent le plafond de l'escalier C du ministère des Finances, c'est en 1887, non en 1889, qu'ils ont été signés. — L'exemplaire en bronze du « Pêcheur à l'épervier » qui orne la petite place de Saint-Jean a été donné conjointement par M. Rouvier et moi-même à la commune en souvenir de ma mère qui est morte en ce joli pays le 10 avril 1887.

Les œuvres principales de Claude Vi-

gnon statuaire, sont avec le « Pêcheur » dont le marbre est dans l'escalier de l'hôtel particulier du Ministre des Finances au Louvre et le bas-relief de la Fontaine Saint-Michel : une « Daphnée » en marbre envoyée à l'Exposition universelle de 1867 (au musée de Marseille) ; 4 hauts reliefs, les « Vertus Cardinales », façade de Saint Denis du Saint-Sacrement, rue de Turenne ; 3 « groupes d'enfants au square Montholon ; un buste de La Fontaine dans sa maison natale à Château-Thierry ; des bustes de Thiers et de Grévy, etc...

—

Protocole mondain, Le titre devant le nom (LXXIV ; LXXV, 4, 106, 253). — J'ai bien remarqué, en effet, que dans ses *Mémoires d'Outre Tombe*, quand Chateaubriand cite une lettre de lui, l'intitulé porte toujours le titre nobiliaire. Mais d'une part il s'agit de lettres officielles, puis, comme on l'a fait remarquer, l'usage était peut-être tel.

Quoi qu'il en soit, celui de donner son titre à un duc est certain et la raison en est assurément la rareté et la dignité d'un titre ducal, le premier de tous, le seul d'ailleurs, pour lequel aucune usurpation ne soit possible étant donné le très petit nombre des ducs authentiques. J'ai même lu, je ne sais où, mais suis certain du souvenir, que dans l'ancienne France, quand on parlait d'un duc, il était de la plus haute correction de ne pas employer les pronoms ; ainsi on disait :

« J'ai eu l'honneur de rencontrer monsieur le duc de... et ce duc a bien voulu me dire... » au lieu de « il » ou de « qui ». Que pense-t-on à l'*Intermédiaire* de ce raffinement de déférence ?

Mais je n'ai jamais lu ni entendu dire que la formule de respect consistant à donner le titre aux gens s'appliquât à un marquis, même âgé, même à une marquise.

Aussi, ayant eu l'honneur de me rencontrer un jour avec M. le marquis de Voguë, puis de lui écrire, j'ai cru devoir l'appeler « monsieur » tout court. Et cependant, par son grand âge et par son insigne dignité personnelle, nul ne pouvait mieux rentrer dans l'exception indiquée par le collaborateur P. J. Tout de même n'ai-je pas été trop strict en parole et par la plume ? Je ne trouverais nullement mauvais que le cas de conscience mondaine fût résolu contre moi à l'*Intermédiaire*. H. C. M.

* * *

On a conservé à l'étranger, là où l'aristocratie parle volontiers la langue de... Voltaire, l'usage de dire « monsieur le comte ». Je ne l'ai entendu pourtant que de la bouche de gens âgés. On commence à dire plus souvent « comte » ou « baronne », sans faire précéder le titre de « monsieur » ni le faire suivre du nom.

En Russie, avant de dire « camarade » en russe, on disait en français « mon prince », et seulement « Princesse ».

En France, on dit « monsieur, madame » à tout le genre humain, sauf « Prince, Princesse » aux titulaires de ces titres, étrangers, en principe.

Mais il est bien vrai qu'on dit toujours ; ou qu'on doit dire, « monsieur le duc ». C'est le seul véritable titre. Tous les autres, souvent de simple courtoisie, (on usurpait beaucoup le marquisat au XVIIIe siècle et depuis, n'en parlons pas) ne constituent plus la « noblesse titrée », telle qu'on la concevait anciennement.

Pour répondre à Ignotus, l'usage français du « monsieur le » a cessé peu après 1830. S. R.

—

Swastika (LXXV, 134, 255). Voir : LV, 450, 536, 656, 703, 762, 816, 926 ; LVII, 37, 542 ; LIX, 770. P. CORDIER.

—

Le coquecigrue (LVI ; LVII ; LXIII ; LXXV, 136, 263). — Les anciens croyaient que l'ibis se donnait un lavement et ainsi a été démontré l'invention du clystère : *Simile quiddam et volucris in eadem Aegypto monstravit, quae vocatur ibis, rostri aduncitate per eam partem se perluens qua reddi ciborum onera maxime salubre est.* Pline, *Nat. Hist.* viii 27, 41). 97. Voir aussi Cicéron, *De Nat. Deorum*, ii, 50, 126 ; Plutarque, *De Solertia Animalium*, 974 c, Aelian, *Hist. Animal* ii, 35. Le bec de l'ibis est courbe et si l'on voit se démener ces oiseaux ou même les flamands, on comprendra sans difficulté l'origine de cette légende.

Alciat se sert de la même légende dans son emblème *In sordidos*. Je cite la traduction dans *Emblèmes d'Alciat en latin et francois vers pour vers*, 1574 (à Paris).

Contre les Vilains

Oyseau d'Egypte est ibis, lequel vuyde
Son cul du bec, comme vn clystere. Ouide
Et Battiade ont en reproche mis
Ce nom. Ainsi nommans leurs ennemis.

Battiade est le poète Callimache qui écrivait un poème *Ibis* contre son adversaire Appollonius. Mais d'où vient l'assertion de J. que l'oiseau est nommé *clyster ?*

EDWARD BENSLY.

—

Les « Contemporains » de Gavarni (LXXV, 229) — M. Henri Béraldi (*Les graveurs du XIXe siecle*, t, VII, p. 77) donne la même liste que les Goncourt des portraits lithographiés par Gavarni qui devaient faire partie des *Célébrités contemporaines en France*, à cette exception près qu'il indique, au lieu du portrait d'Halévy père, celui de J.-B. Isabey ; il ajoute que cette galerie n'a pas été continuée.

Cependant, trois pages plus loin, il mentionne un certain nombre de « lithographies diverses qui n'ont été publiées qu'après la mort de Gavarni » ; ces lithographies non terminées et abandonnées par l'artiste, auraient été effacées. M. Béraldi n'en cite que trois dont une « Mlle Georges tenant un éventail », qui pourrait être celle dont parlent les Goncourt, et renvoie, pour la description des autres à l'*Œuvre de Gavarni*, par Armalhault et Bocher, sous les numéros 36, 2675 à 2703.

Notre confrère M... pourrait consulter à ce sujet l'œuvre lithographié de Gavarni au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (218 à 218 a. r.).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Une pensée très admirée dans Pascal, qui paraît être un non sens. « La nature une sphère infinie... » (LXXV, 47, 160). — « Si... toutes les lignes sont égales » dans ma réponse doit être, « Si... toutes les lignes *infinies* sont égales ».

E. BENSLY.

—

Chanson du Déserteur (LXX ; LXXIII ; LXXIV ; LXXV, 259). L'explication ingénieuse de M. Léon Durocher ne me séduit pas, pour deux raisons capitales et péremptoires :

1° La première, c'est que Jérôme Bujeaud aimait mieux recueillir ses documents de la bouche des « paysans du Poitou et de l'Aunis, que les copier dans des livres (voire même dans les romans d'A. de Musset), ainsi que je l'ai vérifié nombre de fois. Il a déclaré d'ailleurs qu'il avait recueilli en « Angoumois » le *Soldat par Chagrin* (cf. Tome II, p. 215).

2° La seconde, parce que J. Bujeaud a écrit « textuellement » ce qui suit :

> *Le Soldat par chagrin* (et non *La Chanson du capitaine*)... Je trouve dans un roman du XIIe siècle... *Le Chatelain de Coucy et la Dame de Fayel...* (Crapelet, Paris t. II, p. 215).

Si donc il avait copié quelque chose, ce « trop honnête » J. Bujeaud — aujourd'hui soupçonné injustement —, ce serait un roman du XIIe siècle, et non pas celui d'A. de Musset.

Je suis désolé de protester ; mais les Chansonniers populaires du Poitou (1) et l'Aunis valent bien ceux... de Montmartre, et même ceux du temps du bel Alfred !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Editeurs qui ne datent pas leurs livres (LXXV, 135, 256). — L'habitude prise par certains éditeurs de ne pas dater leurs livres n'a d'autre but que de faire le mystère, sur l'âge d'une édition dont l'acheteur ne voudrait pas si elle était trop vieille.

Ce but, essentiellement mercantile, est du reste rarement atteint, l'absence complète de date mettant précisément en éveil celui qui tient à une édition récente.

Mais on ne verra pas se corriger d'une mauvaise habitude ceux qui l'ont prise parce qu'ils n'attachent aux livres d'autre intérêt que le prix auquel il les vendent.

Réparons nous-mêmes leur erreur en inscrivant sur les livres la date de leur édition.

QUÆRENS.

*
* *

Le Figaro 28 avril 1917.

Des dates (s. v. p.).

Un de nos confrères dénonce avec raison la fâcheuse habitude que prennent certains éditeurs de ne point dater les livres qu'ils publient, de n'y inscrire aucun millésime, — ce qui leur permet de faire passer pendant longtemps un volume pour une nouveauté. Outre cette possibilité de tromperie,

(1) Ne pas oublier l'ami Chebroux, si regretté !

il y a là pour le lecteur de graves inconvénients. Non seulement il est indispensable, comme dit fort bien notre confrère, de savoir si tel ouvrage d'histoire ou de critique est antérieur ou postérieur à tel autre ; mais, en matière de pure littérature, n'est-il pas important de savoir à quelle date de sa vie tel écrivain émettait tel jugement ? Si c'est avant ou après telle grande crise politique ? Ou encore à quel moment de la vie publique il prêtait telle opinion à telle ses héros ? Croit-on qu'on ne voudra pas, dans vingt-ans, savoir si tel roman de mœurs a paru avant ou après 1914 ?

Le ministère de l'instruction publique, nous dit-on, prend des mesures. Nous l'en félicitons. Il faut que les fournisseurs de l'esprit, eux aussi, consentent à tenir compte des convenances du public.

—

Les fables de La Fontaine illustrées par les artistes du monde entier (LXXV, 136, 257). — Les enfants du baron Feuillet de Conches furent un fils et deux filles La plus jeune demeura célibataire. L'ainée épousa M. Jagerschmidt, directeur des Affaires étrangères, qui devint Ministre plénipotentiaire. D'où, deux filles et un fils, Jean.

La première se maria à M. Humbert, Ingénieur des Mines et eut un fils, Pierre. La seconde décéda, sans postérité, quelques mois après son mariage avec le jeune officier qui, aujourd'hui, est le Général Mangin.

Ce doit être à M. Jean Jagerschmidt que le Bibliophile Comtois fait allusion. C'est évidemment lui qui est le plus apte à donner le renseignement demandé au sujet du livre artistique de son grand'père, possesseur des collections précieuses que l'on sait. — On trouvera vraisemblablement son adresse dans le *Bottin Mondain*.

G. A.

—

Le Journal de Verdun (1) (LXXIII, LXXIV). — Tel n'était pas le titre de cette très importante publication du XVIIIe siècle. A son origine, elle s'appelait *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe* ou *Recueil historique et politique sur les matières du temps*, par Claude Jordan et parut à Luxembourg, de juillet 1701 à décembre 1706. (Tomes 1 à 5, in-8°). En 1707, *La Clef du Cabinet* prit le titre : de *Journal historique sur les matières du temps, contenant aussi quelques nouvelles de littérature et autres remarques* et parut à Verdun, d'où son nom de *Journal de Verdun*, de 1707 à 1716 (Tomes 6 à 25.)

Après avoir publié ces vingt-cinq volumes, Claude Jordan se sépara de son éditeur André Chevalier, de Luxembourg et vint à Paris, où l'éditeur Ganneau publia la *Suite de la Clef* ou *Journal historique sur les matières du temps*, de 1717 à 1776, soit 120 volumes. Entre temps, sur l'invitation de l'abbé Bignon et du Marquis de Torcy, qui avaient été ses collaborateurs, Claude Jordan publia *Le supplément de la Clef*, concernant ce qui s'est passé en Europe d'intéressant, depuis la paix de Ryswick jusqu'en 1706 ; deux volumes in 8°. Enfin, Dreux de Radier publia, en 9 volumes in-8°, une *Table générale alphabétique et raisonnée*, depuis 1697 jusques et y compris 1756.

Claude Jordan avait accompli une œuvre très intéressante en créant *Le Journal de Verdun*. Il apporta dans la presse, un genre nouveau : le journal historique et littéraire, donnant des considérations et des jugements justes et rapides sur les faits contemporains. Il se recommanda toujours par la connaissance des matières dont il traitait, par le souci du style et surtout par une très sérieuse impartialité. Le *Journal de Verdun* était si réputé, qu'il en fut fait deux traductions en allemand.

Claude Jordan, dit souvent *de Colombier*, qui, pendant toute sa vie, porta le poids de cette publication, était un esprit fort original.

Avant de s'établir libraire à Leyde, en 1686, il avait beaucoup voyagé et, sous le nom de Jacques Bernard, il avait publié des *Voyage historique dans l'Europe* (Paris, 1692-1703, 8 volumes), qui eurent un grand succès et furent bien accueillis, dit Barbier, qui en signale plusieurs éditions.

Barbier cite encore de lui, un *Choix de bons mots*, publiés à Amsterdam (1709 ; in-12), dont l'épître dédicatoire au fils aîné du duc de Lorraine, est signée Claude Jordan. Son fils en publia une édition augmentée à Amsterdam, en 1666 ; in-8°. (Sur Claude Jordan voir : Barbier : *Examen critique et complet des Dictionnaires*

(1) Un grand nombre d'articles ayant été écrit sur ce sujet, celui de M Georges Dubosc avait été ajourné. Nous rappelons les autres articles envoyés généralement moins développés.

historiques. — Le *Journal de Soleure*, 1705. J. Masson : *Histoire critique de la République des Lettres*, t. XI. — P. Lelong : *Bibliothèque historique de la France.* — *Journal de Verdun.*

Après la mort de Jordan, son journal fut continué. Tout d'abord par La Barre, à partir de 1727. En 1739, un érudit français distingué, Monthenault d'Egly, auteur d'une *Histoire des rois de Deux-Siciles de la maison de France*, qui lui ouvrit, en 1741, les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de la *Callipédie ou l'Art d'avoir de beaux enfants*, traduite du poëme latin de Ch. Quillet, en 1749, assuma la tâche de rédiger le *Journal de Verdun.* (Sur Monthenault d'Egly, voir : *Eloge de M. d'Egly*, par Bougainville dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. T. XXIII).

A ce rédacteur, succéda un autre membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Pierre-Nicolas Bonamy, le bibliothécaire et l'historiographe de la ville de Paris, qui a publié des *Mémoires curieux sur les antiquités de la ville de Paris et l'histoire de la Gaule*, et qui possédait de nombreux documents sur l'histoire de l'Hôtel-de-Ville.

Nicolas Bonamy rédigea le *Journal de Verdun*, à partir de 1749. (Voir sur Bonamy : Lebeau : *Eloge de Bonamy*, dans les *Mémoires de l'Academie des Inscriptions* (T. XXXVIII, p. 224, et *Journal de Verdun*, août 1770).

Enfin le dernier rédacteur du *Journal de Verdun* fut P. Hubert Ameilhon, autre membre de l'Académie des Inscriptions, où l'avait fait entrer, en 1766, son *Histoire du Commerce et de la Navigation chez les Egyptiens.* Ecrivain très répandu, particulièrement dans le *Journal d'Agriculture*, dans le *Journal des savants*, dans le *Magasin encyclopédique*, Ameilhon fut aussi le grand organisateur, en 1793, de la Bibliothèque de l'Arsenal, où il fit entrer plus de 800.000 volumes du fonds des congrégations détruites et qu'il avait sauvés. (Sur Ameilhon, voir : Dacier : *Note historique sur la vie et les ouvrages d'Ameilhon* dans les *Mémoires de l'Institut de France.* T. V. — Sylvestre : *Notice biographique sur Ameilhon*, dans les *Mémoires publiés par la Société d'agriculture de la Seine.* T. XLV).

D'autre part, l'ancienne *Clef du Cabinet*, après que Jordan se fut séparé de son éditeur Chevalier, continua à paraître jusqu'en 1773 et, au 138e volume passa sous la direction de Feller, prenant le titre de *Journal historique et littéraire*, édité à Luxembourg, à Liège et à Maëstricht, de 1773 à 1794, 60 volumes in-12. Il donne particulièrement des détails sur la révolution brabançonne. (Voir Ulysse Capitaine : *Recherches sur les journaux liégeois*).

GEORGES DUBOSC.

Nous avons reçu des réponses signées P. CORDIER, POUGIN, FUSTIER, FAVIER.

—

Le tréma, usage abusif LXXV, 230). — Notre confrère L. A. a cent fois raison de protester contre l'emploi abusif du tréma dans les noms anglais comme Poe, Monroe, etc. Je me permettrai seulement de lui faire observer que De Foe est un nom d'origine hollandaise et devrait, pour cette raison, être prononcé De Fou, mais en Angleterre on doit dire De Fô, comme on dit Crusô.

Il n'y a pas, d'ailleurs, que dans les noms anglais que pareil abus se rencontre et, pour ne prendre qu'un exemple, je me suis toujours demandé pourquoi le nom de l'auteur de *Corinne*, ou plutôt celui de son époux, était constamment, et non seulement en France, mais aussi à l'étranger, — orthographié avec un tréma sur l'*e*, bien que tout le monde s'accorde à prononcer comme si le nom s'écrivait Stâl. Le tréma existe bien dans la langue suédoise, mais seulement sur l'*a* et sur l'*o*. On pourrait adresser la même critique à l'application superflue du tréma dans certains noms propres d'origine néerlandaise.

Mais que L. A. ne se fasse pas d'illusions ; toutes les protestations du monde ne serviront de rien ; les auteurs, les traducteurs et les éditeurs ont leur siège fait et rien ne les en délogera.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Le tréma, nous dit Littré, est un signe qui a pour objet de détacher la voyelle qui le supporte de la syllabe précédente — Exemple : *ciguë, aiguë, ambiguë, exiguë* ; faute de quoi on devrait prononcer *cigue, aigue*, etc... Mais la règle ne dit pas que l'accent tonique doit por-

même le contraire qui se produit dans les exemples ci-dessus, où l'accentuation est sur *gu*.

Par suite, s'il y a abus dans la façon de prononcer *Poé*, *Monroé* au lieu de *Po Monnero*, la faute est seulement imputable à l'usage et non pas à la grammaire.

Lorque le tréma porte sur une voyelle interne, comme dans *poëte*, *troëne* etc.., il y a lieu de distinguer : on aurait pu et dû écrire *poète* comme on écrit *poétique*, *poésie*, c'est-à-dire avec un accent, puisqu'ici il eût suffi à séparer les syllabes ; mais la règle générale a été observée pour *troène* qui devrait se prononcer *trone* comme autrefois (voir la discussion sur le boisdes Trônes, dans l'un des numéros de l'an dernier). Ici donc le tréma a voulu remplir son office et rendre muet l'*e* interne.

Nos pères, qui ont imaginé le tréma, et l'ont appliqué aux mots indigènes et aux noms étrangers, étaient donc dans la logique et nous aurions tort de nous priver de ce signe ; il serait au contraire nécessaire d'en appliquer plus rigoureusement la règle et de redresser la phonétique d'usage.

L. Abet.

—

Retraiter (LXXV, 282). — Retraiter dans le sens de *battre en retraite, se retirer vers...* est, en effet, un néologisme, mais est-il mauvais ?

Traduit en latin la phrase de Polybe que cite G. Fustier :

« la ligne vers où *retraitent* ces allemands »,

ce sera : *Retractare* dans le sens exact du mot : se retirer, — retraiter.

Joseph Reinach.

—

Camoufler (LXXV, 232). — « Camoufler » ne « vient » pas de « camouflet », mais il est sans doute de la même famille. Depuis longtemps, l'italien possède « camufflare », déguiser, masquer, et d'autres mots apparentés. Des dialectes français provinciaux ont « camouffle », chandelle, et l'argot a « camoufle (même sens), « camouflet », chandelier, « camoufler », déguiser. L'origine de tous ces mots est-elle argotique, comme semble le croire M. Sainéan, ou est-ce l'argot qui les a tirés, soit des dialectes français, soit de l'italien ? Peu importe en ce moment. Ce qu'on voit clairement, c'est que de l'idée de chandelle, ou autre luminaire fumeux, on a passé aisément d'une part à celle de fumée soufflée par farce à la figure de quelqu'un (ce qui est le sens propre de « camouflet »), d'autre part à celle de déguisement, la manière la plus primitive, la plus simple de se masquer étant de s'enfumer la figure. Quant au sens métaphorique de « camouflet », affront, il vient de ce qu'il y a d'insultant dans la farce qui portait ce nom ; et du sens d'affront ce mot a quelquefois passé à celui de gifle, qui s'explique par une particularisation de l'idée d'affront. Hugo en donne, dans le chapitre des *Misérables* sur l'argot (qu'a reproduit M. Sainéan dans son livre sur l'argot ancien) une explication plus pittoresque, mais moins vraisemblable : « Qu'est-ce que recevoir un soufflet ? » La métaphore banale répond : c'est voir trentesix chandelles. Ici l'argot intervient, et reprend : chandelle, camoufle. Sur ce, le langage usuel donne au soufflet pour synonyme camouflet ? »

Pour en revenir à « camoufler », il serait intéressant de savoir si c'est seulement depuis cette guerre qu'il est entré dans le langage militaire.

Ibère.

*
* *

L'étymologie donnée par M. La Coussière est exacte. Aujourd'hui encore, on peut lire parfois dans les journaux le récit d'exploits de malfaiteurs qui, pour se rendre méconnaissables, se barbouillent le visage de suie ou de noir de fumée. En argot, chandelle se traduit par *camoufle*. C'est bien à tort que Timmermans voit là la métathèse des racines congénères de *masque* et de *moqueur*. L'italien a *amuflare*, tromper, prendre un déguisement.. Dans un vocabulaire de fourbesque donné en 1843 par Cherubini on trouve : da el camuff = contraffare, Camoufler, déguiser, fait également partie du vocabulaire de Vidocq (1837) et apparaît pour la première fois, je crois, dans l'édition de 1849 du *jargon*. Le camouflement et mieux le *camuflage* exprime surtout, dans le bas langage, l'art de se grimer, de se faire une tête, comme nous ter sur la voyelle ainsi marquée. C'est

disons très familièrement « Il ne sait pas le truc ! écrit V. Hugo dans les *Misérables*), se planquer, se camoufler ! Et Richepin dans la *Chanson des Gueux* (1881) :

Je me camoufle en pélican
J'ai du pellard à la tignasse
Vive la lampagne du cam !

Encore cet exemple pour finir : « Comme il était passé maître dans l'art du camouflage, sa figure n'ayant plus d'âge et prenant volontiers toutes les physionomies, c'était à lui particulièrement que le chef de la sûreté) confiait les recherches délicates » (du Boisgobey : Le *fils de M. Lecocq*).

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Ce terme doit venir du verbe italien *camuffare*, déguiser ; masquer.

NAUTICUS.

*
* *

Ce terme signifie *déguiser*. Il est sûrement de l'argot de Vidocq, et, presque certainement, on le trouverait employé dans la *Dernière Incarnation de Vautrin*, de Balzac, ou cité dans l'admirable étude sur l'argot qui figure dans les *Misérables*. Jean Richepin en a fait un usage heureux dans la *Marseillaise des Benoîts* de la *Chanson des Gueux* :

Pour les vieux tendeurs qu'assomme
Une ronfle à grippait,
On s'*camoufle* en p'tit jeune homme...

Il est aussi difficile de donner la suite de ces vers que leur explication.

GÉO MAUR.

*
* *

La réponse n'est-elle pas dans les mots mêmes « chandelle » et « fumée » ? Les enfants se camouflent avec un bouchon noirci, et les bandits, ailleurs qu'au cinéma, remplacent le masque gênant et peu sûr par du noir de fumée.

S. R.

*
* *

Camoufle, chandelle, ou plutôt mèche à feu qui servait à mettre le feu, soit à une pièce de canon chargée, soit à une traînée de poudre conduisant à une chambre de mine (*camouflet*).

Comme étymologie, j'ai entendu proposer celle-ci qui nous reporte à la guerre de Cent Ans : Les Anglais, au moment de mettre le feu à une mine, en faisaient sortir les travailleurs, au cri de *Come-off!* Rien d'invraisemblable en pareille matière, mais rien de garanti, bien entendu.

Quoi qu'il en soit, la mèche perfectionnée et lumineuse, la chandelle, s'est appelée *camoufle* dès le XVII[e] siècle : on s'en servait beaucoup au théâtre, non seulement pour éclairer la rampe, mais pour grimer les auteurs : car il suffisait de mettre son doigt au dessus de la flamme pour recueillir de la suie. Plus tard, on s'est servi de bouchons brûlés pour se faire des rides, de fausses moustaches ; — mais alors, la camoufle suffisait. Le *camouflage* est resté en honneur dans la police de l'Empire.

En 1915, pour les patrouilles sous bois, nos hommes se *camouflaient* au moyen de robes de chambre zébrées vert et jaune, avec capuches de pénitents, tout à fait réjouissantes.

On commençait aussi à *camoufler* les canons, et bien d'autres accessoires du champ de bataille — et il y a maintenant (je ne trahis aucun secret) des sections de *camouflage*, dirigées par quelques-uns de nos meilleurs artistes A eux, qui sont généralement à l'arrière et plus près des dictionnaires, d'étudier la question et de l'élucider, avec ou sans chandelle.

NOLLIACUS.

—

Chiquenaude (LXXIII, 48, 123 ; LXXV, 116, 263). — J'ignorais l'interprétation de Génin et je remercie le Bibliophile Comtois de me la faire connaître. Elle renferme certainement une grande part de vérité et cette part va probablement nous mener à la vérité totale.

Pour lui le mot se compose de deux racines : « chique » (petit) et « naude » qu'il traduit « nazarde ». Je ne vois rien à opposer à la première ; mais quant à la seconde je lui oppose le mot « baguenaude » où « naude » signifie « noix, cosse, et dérive du danois « noed » (même sens), en anglais « nut » (même sens) d'où « beech-nut » (faîne ou noix de hêtre), de même origine que « nœud ».

Je crois donc qu'en définitive le mot « chiquenaude » signifierait « petite noix », futilité, bagatelle, exactement ce que représente le latin « nuga ».

Du même coup le mot « pichenette (qui,

je l'ai fait remarquer, se dit « pichenaude » en Champagne) s'éclaire et se compose probablement de « piche » (petit) comme dans le provençal « pichoun » et de la même racine « naude » (noix), ce qui donne un sens semblable à celui de « chiquenaude » et nous fait comprendre pourquoi l'un s'emploie à la place de l'autre.

L. Abet.

—

Taverne (LXXV, 281). — E. d'Eichthal et Paul Leroy-Beaulieu se retrouvaient très probablement à la Taverne Britannique, située rue de Richelieu à côté de l'ancien restaurant Lemardelay qui fut remplacé par le *Journal*. La Taverne Britannique était dans une petite cour sablée fort paisible, où il y avait un jet d'eau.

C. P.

—

Il n'y a pas de samedi sans soleil (LXXV, 48, 222, 268). — J'ai l'impression, sans pouvoir le prouver, que cela veut dire : « Il n'y pas de samedi, sans « dimanche » ; c'est-à-dire sans « Jour du Soleil » ; parce que le samedi est toujours suivi du dimanche ! — Certes, cette explication n'est qu'une « La Palissade » ; mais elle peut néanmoins être la bonne.

Marc Ell.

—

Origine du mot pilori (T. G. 205 ; LXXV, 232, 308). — D'aucuns ont prétendu que pilori vient de *pille-ory* qui signifierait *pille-oreille* — et que c'était l'endroit où l'on coupait les oreilles des malandrins. Le pilori, au moyen âge, était situé aux Halles ; le bibliophile Jacob, dans son édition de Villon, dit même qu'on désignait « l'hostel de Quentry Guillaume », bourreau de Paris, sous ce nom. L'étymologie *pille ory* est admise par Jules de Marthold dans l'étude qu'il a faite du *Jargon de maistre Fançois Villon* (Editions de *la Plume*).

Geo Maur.

*
* *

Je pense que l'origine germano-néerlandaise que notre confrère L. Abet veut attribuer au mot *pilori*, est une explication plus ingénieuse que vraisemblable.

Spielerei, en allemand, signifie jeu, badinage, joujou ; *Spiel*, dans la même langue, veut dire jeu, toucher (d'un pianiste), son d'instrument, jouet, mais n'a jamais signifié carillon qui se dit *Glockenspiel* (jeu de cloches) ou Uhr mit Glockenspiel (horloge avec jeu de cloches) ; le verbe *spielen* signifie jouer (aux cartes, au billard, d'un instrument, etc.). Tous ces mots viennent de l'ancien allemand *spil* (passe-temps, amusement).

Il paraît en être de même dans la langue néerlandaise où le mot *spel* et ses dérivés ont respectivement les mêmes acceptions que leurs analogues allemands. Le terme usuel pour carillon est *beiaard* ; on dit aussi *speeluurweks* (littéralement : horloge qui joue).

D'ailleurs, dans aucune de ces deux langues, le mot indiquant *pilori* ne dérive de *spiel* ou de *pel* ; en allemand on dit *Schandpaahl* ; ou *Pranger*, en néerlandais, *Kaak* ou *schandpfal* ; il serait donc singulier que la langue française fût allé chercher en Allemagne un terme que pouvait lui fournir plus commodément le bas latin.

D'autre part, il ne semble pas que les carillons aient jamais été placés « dans un petit édifice semblable à un pilori ». Au contraire, ils ont d'abord été installés dans des beffrois établis sur les hôtels de ville, puis dans les clochers des églises, édifices généralement élevés. En outre l'assemblage de cloches, qui forme essentiellement le carillon, ne tournait point ; seulement, dans certains carillons, un cylindre, mû mécaniquement, agissait, en tournant, sur les cloches. Il n'y aurait guère que les « Jaquemards », qui surmontent encore d'anciens édifices publics de certaines villes, comme Dijon, Nivelles, Besançon, Strasbourg, qui se rapprocheraient un peu des petits moutons tyroliens que cite notre confrère à l'appui de sa thèse.

Enfin, la meilleure raison, à mon avis, qui empêcherait pilori de dériver de *Spilerei* ou de tout autre mot similaire, est que les carillons, sous leur forme définitive, ne datent guère que du xve siècle, tandis que les piloris, institution féodale réservée aux haut-justiciers, ont une origine plus ancienne ; le pilori des Halles, à Paris, entre autres, a été élevé sous Philippe-le-Bel en 1295.

Il convient également de remarquer qu'à l'origine, le mot s'écrivait « pillori » orthographe conservée sous la forme « pillory », dans la langue anglaise qui a vrai-

semblablement reçu ledit mot de la conquête normande au XIIIe siècle.

Je crois donc qu'en attendant mieux, il convient de s'en tenir aux étymologies hasardées par Ducange, Ménage et autres grammairiens, quelque peu satisfaisantes qu'elles puissent être.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pourquoi ne porte t-on plus le haut de forme (LXXIII ; LXXIV ; LXXV, 76, 267). — Parce qu'il était la couronne de la bourgeoisie souveraine du XIXe siècle ; et que les couronnes ont tendance à se muer en bonnets de divers modèles : Phrygiens, Forçat, Meunier sans-souci ou... sans farine. S. R.

***

Le magasin de chapellerie Gibus existait bien antérieurement à la rue du 4 septembre. Je l'ai vu place des Victoires en 1852 ; l'invention du haut de forme à soufflet est antérieure à cette date. En 1851 j'ai eu un pion qui en portait un continuellement.

Ces dernières années, à Sheffield (Angleterre) le haut de forme n'avait été guère conservé que par les médecins, et constituait ainsi pour eux une sorte d'insigne professionnel.

V. A. T.

—

Le verre de Nicolas Ier (LXXI à LXXIII ; LXXV, 74). — J'ai assisté à plusieurs enterrements dans deux arrondissements qui ne sont pas précisément voisins l'un de l'autre, ceux de Laon (Aisne) et de Rambouillet (Seine-et-Oise) et j'y constatai la coutume qu'a signalée M. L. Capet à Bagnolet.

A la fin du repas des funérailles, un prêtre, et à son défaut, un proche parent ou un ami du défunt se lève et, devant les convives qui l'écoutent debout et avec recueillement, récite un *De Profondis*, même au restaurant, si la famille n'a pu réunir chez elle les invités au service.

D'E.

—

Le dernier regard des morts (LXXV, 229, 312). — Je ne fais pas fi des physiologistes ou des médecins qui pourront apporter une contribution scientifique à cette question, mais on peut toujours noter que Villiers de l'Isle-Adam, dans son *Tribulat Bonhomet*, a tiré un parti extrêmement dramatique de cette idée, en imaginant le docteur Bonhomet découvrant par le moyen d'un ophtalmoscope appliqué sur les yeux de Mme Claire Lenoir, qui vient de trépasser, une horrifiante vision encore fixée sur les prunelles de la défunte.

GEO MAUR.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les fournisseurs aux armées en l'an II. — Le Comité de Salut Public avait une manière très expéditive de régler les litiges provoqués par l'inexécution des marchés : il déclarait « suspects » les fournisseurs défaillants, et les déférait au Comité révolutionnaire, cette énergique procédure devant aboutir souvent à la guillotine.

La pièce suivante, que M. Noël Charavay nous communique, vise un certain fournisseur de fusils qui prétendait faire payer quarante-cinq sous les bois de fusil qui lui revenaient à dix sous, au lieu de lui appliquer un impôt sur les bénéfices de guerre, le Comité de Salut public lui appliquait la loi.

On ignore comment il s'en est tiré, et s'il a payé de sa tête son amour immodéré du gain.

Nous ne citons pas ce fait d'ailleurs, pour l'exemple, mais pour le souvenir.

Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale du 15 nivôse, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

ARRÊTÉ :

Le Comité du Salut public, considérant que Perret, citoyen français, a passé le 12 septembre 1793 (vieux style) un marché pour faire 6.000 fusils et 30.000 bois de fusils ;

Que pour remplir les conditions de son marché, il a été en Suisse, d'où il a écrit que, pouvant avoir à dix sous les bois de fusils, dont on lui donne trente sous à Paris par son marché, il espère à son retour les faire porter à quarante-cinq sous.

Qu'effectivement Perret n'a encore rien fourni sur les marchés au ministre de la guerre ; qu'il existe une loi du dix-huit frimaire, deuxième année, qui déclare suspects tous les entrepreneurs qui ne rempliront pas les conditions de leurs marchés :

Arrête :

1° Que l'administration centrale sera chargée, en vertu de la loi du 12 de ce mois, de dénoncer Perret au Comité révolutionnaire de sa section ;

2° Que le Comité révolutionnaire mettra à exécution la loi qui déclare suspects les entrepreneurs de fournitures pour la fabrication d'armes, qui ne rempliront pas les conditions de leurs marchés ;

3° Que l'administration centrale prendra toutes les mesures nécessaires pour la poursuite des fournisseurs en retard ;

4° Que cet arrêté sera imprimé et envoyé dans toutes les sections, aux assemblées populaires et à tous fournisseurs ;

5° Que l'administratron centrale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le quinze nivôse de la deuxième année de la République une et indivisible.

Signé à l'original :
Robespierre, Carnot, Couthon,
Billaud-Varennes, Barère,
R. Lindet.

—

La mauvaise foi allemande. — Lettre inédite du général Moreau. — Le bulletin de mai de M. Noël Charavay annonce sous le n° 83787, une lettre du général Moreau à Vandamme, qui montre que la mauvaise foi allemande possède une réputation bien établie. Nos soldats de la Révolution étaient déjà en garde contre les mauvais tours allemands et prenaient des précautions contre une faillite éventuelle de leurs engagements. Voici le document :

Armée
du
Nord
—

Au quartier-général à Utrecht le 8 germinal an III de la République, une et indivisible
(28 mars 1795).

Le général en chef de l'armée du Nord au général Vandamme.

J'ai reçu, général, ta lettre du six et l'état de tes cantonnements ; il faut toujours faire occuper par des patrouilles de cavalerie les villages que tu as été obligé d'abandonner, surtout ceux qui se trouvent au front des Prussiens, dans la crainte qu'ils ne profitent de la suspension d'armes pour les occuper, puisque, pour le même motif, nous ne pourrions pas les y attaquer.

Les renforts qui vont t'arriver te mettront à même de reprendre ces postes.

Les trois régiments de cavalerie sont en marche, ce qui les retarde c'est la disette de fourrage dans leur route, puisqu'on est obligé d'en envoyer de fort loin sur leur passage.

Une demi brigade d'infanterie est en marche pour rejoindre la brigade de Salm, s'il est possible de tirer de la généralité encore quelques troupes je t'enverrai les chasseurs du mont des chats.

Les deux escadrons de dragons arriveront le 12 à Deventer : ils sont partis aujourd'hui de Rotterdam. Je crois que tu ne ferais pas mal d'envoyer au devant d'eux un officier pour changer leur direction et les faire marcher sur Zutphen.

Une compagnie d'artillerie légère est aussi en route pour ta division. J'ai parlé à Bourcier de l'embarras de Petit. Dis-lui de faire ses demandes et qu'on fera toutes les diligences possibles pour qu'il ne manque de rien. Bourcier m'a aussi promis de renvoyer les administrateurs qui manquent.

Tu ne me dis pas, et Duverger ne me dit pas non plus, s'il existe devant nous d'autres troupes ennemies que les Prussiens; que sont devenus les Anglais, Hanovriens, etc... ? Reste-t-il encore des Autrichiens dans les parages ?

J'ai reçu les six cents francs en argent ; ils ont été remis par La Tour à cet officier ; il faut demander le nom du sergent de la compagnie Speilli et je le ferai revenir.

Je te fais passer quatre lettres à faire passer aux avants-postes ; elles sont de prisonniers de guerre brunswickois ; tu les feras lire par quelqu'un qui sache l'allemand et tu les enverras aux avants-postes ennemis dans le cas où elles ne contiendraient rien de contraire au bien du service de la République française.

Salut et fraternité
Moreau.

Cette lettre n'est pas d'un intérêt historique bien grand, pourtant elle montre deux faits intéressants. Le premier qu'il fallait prendre des précautions matérielles pour obtenir des Allemands l'observation de leurs engagements ; le second que les républicains français, quand ils trouvaient sur leurs prisonniers des lettres, à destination de leurs compatriotes boches avaient l'humanité de transmettre ces lettres à leur destination.

Messieurs les Allemands d'aujourd'hui ont-ils jamais eu de ces attentions ?

R. B.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXV° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Mai 1917.

N° 1460

31 bis r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1460

31 bis r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Les frontières de la Gaule. — Opinion de Richelieu. — On trouve fréquemment citée — le général Malleterre la citait encore tout récemment dans un feuilleton du *Temps* — cette phrase extraite du *Testament politique de Richelieu* :

Mon but a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a données la nature, de confondre la Gaule avec la France, de rendre aux Gaulois un roi Gaulois et partout où fut l'ancienne Gaule de rétablir la nouvelle.

J'ai vainement cherché cette phrase si expressive dans le *Testament* de Richelieu. Doit-on douter de son authenticité ?

PAUL VERGNET.

—

Les gaz asphyxiants aux guerres de Vendée. — On sait combien l'opinion publique était, en 1793, inquiète de l'insurrection de la Vendée. Il n'y avait pas de rêveries que l'on ne fît pour trouver les moyens de l'écraser. Les généraux, eux-mêmes, n'échappaient pas à cet état d'esprit. J'en trouve la preuve dans deux lettres de Santerre et de Rossignol qui se sont vraiment montrés des précurseurs.

Le premier, qui commandait l'armée républicaine à Saumur, écrivait, le 22 août, au ministre de la guerre, Bouchotte : « *Des mines !... des mines à force !... des fumées soporatives ! et puis, tomber dessus...* »

Quant à Rossignol, il terminait sa lettre du 11 novembre au Comité de Salut

public par ce post-scriptum : « *Il serait à désirer pour le bien, en mesure générale, que l'on envoyât près cette armée le citoyen Fourcroy, membre de la Montagne, pour nous aider de ses lumières et enfin parvenir à la destruction de ces brigands. C'est le sentiment d'un de vos collègues qui connaît son talent en chimie* ».

Entre temps, un *physicien ou alchimiste* présentait aux députés qui se trouvaient à Angers, une boule de cuir remplie, disait-il, d'une composition dont la vapeur, dégagée par le feu, devait asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde. Il fit son expérience dans une prairie sur des moutons qui n'en furent nullement incommodés.

Il serait intéressant de savoir quelle réponse fut faite aux deux généraux et si cette questions des *gaz asphyxiants* fut discutée à la Convention.

JOSEPH ODENT.

—

Comitadji. — Polybe, dans le numéro du *Figaro* du 2 mai 1917, écrit ce qui suit au sujet des affaires de Grèce :

Pour l'Entente, elle ne saurait, en tout cas, tolérer plus longtemps que des bandes de brigands (en grec : *comitadji*) envahissent la zône neutre de Thessalie, etc.

Est-il certain que *comitadji* soit un mot grec ? j'ai séjourné à Athènes pendant un temps assez long pour avoir acquis quelques notions de la langue grecque moderne et je puis certifier que je n'ai jamais entendu prononcer ce mot ; brigand, en grec, se dit *Klephthès*. D'ailleurs, le mot *comitadji* n'a pas une tournure hellénique : la finale *dji* ferait plutôt dériver ce terme du turc, où l'on trouve Kapidji, baltadji, bostandji, cafédji, etc., toutes ces désinences en *dji* servant à indiquer les titulaires de différentes fonctions à la cour ottomane.

Je crois que le mot *comitadji* a été inventé, il y a quelques années à peine, pour désigner d'abord les *comités* insurrectionnels formés en Bulgarie contre le régime turc en Macédoine, puis les bandes irrégulières bulgares qui faisaient, en temps de paix, des incursions fréquentes sur les territoires des Etats chrétiens voisins, qu'ils fussent roumains, serbes ou helléniques ; ces incursions se produisaient, d'ailleurs, avec l'assentiment tacite du gouvernement de Sofia qui en était quitte pour désavouer leurs auteurs, quand ceux ci manquaient leur coup et se laissaient prendre.

Depuis lors, la même appellation a été étendue indistinctement aux bandes armées appartenant aux autres nationalités balkaniques qui, suivant l'exemple donné, pénétraient sur les territoires des pays voisins. On dit actuellement en Orient *comitadji*, comme on disait jadis en Occident *condottieri*, que ceux-ci fussent italiens, allemands ou suisses.

En résumé, si *Polybe* est bien un nom grec, il est moins certain que comitadji en soit un autre. C'est pourquoi je serais curieux de connaître l'avis de mes confrères sur l'étymologie de ce dernier mot.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Furor teutonicus ou Furia Germanica ? — Extrait de la *Correspondance* du *duc d'Aumale* et de *Cuvillier-Fleury* (Tome II).

H.O. (le duc d'Aumale) écrit à Cuvillier-Fleury, de Twickenham, le 27 mai 1859, (au moment de la guerre d'Italie) :

On parle beaucoup ici de l'effervescence de l'Allemagne. On vient d'inventer la *Furia Germanica* : j'y crois peu pour le moment...

L'expression date-t-elle réellement cette époque ?

ALPHA.

—

Batavie. — A quelle date précise et jusqu'à quelle époque, les Pays-Bas prirent-ils le nom de République Batave ?

Quels furent les généraux français qui commandèrent en chef les troupes de Batavie ? Dr BONNETTE.

—

La Louisiane. Rétrocession par l'Espagne à la République française en l'an II. — La Louisiane étant tombée aux mains des Espagnols, le 1er Consul songea à reconquérir cette ancienne colonie.

Le général de division Victor, qui commandait nos troupes en Batavie, fut nommé général en chef et chargé d'organiser cette expédition avec le ministre de la guerre, le général Alexandre Berthier et le ministre de la Marine, l'amiral Decrès.

Mais, le 13 floréal de l'an II, le premier Consul fit donner un contre-ordre aux troupes qui étaient massées dans le

port d'Helvoet-Sluys, prêtes à s'embarquer pour la Louisiane et l'expédition n'eut pas lieu.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner :

1° l'effectif total des troupes prévues pour cette expédition ;

2° le nom du médecin et du chirurgien en chef désignés pour cette mission ;

3° les influences diplomatiques qui entraînèrent, sans coup férir, la rétrocession de cette colonie à la France ?

4° Quelle influence française est-il resté, jusqu'à nos jours, à la Nouvelle-Orléans ?

Dr Bonnette.

—

Le serment des fonctionnaires au XVIIIe siècle. — Quel serment fut exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics avant et après le 10 août 1792 ?

A.

—

Majesté ou Sire ? — Dans *L'Echo de Paris* du 7 mai 1917, M. Maurice Barrès, parlant de la *Ligue des Patriotes*, écrit :

Le Gouvernement nous a souvent combattus, mais nous savions bien qu'il savait lui-même les services que nous lui rendions. Que de fois nous avons entendu les hommes les plus qualifiés et qui avaient présidé aux affaires publiques, déclarer dans le privé : « Déroulède est utile ». Grâce à la Ligue et au sentiment ligueur, souvent notre diplomatie put parler à l'étranger de forces intérieures qu'il fallait bien qu'elle ménageât. Quand l'Empereur allemand exprimait son désir de visiter officiellement Paris, « Non, Majesté, répondait notre Quai d'Orsay, c'est impossible ; nous ne pourrions pas répondre des explosions populaires : il y a la Ligue ! »

Cela est très intéressant. Mais, au lieu de : *Non, Majesté*, ne faut-il pas : *Non, Sire* ? Au vocatif on avait toujours dit, jusqu'à ces dernières années, *Sire* et non *Majesté*. On ne trouverait pas dans nos classiques un seul emploi au vocatif de *Majesté* C'est dans des romans russes, traduits par des étrangers, que j'ai rencontré les premiers emplois fautifs de *Majesté* mis pour *Sire*. Est-ce que les exotiques, qui se mêlent d'écrire dans notre langue, vont imposer leurs barbarismes aux membres de l'Académie française ?

Lavocat.

—

Ailette ou la Lette. — Dans la dernière bataille livrée entre Soissons et Reims, il a été fréquemment question de la rivière Ailette. Or, toutes les cartes que j'ai consultées à cette occasion et particulièrement celle de l'Etat-Major qui, semble-t-il, doit faire autorité, portent la Lette.

Quel est le véritable nom et d'où vient le changement ?

Varius.

—

D'Artagnan était-il protestant ? — Pour quelle raison les deux fils de Charles de Baatz de Castelmore, comte d'Artagnan, le héros de Dumas, tué au siège de Maëstrict le 5 juin 1673, ne furent ils baptisés qu'après la mort de leur père ? D'Artagnan s'étant marié quelques années avant sa mort avec « Demoiselle Anne-Charlotte de Chaulcey » ces enfants devaient être encore fort jeunes, mais ils n'avaient pas été baptisés. L'aîné fut tenu sur les fonts baptismaux par le Roi et la Reine, le 3 mars 1674 et le second, le 5 avril suivant, le Dauphin parrain, Mlle Marie Louise de Bourbon marraine ; ce fut Bossuet qui baptisa les deux enfants. Le curé de la paroisse Saint-Julien de Versailles oublia seulement de mentionner l'âge des enfants et la demeure de la mère. Ces deux cérémonies ayant eu lieu « par ordre du roi », n'en faut-il pas conclure que le père n'était pas catholique ?

H. L.

—

Papiers de Georges Avenel. — Pourrait-on nous dire ce que sont devenus les papiers de G. Avenel, entre autres un travail sur l'ancien maire de Paris et ministre de la guerre sous la Révolution, Pache, en vue duquel ce regretté publiciste et historien, auteur d'un très estimé volume sur Anacharsis Clootz, avait dépouillé les précieux registres de la Municipalité de Paris, que les incendies de la Commune ont anéantis en 1871 ?

Toute communication à ce sujet serait favorablement accueillie du signataire.

Pont-Cale.

—

Chaumette. La « Clef du livre des Erreurs et de la Vérité ». — Le conventionnel Chaumette est il l'auteur de l'ouvrage : *Clef du livre des Erreurs et de la Vérité* par un « Serrurier inconnu » — contre-partie du livre de M. de Saint-Martin.

Faisait-il partie, à Avignon, de la Société des Illuminés du Bénédictin Pernetty et autres loges maçonnico-martinistes?

NENAOS.

—

La bibliothèque infernale de la Dubarry — Dans une Notice sur le château de Luciennes, publiée, croyons-nous, dans la *Revue des Deux Mondes*, Léon Gozlan prétend que Madame Dubarry avait, à côté de sa bibliothèque d'ouvrages sérieux, un certain nombre de livres dont le choix était tel, que cette bibliothèque avait reçu le nom d'*infernale*.

Sait-on ce qu'est devenue cette collection ?

Dr L.

—

Sépulture de la Belle Gabrielle. — Où fut inhumée la « Belle Gabrielle » morte chez sa tante, Madame de Sourdis, en l'hôtel de cette dernière, près le Louvre, dans les circonstances mystérieuses et tragiques que l'on sait ?

H. L.

—

La bibliothèque de Jules Janin. — Qu'est devenue la fameuse bibliothèque du critique du *Journal des Débats* ? Fut-elle vendue et à quelle date ?

ASH.

—

Les descendants de Lamothe-Langon. — Je serais très reconnaissant aux aimables confrères qui pourraient me donner des renseignements sur Lamothe-Langon, le romancier publiciste du début du XIXe siècle. A-t-il laissé des descendants ? Serait-il possible de connaître le nom de quelques-uns de ses nombreux correspondants ?

SERGE FL.

—

Lefebvre-Duruflé. — On serait curieux de posséder quelques renseignements sur les ancêtres de Noël Jacques Lefebvre-Duruflé, ancien ministre de l'Empire (1851-1852) sénateur, député et conseiller général de l'Eure, né à Rouen en 1792 et sur son fils Léon, né à Elbeuf en 1831, envoyé en mission scientifique au Brésil en 1852.

Cet ancien ministre a produit un assez grand nombre d'ouvrages qu'on retrouve difficilement, dont les principaux sont : *Excursions sur les côtes et dans les ports de Normandie* avec les vues d'après les dessins de Bonington, Luttringshausen Ronmy, etc. Paris J. F. Osterwald s. d. (1823-1825) in. f. avec 40 pl. à l'aquatinte (Imp. de J. Didot l'aîné). « Voyage pittoresque dans les ports et sur les côtes de France ». L'*Hermite en Normandie* compris dans la collection de l' « Hermite en Province » de M. de Jouy. Paris, Pillet aîné 1824-1827 (tomes VII et VIII, Normandie) et Paris J. Didot, 1827.

Rapport présenté au Conseil général de l'Eure dans sa session de 1839 au nom de la Commission des aliénés, Evreux, J. J. Ancelle fils, 1839.

— *Considérations sur la nécessité et l'opportunité de donner en France un nouvel essor au commerce d'exportation présentées dans la réunion de MM. les manufacturiers et commerçants de la ville d'Elbeuf*, tenue en l'Hôtel de la Mairie le 16 janvier 1843, Elbeuf, A. Fournier 1843.

— *Eaux et Rivières et navigation de la Seine* (Extrait du Procès-verbal de la Session du Conseil général de l'Eure 1849, Evreux, Canu, 1849.

— *Une nuit de Gustave Wasa* ou *Le batelier suédois*, opéra-comique en 2 actes, musique de M. Gasse, Paris, Barba 1827.

— *Le colon de Van Diemen* ou *Aventures d'un émigrant*, par Ch. Roweroft, Paris, J. Renouard 1849 (traduction de l'anglais).

— *La Bourse de Londres*, Paris, J. Renouard, 1854 (traduction).

— *Tableau historique de la Russie*, 1812.

— L'*almanach des Modes*, 1814-1817.

— *Ziepchel et Fleur de Myrte*, 1817, opéra comique en 2 actes.

Ports et côtes de France de Dunkerque au Havre, 1831.

— *Lettre de Nicolas Boileau à M. Etienne*, 1812.

Où pourrait-on se procurer ces ouvrages ainsi qu'un portrait de M. Noël Jacques Lefebvre-Duruflé qui a dû paraître dans les Journaux illustrés de l'époque. et si possible des autographes ? Quelle part a-t-il pris au coup d'Etat du 2 décembre ?

Mêmes questions sont posées pour son fils Léon dont il existait un portrait à l'huile chez un artiste. Ses ouvrages littéraires, surtout des poésies, sont recherchées. Le numéro de l'*Illustration* du 18 mars 1853 a publié une gravure de

cet homme de lettres. Serait il possible de se procurer ce numéro?

Tous renseignements et documents relatifs à la famille Lefebvre-Duruflé seront reçus avec reconnaissance. M.

—

Louis-Hector Piot de Langloiserie. — Peut-on donner des renseignements sur Louis-Hector Piot de Langloiserie, Canadien, professeur de français à l'Université de Harvard en 1733, après avoir visité l'Europe en 1729? Un curieux article dans *The Harvard Graduates' Magazine*, de Mars 1917, dit sa disgrâce auprès des autorités puritaines parce qu'il montrait trop d'*enthousiasm*, ayant eu des *visions*, *révélations*, et entendu *des voix*. Connaît-on l'origine de sa famille?

BOSTON.

—

Prononciation de Maeterlinck et Verhaeren — Comment faut il prononcer le nom des deux écrivains belges? Le groupe *ae* se prononce-t-il *è*, comme l'indique, pour Maeterlink le *Petit Larousse*, et comme on le fait, je crois, généralement — ou *a* comme dans Maëstricht et Mme de Staël? Philippe Martinon, dans son manuel *Comment on prononce le français*, indique pour Maeterlink une troisième prononciation : l'*a* et l'*e* se feraient entendre séparément comme dans Laënnec. PATUREAU.

—

Maison de Jean Petitot. — Pourrait-on me dire si Balzac s'est appuyé sur un titre authentique pour faire de la maison Thuillier, dans ses *Petits Bourgeois*, l'ancien pavillon de Petitot? En 1685, le célèbre peintre sur émail habitait rue de l'Université, mais il a pu auparavant résider, comme le veut Balzac, rue Saint-Dominique d'Enfer (rue Royer-Collard). Il est fort probable qu'il ne faut voir dans cette mention qu'un artifice littéraire, mais je crois que la question mérite d'être posée, d'autant plus que Balzac, tout en écrivant les *Petits Bourgeois*, était à la recherche d'une maison pour s'y fixer avec Mme Hanska. Il a pu avoir des titres de propriété en mains. HENRI CLOUZOT.

—

Auguste Ménestrier, jurisconsulte dijonnais. — Les manuels bio-bibliographiques mentionnent le nom d'Auguste Ménestrier, ancien magistrat, d'abord avocat à la Cour royale de Dijon, puis à celle de Paris, auteur de plusieurs dissertations sur le droit romain, dont la nomenclature se trouve dans *la France Littéraire* de Quérard; il paraît avoir vécu dans la premiere moitié du XIXe siècle.

Je serais reconnaissant à ceux de mes confrères dijonnais qui pourraient me renseigner sur les origines et la vie de ce jurisconsulte et me faire savoir notamment s'il appartenait à la famille du père jésuite Claude-François Ménestrier, le savant héraldiste, dont les ouvrages sur le blason sont devenus classiques et qui, bien que né à Lyon, était issu d'une famille originaire de la Franche-Comté.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

J.-M. Vien. — Il a paru vers 1867, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, une notice sur le célèbre peintre J.-M. Vien, écrite principalement, est-il dit dans une note, d'après les Mémoires autographes et les papiers de Vien. Un de nos érudits collègues pourrait il me renseigner sur le point de savoir où se trouvent ces mémoires et ces papiers et si l'on pourrait être admis à les consulter? ECUODNOF.

—

Le Champ d'Asile. — La colonie, formée en 1815 par des soldats licenciés et des proscrits français, d'abord au Texas, puis dans l'Alabama, sous le nom de *Champ d'Asile*, a été, comme on le sait, organisée par les frères Lallemand, ces généraux de l'Empire dont la Restauration avait interrompu la carrière.

Ayant intérêt à être renseigné sur cet essai de colonisation qui, comme la plupart des entreprises similaires, s'est terminé en 1818 par une complète déconfiture, je serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui seraient en mesure de m'indiquer des titres d'ouvrages donnant l'historique de cette désastreuse entreprise. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le commun des martyrs.—Encore une expression qui n'exprime rien de bien clair. Je n'y aurais donné aucune attention si je ne l'avais trouvée sous la plume d'un ancien et sérieux collaborateur de notre journal (année 1886, col. 430). On dit aussi quelquefois « le commun des mortels » probablement dans le sens de *vulgus pecus*. Que doit on dire? PIETRO.

Sablé. — Mot actuellement employé pour désigner les perles de verre de très petites dimensions.

Le mot était-il déjà usité aux XVIIe et XVIIIe siècles, époques pendant lesquelles ont été faits les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous ?

A la fabrique de Burano, à Venise, il n'existe pas, dans leur collection ancienne, de perles de cette finesse D'ailleurs on ne trouve aucun *Sablé* en Italie. Où ces perles étaient-elles fabriquées en France ?

Comment enfilait-on ces perles pour les coudre ensuite sur le canevas, étant donné qu'elles n'entrent pas au dixième de la longueur d'une aiguille n° 30 ?

Qui fabriquait principalement les *sablés* ? Les dames ou les personnes qui étaient entrées au couvent ?

Existe-t-il des livres de l'époque parlant de ces ouvrages et qui en donnent les dessins ? Certains ont été répétés de nombreuses fois ; preuve que les modèles étaient courants.

GASTON FOURNIER.

—

Le Balai et le Manche. — Voilà deux qualificatifs qui viennent d'entrer définitivement dans le langage technique parisien. Le *Balai* désigne sur une ligne d'autobus ou de tramway la voiture qui effectue le dernier parcours le soir. — C'est pittoresque et clair, de même que le *Manche* qui est la voiture précédente, c'est-à-dire l'avant-dernière. Le mot Balai vient d'être introduit dans une circulaire de l'administration, par conséquent, il est devenu officiel ; il était jusqu'ici employé familièrement par le personnel des compagnies de transport.

Sait-on depuis quelle époque ces expressions significatives ont été mises en usage ? LOUIS TESSON.

—

Manches à bombardes. — Dans *le Trésor de la Cité des Dames*, écrit vers 1400 par Christine de Pisan, se trouvent mentionnées des « manches à bombardes qui vont jusqu'aux pieds ».

Qu'était-ce que les *manches à bombardes* ? UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le logoscope. — Dans un récent catalogue de Noël Charavay, nous avons relevé ce curieux détail, que Gensonné, député de la Gironde, aurait apostillé une lettre d'un M. Guiraut, membre du bureau des Consultations des Arts et Métiers, proposant au Président de l'Assemblée législative, un *logoscope*, destiné à « réglementer invariablement la parole ».

Ne croyez-vous pas que cet ingénieux instrument trouverait encore son application ? PONT-CALÉ.

—

Trottoir et chaussée. — Pourquoi appelle-t-on trottoir la partie où circulent les piétons et chaussée la partie réservée aux chevaux qui trottent ? L. V.

—

Papier scrotel. — Tous les bibliophiles, principalement ceux qui s'intéressent aux livres reliés de la première moitié du XIXe siècle, connaissent ce papier foncé, sillonné d'un lacis de veinules claires, employé pour les feuilles de garde et qualifié de *papier scrotel* par les relieurs.

D'où vient cette dénomination dont je n'ai pu jusqu'à présent découvrir l'origine ? UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Comptes fantastiques d'Haussmann. — Depuis quelque temps le dessinateur humoriste Henriot publie ses souvenirs dans la *Liberté*. Parlant dans le n° du 7 mai dernier du *Charivari* et de Pierre Véron, il dit :

> C'était un homme d'esprit — d'esprit de 1880 — jongleur de mots. C'est lui qui parla le premier des *Comptes fantastiques d'Haussmann*, un mot qu'on prête à Rochefort, assez riche pour ne pas emprunter à d'autres...

Mais alors, quand il usait de ce mot pour en faire le titre de sa fameuse brochure où il attaquait l'administration financière du préfet Haussmann, Jules Ferry l'avait donc pris à Véron ? Faut-il rendre à Véron ce qui est à Véron, à Rochefort ce qui est à Rochefort ou à Ferry ce qui lui appartient ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Tourangeaute ou Tourangelle. — Comment doit-on appeler une femme de la Touraine ? *Tourangeaute* ou *Tourangelle* ? Ce dernier terme est plutôt adopté aujourd'hui ; d'abord il est plus gracieux et sonne plus agréablement. Mais Voltaire adoptait l'autre ; nous le trouvons dans une lettre qu'il écrivait le 27 janvier 1774, au chevalier de Lisle. PAUL EDMOND.

Réponses

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII à LXXIV). — De Lescure qui, dans *La Princesse de Lamballe... Sa vie, sa mort* (Paris, 1864, in-8°), a longuement étudié la question, arrive à la conclusion que les démarches faites par le duc de Penthièvre pour recueillir les *restes* de sa bru demeurèrent vaines. Il dit notamment au sujet du transfert de la tête à Dreux (p. 387) :

Nos doutes sont fortifiés par le témoignage péremptoire de Fortaire, qui, en sa qualité de valet de chambre du duc, devait être bien informé, et qui, se fondant sur le procès-verbal d'exhumation des caveaux de Dreux, du Ier frimaire an II, fait en vertu d'arrêtés du comité du salut public de la Convention des 13 et 15 septembre précédents, affirme que parmi les dix corps exhumés du caveau de la collégiale de Saint-Etienne et jetés dans une fosse du cimetière des chanoines près de ladite collégiale, au bas du chœur, où l'on se borna à planter une croix de bois, il n'était aucun reste de la princesse de Lamballe. « La tête de madame de Lamballe, lui écrit un des commissaires, n'y était pas, et personne n'a connaissance qu'elle y ait été apportée » (*Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, par M. Fortaire. Paris, 1808, p. 338 339).

P. c. c. De Mortagne.

La maison du patriote Palloy (LXXV, 4, 189, 240). — Il faut voir, à ce propos, les pompeux et ridicules éloges dont Millin, afin de « lui témoigner sa reconnaissance », s'est efforcé de couvrir l'âpre intrigant que fut Palloy :

A peine la ville de Paris fut-elle en possession de la Bastille, que tous les districts demandèrent qu'elle fût démolie. Les ouvriers y furent mis aussitôt, mais chacun voulut leur disputer l'avantage d'enlever quelques pierres de cet édifice de la tyrannie.

Les travaux furent poussés avec une grande activité ; chaque jour on voyoit diminuer l'orgueil de ses tours. Quelques citoyens conservèrent des pierres, des clous et d'autres débris de la Bastille comme des monumens précieux. On imagina de faire, avec les pierres, des encriers ; on en incrusta même quelques parcelles dans des bagues et on *vendit* de ces encriers et de ces bijous jusque dans les pays étrangers ; mais personne ne sut faire de ces décombres un plus bel emploi (lire : un emploi plus fructueux) que M. Palloi, dont j'aurai bientôt occasion de parler.

(*Antiquités nat.*, T. Ier, La Bastille, p. 15),

M. Palloi a fait élever, à ses frais, un tombeau aux victimes égorgées par le despotisme ministériel dans les cachots ténébreux de la Bastille. Ce monument, où reposent les cendres de ces infortunés, est fait des pierres mêmes des prisons où ils gémissaient et orne le cimetière de Saint-Paul. La composition en est simple et appelle la tristesse. Sur une pierre sont ces mots : *Ex unitate libertas* et l'épitaphe suivante :

Qui nos incarcerabat viventes,
Nos adhuc incarcerat mortuos, lapis.

On y lisait aussi :

Sous les pierres mêmes des cachots où elles gémissoient vivantes reposent en paix quatre victimes du despotisme. Leurs os, découverts et recueillis par leurs frères libres, ne s'élèveront plus qu'au jour de justice pour confondre les tyrans.

(*Ibid.*, p. 17.)

M. Palloi, entrepreneur des travaux de la Bastille, a fait faire à ses frais quatre-vingt-trois Bastilles en relief pour les quatre-vingt trois départements. Il n'a employé que des pierres, du bois et du fer tirés des décombres de la Bastille. Il fait de plus présent à chaque district d'un plan de cette forteresse encadré dans une des pierres qui ont servi à sa construction. L'envoi est accompagné d'un exemplaire du procès-verbal de la commune, en 3 volumes, et de l'*Insurrection parisienne*, par M. Dussaulx. Ces présens coûtent déjà à M. Palloi plus de quatre-vingt mille livres. C'est ainsi qu'il cherche à répandre les nobles sentimens d'esprit public et de liberté.

(*Ibid.*, p. 28).

Passons à une autre version, que je crois plus proche de la vérité.

Loin de montrer le généreux désintéressement que Millin a voulu lui prêter, Pierre-François Palloy aurait réusssi à battre monnaie en *exploitant* à son profit les démolitions de la vieille prison d'Etat :

Il utilisa les matériaux à confectionner les bustes des héros de l'époque ainsi que des minuscules réductions de cette forteresse qu'il adressa à l'Assemblée nationale, aux ministres, à Louis XVI lui-même et à chaque département (moyennant finance sans doute !). Il exploita à outrance cette situation, sollicita et obtint, par décret (non exécuté) du 27 juin 1792, la concession d'un terrain sur la place de la Bastille pour s'y édifier une

maison et y ériger une colonne commémorative.

(Dr Robinet, *Dictionn. hist. et biogr. de la Révolution*, p. 631-632).

La notice du catalogue France doit donc être comprise dans ce sens : Palloy, qui habitait alors rue des Fossés-Saint-Bernard, eut l'intention de se faire construire, sur l'encadrement de l'antique citadelle, une maison avec l'argent qu'il se procura en débitant, à beaux deniers comptants, les pierres de la Bastille. Le projet ne fut probablement pas réalisé.

QUÆSITOR.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV ; LXXV, 9, 97, 237, 285, 331). — La sérénité calme et courtoise de l'histoire impartiale ne saurait être altérée par aucune discussion. Dans la revue l'*Intermédiaire*, nous causons entre gens de bonne compagnie, et du moment que nous ne procédons pas d'idée préconçue, et ne poursuivons aucune incursion politique, pourquoi ne pas traiter paisiblement un problème d'érudition pure qui remonte à plus d'un siècle ?

Après mûre réflexion, et après avoir médité les articles de MM. H. C. M. Léonce Grasilier et Frédéric Barbey, je crois qu'on peut jeter dans le débat une note originale, suggestive, et qui intéressera vivement les lecteurs. Il est bien entendu que ma polémique restera dans les bornes de la plus irréprochable courtoisie.

M. Léonce Grasilier a supposé que je ne connaissais pas l'ouvrage de M. Candrillier qui, dit-il, « a démontré, en Sorbonne, la culpabilité du général ». Cet ouvrage existe dans ma bibliothèque, mais je suis contraint de certifier qu'il ne m'a convaincu ni pour la trahison, ni pour le suicide. La Sorbonne ne constitue pas un tribunal sans appel. J'appelle de la Sorbonne au public.

Pour qu'il ne se produise aucun malentendu, pas plus en ce qui concerne les travaux de M. Candrillier et Grasilier qu'en ce qui touche aux arguments de M. Barbey, je me permets de leur demander de vouloir bien répondre aux trois questions suivantes :

1°. — Ont-ils médité — je n'ose pas me permettre de soupçonner qu'ils ne le connaissent pas — l'ouvrage de M. Léonce Pingaud sur le comte d'Antraigues ? Que pensent-ils de la conversation de Milan, puis de la lettre concernant le suicide de Pichegru ? En ce qui concerne la conversation de Milan, n'y reconnaissent-ils pas les indices de la trahison entendue dans le sens de bouleversement politique et de restauration ? Et à Milan, ce n'est pas Pichegru qui causait avec d'Antraigues

2°. — Turenne, qui fut, je crois, une de nos plus hautes, de nos plus admirables gloires nationales, fut un jour dégoûté de Mazarin, et pour le renverser, envahit la Champagne avec une armée espagnole (décembre 1650). Turenne doit-il être considéré comme un traître ?

3°. — Le grand Condé, qui avait défendu d'abord Mazarin, se fâcha ensuite avec lui, et, pendant que Turenne revenait à la cause royale, se retira à son tour parmi les Espagnols. Tout le monde connaît le combat de Bléneau, celui de la porte St-Antoine, et la bataille des Dunes. A-t-on jamais imaginé que celui qui sauva la France à Rocroy, à Lens, et en 1675, après la mort de Turenne, fut un misérable traître ?

Quand mes questions auront reçu une réponse, je crois que la courtoise et suggestive discussion pourra se poursuivre avec fruit.

E. LENIENT.

—

La statue de Pichegru (LXXIV, 52, 123, 162, 257 ; LXXV, 97). — Le cimetière Sainte-Catherine, où fut enterré Pichegru, et le cimetière de Clamart ne doivent pas être confondus ; ces deux champs de repos n'étaient pas identiques, mais contigus.

Le plus ancien était le cimetière de Clamart, ainsi appelé parce qu'il occupait l'emplacement de l'ancien hôtel de Coupeaux (1423) qui appartint ensuite aux seigneurs de Boulogne et aux sires de Dormans, seigneurs de Clamart. C'est vers 1646 que l'enclos de l'hôtel Clamart, acquis par l'Hôtel-Dieu de Paris, devint un cimetière pour les morts de cet hôpital et plus tard pour les victimes de la guillotine pendant la période révolutionnaire. Il reçut les restes de Mirabeau proscrits du Panthéon : des fouilles, effectués en 1849 pour retrouver ces restes, demeurèrent sans résultat. L'entrée du cimetière était rue Fer-à-Moulin ; jadis

cette partie de la rue s'appelait pour ce motif rue des Morts, avant de devenir rue de la Muette.

Le cimetière de Clamart, dans lequel on n'inhumait plus depuis 1793, fut désaffecté en 1814et, sur une partie de son terrain, fut bâti, en 1833, l'Amphithéâtre d'anatomie ou clinique de dissection, qui subsiste encore et dont l'entréeest au n° 17.

Le cimetière Sainte-Catherine fut ouvert en 1804, par ordre de Napoléon, à côté et au sud du cimetière de Clamart. Il donnait sur la rue des Francs-Bourgeois Saint-Marcel qui fut absorbée par le boulevard Saint-Marcel en 1857. C'est dans ce cimetière que furent déposés les restes de Pichegru : le monument, qui lui fut élevé en 1815, y demeura jusqu'en 1862. On n'y enterrait nullement les suppliciés, ainsi qu'on le croit généralement ; les corps de ceux-ci étaient transportés à l'Amphithéâtre pour y être disséqués, puis ces restes étaient inhumés dans un cimetière spécial, situé alors à Gentilly et qu'on appelait vulgairement le *Champ des navets*. Le cimetière Sainte-Catherine ne recevait que les morts ordinaires de ce quartier populeux. Outre Pichegru, il a contenu les restes du poète Luce de Lancival et du chirurgien Charles Devilliers.

Il ne reste aucun vestige du cimetière Sainte-Catherine ; le terrain, qui appartenait à la Ville de Paris, a été aliéné à des particuliers et sur la plus grande partie de son emplacement s'élèvent de hautes maisons de rapport, une école municipale, etc. Cependant il existe encore une porte, flanquée de deux petites constructions vieillotes, en bordure sur le boulevard Saint Marcel, et ouvrant sur un enclos qui pourrait être encore la porte du cimetière qui donnait jadis sur la rue des Francs Bourgeois.

Un Blibliophile comtois.

—

Est-ce un boulet ou une balle qui a tué Nelson? (LXXV, 130, 239, 286, 332). — Le sergent Robert Guillemard trompé en attestant qu'il apprit à bord du *Victory* que Nelson avait été tué par une balle reçu à l'épaule « droite » ; l'amiral anglais fut touché à l'épaule «gauche », ainsi que l'indique ma première réponse à la question.

Les postes de combat dans les hunes étant réservés aux gabiers (ancienne mousqueterie des hunes), il est tout à fait improbable que Guillemard se soit trouvé dans la hune d'artimon du *Redoutable*, la seule — comme il est facile de le démontrer — d'où pouvait être tirée la balle qui frappa mortellement Nelson Tous les renseignements recueillis à ce sujet s'accordent à dire que c'est un des gabiers postés dans cette hune qui fut l'auteur de la mort du célèbre amiral. Il était Provençal et les renseignements en question donnaient son nom et le lieu de sa naissance, que je ne retrouve plus dans ma mémoire.

Nauticus.

—

Les cuivres des cartes de l'Etat-Major en 1870-71 (LXXV, 226, 285). — Comment concilier la version qui dit que M d'Hormoys, simple rédacteur à la Chambre, plus tard préfet de la Corse, a fait photographier, en 1870, la carte de l'Etat-major, avec le passage suivant (p. 134) des *Souvenirs* de M. de Freycinet ?

Voici un détail qui montre de quoi dépendent souvent les affaires les plus sérieuses. L'administration, en venant à Tours, avait omis d'emporter avec elle des cartes d'état-major. La délégation ne disposait que d'un seul exemplaire de la carte de France, appartenant à la ville et que la municipalité avait obligeamment piêtée à l'amiral Fourichon...

. . . .

Ce manque de cartes me préoccupa vivement. Je songeais à y parer par des réquisitions, dans les départements, quand l'officier de marine Jusselain eut l heureuse idée, originale pour l'époque, de reproduire par la photographie et l'héliographie les carrés de l'unique exemplaire que l'amiral voulut bien nous confier. En quinze jours, j'obtins mille de ces carrés à l'échelle d'un cent vingt millième et reliés sur toile.

D'autre part, il serait intéressant de savoir comment les cuivres en question ont pu aller s'échouer *en rade* de Cherbourg, sur un bâtiment (de guerre, j'imagine). Jusqu'à preuve formelle d'un tel fait, je me permets de douter de son *entière* exactitude.

Nauticus.

—

Régiment de Champagne (T. G. 757 ; LXXV, 130, 287, 378). — On trouvera de nombreuses indications dans les volumes III, IV et X de l'*Intermédiaire*. La table générale ren-

voie également au volume XX, mais ce doit être un errata.

R. P.

—

Où est à Saint-Julien le-Pauvre le tombeau des Ravalet? (LXXIV; LXXV, 53, 290). — M. G. A. indique que l'original de l'acte du 15 novembre 1601 fait partie du chartrier de M. Lenavetier.

M. Lenavetier, ancien agent-voyer, agent d'affaires à Cherbourg et agent de la compagnie la Foncière, est aujourd'hui décédé.

Et s'il a acheté le château de Tourlaville, c'est au nom d'une société quelconque. car sa position ne lui permettait pas de débourser un capital aussi important, a-t-on dit.

Par suite, qu'est devenu ce chartrier? En quelles mains est l'original de l'acte de 1601 ?

ALBERO.

—

L'Eglise Saint-Jean à Dunkerque en 1196 (LXXV, 325). — L'église de Saint-Jean-Baptiste est l'ancienne église des Récollets qui, en 1804, devint la seconde église paroissiale de Dunkerque.

DE MORTAGNE.

—

L'île anglo-normande de Herm. — Les Ecrehous (LXXV, 82, 192, 283). — L'ami jersiais de notre confrère A. L. lui écrit, à l'occasion de l'établissement d'un prince prussien dans l'île de Herm :

... on a dit que Chausey les *Ecrehou*, les Minquiers, Sercq, etc... étaient, pour les Allemands, de véritables arsenaux.

Je ne sais quelle créance il convient d'accorder aux histoires d'annexion pacifique, avant la guerre, de certains îlots anglo-normands par les Allemands ; mais, quoi qu'en dise l'ami de Jersey, il ne semble pas que le gouvernement britannique ait toujours exercé d'une façon très stricte ses droits de souveraineté sur ces îlots, d'ailleurs inhabités pour la plupart. C'est ainsi qu'à propos des Ecrehous, je retrouve dans mes dossiers personnels un vieil entrefilet du *Figaro*, en date du 18 septembre 1895, qui nous révèle qu'à la fin du dernier siècle, un certain personnage aurait, sous le nom de Prinet Ier, régné pendant plus de quarante ans, sur le récif en question, sans que l'Angleterre en ait pris ombrage, et que ce souverain, oublié par l'*Almanach de Gotha*, entretenait avec la reine Victoria des rapports empreints d'une telle cordialité que Sa Gracieuse Majesté échangeait avec lui des présents.

J. DE WOIMBEY.

—

La pierre de Charlemagne à Gérardmer (LXXV, 178, 284, 331). — Que M. Muller se rassure. Je viens de recevoir de Gérardmer une carte postale représentant la pierre de Charlemagne qui existe toujours entre Gérardmer et le Saut des Cuves.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Les compositeurs de l'*Intermédiaire* ne doutent de rien Ils ont rajeuni Charlemagne de dix siècles ! C'est en 805 et non en 1805, (est-il besoin de le dire ?) qu'il serait venu chasser à Gérardmer, Cornimont et autres lieux vosgiens.

YSEM.

*
* *

Notre excellent confrère et ami Léon Goulette, président de la presse de l'Est, fondateur en 1903 du Syndicat d'Initiative des Vosges et de Nancy, nous adresse cette lettre :

Mon cher Montorgueil,

Absent de Paris quelque temps, j'ai lu, à ma rentrée, les derniers numéros de l'*Intermédiaire*, notamment celui du 10/3, où se trouve une question sur la pierre de Charlemagne, à Gérardmer. Je connais bien ce bloc de granit, il existe toujours et, bien évidemment, il sera maintenu dans son cadre historique, lors de la réorganisation touristique de Gérardmer. Disons « réorganisation », car le site de Gérardmer se liera tout naturellement *à l'Alsace*.

Vous savez vous-même, puisque vous fîtes le voyage de l'Alsace, que l'administration militaire française y a créé de belles routes de montagne que nous aurons le plus grand intérêt à conserver pour l'après-guerre. On verra la route des crêtes des Vosges, comme il y a la route des crêtes du Jura, et la route des Alpes, cette dernière exploitée par les cars du P. L. M.

Certaines parties des Vosges ont été très éprouvées par la guerre ; Raon l'Etape, Saint-Dié, etc., sont constamment bombardés. Aussi est-il juste d'accorder à ces cantons une bienveillante attention, qu'ils méritent, d'ailleurs, à tous égards.

Bien à vous,

LÉON GOULETTE.

Notre-Dame des Anges, forêt de Bondy (LXXV, 282). — M. P. Pinson, ancien commissaire de police à Douai et bibliophile érudit, est l'auteur d'une brochure de 12 pages éditée en 1907 : *La Chapelle de Notre-Dame des Anges à Clichy sous Bois d'après de nouveaux documents.* G. SAFFROY.

*
* *

On trouvera dans l'*Histoire des environs de Paris* par Emile de la Bédollière, une longue citation d'une lettre adressée au *Siècle*, du 15 septembre 1858, racontant l'origine de ce pélerinage. (Page 249, chapitre consacré au Raincy.)

ARD. D.

M. L. Capet renvoie également à Emile de la Bédollière et à une histoire de Livry et de son abbaye par l'abbé Guez.

*
* *

Le pélerinage de Notre-Dame des Anges a fait l'objet d'un travail de M. l'Abbé Fossard, qui a été publié, il y a quelques années, sous ce titre : « *Recherches historiques sur le sanctuaire et le Pélerinage de Notre-Dame des Anges dans la forêt de Bondy*. Cette notice qui se présente sous la forme d'une brochure de 32 pages, illustrée d'après des estampes appartenant à la collection de l'auteur, se vend au profit du sanctuaire, mais elle ne se trouve pas, que je sache, en librairie. On l'obtiendrait sûrement en s'adressant à M. l'Abbé Fossard, curé de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), qui doit en avoir conservé un certain nombre d'exemplaires. Cette étude dispense de recourir aux essais antérieurs. On peut être certain, en effet, qu'aucune des données historiques susceptibles d'être utilisée n'a été laissée de côté par le chercheur savant et consciencieux qu'est M. l'Abbé Fossard. Les personnes qui s'intéressent au passé de cette partie de l'Ile de France trouveront des renseignements intéressants dans différentes monographies du même auteur, notamment dans son *Essai sur le Canton du Raincy* et dans son *Histoire de Blanc Mesnil.*

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Rue des Corps-nuds-sans-têts à Amiens (LXXV, 180, 314). — Aux lieu et place de la rue principale d'Amiens — des trois-Cailloux — se trouvaient, en 1478, les fossés de la ville surplombés par les remparts.

Un chemin s'amorçait à l'une des anciennes portes de ce côté et, dans la campagne, allait se confondre avec la grand'route de Paris.

A cinquante mètres environ, au commencement de ce chemin, existait un cabaret dont l'enseigne représentait trois hommes non vêtus et sans chef, ayant chaque épaule surmontée de cornes.

Plus bas figurait cette inscription :

« Aux Cornus sans teste »

Longtemps plus tard, lorsque la ville prit de plus vastes proportions et qu'une rue fut percée à cet endroit même, on crut devoir faire revivre une ancienne légende en baptisant cette voie : Rue « des Corps-Nuds-sans-tête », laissant supposer que des cadavres nus et décapités avaient été trouvés en ce lieu.

FERNAND DE LISLE

—

La légende de l'Illuminisme (LXXIX ; LXXV, 189, 286). — Aux pages 91 à 109 du tome I de l'édition de *l'Histoire de dix ans*, par Louis Blanc, qui existe sous les numéros 186-7190 H à la Bibliothèque de l'Arsenal, on trouve une histoire assez détaillée de la charbonnerie française, de sa naissance rue Copeau, de sa hiérarchie, de ses statuts et de son influence sur les complots contre la dynastie bourbonienne (Berton, *Les 4 sergents de la Rochelle*, *l'affaire de Belfort*, etc.).

Sur les mêmes sujets, lire les pages 267 à 276 de la *Révolution française* (Consulat, Empire et Royauté historique), par Germain Sarrut, éditeurs, Lécrivain et Toubon — et aussi *Les quatre sergents de la Rochelle*, livraisons 77 à 79 des causes célèbres de tous les peuples, par Armand Fouquier (Lebrun, éditeur).

V. A. T.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXII à LXXIV). « Le Précis iconographique des maladies de la peau » du Docteur E. Chatelain, (4e édition 1910 p. 111) dit :

Les canities rapides d'origine émotionnelle survenues presque subitement et niées par les uns (Haller, Baérensprung, Hebra) sont admises par un grand nombre de dermatologistes.

Dans un cas cité par Bourneville, le système pileux tout entier était devenu blanc en une seule nuit. Le fait tout récent (février 1908) d'une canitie évoluant en quelques

heures chez un officier, lors de la catastrophe d'Aïn-ben-Khetil, est de notoriété publique.

La possibilité de la canitie instantanée ou rapide a d'ailleurs été démontrée physiologiquement possible par Bronw-Sequard.

Les animaux également blanchissent sous l'influence de la peur (Young).

Docteur Désarchives.

—

Notre Seigneur et le chapeau..... (LXXIV, 53, 215, 351). — J'ai sous les yeux la gravure d'un tableau qui représente « Jésus et la pécheresse Madeleine ». Cette œuvre, exemple remarquable de clair-obcur, est signée et datée *Rembrandt J.* 1638. On y voit à droite, à l'ombre d'un bouquet d'arbres, deux anges assis au bord du sépulcre. Sur les marches, Madeleine, vêtue d'une draperie blanche et d'un manteau rouge, est agenouillée ; elle se retourne vers le Sauveur, qui, debout derrière elle, en habits blancs avec un chapeau de paille aux larges bords, sur la tête tient une bêche. Au loin, on distingue Jérusalem dans le jour qui se lève. Le réalisme extrêmement naïf de la scène, et surtout le personnage du Christ feraient peut être sourire le spectateur, entre des mains moins habiles que celle de l'illustre enfant de Leyde. Ce tableau, dit la notice qui s'y rapporte et que je transcris en partie seulement, se trouvait autrefois dans la collection de M. de Renver, puis dans celles de l'Electeur de Hesse-Cassel et de la Malmaison. Il est aujourd'hui au palais de Buckingham.

C'est la première fois que je vois Jésus représenté avec une coiffure sur le chef. Connaît-on d'autres exemples de la chose ?

Nauticus.

—

« Le Cardinal Dubois » de Marcellin Desboutin (LXXV, 279). — Certes, Marcellin Desboutin avait un très grand talent de graveur, mais n'exagérons rien, « œuvres magistrales » me semble bien emballé. Ignoré des amateurs, il ne l'est point, et ils n'ont pas eu à attendre pour « s'intéresser que quelques spéculateurs veuillent bien le leur signaler » l'ayant, avant sa mort, classé au rang qu'il mérite.

Il fréquentait beaucoup à *l'Athènes* le café de la Place Pigalle, je m'explique ; et fort souvent, je le rencontrai là. Etait-il modeste au point de nous avoir caché son « Cardinal Dubois » ? je ne le crois pas. Il me revient que nous annonçant sa croix prochaine, l'un de nous, le poète Gustave Mathieu lui dit : « Cela te fera une tache de plus ». Mais, pour saisir la finesse perfide de ce mot, je dois faire connaître que notre si regretté maître et camarade était de sa nature fort peu soigné, à l'encontre de l'ami Mathieu très bien tenu, et fashionable comme tout avec son éternel et toujours renouvelé bouquet de violettes arboré à sa redingote usagée, mais sans nulle macule.

Paul Klenck.

* * *

Le répertoire de la Société des auteurs n'indique pas cette pièce comme jouée. — Je ne la trouve non plus dans aucun catalogue de pièces imprimées, ni dans les fiches manuscrites de feu L. Henri Lecomte.

Il a été joué un *Cadinal Dubois* d'Alfred Belle, au théâtre du Château d'Eau le 27 août 1880. Il est imprimé.

Aug. Rondel.

—

Agathe du Pré de Saint-Maur (LXXV, 228). — M. de Maricourt demande de le renseigner sur la descendance actuelle de deux amies de ses ascendantes.

Je ne connais cette descendance ; mais je trouve dans mes notes le précis d'un procès soutenu avec des chances diverses par le baron de Rathiacob contre un nommé Maillard envers lequel il s'était obligé à fournir tous les granits taillés à la fine pointe pour la confection d'une écluse, des bordures et des dallages nécessaires au troisième bassin à flot du port de Honfleur (Calvados). Ces granits devaient être livrés à Brevands, sous le château.

Les pierres du couronnement du bassin devaient être payées 91 francs le mètre cube et les dallages, 21 francs le mètre carré. Ces granits devaient provenir de Diélette.

Des difficultés entre les deux parties furent l'objet de plusieurs jugements et arrêts dont le dernier, du 22 janvier 1853, attribua à M. de Rathiacob une somme de 12.097 fr. 19.

Albero.

—

Chevalier de La Barre (LXXV, 274). — Ces démarches de l'évêque d'Amiens

sont demeurées inconnues à ses biographes. Dans son *Histoire de Mgr de la Motte* (Paris, 1872, in-8°), l'abbé Delgove dit :

Nous ignorons si, comme d'autres l'ont insinué, il avait sollicité du roi la grâce des coupables ; assez grande assurément était sa charité pour aller jusque là, mais rien ne nous autorise à nous prévaloir de cette présomption ; rien dans les archives de l'évêché n'y fait allusion, et l'abbé Dargnies n'en dit pas un mot.

(L'abbé Dargnies ou d'Argnies est l'auteur de *Mémoires en forme de lettres pour servir à l'histoire de la vie de feu Messire Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens*, Malines, 1785, 2 vol. in-12, Réimpr. plusieurs fois).

De Mortagne.

—

Le salon de Mme de Mirbel (LXXV, 276). — Des renseignements sont donnés sur le salon de Madame de Mirbel par Anaïs Lebrun, sous le pseudonyme de comtesse de Bassanville, dans son ouvrage « *Les Salons d'autrefois*, Souvenirs intimes » (s. d. 4 vol. in-12, ou Brunet 1862 4 vol. n-12).

C. Dehais.

***

Le « Bibliophile comtois » demande des renseignements sur Mme de Mirbel, née Rue.

Actuellement aux armées, je ne puis pas lui donner grands renseignements, mais s'il pouvait attendre jusqu'après la guerre, je me ferais un plaisir de lui communiquer les notes que j'ai rassemblées sur Madame de Mirbel et dont j'avais l'intention de tirer une petite brochure. Je n'apprendrai sans doute rien à mon honorable confrère en lui disant que Molé et Guizot fréquentaient assidûment le salon de Lizinska Mirbel.

La portraitiste comptait des amis un peu dans tous les partis politiques. C'est ainsi qu'elle était très liée avec la Princesse de Canino (comme en témoignent de nombreuses lettres d'elle qui se trouvent dans les Archives de la comtesse Faïna Bonaparte, (arrière-petite fille de Lucien Bonaparte) et qu'elle accueillit très affectueusement Pierre Bonaparte à son arrivée à Paris.

Serge Fl.

—

Duchesse de Nevers (XXXIX, 6). — Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, de son propre chef, fit passer ce duché en 1565, dans la maison de Gonzague par son mariage avec Louis de Gonzague, fils de Frédéric de Gonzague, marquis puis duc (1530) de Mantoue et en 1536 de Montferrat.

Le romancier anglais Ainsworth, dans son ouvrage intitulé *Crichton*, a donné un des principaux rôles de son récit au duc de Nevers, Louis de Gonzague, lequel y figure comme un véritable coquin. Il n'est pas parlé spécialement de la duchesse, mais le roman se passant tout entier à la cour de Henri III et de Catherine de Médicis, on doit admettre que la duchesse Henriette de Nevers faisait partie de l'essaim de beautés dont s'entourait la reine mère, et dont les noms reviennent constamment dans les pages du roman d'Ainsworth (Marguerite de Valois, Esclairmande, la Fosseuse, la Torigni, etc., etc.).

V. A. T.

—

Famille Pellot (LXXV, 45, 154, 201). Erreur d'impression : Claude Pellot, né en 1693, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris, commissaire ordinaire des prisons de Fort l'Evêque, rapporteur du procès du chevalier de la Barre, mourut en *1769*, et non en 1759.

Varta.

—

Poulet-Malassis (LXXIV ; LXXV, 201, 339). — Je possède la correspondance inédite de La Fizelière avec Poulet-Malassis, de 1857 à 1864. Elle abonde en détails intéressants sur les publications de ce dernier, dont La Fizelière est le collaborateur laborieux et, dans certains cas, sans doute, fort insoupçonné.

G. M.

—

Henry Somm (LXXIII ; LXXV, 62, 204, 341). — Puisque chacun apporte sa pierre à l'iconographie de l'aimable artiste, qu'il me soit permis de citer *Royan au soleil* avec 19 dessins d'Henry Somm, publié à Royan même par mon ami Victor Billaud, vers 1890. Les vers, d'une fantaisie charmante, qui composent cette jolie plaquette, sont du neveu du grand cardinal Louis Lavigerie, un des premiers pionniers de la Grande Conche, qui avait édifié son chalet, à côté du *Paradou*, la légendaire villa de l'éditeur Georges Charpentier, où j'ai vu Arsène

Houssaye, Zola, Coppée, Aurélien Scholl, l'aquafortiste Desmoulins, André Lemoyne, et bien d'autres seigneurs des lettres ou des arts, sans oublier notre aimable confrère Sir Graph, un fidèle aussi du Royan d'alors. HENRI CLOUZOT.

* * *

Chansons légères, par Ernest Adeline, membre de la Lice chansonnière, un desssin à la plume par Henry Somm sur le titre, une page pleine reproduit sur la couverture. 1 vol in-18, 1883, édité par l'auteur, pour les amis « seulement » non mis dans le commerce. Bayen, imprimeur, à la Fère.

La Berline de l'Emigré, ou « Jamais trop tard pour bien faire », comédie en un acte par Henry Somm, représentée pour la première fois au « Chat Noir » le 25 octobre 1885. Prix : 1 fr.

Outre le tirage ordinaire, il en a été fait un sur papier Japon, tiré à 30 exemplaires numérotés au prix de 20 fr. contenant 4 pointes sèches de l'auteur.

A. PATAY.

—

Ex-libris : croix-d'or sur écartelé (LXXIV, 230). — Il arrive fréquemment, dans les ex-libris héraldiques, que les meubles sont contournés, ainsi que le cimier ; ce n'est pas une fantaisie du graveur, mais bien une chose voulue, les meubles devant regarder le livre à la tête duquel l'écu est placé. Il y en a de nombreux exemples. Il en est de même pour les armoiries d'alliance dont il est préférable que les meubles ne se tournent pas le dos ; c'est de courtoisie.

NISIAR.

—

Ex-libris à identifier : Vue de St-Etienne du Mont (LXXV, 326). — Cet ex libris est celui de M. D. Deville, Directeur (ou sous-directeur) de la Compagnie d'Assurances *La Nationale*, originaire de la Seine-Inférieure. Il était probablement natif de Rouen et mourut vers 1914. La vente de sa bibliothèque eut lieu aux enchères, à Paris, en août 1915.

Je tiens de l'expert que les cathédrales qui figurent sur cette petite vignette sont celles de Rouen et Paris. G. SAFFROY.

—

Editeurs qui ne datent pas leurs livres (LXXV, 135, 256, 346). — Le numéro du 4 mai de la *Bibliographie de la France* reproduit dans sa Chronique l'article suivant paru dans le *Temps* du 27 avril :

Quelques éditeurs français, fait remarquer la revue la *Révolution française*, dans son numéro de mars-avril, prennent la mauvaise habitude de ne pas dater les livres qu'ils publient, de n'y inscrire aucun millésime. L'avantage commercial, c'est qu'ainsi le volume peut garder longtemps l'apparence d'une nouveauté. Mais c'est comme une supercherie au détriment de la vérité, et cette supercherie est une source d'erreur, en bien des cas, pour les historiens et les critiques.

Il est parfois de la plus grande importance de savoir si un ouvrage est antérieur ou postérieur à un autre. A la Bibliothèque nationale, on a pris l'habitude, pour remédier à cet inconvénient, d'inscrire au composteur, la date de réception de chaque volume non pourvu de millésime. Malheureusement, les imprimeurs ne font pas toujours le dépôt légal l'année même où paraît le volume.

Au ministère de l'Instruction publique, cette question du millésime vient d'être examinée par deux sections du Comité des travaux historiques, la section d'histoire moderne et la section d'histoire contemporaine. Ces deux sections ont exprimé unanimement le vœu que la loi sur le dépôt légal soit modifiée à ce sujet, et qu'il soit ajouté un article ordonnant que le millésime de l'année soit imprimé sur le titre de chaque volume. En même temps les deux sections ont décidé de ne plus proposer au ministre de l'Instruction publique de souscrire à aucun volume qui ne porterait pas d'indication de millésime.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

« Monsieur » dans La Fontaine. — Prononciation (LXXV, 278). — Comme le dit l'auteur de la question, l'explication de M. Jean Richepin est assurément fort ingénieuse, mais c'est tout, et je préfère celle que donne notre confrère H.C.M.

NAUTICUS.

* * *

Plus tard, grâce au phonographe enregistreur, l'on pourra savoir comment se prononçaient les mots à notre époque.

Rien ne nous fait connaître d'une façon absolue comment l'on s'exprimait jadis.

Actuellement *Monsieur* se dit *Mesieu*. Pourquoi ne pas supposer qu'il se prononçait, au temps de La Fontaine, comme il s'écrivait *Monsieur* ? Ce serait plus naturel que *Mesieu*.

A. N.

***

Des témoignages recueillis par M Thurot dans son savant ouvrage sur la *Prononciation française depuis le commencement du* XVIe *siècle*, il résulte qu'au XVIe siècle l'usage courant était de ne pas prononcer l'*r* finale dans les mots en *eur* ayant un féminin en *euse*. Dans les autres mots en *eur*, il y avait au moins un effort de certains lettrés, dont plusieurs grammairiens, entre autres le P. Bouhours, se sont fait l'organe, pour faire prononcer l'*r*, comme dans la finale latine *or*. Mais il est vraisemblable que la tendance courante était de ne pas la prononcer, même là ; d'autant plus qu'après toute voyelle ou diphtongue il était habituel alors de ne pas prononcer l'*r* final. (V. Rosset, *Les origines de la prononciation moderne au* XVIIe *siècle*). Pour *monsieur* en particulier, s'il y avait sans doute quelques divergences, chez des gens à prononciation affectée, la plupart des témoignages sont en faveur de la non-prononciation, qui s'est maintenue dans ce mot, alors que la façon de parler pédante a pris le dessus dans la plupart des autres. Comme d'autre part *flatteur*, qui a un féminin en *euse*, rentre dans la catégorie où la prononciation *eu* était le moins contestée, il est de toute vraisemblance que l'effet comique souligné par l'ingéniosité de M. Richepin est un ornement ajouté par lui à La Fontaine.

IBÈRE.

—

Une prière à Dieu (LXXV, 279). — M. Mallet, chanoine et archidiacre de Rouen, influent auprès de l'archevêque de Paris et à la cour, avait écrit en 1676 contre le *Nouveau Testament* dit de Mons, et ses traducteurs jansénistes Arnauld, menacé de la part du roi de l'exil ou de la Bastille s'il lui répondait, publia sa réponse une fois retiré à Bruxelles en 1680, en deux volumes où il « abîmait » M. Mallet, qui mourut d'ailleurs avant que le second eût paru. Sainte-Beuve, qui conte ces faits au livre sixième de son *Port Royal* (t. V, de l'édition en 7 volumes), dit :

Nous sommes incapables de lire aujourd'hui ces gros volumes d'accablantes discussions. La conclusion seule s'en doit remarquer, comme ayant bien de l'éloquence et du sentiment. On rapporte que le chancelier Le Tellier ne pouvait se lasser de relire ces pages et de les faire lire à ses amis... Racine, dit-on, les relisait aussi avec une vivacité d'admiration dans laquelle je voudrais nous voir entrer encore, tant la beauté morale y est pour beaucoup.

Suivent deux pages de citations, qui renferment sans doute à peu près en entier la prière dont M. Thiaudière souhaite connaitre le texte, et qui est surtout l'expression élégante d'une pieuse résignation à la persécution et à la souffrance.

IBÈRE.

***

Charles Mallet, 1608 † 1680, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre de Rouen, écrivit :

1° *Examen de la traduction du Nouveau Testament, imprimé à Mons.* — Rouen, 1667, in-12. — 2° *Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire*, Rouen 1679, in-12.

Antoine Arnauld, 1612 † 1694, docteur célèbre de la secte janséniste, qui était personnellement attaqué dans ces deux écrits, publia en réponse :

1° *Nouvelle défense de la Traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons, contre le sieur Mallet.* 1re éd. 1679. — 2° *De la lecture de l'Ecriture Sainte contre les paradoxes extravagants et impies du sieur Mallet*, 1re éd. 1680.

A la fin du second ouvrage, le Grand Arnauld, alors âgé de 68 ans, demande à ses amis de penser à lui dans leurs prières, afin d'obtenir de Dieu, pendant tout le reste de sa vie, la vertu de chasteté qu'il leur a conseillée ; et dont, semble-t il, il appréhende même d'écrire le nom, il dit simplement : la vertu que recommande saint Paul.

Le premier ouvrage se termine par *une prière à Dieu*, pathétique et parfois sublime ; mais un peu longue. Arnauld dédaignait le conseil de son ami Boileau :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Voici un extrait :

Cependant on les proscrira, on les bannira, on les privera de la liberté. Un chrétien à qui toute la terre est un lieu d'exil et une prison, peut-il être fort en peine du changement de son cachot. On vous trouve partout, mon Dieu. Au milieu des fers, on est plus libre que les rois mêmes, quand on vous possède.

. . . .

Mais on pourra bien mourir des fatigues et

des travaux qui accompagnent une vie errante ! L'évitera-t-on quand on serait le plus à son aise ? Un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'est-ce que cela, quand on le compare à l'éternité...

. . . .

Les maux de ce monde effraient, quand on les regarde de loin. On s'y fait quand on y est ; et votre grâce rend tout supportable ; outre qu'ils sont toujours moindres que ce que nous méritons pour nos péchés.

VARTA.

Même référence : QUÆSITOR.

—

Les fables de La Fontaine illustrées par les artistes du monde entier (LXXV, 136. 257, 347). — On connaît sans doute deux albums d'un choix de fables de La Fontaine, illustrées d'une façon remarquable par des artistes japonais, avec la date : Tokio 1914, édités à Paris, chez Flammarion.

M. P.

—

Le « Moyen de parvenir ». Béroald de Verville et Henry Estienne (LXXV, 277). — M. Charles Royer, auquel on doit l'édition savante du *Moyen de parvenir*, [Lemerre 1896] a démontré l'erreur de M. Blavignac voulant prouver que Henry Estienne en est l'auteur. Le père de Beroald qui se réfugia à Genève, y avait envoyé son fils. Celui-ci, inscrit au registre des habitants de Genève, le 8 septembre 1573, y résida jusqu'en 1578, temps plus que suffisant pour le mettre à même de connaître le patois local et de s'en servir, comme il en a usé dans son livre. On consultera aussi utilement le remarquable article consacré à Béroald par M. Gaston Reynaud dans la *France protestante* (2e édition).

FRANK PUAUX.

—

« Vous vous battez pour de l'argent », mot historique (LXXV, 231). — Dans *Voyages, aventures et combats*, Louis Garneray a écrit :

Je me rappelle même à ce sujet une réponse qu'il (Robert Surcouf) adressa à un capitaine anglais. Ce dernier prétendait que les Français, ce qui au reste était assez vrai pour Surcouf, ne se battent jamais que pour l'argent, tandis que les Anglais, disait-il, ne combattaient que pour l'honneur et la gloire ! — Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve, sinon une chose, que nous combattons chacun pour acquérir ce qui nous manque.

P. c. c. NAUTICUS.

*
* *

J'ai toujours lu que la répartie : « chacun se bat pour ce qui lui manque », avait été faite par un officier de Gardes-Suisses à un gentilhomme de cour. En tous cas, cette répartie est beaucoup plus à sa place dans la bouche d'un mercenaire que dans celle de Napoléon Ier ou de Robert Surcouf ; elle est même incompréhensible chez ces derniers.

GEO MAUR.

—

La chanson du roi Dagobert (T G., 257 ; LXXV, 232). — Je ne trouve d'autre comte Joseph d'Estourmel que le personnage de ce nom né en 1783, mort le 13 décembre 1852. Comme il est certain que la chanson du roi Dagobert est antérieure à la Révolution de 1789, il est donc impossible que ce d'Estourmel en soit l'auteur.

NAUTICUS.

*
* *

Dans les *Chants et Chansons populaires de la France* (Delloye 1843, t. Ier), Leroux de Lincy déclare que les indications manquent sur l'époque à laquelle la chanson du roi Dagobert fut composée, mais qu'il paraît certain qu'elle est antérieure à la révolution de 89 et que l'air sur lequel ont été faites les paroles est une ancienne fanfare de chasse dont les habiles en cette matière renoncent à trouver l'origine.

Une note du recueil de Dumersan et Noël Ségur intitulé *Chansons nationales et populaires de la France* (G. de Gonet, 1851 ; t. Ier), émet une opinion analogue, mais ajoute que le style prouve qu'elle n'est pas très ancienne, non plus que l'air de chasse sur lequel on le chante. Charles Nisard ne s'occupe pas du roi Dagobert dans son essai historique sur les chansons populaires.

Il y a donc lieu de craindre que l'on arrive jamais à identifier d'une façon certaine l'auteur de la fameuse chanson. La prétention émise par le comte Joseph d'Estourmel ne repose que sur sa propre affirmation, ce qui est peut-être une caution insuffisante : et l'on voit, par la suite de l'anecdote rapportée par la comtesse

de Bassanville, que la princesse de Vaudémont, sceptique, ne se privait pas de le plaisanter à ce sujet. Toutefois, si l'on admet l'origine un peu antérieure à la Révolution que paraissent attribuer à la chanson en question les deux notices citées plus haut, il ne serait pas impossible, chronologiquement parlant tout au moins, que le comte d'Estourmel l'eût composée.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

M. d'Estourmel me donne l'impression d'un aimable farceur lorsqu'il se prétendit l'auteur de cette chanson célèbre. Si l'origine de cette chanson bon enfant ne se perd pas absolument dans la nuit des temps, non plus que celle d'*Au Clair de la lune* et de *J'ai du bon tabac*, il est certain, bien qu'on n'en sache pas davantage à son sujet, qu'elle est antérieure à l'existence de M d'Estourmel. Toutefois, il faut bien le dire, les annalistes et les érudits ne nous font connaître quoi que ce soit à son sujet. M. Charles Nisard ne la mentionne même pas dans son livre : *Des chansons populaires*, M. Julien Tiersot pas davantage dans son *Histoire de la chanson populaire en France*. Verrimet ne l'accompagne d'aucune notice dans ses *Rondes et Chansons populaires illustrées*, et mon vieil ami Widor n'a pas jugé à propos de la comprendre dans ses *Vieilles chansons de rondes pour les petits enfants*. Quant à Du Mersan, qui a occupé sa vie autant de chansons que de numismatique, il agit de même dans son volume de *Chansons et rondes enfantines*, et dans son superbe et luxueux recueil de *Chants et Chansons populaires de la France*, il a laissé le soin de la notice sur *le Roi Dagobert* à Leroux de Lincy, qui a fait simplement une sorte de glose historique à côté du sujet, mais ce qui prouve que lui, Du Mersan, n'en savait pas davantage.

L'homme qui connaissait assurément le mieux la chanson française est Weckerlin, qui l'aimait passionnément et qui s'était formé une bibliothèque chansonnière de plusieurs milliers de volumes, collection précieuse et unique en son genre, et qui lui avait donné l'occasion de plusieurs publications intéressantes. Mais ce qui prouve bien l'absence complète de renseignements sur le *Bon roi Dagobert*, c'est que la notice qu'il lui a consacrée dans son livre le plus important : *Chansons populaires du pays de France* est absolument nulle sous ce rapport ; il n'en a mis aucune dans son gentil album de *Chansons de France pour les petits Français* (cet Alsacien adorait la France !), et voici la simple note que je trouve, à propos du *Bon roi Dagobert*, dans son recueil de *Chansons et rondes enfantines* : — « Nous avons toujours regretté que la vie d'un des grands rois de France ait été travestie de cette façon par quelque farceur de la *fin du dix-huitième siècle*. Chose assez bizarre, l'air de chasse sur lequel sont écrits ces couplets ne se trouve ni dans *les Enfants de Latone*, commencement du dix-huitième siècle, ni parmi ceux de Gaffet de La Brifardière (Vénerie, 1750), ni parmi ceux du marquis de Dampierre, ni parmi ceux de la Vénerie de Le Verrier de la Couterie, 1778. » On voit que c'est peu. Mais ce qui apparaît comme absolument certain, c'est que la chanson du *Bon roi Dagobert* remonte au moins à la fin du dix-huitième siècle, et peut-être au milieu. En foi de quoi..., etc. d'Estourmel peut être considéré comme un farceur.

ARTHUR POUGIN.

—

Aurait pour a (LXXV, 231).— Il est difficile de s'expliquer pourquoi dans les procès-verbaux émanés d'une autorité quelconque, rapports d'experts et autres rédigés jusqu'à la fin du XVIII° siècle, l'indicatif présent, les parfaits définis ou indéfinis étaient remplacés par le conditionnel. Au lieu de : nous nous sommes transporté, nous avons constaté, et autres formules, on disait : nous nous serions transporté, nous aurions constaté, etc.

En se reportant aux pièces officielles de cette époque, on voit toujours le conditionnel employé pour le présent.

Pourquoi ? Nous n'en savons rien, mais c'était l'usage. C'est tout dire.

MARTELLIÈRE.

—

Huguenot (T. G., 436 : LXXV, 115, 217, 308) — N'ayant pas entre les mains la collection de l'*Intermédiaire*, je ne puis savoir si, dans une des réponses auxquelles renvoie la Table générale, se trouve signalé un article qui a paru au *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestan-*

tisme français (6e année (1858), p. 287-309) : *Sur le nom* de « Huguenots », d'après l'ouvrage de M. le professeur Soldan : *Histoire du Protestantisme en France jusqu'à la mort de Charles IX* (Leipzig 1855 ; 2 vol. in 8°

L'auteur de cette dissertation, signée E. A. (Ernest Albaric), après avoir longuement examiné et discuté les différentes explications proposées, admettrait comme plus probable une origine populaire du sobriquet.

Nous doutons fort, conclut-il, que la glose savante des Guises, si elle avait jamais tenté en France la naturalisation des *eidgnoss*, eût été comprise de la foule et eût rapidement joui de semblable fortune ; nous voyons au contraire tous les éléments indispensables d'un pareil succès dans l'hôte fantastique de la bonne ville de Tours (le *Roy Huguet*, rôdant la nuit, comme le firent d'abord les réformés, pour se rendre avec moindre danger à leurs réunions clandestines), et nous n'hésitons pas, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre, à l'accepter pour parrain, muni qu'il est des lettres de recommandation des plus sensés personnages du temps et de toutes les pièces nécessaires pour établir son identité.

QUÆSITOR.

*
* *

A propos de ce mot, j'ai lu, je crois, dans *Hommes et choses du temps passé*, — je ne puis vérifier, n'ayant pas mes livres sous la main, en ce moment) — une singulière étymologie, empruntée, sauf erreur, à un père jésuite. Celui-ci prétendait que Jean Calvin, qu'il accusait de tous les forfaits, avait, avec un démon nommé *Nox*, de fréquentes entrevues. Il n'avait qu'à l'appeler, d'une voix forte, et le succube apparaissait. *Huc Nox* ! *Huc Nox* ! Ce diable complaisant était fort apprécié des protestants, toujours au dire de notre vénérable Jésuite ; aussi l'évoquaient-ils en toutes circonstances. *Huc Nox* ! Et voilà pourquoi cette interpellation diabolique devint, sous la forme de *Huguenots*, le nom de baptême des dissidents.

NISIAR.

*
* *

Un temps ! la discussion s'égare. Voir à ce sujet le bull. du *Bibliophile* de Téchener, 1860, page 1153, article concernant l'ouvrage de Gabriel de Saconay : « Généalogie et la fin des Huguenaux, etc. » Lyon, 1572, in-8.

En associant le mot : *eidgenoss*, lié par serment, qui était le mot de passe des calvinistes de Suisse, avec celui de *guenaux*, singes, on aurait fait : *huguenaux*, et ensuite huguenots. Le féminin de guenaux paraît être *guenuches*, encore usité à Genève en parlant des filles de mauvaise vie. L'auteur cité voulait dire sans doute que la réforme n'était qu'une contrefaçon du christianisme. — Pour une raison analogue, en Basse-Normandie on disait : Parpaillots (papillons) : les nouveaux docteurs touchant à tous les dogmes comme les papillons à toutes les fleurs.

VARTA.

—

Origine du mot pilori (T. G. 205 ; LXXV, 232, 308, 353). — Ma réponse à cette question, ne m'ayant pas été communiquée en épreuve, contient, principalement dans les mots étrangers, un certain nombre de fautes typographiques que je crois devoir rectifier :

Col. 356 ; ligne 2 : *Glockenspiel* au lieu de *Glocken plel* ;

Col. 356 ; ligne 3 : *speeluurwerk* au lieu de *speeluurweks* ;

Col. 356 ; ligne 17 : *spel* au lieu de *pel* ;

Col. 356 ; ligne 18 : *Schandpfahl* ou *Pranger* ; au lieu de *Schandpaahl* ou *Panger* ;

Col. 356 ; ligne 19 : *schandpaal* au lieu de *schandpfal* ;

Col. 356 ; ligne 20 : « allée » au lieu de « allé »

« Col. 357 ; ligne 2 : « XIe siècle » au lieu de « XIIIe siècle ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Voëvre-Voivre (XXII ; LXXIV ; LXXV, 311). — « Bibere » est devenu « beivre », puis « boivre », avant de passer à « boire ». « Piper » est devenu « peivre » puis « poivre ». Vipera a pu, exactement de la même façon, devenir veivre, ou « vaivre », et « voivre » dans certaines régions, comme dans d'autres il est devenu « vouivre, vivre, » ou « vive ».

Ceci dit sans affirmer que ce soit là l'origine de Woëvre, nom géographique. En matière d'étymologie il faut se défier des ressemblances, et pour celle des noms de lieux rechercher d'abord les documents

historiques qui en donnent les formes les plus anciennes. IBÈRE.

—

Le mot Boche (LXXI à LXXV, 30, 118, 162, 262, 313). — Dans l'*Assommoir* Zola donne le nom de Boche au concierge de la maison habitée par les Coupeau.

L'*Assommoir* est de janvier 1877, et le nom de Boche, voulant dire Allemand, était bien moins usité qu'aujourd'hui.

Le concierge précité n'est d'ailleurs pas donné comme allemand.

V. A. T.

* * *

Il semble qu'après l'exemple cité par notre confrère Aceite à l'appui de la thèse qui voit dans le mot *boche*, la finale d'*Al boche*, corruption argotique d'*Allemand*, il n'y ait plus lieu de raisonner et, surtout de déraisonner, comme le dit si bien le *Bibliophile Comtois*, sur l'étymologie de ce mot.

Italboche, pour Italien, dans *Madame Laboule* d'Oscar Méténier, œuvre parue en 1888, voilà bien, en effet, la preuve que *boche* n'est qu'une terminaison argotique et sans aucun sens spécial par conséquent, mis à la suite d'un mot quelconque par plaisanterie et pour le rendre plus *rigolboche*. QUÆRENS.

—

Chateaubriant, terme de cuisine (XXV, 233). — Ce n'est pas dans le *Supplément*, mais dans le corps même de son *Dictionnaire* que Littré fait place à ce mot. D'ailleurs, peu importe ; mais ce qu'il écrit n'est point exact. Le véritable chateaubriant est un « morceau épais de filet de bœuf grillé entre deux autres morceaux de bœuf, servi au beurre et garni de pommes de terre frites » ; telle est l'explication donnée par le *Nouveau Larousse illustré* qui se trouve en cela d'accord avec deux *fines gueules* que j'ai plusieurs fois entendu disserter sur ce que doit être un chateaubriant. Elles ajoutaient que c'était là un des plats préférés de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Il est vrai que Littré et Larousse (le mot n'est point dans Hatzfeld), orthographient Chateaubrian*t*, mais on sait que les lexicographes se copient volontiers mutuellement. GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Nicolardot, dans son *Histoire de la table*, dit que, pendant l'émigration, Chateaubriand se livrait à l'art culinaire et excellait à la confection du plat qui porte aujourd'hui son nom. « Pendant ce temps-là, dit Nicolardot, les émigrés furent forcés de cultiver un talent qui avait fait souvent leur amusement. Chateaubriand a décrit leur *gamelle*. A propos de cette *ratatouille*, il faisait avec fierté cet aveu au comte de Marcellus : « Je faisais la soupe à merveille ». Il savait mieux encore, car dans tous les restaurants, on connaît les *biftecks à la Chateaubriand* ».

Cependant avant la naissance de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* et avant l'importation de la pomme de terre en France, il y avait à Paris un traiteur dont la maison portait pour enseigne *le Chateau Briant*. Le 2 avril 1767, le commissaire Serreau est appelé à constater le mauvais état de l'immeuble. Son procès-verbal nous apprend que cette maison était située sur le boulevard, entre la porte Saint-Martin et la porte du Temple. Elle appartenait à un nommé Briant, lequel avait donné à sa propriété le titre pompeux de château en y ajoutant son nom ; et cet assemblage rappelait le nom d'un vieux castel breton d'où était issue la famille qu'illustra la comtesse de Chateaubriant par ses amours avec François Ier. GASTON CAPON.

* * *

Dans son amusant *Chemin des Ecoliers*, le délicieux conteur qu'est Saintine avance l'explication suivante dont je lui laisse la responsabilité :

J'examinais avec attention le nouveau venu qui... tapait de son couteau sur la table, sur les verres, appelant à haute voix les garçons, demandant tout à la fois du vin, de l'eau, des rognons sautés .. et des filets *à la Châbrillant*, non *à la Châteaubrilland*, comme dit le vulgaire. Je fais grand cas du génie inventif de l'auteur des *Martyrs*, mais je pense qu'en fait de découvertes culinaires, il a toujours été frappé d'incapacité. Rendons à Châbrillant ce qui appartient à Châbrillant.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Contingenter. — Contingenté (LXXV, 329). — Pourquoi n'avoir pas écrit : C'est à savoir qu'il faut *évaluer* exactement ?

N'est-ce pas ce mot *évaluer* qui serait venu tout naturellement sous la plume, avant la guerre ?

Si l'auteur de l'article était M. Tardieu, n'y aurait-il pas lieu de penser que *contingenter* s'est introduit, à tort à mon sens, au S. S. E. du Blocus. Il serait à souhaiter qu'il n'en sortît pas.

ÉDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

Le Parlement et les bureaux des administrations publiques s'appliquent, semble-t-il, à encombrer la langue française de barbarismes hideux qui prouvent surtout, chez ceux qui les emploient, l'ignorance du langage courant. « Contingenter » est un mot doublement absurde : 1° parce que s'il veut dire « limiter » ce mot ou d'autres, que tout le monde comprend, suffit à exprimer la même idée : 2° parce qu'il est absolument impossible qu'un Français, ou un étranger parlant français, découvre ce sens dans un dérivé du mot « contingent », qui signifie soit la part contributive de quelqu'un dans un apport, soit la part obtenue par quelqu'un dans une répartition, — de même pour le sens « évaluer », qu'on pourrait, ce semble, tirer, au lieu du sens « limiter » donné par le ministre académicien, du texte de journal cité par « Nauticus ».

Est-il donc impossible de faire comprendre au monde officiel que le respect de la langue française fait partie du « devoir national », et qu'une connaissance au moins élémentaire de cette langue devrait être exigée de quiconque peut avoir à rédiger un document public ?

IBÈRE.

—

Camoufler (LXXV, 232, 352). — Ce mot m'a tout l'air — à *l'* près — de venir l'italien camuffare qui signifie, déguiser, de se déguiser, se masquer, embéguiner, s'embéguiner.

Voir le *Dictionnaire étymologique de mille et une... expressions propres à l'idiome français*, par Adrien Timmermans, p. 94, Paris 1903.

PATCHOUNA.

*
* *

Notre confrère La Coussière considère comme hors de discussion que *camoufler* dérive de *camouflet*. A ne considérer que les sens très différents des deux mots entre eux, il y a déjà présomption du contraire. Je crois même que l'étude de leurs origines ne peut que confirmer ce désaccord.

En effet se *camoufler* (se déguiser), en italien *camuffare*, c'est primitivement s'envelopper de gros vêtements, c'est se faire *moufle* (rebondi) diraient les Provençaux, c'est to *mufle* (s'emmitoufler, s'emmoufler) disent les Anglais et l'origine est évidemment dans le mot *moufle* (vêtement fourré et plus spécialement manchon, gant épais) et la forme italienne *camuffare* ne fait que confirmer cette manière de voir, car elle correspond à la forme germanique *muff* (manchon).

Quant au mot *camouflet* et à son primitif *camoufle*, bien qu'on trouve au XVe siècle la forme *chault-mouflet*, il paraît certain que cette forme est une déformation d'un mot plus ancien qui peut être composé du même préfixe *ca* correspondant au *ge* allemand comme plus haut et d'un radical *moufle* pour *moufe*, *moufet*, *mofet*, *mofette* qui signifie (air puant, relent).

Je ferai d'ailleurs observer que l'on trouve le mot *camouflet* pris dans le sens de vapeur puante qu'on envoie par dérision au nez des gens, ce qui constitue évidemment un affront, d'où le sens dérivé de *camouflet* (affront) *camoufle* (soufflet). Et, dans cette seconde acception, on peut rapprocher l'anglais *snuff* (mèche de chandelle, mèche fumeuse) to *snuff* (renifler), en allemand *schnupfen* (renifler), en moyen haut-allemand *snufen* (d°), qui sont probablement parallèles aux formes *moufe*, *moufette*, *mofette*.

Quoi qu'il en soit, il ressort de cet exposé qu'il ne peut y avoir aucune parenté entre *camoufler* et *camouflet*.

L. ABET.

—

La Société Chaptal (LXXV, 330). — Nous trouvons cette note signée Duplessis dans les manuscrits de :

DE MANNE.

La Société Chaptal fut fondée en 1805, par quelques amateurs fervents à qui leur position dans le monde, ou la nature de leurs travaux interdisaient la pratique du théâtre, en tant que profession. En 1815, le siège de cette association dramatique fut transporté à l'Hôtel de Mme la duchesse d'Uzès qui lui donna l'hospitalité jusqu'à la Révolution de 1830. Huit années environ se passèrent sans que la Société se reconstituât ; mais ses éléments n'étaient que dispersés et non détruits ; au premier appel la bande joyeuse, enrichie de nouvelles recrues, accourut et vint établir ses pénates dramatiques dans une maison amie qui lui ouvrit ses portes à

deux battants. M. B..., l'un des fondateurs de l'ancienne société, et propriétaire de cette maison, sise rue Chaptal (d'où, par parenthèse, la société actuelle a pris sa dénomination) y avait fait construire la plus jolie salle qu'il fût possible de voir : une vraie bonbonniere que l'on inaugura au mois d'août 1838. Les représentations s'y succédèrent sans interruption jusqu'au mois de juillet 1846 Une nouvelle destination ayant été donnée à cette époque au local occupé jusqu'alors, par notre société d'amateurs, ils durent pour la deuxième fois se séparer : Ainsi firent-ils.

Mais il en est du théâtre comme de la métromanie et l'on peut dire avec le poëte :

« Les premières amours tiennent terriblement! »

En attendant que des jours plus sereins leur permettent de se créer un *chez eux*, d'élever à la Thalie bourgeoi e un temple dont ils soient les seuls desservants, nos amateurs ont repris le cours de leurs représentations dans la Salle *de la Tour d'Auvergne*. On n'est admis à ces soirées que sur une lettre d'invitation personnelle et en tenue de salon. Cette exigence qui, de prime abord, peut paraître sévère, est motivée par la nécessité d'établir une ligne de démarcation bien tranchée entre la Société Chaptal et les réunions hétérogènes d'apprentis-comédiens, auxquelles cette salle est ouverte.

Les représentations données par les membres de la Société Chaptal se sont toujours signalées autant par un heureux choix des ouvrages, que par l'ensemble de l'exécution. La dernière soirée qui a eu lieu le 12 de ce mois, en fournirait au besoin la preuve : Dans le *Quaker et la danseuse*, on a fort goûté Mlle Fernand, que, naguères encore, on applaudissait au Gymnase ; il en a été de même de MM. S... et L..., amateurs fort connus par leur succès et que nous ne désignerons pas autrement, voulant n'être pas moins discret que le programme qui se tait sur leurs noms. Les intermèdes de musique vocale et instrumentale ont été fort habilement dirigés par M. Raoul et n'ont pas peu contribué avec le spirituel proverbe de Musset (*Une porte ouverte et fermée*) à varier les plaisirs de la soirée.

Nous ne voulons pas clore notre petit aperçu sur la Société Chaptal, sans rappeler que plusieurs célébrités théâtrales ont commencé leurs premières armes dans ses rangs : Nommons entr'autres, Derval et Levassor. — La liste des dames dont cette modeste scène a été le point de départ, serait nombreuse. Nous nous bornerons à ne citer qu'un nom qui nous tiendra quitte des autres : celui de Madeleine Brohan.

E. Duplessis.

Cette note manuscrite n'est pas datée.

Le groupe de Rude. — Y a-t-il un projet plus couvert ? (LXXV, 274). — Réponse à côté : la maison Susse expose à son magasin du boulevard une réduction en bronze du célèbre groupe, mais l'éphèbe du premier plan a sa virilité cachée par une draperie : cela donna lieu de la part d'un journaliste ou d'un critique d'art, à une véhémente protestation qu'insérèrent, il y a quelques mois, plusieurs journaux. J'ai malheureusement oublié et le nom du protestataire et les titres des dits journaux.

Gustave Fustier.

[La lettre était d'Adolphe Willette].

—

Pourquoi ne porte-on plus de chapeau à haute forme ? LXXIII ; LXIV ; LXXV, 76, 267, 355. — Si on écrivait *Buse* on pourrait dire que ce terme qui veut dire Tuyau, conduit, n'est qu'une adaptation du terme Tuyau de Poêle, nom du chapeau à haute forme ayant, en effet, la forme d'une buse.

Mais on dit un *Bus*. Ce mot est une abréviation du nom de *Gibus*, chapelier, place des Victoires qui, le premier, avait lancé, vers 1850, le chapeau à haute forme pliant en manière de soufflet, ce qui permettait de garder son chapeau plié sous le bras, au lieu de le déposer au vestiaire, d'où le chapeau de soie ordinaire sortait souvent quelque peu endommagé, L'invention de Gibus eut naturellement un certain succès. Il était même élégant dans une réunion, bal ou concert, de garder le gibus plié sous le bras. On le déposait sur le siège de sa danseuse, ça marquait sa place. Quelques-uns de ces élégants gardaient leurs gibus sous le bras ou à la main tout en valsant, c'était le suprême du chic.

Martellière.

—

Les femmes et l'art de la caricature (LXXIV ; LXXV, 731 ; 258, 310). — Tout en sachant parfaitement que c'est une réponse « à côté » de la question, je crois devoir signaler le livre in-octavo de G. Hahn : *La femme dans la caricature française*, orné de 450 illustrations et 60 suppléments en couleurs des premiers caricaturistes (Rops, Léandre, Faivre, Morin, Bac, Daumier, Gavarni, Willette, etc).

Simon.

***

Sans en avoir l'air, le *Bibliophile Comtois* pose un délicat problème de psychologie. Je n'ai pas la prétention de le résoudre, mais peut-être n'est il pas impossible d'y apporter brièvement quelque lumière.

Etablissons d'abord la genèse de la caricature. Elle comprend deux périodes, sa formation et sa réalisation.

Qu'un enfant aperçoive un bossu ou un boiteux, par dérision il se courbe ou il boîte ; qu'il surprenne un tic chez son professeur, il s'empresse de l'imiter. Moins exubérantes, les grandes personnes dépensent plns volontiers en paroles leur penchant à la moquerie. Voir les ridicules d'autrui, exagérer ses défauts est une sorte d'instinct que l'on constate chez la plupart des hommes, et plus ou moins développé suivant les individus. La cause première de cet instinct ?..... Probablement la satisfaction de se complaire en soi-même si l'on observe les tares du voisin.

Voilà pour la première période.

C'est ici que le caricaturiste se distingue du simple observateur, du moqueur. Il éprouve, pour différents motifs, selon son caractère et son milieu, le besoin de fixer par un dessin approprié, par une charge, la conception qu'il s'est faite. L'enfant qui gribouille sur un mur le crâne ultra dénudé ou le nez démesurément grossi de son maître peut être heureux de se venger ainsi d'un pensum. D'autres, petits ou grands, ne verront qu'une satisfaction de vanité à provoquer, par la manifestation palpable de leur esprit, la joie malicieuse des spectateurs.

En d'autres circonstances, la caricature sera utile ou intéressée.

Le caricaturiste politique cherchera, par la publicité de sa charge, à jeter le discrédit sur les hommes ou les choses qui lui déplaisent. Son crayon devient une arme, quelquefois salutaire, toujours redoutable. On trouve aussi le moraliste par la caricature ; comme l'auteur comique « castigat ridendo mores ». Mais, je ne pousse pas plus loin ces indications, j'arrive au rôle de la femme.

La femme paraît, aussi bien que l'homme, sujette aux phénomènes qui caractérisent la période de formation de la caricature.

De même que le jeune garçon, la fillette est malicieuse et ne se fait point faute de chercher les ridicules de ses compagnes ou de ses maîtresses. La femme elle-même dépasse souvent son seigneur et maître par l'acuité de sa langue et des propos qui en sortent.

A la seconde période, celle de la réalisation, s'arrête la similitude. Pourquoi la femme n'éprouve-t-elle pas, comme l'homme, le besoin de transmettre au public les conceptions grotesques qu'elle peut se faire ?

Une première réponse arrive tout naturellement sous ma plume en ce qui concerne la caricature utile ou intéressée. Celle-ci suppose chez le caricaturiste une immixtion dans la politique ou dans la vie publique des nations, ce dont les femmes se sont, jusqu'alors, peu souciées et pour cause.

Mais, cette élimination faite, la question psychologique reste entière. Pourquoi cette même fillette qui berne sa maîtresse, ne pousse-t-elle pas généralement la malice jusqu'à souiller les murs de son image grossière ? Pourquoi ses vignettes, si elle en fait, gardent-elles la mesure et la décence ? Pourquoi, dans un monde réputé plus sérieux, les bonnes amies qui cassent tant de sucre aux *five o clock* ou ailleurs se bornent-elles aux manifestations éphémères de la mimique ou de la langue ?

C'est que toute femme porte au fond d'elle-même un instinct qui domine presque toutes ses actions, l'instinct de plaire. Une femme peut être méchante, même simplement caustique ou déplaisante, elle peut s'en rendre compte, jamais elle ne se résignera à se poser officiellement comme telle. Or, la caricature réalisée semble être la signature des sentiments qui l'ont inspirée. Et si l'homme s'accommode facilement de cette divulgation dont il lui arrive parfois de tirer une certaine gloire, la femme ne peut forcer sa nature, elle sent l'écueil et ne juge pas à propos de l'affronter.

Miss Greenaway, que l'on a citée parmi les caricaturistes, vient bien à point pour soutenir ma thèse ; assurément ses petites charges gracieuses ne sont point faites pour donner mauvaise opinion du caractère de leur auteur.

Quant à Mme Gyp, quelque anodines que soient ses caricatures, observez qu'elle ne s'y révèle pas elle-même, puisqu'elle en fait endosser la responsabilité de fond et de forme à son petit Bob.

Toutes réserves faites sur les exceptions qui confirment la règle, suis-je dans le vrai ? Je le souhaite, car les femmes, en somme, n'auraient pas à s'en plaindre.

E. FYOT.

—

Le Téléiconographe (LXXV, 229). — Cet appareil servait à reproduire à distance le dessin d'un objet quelconque, à l'aide du courant électrique.

NAUTICUS.

—

Le Crapaud de Blois (LIV, 172, 267, 315, 374, 431, 544, 602, 714, 881. LV, 650).

Sur cette question qui a paru intéresser bon nombre d'intermédiairistes, il existe un copieux mémoire très documenté du savant naturaliste Guettard : « Sur les crapauds trouvés vivants au milieu des corps solides dans lesquels ils n'avaient aucune communication avec l'air extérieur ».

« Mémoires sur différentes parties des Sciences et Arts » par M. Guettard de l'Académie Royale des Sciences, tome IV, in-8° Paris, Eugène Onfroy, libraire.

ALB. FOURET.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La Révolution de 1830, vue à Nîmes. Une lettre d'Adolphe Crémieux. — M. Eugène Pitou, vice-président honoraire de l'association des journalistes parisiens, nous communique un intéressant document historique, tiré de sa collection d'autographes.

C'est une lettre de Crémieux, le futur membre du gouvernement provisoire, qui raconte l'impression que produisirent à Nimes les événements des « trois jours » de la Révolution de 1830.

La Révolution a provoqué infiniment moins d'effervence que la contre-Révolution quinze ans plus tôt ; c'est que souligne cette lettre un peu oratoire et emphatique ; mais, adressée à un rédacteur du *Globe*, elle était destinée à la publicité. Nous ignorons si sa publication a été faite.

Nismes, 3 août 1830 à minuit 3/4.

Mon cher monsieur,

Vous devez attendre avec anxiété des détails sur les événements qui se sont passés à Nismes. Cette ville qui a fixé les regards et l'attention de l'Europe entière est devenue depuis 1815 une espèce de point de mire. Je crois que vous accueillerez avec empressement ce que je vais vous retracer.

Depuis le 1er aoust, les nouvelles les plus contradictoires circulaient dans notre ville. Nos lettres nous annonçaient l'héroïque défense de cet admirable Paris devant lequel la France tout entière sait s'incliner avec respect et reconnaissance.

Le parti contraire faisait circuler d'affreuses nouvelles. Hier au soir, seulement, il disait qu'une estaffette avait porté une dépêche annonçant que la troupe de ligne s'était jointe à la garde royale, et qu'après un horrible massacre, Paris vaincu s'était soumis au Roi. Nous n'ajoutions pas foi à ces mensonges, mais nous redoutions les suites de cette merveilleuse obstination de nos excellents Parisiens. La mitraille, la fusillade contre les citoyens paisibles ; une garde royale contre une garde nationale ! Grand Dieu ! Après un jour, deux jours, que deviendront-ils ! Nos larmes coulaient sur les victimes, nous frissonnions à la pensée de Paris livré aux canons, et quand l'un de nous communiquait à un ami la lettre qu'il avait reçue, il pressait la main de son ami, et de son sein s'échappaient ces mots : Pauvres Parisiens, que de courage ! que de grandeur !

Enfin, ce matin, la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant-général, le départ de Charles X, congédiant sa maison nous sont arrivés par le télégraphe. Ah ! laissez-nous vous dire que notre premier cri a été : Gloire à Paris, honneur aux Parisiens ! Non, nous n'avons pas senti notre bonheur, avant d'avoir goûté tout le vôtre : Paris, l'admirable Paris, voilà tout ce que nous pouvions dire !

Et nous avons connu les détails, et l'école Polytechnique, digne de ses devanciers, et les étudiants, bravant la mitraille et tous les citoyens au feu, à la fusillade, au canon, et les enfants et les femmes, tous animés de l'amour de la patrie, et cet admirable spectacle de trois jours de bataille soutenus par une ville contre des troupes régulières. Oh ! qui dira notre reconnaissance et nos transports.

Et puis, nous avons réfléchi qu'il fallait pouvoir nous maintenir la paix et le calme : Aussi nous avons dit à nos constitutionnels : « On nous égorgeait en 1815, soyons généreux et magnanimes en 1830. Voyez comme Paris vient d'acquérir une grande gloire, nous pouvons aussi prétendre à une part de laurier du pays ; oublions le passé, soyons grands, comme la victoire ! »

Notre langage a été entendu. Les chefs des ultras ont senti la nécessité de se réunir à nous, et voici la proclamation que nous avons adressée à nos compatriotes. En même temps des troupes de citoyens sans armes ont parcouru tous les quartiers de la ville : une seule opinion nous a tous animés. *Le chef du parti de 1815, celui que nous étions habitués à compter à la tête de nos ennemis, M. de Surville père, s'est mis dans nos rangs, avec son fils, et sa présence n'a pas été sans résultats.* (1) Le Maire, le Préfet, le colonel des Suisses, ont rivalisé de zèle et d'ardeur ; le colonel a mis son régiment à notre disposition, et l'accord des citoyens a bientôt aplani tous les obstacles.

Aussi nous avons tout oublié. Il est une heure du matin, nous sommes en permanence dans notre asile ; à chaque instant nos patrouilles de citoyens nous rendent compte de leur mission, tout repose, tout dort, nous ne sommes plus à Nismes.

Puisse cette heureuse fusion mettre un terme à nos discordes ! Puissent nos adversaires être aussi sincères que nous !

Quel est notre chef ? nous l'ignorons. Demain, nous aurons des nouvelles, nous attendons. Mais soit que la dynastie des Bourbons finisse comme celle des Stuart, soit que Paris pardonne, et que la charte franchement adoptée, largement interprétée, réconcilie la France avec ceux qui n'ont pas su régner, Nismes conservera la paix. Et si la patrie a besoin de nous, elle nous trouvera enfin sous un seul et même drapeau.

Votre dévoué,

Ad. Crémieux.

—

Le Comité de Salut public et les capitalistes. — Dans les temps de calamité et de disette les riches sont enviés et proscrits, mais le calme revenu, on trouve que leur industrie est indispensable pour ramener la prospérité dans les cités dévastées.

Quand Lyon fut vaincue par les armées de la Convention et détruite, Couthon demanda que l'on proscrivît les riches qu'il divisait en deux classes : 1° les riches coupables ; 2° les riches égoïstes. Les premiers devaient être envoyés à la guillotine, les autres privés de leur fortune. La misère ne manqua pas d'accourir à la suite de ces mesures radicales.

(1) *Ces lignes sont raturees ; nous ne ommes pas sûrs de bien lire Surville*

Quel remède proposa la Convention ? Le recours à la bonne volonté des capitalistes, tout simplement. C'est ce qui ressort du document suivant, qui peut se passer de plus longs commentaires.

R. B.

à Paris, le 18 thermidor, l'an II de la République, une et indivisible.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC
aux représentants du peuple Reverchon et Dupuy à Commune-Affranchie

Le Comité, chers collègues, a pris communication du mémoire que vous lui avez adressé sur la réhabilitation du commerce de Commune-Affranchie.

Il est important de ne pas prendre d'engagement, lorsque l'opinion n'est pas encore fixée. Continuez à encourager l'industrie des citoyens de Commune-Affranchie par tous les moyens qui sont en votre pouvoir. Engagez les capitalistes qui peuvent s'y trouver encore à employer leurs capitaux dans le commerce et les fabriques. C'est, pour le moment, la seule mesure que le Comité trouve convenable.

Salut et fraternité,

Treilhard, Bréard, Carnot,
R. Lindet, Collot-Dherbois.

—

Nécrologie

M. Camille Piton

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre collaborateur M. Camille Piton.

C'était un érudit de très haute culture ; Il possédait admirablement le trésor de nos vieilles chartes. Il a écrit notamment sur les *Lombards à Paris*, des études qui attestent sa profonde connaissance de l'histoire du moyen âge.

Il est également l'auteur d'une histoire de Marly que Sardou avait patronné avec enthousiasme.

Aucun des domaines de l'érudition ne lui était d'ailleurs étranger. Il survivra dans l'estime des historiens et des lettrés.

Nous avions depuis longtemps la bonne fortune de ses petites notes si précises particulièrement sur le Vieux Paris. Il signait P. — n.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXVᵉ Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Mai 1917.

N° 1461 N° 1461

31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Naissance de Napoléon III. Le singe et la reine Hortense — On prétend qu'alors qu'elle était enceinte de Napoléon III, la reine Hortense, étant dans un bal d'enfants aux Tuileries, fut effrayée par la vue d'un singe ; ce qui occasionna son accouchement prématuré. Que vaut cette légende ?

Dʳ C.

—

Charlemagne fut-il enterré à Brétigny (Oise) ? — Dans cette portion de France reconquise par nos troupes au mois de mars dernier, à quelques kilomètres à l'Est de Noyon, se trouve un petit village, Brétigny que domine une vieille église en partie du XIIIᵉ siècle. M'y trouvant peu de jours après le recul des Allemands, je fus fort étonné de trouver l'église entourée d'un large et profond fossé, qui en avait bouleversé tous les abords. Ce ne pouvait être une tranchée de défense, puisqu'il était tourné vers le N.-E. et qu'il n'aurait donc eu aucune valeur. J'appris dans le village que ce fossé provenait des fouilles que les Boches avaient faites tout autour et sous l'église : ils prétendaient en effet que Charlemagne avait été enterré là « dans un cercueil en or », et l'on devine combien la découverte de ce trésor pouvait les tenter.

Leurs efforts furent vains d'ailleurs et ils durent partir bredouille.

Mais quelqu'un pourrait-il me dire d'où provient cette croyance en un tombeau de Charlemagne à Brétigny ? Et la cathédrale d'Aix la Chapelle n'a-t-elle pas toujours été considérée comme possédant seule le tombeau du grand empereur.

Ash.

—

Fénelon, citoyen de l'Univers. — Dans le *Journal* de Tessin, diplomate suédois — recueil de nombreux manuscrits dont il fut imprimé plusieurs extraits, en 1819 et 1824, à Stockholm — je lis l'anecdote suivante :

Je conserve un souvenir flatteur d'avoir vu M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, prélat aussi pur dans ses mœurs que dans ses écrits. Il s'est parfaitement caractérisé lui-même en disant : « J'aime mieux ma famille que moi-même ; j'aime mieux ma patrie que ma famille ; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie. »

Plus tard, Raynal écrivait dans son *Histoire philosophique* : « L'Univers est la patrie d'un grand homme » ; et, après lui, Victor Cousin : « En philosophie, il n'y a d'autre patrie que l'Humanité. »

Nous nous garderons bien d'ouvrir la discussion sur cet aphorisme ; nous nous contenterons de demander où le Suédois Tessin a trouvé la déclaration humanitaire de Fénelon.

d'E.

—

Crurifagium. — Chez les Romains, on faisait subir aux condamnés à être crucifiés le supplice du *crurifragium*.

J'ai cherché vainement, et la raison de ce supplice surajouté, et la façon dont on le pratiquait ; c'est pour cela que je m'adresse à l'*Intermédiaire*.

Je demande donc s'il servait à aggraver les douleurs du patient, ou simplement à hâter sa mort. Dans ce cas, comment se pratiquait-il ? Car on ne voit pas que briser les jambes du condamné pût accélérer sa fin. Lui brisait-on autre chose, les os du bassin par exemple qui devaient déterminer des hémorragies internes et fatales ?

Dr A. B.

—

Les K. D. ou Cadets. — Quelle est exactement l'origine de cette appellation, donnée à un groupe de députés de la Douma en Russie ? On m'a dit que ces deux lettres signifiaient *Konstitutionels Démocrates*, mais j'ai des doutes car ces mots ne sont pas russes. Le seraient-ils devenus que les initiales K. D. eussent suffi et que leur transformation, par calembour, en *cadets*, est d'un goût douteux. *Kadé* (Les Kadés) eût été peut-être plus rationnel.

La Coussière.

—

Brigadier-général. — En plus des grades de « field marshal », de « general », de lieutenant general » et de « major-general », l'armée anglaise a celui de « brigadier-general », qui ne figure pas dans les publications françaises récentes relatives à l'armée de nos chers alliés d'outre-Manche. Je désire savoir quelles fonctions remplit et quel commandement exerce le « brigadier general », qui est assimilé, de l'autre côté de la Manche, au « commodore » de 1re et 2e classe, titre de fonctions et non de grade, équivalent à celui de chef de division de notre marine, donné, chez nous comme en Angleterre et dans les autres marines, au capitaine de vaisseau appelé à commander un groupe de bâtiments placés sous ses ordres directs.

Nauticus.

—

Covent-Garden en 1853. — Un intermédiairiste pourait-il me donner des détails nombreux et précis, sur les représentations données en 1853, au théâtre de Covent Garden ?

René Martineau.

—

Béranger, critique d'art. — D'après un de ses biographes (Peyrat), Béranger aurait, « dans sa jeunesse, beaucoup écrit (*sic*) dans les journaux, sur l'art italien. » A-t-on jamais fait une étude sur *Béranger, critique d'art ?*

P. C.

—

Fabrice Campani, auteur italien. — Un italien, nommé Capitano Fabritio Campani, a écrit un livre intitulé : *De la vita civile overo del Senno LLX* (Venezia. F. Bolzetta, 1607, in-4°), ouvrage qui a été traduit en français sous le titre de : *La vie civile de Fabrice Campani, divisée en dix livres*, etc. La seconde édition de cette traduction a été publiée chez Huby en format in-12 en 1613.

Il s'agit d'un traité sur la civilité de

cette époque et sur la façon dont les différents peuples comprenaient certains préceptes de morale. Aucun ouvrage technique ne cite son auteur, dont je trouve l'ouvrage mentionné seulement dans le « Trésor des Livres » du conseiller aulique Graesse, mais sans détails sur Campani ; on sait seulement qu'il naquit à Ossimo, dans la province de Brescia. Je serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui pourraient me renseigner sur cet écrivain, sa vie et ses œuvres.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Cheladet. — N... de Cheladet, riche héritière d'Auvergne, épouse 1751 N... de la Garde, comte de Chambonas, enseigne aux gardes françaises, fils de N... dit le comte du St Thomé et de N... de Montmorillon

Je demande les noms de baptême qui me manquent, les armes des Cheladet : les parents de l'héritière d'Auvergne et la descendance.

LABRUYÈRE.

—

Pierre Donodei, de Pichery. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner une biographie assez détaillée de ce personnage vivant vers 1600 ?

AR. D.

—

Lajeune Villar. — On voudrait quelques renseignements biographiques sans commentaires sur ce journaliste décédé, il y a quelques années.

Dr C.

—

Ernest La Jeunesse. — Dans un hebdomadaire parisien, je lis ces lignes :

Cet écrivain qui vient de disparaître, et qui avait choisi pour prénom Ernest, avait pour nom patronyme sémite Yeddhah, c'est-à-dire Judas...

Pourrait-on savoir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elle est immédiatement sujette à caution, attendu que la forme hébraïque de Judas n'est pas *Yeddhab*, mais *Iehouda* (qui signifie « celui qu'Iahvé loue » ou « le Juif »).

Yeddhah ou Iehouda, ce nom était-il réellement, comme l'écrit l'informateur boulevardier, le « patronyme sémite » de M. La Jeunesse — ou n'était-ce point plutôt un de ses prénoms ?

Au cas où il serait son patronyme, ce nom serait-il récent, ou aurait-il été pris jadis par sa famille, en accord avec le décret impérial du 20 juillet 1808, qui ordonnait à tous les Israëlites sujets de l'Empire de se choisir dans les trois mois un nom en dehors de la Bible ?

J'ai entendu dire, d'autre part, que l'ancien patronyme de M. La Jeunesse était *Kahn-Kohn*. Dans un de ses romans, M. Paul Brulat l'a même fait figurer sous le nom francisé (?) de *Cannecon*.

On peut rappeler qu'au XVIIIe siècle, le nom de La Jeunesse était souvent pris par des soldats, comme ceux de La Fleur et de Bellerose, et qu'il était donné comme sobriquet aux laquais. Chacun, à ce propos, connaît la « réplique » de Bartholo à l'acte II de la Scène V du *Barbier de Séville* : « Oh ! les Juifs ! les chiens de valets ! *La Jeunesse* ! L'Eveillé !... Où donc est ce vaurien de La Jeunesse ?... »

Dans l'Introduction à son roman *Quentin Durward*, Sir Walter Scott présente également un domestique du nom de La Jeunesse « qui remplit à la fois les rôles de maître d'hôtel, de chef de cuisine, de sommelier, de valet de chambre et de tous les domestiques à la fois ».

Il y a aussi un laquais du nom de Lajeunesse qui figure dans le *Monsieur Nicolas* de Restif de la Bretonne.

GEO. MAUR.

—

Famille de Pauger. — Je désirerais avoir des renseignements sur cette famille (armes, province d'origine, etc.) Adrien de Pauger, ingénieur du roi, mourut en 1724. T. V. M.

—

Paul de Saint-Victor et la Païva. — Quelles furent leurs relations ? Je lis dans la *Correspondance de Flaubert*, 4e série page 57, lettre non datée de George Sand : « *Vous n'avez pas vu les respects de Saint-Victor pour la Païva* ? »

PAUL MULLER.

—

Armes : Croix et quintefeuillles. — On désirerait savoir à qui appartiennent les armes suivantes :

De... à la croix ancrée de... au chef de... chargé de trois quintefeuilles de... et maintenu d'une triangle de...

Alliance Noyel, sur un jeton XVIIe siècle. FRANCOPOLITANUS.

Monnnaie à identifier I. OR. — Quelle peut être l'origine de la pièce de bronze suivante :

Avers : deux flèches croisées, au-dessus desquelles se trouve une couronne de marquis (à 3 fleurons). A gauche des flèches l'inscription I. OR (tréma sur l'O). A droite des flèches, les lettres S. M. Au-dessous le millésime 1742.

Revers : les lettres JJ ou JL entrelacées, au-dessous, et de chaque côté la même couronne à 3 fleurons, au-dessus la trace effacée d'une couronne royale ou impériale.

La pièce pèse environ 12 grammes. Son diamètre est de 30 millimètres.

A. M.

—

Médaille satirique allemande sur la foire de Lyon. — J'ai acquis récemment, parmi plusieurs autres, une médaille satirique frappée en 1916 en Allemagne, en commémoration de la foire de Lyon.

Cette médaille en fer (75 m. m.) a été gravée par A. Loewentall et représente un homme vêtu d'une tunique et armé d'un bâton chassant un âne devant lui sur le pont du Rhône. A l'exergue on lit :

Der erste gast auf der Messe zu Lyon 1916.

(Le premier hôte à la foire de Lyon) et au revers

Herriot dem burgermeister von Lyon als ersatz fur den alten siegelstempel.

(A Herriot, maire de Lyon, en remplacement de l'ancien sceau).

Une note de catalogue ajoute :

que dans le Cabinet de monnaies et médailles à Berlin se trouve l'ancien sceau de la Ville de Lyon.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire si cette assertion est exacte, et si oui, dans quelles circonstances le sceau en question est tombé dans les mains des Allemands. Ce « haut fait » est-il d'une importance telle que, du point de vue boche, il puisse justifier la création d'une médaille commémorative ?

S. P.

—

Etains. — Une écuelle Louis XV que je possède est marquée en creux : *Lignac* surmonté d'une couronne. Est-ce une marque de fabrique ? Et pourrait-on me dire à l'*Intermédiaire*, où se fabriquaient les beaux étains ciselés du XVIIIe siècle ? — Existe-t-il un ouvrage les étudiant en détails et quel est-il ?

2° Quels étaient au XVIIIe siècle les poinçons du *Vieux Paris* pour l'argenterie ?

JEAN DE BERDOT.

—

Protocole mondain. — Comment appeler les officiers ? — Puisqu'on a posé à l'*Intermédiaire* une question relative au titre à donner ou à ne pas donner aux personnes « qualifiées », on me permettra de soumettre à nos confrères une autre petite difficulté de protocole qui, en ce moment surtout où les chefs de l'armée jouent un si grand rôle dans les relations sociales, me semble tout à fait d'actualité.

Doit-on, en parlant ou en écrivant aux officiers, leur donner le titre de leur grade ? Est-il obligatoire d'écrire, par exemple : « Monsieur le Général, Monsieur le Colonel, Monsieur le Commandant ? » Je crois que cela est évident pour les grades supérieurs. D'autre part — question subsidiaire — quand peut-on supprimer le « Monsieur » et employer ce prénom possessif qui semble une marque de déférence affectueuse, en disant : « Mon Général, mon Colonel, mon Commandant » ? Il est bien évident que pour les grades inférieurs, au moins jusqu'à celui de capitaine, la question ne se pose guère et qu'aucun homme appartenant au même monde que celui d'un officier de ces grades, n'aura l'idée, en lui écrivant et encore moins en lui parlant, de l'appeler « Monsieur le Lieutenant, » ou « mon Lieutenant ». Tout au plus, à un certain degré de familiarité, lui dira-t-il tout court : « Lieutenant », « Monsieur le Lieutenant » ou « mon Lieutenant », c'est langage d'inférieur à supérieur ; et cela n'appartient pas au protocole mondain.

Mais, en montant aux grades supérieurs, la difficulté commence. Est-il même possible d'établir, en cette matière, des règles générales ? Je ne le pense pas. Il y a là, à mon avis, des questions de relations personnelles, ou de situations et d'âges réciproques qui doivent faire la loi dans chaque cas particulier. Il paraît

néanmoins évident, je le répète, que pour les grades supérieurs, au moins à partir du Colonel — et peut-être du Commandant — tout le monde doit donner à un officier le titre de son grade. En parlant, j'incline à croire qu'il faut dire : « Mon Colonel, mon Général ». Mais, en écrivant, ne doit-on pas tenir compte, suivant les circonstances, de la nuance très accentuée qui distingue « Monsieur le Général » de « Mon Général » ? Est-il permis à un civil, jeune homme — car pour un jeune officier, c'est tout autre chose — d'écrire « Mon Général » à un officier de ce grade qui pourrait être son grand-père ? Ne serait-ce pas un peu familier ? Par contre, un homme du monde de soixante ans ne serait-il pas un peu ridicule et obséquieux en écrivant à un homme de son âge : « Monsieur le Général », puisqu'il est établi qu'il n'écrirait pas à un civil « qualifié » : « Monsieur le Comte » ou « Monsieur le Baron » ?

Toutes ces questions sont, d'ailleurs, un peu subtiles. C'est pourquoi je profite de l'occasion que me fournit le petit problème posé d'autre part, pour appeler sur celui ci l'attention de mes confrères de l'*Intermédiaire*.

Comte de Caix de Saint-Aymour.

—

Chanson en l'honneur de Noé. — Je lis dans Voltaire (*Dictionnaire philosophique*, article Blé) :

> ... Chose étrange !... nous sommes si ingrats envers Noé, que nous avons plus de deux mille chansons en l'honneur de Bacchus, et qu'à peine en chantons-nous une seule en l'honneur de Noé notre bienfaiteur.

Quelle est cette chanson ?

Docteur Désarchives.

—

Postaliser, néologisme. — J'envoie une dépêche, le destinataire était en voyage, la poste aimablement me fait parvenir un petit bleu « Destinataire parti. Postalisons », c'est-à-dire faisons suivre la dépêche par poste.

C'est un néologisme, mais n'est-il pas utile ? Dr A. B.

—

Ancre. — En 1721, la Compagnie des Indes s'engage à fournir à des missionnaires, diverses marchandises et une demi-ancre d'eau de vie. Quelle était la capacité de cette mesure ? T. V. M.

Chausses vuides dedans jambes. — Dans le tome IX des *Ordonnances des Rois*, je trouve à la page 34, dans des lettres de nov. 1404, confirmant les statuts de la communauté des chaussetiers de la ville de Pontoise :

> Item. Nul ne pourra faire chausses qui soient vuides dedans jambes par tele manière qu'on y puisse bien atouchier du long du premier doit, à peine de V sols, ou autrement les chausses seront rongnées et mises à point par les Jurez.

Que signifie cette phrase ? et, en particulier, qu'étaient-ce que les chausses *vuides dedans jambes* ?

Un bibliophile comtois.

—

Pourpoint à grans assietes. — Colet assis. — On trouve dans *les Ducs de Bourgogne*, de L. de Laborde, t. I, n° 340 à l'année 1416 :

> Item, pour la façon et estoffes d'un pourpoint de satin noir, *à grans assietes*, fait de pris fines toilles noires et blanches, lachié devant, *colet assis*, fait et estoffé de soye pour Md s. de Charrolois, pour ce III fr.

Qu'était-ce qu'un pourpoint *à grans assietes* ?

Qu'était-ce qu'un *colet assis* ?

Un bibliophile comtois.

—

Le jarret prussien. — Musset, « *Il ne faut jurer de rien* » acte 1er, scène 1, dit : « A-t-elle pour maître un beau valseur grave et frisé, au jarret prussien, qui lui serre les doigts quand elle a bu du punch ? » D'autres auteurs signalent ils de même le jarret prussien ? Paul Muller.

—

Le choléra et le canon. — Dans une lettre du 5 mars 1849, adressée par Lamennais à Mme Ligeret (*Revue hebdomadaire* du 2 octobre 1909), on lit :

> Vos épreuves, cependant, n'étaient pas finies et le choléra vous en préparait de nouvelles. Je vous remercie de la recette que vous m'avez envoyée, mais je laisse aux Américains celle de leur invention, d'autant plus qu'elle ne serait pour moi ni pour beaucoup d'autres d'un usage facile ; on n'a pas toujours un canon sous la main. Je cherche-rai donc quelque autre moyen de défense, si l'ennemi arrive. Jusqu'à présent il n'a point paru, et depuis quelque temps, grâce à Dieu, on n'en parle pas en Europe.

Quel rapport entre le choléra et le canon ? Simon.

Réponses

Triboulet (Origine du nom) (LXXV, 275). — Ce n'est en réalité qu'un surnom. Le plus connu de tous les bouffons de Cour, le *Triboulet* de Louis XII et de François Ier se nommait *Ferrial*, *Férial*, *Feurial* ou le *Fevrial*. Son surnom, dit M. H. Hauser, lui vint probablement de ce qu'il était un objet de dérision, (de tribulation, dirons-nous) pour les enfants et valets de Blois avant qu'il entrât au service du roi.

Les autres fous de même dénomination la devaient vraisemblablement à la même cause. J'ignore si l'histoire a conservé leur patronyme ; mais j'incline à le croire et je serais étonné qu'un intermédiairiste mieux renseigné ne produisît ici les documents utiles.

Quoi qu'il en soit, au seul point de vue d'étymologie pure j'ajouterai ceci : en terme de métier, un *triboulet* est une sorte de tour ou de rouleau dont se servent les orfèvres pour planer et polir les pièces, et ce mot est un diminutif du vieux français *triboul* ou *triboul* qui signifie *trouble*, agitation. On y reconnaît le latin *tribula*, *tribulus* herse, rouleau), en grec τριβολος (m. sens), d'où vient le mot *tribulation*. L. ABET.

*
* *

Il y eut certainement plusieurs Triboulet, au moins trois, celui du Roi de Sicile (1464) signalé par notre confrère M. V. ; le célèbre Triboulet, le vrai, le grand, fou de Louis XII qui prit soin de sa sépulture ; un Triboulet de bien moindre importance, mort sous François Ier, avant 1529, à peine âgé de 30 ans

Il en résulterait donc que ce nom s'appliquait aux fonctions de fou ; de même qu'aujourd'hui dans les cirques le clown qui fait la mouche du coche s'appelle invariablement Auguste. Plusieurs danseurs de corde se sont appelés Blondin. Ces exemples sont fréquents dans les cirques, chez les saltimbanques, et même parmi les vedettes excentriques de cinéma

Le seul qui mérite d'attirer l'attention est donc le fou de Louis XII — et non de François Ier, — Triboulet, qui faisait partie de la maison royale au même titre que Chailly, le chien préféré, et Muguet, l'oiseau du roi.

Trois passe-temps parfaictz a eu Loys douziesme,
Triboulet et Chailly, et je fais le troisiesme :
Triboulet pour la chambre, Chailly pour champ est duict,
Et moi je volle en l'air pour gibier et déduict.

Triboulet (le seul, le vrai, celui de Louis XII) avait pour nom de famille Févrial ou Férial ; il était originaire de Foix-lez Blois. Errant dans les rues de Blois, jouant de la cornemuse, en butte aux quolibets des laquais et des pages, tel l'avait rencontré Louis XII qui le recueillit, lui donna un gouverneur chargé de le loger, de le vêtir et de surveiller ses faits et gestes.

C'était, nous dit la tradition, un homme fort mal bâti, possédant des oreilles d'une longueur prodigieuse, une bouche largement fendue. Nous savons par une épitaphe retrouvée au château de Blois, que Triboulet jouait du tambourin de la vielle, du rebec, de la trompette « sans y entendre mesure ny accords », qu'il chantait, dansait, maniait l'épée et la lance, et que le roi ne dédaigna pas de le faire asseoir quelquefois à sa table. Il fit la campagne d'Italie aux côtés de Louis XII, comme le dit l'épitaphe :

L'an mil cinq cent et neuf lorsqu'il vainquit
Véniciens, et ses terres conquist.

J. Marot en a parlé dans son *Voyage de Venise*. Rabelais le connut. Et, à ce propos, M. A. Joly, son biographe, a démontré péremptoirement comment le caractère de Triboulet se modifia avec le temps et la légende.

Jal, d'autre part, nous dit que François Ier trouva un Triboulet dans sa succession. Un troisième, alors ? François Ier monta sur le trône en 1515, et le Triboulet signalé par Jal mourut avant 1529, à peine âgé de 30 ans et célibataire. J'incline donc à croire que ce nom de Triboulet fut donné à différents fous au XVe siècle, tandis que ce ne fut que trois quarts de siècle plus tard que l'on commença à recueillir des anecdotes comiques dont on fit endosser la paternité à un Triboulet légendaire, et désormais Triboulet, comme plus tard Janot, Jocrisse, Cadet-Roussel ou Calino, va endosser toutes les facéties qui courent les ruelles.

HENRY LYONNET.

***

P.S.—Quant à l'origine du nom de *Triboulet*, certains la voient dans ce fait que ces malheureux disgraciés de la nature étaient l'objet des tribulations de la populace, des écoliers, des pages, des laquais. Le pauvre fou *tribulatus*, ou *Il tribulato* devint bien vite le « triboulet ».

H. L.

***

La mention citée par M. V. viendrait à l'appui de l'assertion de Le Motteux qui écrit, à propos du Triboulet royal cité par Rabelais : « Le nom de *Triboulet* s'emploie pour dire un fou, une cervelle éventée, mais il signifie aussi un badin et un bouffon »

D'autre part, Le Duchat affirme qu'à Toulouse, en parlant d'un homme qui est dans l'affliction, on dit qu'il est *triboulat*.

Et cette acception serait dérivée tout bonnement du vieux verbe *tribouler* qui signifiait affliger, désoler, tourmenter, vexer, agiter De ce verbe on avait encore tiré *le tribouleres* pour désigner celui qui vexe qui taquine, ou même un escamoteur,

Enfin, Pasquier, dans ses *Recherches*, prétend qu'on disait jadis *triboule-ménage* pour trouble-ménage.

Au surplus, le verbe *tribouler* venait du latin *tribulare* dans son sens de troubler, agiter. L'instrument de pêche *tribula*, la trouble, que tout le monde connaît, rappelait aussi le verbe tribulare. Du Cange, en effet, cite en l'année 1293 une charte de Marie, reine de Sicile, où il est question des « piscatores ad tribulam ». Je veux simplement montrer ainsi que les dérivés de *tribulare* . s'employaient au moyen-âge en Italie, et pour cela faire un rapprochement avec le Triboulet du roi de Sicile indiqué par M. V.

De ces considérations, il résulte que le mot *Triboulet* portait en soi une physionomie d'agitation, de vexation, de badinage qui le désignait tout naturellement comme terme plus ou moins générique pour caractériser les fous de cour ou d'ailleurs.

E. FYOT.

***

Avant Victor Hugo, Triboulet avait déjà été mis à la scène dans une « comédie historique » en deux actes, mêlée de vaudevilles, *Diane de Poitiers* ou le *Passage des Alpes*, par Mme Olympe et M*** (Théâtre Montansier-Variétés, 5 mars 1807).

Là, le fou du roi, dont les propos sont d'ailleurs médiocrement plaisants, pousse le dévouement à l'égard de François Ier jusqu'à se faire passer pour lui, dans le temps que son maître court le risque d'être prisonnier des Suisses. Sa ruse a peu de succès, mais tout finit naturellement le mieux du monde, et, au vaudeville final, Triboulet chante ce couplet (air nouveau de Doche).

On me taxe de folie
Qu'est-ce donc que la raison ?
Je fuis la mélancolie,
De nos jours affreux poison.
Je bois bien, ne pleure guère,
Je satisfais tous mes goûts...
D'après cela, sur terre.
Les heureux sont les fous.

Triboulet, à ce qu'on voit, ne se met pas en grand frais d'imagination.

Le rôle était joué par Bosquier-Gavaudan.

PAUL GINISTY.

—

Comitadgi (LXXV, 363). — En effet, *Comitadgi* n'est pas un mot grec. Mais il est devenu grec depuis quelques années, comme sont devenus français *wagon*, *rail*, *tank*, etc. Le mot est d'étymologie occidentale : comités.

JOSEPH REINACH.

—

Chiffon de papier (LXXI ; LXXII ; LXXV, 186). — Je trouve, sous ce titre, dans un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*, l'extrait d'un article de M. Aulard disant : « Ce qu'on ne sait pas — ou ce que l'on a trop oublié — c'est que ce n'est pas la première fois que les traités ont été appelés chiffons de papiers dans une conversation entre diplomates anglais et diplomates allemands », et M. Aulard rappelle, à ce sujet, la conversation qui eut lieu, en 1745, à la Haye, entre lord Chesterfield et Podrevils, envoyé de Frédéric II en Hollande.

J'avais déjà rappelé, dès l'automne de 1914, cette conversation (et la première apparition du « chiffon de papier » dans le langage diplomatique) dans un numéro de l'*Intermédiaire* que je n'ai pas sous la main.

J. DE WITTE.

Les Guides avant 1789 (LXXV, 324). — Du *Larousse illustré* :

La dénomination de *guides*, pour un corps de troupes, apparaît en 1744, époque où fut créée la première compagnie de guides. Une autre, constituée en 1756, fut dite des *fusiliers-guides*; douze seulement de ces hommes étaient à cheval. Mais c'est surtout à dater de la Révolution que ces compagnies se multiplièrent...

P. c. c. Un bibliophile comtois.

***

En effet l'*Almanach Royal* année 1780, indique dans la Maison du Roi, après le grand maréchal des logis M. d'Alhiaud, baron d'Entrechaux, capitaine général des guides des camps et armées du roi, nommé dans ces fonctions depuis 1775. Mais ce titre me semble civil et non militaire, car l'Etat militaire de 1787 n'indique dans la Maison militaire du Roi, aucun corps de ce genre. Le baron d'Entrechaux ne figure, sauf erreur de ma part, ni parmi les lieutenants généraux et maréchaux de camp ni parmi les brigadiers d'infanterie, de cavalerie ou de dragons. Dans la carte militaire de la France, année 1740, pas plus que dans l'Etat de 1787, je ne trouve dans l'état major des gardes du corps un officier de guides. Le titre de capitaine général se retrouve dans la maison du comte d'Artois (1789), sous la dénomination de capitaine général des chasses. Il existait *à titre militaire* des maréchaux des logis des camps et armées du Roi.

P.

—

Régiment de Champagne (T. G., 757; LXXV. 130, 287, 378). — Le renvoi de la Table générale au volume XX, n'est pas une erreur : Sous la rubrique (*Un mot de Lamothe-Vedel*), il est bien question du régiment de Champagne...

P. Cordier.

—

L'Ile anglo normande de Herm : Les Ecrehous (LXXV, 82, 192, 283, 379). Voir sur *les Ecrehoux* : *Rois sans couronne*, par Villiers du Terrage p. 429-436, avec portrait de Philippe Pinel, roi des Ecrehoux.

P. Cordier.

—

Allemagne et Fleury-sur-Orne (LXXV, 324). — Il existe aussi un village appelé Allemagne dans les Basses-Alpes, et l'on trouve Les Allemands, dans le Doubs, Les Allemands dans l'Ariège, la Dordogne et le Lot et Garonne, Allemant dans l'Aisne et dans la Marne.

J'ai sous les yeux une lettre de feu M. d'Arbois de Jubainville dans laquelle je lis ce qui suit :

Le *Dictionnaire des Postes* vous donnera une nomenclature de villages appelés Bretagne, Bourgogne, Lorraine, Picardie. Bretagne veut dire habitation de Breton ; Bourgogne habitation de Bourguignon ; Picardie habitation de Picard ; Lorraine habitation de Lorrain ; c'est-à-dire d'un homme appelé Breton, Bourguignon, Picard, Lorrain. Allemagne est formé de même façon.

M. Rambaud a écrit dans son *Histoire de la Civilisation française* (Edit. 1885, p. 51) :

Sur beaucoup de points de notre territoire, il y a des noms de lieux qui indiquent les campements de ces auxiliaires étrangers...

(*En note*) Tiffauges (Deux Sèvres) tire son nom d'un campement de soldats de race germanique ou scythique ; les noms de Mortagne ou Mortain, assez répandus en France, viennent de soldats maures ; les noms de Sermaize, Sermoize ou Sermizelles de soldats sarmates ; les noms d'Allemagne, Allemanchon, Auménancourt, de soldats alamans. .

P. c. c. De Mortagne.

***

Le *Bonhomme Normand*, journal de Caen, a publié une explication de ce nom d'Allemagne, dans un de ses derniers numéros dont la note m'échappe.

Auguste Rault.

***

Le nom de la commune d'Allemagne (Calvados), en 1077 *Alemannia*, en 1155 *Allemaigne*, paraît reproduire soit le nom d'une colonie d'auxiliaires Alamans qui se serait établie dans le pays, soit le cognomen *Alamannus* (celui qui a fait la guerre chez les Alamans) avec le suffixe — *ia*. La même origine est probable pour Allemagne (Basses-Alpes). Le cognomen *Alamannus* est plutôt présumable pour les noms des communes suivantes : Allemant (Marne) en 813 *Alamannus*, en 1124 *Alemanni*, Allemans (Dordogne) en 1382 *Alamans*, Allemans (Lot-et Garonne), Allemant (Aisne). — Avec un autre suffixe, un Almaniscae, du IXe siècle, est devenu Almenêches (Orne). — On peut rapprocher de ces noms ceux des localités suivantes nombreuses en France ; Sermaizes

Sarmatia), Mortagne (*Mauritania*), Marmagne (*Marcomannia*), Epaignes (*Hispania*), Germaine (*Germania*), etc.).

A. Bz.

***

Je ne connais pas les raisons pour lesquelles la petite commune du Calvados, arrondissement de Caen, a changé son nom d'Allemagne en celui plus poétique de Fleury-sur Orne, mais notre confrère A.P. se trompe quand il affirme que ce nom d'Allemagne est « véritablement singulier en France ».

Il existe dans le département des Basses-Alpes, à 8 kilomètres de Riez et à 49 de Digne, une commune de 500 habitants qui porte le nom d'Allemagne et dont il est fait mention dans la vie de saint Hilaire d'Arles au sujet de Maxime qui, se rendant de Riez à Lerins et passant sous le château d'Allemagne, vit descendre de la hauteur une colombe qui se posa sur sa tête.

Alamannicum descendens castrum nivœ columbœ.

Mais ce nom d'Allemagne a une origine plus ancienne puisque des chartes du XIIIe siècle désignent ce lieu sous le nom de *Area* ou *Arena magna*, qualification qui exprime bien la position du village.

Une particularité à retenir également est celle-ci : L'arrondissement de Digne auquel appartient Allemagne a été représenté à la Chambre des députés par M. Allemand, originaire d'Allemagne. M. Allemand, est mort sénateur des Basses Alpes et ses concitoyens lui ont élevé, sur la place de sa petite patrie, un coquet monument composé d'une fontaine qu'orne son buste.

Sollicitée au début de la guerre de changer son nom, la commune a fait la sourde oreille et d'aucuns estiment qu'elle a bien fait. La petite ville d'Allemagne a son histoire, les seigneurs d'Allemagne ont combattu à côté des comtes de Provence et de Louis IX en Palestine ; des vestiges démontrent, comme un tumulus celto-lygien son origine antique ; des médailles romaines à l'effigie d'Antonin-le-Pieux disent son passé : pourquoi par une délibération d'un conseil municipal rayer tout cela ? A. Pailhès-Comminges.

***

Le village d'Allemagne, près de Caen, est un coin charmant des bords de l'Orne, qui se divise en Haute et Basse Allemagne, suivant que les maisons sont groupées au sommet d'une côte rocheuse et pittoresque ou au bord des flots clairs de la rivière courant au milieu des prairies. Des bords escarpés de la rive droite de l'Orne, les regards s'étendent au loin sur toute la plaine de Caen C'est un des sites les plus beaux de la Normandie.

L'abbé De La Rue, qui fut un des plus savants historiens de Caen, rapporte, d'après le témoignage de Zozime, que, vers l'an 406, les Alains ayant dévasté une partie de la Gaule déjà ravagée par les Saxons, s'établirent sur plusieurs parties de ce pays et qu'on donna le nom d'*Alamannia* à ces établissements ; il conclut de là que le village d'Allemagne pourrait avoir tiré son nom d'une colonie d'Alains. Cette conjecture paraissait dénuée de tout fondement à M. de Caumont, le savant archéologue normand.

Les textes où se retrouve le nom d'Allemagne, donné à ce village, sont très anciens. On trouve, en effet, les variantes suivantes : *Alemannia*, en 1077. (Charte de St-Etienne de Caen) ; *Alemaigne*, en 1151 dans le *Roman de Rou* de Robert Wace.

> En Beessin volent Tornes ;
> Mais craignent Osgnes à passer
> Entre *Alemaigne* è Fontenoi
> S'enfuient tuit à grant desroi.

Allemannia, 1190 (Charte de St-Etienne de Caen). *Alemangnia* (Magni rotuli Normanniæ), publiés par Th. Stapleton, dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie* T. XVI, p. 49) ; *Almania*, 1198 (idem. p. 54) ; *Almangnia* 1198 (idem.) ; *Alemaignia* : 1288. (St-Etienne de Fontenoy, ch. 83) ; *Allemavgne*, 1371 (Visite des forteresses du bailliage de Caen par Régnier, Le Constellierdans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, (T. XI). *Alemagne*, 1405. (Assiette de la ville et vicomté de Caen) ; *Almeigne*, 1620 (cart. du Templier.

Le village d'Allemagne formait jadis deux paroisses de St-Martin ou la Haute-Allemagne et Notre-Dame de la Basse-Allemagne. Elles dépendaient du doyenné de Vaucelles (faubourg de Caen) et du diocèse de Bayeux. Allemagne primitive-

ment comprenait un territoire beaucoup plus considérable qu'actuellement. La charte par laquelle Guillaume-le-Conquérant donna Allemagne à l'abbaye Saint-Etienne de Caen, indique, en effet, d'autres dépendances, *cum appenditiis*, lesquelles sont précisées dans une charte confirmative d'Henri Ier, qui cite les villages d'Ifs, d'Etavaux, de Bras, Hubert-Folie et Bourguébus. Il existait aussi à Allemagne, une léproserie, avec une vigne, citée dans une charte de l'Abbaye de St-Etienne.

L'Eglise d'Allemagne-Haute, comportait, d'après de Caumont (*Statistique monumentale du Calvados*, T. I, p. 46), une nef aux murs en arêtes de poisson, percée de fenêtres, les unes en tiers-point, les autres carrées. Remaniée en 1845, cette église n'offre plus qu'une belle tour romane, remarquable par les voussures des fenêtres, ornées de zig-zags. Elle est attribuée au XIIe siècle ou à la fin du XIe. Elle a été gravée dans l'ouvrage si intéressant de Turner et Cotmann, *Architectural Antiquities of Normandy*. L'église d'Allemagne-Basse était située plus bas : elle était également de style roman, avec un chœur assez court, une tour latérale au nord, entre le chœur et la nef, également romane, et un clocher en pyramide à quatre pans, de style ogival.

Allemagne est renommée dans toute la Normandie pour les belles pierres qu'on tire de ses carrières, et appelées *Carreaux d'Allemagne*. Ces carrières sont ancienes et remontent au Moyen Age. Elles fournissaient pour le pavage des salles, pour les dalles tumulaires, pour les cercueils, des matériaux excellents, qu'on employait un peu partout en Normandie. La plupart des églises de Caen, du Bessin et de la Campagne de Caen ont été construites à l'aide des pierres d'Allemagne. Et cela a été cause d'une amusante méprise, que notre confrère L. Dimier si bien averti des choses provinciales, a relevée. Dibdin, l'archéologue anglais, dans ses *Voyages bibliographiques et archéologiques en France*, (T. II, p. 25) a dit, en parlant de l'abbaye de St-Etienne, qu'elle fut construite en pierre de Vaucelles et d'*Allemagne*, et croyant que cette pierre venait de l'autre côté du Rhin, a traduit Allemagne par *Germany*. Allemagne, en même temps qu'un lieu d'extraction de pierre, était le pays de nombreux artisans tailleurs de pierre, traceurs, bardeurs et sculpteurs.

En ouvrant une de ces carrières d'Allemagne, on trouva, anciennement, une tête d'homme, avec un fer de lance et une monnaie de Charles-le-Chauve. Dans un autre tombeau, on mit à jour un soldat avec un jacque de mailles et une clef, suspendue au côté par une chaînette. On a également découvert à Allemagne, en 1817, dans les carrières ouvertes au bord de l'Orne, un squelette fossile de crocodile, puis de nombreux cercueils rangés sur quatre lignes et tournés vers l'Est, comme dans les cimetières chrétiens du XIIe siècle, (*Essais sur Caen*, par l'abbé De La Rue. T. I. p. 351).

A Allemagne-Basse se trouvait le Moulin de Bourbillon, non loin duquel les seigneurs normands révoltés contre le duc Guillaume et défaits par lui au Val-des-Dunes, en 1047, se dirigèrent en débandade pour passer l'Orne. D'après Wace, dans le *Roman de Rou*, que nous avons cité plus haut, le carnage fut très grand et les corps jetés à l'eau et entraînés par le courant, empêchèrent la marche du Moulin de Bourbillon.

Allemagne dans le Calvados n'était pas le seul village français portant ce nom. Il faut encore citer *Allemagne*, dans les Basses-Alpes, sur la rivière du Colostre, où existe un monument celtique. Le maréchal de Lesdiguières, chef du parti protestant, y tailla en pièces l'armée des Ligueurs, en 1586. Il y existe encore un château seigneurial, qui fut, croyons-nous, le fief de la famille d'Allemagne, à laquelle se rattache l'érudit Henry René d'Allemagne, l'auteur de l'*Histoire du Luminaire*, des *Cartes à jouer*, des *Jouets*, des *Sports et Jeux d'adresse*, qui fut bibliothécaire de l'Arsenal.

Sous ce nom d'Allemagne existent enfin : *Allemagne*, un écart de Eygliers dans les Hautes-Alpes ; *Allemagne*, un ruisseau dans la Somme, prenant sa source près de Golancourt et se jetant sur la rive gauche de la Somme, à Canisy ; *Allemagne*, une ferme, ancienne seigneurie, commune de Beaumont, dans la Vienne, citée dès 942 ; *Allemagne*, un fief, commune de Vendeuvre dans le même département ; *Allemagne*, une ferme près de Laon, dans l'Aisne, citée en 1412 et 1486 ; *L'Allemagne*, un hameau commune de St-Ouen dans la Nièvre ; *L'Allemagne*, hameau de la commune de St-Thibaut, cité en 1328,

dans l'Aube ; *Les Allemagnes*, ferme dans la commune de Peyzieux dans l'Ain. Il resterait encore à citer de très nombreux hameaux et lieux dits, qui portent les noms de : *Allemant*, *Allement*, *Allemand*, *Allemaut*, *Allemandet* ; *Les Allemands*, *Les Allemans*, *Les Allements ; L'Allemande*, *Les Allemandes* ; *L'Allemandière*, *L'Allemanderie* ; *Allemence*, *Alemencette*, *Allemanche*.

Puissions nous nous débarrasser de ceux qui imposèrent à nos villages si français, ces noms tudesques, comme souvenirs de leurs trop nombreuses invasions !

GEORGES DUBOSC.

—

Y (LXXV, 226). — L'abbé Decagny, curé d'Ennemain, près Péronne, qui publiait en 1844 un gros volume de 600 pages sur l'arrondissement, disait :

> Y, en latin yacum, finale commune à plusieurs noms de lieux, est peut-être le seul qui se rende par une simple voyelle. Ce hameau paraît avoir une origine analogue à celle de Croix (village voisin dont les rues sont en croix) et il aurait aussi reçu sa dénomination de la disposition topographique de ses rues qui décrivent la figure d'un Y grec.

Je dois dire qu'il faut un peu se méfier des étymologies de l'abbé Decagny, elles sont souvent enfantines. Y n'est d'ailleurs pas une exception absolue, il est en Normandie, dans l'Orne, un hameau d'O. qui possède un château fort pittoresque dont les seigneurs étaient marquis d'O.

Y et O sont moins singuliers peut-être que Ws, en Seine-et-Oise. Ce village me valut, il y a quelques années, d'être pris pour arbitre par des Hollandais d'une petite ville des Pays-Bas qui avaient engagé un pari sur l'existence de cet Ws et à qui je révélai alors O et Y en rapprochant ces noms du golfe hollandais de l'Y.

ARDOUIN-DUMAZET.

* * *

L'origine du nom de Y, que porte une petite commune de l'arrondissement de Péronne, est incertaine.

Du moins, à ma connaissance, les faits ou causes qui ont pu motiver cette appellation ne sont mentionnés par aucun des historiens qui se sont adonnés à la description topographique ou historique de la Picardie, ni par ceux qui se sont exclusivement spécialisés à l'histoire de Péronne et de ses environs.

Ce que l'on sait, c'est que Y était précédemment appelé HII et que ce nom figure pour la première fois dans une charte datée de 1126.

Les documents relatifs à la provenance de ce nom étrange faisant défaut, il est permis de supposer qu'il dérive du mot Hii, qui se prononce *i* et qui a pu être orthographié *ii*, (deux *i*) même consonnance. Et comme en certains cas y vaut deux i, les échevins, scribes ou copistes du XII[e] siècle qui n'étaient pas, durant cette époque d'évolution de notre langue, très scrupuleux en matière d'orthographe, ont très bien pu commettre cet écart d'exactitude qui a eu pour résultat l'altération de ce mot.

Dans un ouvrage ayant pour titre : *L'arrondissement de Péronne*, l'abbé Paul Decagny, membre de la Société des antiquaires de Picardie, (Péronne Quentin 1844), donne cette courte description sur la commune de Y :

> Y, en latin *Jacum*, finale commune à plusieurs lieux, est peut être le seul qui se rende par une simple voyelle.
>
> Ce hameau paraît avoir une origine analogue à celle de Croix, dont il dépend aujourd'hui (1844) et il aurait reçu sa dénomination de la disposition topographique de ses rues qui décrivent la figure d'un y grec. Cette petite localité avait sa seigneurie et sa mairie particulières.
>
> La maison d'Y eut une grande célébrité dans le Vermandois et surtout à St-Quentin.

Le même auteur, dans son *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, (Péronne-Quentin, 1869) s'étend plus amplement sur l'histoire de cette commune. Il y est dit notamment que :

> Ce hameau fort ancien est sans doute le seul de toute la France dont une simple lettre ait composé le nom.
>
> Il est mentionné, néanmoins sous les dénominations de Iei dans une charte de 1080, de Radbod II, évêque de Noyon, relative à des terres possédées en ce lieu par son Chapitre Hii, (deux i) dans une autre charte de 1126, d'après Dom Grenier. I ordinaire dans un titre de 1166, puis Hay et Hy dans le dénombrement de Jean I[er] de Nesle en 1215, où au nombre de ses possessions il désigne « tôt ce que j'ai à Hy ».
>
> « Y était un fief considerable qui appartint à différents seigneurs. En 1427, une sentence de Baudot de Noyelles, chambellan du duc de Bourgogne et bailly des châ-

tellenies de Péronne, Roye et Montdidier, par laquelle Jean de Goussencourt, demeurant à Y, paroisse de Croix, est déchargé d'une somme de 4 sols parisis à laquelle les habitants du dit Croix l'avaient imposé, attendu qu'il était noble homme et de noble génération.

En 1460, donation au même Jean de Goussencourt pai Charles de Thaugny, écuyer demeurant à Duery, son oncle, de plusieurs cens à Y, qu'il tient de Dlle Marie de Boidicourt, sa mère et par acquet.

Vers la même époque, en même temps que les Goussencourt, on voit paraître une famille du nom même du fief seigneurial de Y, issue selon toute apparence de la magistrature de St-Quentin et ayant eu assez d'illustrations dans cette ville et dans la province.

Le 5 octobre 1584, Jean de Y fit ajourner toute la commune de St-Quentin pour consentir ou dissertir les lettres de relief qu'il avait obtenues prétendant à l'anoblissement de lui et de sa postérité.

Les descendants furent : Michel de Y, capitaine et bailly de Ham, inhumé en l'église de Falvy s/ Somme. Michel était aussi prévôt royal et mayeur de St-Quentin.

Robert de Y, mayeur en 1549.

Jean de Y, seigneur de Gaucourt.

Jacques de Y, capitaine et Jean son frère furent tués devant Meaux, le 30 mai 1589, âgé le 1er de 23 ans et le 2e de 21 ans, inhumés à l'église Saint-Pharon de cette ville.

D'après Lépéron, ce hameau du Vermandois avait 28 feux ou maisons en 1670 ; 17 en 1699 ; 40 en 1709. En 1867 : 230 habitants, 46 maisons ; superficie 273 hectares. L'auteur ajoute qu'en 1864, la commune de Y a obtenu l'érection d'une église très convenable grâce à une donation de 24 000 fr. par Mademoiselle Emerantine de Gagny.

Rappelons, enfin, qu'en Normandie, dans l'Orne, un territoire sur lequel un très joli château, élevé par Isabeau de Bavière, porte aussi un nom qui ne se compose que d'une vovelle, la lette O.

Le château d'O est connu des touristes.

Une famille noble de ce nom l'habitait au XVIe siècle. Au nombre des seigneurs de ce nom, le marquis François d'O, (1535-1594) est cité comme homme d'Etat français.

L. CAPET.

Notre-Dame-des-Anges, forêt de Bondy (LXXV, 282, 381) — Lebeuf parle succinctement de cette chapelle dans sa Notice sur la paroisse de Clichy-en-l'Aunois (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*. Réimpr. t. II, p. 572).

DE MORTAGNE.

* * *

Voir dans la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1903, p. 147, une notice historique très intéressante de notre érudit confrère M. Paul Pinson :

La chapelle de Notre-Dame-des-Anges à Clichy-sous Bois d'après de nouveaux documents.

Il en a été fait un tirage à part. Versailles, L. Bernard 1903 in-8° 12 p.

A. FOURET.

—

Le Champ d'Asile (LXXV, 370). — Voir : *Rois sans couronne*, par de Villiers du Terrage p. 171-185.

P. CORDIER.

* * *

Voir *Rois sans couronne* du Baron Marc de Villiers (Paris, Perrin, 1906). Dans cet ouvrage se trouve également une notice sur Primet Ier, roi des Ecrehous, dont parle M. de Wormbey à propos des Ecrehous (LXXV, 379).

T. M.

* * *

En réponse à notre confrère « *Un bibliophile comtois*, voici trois titres d'ouvrages sur ce sujet :

Le Texas ou notice historique sur le champ d'Asile, par Hartmann et Milliard, Paris, 1819, in 8°.

Le Champ d'asile chez Ladvocat, Paris, 1819, in 8°.

Le Champ d'asile au Texas, par C. D., Paris, 1820, in-18.

Ces trois écrits sont cités pour références à la page 32, de l'ouvrage :

Les complots militaires sous la Restauration, par E. Guillon, docteur ès-lettres (Paris, Plon Nourrit, 10, rue Garancière, 1895).

Ce dernier ouvrage contient lui-même, aux pages 329 à 332, un résumé de l'épisode du Champ d'asile.

V. A. T.

* * *

Parmi les généraux qui s'étaient réfugiés au Champ d'asile figurait le général

Rigau, grand père de Mmes Scheurer-Kestner et Charles Floquet. On trouverait peut-être des renseignements dans une brochure tirée à petit nombre et publiée par l'arrière petit-fils par alliance du général Rigau.

A. B.

***

Arrière petit-fils du Général Henri Dominique Lallemand, je possède peu de documents touchant le Champ d'Asile, mais ils sont à la disposition du Bibliophile Comtois qui voudra bien me prévenir de sa visite, car, étant mobilisé, j'ai peu de temps à lui consacrer. V. G.

—

Artiste ayant signé Marie (LXXIV, 56 ; LXXV, 302). — Je remercie notre aimable confrère M. Paul Klenck de sa réponse à cette question, insérée dans le n° du 10-IV 1917.

On sait que plusieurs des œuvres importantes de cette artiste, notamment : l'*Ange* qui est à Dreux ; *celui* que l'on voit à la chapelle de la rue de la Révolte ; la *Jeanne d'Arc* si mal placée en haut d'un des escaliers du Palais de Versailles, sur un piédestal qui en amoindrit, au lieu d'en faire valoir, tout le charme, la beauté, la poésie ; puis aussi, je crois, les vitraux *de Saint-Saturnin*, à Fontainebleau, sont signées des lettres M. O. entrelacées.

Mais, notre confrère pourrait-il nous faire connaître quelles sont celles de ses œuvres que cette princesse a signées de son prénom Marie ?

UN CHERCHEUR.

—

Papiers de Georges Avenel (LXXV, 366). — Ces papiers, notamment ceux relatifs à Pache, appartenaient à Charles Floquet, qui les a légués à son neveu Marcellin Pellet, ministre plénipotentiaire. Ils se trouvent encore à la légation de France à La Haye avec la bibliothèque révolutionnaire et les collections d'autographes de notre collaborateur.

O. S.

—

Colonels de Caylus Rouairoux (LXV ; LXXV, 194). — En décembre 1740, le baron du Rouairoux fut représenté aux Etats par François du Vidal, chevalier de Baillarguet (un cadet du marquis de Montferrier, syndic général de Languedoc) qui fit pour cela ses preuves réglementaires de noblesse comme il appert du procès-verbal de la séance.

Or, ce baron de Rouairoux, François de Caylus, né en 1716, était officier dans les Gardes françaises en 1767. Ce ne peut être le même qui est porté dans la note de M. de Roton comme capitaine de vaisseau en 1727, c'est à dire à 11 ans.

Et pourtant, c'est du même personnage qu'il semble être question.

MALABAR.

—

Diderot plagiaire (LXXV, 326). — Le bonhomme aurait été coutumier du fait.

Voici ce qu'on peut lire dans les Mémoires de Bachaumont, à la date du 22 Mars 1765 :

Goldoni vient de donner un nouveau volume de ses œuvres, qui fait le septième. On y lit *le Père de famille*, et *le Véritable ami*, ces deux pièces qui ont occasionné l'accusation de plagiat intentée par Fréron contre M. Diderot, et l'antipathie que ce dernier a conçue contre cet auteur Italien, qui ne savoit rien de ce qui se passoit à cet égard. M Goldoni fait dans une préface le détail de tout ce que nous avons déjà dit là dessus, et se venge avec autant de noblesse que de justice des choses peu avantageuses que la passion avoit dictées a M. Diderot sur les ouvrages du Comique italien

Cet auteur est plus que jamais attaché à la France ; il vient d'être fait maître de langue italienne des Enfants de France, avec deux mille écus d'appointements.

GÉO DE RHÉ.

—

Le miniaturiste J. Doré (LXXV, 326). — J. Doré a fait une ou plusieurs miniatures, comme tant d'autres peintres, sans pour cela être un miniaturiste. Il n'est nullement « de la famille de Gustave Doré » ; et pas davantage que le dessinateur : E. Doré. Non plus « de la famille », le marchand de tissus de la rue de Cléry ; et encore moins : le conservateur de... tripes ; qui, ce dernier, se nomme effrontément : Gustave Doré.

P. K.

—

Chevalier de La Barre (LXXV, 274, 384). — Sur le chevalier de La Barre, voir un petit livre très intéressant sur M. Maurice d'Avray, préfacé par M. H.

de Goudourville et portant comme titre : *Le Procès du chevalier de la Barre. Un crime judiciaire et une erreur d'opinion.* Paris, Société du Livre d'art ancien et moderne.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Poésies érotiques de Lamartine (LXXV, 328). — Les deux volumes de poésies érotiques que, suivant M. le conseiller Proal, Lamartine aurait composés dans sa jeunesse me sont inconnus. Mais le « Chantre d'Elvire » en était bien capable si l'on en croit le C. d'I*** (Jules Gay) qui, dans sa *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, etc.*, cite son nom parmi les auteurs du siècle dernier dont les œuvres badines, — pour ne pas dire plus — ont été insérées en 1864 par Aug. Poulet-Malassis, dans le *Parnasse satyrique du XIXe siècle*, ce recueil de poésies soi-disant édité à Rome (Bruxelles), à l'enseigne des Sept péchés capitaux, et qui tient une des premières places dans *l'enfer* de certaines bibliothèques.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

C'est un fait bien connu de ceux qui ont étudié de près la vie de Lamartine, qu'avant de donner au public, a trente ans, (à l'âge où V. Hugo avait déjà publié cinq recueils de poésie, quatre drames et quatre romans), son premier recueil, les *Méditations*, écrites en grande partie au cours des trois années précédentes, le poète avait passé par une longue formation dont les productions, pour la plupart, sont restées ignorées. Sans parler des poèmes épiques ou des tragédies dans lesquelles il mit un temps ses principales espérances de gloire, il avait déjà en portefeuille, en 1810, « une petite collection d'élégies » ; après en avoir beaucup brûlé, en septembre, il dit dans une lettre avoir conservé cependant « quelques élégies dans le genre de Bertin » D'autres, au cours des années qui suivent, s'ajouteront à celles-là, et il écrira, en juin 1816 : « Je compte faire imprimer incessamment pour quelques amateurs quatre petits livres d'élégies », A son tour, quand à partir de la fin de cette même année, un amour plus profond que ses passionnettes antérieures, de graves méditations en commun, sur Dieu, sur la mort, les tristesses de la séparation, et le désespoir après la mort de la femme aimée, auront définitivement formé son âme et fait mûrir son génie, l'inspiration du recueil prêt en 1816 cessera de le satisfaire ; il le détruira ou le condamnera à l'oubli, et n'en gardera, dans les *Méditations*, puis les *Nouvelles Méditations*, qu'un petit nombre de pièces, aisément reconnaissables à la différence du ton et presque toujours aussi du rythme, qui lui ont paru cependant se mieux harmoniser que les autres avec la note dominante des volumes qu'il donne au public.

Quant à la qualification d'érotiques données à ces poésies, il ne faut la retenir qu'à bon escient. Le mot a pris dans notre usage actuel un sens dont la langue médicale surtout est responsable et semble évoquer nécessairement l'idée de sensualité débridée ou d'indécence plus ou moins grossière. Il signifiait tout simplement dans le français traditionnel, selon son étymologie, « relatif à l'amour ». Ces élégies premières de Lamartine, c'étaient surtout, à coup sûr, les vers relatifs à l'amour ; mais on se figure malaisément, quoique lecteur, dès la sortie du collège, des petits poètes du XVIIIe siècle, de la *Pucelle*, et de maint autre livre défendu, découvert dans la bibliothèque de Biénassis, au château de son ami Guichard, Lamartine écrivant des polissonneries libidineuses à la façon du mauvais Parny. S'il s'inspirait de Parny, tenu alors pour le maître français du genre élégiaque, comme de Bertin, nommé dans la phrase que je citais tout à l'heure, comme des élégiaques latins un peu plus tard, c'était sans doute, au début, pour mêler à d'aimables badinages une sensibilité un peu factice relevée çà et là de quelque pointe de sensualité, pour laisser, ensuite, un épicurisme déjà vraiment poétique s'émanciper peut-être par moments aux discrets écarts d'un libertinage de bonne compagnie. Telle est du moins l'idée que donnent, des vers de ces premières périodes, les spécimens que nous en trouvons aujourd'hui dans le recueil de sa correspondance, et ceux qu'il a lui-même, comme je le disais, admis dans ses premiers volumes.

IBÈRE.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94, 164, 255, 304, 354, 494 ; LXXIV, 25, 172). — Voici ce que M. John Grand-Carteret,

dans son ouvrage sur *les Mœurs et la Caricature en France*, dit de la *Chanson illustrée*, à laquelle collabora Justin Langlois :

CHANSON ILLUSTRÉE (LA), 28 mars 1869 jusqu'en septembre 1870, 78 numéros. Directeur : Polo. Illustrations coloriées en première page, par Hadol, Grévin, Gill, Darjou, Donjean, C Nanteuil.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Madame de Montesson. Lieu de son inhumation (LXXV, 42). — Voici ce que dit la *Biographie Universelle* de Michaud à l'article Montesson :

... Elle [Madame de Montesson] mourut à Paris, le 6 février 1806 Son corps fut transporté dans une chapelle de l'église de Saint-Port (1), qui est la paroisse du château de Sainte Assise, près de Melun, où le duc d'Orléans était mort. Ce prince avait ordonné, par son testament, que son cœur et ses entrailles seraient apportés dans cette église, « espérant (disait-il) que la dame du lieu y serait inhumée à ses côtés, et voulant qu'ils fussent aussi unis après leur mort qu'ils l'avaient été pendant leur vie » Les obsèques de Mme de Montesson furent célébrées avec beaucoup de pompe. Le corps resta dans une chapelle ardente à l'église de Saint-Roch, pendant trois jours, qui furent nécessaires pour les préparatifs de la translation.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

Poquelin (LXIX, 542). — Voir : 1° Beffara : *Dissertation sur G.-B. Poquelin-Molière*, sur ses ancêtres, etc , Paris, 1821, in-8, 28 pages. — 2° Beffara : *Tableaux généalogiques des alliances de la famille Poquelin et de la famille Brochant*, 2 rouleaux : Nationale, manuscrits : nouvelles acquisitions, 20 134 et 20 135.

VARTA.

—

Bibliographie et iconographie des œuvres de J.-F. Regnard (LXXIV). — En 1878» dit M Ulric R.-D. c'est l'époque des débuts de l'imprimeur-artiste qu'était Motteroz. Peut-être, cette pièce est-elle de lui ? je m'explique : En 1880, environ, Motteroz m'offrit un petit chef-d'œuvre typographique : « Vous les connaissez », c'est le titre d'une plaquette gr. in-8°, 16 pages de vers, (s'il m'en souvient) ; couverture jaune cadmium, titre rouge et noir.

Motteroz me confia alors que toujours mal accueilli par les éditeurs, lui faisant cette sotte demande : « Pour qui travaillez-vous ? », il imagina dans son découragement, ce subterfuge : écrire une brochure, la composer et l'imprimer avec le goût qu'il avait ; ce qu'il fit.

N'aurait-il point usé, pour obtenir des travaux, du même stratagème au sujet de la pièce concernant Regnard ?

Remarquez, mon cher confrère, que je n'affirme rien, mais simplement, je me demande ?... et si ce renseignement peut apporter la moindre lumière, je m'estimerai heureux.

PAUL KLENCK.

—

Descendance de Rouget de Lisle (LXXI ; LXXII ; LXXV, 94, 203, 300). — Je ne suis pas en état de répondre de façon pleinement satisfaisante à la question qui m'est posée par notre collaborateur J. D. Je vais dire ce que je sais et ce que je trouve dans mes notes.

Selon les données ayant cours à Lons-le Saulnier même, la famille Rouget aurait été originaire du midi de la France, et, étant protestante, se serait dispersée à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes. Une branche alors, revenue au catholicisme, se serait fixée plus tard d'abord à Dôle, puis à Lons-le-Saulnier, où elle aurait conquis l'estime générale. Le premier dont se soit conservée la trace, avait nom Bonaventure Ignace Rouget, qui pendant trente ans fut premier échevin et maire de Lons le-Saulnier. Il eut un fils, Claude-Ignace Rouget, qui devint avocat au parlement. C'est celui-ci qui, comme je l'ai dit, ayant épousé Jeanne-Madeleine Gaillande, fut le père de huit enfants dont l'aîné devait être l'auteur de *la Marseillaise*. J'ai dit comment, selon la tradition établie à Lons le-Saulnier, ce dernier prit le nom de Rouget de L'Isle, qui ne fut jamais porté par aucun de ses frères et sœurs.

Et voici l'acte de baptême de Rouget de Lisle, tiré des registres paroissiaux du clergé de Lons-le-Saulnier, acte qu'a négligé de reproduire M. Alfred Leconte dans le volume consacré par lui au chantre de la *Marseillaise* :

(1) Ne serait-ce pas Seine-Port ?

Le dix may mil sept soixante est né et a été baptisé *Claude-Joseph*, fils du sieur *Claude-Ignace Rouget*, avocat en parlement, et de dame *Jeanne-Madeleine* Gaillande, mariée, lequel a eu pour parrain le sieur *Claude-Joseph Gaillande*, prêtre, docteur en Sorbonne, son oncle, et pour marraine dame *Claudine-Gertrude Pourtier*, épouse du sieur *François Delatourg*, échevin en l'hôtel de ville.

Ont signé au registre : ROUGET, G. POURTIER, C.-J. GAILLANDE.

DELATOUR — MONNIER, prêtre.

Si d'innombrables articles sur Rouget de Lisle et *la Marseillaise* ont été publiés depuis un demi-siècle dans une foule de journaux, de recueils et de revues, on a peine à croire à quel point la littérature est pauvre à l'endroit de l'un et de l'autre.

On peut s'en rendre compte par cette bibliographie, que je crois bien près d'être complète.

« Biographie de Rouget de Lisle », par Cornède de Miramont, Paris, 1842, in-8º.

« Suppression du dernier couplet » de *la Marseillaise* « et captivité de Rouget de Lisle », par P. M. Gonon. Lyon, 1848, in-8º

« Rouget de Lisle et *la Marseillaise* », par J. Poisle Desgranges, Paris, 1864, in-18.

« Rouget de Lisle » La vérité sur la paternité de *la Marseillaise*, par A Rouget de Lisle, Paris, 1865, in-8º.

« Rouget de Lisle », par Chevassus, Lons-le-Saunier, 1869, in-12.

« Rouget de Lisle » ou « les Volontaires de l'armée du Rhin », deux actes et trois tableaux par Mauclerc, Ve vins, 1870, in 8º.

« L'origine de *la Marseillaise* ». par A. Morpain (en vers, avec notes historiques), Paris, 1870, in-8º.

« Rouget de Lisle et *la Marseillaise* », comédie en deux actes et en vers (?) Marseille, 1870, In-12.

« L'Enfantement de *la Marseillaise* », scène en prose, par Charles Gerand (de Strasbourg), représentée à la Porte-Saint-Martin le 15 janvier 1871.

« Souvenirs historiques d'Alsace. Rouget « de Lisle à Strasbourg et à Huningue. Ses différentes habitations, » par Ad. Morpain, Strasbourg, 1872, in-8º.

« Le Chant de guerre pour l'armée du « Rhin » ou *la Marseillaise*, par Le Roy de Sainte-Croix, Strasbourg, Hagemann, 1880, in-4º.

La Marseillaise et « Rouget de Lisle, » par le même. Strasbourg, 1880, in.4º.

« Encore *la Marseillaise* et Rouget de Lisle », par le même, Strasbourg, 1880, in-4º.

« Rouget de Lisle et *la Marseillaise* », par Auguste Dietrich, Paris, 1882, in-18.

« Le chant de *la Marseillaise*, son véritable auteur », par Arthur Loth, Paris, 1886, in-8º.

La Marseillaise, comparaison des différentes versions, variantes de la mélodie, du rythme et de l'harmonie, par Constant Pierre, Paris, 1887, in-8º.

La Marseillaise, drame, par G. Champagne, représenté sur le théâtre de Belleville en septembre 1889.

« Rouget de Lisle », sa vie, ses œuvres, *la Marseillaise*, par Alfred Leconte, Paris, 1892, in-12.

« Rouget de Lisle », son œuvre, sa vie, par Julien Tiersot, Paris, 1892, in-12.

« Le roman de *la Marseillaise*, par Alexandre Fourgeaud, Paris, s. d. (vers 1871), in-12.

« Rouget de Lisle et *la Marseillaise* «, par Frédéric de Sézanne, Paris, s. d., in-4º.

Un souvenir singulier se rattache à une de ces publications, celle faite à Strasbourg en 1880 par Le Roy de Sainte-Croix, avec un certain luxe, et suivie de deux suppléments renfermant deux conférences faites par l'auteur à Choisy le Roy et à Lons-le-Saulnier. Qu'était ce que ce personnage qui s'occupait tout à coup avec tant d'activité de Rouget de Lisle, et trouvait le moyen de publier à Strasbourg, dans de remarquables conditions typographiques, un volume (je ne dis pas un livre) parfaitement insignifiant et sans aucune valeur littéraire ? d'où venait-il ? d'où sortait-il ? Singulier être, jusqu'alors parfaitement ignoré, qui se vantait, dans une de ses conférences, d'avoir entendu *la Marseillaise* à « Florence, à Rome, à Belgrade, à Lisbonne, à Athènes, à Londres, à Vienne... », mais que personne de chez nous ne connaissait, et qui semblait un intrus. Ce n'est qu'au bout de quatre années qu'on apprit, par le fait de sa mort, qu'il n'était autre qu'un chevalier d'industrie, pour ne pas dire plus. Voici comment un journal annonçait la nouvelle, en juillet 1884 :

Dans le domaine des faits divers, nous n'avons qu'une histoire qui soit de quelque intérêt parisien, parce que le héros de l'aventure est un Français, mais c'est une histoire bien triste. L'autre jour, le gouvernement anglais demandait à la police belge l'extradition d'un nommé Leroy de Sainte-Croix,

prévenu de nombreuses escroqueries et de faux en écriture. Les formalités accomplies, l'inculpé fut conduit à Anvers, où un policeman anglais devait venir le prendre. Quand l'agent vit son prisonnier, un vieillard d'apparence chétive et débile à l'extrême, il voulut lui épargner la peine d'être embarqué comme détenu et le laissa libre sur le bateau. Le malheureux vieillard a profité de sa liberté pour se jeter par dessus bord en pleine mer. On n'a même pas pu repêcher son cadavre.

Ce pauvre diable a tout de même accroché son nom à celui de Rouget de Lisle.

ARTHUR POUGIN.

—

Clémence Royer (LXXV, 325). — Les héritiers de Clémence Royer n'ignorent pas, sans doute, que la grande savante avait, au moment de sa mort, deux appartements. Celui qu elle habitait à Galignani et un autre. En vertu du règlement de Galignani, tout ce qui se trouve dans le logement occupé par un pensionnaire de l'établissement au moment de son décès appartient au dit établissement. Quand Clémence Royer est morte, il y avait chez elle, à Galignani, des objets qui lui étaient personnels, des papiers et de l'argent. Je vis notamment dans une commode de nombreuses enveloppes contenant les appointements mensuels qu'elle touchait pour sa collaboration à la *Fronde*, enveloppes que depuis longtemps elle entassait sans les décacheter.

Quand il s'agit de construire son tombeau, n'ayant pu réunir la somme nécessaire, je fis des démarches au Ministère des finances pour obtenir que l'argent laissé par Clémence Royer à Galignani et qui provenait de la *Fronde* fût employé à cet usage.

Il me fut impossible d'obtenir satisfaction, sous prétexte du règlement rappelé plus haut.

Nommée par Clémence Royer dans son testament pour surveiller après sa mort, les papiers et la publication des manuscrits laissés par elle, je me heurtai, quand je voulus remplir ma mission, au fait accompli.

J'appris de l'exécuteur testamentaire que rien n'était à publier dans les manuscrits laissés par Clémence Royer et, ce qui est plus grave, que sa correspondance intime avait été brûlée sous prétexte qu'elle eût pu diminuer sa mémoire (?) J'eus alors une discussion assez vive avec l'exécuteur testamentaire qui n'avait certes pas le droit de détruire aucun des papiers de Clémence Royer sans l'avis de toutes les personnes spécialement désignées par elle pour procéder à leur classement.

Le fils de Clémence Royer était mort et je ne lui connaissais aucun héritier. J'étais donc désarmée et dans l'impossibilité d'exécuter le mandat dont la confiance de Clémence Royer m'avait honorée.

Mme Avril de Sainte Croix, qui eut la même mission que moi et qui, de plus, était parmi les amies de l'exécuteur testamentaire, pourrait certainement donner aux héritiers des détails que j'ignore sur la destruction des papiers de Clémence Royer et l'endroit où doivent se trouver notamment son masque mortuaire et les objets laissés par elle.

MARGUERITE DURAND.

* * *

Clémence Royer m'a fait le grand honneur d inscrire mon nom parmi ceux de ses exécuteurs testamentaires — car nous sommes au moins une demi-douzaine — en commençant par Mme Marguerite Durand, l'ancienne directrice de *La Fronde* et nous avons été tenus dans l'ignorance des deux ordres de faits dont parle M. Albert Préau-Milica.

Quant à la succession de Pascal Duprat, l'ami légitime de Clémence Royer, le père du capitaine Duprat, mort à Madagascar, elle n'a, en fait, jamais existé, puisque l'ancien député de Paris ne laissa aucun actif, à part la propriété littéraire de ses œuvres dont personne, je crois bien, ne s'est jamais occupé.

JEAN-BERNARD.

—

J.-M. Vien (LXXV, 370). — Dans l'*Intermédiaire* du 25 juin 1865, n° 36, c. 364 — P. L. demande si les mémoires inédits de ce peintre, dont la publication prochaine avait été annoncée en 1825, par la presse, avaient paru, et s'ils avaient échappé au moins à la destruction. — Le 30 octobre 1892, Rip Rap dans le n° 33 du XXVe vol. col. 575 demande ce que sont devenues ces mémoires, appartenant à la bru du général Bache, qui devait les publier revus, corrigés et augmentés.

Dans mes presque demi-séculaires re-

cherches sur les mémoires, j'ai entendu plusieurs fois soulever cette question. Ma lecture assidue des catalogues nombreux que je reçois ne m'a apporté aucun éclaircissement.

PRIMOGUÉ.

—

Le « soleil » en héraldique (LXXV, 327). — Le soleil simple en héraldique est un cercle parfait formant visage. Il est entouré de 16 rais, 8 droits, 8 ondoyants posés alternativement. Mais le mot *rayonnant* appliqué aux astres en général, signifie que de petites lignes en rayons ont été intercalées entre les rais pour rendre la figure plus lumineuse.

E. FYOT.

—

Swastika (LV ; LVI ; LVII ; LIX ; LXXV, 134, 255, 344). — Voir à ce sujet le très-beau travail du R. P. Gaillard S. J. *Croix et Swastika*, Changhai. imprimerie de la Mission catholique, 1893,

J DAUTREMER.

—

Commanderies de l'ordre de Malte (LXXIV, 388). — Je ne connais pas Servagne, qui peut être dans le ressort de l'ancien Grand-Prieuré d'Aquitaine, mais que je ne trouve ni dans le *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, de Rédet, ni dans celui des Deux-Sèvres, de B. Ledain, ni dans le *Dictionnaire des communes de France*, de Joanne.

Ozon est un village de la commune de Châtellerault ; il faisait partie, sous l'ancien régime, de la paroisse de Pouthumé, devenue commune en 1790, et supprimée en 1801.

Prailles (d'après le *Dictionnaire topographique des Devx-Sèvres*, de B. Ledain) est un village dépendant à la fois de la commune de Saint-Martin de Sanzay, canton de Thouars, et de celle d'Argenton-l'Eglise, canton d'Argenton-Château, l'un et l'autre dans l'arrondissement de Bressuire.

Il existe aux archives de la Vienne (série H, liasses 794 à 814 incl.) un dossier très considérable relatif aux commanderies réunies d'Ozon et de Prailles. D'après Ledain (*op. cit.*, V° Prailles) cette dernière aurait été réunie en 1462 à celle du Puy-de-Noyron.

Quant à la Villedieu, où était autrefois la commanderie de la Roche-Villedieu, c'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers. L'administration des Postes la dénomme la Villedieu-du-Clain, bien que cette rivière n'en baigne pas le territoire, distant de son cours de plusieurs kilomètres.

M. P.

—

Formats (LXXV, 328). — Il serait regrettable et inutile, à mon sens, de changer la dénomination des formats Regrettable parce que ces noms sont un des mille liens qui nous rattachent à nos aïeux ; inutile, parce que ces noms ne pourraient disparaître que pour être remplacés par d'autres.

Il serait difficile, en édition, de substituer au nom d'un format, l'indication de ses dimensions. On n'imagine pas un livre annoncé en in-4° 45 × 56 ou en in 8° 56 × 72. Il est vrai qu'on pourrait dire 22 × 28 ou 18 × 28 mais en quoi serait-ce plus simple, sauf pour les ignorants qui ne sont pas intéressés à la question ?

L'édition, hélas ! cessera bientôt tout à fait d'être un art pour n'être plus qu'un commerce. C'était à prévoir et à craindre dès la disparition des vieux protes de la bonne école qui, eux, étaient de bons grammairiens et de fins lettrés.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

« Michel », roman de Gavarni (LXXIV, 391 ; LXXV, 161). — La plupart des écrits en prose et en vers, laissés par Gavarni, ont été réunis en un recueil qui a paru sous le titre suivant : *Gavarni.— Œuvre posthume. — Manières de voir et façons de penser. Précédé d'une étude sur Gavarni, par Charles Yriarte* (E. Dentu. 1869 ; in-18).

On trouve reproduit dans ce recueil le début du roman de *Michel,* sous la forme d'une nouvelle fantastique intitulée *Omnibus*, que Gavarni avait fait paraître jadis dans le *Charivari* ; mais la correspondance qui suivit la rencontre dans cette voiture publique est restée inédite et l'on n'en connaît que les extraits qu'en a donnés Sainte-Beuve en 1866, dans le tome VI des *Nouveaux Lundis.* Cette correspondance, qui se compose d'une cinquantaine de lettres, a été trouvée dans les papiers de

Gavarni par son fils Pierre et doit être encore conservée dans la famille.

Un bibliophile comtois.

—

« Le Moyen de parvenir ».—Béroalde de Verville et Henry Estienne. (LXXV, 277). — Le bibliophile Jacob, en tête de la publication qu'il a faite du *Moyen de Parvenir,* a consacré une notice d'une vingtaine de pages à rechercher le véritable auteur de cet ouvrage et n'a pas hésité, pour les nombreuses raisons qu'il indique, à en attribuer la paternité à Béroalde de Verville. Parmi les critiques modernes qui n'auraient pas été éloignés de donner cet ouvrage à Henri Estienne, il cite Charles Nodier.

Dans la Grande Encyclopédie, Jules Tellier indique également que Charles Nodier l'attribuait à Henry Estienne, auteur de l'*Apologie pour Hérodote*.

Ysem.

—

Les Fables de La Fontaine illustrées par des artistes du monde entier (LXXV, 136, 257, 347, 391). — Voici le titre exact de l'ouvrage : *Choix de fables de La Fontaine* illustrées par un groupe des meilleurs artistes de Tokio sous la direction de P. Barbouteau. Tokio, MDCCCXIV, imprimerie de Isoukidji-Tokio, S. Magalo, directeur. Deux volumes in-quarto sur papier de riz, chaque volume contient quatorze fables, texte français et dessins coloriés sur une page ou deux pages.

M. P.

—

La bibliothèque infernale de la Dubarry (LXXV, 367). — Dans son ouvrage : *Les femmes bibliophiles de France* (P., 1886, t. II, p. 190). E. Quentin Bauchart fait allusion à l'article de Léon Gozlan et ajoute :

> Cette assertion n'a rien d'invraisemblable, et nous serions, pour notre part, d'autant plus disposé à y ajouter foi, qu'on nous a assuré que cet *enfer* serait aujourd'hui la propriété d'un *Hankey* [bibliophile anglais érotomane] tourangeau.

Il ne faut pas accréditer cette légende. La prétendue bibliothèque « infernale » de Mme du Barry n'a laissé aucune trace de son existence dans l'histoire de la bibliophilie, on doit la considérer comme imaginaire, et Quentin Bauchart prêta rop facilement l'oreille à un bavardage.

Quelques années plus tard, il écrivait du reste (*A travers les livres*, 1895, p. 54) :

> Rien n'est venu démontrer, jusqu'à présent, que ce petit libertinage intime ait jamais existé ; nous aurions plutôt la preuve du contraire, puisque les estampes dites *galantes* que l'on rencontre assez souvent dans le *Boccace* de 1757 ne figurent pas dans l'exemplaire qui lui a appartenu.

d'Heuzel.

—

Les Comptes fantastiques d'Haufmann (LXXV, 372). — Cette brochure de Jules Ferry fut publiée avant la guerre de 1870, le baron Haussmann étant encore préfet de la Seine. Jules Ferry était alors rédacteur du *Temps*. Le titre fut trouvé, on peut dire, spontanément, à la fin par l'auteur et par Nefftzer et Adrien Hébrard.

C. P.

*
* *

Le mot est bien de Jules Ferry, quoiqu'on ait eu l'idée de le contester. Je le lui ai entendu affirmer bien des fois.

M. P.

—

Sed tantum dic verbo (LXXV, 7, 109, 206, 308). — Tout en remerciant les nombreux correspondants qui m'ont fait voir comment la connaissance, soit de l'hébreu, soit du grec, peut permettre de deviner le sens qu'il y a lieu d'attacher à cette phrase d'apparence peu correcte au point de vue de la langue latine, je crois que l'avis de tous sera tout de même que jamais Cicéron, Virgile ou Sénèque ne se seraient exprimés ainsi et que si, aux examens du baccalauréat ès-lettres, nous nous étions, au cours d'un thème latin, avisés de traduire : « dites seulement une parole » par « *sed tantum dic verbo* » nous n'eussions point vu nos examinateurs réserver un accueil favorable à cette tentative d'innovation littéraire.

G. de Massas.

—

Quos vult perdere... (LXXV, 280). — Cette pensée est bien d'Euripide, notre collaborateur la trouvera en ouvrant à la page 497 le tome II de la traduction latine des *Tragédies d'Euripide* par J. Barnes Leipzig, 1779, in-f°) ; qu'il veuille bien usi se reporter au livre d'Edouard Four-

nier, l'*Esprit des autres* (Paris, Dentu, 1879, 5e édit., p. 182.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Le *Grand Larousse* dit que cette phrase se trouve dans l'*Index prior* du théologien anglais Barnes, sous la forme suivante : « Deus quos vult perdere dementat prius ». (*Incertae*, v. 446), en commentaire d'un vers d'une tragédie inconnue d'Euripide. Malgré le *Jupiter* placé après *perdere* au lieu de *Deus*, dans un tour plus latin et plus conforme à la pensée grecque, la phrase latine passée en proverbe est donc bien de Barnes Mais, d'autre part, je trouve dans les *Locutions latines* du *Petit Larousse illustré*, à l'article ci-dessus : « Pensée d'Euripide à laquelle Boissonade a donné cette forme latine ». Lequel des deux, Barnes ou Boissonade est-il réellement l'auteur du dicton en question ?

NAUTICUS.

* * *

La couverture des anciens numéros de l'*Intermédiaire* portait régulièrement la recommandation suivante :

Que chacun, avant de s'adresser à l'*Intermédiaire*, veuille bien prendre la peine de chercher dans les livres qui sont à la disposition de tout le monde, s'il ne s'y trouverait pas une réponse satisfaisante à sa demande.

A cette recommandation on pourrait ajouter celle de toujours consulter les tables de l'*Intermédiaire*. Et aussi quand il s'agit de citations, s'adresser d'abord à l'excellent ouvrage d'Edouard Fournier *L'esprit des autres*. Il paraît même que c'est Charles Read, le fondateur de notre journal, qui, le premier, aurait signalé cette pensée dans les *Tragédies d'Euripide*.

ROLIN POETE.

—

Etymologie de Langé (LXXV, 184, 308). — Langé paraît bien rentrer dans la catégorie des noms de lieux gallo-romains à suffixe — *iacus*, suffixe qui, en France et suivant les régions, aboutit à — *é*, — *y*, — *ey*, — *ay*, — *at*, — *ac*, — *ieu*, etc. La connaissance des formes anciennes du nom de Langé serait indispensable pour se prononcer.

Dans l'ignorance de ces formes, on peut conjecturer un ancien fundus *Lemniacus*, d'un gentilice *Lemnius* qui peut s'inférer du cognomen connu *Lemnus*. Comme exemples de l'un des reflexes français du groupe latin — *emniacus* en — *angé*, — *angy* on peut citer *Solemniacus*, *Polemniacus* d'où Soulangé (Maine-et-Loire), Soulangy (Calvados), Poulangy (Haute-Marne). Le groupe latin — *mni* — se retrouve dans *somniare* songer et dans le latin populaire *domniarium* danger. —

A. Bz.

—

« Si le peuple manque de pain, qu'il mange de la brioche ! » (LXXV, 3). — Je lis, dans la *Relation d'un Voyage à Bruxelles et à Coblentz*, par Louis XVIII (Paris, Domère, 1823) page 70 :

Nous avions un pâté et du vin de Bordeaux ; mais nous avions oublié d'avoir du pain. Aussi, en mangeant la croûte avec le pâté, nous songeâmes à la Reine Marie-Thérèse, qui répondit, un jour que l'on plaignait devant elle les pauvres gens qui n'ont pas de pain : « Mais mon Dieu, que ne mangent-ils de la croûte de pâté ! »

Le mot que l'on prête à Marie-Antoinette paraît bien n'être qu'une déformation de celui-ci.

BERNARD LATZARUS.

—

« Il ira loin si les petits cochons ne le mangent pas en route » (LXXV, 328). — L'*Echo du Public* s'est occupé de cette question. Voici ce qu'il a été répondu :

L'on appelle vulgairement « petits cochons » les cloportes gris que l'on rencontre dans les lieux humides, sous les pierres, surtout là où se trouve quelque cadavre d'insecte ou d'animal en décomposition.

Ces horribles bêtes doivent faire concurrence aux vers pour dévorer les corps des morts.

De là l'expression. Cette locution n'est certes pas employée par tout le monde. On en comprend, ce me semble, facilement la signification.

C'est pris en très mauvaise part et sans charité vis-à-vis de celui à qui l'on s'adresse.

Les porcs mangent les pommes de terre ; la pomme de terre est un légume de peu de valeur et auquel on attache peu de prix.

On ne fait guère les frais d'en envoyer à quelqu'un. Ça ne vaut pas la peine.

« Il ira loin si les petits cochons ne le mangent pas. »

Cela veut dire qu'il est sot et qu'il a peu de valeur.

P. c. c. AUGUSTE RAULT.

Taverne (LXXV,281,355). — En 1854 existait, rue de la Harpe, à Paris, à la hauteur de la place Saint-Michel *d'alors*, c'est-à-dire en face du débouché de la rue Monsieur-le-Prince (le tout a été rasé lors de la création du boulevard Saint-Michel) un établissement dont l'enseigne était : *Taverne des Etudiants*, et au-dessous ces mots : *tabac gratis*.

V. A. T.

***

En 1865, il y avait dans le bas de la rue d'Amsterdam, une « taverne anglaise » aussi couramment fréquentée que le café restaurant Barbotte situé sous les arcades de la « cour du Havre » (gare St-Lazare). M. Eugène d'Eichtal y pouvait fort bien déjeuner, dût-il devenir membre de l'Institut.

L.
A.

***

Voici exactement et complètement transcrit ce que dit Littré au sujet de ce mot :

Quand taverne est pris seulement au sens du lieu où l'on va boire, il s'y attache une idée de mépris qui n'est pas dans cabaret ; et quand il est pris au sens du lieu où l'on donne à boire et à manger, il indique un établissement plus relevé que le cabaret.

Le texte ci-dessus ne semble pas autoriser l'auteur de la question à écrire : Or, il y a cinquante ans, le mot « taverne » était, d'après Littré, employé dédaigneusement comme « cabaret ». Il y avait, en effet, taverne et taverne.

Nauticus.

***

Ce mot était déjà en usage à Paris au XVIe siècle. Dans *Le Moyen de Parvenir* de Beroalde de Verville, au chapitre 32, intitulé *Minute*, on lit les lignes suivantes :

Or çà, j'ai apposé et contrôle la juste dispense et huguenotique, ainsi que nous faisions à Paris, le carême passé, quand en pleine taverne, nous faisions le petit exercice de la Religion.

Il suffit de parcourir la suite du chapitre pour se rendre compte qu'à l'époque, on faisait festin dans les tavernes, on y buvait et mangeait en toute sûreté, et même, si l'on voulait, on faisait gras les jours défendus par la religion, en fermant soigneusement la porte, au besoin. C'était donc le « restaurant », mais non le « cabaret », dans le mauvais sens du mot.

Ysem.

—

Ranglaret (LXXIV, 292). — J'ai connu un Ranglaret. Il était breton et exerçait fort adroitement la profession de bûcheron.

Plus ou moins.

—

« Gnole » (LXXIII). — Dans le *Journal*, du 12 janvier 1917, p. 2 col. 1, article Les « mauvaises têtes » du feu — Cent mille hommes de plus », signé « capitaine Z. . » on lit :

Les joyeux... allumés par un bon coup d gniaule... sont des soldats de choc...

Voilà encore une orthographe de rechange, trop compliquée et indifférente comme les autres, je pense, aux... consommateurs.

Sglpn.

—

Chateaubriant, terme de cuisine (LXXV, 233, 397). — *Erratum* : Saintine a écrit et j'ai copié : *Chateaubriand* et non : *Châteaubrilland*.

Un bibliophile comtois.

***

Chateaubriand ou Chateaubriant (selon Littré) ? Les amateurs de ce filet de bœuf ne sauraient hésiter : c'est bien avec un d qu'il convient d'écrire ce terme de cuisine.

M. Montmireil, cuisinier de Chateaubriand, avait conçu d'une façon originale, la préparation du filet de bœuf : il lui donna le nom de son illustre maître.

Si M. Paul Müller désire savoir comment était préparé pour l'auteur du *Génie du Christianisme* « le chateaubriand », je le renvoie au *Dictionnaire universel de cuisine* de Joseph Fabre.

Il verra ainsi la différence qui existe entre la recette originale de Montmireil et le « Chateaubriand » servi couramment dans les restaurants.

Enfin, il existe une pâtisserie appelée chateaubriand, sorte de timbale aux fruits et à la crème glacée.

Paul Dubié.

—

Le jeu de loto et les Tirailleurs (LXXV, 330). — Les zouaves ont des libertés que nous n'avons pas : ils peuvent saluer l'annonce des numéros de lazzis pittoresques osés. Nous enverrons à l'auteur de la question les réponses

reçues de : *Un vieux ch acal*, le père de M. Louis Morin, qui a appel à sa mémoire, qui a fait quinze ans d'Afrique de 1848 à 1862, de M. Louis Sozel de Marseille.

—

Lignes à copier, punition scolaire (LXXV, 234). — En 1847, au collège Royal de Bordeaux, cette punition était fréquemment appliquée, [sans préjudice d'autres châtiments tels que retenue, privation de sortie pour les internes, piquet contre un arbre pendant la récréation, séquestres, etc. etc.]

C'était généralement des vers latins qu'on donnait à copier. L'année suivante, en troisième, j'ai eu un professeur qui, pour un rien, vous infligeait des *mille vers mot à mot*, vous laissant d'ailleurs la faculté del es remplacer par *cinq cents vers grecs mot à mot*.

On pouvait s'en tirer avec les traductions interlinéaires qui foisonnaient, mais c'eût été insensé tout de même s'il n'y avait pas eu les *exemptions*.

Celles-ci étaient données comme récompenses, et comportaient en général l'indication du nombre de lignes auquel elles pouvaient s'appliquer, (si toutefois on voulait bien les accepter). Elles avaient d'ailleurs les formes les plus diverses, soit qu'elles fussent données par l'administration du Lycée, soit par les professeurs.

Au lycée de Bordeaux, l'administration donnait aux professeurs qui en désiraient pour les distribuer des exemptions imprimées en latin, sur papier rouge et ainsi conçues :

IMMUNITAS

.... *valeat dilecto discipulo nostro*. .

Les blancs étaient remplis par le professeur, qui signait.

V. A. T.

—

Rue des Corps-nuds sans Tête, à Amiens. — Corps nuds en Bretagne (LXXV, 180, 314, 381). — Je remercie tout d'abord le confrère A N. de l'explication qu'il donne de l'appellation bizarre de « des Corps nuds sans tête » portée par une rue d'Amiens et qui paraît fort vraisemblable.

De mon côté, je découvre, en feuilletant le XXX° volume de l'*Intermédiaire*, à la col. 212, sous la rubrique : *Rectification de vocables géographiques*, et la signature T. Pavot, le passage suivant, qui constitue une réponse anticipée à la question posée vingt-deux ans plus tard, par M. Dehermann sur la commune de « Corps nuds » en Bretagne :

... Les transformations du celtique en français sont, pour le moins, tout aussi singulières. Voici quelques exemples pris dans l'Ille-et-Vilaine :

. . . .

Gorz-néus (enclos de l'escarpement) s'est transformé en Corps nuds (Eccl. de corporibus nudis).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

L'origine du nom de Corps Nuds (Ille-et-Vilaine) est clairement expliquée par Longnon (*Géographie de la Gaule au VI° siècle*, p. 308). Corps nuds, « orthographe absurde bien que consacrée par l'administration », dit Longnon, est l'ancien *Cornutius vicus in regione Rhedonica*.

Ce village, dont le nom a été traduit *Cornus*, est encore nommé *Cornutius* au XII° et au XIII° siècle.

A. Bz.

*
* *

La petite commune de l'Oise dont dépend le domaine de Chaâlis, récemment légué à l'Institut, est appelée indifféremment : *Fontaine les Cornus* ou *Fontaine-les-Corps-Nuds*. Le chanoine Muller, dans son livre *Senlis et ses env rons* qui fait autorité, trouve l'origine de cette dénomination dans le sobriquet *Cornu*, *Cornutus* que portaient les seigneurs de Fontaine au XIII° siècle. Il néglige absolument une légende de *Corps Nuds sans teste* découverts sur le territoire de Fontaine, qui semble avoir été imaginée pour éviter le surnom de *Cornus*, désagréable à la population et qui était bien inutile, car la modification souhaitée s'opère d'elle-même par l'usage.

Le nom du bourg breton et de la petite rue d'Amiens peut résulter d'une déformation semblable et pareillement motivée. JOSEPH ODENT.

—

Chanson sur Victor Hugo : « Je golgothe » (LXXV, 328). — D'après Edmond Biré, cette chanson aurait été publiée dans le *Parnasse satirique du XIX° siècle*.

Voici, d'ailleurs, ce que raconte à ce sujet cet auteur dans son livre, *Victor Hugo après 1852* (Perrin, Paris ; 1894 ; in-18, p. 105, note 2) :

... Malgré son triple talent de peintre, de poète et de sculpteur, Auguste de Châtillon tomba dans la misère. On lit à ce sujet dans *le Figaro* du 2 juin 1876 : « A propos de l'*inexplicable économie* de M. Victor Hugo, nous trouvons dans *le Parnasse satirique du XIXe siècle* (ouvrage que les amateurs paient aujourd'hui de cinq à dix louis quand ils le rencontrent) la fameuse chanson de *Golgotha* faite en 1864 par Alexandre P*** [Pothey.] Elle fut composée à l'occasion du refus de Victor Hugo de prêter une cinquantaine de francs à un vieil ami malheureux, M. Auguste de Châtillon, dont un portrait du *Maître* décorait le salon de la Place Royale. M. de Châtillon, comme un homme qui ne pouvait en croire ses yeux, faisait lire, dans les cafés de Paris, ce refus étrange, où la phrase : *Chacun gravit son Golgotha* semblait accuser la dureté des temps. Voici un des derniers couplets :

. . . .

— Grand maître, prêtez-moi cent sous ?
— Ami, je ne puis rien pour vous
Que de vous déclarer poète
Sous le crâne ayant la tempête...
Maintenant tirez-vous de là...
Chacun gravit son Golgotha !
On ne peut pas me tirer de carotte !
Faites comme moi, cher ami, je golgothe.
Oui, tout doucement je golgothe. »

P. c. c. Un bibliophile comtois.

***

L'original de cette chanson est entre mes mains Pothey l'adresse à son ami Poulet-Malassis ; il lui en explique la genèse. G. M.

Mon cher ami,

J'ai le plus grand regret de ne t'avoir pas vu pendant ton séjour à Paris ; je n'ai su ton arrivée qu'au moment de ton départ. A ton prochain voyage, j'espère être assez heureux pour te serrer la main.

Je ne saurais te dire, mon cher ami, toute l'importance du service que tu me rendrais, si tu voulais bien me faire remettre prochainement un exemplaire du *Parnasse*. Je l'ai demandé à tous nos amis, j'ai remué ciel et terre pour l'obtenir et jusqu'à présent mes démarches ont été vaines. Tu te souviens sans doute que tu me l'avais positivement promis, mais je ne t'importunerais point si je n'en avais un énorme besoin. Puisque mes bamboches ne te déplaisent point, je t'envoie ici la dernière, pauvre essai satrique tenté sur le seul poète dont je sache quatre mille vers, au moins. Mais n'est-ce pas qu'il faut bien de temps en temps blaguer un peu les triomphateurs ?

J'ai choisi un air de Béranger parce que j'ai pensé qu'il serait plus désagréable que tout autre, et quant au dernier couplet, il a rapport à une demande faite par Auguste de Châtillon.

Pense à moi bien vite, mon cher ami, et crois moi toujours ton bien dévoué,

Alex. Pothey.
17, Boulevard Pigalle,
Paris.

Je golgothe

Air : *Un jour, le bon Dieu s'éveillant*[1].

Un jour, Victor Hugo le Grand
Se posa sur son Océan :
Si je sondais les lueurs sombres
En faisant rayonner les ombres ?
L'univers serait épaté
De ma ténébreuse clarté.
Oui, cher Lacroix, ça grossirait ma note !
Car, tout doucement, il faut bien qu'on golgothe !
Et, tout doucement, je golgothe !

Moïse eut le mont Sinaï,
Mahomet, Médine-el-Nabi ;
Napoleon eut Sainte Hélène !
Par un semblable phénomène,
Mon ouragan s'est entassé
Sur le granit de Guernesey !
Vers l'horizon, je fais tonner ma glotte !
Car, tout doucement... etc.

Homère, Socrate et Platon
Corneille, Shakespeare et Byron,
Combien mieux que vous je golgothe !
Je chippe toujours la cagnotte !
Voyez ce que m'a rapporté
Le mot que Cambronne a jeté !
Cinq cent mille francs ! Avec ça l'on boulotte !
Car, tout doucement... etc.

— Grand Maître, prêtez moi cent sous ?
— Ami, je ne puis rien pour vous..
Que de vous déclarer poète
Sous le crâne ayant la tempête !
Maintenant, sortez vous de là ;
Chacun gravit son Golgotha !
On ne peut pas me tirer de carotte !
Faites comme moi, cher ami, je golgothe !
Oui, tout doucement, je golgothe !

A. Pothey.

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXIII et LXXV, 36, 223, 243, 311). — A-t-on cité cette phrase de Gustave Flaubert, en Octobre 1870 :

Quel effondrement, quelle chute, quelle misère ! Quelles abominations ! Peut-on

croire au progrès et à la civilisation devant tout ce qui se passe ? A quoi donc sert la science, puisque ce peuple plein de savants commet des abominations dignes des Huns et pires que les leurs, car elles sont systématiques, froides, voulues...

D'E.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Ostrowski sur les Allemands. — Le patriote Christien Ostrowski, réfugié en France après l'insurrection de Pologne de 1831, a réuni en 1857, sous le nom de *Lettres Slaves* (1) un certain nombre de lettres écrites par lui à différentes époques sur la question polonaise. Le 13 mars 1853, il adressait à Sarrans jeune, ancien représentant du peuple à l'Assemblée Constituante, au sujet de l'Allemagne et des Allemands, les lignes suivantes qui paraissent avoir été écrites hier :

... L'Amérique septentrionale et les Indes sont en voie de subir la conquête de l'Allemand. Réseau dominateur, polype immense étendu sur l'univers et l'infectant de ce principe funeste qui se trouvera toujours dans son cœur, sinon sur ses lèvres : la domination universelle.

Et à quoi tient cet état de choses ? est-ce à quelque supériorité morale et physique ? non, mille fois non ! Son corps, sa physionomie, son intelligence porte les signes évidents de l'abjection et de l'infériorité........ C'est cette rapacité jalouse et cette tendance à vivre sur le bien d'autrui qui s'est révélée dernièrement dans les assemblées populaires de Francfort et de Berlin réunies au nom du principe démocratique et qui voulaient faire des provinces limitrophes de Lombardie, de Schleswig et de Posen, des enclaves allemandes sous prétexte que la population tudesque, accueillie à titre d'hospitalité et de bon voisinage, y était devenue prépondérante ! Laissez faire l'Allemand, et bientôt la Suisse, l'Alsace, avec une partie de la Lorraine seront revendiquées au même titre, comme devant faire partie de l'Empire germanique. L'Allemand, comme l'ivraie, étouffe et dévore tout ce qui se trouve à sa portée ; intrus sans pudeur et sans courage, une fois établi sur quelque lambeau d'un sol étranger, qu'il y soit appelé par les besoins industriels ou qu'il parvienne à s'y faire admettre par ses faux semblants de bonhomie et de placidité, il ne quitte plus jamais son nouveau terroir qu'il considère comme sa conquête ; il exploite, il pressure, il dépossède, sous des apparences légales, les populations qui le méprisent et le détestent ; ne pouvant même vivre dans son pays, il veut dominer chez les autres ; c'est une mauvaise herbe qui repousse sans cesse et qu'il est presque impossible de déraciner.

Il n'a point de patrie, car toute la terre lui appartient ; son nom générique *Alle-man* ou *Herr-man* veut dire que tous les hommes lui doivent obéissance : il veut être seul dans le monde, et n'a vu dans le démembrement de la Pologne qu'une nation d'origine slave à tuer. Qu'on y prenne garde ! cette race insatiable envahirait l'univers, il est temps d'en affranchir au moins l'Europe en la sarclant et l'émondant avec le fer de la France ! La bonne politique à son égard, c'est celle des batailles d'Iéna et de Wagram ; moins toutefois les deux fautes immenses de la paix de Tilsitt et du traité de Schœnbrunn : ce n'est pas Moskou (*sic*) qui a perdu Napoléon, c'est bien plutôt Vienne et Berlin. (1)

(1) (Paris, Amyot, 8, rue de la Paix, 1857, in-18).

(1) L'Allemand haineux et jaloux, déteste cordialement tout ce qui n'est pas lui-même : le Slave, le Hongrois, le Français et l'Italien. Cette haine date de loin ; le Dante, quoique Gibelin, a donné aux trois faces de Satan les trois couleurs allemandes : le noir, le rouge et le jaune.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Goethe prévoyant la piraterie allemande. — Du second *Faust* :

MÉPHISTOPHÉLÈS

Nous avons bravement travaillé ; heureux, si le maître nous approuve Nous étions parti avec deux navires seulement ; nous rentrons avec vingt dans le port. Les grandes choses que nous avons faites, on peut les voir dans notre chargement. La mer libre rend libres les esprits. Là, qui s'avise de réfléchir ? Il n'y faut qu'une griffe alerte. On prend un poisson, on prend un navire, et dès qu'on est le maître de trois, on tire à soi le quatrième : alors le cinquième joue de malheur On a la force, on a donc le droit. On demande *quoi* et non *comment*. Qu'on ne me parle pas de navigation, si la guerre, le commerce et la piraterie ne sont pas une inséparable trinité.

(Traduction Jacques Porchat. Tome III, Hachette, 1860 ; in-8, p. 452).

P. c. c. PIERRE DUFAY.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXVᵉ Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juin 1917.

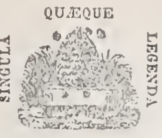
Nº 1462

34ᵇⁱˢ, r. Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDA



Il se faut entr'aider

Nº 1462

34ᵇⁱˢ, r. Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 1[illegible] francs pour la France, 14 francs pour l'étranger

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Frédéric II et Lafayette. — Tout récemment un journal parisien citait le dialogue suivant que nous avons retrouvé dans le *Roman d'un royaliste* par le Marquis Costa de Beauregard (page 60).

Le dialogue s'établit entre Frédéric II et La Fayette, de retour d'Amérique et de passage à Berlin :

FRÉDÉRIC : « J'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, se mit en tête d'introduire toutes ces belles choses dans son pays. Or, savez-vous ce qui lui arriva ?

LA FAYETTE : « Non, Sire

FRÉDÉRIC : « Eh bien, Monsieur, il fut pendu ».

L'anecdote est-elle vraie ? D'E.

—

Engagement pris par Charles Iᵉʳ d'Angleterre lors de son mariage avec Henriette de France. — L'Eglise n'autorise le mariage entre catholique et protestant que sous la condition expresse que les futurs époux s'engageront à élever tous leurs enfants dans la religion catholique, promesse qui n'est pas toujours tenue, surtout dans les maisons souveraines. Cette condition empêcha, il y a quelque vingt ans, l'héritier de la couronne d'Angleterre d'épouser une princesse d'Orléans dont il était épris.

Je serais curieux de savoir ce qui s'est passé à cet égard lors du mariage de Charles Iᵉʳ d'Angleterre avec Henriette de France en 1625 ? J. W.

Cavour et la paix universelle. — Je trouve, dans la préface du récent ouvrage de l'Italien Estore Ponti signée S. Pichon, les lignes suivantes : Luzzatti rappelait le vœu du plus glorieux des ministres du roi de Piémont, Cavour, pour « une paix universelle qui, unie à la liberté des peuples, serait le plus grand bienfait de la Divine Providence ».

Malgré l'autorité de Luzzatti, ces paroles me paraissent douteuses dans la bouche de Cavour, esprit très positif, nullement illuminé, qui a provoqué la guerre de 1859. Si elles ont réellement été prononcées, où et quand était-ce ?

PAUL MULLER.

—

Biographie de la famille de Lucien Bonaparte. — En 1889, la librairie Plon a édité un ouvrage anonyme intitulé : *Le prince Lucien Bonaparte et sa famille*.

Pourrait-on me dire quel est l'auteur de ce travail apologétique entrepris, comme l'avoue l'avant propos, dans le but de rattacher à la famille impériale le second frère de Napoléon et sa descendance ? UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La malle de Jacques Molay aux Archives Nationales. — Nous recevons cette lettre :

A Monsieur le Directeur de *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

Il existe aux Archives Nationales, dans une vitrine de la Salle des Pièces à convictions, la Malle de Jacques Molay, laquelle contient avec sa couronne, son épée de puissance et des débris *d'os humains calcinés*, enveloppés dans un fragment de journal jauni et moderne sans aucun intérêt.

Dans une visite que j'accompagnais bien avant la guerre actuelle, Monsieur le comte Delaborde, l'érudit Académicien bien connu, professeur à l'Ecole des Chartes et historien de saint Louis, émit l'opinion que ces débris n'émanaient pas de Jacques Molay.

La chose est possible.

Il faudrait donc en conclure, qu'un être mal intentionné se serait procuré des os humains pour les brûler et les faire passer pour vrais ? cela paraît invraisemblable.

Je me suis donc demandé depuis et bien des fois, sur quelles preuves s'appuyait Monsieur le Comte Delaborde pour affimer la non authenticité de ces reliques.

Monsieur Barroux, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XXIV, p. 7, écrit : Le Peuple recueillit ses cendres, d'où l'on peut conclure qu'un contemporain ou même un sien, moine, peut-être, se sera emparé des restes calcinés parmi les cendres du bûcher, et les aura remis à l'Ordre pour être joints aux objets ayant appartenu au martyr tenaillé et arsé du bras séculier.

Monsieur le Comte Delaborde, par une réponse probable, ne peut manquer d'éclaircir ce cas, qui n'est pas sans intérêt historique. G. GOUAY.

—

Bachasson de Montalivet — Nous lisons dans le *Napoléon* d'Alexandre Dumas :

Les autres personnes avec lesquelles Buonaparte se lia pendant son séjour à Valence (1786) furent MM. *de Montalivet* et *Bachasson* lesquels devinrent, l'un ministre de l'Intérieur et l'autre inspecteur des approvisionnements de Paris.

(Edition Michel Lévy, 1865, p. 13).

On sait que le véritable patronyme de M. de Montalivet était *Bachasson*. Il est donc plus que certain que le M. Bachasson dont parle Dumas était son parent, cousin sans doute, frère peut être. Un Intermédiairiste aurait-il la bonté de nous fixer sur la parenté de ces deux personnages ? GEO. MAUR.

—

La mort du chirurgien Desault (1744-1795). — Maître et ami de Xavier Bichat, l'illustre chirurgien comtois, qui était né à Magny-Vernois, près Lure, en 1744, mourut de fièvre typhoïde, à Paris, en 1795.

Cette maladie a été attribuée aux cruelles angoisses, aux épreuves douloureuses subies par ce glorieux maître, pour avoir donné ses soins au fils de Louis XVI enfermé au Temple. Cet acte de dévouement professionnel fut très mal apprécié par les membres de l'Assemblée Constituante.

Que sait-on des tribulations subies par ce grand bienfaiteur des malheureux ?

Quelle était la maladie de l'enfant de Louis XVI, pour laquelle Desault fut appelé au Temple (1)?

Quel est l'auteur du superbe buste de Desault, qui est érigé sur la grande rue de Lure? A quelle date eut lieu l'érection de ce monument ? Dr BONNETTE.

(1) C'est la question Louis XVII : évitons de la rouvrir.

LA R.

Portrait lithographié, signé A. Dreuille. — Le peintre Auguste François Dreuille (1796-1852), plutôt connu comme paysagiste, a-t-il, dans sa jeunesse, « commis » des portraits ? J'ai sous les yeux une lithographie représentant un personnage en buste; cheveux frisés, figure rasée, manteau sur les épaules, col largement ouvert avec cordelière... C'est approximativement du 1820. Le portrait est sans légende et signé *A. Dreuille*. Une identification s. v. p. ? BIBL. MAC.

—

Lacroix de Rochambeau. — M. Achille Lacroix, par adoption comte, puis marquis de Vimeur de Rochambeau, était-il un frère de Jules et de Paul Lacroix, ou leur était-il, au moins, allié ?

P. D.

—

Philippe le guérisseur. — Un journal rappelait récemment qu'avant le moine Raspoutine la cour de Russie avait connu Philippe « le guérisseur » qui dut sa faveur extraordinaire à l'annonce qu'il avait faite à l'impératrice de la future naissance d'un héritier. J'ai connu Philippe il y a quelque trente ans, à Lyon, où les foules assiégeaient littéralement sa petite maison du Parc de la Tête. J'assistai même — par curiosité — à l'une de ses séances d'hypnotisme.

Tel que Cagliostro, Philippe ne demandait pas d'argent pour ses guérisons.

Mais, à la sortie, un plateau se couvrait de pièces de cuivre, d'argent, d'or et même de billets bleus. Existe-t-il une biographie de cette singulière personnalité, originaire de Lyon ou des environs, et dont les journaux annoncèrent la mort il y a sept ou huit ans ? H. L.

—

L'abandon des enfants de Rousseau. — Un point obscur de la biographie de Rousseau. M. G. Lanson, dans son « Histore de la littérature française » (p. 766) dit en parlant de Rousseau : « C'est vers ce temps qu'il dépose les enfants de Thérèse Levasseur *malgré elle*, aux Enfants-Trouvés ». E. Faguet, dans ses « Etudes littéraires sur le XVIIIe siècle » (p. 342), ne craint pas d'affirmer que c'est à Thérèse Levasseur que « *toutes* les fautes graves de Rousseau doivent être imputées ».

Y a-t-il des documents concluants qui permettent de préciser avec certitude la part de culpabilité qui incombe à Rousseau dans l'abandon de ses enfants ?

R. DE BOYER DE STE-SUZANNE.

—

Sandras de Courtil. — Sandras de Courtilz a été un drôle de politique ; mais profond. Les amplifications romanesques sur d'Artagnan ; Rochefort ; le Chevalier de Rohan ; et toutes ses œuvres sont lyriques, typiques et captivantes. Elles respirent pittoresquement et cavalièrement leur époque.

Or, que sont devenus les manuscrits — (Quérard en reconnaît un nombre de quarante) — de Sandras de Courtilz ou de Courtils de Sandras ? CH. AD. C.

—

Pairs et peerage d'Angleterre. — Dans un article du *Correspondant* du 25 mars dernier sur Lord Curzon, membre du conseil supérieur anglais de la Guerre, il y a en bas de page une note sur les pairs d'Angleterre et d'Irlande, sur les droits de certains d'entre eux à la Chambre des Lords, sur le cumul de certains de leurs titres, qui vraiment n'est pas très compréhensible. Il y a une telle union en ce moment-ci entre la Grande-Bretagne et nous que, j'en suis convaincu, plusieurs de nos lecteurs seraient intéressés à voir cette question traitée brièvement, mais nettement, dans nos colonnes. Sauf les questions de sport, bien d'autres touchant nos voisins sont par trop peu connues en France.

Comte DE ST-SAUD.

—

Peerage. — Ayant à faire une recherche généalogique dans le *Peerage* des années 1827 et 1828, je comptais trouver cette publication à la Bibliothèque nationale ; mais cet établissement ne possède du *Peerage* que quelques rares exemplaires appartenant à des années autres que celles qui m'intéressent.

Je ne puis pourtant pas, pour sortir d'embarras, faire le voyage de Londres. Aussi serais-je très reconnaissant à ceux de mes confrères qui auraient l'obligeance de m'indiquer où je pourrais, à Paris, trouver, sinon la collection entière du *Peerage*, du moins les volumes concernant l'époque restreinte dans laquelle se localisent mes recherches.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Armoiries à déterminer : D'azur à la bande d'orangé. — A quelle localité de France peut avoir appartenu le blason ci-après surmonté d'une couronne ducale et dont est timbré un bouton d'argent sur moule de bois. Ce bouton paraît avoir appartenu aux gardes nationales de 1789-1790 :

D'azur à la bande d'orangé (ou de sable) accompagnée de 2 croissants de.., l'un en chef, l'autre en pointe.

A. Bz·

—

Croix de Saint-Louis ? — Je possède une petite décoration du module de celles que l'on a l'habitude de porter à la boutonnière de l'habit civil. Cet insigne, qui a appartenu à un de mes grands-oncles, consiste en une croix à huit pointes pommetées, émaillée de blanc, bordée d'or et entourée d'une couronne verte de lauriers ; au milieu, un médaillon, entouré d'une étroite bande émaillée d'azur et bordée d'or, et portant les trois fleurs de lys de France ; sur l'autre face même disposition, malheureusement la pièce du centre manque dans mon exemplaire. La croix porte une couronne royale d'argent surmontée d'une fleur de lys de même ; elle mesure seule 1 cm 1/2, avec la couronne 2 cm. 1/2 environ.

La personne de ma famille de qui je tiens cet insigne, me l'a donné comme étant une croix de Saint-Louis provenant de son grand-père qui avait été militaire sous la monarchie légitime. En me reportant à la description de la marque de cet ordre, telle qu'elle se trouve dans l'ouvrage *La Légion d'honneur et les décorations françaises* (Ch. Mandel. Paris 1911), je constate que si la forme générale de l'insigne est bien pareille, il existe plusieurs différences entre la croix que je possède et le modèle officiel. Ainsi ce dernier est orné dans chaque angle d'une fleur de lys d'or ; en outre il porte au centre de l'avers l'image de saint Louis et, au revers, un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une branche de laurier, avec une devise en latin sur chaque face ; enfin l'insigne officiel n'est pas entouré d'une couronne de lauriers, ni surmonté d'une couronne royale.

Les différences assez prononcées existant entre les deux croix ne permettent donc pas d'affirmer *a priori* que la croix de famille en ma possession soit une croix de Saint-Louis. Il est vrai que l'ouvrage cité ajoute :

> Les croix de Saint-Louis... *qui n'ont pas de lys* dans les angles ne constituent pas un modèle officiel ; ce sont des bijoux portés après 1830, alors que ces ordres n'étaient pas reconnus.

Mais si les titulaires de la croix de Saint-Louis, qui ont continué à la porter après 1830, avaient cru devoir prudemment abolir les lys des angles dans leurs insignes, il est surprenant qu'ils aient remplacé dans le médaillon du centre l'image de saint Louis qui n'avait rien de séditieux, même sous Louis-Philippe, par les trois fleurs de lys qui l'étaient certainement et aient ajouté la couronne fleurdelysée qui ne l'était pas moins.

Il y a là une sorte de contradiction que je ne parviens pas à m'expliquer ; c'est pourquoi je serais reconnaissant à mes confrères compétents en la matière de me faire savoir s'ils considèrent l'insigne que je possède comme pouvant être une croix de Saint-Louis et, dans la négative, de me dire à quel ordre il appartient.

Un bibliophile comtois.

—

La médaille des Emigrés. — C'est ainsi, je crois, qu'on ne peut qu'appeler la commémorative médaille dont je possède un exemplaire en argent, de la grandeur approximative d'une pièce d'un franc, et dont j'ai vu un plus grand module.

L'avers porte trois fleurs de lys, avec en haut cet exergue : *Gallia reddita Europæ* ; en bas, la date : *Aprile* 1814. Le revers a comme exergue : *Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse*, qui entoure ces trois mots : *Ange de paix*, accompagnés du mot *Paris*, et de la signature du graveur : *Telier*. La tranche porte la devise : *Dieu protège la France*. La frappe est d'une perfection achevée.

Pourrait-on savoir par qui, au plus juste, fut commandée cette médaille ? A quelle occasion fut-elle distribuée ? Qui fit cette distribution — et à qui ? Est-elle mentionnée dans quelque ouvrage ? (Je ne me souviens pas qu'Henry Houssaye, qui fut cependant très dur pour les émigrés, en parle dans son *1814*).

Géo. Maur.

Ex-libris à déterminer : croix ancrée de gueules. — Sur un volume édité à Paris en 1684, on trouve un ex-libris composé d'armoiries que je crois pouvoir décrire à peu près ainsi : Ecu de forme italienne (ovale), surmonté d'une couronne comtale, supporté par deux lions debout et entouré de rinceaux et motifs décoratifs ; quant à l'écu : *champ d'argent, à la fasce d'azur traversée obliquement de trois bandes d'or parallèles entre elles, accompagnée en chef d'une croix ancrée de gueules, en pointe de trois têtes de lion de gueules.*

J'ajoute que le volume porte ces deux noms d'anciens possesseurs : Madame de Lailly, celui-ci imprimé sur une bande de papier encadrée, et constituant une sorte d'ex-libris ; et, à la main : Ex-libris Brunet de Vauxge. Les armoiries ci dessus appartiennent-elles à l'un de ces possesseurs, ou à un troisième ? et connaît-on ces deux familles, de Lailly et Brunet de Vauxge ?

Un dernier ex-libris, sur le même volume, le plus récent à coup sûr, est celui de Berryer, le grand orateur.

IBÈRE.

« Relation du siège de Grave ». — De qui cet opuscule si fouillé et si passionné de vérités, — et qui faisait le délice du Pce Charles-Joseph de Ligne et de son fils Charles?

CH.-AD. C.

Mémoire contre les ducs. — Quelle est la date du *Mémoire du Parlement au duc d'Orléans régent*, contre les ducs ? a-t-il un titre plus précis? Fut-il imprimé? Connaît-on les signataires ?

Il s'agit des origines des maisons ducales, assez faussement exposées du reste. J'ai pensé que ce Mémoire était de 1718 ; je n'en trouve pas mention dans St-Simon.

S. R.

Titre et auteur d'un poème. — Dans l'*Avertissement de l'auteur* de son poème *Les hommes de Prométhée*, Colardeau dit :

> M. l'abbé Delille a lu aux dernières séances de l'Académie française un poème charmant sur la manière de peindre et de chanter les beautés de la campagne : il y donne en grand maître le précepte et l'exemple. J'ai entendu dans la société plusieurs chants d'un autre poème non fini, où les grandes images de la nature sont rendues dans les plus beaux vers, et colorées avec le pinceau le plus brillant et le plus large.

Quels sont le titre et l'auteur de cet « autre poème non fini » ?

NAUTICUS.

L'histoire de la pornographie sous la Commune. — Dans le tome 9 du *Journal des Goncourt*, année 1894, p. 202, Goncourt raconte que Carlier, ancien Préfet de police, aurait dit à notre confrère Tabaran que « Maxime Ducamp avait écrit une *Histoire de la Pornographie sous la Commune*, histoire dans laquelle il affirme que le général Eudes avait fait fusiller Beaubourg, parce qu'il l'avait trouvé le cocufiant. »

Pourrait-on dire si cette histoire a paru ?

J...

Lettres... et contes de ma Chaumière. Elles parurent, en 1886, chez l'éditeur Laurent, (un in-12, de 434 p.)

Comment et pourquoi ce recueil d'Octave Mirbeau vit il modifier son titre, en prenant place dans la petite bibliothèque Charpentier (1894) ? Les *Lettres de ma Chaumière* étaient devenues *Contes de la Chaumière*.

P. D.

Vers de treize pieds. — Dans les *Stalactites* (1846), Théodore de Banville a employé le vers de 13 syllabes :

> Le chant de l'orgie avec des cris au loin proclame
> Le beau Lyœus, le dieu paré comme une femme, etc.
>
> (*Le Triomphe de Bacchus*)

D'autres poètes ont-ils essayé ce vers de 13 pieds ?

ASH,

Bistrocratie. — Dans un article de M. Reinach (*Figaro*, 25 juin 1917) je trouve un mot, bien joli selon moi *bistrocratie*, fâcheusement imprimé *bistocratie*.

Au moment où les puissants du jour s'inclinent bien bas devant Sa Majesté le Marchand de vins, ne convient-il point d'épingler ce mot dans notre recueil, ne serait-ce que pour :

> Aux saumaises futurs éviter des tortures.

GUSTAVE FUSTIER,

Réponses

Les frontières de la Gaule. Opinion de Richelieu (LXXV, 362). — Que le grand Cardinal ait considéré la limite du Rhin comme indispensable pour la sécurité de la France, rien n'est plus vraisemblable, rien même n'est plus certain. Mais qu'il l'ait dit dans le *Testament politique* qui lui est attribué, c'est autre chose. Il faudrait d'abord établir l'authenticité de ce document ; et l'on sait qu'elle a été fortement discutée et même niée, surtout par Voltaire, à l'encontre du maréchal de Richelieu qui soutenait la thèse contraire.

D'E.

Le serment des fonctionnaires au XVIIIe siècle (LXXV, 365). — En vertu de la loi du 14 août 1792 tous les fonctionnaires publics (ecclésiastiques et religieux) furent tenus de prêter le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant. »

Il fut complété par celui du 9 nivose an II.

Ces deux serments furent prêtés par tous les fonctionnaires désireux d'obtenir un certificat de civisme à l'effet de toucher leur traitement.

De nombreux religieux et ecclésiastiques satisfirent à ces obligations.

NENAOS.

***

On lit dans le décret sur la Constitution civile du clergé, du 12 juillet 1790 :

Titre II, art. 21. — Avant que la cérémonie de la consécration (épiscopale) commence, l'élu prêtera en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse *qui lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi*, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi.

Art. 38. — Les curés élus et institués prêteront le même serment que les évêques, dans leur église, un jour de dimanche, avant la messe paroissiale, en présence des officiers municipaux du lieu, du peuple et du clergé ; jusque-là ils ne pourront faire aucune fonction curiale.

Un décret du 4 janvier 1791 porte que les ecclésiastiques prêteront, sans explications ni restrictions, le serment prescrit par le décret du 27 novembre précédent.

Voir encore un décret du 18 mars 1797 relatif au serment des ecclésiastiques, fonctionnaires publics.

L'art. 5 du décret du II prairial an III relatif à la célébration des cultes dans les édifices qui y étaient originairement destinés spécifie que :

Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte devant la municipalité des lieux où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la république. Les ministres des cultes qui auront contrevenu au présent article, et les citoyens qui les auront appelés ou admis, seront punis chacun de mille livres d'amende par voie de police correctionnelle.

Le décret du 7 vendémiaire an IV, sur l'exercice et la police extérieure du culte spécifie :

Art. 5. — Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte, en quelque lieu que ce puisse être, s'il ne fait préalablement, devant l'administration municipale ou l'adjoint municipal du lieu où il voudra exercer, une déclaration dont le modèle est dans l'article suivant. Les déclarations déjà faites ne dispenseront pas de celle ordonnée par le présent article...

Art. 6. — La formule de la déclaration exigée ci-dessus est celle-ci :

« Le... . devant nous.... est comparu N. (*le nom et le prénom seulement*), habitant à... lequel a fait la déclaration dont la teneur suit : *Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République* Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous ». La déclaration qui contiendra quelque chose de plus ou de moins sera nulle et comme non-avenue...

Enfin, un arrêté du 7 nivôse an VIII remplaça le serment des Ministres du culte par cette déclaration : Je promets fidélité à la Constitution.

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée Constituante demande le serment qui suit aux prêtres fonctionnaires publics :

« Ils jureront de veiller avec soin sur les

fidèles du diocèse ou de la paroisse qui leur est confiée, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi. »

A son tour, l'Assemblée Législative voulut demander un second serment. Le 29 novembre 1791, elle décida que tous les ecclésiastiques non conformistes jureraient comme suit : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale Constituante aux années 1789, 1790 et 1791. » Louis XVI qui avait sanctionné le premier serment le 26 décembre 1790, opposa son veto à celui du 29 novembre 1791.

On sait que le 10 août 1792 éclatèrent à Paris les événements qui précipitèrent du trône Louis XVI et changèrent la forme de l'Etat. Les deux serments précédents furent *immédiatement remplacés* par un nouveau, connu dans l'histoire sous le nom de serment de Liberté-Egalité.

Voici la formule, telle qu'elle fut imposée les 14, 15 et 18 août 1792 :

Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et ou de mourir en les défendant.

Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Convention demanda au clergé un quatrième serment, le 30 mai 1795 : « Nul ne pourra exercer le culte, s'il ne s'est fait décerner, par la municipalité du lieu, *acte de sa soumission aux lois de la République.* »

Quatre mois après, le 29 septembre 1795, intervint un cinquième serment : « Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte s'il ne fait d'abord la déclaration suivante : *Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.* »

Voici un sixième serment. Le 5 septembre 1797, le Directoire ordonne que les ministres du culte jureront désormais comme il suit : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie ; je jure attachement et fidélité à la république et à la Constitution de l'an III. »

Lui aussi le Consulat devait sacrifier à la manie des serments. Le 28 décembre 1799, il demande à tous les ecclésiastiques de faire cette déclaration : « Je promets fidélité à la Constitution. »

Le serment à la constitution civile du clergé (27 novembre 1790) fut exigé seulement jusqu'à la Révolution du 10 août 1792. — Le serment civique imposé le 29 novembre 1791, fut demandé, illégalement d'ailleurs, par certaines administrations départementales jusqu'au 10 août. — Le serment de Liberté Egalité fut l'unique serment de tous les Français, depuis la chute du roi jusqu'en 1795. — L'acte de soumission aux lois de la République fut demandé pendant quatre mois seulement (mai-septembre 1795). — Le serment du 29 septembre 1795 dura jusqu'au coup d'Etat du 18 fructidor. — Le serment de haine à la royauté resta en vigueur depuis le 5 septembre 1797 jusqu'au 18 brumaire. — Enfin la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII devint loi de l'Etat pendant tout le Consulat.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

La Louisiane : Rétrocession par l'Espagne à la République française en l'an II (LXXV, 362). — Je crois que M. le Dr Bonnette pourrait lire, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3 de l'année 1916, page 423, le très intéressant article de M. G. Labouchère : *L'Annexion de la Louisiane aux Etats-Unis...* Au bas de cette page 423, il trouverait également une liste d'ouvrages à consulter.

Quant à la 4e question : *Quelle influence française est-il resté jusqu'à nos jours à la Nouvelle-Orléans* ? — En 1881, lors d'un voyage que j'exécutais sur tout le territoire des Etats-Unis, après les fêtes officielles du Centenaire de Yorktown, je fus très intéressé, à la Nouvelle-Orléans, du fait que l'influence française y persistait intensivement. Bien que très Américaine, toute une partie de la population conservait pieusement le souvenir français. On voyait le quartier français, le marché français. Tous les habitants parlaient ou comprenaient le français. Le cocher de fiacre même vous interpellait en français, du siège élevé d'un véhicule aux formes anciennes, auquel était attelé, muni d'un harnais démodé, certain petit cheval nerveux.

Jeunes officiers, ayant pour chef de

mission le général Boulanger, nous reçumes, à la Nouvelle-Orléans, le plus chaleureux et le plus sympathique accueil, dont l'impression reste inoubliable.

Vicomte DE NOAILLES.

—

D'Artagnan était-il protestant? (LXXV, 366). — Il ne semble pas que cette question puisse se poser ni pour d'Artagnan ni pour aucun membre de sa famille.

Ce que l'on sait de ses parents, inhumés dans leurs paroisses respectives, de ses trois sœurs et de trois de ses frères, ne peut donner lieu à aucun soupçon de ce genre. Quant à son quatrième et dernier frère, Arnaud, il entra dans les ordres, fut abbé de La Réau et curé de Lupiac.

D'Artagnan épousa en 1659, Charlotte-Anne de Chanlecy. Son contrat (5 mars), porte entr'autres que leur mariage sera célébré... « dans le plus bref temps que faire se pourra en face de notre Mère Saincte Eglize »...

Le baptême de ses deux fils fut retardé, quant aux cérémonies, ainsi qu'on en usait souvent à cette époque. La raison n'en est pas connue. On n'a pas de pièce concernant celui de l'aîné — mais l'acte de naissance et de baptême du second existe aux registres paroissiaux de l'Eglise Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône au mardi 5 juillet 1661. — Et il est spécifié que le baptême eut lieu « sans aucune cérémonie ».

Bossuet, le 31 mars et le 5 avril 1674, ne fit donc qu'accomplir les formalités liturgiques qui accompagnent ordinairement le baptême, et *doivent toujours le suivre*, lorsque, par quelque circonstance que ce soit, elles ont été omises au moment de la naissance.

Ces notes sont tirées du volume de M. Charles Samaran sur d'Artagnan.

BENEDICTE.

—

A quelle époque fut béatifié le Bienheureux Bonaventure Bonaparte ? (LXXV, 326). — La famille lombarde des Bonaparte, avant 1100, se partagea en deux branches : les Bonaparte de Trévise et les Bonaparte de Florence. La première se jetant dans le parti des Guelfes, a dû s'éteindre vers 1447. La seconde produisit plusieurs hommes célèbres : Jean Genesius Bonaparte (Fra Bonaventura) ; mort en odeur de sainteté, en 1593 capucin ; Jacques Bonaparte, auteur de *La Prise et du Sac de Rome*, Niccolo Bonaparte, qui écrivit la comédie de la *Vedova*, *La Veuve* en 1568.

Sur Bonaparte capucin, bienheureux, de Ghisilieri, confesseur à Bologne, voir : Melloni. *Nomi illustri di Bologna.* 1773. B. II 256-78. 389-95.

G. D.

*
* *

Frère Bonaventure de Florence (dans le siècle Jean Genesio Bonaparte) était capucin à Bologne où il est mort en odeur de sainteté en 1593. Il n'a jamais été *bienheureux*.

Le chanoine Philippe-Bonaparte de San Miniato, hôte de Napoléon Ier, pria l'Empereur de recommander au Pape la béatification du capucin — Ce que Napoléon promit et oublia. — Voilà tout. (Voir l'article de M. Théodore de Colle « Nazione » de Florence, 13 mars 1912.

Comte PASINI FRASSONI.

—

Flaubert et « Mme Bovary » (XXX, 321, 502). — Philippe Burty a publié, dans la *Renaissance littéraire et artistique* du 1er février 1874, une lettre adressée par Flaubert à une dame de ses amies, peu après le procès de *Mme Bovary*. *L'Intermédiaire* du 30 septembre 1894 a reproduit cette lettre, en demandant qui en était la destinataire ; et le prince Alexandre Ouronsof répondait, le 10 novembre 1894, que celle-ci « *devait* » être Mme Maurice Schlésinger, femme de l'éditeur de musique, et prototype, on le sait, de la Mme Arnoux de l'*Education sentimentale*. De fait, cette lettre, qui ne figure pas dans l'édition Charpentier de la Correspondance de Flaubert, a été depuis donnée par l'édition Conard (III, p. 107), comme adressée « à Mme XXX ». Le hasard d'une recherche me permet aujourd'hui de rectifier la solution proposée par l'*Intermédiaire*, et de compléter, en la précisant, la réponse que j'avais fournie moi-même à ce petit problème d'identification dans une note de mon ouvrage : *Autour de Flaubert* (en collaboration avec M. René Dumesnil; I, p. 40). — L'autographe de cette lettre a été mis en vente, en janvier 1894, sous le n° 36.184, par Etienne Charavay, au

prix de 40 francs. (*Bulletin d'autographes à prix marqués*, n° 254). Il est annoncé comme adressé à Mme Pradier, femme du sculpteur James Pradier, mort le 5 juin 1852 — et non pas 1862, comme l'écrit la *Grande Encyclopédie*, — et daté : *18 février 1857*. L'autographe porte seulement : « MARDI SOIR. » C'était, on le sait, l'habitude de Flaubert de ne pas dater autrement ses lettres. Mais Ph. Burty spécifiait déjà que l'enveloppe était timbrée : *18 février*. Or Charavay vendait, en 1894, la lettre ET L'ENVELOPPE. Il ne peut donc rester aucun doute ni sur le nom de la destinataire ni sur la date : la mention du catalogue Charavay fait foi. Cependant, pour être absolument exact, il faut ajouter que le *mardi soir* était le *17 février 1857*, et que l'enveloppe, timbrée du 18, marque non pas le jour où la lettre fut écrite par Flaubert, *mais le jour de la réception* de cette lettre par Mme Pradier.

RENÉ DESCHARMES.

—

Gay (Jules) (XLVI ; XLIX). — Il existe et je possède une « *Liste des publications* » faites depuis le 1er janvier 1861 jusqu'à la fin mai 1875, par Jules Gay, J. Gay et fils, et par la Société des Bibliophiles cosmopolites », pet. in-12, de 50 p. papier vergé.

Parmi les publications de la librairie Gay et Doucé que font rechercher les frontispices de Rops, il convient de citer : « Le diable dupé par les femmes », nouvelle par le sieur F. N. Henry (1881).

« La messe de Gnide, suivie du sermon prêché à Gnide, de la prière à Céline et de la Veillée de Vénus » (1881).

« La sphère de la lune, composée de la tête de la femme », par Mlle de B···. (1881).

« Les amusements des dames de Bruxelles », histoire honnête et presque édifiante, par le chevalier de Chevrier. (S. d.).

Ces quatre volumes édités et vendus à Bruxelles. Deux des frontispices sont de véritables petites merveilles, dont les reproductions ne donnent qu'une faible idée.

Enfin, Mlle Doucé, seule, a publié, en 1883, la comédie de Mendès, « Le roman d'une nuit », qui avait valu, en 1861, un mois de prison au poète encore mineur et autant à l'éditeur-imprimeur de la « Revue fantaisiste ».

Ces rigueurs font aujourd'hui sourire. Comme Richepin, Mendès put trouver dépourvus de charmes ces trente jours « tirés » à « Pélago », en compagnie de cochers maraudeurs et de divers représentants de la basse et moyenne pègre.

Mlle Doucé avait joint au « Roman d'une nuit » un délicieux vernis mou de Rops, un de ses plus jolis.

PIERRE DUFAY.

—

La bibliothèque de Jules Janin (LXXV, 367). — Elle fut vendue le 16 février 1877 et les sept jours suivants par l'intermédiaire du libraire Adolphe Labitte. Le catalogue, rédigé par Potier, est un volume in-octavo de XV, 231 pp. et 1 feuillet non chiffré portant l'ordre des vacations. Il débute par une préface « Jules Janin » signée de Louis Ratisbonne.

Voir dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1874 un article d'A. de la Fizelière, *Jules Janin et sa bibliothèque*.

D'HEUZEL.

*
* *

Dans un de ses numéros de février 1877, le *Figaro* publiait l'entrefilet que voici :

On a accusé l'Institut d'avoir, en lui refusant un local distinct et convenable, détourné Mme J. Janin de ses intentions premières, de léguer à l'illustre Compagnie la bibliothèque célèbre qui se vend en ce moment. M. Jules de Sacy, dans le *Journal Officiel*, démontre que ce reproche est immérité, et que si l'Institut n'a pas hérité, ce n'est pas sa faute.

Des offres, dit M. de Sacy, furent faites, mais le seul local dont la bibliothèque de l'Institut croyait alors pouvoir disposer était insuffisant. Plus tard les négociations reprirent. Des amis de Jules Janin cherchèrent, d'accord avec les bibliothécaires de l'Institut, un emplacement qui répondît aux exigences légitimes de la donatrice. Une pièce fut choisie, grande, bien éclairée ; une vaste baie vitrée, portant à son fronton : « Bibliothèque Jules Janin » l'eût mise en communication directe avec la grande salle de la bibliothèque de l'Institut. La décoration en était tout indiquée : le long des murs, des buffets à étagères pas trop élevées ; au centre, les livres les plus rares dans une vitrine surmontée du buste de Janin ; la statuette de Rachel placée sur la cheminée et le tableau de la Comédie-Française eussent complété dignement la « Salle Jules Janin ». Ce projet avait paru sourire à la veuve de l'illustre cri-

tique ; elle hésitait toutefois à faire connaître sa décision. Le mal impitoyable qui la minait prenait à cette époque une allure foudroyante, et la mort la frappa, sans qu'elle eût manifesté ses intentions dernières.

La bibliothèque fut donc mise aux enchères ; la vente eut lieu le 16 février 1877 et les sept jours suivants, à l'hôtel de la rue Drouot, par le ministère de Me Pillet, commissaire-priseur, assisté de M. Potier, ancien libraire, qui avait rédigé le catalogue et de M. Labitte, libraire de la Bibliothèque nationale. Le catalogue (XV — 231 pp.) préfacé par Louis Ratisbonne était orné d'une eau-forte de Lalauze représentant la bibliothèque de Jules Janin et comprenait 1376 numéros.

Certaines adjudications méritent d'être relevées : un exemplaire du *Tite-Live* des Elzevir (1645) dans une jolie reliure ancienne : 500 fr. ; le *Catalogue des pièces choisies du répertoire de la Comédie française*, Paris, 1775, in-12, exemplaire sur Hollande, aux armes de la comtesse d'Artois : 1000 fr. ; *Les Œuvres de M. de Molière*, Paris, Thierry et Barbier 1682, 8 vol. première édition des œuvres complètes : 1240 fr. (Je note en passant que cet exemplaire avait été acheté 402 fr. en 1851, à la vente Lefèvre Dallerange) ; les *Essais* de Montaigne, Bourdeaux, 1580, édit. orig : 500 fr. ; les *Marguerites de la Marguerite des Princesses*, Lyon, 1547, exemplaire ayant appartenu au duc d'Aumale et donné à Janin par la reine Marie-Amélie : 2.800 fr. ; *Œuvres de Béranger*, Paris, Perrotin 1851, exemplaire en grand papier de Hollande, imprimé pour J. Janin : 3 700 francs ; *Les Contemplations*, par V. Hugo, Paris, Lévy et Pagnerre, 1856, exemplaire sur Hollande avec un dessin original et une lette du poëte : 1000 fr. ; *le Père Prodigue* par Alex. Dumas, manuscrit original : 325 fr.

Le total de la vente s'éleva à la somme de 80.906 fr. ; à l'amiable, un bibliophile avait offert 200.000 francs de cette bibliothèque. Les principaux adjudicataires ou enchérisseurs furent MM. le duc d'Aumale, de Sacy, Paul Meurice, le comte de Béhague ; les libraires Labitte pour le compte de la Bibliothèque nationale, Fontaine, Morgand, Rouquette, Conquet et M. Wekerlin, agissant au nom de la Bibliothèque du Conservatoire.

Gustave Fustier.

* * *

Cette bibliothèque a été vendue aux enchères publiques le 16 février 1877 et jours suivants.

Le catalogue de vente des livres qui la composaient a paru, avec une préface de Louis Ratisbonne, chez Adolphe Labitte, 4, rue de Lille (1877, in-8°).

Ce catalogue, intéressant à consulter, est assez recherché des bibliophiles.

Un bibliophile comtois.

* * *

Voici le titre du catalogue :

Catalogue des Livres rares et précieux composant la Bibliothèque de M. Jules Janin, Membre de l'Académie Française.

Avec une Préface de M. Louis Ratisbonne.

La vente aura lieu le vendredi 16 février 1877.

Par le ministère de M. Charles Pillet, Commissaire priseur, rue de la Grande-Batelière, N° 10.

Assisté de M. L. Potier, ancien libraire, rue de l'Abbaye, 14.

Et de M Adolphe Labitte, libraire de la Bibliothèque nationale, 4, rue de Lille.

Gomboust.

* * *

Un descendant de Jules Janin, notre confrère et ami Clément Janin, critique d'art honorablement connu, pourrait donner à M Ast, tous les renseignements qu'il désire. Je n'ai pas sous la main mon livre d'adresses ; mais M Ast. trouvera certainement l'adresse de M. Clément-Janin dans le *Bottin* ou dans *Tout Paris.*

d'E.

—

« Le Cardinal Dubois ». — Drame par Marcellin Desboutin (LXXV, 279 383) — Mademoiselle Louise Read a eu la bonté de signaler à M. Clément-Janin la question posée par l'*Intermédiaire*, le très distingué critique nous adresse la réponse suivante :

Paris, le 26 mai 1907.

Monsieur le Directeur,

Ayant toute prête, pour être publiée après la guerre, quand les préoccupations historiques et littéraires auront repris leur place, une biographie critique de Marcellin Desboutin, je puis répondre à la question posée le 10 Avril par votre collaborateur Nisiar, au sujet du *Cardinal Dubois*.

Le Cardinal Dubois, drame en 5 actes et en vers, fut composé à Florence, vers 1865,

et remanié, en 1872, en vue du Théâtre français, qui, deux ans auparavant, avait représenté *Maurice de Saxe*, du même auteur, en collaboration avec Jules Amigues

Le drame paraît avoir été présenté à Perrin, alors administrateur de la Comédie française, mais les archives de la maison n'en ont conservé d'autre trace qu'une lettre de 1873, par laquelle Marcellin Desboutin fait connaître sa nouvelle adresse, 10 rue d'Arcet.

Le Cardinal Dubois n'a jamais été publié.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes sentiments confraternels. CLÉMENT-JANIN.

—

Les descendants de Lamothe-Langon (LXXV, 363). — M. Serge Fl. trouvera dans *La France Littéraire* de Quérard (t. IV, page 506 et suiv.) un assez grand nombre de renseignements sur la carrière administrative et littéraire de cet ancien fonctionnaire de l'Empire devenu fabricant de romans sans style et de pseudo mémoires.

Le baron de Lamothe-Langon a eu pour collaborateurs un certain nombre d'écrivains de second ordre dont Quérard cite les noms. Il serait intéressant de connaître celui de la dame O... D. N... qui, au dire de l'érudit bibliographe, aurait fourni à Lamothe-Langon les indications que celui ci a utilisées pour la confection de ses faux *Mémoires d une femme de qualité*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Prononciation de Maeterlinck et de Verhaeren. — Le *Petit Larousse* et M. Philippe Martinon sont l'un et l'autre dans l'erreur : la diphtongue *ae* en néerlandais se prononce *a* long et il convient, quand on l'écrit, d'éviter le tréma sur l'*e*, faute que l'on commet continuellement en France. Au demeurant, le fait que l'*a* redoublé (*aa*) et l'*ae* qui nous occupe sont souvent employés indifféremment dans les mots flamands et hollandais, indique bien que la prononciation en *a* long est la seule possible.

Il faut donc dire Materlinck et Verharen, de même qu'il faut prononcer Roosendal, Mastricht. etc.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Ces noms sont flamands. En flamand, l'*e* mis à la suite de l'*a* allonge le son de l'*a*. On prononce donc Mâterlinck, Verhâren. En flamand, Maestricht s'écrit sans tréma sur l'*e*. Dans les noms flamands, il ne faut jamais séparer l'*a* de l'*e*, comme cela a lieu dans Laënnec.

AUGUSTIN HAMON.

*
* *

Cet *æ* doit se prononcer comme un *a* long, à peu près comme notre *â* français. Je l'ai toujours entendu émettre ainsi par les Flamands, dans plusieurs mots de leur langue, et notamment dans les deux noms en cause ici. De même pour Maestricht, que les Hollandais écrivent d'ailleurs aujourd'hui, d'après leur nouvelle orthographe : Maastricht, avec l'*a* long.

A ce propos, faisons remarquer que l'usage du tréma sur l'*e* suivant l'*a*, l'*o* ou l'*u*, dans les mots ou noms flamands, est absolument à rejeter ; il n'est jamais employé ni en Belgique, ni en Hollande. C'est une innovation française qui n'a aucune raison d'être et qu'il serait bon d'abandonner. En effet, cet *e* ne doit pas se prononcer isolé de la lettre précédente (*a*, *o*, *u*) ; il indique seulement, comme nous venons de le dire, que la lettre est longue. A. G. DE M.

—

Le salon de Madame de Mirbel (LXXV, 276, 385) — « Grande, belle, charmante, spirituelle et bonne » ainsi dépeint Mme de Mirbel, le grave Jal, auteur du *Glossaire nautique*, qui n'a point hésité à glisser le nom de la miniaturiste, au milieu des notes qu'il a consacrées aux capitaines, aux historiens, aux hommes d'état, dans son *Dictionnaire biographique*, d'une si grave érudition.

Du reste, au Musée de Versailles, un grand portrait en pied par de Champmartin représente Mme de Mirbel, debout dans un paysage, près d'une barrière rustique. En robe de mousseline, à grandes manches à gigot, son visage rond, plein de santé, enfoui sous l'ombre d'une capote crème, elle tient à la main, un bouquet de fleurs. On peut encore la voir, dans la grande toile de Heim « La distribution par Charles X des récompenses aux artistes du Salon de 1824 ». Majestueuse, hautaine, en sa robe de soie noire, un boa de fourrures sur ses épaules nues, elle se tient en avant, un peu à l'écart.

Fille d'un commissaire de la marine Gilles Marie-Georges Rue, et d'une créole, Eulalie Zoé Bailly de Monthyon, Mlle

Lezinska Rue, plus tard Mme de Mirbel, fut toujours très mondaine. Protégée par son oncle, le général de Monthyon, très bien vue par Louis XVIII qui lui fit faire son portrait, et par toute la petite cour du vieux souverain, Mme de Mirbel sut s'entourer d'un groupe d'amis et d'artistes, qui lui furent toujours très attachés. Très fine, très intelligente, elle sut plaire tout d'abord au duc Decazes, à Guizot, à Molé, au baron Girard, à Augustin, qui lui avait donné ses premières leçons.

Son salon fut, dès lors, très fréquenté et elle y accueillait avec une égale bienveillance les partisans les plus divers des écoles poétiques ou artistiques, mais — détail curieux — elle n'admettait point d'autres maîtres que Michel Ange et toute sa maison, dit Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres*, était remplie de gravures de Volpato, d'après Michel Ange. La comtesse de Bassanville dans ses *Salons d'autrefois* et le vieux peintre Jean Gigoux dans ses *Causeries sur les artistes de mon temps*, ont décrit cet hôtel de la rue Saint Germain-des Prés, où Mme de Mirbel aimait à recevoir.

A ces soirées, dit Jean Gigoux, les femmes étaient en petit nombre.

Quant aux hommes, toujours très nombreux au contraire, elle les choisissait parmi les talents célèbres ou parmi les grandes situations. Il me semble encore y voir le général Schramm, alors ministre de la guerre, qui venait toujours avec son chapeau à plumes blanches et toutes ses brochettes de croix. Rien ne pouvait flatter davantage la maîtresse de la maison.

Mme de Mirbel était elle-même, très grande, très bien faite. Elle avait une santé superbe. Elle s'exprimait avec une vive énergie, sans jamais déguiser sa pensée. Il ne lui manquait qu'une cuirasse et un grand sabre. Elle était très mondaine, cherchant partout du mouvement.

La comtesse de Bassanville a rappelé les noms de tous ceux qui furent les hôtes assidus du salon accueillant et ami de Mme de Mirbel.

On y rencontra Paul Delaroche ; le baron Gérard, toujours très entouré, très mordant, surtout à l'égard des peintres ses rivaux ; Gavarni, grand, pâle, toujours vêtu de velours noir ; Bellini, le compositeur de *Norma*, de la *Soumambula*, très spirituel, très passionné, très charmeur ; Tito Angelini, un jeune italien, aussi bel homme que l'avocat Philippe Dupin était laid ; le sculpteur Jean Legendre, Heral, un méridional, élève de Chinard, dont la statue de *Giotto* est au Louvre ; Eugène Guinot, le chroniqueur du *Courrier de Paris*.

Là encore on rencontrait, un de ces types de métèques devenus si nombreux depuis parmi la société parisienne, le Dr Koreff, né à Breslau, qui fut le secrétaire et le conseiller très habile d'Hardemberg, qui releva la Prusse écrasée après Iéna. Installé à Paris, le Dr Koreff avait une très belle clientèle, quoiqu'un de ses amis ait dit de lui « Koreff sait tout, même un peu de médecine. »

Bien qu'elle n'aimât point les hommes d'argent, Mme de Mirbel avait accueilli aussi le comte de Castellane et le marquis d'Aligre, une des plus grandes fortunes de France.

Jal, qui était un des vieux amis de Mme de Mirbel, dit qu'on rencontra également dans son salon, l'élégant duc de Fitz-James, dont la miniaturiste a fait deux portraits, en 1824 et en 1827, qui se trouvaient dans la collection d'Emmanuel Bocher.

Parmi les femmes qui fréquentèrent chez Mme de Mirbel, en dehors de la comtesse de Bassanville, il y eut Mme Ancelot ; Mme de Girardin ; la romanesque comtesse de Bawr, qui fut mariée au comte de Saint-Simon, qui divorça en 1801 et se remaria avec le comte de Bawr ; Pauline Duchambge, une créole, qui fut l'âme sœur de Mme Desbordes-Valmore, la grande amie d'Auber, la cantatrice des romances qu'elle composait *Le rêve du mousse*, *Le bouquet de bal*, *L'Ange Gardien* !

A part aussi, il faut noter les élèves de Mme de Mirbel : Mme Louise Besnard, la mère du grand peintre Besnard, notre contemporain ; Mlle Herminie Mutel ; Mme Herbelin, qui, en secret, jalousait Mme de Mirbel ; Maxime David, un ancien juge au tribunal de Compiègne, gendre de Carnot, qui abandonna la magistrature pour la miniature qui lui valut de grand succès ; Passot, Paul de Pommayrac quelle appelait son *praticien* et qui était né à Porto-Rico. Tout d'abord, il fut chargé de copier les portraits dont on demandait plusieurs exemplaires, puis quand Mme de Mirbel, souffrante, dut re-

noncer momentanément à sa peinture, Pommayrac fit les portraits... qu'elle signait, dirent les mauvaises langues. Carrier, ancien élève de Gros et de Prudhon, quelle avait connu à Chantilly, chez le prince de Condé, passa aussi dans l'atelier de Mme de Mirbel. Il a laissé de sa fille une miniature qui a été lithographiée par Léon Noel.

Un des amis de Mme de Mirbel fut Guizot. Et envers lui, cette femme se montra dévouée et courageuse. Du 25 février au 1er mars 1848, elle ne craignit point de donner asile à l'ancien ministre de Louis-Philippe traqué par la Révolution. Réfugié tout d'abord à la Bibliothèque nationale chez Lenormant, caché ensuite chez une concierge de la rue Vanneau par Mme Duchatel, Guizot fut recueilli par Mme de Mirbel qui le fit passer pour un domestique malade. On perquisitionna, mais Guizot put quitter Paris avec M. de Fleischmann, gagner Bruxelles, et d'Ostende se rendre en Angleterre. Mme Pauline Guizot, dans *Un mois de 1848*, a rendu hommage à Mme de Mirbel, cœur et âme d'artiste.

Sur Mme de Mirbel voir : Jal, *Dictionnaire de biographie*. Verusmor, *Notice sur Mme de Mirbel* dans l'*Annuaire de la Manche* 1850. Maze-Sensier, *Le Livre des collectionneurs*. Henri Bouchot, *Le portrait miniature en France* dans la *Gazette des Beaux-Arts* 1895. t. I, 243. René Jean : *Mme de Mirbel* dans la *Gazette des Beaux-Arts* 1906. Tome 35, p. 131 et suivantes. Comtesse de Bassanville : *Les Salons d'autrefois*. Jean Gigoux : *Causerie sur les artistes de mon temps*. *L'Illustration*, 9 septembre 1849 : (article nécrologique sur Mme de Mirbel). Duchesse d'Abrantès : *Les Salons de Paris* 1856. Jal : *Esquisses, croquis, pochades, tout ce que l'on voudra sur le Salon* de 1827-1828 ; *Le Livre des 101*. Paris-1831.

Georges Dubosc.

Alice Ozy (LXXIV ; LXXV, 151, 252, 300). — Dans *Le Journal des Goncourt*, tome IX, p. 173, nous trouvons cette intéressante communication :

Alidor Delzant s'est amusé, ces derniers mois, au rangement, au classement des autographes d'Ozy. Parmi ces lettres des contemporains amants ou amoureux de la femme, il y a tout un volume de lettres de Charles Hugo, de lettres très intéressantes, de lettres très belles, au moment où Ozy, courtisée par le vieil Hugo, est prête à lui céder, et où le fils lui écrit, qu'il ne veut pas partager cet incestueux commerce et qu'il se retire le cœur déchiré.

Sait-on ce que sont devenues ces lettres ? Avec le recul du temps il ne paraît pas impossible de les publier.

J...

—

Famille de Ruffec (LXXV, 326). — Ruffec est passé, en dernier lieu, au XVIIe siècle, aux Saint-Simon, par les Volvire qui, à la fin du XVe, avaient hérité d'Aliénor, dernière descendante des seigneurs de ce fief, cadets des anciens comtes d'Angoulême. Ces seigneurs ont porté, du XIe au XVe siècle, le nom d'Yrvoix ou Hyrvoix, le même que celui d'Hervé, d'origine germanique (Yrvosius, Hyrvosius, Hirvosius, Hurvosius, Yrvoix, Yrvois, Hyrvoix, Hirvois, Hyrvoys. — *Recueil des Chartes* de Dom Fonteneau. Cf. : *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, an 1886, p. 130-173). Ce nom, devenu patronymique, est encore porté par une des plus anciennes familles de la Bourgeoisie d'Angoulême et par une famille noble de Bretagne, les Urvoy de Porzamparc ; on le trouve au *Cartulaire* de l'abbaye de Redon sous ces différentes formes : « Hurvosius, Hurwodius, Urvodius, Urwoit, Uurhoiarn, Hirvidoe. »

Langoumoisin.

***

Il n'existe pas de famille de Ruffec en Angoumois. La famille chevaleresque des Volvire possédait cette importante seigneurie et en portait le nom. Notre collaborateur Brondineuf est très documenté sur elle.

St-Saud.

***

Il n'y a pas, à vrai dire, de famille de ce nom. Philippe de Volvire, baron de Ruffec, puis marquis, 1651, fut père d'Eléonore de Volvire, qui épousa en 1631 François de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. — Leur fille Charlotte épousa en 1672 Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon : et par cette alliance, la terre de Ruffec passa dans la maison de Saint-Simon. — Le duc de Saint-Simon mourut en 1693. Son fils

Louis de Rouvroy, d'abord marquis de Ruffec, puis duc de Saint-Simon, bien connu par ses *Mémoires*, né en 1675, mourut en 1755. Il avait eu deux fils qui successivement avaient pris le titre de *duc* de Ruffec. L'aîné mourut en 1746 et le cadet en 1754. La veuve de l'aîné avait conservé le titre de *duchesse* douairière de Ruffec.

Le 12 décembre 1762, Charles-François comte de Broglie, 1719 † 1781, acquit la terre et la marquisat de Ruffec des héritiers du duc de Saint-Simon Ce seigneur, que le « Secret du Roi » distingue de ses nombreux parents, voulut remettre en vigueur les droits féodaux de jadis : 18 vassaux se soulevèrent pour lui résister. Voir à ce sujet : Mémoire du comte de Raymond, maréchal de camp des armées, commandant en la province d'Angoumois, du comte de Saint-Georges, — du marquis de Goulard, mestre de camp de cavalerie, commandant de la noblesse de Saintonge, etc..., etc... demandeurs en Cassation de l'Arrêt du Parlement de Paris du 17 mai 1768. — Paris 1769, in-folio, — Ce document contient des renseignements précieux sur la mouvance de Ruffec et les familles nobles du pays.

En 1772, à l'occasion du mariage du comte d'Artois, le comte de Broglie fut exilé dans sa terre de Ruffec. Il eut cinq enfants. La terre de Ruffec échut en partage à sa fille Adélaïde Charlotte de Broglie, née le 29 juillet 1763, qui épousa, le 4 mai 1783, Nicolas Gabriel-Erné, comte de Marcieu, et mourut à Ruffec, le 10 octobre 1847.

VARTA.

—

Généalogie de Turgot (LXXI,94). Dans l'Eglise de Bons près Falaise (Calvados) est une pierre tombale portant l'inscription suivante :

Cy gist || haut et puissant seigneur || Etienne François Turgot || marquis de Sousmont || Seigneur et patron || de cette paroisse etc || décédé le 25 décembre 1788, agé || de 67 ans 6 mois 9 jours || Priez Dieu pour le repos de son âme.

Sous une des chapelles de l'Eglise existe le caveau de la famille Turgot. A l'époque de la Révolution, deux Turgot, le Gouverneur de Cayenne et le président au Parlement de Paris, qui y reposaient dans des cercueils de plomb, furent exhumés et jetés dans des fosses du cimetière.

Le château de Bons fut élevé en 1644 par un Turgot, le parc fut créé dans l'avant-dernier siècle par le grand-père de M. Turgot, ancien pair de France.

Aujourd'hui, château, parc et terres, le tout a changé de possesseurs.

Quand la famille Turgot possédait ces immeubles, on voyait dans le salon du château plusieurs portraits à l'huile de la famille Turgot.

Le plus ancien était celui de Louis Turgot seigneur des Tourailles, maître des requêtes, décédé en 1589.

Venaient ensuite Antoine décédé en 1616 ; Dominique, conseiller des requêtes, mort en 1670 ; Claude, sieur de Tourailles ; Nicolas, conseiller du roi, mort en 1662 ; Jacques, conseiller au parlement de Paris mort en 1684 ; Antoine, sieur de Saint-Clair, maître des requêtes, décédé en 1714 ; Michel Etienne, le prévost des marchands, celui qui s'immortalisa par les grands travaux qu'il fit exécuter à Paris ; Anne Robert Jacques, le contrôleur général ,l'économiste homme d'Etat dont le nom est si célèbre.

On voyait aussi plusieurs bustes en marbre des principaux personnages de cette famille.

Près de Bons est Sousmont, dont le manoir a appartenu précédemment à la famille Turgot. La terre de Sousmont fut érigée en marquisat en 1735, en faveur de Michel Etienne, prévost des marchands de Paris et qui en était seigneur.

Le château d'Ussy, commune voisine, a appartenu à la famille Turgot, une des trois cloches de l'Eglise d'Ussy, porte l'inscription suivante :

L'an 1752, j'ai été bénite par... ; parrain : Michel Turgot, marquis de Sousmont, conseiller du roi en tous ses conseils ; président de la cour de parlement ; marraine : Gabrielle Elisabeth Galland, épouse dudit seigneur, président Turgot.

La famille Turgot a été anoblie aux francs fiefs en 1473. Cependant d'après Laroque (*Histoire de la maison d'Harcourt*) les Turgot ou Tourgot venus au XIe siècle d'Ecosse en Bretagne, puis à Condé sur Noireau en Normandie vers 1309, ont joué un rôle historique et ont exercé avec honneur de très hautes fonctions politiques avant leur anoblissement.

Au xviie siècle, en Normandie, les Turgot étaient nombreux ; ils descendaient de Guillaume Turgot qui avait épousé, en 1508, Jeanne Leverrier, dont il avait eu 22 enfants : 15 fils et 7 filles.

Parmi ses descendants on comptait :

Louis, son fils, époux en 1547 de Valdrine Trolley.

Jean, autre fils, époux en 1552 de Louise d'Auray.

Jean, fils de Louis et de Trolley, époux en 1576 de Marguerite Delalande.

Antoine, fils de Louis et de Trolley, époux en 1587 de Madeleine Auger.

Pierre, fils de Louis et de Trolley, époux en 1585 de Anne de Flavigny.

Jacques, fils de Jean et d'Auray, époux en 1589 de Louise de Folligny.

Claude, fils de Jean et de Delalande, époux en 1610 d'Elisabeth de Vérigny.

Jacques, fils d'Antoine et d'Auger, époux en 1619 d'Anne de Favière.

Jacques, fils de Pierre et de Flavigny, époux d'Anne Levavasseur.

Guillaume, fils de Pierre et de Flavigny, époux en 1645 de Jeanne de Montfriard.

Charles, fils de Jacques et de Folligny, époux en 1617 de Rachel de Méseuze.

Jean, fils de Jacques et de Folligny, époux de Marie Bazire.

Jean, fils de Claude et de Vérigny, époux en 1660 de Madeleine Puchot.

Antoine, fils de Jacques et de Favière, époux en 1660 de Jeanne du Tillet.

Dominique, fils de Jacques et de Favière, époux en 1665 de Marie-Antoinette d'Auray.

Claude, fils de Jacques et de Levavasseur, époux en 1665 de Charlotte Eury.

Jacques, fils de Jacques et de Favière, célibataire.

Jacques, fils de Guillaume et de Montfriard, célibataire.

Charles, fils de Charles et de Mésenge, époux de Marguerite Lebarbey.

Isaïe, fils de Jean et de Marie Bazire, époux en 1643 de Marie Lefebvre.

Parmi les femmes :

Catherine Turgot a épousé Gilles de Brebeuf, fils de Robert.

Marie, Hervé Dursas en 1656.

Jeanne Marie, Claude Deux de St-Germain en 1665.

Suzanne — Jacques de Borde, frère de Gabriel.

Marguerite — Charles Delacroix en 1561.

Marie — Louis du Moutier en 1640.

Françoise — Martin Poilvilain en 1652.

Marie-Anne Turgot de Loucelle a épousé Thomas Auvray, fils de Jacques et de Suzanne de Beauvais en 1721.

Jeanne — Henri Boudier, fils de Julien en 1660.

Gabrielle — Pierre Potier.

Madeleine — Gabriel de Vendes, fils de Nicolas, en 1614.

ALBERO.

—

Geo (LXXV, 275). — Je ne sais s'il s'agit d'une mode ?... En tous cas, elle ne date pas de quelques mois.

Exemples : Geo Harrison, tailleur, boulevard Montmartre ; Geo Rouard, cristaux, avenue de l'Opéra... maisons qui existent depuis bien avant la guerre.

En ce qui me concerne, ma famille et mes amis, dans l'intimité, m'appellent Geo, depuis toujours, et cela, simplement, parce que commençant à parler et ne pouvant articuler mon nom, je prononçais Geo au lieu de Georges.

Comme je suis né un peu après 1870 et comme je connais d'autres Georges de mon âge qui sont eux aussi appelés Geo dans l'intimité, cette mode, si mode il y a, remonte à pas mal d'années déjà, du moins en ce qui concerne l'appellation, car pour la signature je ne connais que les deux exemples cités au début de cette note.

GEORGES DEFER.

—

Armoiries à déterminer (LXXIV, 363) — Ces armoiries, au franc quartier de sénateur de l'Empire, se blasonnent ainsi : *d'argent, à deux clefs en sautoir d'azur, au franc quartier de comte-sénateur, brochant sur le tout. Le franc quartier des comtes-sénateurs était d'azur, au miroir d'or, entouré d'un serpent d'argent.*

Ces armoiries étaient entourées d'un manteau d'azur à fond d'argent, supporté par des lambrequins d'or. Elles étaient surmontées d'un mortier ou toque de sable, de face, surmonté de cinq plumes d'autruche, blanches.

Ce sont les armoiries du comte-sénateur Jan-Rotger Schimmelpenninck, officier de la Légion d'honneur, trésorier de l'ordre des Trois Toisons et de la Toison d'or,

grand cordon de l'ordre de l'Union, comte d'Empire (Voir : *Armorial général de l'Empire français*, par Henri Simon, t. I, p. 17. Planche XXIV, tome I).

Jan Rotger Schimmelpenninck est un homme d'Etat hollandais, qui a joué un très grand rôle dans son pays, sous la Révolution et sous l'Empire. Né à Dewenter, le 21 octobre 1761, Schimmelpenninck, fils du comte Schimmelpenninck, grand propriétaire terrien, fit ses études à l'université de Leyde, où, comme étudiant il devint rapidement le représentant d'idées libérales, prenant part à divers mouvements révolutionnaires. Après la fuite en Angleterre du stathouder hollandais Guillaume d'Orange, Schimmelpenninck, fut élu chef de la municipalité d'Amsterdam, puis nommé membre de la Convention batave, où il lutta contre les partis exaltés. Nommé ambassadeur en France, il y demeura de 1798 à 1803, prenant part aux négociations du traité d'Amiens, où il représentait la Hollande.

Après avoir été quelque temps ambassadeur à Londres, Napoléon, qui estimait fort cet homme d'Etat sérieux et digne, songea à Schimmelpenninck pour diriger souverainement la République batave, sous le titre de Grand pensionnaire de Hollande. Il fut investi d'un pouvoir souverain très étendu, plus fort, disait Napoléon, que celui du roi d'Angleterre, ou que le sien propre. Schimmelpenninck n'en abusa point et dirigea les affaires de la Hollande, avec une très grande habileté et une parfaite correction. Il appela comme ministres les hommes les plus capables ; réforma les finances ; remplaça les anciennes taxes locales par un système de contributions directes et indirectes, mieux conçu.

Mais, Napoléon songeait depuis quelque temps à faire de la Hollande, un royaume pour son frère Louis Bonaparte. Le Grand Pensionnaire s'opposa de toutes ses forces à la destruction de la forme républicaine, mais le nouveau royaume fut créé malgré tout et sa Constitution fut promulguée, le 5 juin 1806. Plus tard, après l'annexion, Schimmelpenninck, qui avait tout d'abord refusé la présidence des Etats généraux, accepta d'être fait comte d'Empire, sénateur et grand trésorier de la Toison d'Or. C'est alors que lui furent octroyées les armoiries, dont nous avons parlé plus haut.

On a dit que l'ancien Grand Pensionnaire avait accepté cette fonction de sénateur impérial, afin de préserver son fils de la conscription. Toujours est-il qu'en 1815, après avoir présidé à la première Chambre des Etats-Généraux et avoir été fait Grand Croix de l'ordre du Lion Néerlandais, il vécut entièrement dans la retraite. Frappé d'une cécité complète, il mourut à Amsterdam le 15 février 1825 et fut inhumé dans la Nouvelle Eglise.

Voir sur Schimmelpenninck : J. Chas : *Coup d'œil rapide sur M. Schimmelpenninck, Grand pensionnaire de la République batave*, Paris, 1805, in 8°. — C. Van Hall : *Esquisse biographique sur R. J. Schimmelpenninck* (en hollandais). Amsterdam, 1847, in-8°.—*Moniteur universel.* — Rabbe : *Biographie et Portraits contemporains.— La Cour de Hollande sous Louis Bonaparte.* — Graaf. Schimmelpenninck : *Rutger Jan Schimmelpenninck en eenige gebeurtenis sen van zijn tijd*, 1843. — Rocquain : *Napoléon et le roi Louis*, in-8°, Paris 1875. — Schoell : *Pièces inédites relatives au changement de la République batave en Royaume de Hollande*, en 1806. (*Archives historiques*, T. I, p. 188). — *Correspondance de Napoléon*, Paris 1858. — Legrand : *La Révolution française en Hollande et la République batave*, Paris, 1894. — G. W. Vreede : *Geschiadenis der diplomatie von der Bataafiche Republiek*, 3 volumes in-8°. Utrecht, 1863.

GEORGES DUBOSC.

—

Ex-libris à déterminer : « Mon amour est en pennes ». (LXXV, 276, 387). — Dans son *Dictionnaire* des dessinateurs et graveurs d'ex-libris français, Wiggishoff attribue cette pièce au docteur Arbil. NISIAR.

—

Majesté ou sire (LXXV, 365). — « *Sire*, reprit l'agneau, que *votre Majesté* ne se mette point en colère. »

C'est le bon La Fontaine qui répond.

NISIAR.

*
* *

Lorsqu'on parle à un souverain, on le traite de « Votre Majesté », ou de : « Sire » ; mais jamais l'on n'emploie le terme : Majesté, sauf sur la scène. A N.

*
* *

On doit dire « Sire » en parlant à un roi. « Madame » en parlant à une reine.

En parlant d'eux, soit à eux-mêmes, soit à un tiers, on emploie le vocable de « Majesté ».

De même on ne doit jamais appeler directement un prince « Altesse » ou un cardinal « Eminence » ; on les appelle « Monseigneur » et on emploie les vocables « Altesse », « Eminence » quand il est question d'eux dans la conversation.

Il faut dire : « Sire (ou Madame) Votre « Majesté... Monseigneur (ou Madame), « Votre Altesse royale... Monseigneur, « Votre Eminence (ou votre Grandeur) « me permettra de lui exprimer mon dé- « vouement... »

Des usages très vicieux se sont établis dans le courant du XIXe siècle même dans les milieux où le respect des anciens usages aurait dû s'imposer tout particulièrement. Sous Charles X et Louis-Philippe le vocable de « Sire » était souvent négligé en parlant au souverain, et même celui de « Majesté ». On disait souvent à la cour en s'adressant au souverain : « Le roi me permettra de ne pas partager entièrement son opinion au lieu de : « Sire, votre Majesté me permettra... »

De même, dans l'entourage du duc d'Orléans on dit souvent en s'adressant au prétendant : « Monseigneur (ou le prince veut-il » au lieu de « Monseigneur, Votre Altesse royale veut-elle... » Ces manières de parler semblent tout à fait contraires à la tradition française.

de Charley.

*
* *

Le quai d'Orsay a fait dire à Guillaume II « Non, Majesté ». C'est du moins probable, car en allemand on dit : « *Majestät* », ce qui se traduit naturellement par *Majesté*. Il est évident qu'un Français, en dehors d'une circonstance de ce genre, doit employer le mot « Sire ».

Paul Muller.

*
* *

Il faut dire *Sire* et non *Majesté*. En dépit de la haute autorité de M. Maurice Barrès, il est difficile de croire que « notre quai d'Orsay » ait employé une appellation aussi peu conforme aux traditions du protocole français.

En réalité, sauf les Français qui disent *Sire* et les Anglais qui disent *Sir*, en écrivant ou en parlant à un souverain, tous les autres peuples en Europe se servent du mot *Majesté* ou d'un terme équivalent, et il arrive fréquemment que des diplomates étrangers, quand ils emploient le français comme langue diplomatique, se laissent entraîner par la force de l'habitude à traduire par le mot *Majesté* le mot correspondant de leur langue nationale.

J'ajouterai que François Joseph, l'Empereur qui vient de mourir, ne goûtait pas beaucoup ce vocable : *Sire* et préférait être traité de *Majesté*, même par les personnes qui s'adressaient à lui en français.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Longtemps avant ces dernières années au cours desquelles fleurirent les traductions auxquelles fait allusion notre collègue et que je n'ai, hélas, pas lues, dôna sol disait à Charles Quint dans l'acte du tombeau :

Majesté je me traîne à vos sacrés genoux.

Sans doute pourrait-on trouver, sans remonter à cet interlocuteur reconnaissant et troublé qui disait simplement : « Majesté votre sire est bien bonne » d'autres exemples de l'emploi de ces solécismes que les exotiques n'ont jamais réussi à imposer aux membres de l'Académie française dans les proportions où le redoute notre collègue.

Champvolant.

*
* *

Il faut dire en parlant directement à un souverain : *Sire*. On commence toujours un discours, une lettre, un rapport par ce mot. — *Majesté* doit être précédé des pronoms *Votre* ou *Sa*, et entre ainsi dans le corps de la phrase écrite ou prononcée. Il n'en est pas de même des titres : Excellence, Eminence, mais des titres Sainteté, Grandeur qui devront toujours être précédés des susdits prénoms.

Un jour, dans une cérémonie publique, je fus présenté à un roi par notre ministre plénipotentiaire. Assez intimidé et bien que je connusse l'usage en question, je répondis à une des questions du souverain par un *oui Majesté* que me reprocha ensuite aimablement et avec raison notre ministre, ajoutant qu'il fallait laisser à des journalistes, peu au courant des usages des cours, ou au public vulgaire l'emploi du mot *majesté* tout court au lieu de celui de *sire*.

En parlant à une reine, on doit dire simplement *Madame*. J'aurais à ajouter certaines choses concernant l'appellation de

Altesse, mais ce serait un peu sortir de la question.

La Coussière.

—

Notre-Seigneur et le chapeau (LXXIV, 351, 383; LXXV, 53, 215). — La scène décrite par notre confrère est tirée de l'Evangile de saint Jean, XX, 11, 17. Notre Seigneur ressuscité apparaît à Marie-Madeleine : « Femme pourquoi pleurez-vous, qui cherchez vous ? » Elle, pensant que c'était le jardinier, (or, il y avait au lieu où il fut crucifié un jardin, saint Jean, supra XIX, 41-42) lui répondit, etc...

Ce passage du texte de saint Jean nous donne la raison du costume de Notre-Seigneur en la circonstance qu'évoque la gravure.

P.

—

Les Comptes fantastiques d'Haussmann (LXXV, 372, 446) — Corriger le titre : on a imprimé Haufmann.

—

Crurifragium (LXXV, 411). — Corriger le titre : on a imprimé *crurifagium*.

—

A-t-on jamais passé de grand prosateur à grand poète (LXXIII, 191). — L'écrivain brésilien en question croit à la « possibilité de la disparition de la poésie métrifiée » — en passant, je dirai à l'écrivain mexicain que poésie *métrée* est peut-être préférable à *métrifiée*. — De plus, sans doute conteste-t-il l'utilité de la rime et juge-t-il peu souhaitable le rythme et même l'assonance. L'écrivain bolivien me semble avoir tort.

La poésie métrée et rimée a subi et subira vraisemblablement encore des transformations ; mais la rime et le mètre, tout en se modifiant, s'asserviront toujours à des règles, en vue de la souplesse des phrases, de l'harmonie des mots, — en vue de la beauté verbale sans laquelle il n'est pas de poésie complète.

La poésie est l'art qui a, et qui doit garder la précellence. « La poésie, a dit Lamartine, saisit l'homme par son humanité tout entière : idée pour l'esprit, image pour l'imagination et musique pour l'oreille. »

Y a-t-il musique sans mesures, sans traits, sans soupirs ni points d'orgue ? Peut-il se créer une poésie dépourvue de rythme, de rimes et de mètre ?

Dans la Nature tout est rythme, — tout est respiration, murmure, chant... Rhythmes ! rythmes, la mer qui martèle les falaises, claque les rocs, roule les galets et fait crisser sous ses vagues le sable fin des plages ; rythmes, la forêt où les branches des arbres se balancent et craquent, où les feuilles bruissent; rythmes, le bourdonnement des insectes et le vol des oiseaux ; rythmes, le feu qui meugle, le vent qui stride, la pluie qui tombe... Les hommes, en écoutant la Nature, ont fini par la comprendre et par l'aimer : la poésie devait naître. Hugo disait : « La poésie a toujours existé, elle existera toujours ». Et André Chénier s'écriait :

Trois mille ans ont passé sur les cendres d'Homère,
Et, depuis trois mille ans, Homère respecté
Est vierge encor de gloire et d'immortalité !

Il faut lire ce passage de l'*Introduction au Traité de Poésie*, de Banville :

Le mot poésie, en grec ποιησις *action de faire, fabrication*, vient du verbe ποιειν, *faire fabriquer, façonner* ; un poème, ποιημα, est ce qui est fait, par conséquent n'est plus à faire ; c'est-à-dire une composition dont l'expression soit si absolue, si parfaite et si définitive qu'on ne puisse y faire aucun changement, quel qu'il soit, sans la rendre moins bonne et sans en atténuer le sens.

Or, pour qu'il soit immuable, définitif, un poème doit être nécessairement rythmé, métré, rimé.

Je ne parle pas du lyrisme ; il est la raison primordiale de la poésie

Donc, en première réponse à l'écrivain paraguayen — en vérité est-il paraguayen ? — je crois pouvoir avancer, avec une certitude suffisante, que je n'aperçois pas la fin proche de la poésie métrifiée, — puisque *métrifiée* il y a. En seconde réponse, réponse à cette constatation historico littéraire « qu'on ne connaît dans aucune littérature le cas d'aucun grand prosateur devenant un grand poète », je dirai d'abord ceci : il y a des prosateurs qui, dans leurs proses, sont de sublimes poètes ; il y a des poètes — et non des moindres en célébrité — qui, dans leurs poésies ne sont que de très habiles versificateurs.

Ensuite, je me contenterai de mettre sous les yeux de l'écrivain équatorial en question — décidément équatorial ne

m'engage à rien — de citer deux noms, des dates et des œuvres. Et il y en aurait d'autres à nommer... en cherchant bien.

Voici : Théophile Gautier se fait connaître comme grand prosateur : *Les Grotesques*, *La Jeune France* (1833) *Mlle de Maupin* (1835), *Voyage en Espagne* (1840) ; malgré quelques vers et une œuvre en vers, *Albertus* (1833), Théophile Gautier n'est sacré grand poète qu'avec *Emaux et Camées* (1852).

Cervantès donne, en prose : *Galatea* (1583) *Don Quichotte* (1605) ; en vers : *Voyage au Parnasse* (1614) et, quelques années après, son drame célèbre : *Numancia*.

Charles Fegdal.

***

Qu'un grand prosateur, déjà reconnu comme tel, se soit révélé comme poète, cela n'est peut être jamais arrivé. Mais l'inverse s'est-il produit beaucoup plus souvent ? Assez généralement, la forme du vers est, dans une vie d'écrivain, la première à apparaître. Cela s'explique. Le prestige des vers est plus grand aux yeux de la jeunesse ; il est plus facile, je ne dis pas d'y faire, mais de s'imaginer qu'on y fait œuvre d'art, parce qu'on s'y éloigne plus du langage usuel ; le vers, enfin, est l'expression naturelle de cette sensibilité et de cette imagination sans objet précis, qui sont surtout le propre de la jeunesse. Beaucoup de ceux même qui ne publieront jamais que de la prose commencent donc par écrire en vers. Parmi ceux qui ont ainsi débuté, un certain nombre ensuite sont poussés surtout, par leur tour d'esprit, vers les sujets auxquels la prose convient ; d'autres y sont attirés par des raisons extérieures. Ils se mettent à écrire en prose, et, s'ils y réussissent, rarement ils reviendront aux vers. Car ou bien ils ont senti eux-mêmes que leur prose valait mieux que leurs vers, ou bien ils se rendent compte qu'ayant cessé de pratiquer cette forme d'art, ils ne pourraient, y revenant plus tard, y apporter la science du métier, la perfection qu'ils ont acquise, par un long travail, en prose ; ou bien l'ordre de sentiments, d'émotions, d'idées dont le vers est l'expression naturelle s'est tari en eux, et même ne les intéresse plus.

D'autres se sont épris du vers, ont surtout, par nature, à exprimer ce que le vers exprime mieux que la prose, en arrivent, parfois, à dédaigner celle ci et ses sujets habituels ; ce seront de purs poètes, qui n'écriront en prose que leur correspondance, ou guère plus.

Il en est enfin — et à tous les degrés du talent, ou du génie — qui tout en restant fidèles au vers, tout en gardant l'âme poétique, ont aussi des conceptions à exprimer dont la prose est la forme naturelle, ou qui sont, par les circonstances, amenés à écrire également en prose. Parmi eux, il se trouve de grands poètes, et s'il est rare que leur prose vaille tout à fait leurs vers, parce que rarement ils y ont donné le même effort d'art, et rarement aussi elle exprime autant que leurs vers le plus intime d'eux-mêmes, c'est cependant d'habitude une prose forte et originale. Mais, chez la plupart de ces poètes prosateurs, on voit, non pas le prosateur puissant surgir du grand poète déjà formé : au contraire, la production en prose commence presque aussitôt que la production poétique, et les deux maîtrises progressent parallèlement. C'est le cas de Victor Hugo, par exemple. C'est presque celui de Lamartine ; et l'on sait que s'il n'a pas débuté comme prosateur politique, au lieu de débuter comme poète, ce n'est pas à lui que la chose a tenu. On pourrait, de certains d'entre ces écrivains, dire presque indifféremment qu'ils sont de grands poètes qui ont été aussi de grands prosateurs, ou de grands prosateurs qui ont été aussi de grands poètes. Dire que de l'un ils ont passé à l'autre ne serait, ce me semble, pas juste.

J'ai parlé, à deux reprises, de circonstances extérieures. C'est qu'elles ont en ces matières une influence considérable. Les dons du poète et ceux du prosateur sont si souvent, quoiqu'à des degrés inégaux, réunis dans un même esprit, qu'on ne saurait voir entre eux de différences profondes de nature. Ces différences, dans une certaine mesure, se traduisent plutôt par le fond même des œuvres, l'ordre d'idées dans lequel un auteur écrit de préférence, que par le choix de la forme. Et, selon les temps, des raisons indépendantes de lui peuvent décider souverainement de ce choix. L'usage admis de se servir exclusivement du vers pour les

œuvres d'imagination, de l'employer même pour des exposés d'idées, est sans doute la principale raison pour laquelle nous ne trouvons pas dans l'antiquité de grand poète qui ait écrit en prose. De nos jours, au contraire, le domaine de la prose s'est élargi. Elle est d'ailleurs d'un placement plus aisé, d'un rapport meilleur que le vers. Les poètes sont donc de toute façon sollicités à cultiver la prose aussi bien que les vers, à travailler leur prose comme leurs vers. Qui sait même si la production en prose sous la forme du roman, de la nouvelle, de la chronique, de l'article quel qu'il soit, n'a pas fait entièrement dévier plus d'un poète né, et qui eût pu devenir éminent, de la vocation à laquelle, en d'autres temps, il aurait obéi ?

IBÈRE.

—

« Le moyen de parvenir » Béroalde de Verville et Henri Estienne (LXXV, 278, 391, 445). — D'après la notice du Bibliophile Jacob sur le *Moyen de parvenir*, la paternité de cet ouvrage, attribuée par Bernard de la Monnoye et le père Niceron, à Béroalde, a été contestée par Charles Nodier, qui regarde comme impossible qu'il en soit l'auteur et ne paraît pas éloigné de croire que ce soit Henri Estienne. Nodier constate que l'auteur du livre est un des écrivains les plus vifs, les plus variés, les plus originaux, les plus piquants de notre vieille langue, un des hommes qui en ont le mieux connu l'esprit et les ressources, et, par dessus tout, un inimitable conteur, tandis que Beroalde est le plus lourd, le plus languissant, le plus diffus, le plus ennuyeux des prosateurs de son époque. Le Bibliophile Jacob croit, lui, que Béroalde a utilisé des manuscrits de Rabelais conservés dans la bibliothèque de Mathieu Béroalde de Vatable.

Notre confrère M. P. traite un peu sévèrement Blavignac, qui fut un archéologue des plus distingués Sa brochure ne me semble pas manquer de sérieux. Il a été, sauf erreur, le premier à démontrer, que bon nombre de noms de lieux, de places et de rues, mentionnés dans le *Moyen de parvenir* concernaient Genève et non la Touraine, comme un annotateur de l'œuvre avait péniblement cherché à l'établir.

Enfin, il releva les expressions du crû, et les phrases en patois savoyard qui y abondent, et il a ainsi apporté une contribution originale aux recherches concernant le *Moyen de parvenir*.

NISIAR.

—

« Monsieur » dans La Fontaine (LXXV,278,388). — Monsieur se compose de deux mots : « mon » et « sieur », altération de « Seigneur, et se prononçant de même.

Il y a tout lieu de présumer que, lors de la réunion des deux mots, la prononciation de « sieur » a du se conserver dans « Monsieur » qui devait se prononcer comme « Monseigneur ».

DE CHARLEY.

—

« Quand vous croyez être loin de moi, souvent c'est alors que je suis le plus près de vous » (LXXV, 280). — Cette pensée, avec ses variantes, se rencontrera, je crois, dans bien des ouvrages inspirés par le mysticisme religieux, mais quelle en a été la formule la plus ancienne ? Ne serait-ce pas un fragment du discours qu'adressa saint Paul à l'Aréopage au sujet du « Dieu inconnu » ?

En sorte, dit-il, que les hommes cherchent Dieu et s'efforcent, comme à tâtons, de le trouver, quoique il ne soit pas loin de chacun de nous :

... *quaerere Deum, si forte attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum !* (Act. Ap. XVII, 27).

C'est ce que l'auteur du *Voyage du Centurion* a su rendre en termes précis : « Tu me cherches et je suis là pourtant... ! »

QUÆSITOR.

—

Quos vult perdere... (LXXV,280,446). — On a depuis longtemps donné, avec toutes les références désirables, réponse à cette question. Voir : l'*Intermédiaire*, T. G. ; XLIX etc. ; le *Grand dictionnaire universel* de P. Larousse, t. XIII, p. 576, et le *Nouveau Larousse illustré*, t. VII, p. 134. Pourquoi y revenir encore ?

SECKER.

*
* *

Le vers latin :

Quem Jupiter vult perdere dementat prius

est une traduction, ou plutôt une abréviation, du grec ;

Ὅταν δ'ὁ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά,
Τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον ᾧ βουλεύεται.

Ces deux vers sont cités par le scoliaste à l'*Antigone* de Sophocle, 622, et, jusqu'au mot πρῶτον, par Athénagore, *Legatio pro Christianis*, ch. 26. L'auteur est inconnu. Le vers latin se trouve dans le *Gnomologia Homerica* de James Duport, Cambridge 1660, p. 282, à l'endroit où il cite les mots grecs ὅταν.....πρῶτον.. Dans l'édition d'Euripide par Joshua Barnes, Cambridge, 1694, les deux vers grecs sont donnés parmi les *fragmenta*, avec la version.

At quando numen miserias paret viro
Mens laesa primum

Mais dans l'*Index prior* de ce livre, Barnes cite *Deus quem vult perdere dementat prius*. Cette traduction, toutefois, ne prend pas son origine de chez Duport, car Robert Burton (1577-1640) dans la troisième édition de son ouvrage célèbre *The Anatomy of Melancholy*, Oxford, 1628, I. i.i., cite la phrase *Quos Jupiter perdit dementat.* Le mot *dementare*, soit dit en passant, n'est pas du bon latin ; voir l'*Antibarbarus* de J. Ph. Krebs et J. H. Schmalz.

On trouve la même pensée dans l'oration de Lycurge contre Leocrate, 92, 198, où l'orateur cite les vers anonymes suivants :

Ὅταν γὰρ ὀργὴ δαιμόνων βλάπτῃ τινά,
Τοῦτ' αὐτὸ πρῶτον, ἐξαφαιρεῖται φρενῶν
Τὸν νοῦν τὸν ἐσθλόν, εἰς δὲ τὴν χείρω τρέπει
Γνώμην, ἵν εἰδῇ μηδὲν ὧν ἁμαρτάνει

(Parce que toutes les fois que la colère des dieux fait mal à quelqu'un, elle commence par ôter à son cœur le bon sens, etc., etc.).

Enfin Publius Syrus a presque la même pensée dans le vers :

Stultum facit Fortuna quem vult perdere,

et Velleius Paterculus dans

Sed profecto ineluctabilis fatorum vis, cuiuscumque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit.

Historia Romana, ii, 57.

et

Quippe ita se res habet, ut plerumque cuius fortunam mutaturus est deus, concilia corrumpat.

Hist. Rom. ii. 118.

On trouvera des renseignements sur ce sujet dans Georg Büchmann, *Geflügelte Worte* 1912, p. 351 ; Giuseppe Fumagalli, *Chi l'ha detto ?* 1904, p. 413 ; et W. F. H. King, *Classical and Foreign Quotations*, 1904, p. 298 ; dans le commentaire de sir Richard Jebb à l'*Antigone* de Sophocle, 622, et dans l'appendice du même ouvrage ; et dans *A History of Classical Scholarship* par sir John Sandys, tome ii p. 350.

EDWARD BENSLY.

—

Ailette ou la Lette (LXXV, 305). — Notre collaborateur Varius dit que « la « carte d'Etat-major qui doit faire autorité porte *La Lette* ».

J'étais tout récemment dans cette région, où j'ai été blessé le 16 avril dernier, et je puis affirmer que les cartes d'Etat-major dont j'étais porteur au moment de l'offensive de Champagne mentionnent l'*Ailette* et non *La Lette*.

Il s'agit de cartes au $\frac{1}{80.000}$ révisées en 1912.

Sur le carré de Soissons et sous le méridien de Crouy on peut voir, dans la partie supérieure de la carte, courir l'*Ailette* longeant au Nord le canal de l'Oise à l'Aisne.

Lieut.-colonel DE MASSAS.

—

Voëvre-Voivre (XXII ; LXXIV ; LXXV, 311). — Que l'on cherche à savoir si *Woëvre* vient de *beivre*, *boivre* ou *guivre*, c'est une étude très intéressante pour des philologues ; mais que l'on s'obstine à l'écrire *Voëvre*, ou surtout *Voivre*, comme ne manque jamais de le faire Polybe (Joseph Reinach) dans ses articles du *Figaro*, voilà qui est inadmissible. Est-ce que les Belges de Liège et environs sont des *Vallons* ? Non, ils sont des *Wallons* (Ouallons), et il ne viendra jamais à personne l'idée de les nommer autrement. Eh bien ! les pays de France au sud de la Wallonie belge, Ardennes, Meuse et Moselle sont des pays wallons. Le langage du Verdunois et d'une partie du pays messin est le même que celui des campagnes de Liège. Et ne trouvons-nous pas dans la Meuse les villages de Woimbey (Oimbey) ; Woinville (Oinville) ; Willeroncourt (Ouilleroncourt); etc... et, dans les Ardennes, ceux de Wadelincourt (Ouadelincourt) ; Wadimont (Ouadi-

mont) etc... ; et, dans la Moselle, Woippy (Ouappy) etc...

Je pourrais citer bien d'autres noms.

Donc il faut écrire *Woëvre* et prononcer comme nous autres Verdunois nous prononçons : *Ouâvre*.

J. DE WOIMBEY.

—

Signalisation (LXXV, 281). — Ce mot figure comme titre de l'un de nos règlements militaires. Etait-il bien nécessaire de le créer ? On peut en effet objecter qu'il est synonyme de « sémantique », terme peu usité de nos jours, mais que cependant on peut découvrir dans un dictionnaire comme étant une expression jadis en usage dans l'art militaire, mais aujourd'hui bien tombée en désuétude, qui se rapportait à l'ensemble des procédés permettant à une troupe d'entrer à l'aide de signaux optiques en relation avec des troupes amies pour leur transmettre des ordres ou des renseignements.

Les Gaulois nos pères (comme d'ailleurs les sauvages qui de nos jours, à l'aide de dispositions diverses données à quelques colonnes de fumée signalent l'approche, la retraite ou la direction de marche de l'ennemi) faisaient sans le savoir de la « sémantique ».

Les frères Chappe, il y a près de 125 ans, ont apporté avec leurs premiers essais de télégraphie optique une amélioration aux procédés employés par nos ancêtres.

De nos jours tout le monde a pu voir des « signaleurs » militaires se livrer à des mouvements de bras que les non initiés ont peut-être pris pour des exercices d'assouplissement alors qu'il s'agissait tout simplement d'une application de l'alphabet Morse à la transmission optique d'une dépêche (le seul bras droit allongé jouant le rôle d'un point et les deux bras allongés celui d'un trait). C'est le procédé actuel le plus complet de « signalisation, l'alphabet Morse permettant, simplement à l'aide de points et de traits, de représenter n'importe quelle lettre.

La nuit avec une lanterne munie d'une lampe (ou le jour avec un réflecteur renvoyant les rayons solaires) la « signalisation » s'opère de la même façon, l'apparition d'un rayon lumineux correspondant à un point ou à un trait suivant qu'elle est courte ou prolongée. Avec une source lumineuse suffisamment puissante on communique des forts de Nice avec la Corse.

La marine a adopté un système de « signalisation » basé sur les dispositions diverses données à des systèmes à flammes.

On conçoit que ces procédés peuvent varier à l'infini : ils dépendent des circonstances suivant lesquelles ils doivent être appliqués, sans quoi celui basé sur l'emploi du télégraphe Morse devrait pouvoir suffire ; malheureusement, s'il a l'avantage de fournir avec tous les détails désirables les renseignements voulus, il jouit d'une transmission manquant de la rapidité que réclament certains cas : par exemple un observateur, qui d'un avion est chargé de transmettre à l'artillerie les résultats de son tir sans que celui-ci s'interrompe, n'a devant lui que quelques secondes pour indiquer les corrections à faire ; comme d'ailleurs ce genre de communications n'exige qu'un nombre restreint de signaux, il n'a à sa disposition qu'un Code des plus simplifiés.

La guerre actuelle où la violence des bombardements a vite fait de couper les fils qui assurent les communications télégraphiques et téléphoniques, a ainsi donné un regain de nouveauté à cette communication optique seule connue de nos pères et dans chaque corps il y a un officier chargé d'enseigner la « signalisation ».

Quant à la question de savoir si le mot adopté par notre règlement était le meilleur, je laisse ce soin à d'autres ; il me semble que « sémantique » se présentait avec une forme bien pédante et bien archaïque ; de plus, même aux quelques-uns bien rares qui se souviennent de son origine grecque, il n'apprenait pas grand' chose sur le but que se proposait cette instruction alors que le premier venu devine que la « signalisation » doit s'occuper de quelque chose traitant de signaux à employer ; enfin, si « sémantique » existe toujours dans notre langue, ce n'est plus comme terme d'art militaire : les grammairiens s'en sont emparés et, il y a quelques années, on a pu voir de malheureuses jeunes filles, candidates au brevet supérieur, pâlir sur une ode de Ronsard qu'elles avaient à étudier au point de vue :

1° de la sémantique ;
2° de la morphologie.

Il apparaissait donc que « sémantique » était bien mort pour nous autres militaires et que le besoin de le remplacer se faisait sentir.

Il semble que nos confrères sont bien sévères pour les néologismes : les mots ont une vie et ceux qui sont mal venus disparaissent d'eux mêmes : ce n'est point le hasard qui préside à leur naissance : aujourd'hui la tendance est à économiser le temps et à tout raccourcir ; qu'y a-t-il d'étonnant à ce que l'on soit porté à créer des mots destinés à exprimer une idée qui jusqu'à présent exigeait l'emploi de périphrases ; d'où l'origine de « ovationner », de « auditionner », de « inchangé ».

La présence de certains d'entre eux dans les communiqués appelle l'attention du public sur cette éclosion ; mais depuis longtemps des néologismes de ce genre se rencontraient dans le style administratif colonial, probablement dans le but de réaliser une économie d'argent dans le coût des télégrammes envoyés à longue distance.

Gyp, dans une de ses œuvres récentes, a lancé un mot nouveau qui ne manque pas de saveur : la petite baronne de Granton voulant dans un salon donner une excuse à son départ, dit qu'il lui faut aller « s'embellemerder » : l'utilité de ce néologisme au point de vue mondain ne se fait peut-être point trop sentir ; mais voyez quelle économie réalisée s'il avait fallu à cette ingénieuse princesse cabler aux antipodes qu'elle était contrainte d'aller s'ennuyer chez sa belle-mère.

Lt.-colonel G. DE MASSAS.

* * *

Terme constamment employé dans le service du chemin de fer, sert actuellement par analogie et fort utilement, n'en déplaise à Oroel, pour le service des signaleurs aux armées.

GALD.

* * *

Ce mot déplorable est fils de signaleur, depuis longtemps employé dans l'armée et la marine pour les hommes chargés de faire des signaux à bras ou à l'aide de petits drapeaux.

ARD. D.

Batavie (LXXV, 364). — Voir : La *Révolution française en Hollande*, Paris, 1895.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Homme préhistorique (LXXV, 226, 334). — Je ne veux ni faire pleurer notre docte collègue, le Dr M. Baudouin, ni le faire sourire. Je confesserai donc simplement mon ignorance parfaite en matière paléolithique ; cela me dispensera d'exprimer en arguments naïfs l'étonnement où me jette son affirmation de l'innocence et de la douceur de l'homme préhistorique.

Admettons que les présomptions ne suffisent pas pour en faire un cannibale ou même un meurtrier ; mais a-t-on, d'autre part, donné des *preuves* que ses armes n'aient servi qu'à sa défense contre les animaux ? Voilà qui serait très intéressant en vérité.

L. ABET.

—

« Le Foyer de l'Odéon », d'Hippolyte Lazerges (LXXV, 182, 303). — « Un confrère » voudrait renseigner E. H. sur le tableau de Lazerges : a-t-il figuré au foyer de l'Odéon ?... je m'en souviendrais.

A défaut, et dans mon empêchement j'aimerais à parler de la lithographie d'Edme Fenouil'e reproduite par le procédé Gillot. Il faudrait voir une épreuve de la pierre matrice, bien belle, et bien rare, si elle existe ?... En communiquant cette lithographie à la *Chronique illustrée*, Hippolyte Lazerges fit des recommandations de discrétion au directeur de ce journal 1869 — il y a prescription ; cette discrétion, nous pouvons l'enfreindre aujourd'hui, étant surtout donné que tout le monde est mort.

Il y a dans cette pièce une particularité qui pourra peut-être intéresser les curieux que nous sommes. La rédaction du journal fit un diagramme des célébrités représentées dans ce tableau en y ajoutant un numéro correspondant à chacun des personnages. On peut remarquer que seul celui vu de dos ne porte point de numéro dans ce diagramme, mais seulement le dessin sommaire au trait. Le Monsieur à l'allure très homme de lettres, et vu de dos, c'est.. ?... c'est Gustave Flaubert.

On sait quelle répulsion montrait Flaubert pour toute portraiture de sa physionomie. De là, la recommandation de discrétion faite au journal par le peintre Lazerges.

— Au sujet des tentatives de portraits ou photographies de Flaubert, je serais à même de conter quelque chose, si je n'avais à redouter le holà ! de notre cher Directeur, me blâmant de sortir du cadre en l'occurrence. PAUL KLENCK.

Cher confrère,

[Non, allez-y ! — En sortant du cadre vous ne serez pas le premier].

—

Reprendre du poil de la bête (LXXV, 88, 220, 266, 309).— Il a déjà été répondu *cinq* fois à cette question. Se reporter aux tomes LIV de l'*Intermédiaire* (504, 654, 766, 830, 935) et LV (656).

P. D.

—

Sablé (LXXV, 371). — Ce mot ne figure ni dans Richelet ni dans Trévoux ; quant aux dictionnaires les plus récents, Littré, Hatzfeld, Larousse, ils sont muets. Souviron ne le donne pas davantage dans son *Dictionnaire des termes techniques*.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Tourangeaute ou Tourangelle (LXXV, 372). — Voici une troisième forme que je trouve dans *Le Livre des Proverbes Français* de Le Roux de Lincy :

La Tourengeoise propre en coite et plus en son cuir (*Adages françois*) XVIe siècle.

DE MORTAGNE.

—

Le dernier regard des morts (LXXV, 229, 312, 355). — Dans un volume de M. Duhamel, *La vie des martyrs* (analyse).

... Mercier est un pauvre homme, avec des cheveux déjà blanchis, bien qu'il ait à peine quarante ans. Criblé de mitraille, il agonise. « Vous me sauverez quand même, dit-il ; j'ai eu une vie trop malheureuse pour mourir déjà, n'est-ce pas, monsieur ? » C'était un boulanger d'un hameau d'Auvergne, qui se souvient des fontaines et des parfums de ses montagnes. M. Duhamel lui prodigue des soins impuissants et songe : « Il est dur d'avoir été malheureux pendant quarante ans et de renoncer pour toujours à l'humble joie de sentir l'odeur amère des genévriers... Oh ! qu'il est dur de quitter cette vie faite tout entière de travail et de douleur ! » Cependant, les yeux du pauvre homme, que le médecin ne quitte pas, sourient faiblement, jusqu'à la dernière seconde. Mais voici que Mercier a succombé, *Ses pupilles s'élargissent solennellement sur un abîme vitreux. Tout est fini.* Il ne sera pas sauvé... Alors, des yeux du mort, sourdent de grandes larmes qui lui coulent sur les joues. Je vois ses traits se crisper pour pleurer pendant toute l'éternité. Je garde encore pendant de longues minutes la main du cadavre entre mes mains... »

—

Pourquoi ne porte-t-on plus de chapeau haut de forme (LXXIII; LXXIV; LXXV, 76, 267, 357, 402). — Les Belges disent : *une buse* (et non *un bus*) pour désigner le chapeau haut de forme, et cela vient simplement — comme plusieurs de nos collaborateurs l'ont déjà expliqué — de ce qu'en Belgique un tuyau s'appelle buse. Le nom du chapelier Gibus n'a donc rien à voir là-dedans. J'ajouterai que *jamais*, en France ni ailleurs, je n'ai entendu dire *un bus* pour désigner un haut de forme. A Paris, on emploie plutôt ce terme comme abréviatif du mot omnibus

J. W.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Armand Carrel, Garde national. — La lettre suivante offre cet intérêt de préciser deux domiciles parisiens d'Armand Carrel.

A Monsieur Berger, maire de l'arrondissement.

Monsieur le maire,

Je n'ai cessé d'appartenir à votre arrondissement depuis la fin du trimestre d'Avril. Mon domicile n'est plus rue Blanche, mais rue du Croissant n° 16. Ce qui m'a déjà mis dans le cas d'être recherché pour le service de la 3e légion. S'il est quelques questions à laquelle je doive venir répondre en personne, je me rendrai au premier avertissement qui me sera donné.

Je suis, monsieur le maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

A. CARREL.

Ci-devant rue Blanche n° 29.

Collection Eugène Pitou.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Juin 1917

N° 1463

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1463

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondée en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs pour la France, 14 francs pour l'étranger.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien nous être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Louis XVIII. Ses sentiments religieux à l'heure de la mort. — L'*Intermédiaire* t. V. a posé cette question restée sans réponse :

Est-il vrai, comme le dit M. P. Boiteau (*Vie de Béranger* p. 88) que Louis XVIII mourut avec les chansons de Béranger sur sa table de nuit ?

Et dans le t. XXXII, cette autre question, restée sans réponse également :

Est-il exact que Louis XVIII refusa de se confesser à son lit de mort ?

M. Jean-Bernard vient d'écrire, à ce sujet, une chronique dans l'*Indépendance belge* qui paraît devoir allumer une controverse. Il tient aussi pour la mort sans religion de Louis XVIII ; il va jusqu'à dire que le clergé s'abstint, pour cette raison, au jour de ses obsèques.

Sur quelles preuves se fonde M. Jean-Bernard ? Si l'on répond à cette question on répondra aux deux questions posées en 1869 et en 1895 et restées en suspens.

D. L.

—

Le testament de Louis XV. — On abuse quelque peu, par le temps qui court, de prétendus testaments d'hommes politiques.

Un historien citait récemment cette phrase du testament de Louis XV :

J'ai mal gouverné et administré, ce qui provient de mon peu de talent et de ce que j'ai été mal secondé.

Si le testament de ce prince est authentique, Louis XV ne se rendait encore qu'à moitié justice, car il *ne gouverna* ni *n'administra,* et il avait l'étoffe pour bien gouverner et bien administrer.

Mais, au fait, ce testament est-il authentique ? d'E.

—

Mariage de Marie-Louise et du comte de Neipperg. — Jusqu'en 1909, l'Almanach de Gotha indiquait l'année 1822, sans autre précision, comme date du mariage morganatique de l'Impératrice Marie-Louise et du comte de Neipperg.

Depuis 1910, la date indiquée pour le mariage est celle du 7 août 1821, deux jours avant la naissance du comte depuis prince de Montenuovo (une fille était déjà née, depuis comtesse de San Vitale) trois semaines après que la mort de Napoléon était connue en Europe.

Serait-il possible à quelque intermédiairiste de vouloir bien faire connaître sur quel document se base la date du 7 août 1821 précitée ? A. E.

—

Régiment d'Austrasie. — Je désirerais savoir où trouver des renseignements sur le régiment d'Austrasie, devenu le 8e régiment de ligne pour la période de 1770 à 1816.

En ce qui concerne spécialement les officiers, les archives du Ministère de la Guerre, qui ne doivent pas être actuellement ouvertes au public, ne contiennent-elles pas des renseignements intéressants à ce sujet ? A. E.

—

Chemin des Dames. — Au sujet de cette célèbre ligne stratégique, témoin de l'héroïsme des nôtres, je lis ceci dans un article signé : Général Verraux :

> Le *Chemin des Dames* est célèbre depuis longtemps. Il fut construit, comme on sait, pour faciliter à Mesdames de France, Victoire, Adélaïde et Sophie, leurs visites chez leurs amis qui avaient des châteaux dans le Soissonnais.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation ? — En quelle année fut ordonnée la construction de cette voie et quels étaient ces amis, châtelains en Soissonnais ? — Mesdames de France utilisèrent-elles souvent ce chemin ?

FRANCOPOLITANUS.

Dessins d'Aloysius Bertrand. — De la succession de David d'Angers proviennent 17 dessins composés par Aloysius Bertrand et qui seront publiés dans une réimpression de *Gaspard de la Nuit*, dont la guerre a retardé l'achèvement. Leur authenticité n'est pas douteuse : une note de la main de David d'Angers l'atteste.

En examinant ces dessins, il m'a semblé — très vaguement toutefois — que j'en connaissais déjà au moins deux.

L'érudit Dijonnais qui a publié sur A. Bertrand une si originale étude, — et qui est notre confrère intermédiairiste, — pourrait-il me dire si ces dessins ont été en tout ou partie déjà reproduits ?

RENÉ VILLÈS.

—

Le sculpteur Bosio et sa descendance. — Le baron François-Joseph Bosio, à qui l'on doit, entre autres œuvres, la statue équestre de Louis XIV sur la place des Victoires, a-t-il eu des enfants ? Sa descendance est-elle encore représentée de nos jours ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La descendance de Mme Tallien et Ferdinand Brunetière. — Madame Tallien a eu onze enfants qui ne pouvaient pas tous se réclamer du même père. Elle eut notamment d'Ouvrard quatre enfants qui furent élevés avec Emile de Girardin chez les époux Choisel, boulevard des Invalides, n° 17 (Voir Ch. Nauroy, *Révolutionnaires*, p. 121).

Le troisième de ces enfants fut une fille, Clarisse-Gabrielle-Thérésa de Cabarrus, née à Paris le 1er prairial an X (21 mai 1802), qui épousa dans cette ville, le 14 septembre 1826, Achille-Ferdinand Brunetière, né également à Paris le 9 janvier 1793 et ainsi qualifié sur l'acte de mariage : « l'un des précédents mousquetaires noirs de la garde du Roi, lieutenant de louveterie de la grande vénerie couronne de France, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ». Le même acte nous apprend que l'époux demeurait rue de l'Odéon, n° 24 avec ses père et mère, Jacques-Charles Brunetière, avocat à la cour royale de Paris, et Marie-Andrée Jobelin.

Mme Ferdinand Brunetière qui avait perdu en 1869 son époux, devenu direc-

teur de haras, mourut en avril 1877, laissant trois enfants : une fille, mariée à M. Ollivier, agent de change à Lille, et décédée en 1861, et deux fils : Alfred-Ferdinand, né à Verdilly (Aisne) le 9 novembre 1824, colonel au 1er chasseurs d'Afrique, mis à la retraite le 3 octobre 1883, et Henri-Gabriel, agent de la Compagnie de l'isthme de Suez, à El-Guirz (Egypte) à la date de 1869.

L'ouvrage très documenté cité plus haut, auquel j'ai emprunté les indications qui précèdent, ne dit pas que ces deux frères aient laissé de postérité, et rien ne permet d'affirmer que Ferdinand Brunetière, le grand critique littéraire, soit le fils de l'un d'eux ; il était né à Toulon en 1849, et, pour qu'une pareille hypothèse fût admissible, il aurait fallu que l'aîné se fût marié à l'âge de 24 ans et son frère encore plus tôt.

Cependant, le fait que Brunetière porte le prénom de Ferdinand, tout comme le gendre et l'un des petits-fils de Mme Tallien, autorise à penser qu'il y a là autre chose qu'une simple coïncidence. C'est pourquoi il serait intéressant de savoir quelle parenté pourrait exister entre ces petits-fils de Notre-Dame de Thermidor et l'ancien directeur de la *Revue des Deux Mondes*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le peintre Comuiras. — Un aimable chercheur pourrait-il m'aider à identifier le peintre Ph. Comuiras, auteur de tableaux religieux, qui vivait à Rome au XVIIe ou au XVIIIe siècle, et qui était vraisemblablement d'origine toulousaine ?

D. M.

—

Lalanne d'Abidos. — On connaît Jean de Lalanne, seigneur d'Abidos en 1558. Et c'est tout. C'est si peu que je suis persuadé qu'en m'adressant aux innombrables spécialistes de l'*Intermédiaire*, ce fils unique va se doubler et même se multiplier. AURIBAT.

—

Lambert. — Il s'agit de Lambert, chanteur et compositeur célèbre au XVIIe siècle, beau-père de Lulli et cité par Boileau dans le *Repas ridicule*.

Le dictionnaire de Bouillet et le vieux Larousse font naître Lambert à Vivonne auprès de Poitiers.

Un annuaire du département d'Indre-et-Loire de 1914 prétend que Lambert naquit en Touraine, à Champigny-sur-Veude.

Un intermédiairiste pourrait-il nous fixer sur ce point de biographie ? Pourrait-on me dire encore où l'on peut se procurer les mélodies de Lambert ?

RENÉ MARTINEAU.

—

Watteau (Antoine). — Dans quel ouvrage pourrai-je trouver des renseignements pour identifier un document inédit (autographe et dessins) du grand peintre ? Actuellement éloigné de Paris, je serais heureux d'avoir quelques précisions d'un des érudits qui l'ont plus spécialement étudié. N'habitait-il pas en 1703 rue St-Louis et à quel numéro de cette rue ?

MADEL.

—

Armoiries espagnoles à identifier. (LXXV, 134, 206). — Dans le n° de février j'avais prié mes confrères en héraldisme de bien vouloir m'aider à identifier un blason espagnol du XVIIe siècle. Mais le cliché, mal venu et, par surcroît, imprimé à l'envers, qui accompagnait ma question, offrait une image trop imparfaite pour être déchiffrée utilement.



Voici un dessin au trait indiquant les couleurs de ce blason dont je serais très désireux de dévoiler l'anonymat.

On remarquera que le 5me quartier, qui me parait le plus facile à identifier, porte sur un fond d'azur des roses d'or alternant avec des fleurs de lis aussi d'or.

L'écu orné de lambrequins est soutenu par deux sauvages, armés de massues. Il est timbré d'un casque à trois barreaux

taré de profil, surmonté d'une couronne que soutiennent deux anges. Un dragon ailé, issant de la couronne, posé en cimier, surmonte le tout.

BERGERAC.

—

Vaille que vaille, lors se verra. — A quelle famille appartient cette devise ?

DE MORTAGNE.

—

Vignettes signées T. F. — Huit dessins de vignettes (du XVIIIe siècle ?), plume et lavis de sépia, mesurant 0.080 × 0,047.

Peut-on indiquer le nom du dessinateur ? SIMON.

—

Vignette gravée à identifier. — In-8, par Clouk, d'après Dienkerpergh. Procession religieuse, XVIIIe siècle. Légende au bas : « Le lendemain son Corps *de Garde* fut mis dans une Bierre *de Mars* pour être porté en Terre *cuite* ».

De quel ouvrage provient-elle ?

SIMON.

—

L'Académie des Inscriptions et Belles lettres et le bal Dourlans. — Le 3 novembre 1899, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres était avisée officiellement que M. Dourlans, rentier, lui avait légué l'immeuble connu sous le nom de « salle de Wagram ». (1)

L'Académie a-t-elle accepté ce legs et est-elle propriétaire de la salle Wagram ?

L'affirmative est désirable, car, ce serait là pour le bal Dourlans, cette « Grande Chaumière de la barrière de l'Etoile » et des gens de maison, le doyen des bals de Paris, une fin que n'avait point prévue, dans ses *Cythères parisiennes* l'aimable fantaisiste que fut Alfred Delvau.

P. D.

—

L'incongruité d'un ambassadeur allemand au palais Farnèse. — Le *Journal des Débats* (15 juillet) cite, mais sans entrer dans les détails, un épisode dont une porte du palais Farnèse garde encore aujourd'hui la trace, où l'ambassadeur allemand à Rome, sans autre excuse que celle d'une mauvaise humeur exaspérée par la boisson compromit assez lourdement sa réputation de gentilhomme. De quoi s'agit-il ? Quel est cet ambassadeur teuton qui, à Rome, se livrait au culte de Bacchus ? P. M.

(1) FERNAND BOURNON. *Chronique de l'année 1899. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1900.

—

« Ouvriers-Poètes », par Jules Cayrier. — Dans la préface d'un recueil de vers *Les Harmonies de la Glèbe*, par Alexandre Lemoine, typographe, (Nîmes C. Durand. Belle, 1846), il est fait mention d'un ouvrage intitulé : *Les Ouvriers-Poètes*, par Jules Cayrier, qui aurait été publié à Marseille en 1846, et que je voudrais bien connaître.

Or, non seulement je n'en ai pu rencontrer aucun exemplaire, mais il n'est cité dans aucune des bibliographies et catalogues qui sembleraient avoir dû le recueillir.

Il me reste à me recommander aux lecteurs de l'*Intermédiaire* pour dénicher cet oiseau rare. L. M.

—

Le poisson dans la Cerna. — J'ai pu me rendre compte que le chevenne est le seul poisson peuplant la Cerna, où il se trouve d'ailleurs en abondance.

Pourquoi d'autres espèces n'y viventelles pas, alors que le Vardar (dans lequel se jette la Cerna) renferme différentes variétés de gros poisson ?

A noter que cette rivière, aux eaux troubles, et à brusques variations de niveau, a son cours inférieur (50 kil environ) encaissé dans des gorges arides et escarpées, et son cours moyen à travers la plaine de Monastir, très nu et se déplaçant presque à chaque crue dans une zone sablonneuse.

L. GERBET.

[Cette question sort un peu de notre cadre. Mais notre correspondant est à l'armée d'Orient et cette question intéresse son secteur].

—

A quel âge commençait-on à passer pour vieux au XVIe siècle ? — Montaigne « Livre 2, chapitre 17 » dit : « Je me suis engagé dans les avenues de la vieillesse, ayant pieça franchy les quarante ans ». Le théâtre d'aujourd'hui représente les hommes de quarante ans comme jeunes encore.

PAUL MULLER.

Réponses

—

Engagement pris par Charles Ier d'Angleterre lors de son mariage avec Henriette de France (LXXV, 458). — Le mariage en question fut négocié par le marquis d'Effiat.

On trouve dans le « Discours de l'ambassade extraordinaire du marquis d'Effiat en Angleterre », publié dans le *Mercure Français*, tome XII, année 1626, pp. 890-906, le détail suivant qni répond à la question posée :

Il obtint que les enfants qui naîtraient du mariage seraient nourris et élevés à la Catholique auprès de la reine jusqu'à l'âge de treize ans.

L'abbé Dedouvres, professeur à la Faculté catholique d'Angers, bien connu par ses travaux sur le P. Joseph du Tremblay, l'Eminence grise, le conseiller de Richelieu, veut que ce « Discours » soit du célèbre capucin.

C'est lui d'ailleurs qui avait obtenu du pape Urbain VIII qu'il donnât son consentement au mariage. On trouverait peut-être quelque détail dans les *Mémoires de Richelieu*.

Je crois que les articles du traité conclu alors entre la France et l'Angleterre se trouvent dans l'*Histoire du ministère de Richelieu*, I, p. 14 et ils ont dû être publiés ailleurs, par exemple dans l'étude historique du comte de Baillon, *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre*, Paris, 1877.

ARCH. CAP.

—

Les gaz asphyxiants aux guerres de Vendée (LXXV, 362). — Le 1er août 1793, la Convention prescrivit la destruction de la Vendée par tous les moyens :

L'organisation des compagnies des pionniers et des ouvriers sera accélérée. Il sera envoyé, par le Ministre de la Guerre, des matières combustibles de toutes espèces pour incendier les bois, les taillis et les genêts. Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, et les bestiaux seront saisis.

Le 9 septembre, Momoro, l'un des administrateurs du département de Paris, nommé commissaire du Conseil exécutif en Vendée, rendait compte de la première application du décret du 1er août, par une lettre datée de Saumur et adressée à ses collègues du département de Paris :

Le 7 septembre, leurs repaires furent incendiés ; les moulins des royalistes et les communes d'Erigné et de Mûrs livrés aux flammes ; les bestiaux saisis... Le 8 septembre, le feu fut mis aux maisons. Quel spectacle ! On revoyait de toutes parts les femmes et les enfants se retirer avec leurs effets auprès de nous, en demandant protection et assistance, tantôt jetant un regard douloureux sur leurs foyers embrasés, tantôt en détournant les yeux pour ne plus les y reporter; de pauvres petits enfants pleurants, d'autres à la mamelle ; peu de citoyennes versant des larmes, presque toutes voyant cela d'un œil sec; peut-être était-ce l'effet du sentiment d'une douleur profonde... Ces désordres nous ont convaincus de la nécessité d'organiser l'incendie. On a mis avec des gargousses inflammables le feu aux genêts ; ils ont très bien brûlé, et le procédé est excellent ; on peut avec cela incendier très aisement..

Mais avant le fameux décret du 1er août 1793, la Convention s'était déjà occupée de mesures extraordinaires à employer contre les Vendéens. C'est ce que nous apprend Momoro, dans sa lettre du 26 juillet 1793, écrite de Saumur :

Dumas et Crepin viennent d'arriver avec leurs machines incendiaires, dont nous tirons parti.

[La guerre moderne, pour prévenir le retour de ces cruautés, avait créé un code : la convention de La Haye. L'Allemagne l'avait signé et l'une de ses plus grandes fautes est d'avoir passé outre à sa signature, en violant les principes d'humanité dont cette convention s'inspirait. (Note de la Rédaction.]

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Pichegru a-t-il trahi ? (LXXIV ; LXXV, 9, 97, 237, 285, 331, 375). — Puisque M. E. Lenient semble souhaiter que continue la passe d'armes engagée pour ou contre la mémoire de Pichegru, je reprends ma plume, heureux de la croiser avec un tel adversaire.

Sur un point je suis d'accord avec lui, pas plus que l'Institut, la Sorbonne n'authenique des opinions et des jugements historiques ou littéraires, elle juge seule-

ment du talent, de l'érudition et de la probité des auteurs qui se soumettent à son tribunal. Toutefois, il me paraît que si dans le domaine littéraire un novateur posait des thèses qui seraient l'équivalent des extravagances cubistes ou futuristes dans l'art, la Sorbonne aurait parfaitement le droit, même le devoir de prononcer non seulement sur la forme, mais encore sur le fond. Dans tous les autres cas, ses jugements ne bénéficient même pas, et elle n'y prétend nullement, de cette fiction légale qu'en matière juridique on appelle l'autorité de la chose jugée.

Si m'est inconnu le livre de M. Candrillier, j'ai lu, du moins, celui de mon compatriote et ami personnel, M. Léonce Pingaud, et tiens en égale estime l'homme et les œuvres. Mais sans avoir présent à ma vieille mémoire l'ouvrage invoqué par M. Lenient, je n'ai pas souvenir d'une démonstration ayant le caractère de l'impératif catégorique en faveur de l'innocence de Pichegru.

Il me semble bien, d'ailleurs, que jusqu'à un certain point, M. Lenient admet à la charge de Pichegru la réalité, tout au moins d'une tentative de conspiration. Si je traduis mal sa pensée, il rectifiera. Quoi qu'il en soit, nous rencontrons ici un des plus subtils problèmes qui se posent dans les sciences morales : l'impossibilité de tracer une ligne rigoureusement exacte entre ce qui est légitime ou illégitime. Et cette impossibilité résulte de la nature même du bien et du mal. Qui, par exemple, a jamais pu déterminer à la guerre la limite entre l'usage et l'abus de la force, entre le droit légitime de résistance à l'oppression et la rebellion condamnable ? Et dans l'ordre des vertus et des vices, où finit le courage et commence la témérité ? la prudence ne se fait-elle pas aisément lâcheté, la clémence, faiblesse ? Tout esprit saisira instantanément la différence entre un octogone et un carré ; mais dans les matières morales, si nous sommes facilement d'accord sur les extrémités, les divergences apparaissent aussitôt quand on en vient aux points de contact.

Sur le cas de Pichegru et de ceux qui en poussant les choses plus ou moins loin conspirèrent contre le Premier Consul, je donnerai mon opinion personnelle, mais raisonnée et sincère. Après tant d'années de quasi anarchie, de désordre économique et d'insécurité matérielle et morale, le Consulat apparaît comme un Gouvernement de réparation et d'ordre public. Une restauration monarchique consécutive à la disparition par un crime du Premier Consul, n'aurait pu être que le résultat d'une effroyable guerre civile ; et encore, même à ce prix, je doute fort que la tentative eût réussi. Quant à la réaction contre les hommes, les actes même les plus légitimes de la Révolution, elle eût été d'autant plus brutale que l'on était fort proche des événements, et Louis XVIII n'était pas en 1804 le prince modéré et modérateur qu'il sera dix ans plus tard. Aussi, ce qui fut non seulement possible, mais accepté et j'ajoute, bienfaisant, nécessaire en 1814, eût été alors une calamité sanglante, une révolution de vengeance, une réaction du pire despotisme. Cette monarchie constitutionnelle que Louis XVIII eut le mérite, la gloire d'essayer de fonder en 1814, était donc une chimère en 1804.

J'estime donc que, en conspirant contre le Premier Consul, dans le but plus ou moins avoué de lui substituer la monarchie des Bourbons, Pichegru commettait un crime de lèse-patrie.

Quant à l'argument tiré de la rebellion de Turenne et de Condé, je n'en suis nullement touché et voici pourquoi. Il ne saurait être question d'amnistier, pas même d'excuser la courte trahison de Turenne, et celle plus persistante, par conséquent plus coupable, du grand Condé; notons toutefois, que au XVIIe siècle, ces changements de parti, même de patrie, n'étaient pas jugés avec la juste sévérité et sans merci de notre mentalité contemporaine. Mais il ne faut pas oublier que Turenne et Condé rachetèrent leur crime par le plus parfait loyalisme et des services exceptionnels à la guerre. « *Homines postrema meminore* », a dit Tacite ; cette parole est l'équité, la vérité même, pour juger la vie d'un homme il faut l'embrasser tout entière, en considérer surtout le couronnement et la fin. Or, il est manifeste que, pour parler seulement de Condé, sa coupable erreur placée entre les grandes victoires de la jeunesse et les beaux faits d'armes de l'âge mûr, peut être tenue pour suffisamment expiée et que le plateau des services ren-

dus à la France, est plus chargé que celui des fautes et des crimes. C'est ainsi qu'en ont jugé Louis XIV et les contemporains, qu'en doit, selon moi, juger l'histoire.

Rien de semblable dans le cas de Pichegru ; certes, je tiens pour le suicide, mais enfin volontaire ou non, la mort l'a pris en pleine crise antinationale, sans lui laisser le temps de racheter sa faute en servant loyalement et bien la France dans les armées impériales, de finir comme il avait commencé, et c'est pour cela que je n'admets pas le rapprochement entre lui et le glorieux vainqueur de Rocroy, de Lens, de Nordlingen, et Fribourg, qui sera le héros du Rhin et le vainqueur de Guillaume d'Orange à Senef.

Un mot encore : en 1814, Mme de Staël qui certes avait bien des motifs de ne pas aimer l'empereur, a dit cette noble parole de justice et de vérité : « Les ennemis de Napoléon sont ceux de la France ». Voilà ce que ne comprirent pas, ne voulurent pas comprendre ceux qui s'acharnèrent contre le Consulat.

D'ailleurs je ne suis pas Bonapartiste.

H. C. M.

*
* *

Aux questions n°s 2 et 3, posées par M. Lenient, il semble difficile de répondre autrement que : oui, Turenne et Condé ont été des traîtres. Ils ont été traîtres à la cause royale, à la Royauté française, donc à l'Etat français représenté alors par la royauté. Ils ont été traîtres à la nation française au même titre que les Emigrés de l'armée de Condé à la grande Révolution. Il peut y avoir traîtrise, même si la traîtrise a pour but l'intérêt de la nation ou ce que l'on croit tel.

AUGUSTIN HAMON.

*
* *

Les contemporains, français ou étrangers, de Pichegru discutèrent, en grand nombre, sur sa mort. Je lis dans les *Souvenirs* de la comtesse Golovine, édités en 1910 (p. 350) :

Pichegru fut un des premiers découverts. Il était à Paris depuis trois mois. On l'emprisonna ; il fut étranglé dans sa prison et l'on voulut faire passer sa mort pour un suicide.

Je dois toutefois constater que cette dernière version est plutôt adoptée que celle de la strangulation. ALPHA.

*
* *

Mis en cause pour une opinion exprimée avec la chaleur de ma conviction et prié très courtoisement de répondre à trois questions précises, je m'exécute avec empressement pour ce qui me convient, mais pour la dernière fois.

Tout d'abord, si j'ai fait l'éloge du livre de M. Candrillier, c'est qu'il le mérite, et que je n'en pense que du bien. En disant que M. Candrillier « a démontré, en Sorbonne, la culpabilité du général », je n'ai pas du tout prétendu délivrer à cette docte maison un brevet d'infaillibilité, mais simplement établir que le débat avait été public et contradictoire, comme toute soutenance de thèse. Or, ayant eu la curiosité d'assister à ce débat intéressant, je crois pouvoir affirmer que le public spécial de ces sortes de solennités fut de l'avis de l'auteur et de ses juges.

En ce qui concerne l'ouvrage de M. Léonce Pingaud sur le comte d'Antraigue, M Lenient voudra bien me permettre de le détromper et de lui affirmer que, non seulement « cet ouvrage est dans ma bibliothèque » depuis le jour de sa publication, en 1894, que je l'ai lu et médité ; mais, qui plus est, j'ai dépouillé, compulsé et étudié une très grande partie des documents qui ont servi au très savant M. Léonce Pingaud, même quelques autres encore. Les dossiers des Archives Nationales, les papiers du Ministère des Affaires Etrangères et ceux de différents dépôts, me sont passés par les mains, il y a vingt-cinq ans et plus pour la première fois, et depuis à diverses reprises. Or, ces révisions successives ne m'ont pas fait changer d'opinion.

Maintenant, que mon distingué contradicteur veuille bien me permettre de lui demander, à mon tour, si, par hasard, il n'a jamais entendu parler d'un livre dont je suis l'auteur ; dans le cas contraire, j'ose très modestement le lui signaler, afin de lui permettre de se convaincre de ce que j'affirme et qu'en dehors de M. Pingaud, j'ai étudié l'incident d'Antraigue, l'arrestation de cet agent secret, l'examen de ses papiers, comment il fut « cuisiné » et ses interrogatoires, en un mot les intrigues de Bonaparte. Ce livre, qui a paru en 1894, est intitulé : « *Jean Landrieux, adjudant général, chef d'état-major de la cavalerie de l'armée d'Italie*

chargé du bureau secret de cette armée. M. Lenient pourra y voir pp. toute l'affaire racontée par un acteur de cette comédie politique. A cette époque, la question Pichegru n'était pour moi qu'incidente, ce n'est que depuis que je m'y suis davantage intéressé, principalement à ce qui est relatif à la conspiration Georges Cadoudal et à la mort du général, — bref, mes convictions ne sont allées qu'en se raffermissant.

Quant aux deux autres questions, je m'abstiens. Les actes de Turenne, de Condé et même du connétable de Bourbon, si l'on veut, ne me paraissent pas pouvoir être mis en parallèle avec ceux du général Pichegru. Pour établir un parallèle, il faut tenir compte du temps, des mœurs, des situations, des caractères et de bien d'autres choses et aussi de ce qui était pour les uns comme pour l'autre, l'idée de patrie.

On a, je crois, fort exagéré le royalisme du général républicain, qui pourrait bien n'avoir jamais travaillé que pour lui, comme Moreau, comme Bonaparte et quelques autres, même Augereau qui écrivait, le lendemain de la « machine infernale » : « Sans cette fatale charrette, je devenais sinon le premier, du moins le second dans la République. » Je mets en doute le loyalisme de Pichegru envers ceux qui, à maintes reprises, ont tenté ce qu'ils n'ont pu réussir qu'en 1814 « dans les fourgons de l'étranger » grâce à l'étendue de la conspiration intérieure, à la force des armées coalisées, à l'épuisement de celle de Napoléon et à la fatigue de la France entière.

LEONCE GRASILIER.

—

Régnier au procès Bazaine (LXXV, 37, 97). — Un de nos avocats les plus savants et les plus autorisés, qui possède un esprit des plus ornés en même temps qu'un cœur admirable, m'a fait l'honneur de m'écrire, au sujet de mon article du 10 février dernier :

Votre communication à l'*Intermédiaire* est très intéressante — pour l'histoire politique, Régnier restera hybride, comme le lotier corniculé pour l'histoire naturelle ; — moitié trèfle, moitié luzerne ! un peu Shamrock.

De son côté, un de nos plus brillants publicistes, des mieux documentés, qui file l'anecdote comme feu Jules Claretie, termine la lettre qu'il nous adresse pa ces mots :

Tout cela est bien troublant.

Chacun pensera comme lui. Comment, en effet, Régnier s'est-il laissé condamner pour trahison, sans se défendre et sans même comparaître devant la justice, alors que le général Bourbaki devait dire plus tard à M. Roger de Beauvoir qu'il ne le croyait pas coupable de ce crime ? L'opinion du général Bourbaki a du poids, dans cette affaire, puisqu'il a été mêlé à *l'incident Régnier* et que sa sœur, Mme Lebreton, dame de compagnie de l'ex-impératrice Eugénie, aurait accepté, suivant les affirmations non contredites de Régnier, — de transmettre à l'ancienne souveraine les propositions politiques de ce personnage.

Secondement, pourquoi les ayants-cause de Régnier ne profitent-ils pas de la loi du 8 juin 1895, combinée avec les articles 443 paragraphes 4 et 444 du code d'instruction criminelle, pour introduire une action en révision de son procès, alors que, d'après M. Emile Berr (*Figaro* du 23 août 1903) :

la veuve de Régnier défendait sa mémoire, affirmant qu'il n'avait point mérité le déshonneur dont l'avaient frappé ses juges ?

Ceci suppose, bien entendu, que ces ayants-cause soient de l'avis de Mme veuve Régnier.

On connaît la thèse de Régnier ; nous la résumons en quelques mots, d'après sa brochure : *Quel est votre nom* ? et ses deux dépositions devant le général instructeur au procès Bazaine. Après Sedan, j'ai estimé que la partie militaire était perdue pour la France ; j'ai voulu sauver mon pays du désastre que je croyais inéluctable. N'aimant pas la République et pensant que ce régime était un malheur ajouté aux autres, j'ai tenté d'arriver au rétablissement de la paix et à la restauration de l'Empire. J'ai fait part de mes projets à l'ex-impératrice Eugénie, qui n'a pas voulu m'écouter et m'a renvoyé à Napoléon III, qui était prisonnier en Allemagne. Je me suis alors adressé au comte de Bismarck, qui, lui, a prêté l'oreille à l'exposé de mes plans. Il m'a conseillé d'obtenir l'adhésion préalable du maréchal Bazaine, chef de l'armé investie sous Metz, et m'a remis un sauf-conduit à cet effet.

Le maréchal, croyant que j'étais envoyé par l'impératrice, m'a permis de faire sortir Bourbaki de la place-forte lorraine et a autorisé son lieutenant à aller prendre les ordres de leur ancienne souveraine.

Celle ci a déclaré au général Bourbaki qu'elle persistait à refuser d'entrer dans les vues de M. Régnier, si patriotiques et si désintéressées fussent-elles. Le général a cherché alors à reintégrer Metz ; il allait recevoir le nouveau sauf conduit, pour son retour, qu'il avait demandé aux autorités allemandes et que celles ci étaient sur le point de lui expédier, sur l'ordre exprès du roi de Prusse, — lorsque Gambetta le pria de seconder les efforts du gouvernement de la Défense nationale, ce que Bourbaki accepta. J'ai voulu replacer l'impératrice sur son trône. Je me suis efforcé de procurer à mon pays une paix avantageuse. Où est mon crime?

Telle est, en quelques lignes, la défense de Régnier. Il se donne pour un patriote et un fervent impérialiste. C'est, du reste, pour ses intrigues politiques qu'il avait été arrêté et incarcéré en 1871. Dans son *Journal d'un vaincu* (rédigé en 1871, édité chez Victor-Havard, en 1892), M. Gromier, parent rapproché de Félix Pyat, et ancien combattant de la Commune de Paris, raconte ce qui suit :

En 1871, fin mai, après avoir été blessé trois fois à Satory, j'avais été soigné, puis transporté à Versailles par les soins de deux braves et intelligents gendarmes... Dans la geôle de l'Avenue de Paris, nous occupons une vaste cellule, le n° 27... Nous apercevons le petit enclos où se fait la promenade et nous communiquons par gestes avec les promeneurs. Ils sont, pour la plupart, d'apparence distinguée...

31 mai, p. 62 Le vieillard, qui ressemble à un officier retraité, n'est autre que le trop fameux Régnier, l'agent bonaparte-allemand, qui a joué un rôle si mystérieux à l'époque de la capitulation de Metz et la fuite de Bourbaki à Londres Il est ici depuis le 6 avril dernier : le général Valentin a fait enregistrer son arrestation sous ce titre : *Intrigues politiques contre le gouvernement actuellement établi en France.*

Au bout de cent dix jours, Régnier fut relâché, sans autre.

Une seconde fois, il fut placé sous mandat de dépôt. Ce fut au cours de l'instruction si complète, si sérieuse et si impartiale de M. le général Séré de Rivières, rapporteur au procès Bazaine. Cette circonstance est peu connue ; je l'ai révélée dans ma précédente communication à l'*Intermédiaire*. Personne n'en a contesté l'exactitude. Et Régnier, une seconde fois, avait été remis en liberté.

Le problème revient à expliquer pourquoi Régnier n'a pas voulu déposer à Trianon comme témoin.

Dans une lettre au duc d'Aumale, il a prétendu que s'il tirait sa révérence à la Justice c'est qu'il redoutait d'être appréhendé au collet. bien qu'il s'affirmât innocent ; et il demanda un sauf-conduit au président du Conseil de guerre, qui naturellement ne le lui envoya pas : au besoin, il se serait contenté de la parole d'honneur du duc d'Aumale, donnée à sa fille, qu'il ne serait pas arrêté à l'audience ! (Voir *Lettre et pièces* adressées à M. le duc d'Aumale par E. V. Régnier, avant son départ pour l'étranger, chez A. Ghio, éditeurs, Paris, 1873). Nous ne sommes plus dans le maquis de la procédure ; nous sommes en pleine farce.

Mais le Ministère public ne riait pas, lui ; et puisque. par son absence, Régnier s'avouait coupable, — *après pourtant s'être justifié deux fois victorieusement*, — le commissaire du Gouvernement, général Pourcet, à l'audience du 21 novembre 1873, devant le Conseil de guerre de Trianon, prenait les réquisitions suivantes, que nous trouvons au compte-rendu *in-extenso* du procès Bazaine, publié, au jour le jour, par le « Moniteur Universel », que dirigeait avec tant d'autorité Paul Dalloz.

Nous, Commissaire spécial du Gouvernement près le 1er Conseil de guerre,

Attendu qu'il est résulté des débats présomption suffisante que le sieur Régnier (Edmond-Vital-Victor), témoin défaillant, se serait rendu coupable, dans le mois de septembre 1870, pendant que l'armée du Rhin se trouvait sur le territoire français en présence de l'ennemi :

1° d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi, dans le but de favoriser ses entreprises ;

2° de s'être introduit dans le camp français pour se procurer des documents ou renseignements dans l'intérêt de l'ennemi.

3° d'avoir procuré à l'ennemi des documents ou renseignements susceptibles de nuire aux opérations de l'armée ou de compromettre la sûreté de la place de Metz et de l'armée campée sous ses murs ;

Vu les dispositions de l'article 64 du Code de justice militaire, qui règle la compétence des Conseils de guerre,

Requérons qu'il plaise au Conseil de nous donner acte de nos réserves tendant à provoquer, s'il y a lieu, des poursuites contre le dit Régnier, par application des articles 205 et 206 du Code de justice militaire.

C'était le crime de trahison qui était visé. Dans les premiers jours de janvier 1874, le Conseil de guerre de Versailles, autrement composé que pour le procès Bazaine qui s'était terminé le 11 décembre 1873, condamnait, *par contumace*, Régnier à la peine de mort pour trahison.

Un défenseur de Régnier, avec qui j'ai été en correspondance quelques années avant la présente Grande Guerre, m'avait écrit, pour le disculper, que Régnier n'avait pas été touché par l'assignation qui l'appelait devant la Justice comme accusé. Cependant, il avait reçu la citation qui l'avait convoqué précédemment comme témoin : nous l'avons prouvé.

En tout cas, il n'a pas dû ignorer les réquisitions ci-dessus reproduites prises à son encontre le 21 novembre 1873, pas plus que le jugement qui l'a frappé et que la presse de l'époque n'a pas pu ne pas signaler.

Et j'en reviens à mon point de départ. Pourquoi Bourbaki ne croyait-il pas que Régnier fût coupable de trahison ? Pourquoi la veuve de Régnier proclamait-elle l'innocence de son mari ?

M. Emile Berr, qui a autant d'esprit que de probité littéraire, n'a pas inventé de toutes pièces les allégations si graves, contenues dans son article du *Figaro* (numéro du 23 août 1903).

Quel est ce mystère ? Ne parviendra-t-on jamais à déverser de la lumière sur cet énigmatique personnage, que mon spirituel correspondant qualifie de *lotier corniculé* et que les frères Margueritte ont défini : une *figure d'ombre* ?

Il ne faut désespérer de rien...

ELIE PEYRON.

—

L'Ailette ou la Lette (LXXV, 365, 498). — Le nom moderne est l'Ailette, mais on a quelquefois dit la Lette, ainsi qu'on pourra le constater en consultant le *Dictionnaire topographique de l'Aisne* de A Matton. Cet auteur a en effet rencontré les formes suivantes du nom de cette rivière :

Alea (922) ; *Aquile* (975) ; *Aila* (1160), *Aele* (1174) ; *Lette* (1375) ; *Aillette* (1383) ; *Aillet* (1505) ; *Eslecte* (1540) ; *Eslettre* (1581) ; *Elette* (1662).

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

Il apparaît que la véritable orthographe du nom de la petite rivière du département de l'Aisne, qui coule depuis Vauclair jusqu'à Manicamp, où elle se jette dans l'Oise, doit être l'*Ailette* et non *la Lette*.

Cela semble résulter des plus anciens textes concernant cette rivière. Elle se présente, en effet, en 992, dans *la Chronique de Flodoard*, prêtre de l'église de Reims sous la forme : *Alea*. En 975, elle est désignée sous le nom d'*Aquile fluvium*. Petit cartulaire de l'Evêque de Laon. (XIIIe siècle). (Diplôme du roi Lothaire II).

En 1160, c'est encore la forme : *Aila* (cartulaire de Thenailles, XIIIe siècle, nos 11073-11074 Fonds latin, mss. Bibliothèque nationale) v. fº 46. Dans le Grand cartulaire de l'Evêché de Laon, c'est, en 1174, *Aele*, (Charte 2.).

C'est seulement en 1375 qu'on trouve la forme : *Lette* dans le *Chronicon ecclesiæ ac Monasterii de Nogento, subtus Cociacum* par Dom Vincent Cotron, prieur. (mss. de 39 p, in-folio. Archives départ. de l'Aisne v. : p. 279). C'est, somme toute, la seule mention, qui pourrait comporter l'article *le* ou *la* devant le nom.

Depuis, on retrouve les formes : *Ailette*, en 1383 (Arch. nat. P. 136), *Transcrits du Verdunois* P. 135-136) ; — *Ailet* (Cartulaire de l'abbaye St-Martin de Laon T. II p. 157) Trois volumes du XVIIIe siècle. Archives départ. de l'Aisne) ; — *Eslecte* : 1540. (Arch. communales de Coucy-le-Château) ; *Eslettre* : 1581 (Terrier d'Abecourt.) *Elette* : 1662 (Terrier de St Paul-au-bois, 1662) V. fº 70.

Ce nom se retrouve, du reste, dans la même contrée. C'est très probablement ce ruisseau de l'Ailette, qui a donné son nom, au village d'Ailles, dont il a été souvent question dans les communiqués et qui se trouve près de la source principale de l'Ailette. On retrouve, du reste, pour le village, les mêmes étymologies que pour la

rivière. *Ailles : villa quæ dicitur Aquila*, 1824 (Arch. nationales) L. 996 F. *Aille* : 1334. (Archives nation. Tresor des Chartes. Registres 66 et 75) : *Aylle* : 1411 : (Arch. nation. J. 801, nº 45). — Paroisse de St-Martin d'*Aisles* 1669. (Etat-civil d'Ailles. de ces différentes orthographes, il paraît résulter que les deux *ll* de Ailles ne sont pas mouillées et que le mot se prononce comme *Aile* ou *Elle*. Dans le département de l'Aisne, on trouve aussi le moulin d'Aile à Royaucourt, qui est encore cité sous le nom de *Molendinum de Aquila*, en 1151 ; puis le hameau de Ailleval, dans la commune de Vauxaillon qu'on rencontre sous la forme *Ailval* en 1688, qui doit être la forme, d'après la prononciation véritable non mouillée.

D'autres noms de lieux en France semblent avoir la même origine : *Ailleville* dans l'Aube, *Alivilla*, *Aquilevi'la* : 1170 (Cartulaire de l'abbaye de Clairvaux). *Aquilevilla* : 1272 (Charte de St-Maclou.) ou encore dans l'Eure, *Aigleville* (canton de Pacy), *Aiglevilla*, *Aquilavilla* : 1203, (Charte d'Audain, évêque d'Evreux) *Aquilavilla. Egleville*, *Angleville* En résumé, il semble que Ailette soit une déformation d'*Aquila*, ou d'*Aquile*, une forme contractée ; *Ailette*, *Ailete* pour *Aiglette*, comme dans *Aelen* la petite ville suisse du canton de Berne, qui porte le nom d'*Aquila* et d'*Ala* ; comme *Aalen* bourgade du Wurtemberg, dont l'étymologie latine est *Aquilegia*, *Alena*, *Ala* ; comme *Elencourt*, dans le département de l'Oise, qui s'appelait au moyen-âge *Aiglencourt*. *Aquilinicurtis*. C'est seulement à partir du XVIIe siècle qu'on trouve très répandue la forme *la Lette*, dans la carte de Cassini par exemple, puis dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de Thiers, qui a popularisé cette orthographe, mais Henri Houssaye écrit toujours *L'Ailette*, avec raison, à notre humble avis.

GEORGES DUBOSC.

—

Wœvre ou Voivre (LXXII ; LXXIV ; LXXV, 311, 396, 498). — Mais non ! « Woëvre » ou Woivre ou encore « Voëvre », ou « Voivre », ont la même étymologie, que donne Joanne.

Pourquoi *V* devient-il *W* dans le verdunois ?

La « Voivre » des Vosges est écrite « Woivre » sur les cartes du service vicinal et de l'Etat-major.

Mais, dit Joanne le nom de « Voivre » (ou Woivre) semble être le même que celui de « Woëvre »...

L'orthographe « Voivre » ou « Woivre » se rapproche le plus de la prononciation verdunoise « Ouâvre » (et non « Ouaisvre) que donne M. de Woimbey.

JOSEPH REINACH.

—

Médaille satirique sur la Foire de Lyon (LXXV, 415). — Nous recevons les deux lettres suivantes : La première a été envoyée à l'*Echo de Paris*, qui avait reproduit notre question.

Lyon le 6 juillet 7.

Monsieur le Directeur,

L'article de votre journal me tombant sous les yeux, je viens vous donner quelques renseignements.

Le sceau en question est bien à Berlin, acquis sans doute avec une collection en bloc jadis ; ce qui ne devrait pas être permis pour des documents de l'Histoire.

Le sceau *n'est pas de la ville de Lyon* et *l'âne*, c'est celui qui la *détermine ainsi* ; le sceau est celui du *Pont du Rhône* et *l'âne* qui passe sur le pont à 3 arches indique le *trafic* qui passait nombreux sur ce pont notre « Pont de la Guillotière actuellement ».

Pour le sceau de la *ville de Lyon*. Il *existe en cire* aux *Archives nationales à Paris*. — et la *matrice originale* dans un *Pays quasi-Boche*, malheureusement ; mais *pas en Allemagne*. — *Cherchez* la *ville* et le *pays*, car vraiment je ne puis tout vous dire.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

CLAUDIUS COTE.

***

Le 12 juillet 1917,

Monsieur,

Vous avez donné dans votre numéro du 30 mai une information relative à l'édition d'une médaille satyrique allemande sur la Foire de Lyon.

Vous avez fait connaître dans cette note que vous désiriez savoir s'il était exact que le Cabinet des Monnaies et médailles de Berlin possédait l'ancien sceau de la Ville de Lyon.

Pour satisfaire votre curiosité, dans la mesure du possible, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte des recherches qui ont été faites à l'Hôtel de Ville de Lyon, que le Cabinet des Monnaies et médailles de Berlin ne possède pas « le » sceau de la Ville, — Il y a eu de nombreux sceaux au cours des

âges, le sceau possédé par Berlin n'est que le sceau de la porte du Pont du Rhône (Pont de la Guillotière). Il y avait également le sceau de la porte de Saône.

Celui possédé par Berlin est vraisemblablement du XIVe siècle. Il y a lieu de penser qu'il provient de l'ancien cabinet de Migieu.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

O. BIRON.

Conseiller Général, Administrateur de la Foire.

—

Ex-libris à déterminer : chevron accompagné avec chef (LXXV, 134). 301. – C'est l'ex-libris du baron Rottier de la Borde. Le château de la Ragotterie se trouve dans la commune d'Yvré-l'Evêque (Sarthe), ancienne province du Maine.

Il y a quelques années, ce château se trouvait être encore la propriété d'un membre de cette famille.

R. L.

—

Ex-libris : Croix ancrée de gueules (LXXV, 465). — Cet ex-libris est aux armes de Thiroux de Gerseuil, mort en 1755, conseiller de la Cour des aides, Intendant général des Postes, d'après l'armorial de Guigard.

NISIAR.

***

N'est-ce pas celui de la famille autunoise des Thiroux, qui furent, autant qu'il m'en souvient, seigneurs de Lailly et de Crosne, et alliés aux Brunet autre famille de Bourgogne ? Ces Thiroux eurent une demi-douzaine d'ex-libris différents, dont les plus jolis (Mme Thiroux d'Arconville) sont l'œuvre d'une femme, graveur du XVIIIe siècle.

NOLLIACUS.

—

Corps nuds en Bretagne (LXXV, 180, 314). — Il existe dans l'Indre, commune de Migny, un gué appelé le *Gué Cornu*, et je crois que ce gué Cornu n'est pas unique : il me semble l'avoir vu, il y a quelques années, dans un fait divers du même département de l'Indre. Faut-il écrire Cornu ou Corps nus ? Je ne sais.

A. PONROY.

Majesté ou Sire (LXXV, 305, 488). — Le président Hénault dit dans son *Nouvel abrégé chronologique*, éd Walckenaer 1821, t. 2 p. 460, au règne de Louis XI (année 1483) :

Le titre de Majesté, peu connu jusqu'alors, commença à être donné aux rois.

EDMOND BURON.

—

Protocole mondain. — Comment appeler les officiers ? (LXXV, 416). — Cette question a déjà été posée, il y a quelques années, dans l'*Intermédiaire* où il serait facile de retrouver les réponses qui ont été faites : étant présent aux armées, je ne puis me livrer à cette recherche que je laisse aux soins de la direction de notre revue

Tout le monde connaît le protocole militaire :

1° entre égaux on se dit « Mon cher camarade »,

2° un inférieur s'adressant à un supérieur fait précéder le grade du possessif *mon*,

3° un supérieur s'adressant à un inférieur énonce simplement le grade ; toutefois un supérieur qui veut témoigner à un inférieur une certaine bienveillance fera souvent précéder le grade de l'expression *mon cher* qui adoucit la sécheresse de l'appellation normale. C'est ce protocole militaire qui va servir de base aux appellations que devra employer un civil dans sa correspondance avec un officier, s'il veut énoncer le grade, dans cette appellation : par le choix qu'il en fera il lui témoignera une déférence plus ou moins grande suivant qu'il s'exprimera comme ont coutume de le faire ses inférieurs, ses égaux ou ses supérieurs.

Pour prendre le cas posé d'un officier général :

1° Dans toute démarche *offficielle* un civil se servira de *M. le Général* (dans les mêmes circonstances où ayant à s'adresser au Préfet il emploierait *M. le Préfet*).

2° Une femme d'un certain milieu social en toute autre circonstance emploiera celle de *Général* ; c'est ainsi également que s'exprimera un personnage de marque (chef d'Etat, haut dignitaire administratif ou ecclésiastique etc...) qui se regarde comme ayant du fait de sa situation une certaine supériorité sur son correspondant.

Toutefois cela sera souvent adouci par

l'expression *mon cher Général* si l'on veut témoigner une bienveillance affectueuse à ce dernier.

3° S'adresser à lui en disant *mon Général*, c'est donc lui témoigner le maximum de déférence qui puisse lui être concédé, puisque c'est s'exprimer à son égard comme le ferait le plus modeste troupier de l'armée française s'adressant au Généralissime. Il n'y a pas lieu de craindre que cette appellation puisse être regardée comme renfermant la moindre trace de familiarité.

Il va sans dire que si le grade suffit entre militaires pour régler cette question protocolaire dans la correspondance, il n'en est plus de même dans le cas qui nous occupe où la distinction entre les interlocuteurs n'est plus établie par le nombre des galons. — Je n'ai pu ici indiquer que les grandes lignes de ce protocole spécial ; son application est une affaire de tact puisqu'elle dépend de bien des choses pouvant l'influencer telles que les différences d'âge, de situation sociale, etc... entre correspondants, comme du degré d'intimité des relations personnelles qui peuvent exister entre eux.

Lieutenant-Colonel DE MASSAS.

* * *

Il ne semble pas que « mon », placé devant un grade militaire, soit un possessif, et dénote par suite un certain degré de familiarité. C'est plutôt l'abréviation du terme honorifique « *monsieur* », qui s'écrivait jadis « *mons* ». Littré, au mot « mons », en donne d'anciens exemples. Les rois s'adressant aux archevêques et aux évêques ne leur disaient pas « monsieur, monseigneur » mais « mons l'archevêque ». Si dans la langue militaire française, nous disons « mon colonel », d'autres nations, conservent le terme honorifique devant le grade : les Allemands par exemple disent « Herr Oberst ».

C'est pourquoi le « mon » ne se place que devant les grades d'officiers, et non pas devant ceux des sous officiers. Un soldat s'adressant à ses supérieurs dira : « sergent, fourrier, sergent-major », mais mon « lieutenant, mon capitaine ». C'est pourquoi aussi les supérieurs suppriment le « mon » en s'adressant à leurs officiers subordonnés ; le capitaine dira à son lieutenant : « lieutenant ».

Je dirai donc familièrement à mon égal en grade « capitaine » ; impérativement à mon subordonné « lieutenant » ; mais par respect hiérarchique « mon colonel ».

Quant aux civils, qui n'ont pas à tenir compte de ces distinctions purement militaires, ils appelleront « monsieur le lieutenant », monsieur le général », tout officier qu'ils ne connaissent pas familièrement, quel que soit son âge, s'ils tiennent à spécifier sa qualité militaire, mais non pas « général, lieutenant », qui dénote des relations de supérieur à inférieur, ou des relations familières et amicales.

W. D.

* * *

En ce qui concerne l'armée, le réglemant militaire est parfaitement net sur la manière de parler à un supérieur ou de lui écrire soit une lettre privée, soit officiellement. Donc, c'est entendu.

Quant à la question posée par M. le comte de Caix, il est très difficile d'y répondre d'une façon précise Ceux qui tenteraient d'apporter une règle se tromperaient absolument. La règle serait aussi fantaisiste que les réponses faites au sujet des *titres civils*, parues dans l'*Intermédiaire* à plusieurs reprises. Pour employer telle ou telle formule sans importance et sans portée, l'on n'est pas obséquieux, plat ou serviteur Du reste, la mode, les usages ne font pas loi et changent facilement, même très vite parfois.

Lorsqu'on est civil, la manière de parler et d'écrire à un officier dépend de mille choses ; affaire de respect, de courtoisie, de bon ton, de camaraderie, etc. « Il y a, dit fort justement M. de Caix, des questions de relations personnelles ou de situations et d'âges réciproques qui doivent faire loi dans chaque cas particulier ».

Lorsqu'on est jeune, il n'y a pas d'hésitation. On dit et écrit :

« Mon capitaine, mon général », et, sur une enveloppe, l'on met :

« Monsieur le capitaine *x* » « Monsieur le général *x* ».

Quand l'on est d'un certain âge, la question devient plus délicate et dépend de mille choses. L'officier est il inconnu de vous, ou simplement de votre connaissance ? Etes-vous lié avec lui ? etc.

Moi-même, ayant dépassé la soixantaine, ayant été fort longtemps officier, mes camarades d'Ecole et de régiments

étant commandants de corps d'armée, d'armées et même plus, je suis souvent embarrassé ; mais, dans la plupart des cas, je n'hésite pas cependant à dire : « Mon général, mon colonel, mon commandant ». Cela ne rabaisse pas d'être très poli et cela montre du respect pour le grade.

Jadis j'étais officier d'ordonnance d'un général très en vue. Etant commandant de corps d'armée, je l'entendais dire « mon » chaque fois qu'il s'adressait à un de ses subordonnés. C'était une marque de haute amabilité et de déférence envers de braves gens qu'il estimait et cela n'enleva t rien à la fermeté de son commandement, tout en le faisant regarder comme parfaitement courtois.

Il ne faut pas parler de « déférence affectueuse »,ni de ton « un peu familier » dans l'expression : « mon général » ou « mon colonel », et encore moins qualifier ce terme de « un peu ridicule et obséquieux ». Non. J'y vois simplement de la *déférence* due au grade et à de loyaux serviteurs de la Patrie.

Donc pas de règles et n'invoquons même pas l'usage.

A. N.

—

Pourpoint à grans assietes. — Colet assis (LXXV, 418). — Godefroy a enregistré le mot Assiete (*V. au Supplément*) avec le sens de « ouverture à laquelle s'adaptent les manches », et il cite deux textes analogues à celui que reproduit L. de Laborde. Quant au *colet assis*, ne serait-ce pas une collerette fixe, cousue ?

De Mortagne.

* * *

M. Harmand à la Bazoche Gouet (Eure-et-Loir) pourrait renseigner exactement sur le pourpoint *à grans assiettes*. Je ne veux pas déflorer ses découvertes. Le plus simple serait de lui écrire.

J. Chappée.

—

Manches à bombardes (LXXV, 371). — Godefroy enregistre le mot *Bombarde* auquel il donne le sens de poignets d'un vêtement de femme. Les textes qu'il cite sont du nord de la France.

Le même auteur définit le mot mancheron : sortes de manches pendantes qui tenaient à l'habit et pendaient par derrière. Cette définition ne serait-elle pas applicable à des « manches à bombardes allant jusqu'aux pieds » ?

De Mortagne.

—

Poésies érotiques de Lamartine (LXXV, 328, 435). — Pourquoi chercher ailleurs que dans les œuvres du poète l'origine de l'assertion dont il s'agit ? Relisez la *Préface* des *Méditations* en date du 2 juillet 1849, et le *Commentaire* publiés pour la première fois en 1849, dans l'*Edition des Souscripteurs* :

« J'écrivis aussi un ou deux volumes d'élégies amoureuses, sur le mode de Tibulle, du Chevalier de Bertin et de Parny... Je copiai avec soin... quatre livres d'élégies, formant ensemble *deux volumes*... A peine mes deux beaux volumes étaient ils copiés que... le néant de ces pauvretés *sensuelles*.. m'apparut .. Dès que j'aimai [il s'agit de son attachement pour Mme Charles], je rougis de ces profanations de la poésie aux *sensualités grossières*... Je pris un jour mes *deux* volumes d'élégies,. . *je les jetai au brasier* (*Préface*, pp. 16-18).

« Ces vers faisaient partie d'un recueil en *deux volumes de poésies de ma première jeunesse*, que je brûlai en 1820 (*Commentaire de la 3e Méditation*, p. 109).

« Ces vers, qui faisaient partie d'un recueil *que je jetai au feu*, avaient été écrits à Naples en 1813.[ce séjour à Naples eut lieu en 1811-1812] (*Commentaire de la 24e Méditation*, p. 266).

On retrouve dans ces citations, en termes presque identiques, le fait mentionné par notre collaborateur Aliquis.

Me risquerai-je maintenant à exprimer une opinion sur le degré de créance qu'il convient d'accorder à ces confessions de Lamartine ? Tout le monde sait quelles licences il s'est permises à l'égard de la vérité dans la partie autobiographique de ses œuvres, notamment dans cette édition *avec commentaires*. N'a-t-il pas, dans la préface que je citais tout à l'heure, laissé tomber de sa plume l'énormité suivante, sans s'apercevoir qu'elle était démentie, dans le même volume, par son propre commentaire : « Je passai huit ans sans écrire un vers (p. 18) » ?

La question entraînerait à de longs développements, toujours discutables. Pour démêler le vrai du faux dans la biogra-

phie lamartinienne, une longue et patiente étude des textes est nécessaire, non sans une enquête approfondie auprès de ceux qui savent. Si j'avais à exprimer une opinion personnelle, — que je ne saurais d'ailleurs appuyer sur aucune preuve formelle, — je dirais que je suis porté à croire exact que Lamartine a écrit, au temps de sa jeunesse, des vers fort libres auxquels les termes de *sensualités grossières*, employés par lui-même, ou d'*érotiques*, employé par l'auteur de la question, peuvent fort bien convenir.

On s'accorde à reconnaître dans la *Correspondance de Lamartine* la meilleure, autant dire l'unique source de la vérité, parmi ses œuvres, pour la connaissance de sa vie. Mais plus se prolonge mon enquête, plus je me persuade que c'est là une source encore bien insuffisante et que cette correspondance, triée, je n'en doute pas, et soigneusement expurgée, soit par ses propres détenteurs, soit par Valentine de Lamartine qui l'a publiée, ne nous donne qu'une faible idée de tout ce qu'elle nous révèlerait si nous la connaissions tout entière. Baron de NANTEUIL.

—

Ancre (LXXV, 417). — L'ancre est une mesure de liquide employée dans le Nord et en Hollande. Le *Dictionnaire des sciences, lettres et arts* de Bouillet dit que l'*anker* d'Amsterdam contient 32 mingles, à peu près 37 lit. 15 cent.

L'*anker* de Suède, de même capacité, contient 15 pots de Suède. L'*anker* de Danemarck contient 37 lit. 68 cent. E FYOT.

*
* *

L'Ancre était jadis une mesure pour liquider, et valait environ 64 pintes.

Le mot pinte vient du grec πινειν, boire.

La pinte de Paris contenait 48 pouces cubes, 29 pintes valaient 27 litres ; donc la pinte était de capacité légèrement inférieure au litre. A. N.

—

Titre et auteur d'un poème (LXXV, 465). — On pourrait penser aux *Mois* de Roucher, qui parurent en 1789, quatre ans après la mort de Colardeau. L'auteur en donnait, plusieurs années d'avance (il l'avait commencé en 1768) des lectures qui, grâce à son talent de diseur et à l'engouement d'alors, dans la société polie, pour la campagne et la vie rustique, excitaient dans les salons un vif enthousiasme.

Mais il semble que si le « poème non fini » auquel il fait allusion était d'un autre auteur que celui dont il vient de parler, Colardeau l'indiquerait d'un mot, et nommerait même l'auteur. Je crois qu'il songe plutôt à une autre œuvre de l'abbé Delille, commencée elle aussi, longtemps avant sa publication, et dont Delille, autre diseur prestigieux, avait préparé le succès par de nombreuses lectures dans les réunions mondaines : son poème des *Jardins*, qui devait paraître en 1782. IBÈRE.

—

Les Comptes fantastiques d'Haussmann (LXXV, 372, 446, 491). — Je commençais modestement une carrière de publiciste, et j'étais rédacteur politique à l'*Opinion Nationale* (hélas ! cela ne me rajeunit pas !) lorsque parut la brochure de Jules Ferry, *Les Comptes fantastiques d'Haussmann*, dont l'à peu près si réussi fit pousser un cri de joie dans tous les bureaux des journaux républicains, peu nombreux alors. Ce titre, qui était une vraie trouvaille, appartient bien à Jules Ferry, je puis l'affirmer, moi, contemporain, et ni Rochefort ni Pierre Véron n'y sont pour rien.

C'est à cette époque que je me trouvai pour la première fois en rapports avec Jules Ferry, d'une façon assez singulière. En 1863, j'étais chargé de la campagne électorale à l'*Opinion nationale*, tandis que lui-même la menait dans *Le Temps*. Quand les élections furent terminées, il vint me trouver un jour à l'*Opinion*, me demandant si j'avais l'intention de publier quelque chose à leur sujet, et, sur ma réponse négative, désirant savoir si j'avais conservé mes dossiers, et, dans ce cas, si je voudrais les lui communiquer. Il avait, en effet, le dessein de faire un livre sur le résultat des élections, qui avaient été très ardentes, et il n'avait plus un seul papier. — « Comment ! lui dis-je, un peu étonné, vous, un avocat, vous n'avez pas conservé de dossiers ? — Que voulez-vous ? me répondit-il, l'idée d'une publication ne m'est venue que tard, et alors que j'avais tout détruit. » Il va sans dire que je mis de grand cœur à sa disposition tout ce qui pouvait lui être utile, et quelques semaines après paraissait son livre, *La lutte électorale en 1863*. ARTHUR POUGIN.

« Vous vous battez pour de l'argent », mot historique (LXXV, 231, 391). — Duguay-Trouin aurait aussi quelque droit à la paternité de ce mot historique. Le Journal *l'Œuvre* (n° du 3-6-17) a relevé, en effet, dans les Mémoires de l'illustre marin l'anecdote suivante :

Lors du bombardement de Gênes, je fus présenté à M. le comte d'Insprück, qui est assez connu par ses ouvrages sur l'art stratégique, mais qui me déplut fort par ses airs dédaigneux et son ton arrogant. Comme nous parlions des mobiles qui poussent les nations à se combattre entre elles, il en vint à dire que les Français se battaient pour le butin, tandis que les Allemands ne voulaient que la gloire, ce à quoi je répondis d'un ton froid : « *Oui, monsieur le comte, nous nous battons chacun afin de conquérir ce qui nous manque.*

P. c. c. J. O.

Même citation : Ed. Beaurepaire.

—

Le commun des martyrs (LXXV, 370). — L'expression proverbiale es pourtant fort compréhensible. Etre du commun des martyrs, c'est partager le sort du plus grand nombre, être comme presque tous les autres.

La métaphore, qui appartient au style familier, a été empruntée à la langue liturgique. « Commun, en termes de bréviaire, se dit d'un office général institué pour tous les saints d'un même ordre, d'une même classe, pour y prendre les pseaumes, leçons, antiennes et oraisons, quand il n'y en a point d'assignées en particulier). Le commun des saints, le commun des apôtres, des évangélistes, des martyrs. » *(Dictionnaire de Trévoux).*

Ainsi, les martyrs au nom desquels était attachée une plus grande célébrité ont un office qui leur est *propre*. On se sert, pour les autres, d'un office commun, le *commun* des martyrs.

D'où est venu le dicton : « Etre du commun des martyrs. »

Je ne crois pas que cette façon de parler soit de beaucoup antérieure au XIXe siècle.

Quæsitor.

—

« Si le peuple manque de pain qu'il mange de la brioche » (LXXV, 3, 448). — Dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 53), la comtesse de Boigne reproduit dans les mêmes termes le mot prêté par Louis XVIII à la reine Marie-Thérèse, mais l'attribue à Madame Victoire, dite *Coche*, la quatrième des filles de Louis XV.

Un bibliophile comtois.

—

Huguenots (T. G. 436 ; LXXV, 115, 217, 308, 394). — « Hugueneau » est un *Guenau* ou un singe. Le français hérétique a pris ce nom pour s'être plus tôt transformé en guenon et en singe qu'en autre bête, suivant un certain naturel d'aucuns français qui se rendent assez souvent imitateurs des nations étrangères ès mœurs, gestes et habillements ; qui est le propre du singe. »

(Gabriel de Saconay, cité par Blavignac).

« Il nous advint une autre cause de remords de conscience : c'est que voyant des ébraguettés, les disions Huguenots. Notre bon ami Budé m'avisa de ce péché, m'instruisant que ce mot était grec, signifiant : « heureusement connaissant » de ευ et γνωειν.

(*Le Moyen de parvenir*, xve chapitre).

p. c. c. Nisiar.

—

Boches (LXXI : LXXII ; LXXIII ; LXXIV ; LXXV, 30, 118, 162, 262, 313, 397). — Voici une consultation philologique empruntée à une des curieuses études sur les bals de Paris, que publiait « il y a plus de trente ans », le *Courrier français*, sous la signature d'Emmanuel Patrick. Il s'agit du « Bal des Boches », un bastringue du boulevard de la Gare, dont l'existence, — il n'alla jamais jusqu'à la vogue — fut courte.

Les *Boches* ! Que veut dire cela ? Pour vous renseigner à cet égard, n'interrogez aucun dictionnaire, même celui de Larousse, même celui de l'Académie, car tous sont muets comme des carpes au sujet de ce vocable, mais n'importe quel habitant du quartier vous dira que *Boche* est synonyme d'*Allemand*.

(Le *Courrier français*, 6 juin 1886).

Ainsi donc, le mot « boche » était déjà, malgré le silence des dictionnaires (d'argot aussi bien que de l'Académie), employé, comme « synonyme d'allemand »,

dans le langage populaire, il y a plus de trente ans.

Et ce n'était pas une nouveauté.

C. q. f. d.

PIERRE DUFAY.

—

Tourangeaute ou tourangelle (LXXV,372,503). — *Larousse* dit : *Tourangeau, Tourangelle*, personne née en Touraine. — Les coutumes *tourangelles*.

Colas de la Noue : « *Bibliographie tourangelle* », dans le *Bulletin du Bouquiniste de 1861*.

Delaville le Roulx : « *Chartes tourangelles* » — *Miscellanées tourangelles* dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, etc.

Tourangeaute est bien laid, aussi laid que Bourguigneautes, comme disaient naguère nos Savoyards. NISIAR.

* * *

Si l'usage doit trancher la question, je puis dire que, depuis bientôt trente ans que je suis devenu Tourangeau, j'ai toujours entendu dire *Tourangelle*, jamais *Tourangeaute*. Baron DE NANTEUIL.

—

Reprendre du poil de la bête (LXXV,88,220,266,309,503). — Malgré la date éloignée de la question, j'envoie cette réponse, qui, je crois, est juste.

« Reprendre du poil de la bête » est un terme de vénerie.

Quand un sanglier est aux abois entouré par les chiens, l'un d'eux se lance parfois sur l'animal de chasse, mais piétiné ou après un coup de boutoir, il se retire la queue basse en dehors du cercle des chiens. Au bout d'un certain temps, il arrive que ce chien, cédant soit à sa rancune, soit aux excitations des chasseurs, se lance à nouveau sur le sanglier: il « reprend du poil de la bête »

C'est ce que j'ai vu et toujours entendu dire.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Il ira loin si les cochons ne le mangent pas en route (LXXV, 328,448). — Cette explication a déjà été fournie, il y a dix ans, dans l'*Intermédiaire*, avec citation de l'ouvrage : *De la contagion sur les vaches, sur les bœufs et sur l'homme*, évoquant la proposition de Robespierre au Comité de Salut public. (LV, 279).

P. D.

Méchant comme un âne rouge (LXIII ; LXIV). — Boitard, dans son *Histoire Naturelle*, indique que pour avoir de beaux ânes, les Persans élèvent des onagres pour couvrir leurs ânesses, que leurs produits ont une plus grande valeur, mais qu'ils sont plus vicieux que les produits de l'âne et de l'ânesse et que comme on a encore l'antique habitude de leur peindre la tête et le corps en rouge pour les distinguer des ânes ordinaires, ce procédé a donné naissance au proverbe vulgaire qui a passé jusqu'à nous : « méchant comme un âne rouge ».

Que cette habitude de les peindre a aussi fait croire à des voyageurs qu'en Perse, il existait des ânes rouges.

ALBERO.

—

Le vin des quatre feuilles (LXXIV, 58, 140). — Le texte de la 9[e] ode (livre I) d'Horace, qui se rapporte à la question posée par J..., est comme suit :

...... atque benignius
Deprome quadrimum Sabina,
Thaliarche, merum diota.

Comme on le voit, c'est donc à Taliarchus, leçon latine du grec Taliarchos (le roi du festin), personnage imaginaire, et non à « ses amis », que le poète s'adresse. En outre, comme le fait si bien remarquer Ibère, *quadrimus-a-um* signifie : qui a quatre ans. Il s'agit donc ici d'un vin pur (*merum*) vieux de quatre ans. Je demande, à mon tour, quel est donc le traducteur qui a rendu *quadrimum merum* par « vin des quatre feuilles » ?

Quatre années suffisaient pour parfaire un vin de qualité moyenne comme celui de la Sabine qui n'eût pas supporté, à la manière des grands crus, une longue vieillesse.

NAUTICUS.

* * *

Je pense comme Ibère que la traduction de *quadrimum merum* par *vin des quatre feuilles*, est vraiment bien large.

Quadrimus signifie *quatrième*, comme *primus* signifie *premier*, *decimus dixième*, *vigesimus vingtième*, etc.., *Quadrimum merum*, c'est donc le *quatrième vin*, celui de la *quatrième année*, sans même qu'il soit nécessaire de faire intervenir la racine de *biems* (hiver) qui, semble-t-il, est tout à fait étrangère ici. L. ABET,

*
* *

Le *quadrimum merum*, le vin de quatre ans, cité par Horace, figure dans l'Ode neuvième du Livre premier, dédiée à Thaliarchus.

...atque benignius
Deprome quadrimum Sabina
O Thaliarche, merum diota

« Tire plus largement ton vin de quatre ans, ô Thaliarchus, de l'amphore à deux anses sabine ».

Quadrimum signifie, en réalité, « vin de quatre années », c'est dire déjà assez vieux, ce que notre correspondant vigneron traduit plus élégamment par « vin de quatre feuilles ». Colunelle, en parlant de la vigne (4. 16) dit aussi : *quadrima vitis* et Varron, dans le *De re rustica*, (I. 20), pour désigner des bœufs, âgés de quatre ans dit : *Quadrimi boves*.

Suivant quelques commentateurs, la *diota*, en grec *diotè* est appelé « Sabine », parce qu'on fabriquait cette sorte d'amphore à deux anses, étymologiquement, à deux oreilles, dans le pays des Sabins, voisin du Latium romain, dans le pays montagneux qui le borde, vers le Nord. Suivant d'autres commentateurs de l'ode d'Horace, par une sorte de licence poétique, il faut transférer l'épithète *sabina*, de l'amphore, au vin qu'elle contient et dire une amphore de vin de la Sabine, comme on dit actuellement une « bouteille de Madère, » une « bouteille de Champagne ».

Le vin de la Sabine, le vin sabin est, du reste, cité ailleurs par Horace, dans l'Ode XX, à Mécène.

Vile potabis modicis Sabinum
Cantharis.

Quel était au juste ce vin de la Sabine, dont Horace ne semble point faire grand cas, d'après cette dernière citation ? Sur ce point, Pline l'Ancien, dans le chapitre XIV de son *Histoire naturelle* tout entier consacré aux vins d'Italie, de Grèce et du monde antique, va pouvoir nous renseigner. Il indique que les vignobles de la Sabine étaient plantés d'une vigne *fécénienne*, c'est-à-dire fournissant beaucoup de marc et de lie. « Elle est, dit-il, peu sujette à couler, hâtive et résiste aux vents et aux pluies. Le raisin n'en est pas beau, mais il a un goût agréable. Si on ne cueille pas la grappe juste au point de maturité, elle tombe, même avant de pourrir. La grandeur et la dureté des feuilles la protègent contre la grêle ». *Mediam temperiem delicate quærit, ob hoc Sabinis collibus familiaris.* « Elle aime la température moyenne, ajoute Pline, et c'est pour cela qu'elle se plaît sur les coteaux de la Sabine »:

Pline cite encore d'autres plants cultivés dans la Sabine, par exemple la *Biturica vitis*. Cette vigne était une vigne gauloise, que cite aussi plusieurs fois Columelle (III ; 2, 19. — VII : 1. — IX : 1 3 et 10) célèbre par sa fécondité et sa bonté, après quelques années.

Ce plant biturigien était originaire de Bourges ou plutôt du pays des *Bituriges Ubisci* ou *Vibisci*, qui correspond surtout au Bordelais et au Médoc. Ce vin de la Sabine était donc un petit Bordeaux agréable.

En Sabine également se trouvaient les vignobles connus de Nomentum. Ces vignes étaient aussi appelées « vignes rouges » *rubicella*, à cause de la couleur de leur bois. « Elles donnent moins de vin, dit Pline, à cause d'un excès de marc et de lie. Elles résistent très bien au frimas ; la sécheresse leur fait plus de mal que la pluie, la chaleur que le froid. Aussi les préfère-t-on dans les localités froides et humides ». A ce propos, Pline dit que les vignobles de la Sabine avaient une grande valeur. Un affranchi, Acilius St-Sthénélius, ayant acquis un vignoble de 60 00 *jugera* (15 hectares), le revendit 400. 000 sesterces, environ 84.000, fr. Un autre domaine de Nomentum, également à Acilius Sthénélius, dont la vendange au bout de huit ans rapportait 400.000 sesterces fut revendu par lui à Senèque, quatre fois plus cher.

Enfin, Pline indique encore qu'on cultivait aussi dans la Sabine, une vigne obtenue par greffe, et qu'on appelle la *vinaciole* sur laquelle il ne fournit point de détails. *Venaciolam*, dit-il, *soli noverunt Sabini et Laurenti*. Quant à l'amphore ou *diota* à deux anses, dans laquelle Thaliarchus conservait son vin, on peut en trouver une représentation sur un vase d'argile du Musée de Naples, où un faune aux ordres de Bacchus, est représenté portant une *diota*. (*Dictionnaire des Antiquités* de Rich, au mot *diota*).

Le vin de Subinum a été qualifié de *rudum* et *austerum*, mais il est à penser que sa qualité variait avec les crus, les plants, les récoltes...et les années !

GEORGES DUBOSC.

—

Furor teutonicus ou Furia Germanica ? (LXXV, 364) — « Furor teutonicus » se trouve déjà dans le *De bello civili* de Lucain, i. 255 :

« *Vidimus et Martem Libyes cursumque furoris Teutonici* ».

Selon E. Dümmler, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 18 Février 1897, le chroniqueur Ekkehard d'Aura (mort après l'an 1125) emploie les mots « furor Teutonicus » comme locution proverbiale d'une signification peu flatteuse (*Monumenta Germ. Hist.*, 6, 214).

Pétrarque dans la Canzone qui commence

O aspettata in ciel beata et bella

se sert (vers 53) d'une phrase pareille, « colte-desco *furore* ».

Je tire ces renseignements de Büchmann, *Geflügelte Worte*.

Est-il possible qu'avec « Furia Germanica » on aurait imité l'expression bien connue « Furia francese » ?

E. BENSLY.

***

Le terme *furor germanicus* ou plutôt *teutonicus*, nous paraît avoir été employé, pour la première fois, par Lucain dans *La Pharsale*. Livre I, vers 255.

Après que César a franchi le Rubicon, le poète montre les Romains, se plaignant d'avoir subi toutes les incursions des peuples étrangers.

Nos primi Senonium motus Cimbrumque [ruentem
Vidimus et Martem Libyes cursumque *furo-* [*ris*
Teutonici.

Les premiers, nous avons vu les ravages des Gaulois et le torrent des Cimbres et la guerre africaine et la course de la fureur teutonique.

Quant à la *furia francese*, qu'on fait surtout dater de la bataille de Fornoue, où les Français de Charles VIII se distinguèrent si vaillamment, le mot aurait été tout d'abord employé par Machiavel. Et cependant Virgile, dans L'*Enéide*. Livre II, v. 535) n'a-t-il pas dit :

Gallica per gelidas rubies effunditur Alpes.

La rage gauloise, valait bien la fureur teutonique !...

GEORGES DUBOSC.

—

Le pain de pommes de terre (LXXV, 323). — Nous lisons dans les *Mémoires secrets*, à la date du 7 novembre 1778 :

On connoit l'utilité des pommes de terre qui ne coûtent presque aucuns frais de culture, qui se multiplient dans la plus grande abondance, qui ne répugnent à aucun sol, qui s'accommodent de toutes les températures d'air, qui ne manquent en aucun temps et qui forment pour le pauvre une nourriture saine et peu coûteuse. Depuis quelques années on s'occupe en France à perfectionner les avantages de cette plante liane : tout récemment, le sieur Parmentier, apothicaire des Invalides, a trouvé le moyen d'en faire du pain. Dernièrement, M. d'Espagnac a donné un grand repas, où étoient Monsieur le prince de Montbarrey, M. Amelot, monsieur Necker, M. leNoir, M. Franklin, enfin beaucoup de grands, des académiciens, des économistes et autres amateurs : on y a servi à table d'un pain fait de ce farineux, et tout le monde l'a trouvé aussi beau, aussi léger, aussi blanc, aussi excellent que le meilleur pain mollet : chacun en a pris et emporté ; l'on est convenu que dans un temps de disette, ce seroit une ressource très heureuse. On ne dit point encore à quel prix il reviendroit, et si la préparation doit être longue, difficile et dispendieuse, pour le porter à un tel degré de bonté.

GÉO DE RHÉ.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre inédite du baron Dominique Larrey à son fils, en Alsace 1829). — Hyppolyte Larrey, fils de l'illustre chirurgien de la Grande Armée, après avoir passé ses examens pour le corps de santé de l'armée, était envoyé à Strasbourg. C'est dans cette ville que se trouve la lettre suivante, qui montre le baron Dominique Larrey dans toute sa sollicitude de père.

Paris le 8 juillet 1829,

Je n'ai pu répondre de suite à ta dernière lettre, mon cher Hyppolyte, parce que j'ai été accablé d'occupations pénibles et non interrompues. Je profite ce matin du peu d'instants de repos que me laisse mon travail

pour t'écrire. Je vois avec une grande satisfaction que tu as trouvé quelques personnes qui t'ont reçu cordialement et je suis heureux d'apprendre que mon compatriote et mon ancien condisciple Bérot est du nombre. C'est un anatomiste profond et d'un zèle infatigable, tu auras beaucoup à gagner dans sa société. Fais lui agréer mes tendres compliments et remercie-le de ma part de l'intérêt qu'il te porte. Tu as parfaitement rendu ma pensée à M. B... en lui disant qu'assurément je t'aurais adressé à sa personne si j'eusse eu l'idée qu'il était dans cette ville mais je le croyais dans quelque village du fond de l'Alsace. Au reste, je n'avais pas eu de ses nouvelles depuis l'époque où je lui ai fait régler sa retraite, j'en avais eu des nouvelles indirectes par une de ses parentes à qui j'ai prodigué mes soins à Paris. Oui, sans doute qu'il m'a de grandes obligations et je vois avec plaisir qu'il s'en souvient, tu peux ainsi disposer de sa volonté, il est sincère et loyal. Je regrette de ne point t'avoir donné une lettre pour M. Goupil, j'ai néanmoins la certitude qu'il te recevra avec amitié et exprime lui en toute ma reconnaissance et remercie le de ma part de toutes ses bontés pour toi.

Sans doute que tes concurrents doivent être ferrés, mais ce n'est pas une raison pour les craindre, tu auras un avantage précieux sur eux, c'est ton génie, la méthode et le calme de l'esprit : d'ailleurs tu possèdes, quoique très jeune encore, assez de connaissances pour répondre avec succès à toutes les questions qui vous seront faites, ainsi rassure-toi et ne t'inquiète, pas de ce concours, j'ai lieu de croire que tu auras l'un des prix. Surtout ne dérange pas tes heures de sommeil, si nécessaire, à l'entretien de la santé et observe toujours les mêmes règles d'hygiène, surtout la sobriété, la propreté et les lotions d'eau glaciale sur la tête tous les matins à jeun. Il ne faut pas s'effrayer des petites vicissitudes attachées à ta place, ce sont des roses auprès de celles que j'ai essuyées dans les mêmes lieux. Relis cette campagne du Rhin, tu y trouveras quelques sujets d'instruction et d'encouragement, et si tu te promènes aux environs de cette ville, tu rencontreras sans doute quelques marques des grands souvenirs et de la valeur de nos guerriers. Arrête-toi surtout devant quelques fragments de mausolée qu'on a du élever à la mémoire de mon immortel ami le général Desaix, non loin de Strasbourg. Je l'ai pansé dès ses premières blessures On te parlera souvent de ce guerrier et de son digne compagnon Kléber pour qui l'on a du faire élever des monuments sur ce premier théâtre de leurs exploits et de leur gloire. Il faut prendre conseil de M. Bérot pour tout ce qui concerne la Faculté de médecine. Si tu désires concourir à cette école prends y les inscriptions nécessaires. On te remboursera les dépenses extraordinaires que tu auras faites, mais mon principal désir est que tu te fasses recevoir bachelier ès-sciences, ce qui se fera sans difficulté à ce qu'en écrit l'oncle de M. Berdot, ce brave recteur paraît te porter un grand intérêt, ainsi sois tranquille de ce côté. Aussitôt après le concours de l'hôpital, il faut te présenter à ce brave monsieur et le prier de te faire recevoir. Le jeune homme que tu avais consolé de son malheur à l'Hôtel-Dieu est venu à mon hopital où j'ai achevé sa guérison et contre la volonté de son chirurgien major je l'ai fait réformer. Si jamais il te rencontre il t'en exprimera sans doute sa reconnaissance. Nous n'avons rien de nouveau, je continue l'impression de mon ouvrage qui marche lentement. Si le petit journal hebdomadaire n'est pas à Strasbourg je pourrai te l'envoyer, écris moi un mot à ce sujet. Ne perds pas ton temps en correspondance d'amis, je leur ai dit à tous que tu n'avais pas le temps de leur écrire, qu'ils devaient être persuadés qu'ils sont gravés dans ton souvenir.

Ta maman et ta sœur se portent bien, je viens d'en recevoir des nouvelles, écris leur souvent, elles auront soin de te répondre. Pour moi j'ai grand plaisir à m'entretenir avec toi, mais j'ai très peu de moments assez calmes pour pouvoir te parler le langage de l'amitié tendre que je t'ai vouée et avec laquelle je serai toujours ton affectionné père,

DOMINIQUE LARREY.

(Copie faite sur l'original).

—

NÉCROLOGIE

M. Alfred Dutens

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre ancien collaborateur M. Alfred Dutens, qui a pris une part si importante dans les discussions étymologiques de l'*Intermédiaire*.

Il avait publié, en 1883, un *Essai sur l'origine des Exposants casuels en sanscrit*, qui lui avait valu une mention pour le prix Volney, à l'Institut.

En 1906, il publia son *Etude sur la simplification de l'orthographe*, si remarquable et si remarquée.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

TABLE

DU

1er Semestre 1917

VOLUME LXXV

TABLE

DU

1er Semestre 1917

VOLUME LXXV

N. B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

B

W

Y



